

Ferdinand Lot

De l'Institut

(1866 - 1952)

# LA GAULE

*Les fondements ethniques, sociaux  
et politiques de la nation française*

Librairie Arthème Fayard, Paris, 1947

Un document produit en version numérique par Jean-Marc Simonet, bénévole,  
professeur retraité de l'enseignement de l'Université de Paris XI-Orsay

Courriel: [jmsimonet@wanadoo.fr](mailto:jmsimonet@wanadoo.fr)

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

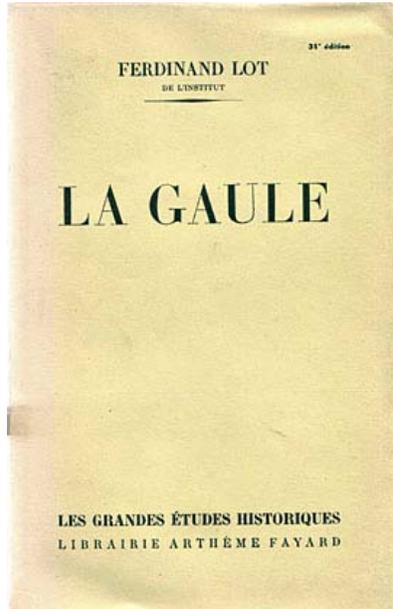
Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque  
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marc Simonet, bénévole.

Courriel: [jmsimonet@wanadoo.fr](mailto:jmsimonet@wanadoo.fr)

À partir du livre de :



Ferdinand Lot  
de l'Institut (1866-1952)

## La Gaule

*Les fondements ethniques, sociaux et  
politiques de la nation française*

Librairie Arthème Fayard, Paris,  
1947,

31<sup>e</sup> édition, 592 pages

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2004 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition numérique réalisée le 24 février 2006 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



[Retour à la table des matières](#)

## TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.

### PREMIERE PARTIE

### LA GAULE INDÉPENDANTE

### LIVRE PREMIER

CHAPITRE PREMIER. — Le fondement ethnique.

CHAPITRE II. — Ce qu'on peut savoir de son histoire.

La première conquête romaine.  
La première invasion germanique.

CHAPITRE III. Tableau des peuples de la Gaule.

Dans la Gaule dite chevelue :

- A) Au centre de la celtique proprement dite entre Loire et Garonne.
- B) De la Loire au Rhin supérieur.
- C) Entre Loire et Seine-et-Marne.
- D) Entre la Seine, la Loire, la mer.
- E) Le Belgium.

Dans l'Aquitaine.

Dans la Provincia :

- A) Entre le Rhône et les Alpes.
- B) Du Rhône à la Garonne et aux Pyrénées.
- Les peuples des Alpes.
- Densité de la population.

CHAPITRE IV. — La société. L'État. — Druidisme et religion. — Mœurs et caractère.

- A) La société. — L'État.
- B) Druidisme et religion.
  - Le druidisme
  - La religion.
- C) Mœurs et caractère.

CHAPITRE V. — La vie économique.

- A) L'agriculture.
- B) L'industrie.
- C) Le commerce.

CHAPITRE VI. — La langue, les lettres, les sciences, l'art.

- A) La langue.
- B) Lettres et sciences.
- C) L'art.

## **LIVRE II**

CHAPITRE PREMIER. — Conquête de la Gaule par César.

- A) Les préliminaires. — L'appel à César. — Le refoulement des Helvètes.
- B) Le refoulement d'Arioviste et des Germains.
- C) Le premier soulèvement des Belges.
- D) Soumission des peuples armoricains et des Aquitains.
- E) Refoulement des Usipètes et des Tencières.
- F) Les descentes en Bretagne
  - Première descente.
  - Seconde descente.
- G) Soulèvement des Éburons, des Carnutes, des Sénons, des Aduatiques, des Nerves. — Désastre romain sous Aduatica. — Ambiorix.
- H) Persistance de l'agitation. — Soulèvement des Trévires.
- I) Persistance de l'agitation. — Second passage du Rhin. — Extermination des Éburons.
- J) Révolte générale. — Vercingétorix.
- K) Siège d'Avaricum.
- L) Siège de Gergovie. — Échec de César.

[M\) Défection des Hédues.](#) — Victoire de Labiénus sous Lutèce. — Plans de Vercingétorix.

[N\) Retour de César.](#) — Sa victoire sous Dijon. -Vercingétorix s'enferme dans Alésia.

[O\) Blocus d'Alésia.](#) — Échec de l'armée gauloise de secours. — Reddition de Vercingétorix

[P\) Derniers soubresauts.](#) — Soumission des Carnutes. Révolte et soumission des Bellovakes. — Soumission des peuples armoricains. — Les Cardukes et le siège d'Uxellodunum. Soumission des Trévires. — Après la conquête de la Gaule celtique, départ de César. — Révolte tardive et soumission de la Gaule ibérique.

[CHAPITRE II.](#) — Ce que la Gaule a perdu à Alésia. — Causes de sa défaite : a) politiques et sociales; b) militaires.

[A\) Causes politiques et sociales.](#)

[B\) Causes militaires.](#)

[Vercingétorix.](#) Son portrait, ses desseins, sa destinée posthume.

## **DEUXIÈME PARTIE**

### **LA GAULE ROMAINE**

#### **LIVRE PREMIER**

##### **Le Haut-Empire.**

[CHAPITRE II.](#) — Réorganisation géographique, politique, militaire de la Gaule. — L'apport ethnique italien les colonies. — La vie urbaine.

[CHAPITRE II.](#) — Les magistratures urbaines.

[CHAPITRE III.](#) — Le gouvernement.

[1° Exercé par les gouverneurs.](#)

[2° Par le culte de Rome et d'Auguste.](#)

[CHAPITRE IV.](#) Les charges de la population.

[1° L'impôt.](#)

[2° Le service militaire.](#)

[CHAPITRE V.](#) — Les révoltes du I<sup>er</sup> siècle et le ralliement définitif à Rome. — L'instrument d'assimilation le latin. — Ce que Rome n'a pas transformé.

- 1° Les révoltes.
- 2° Le ralliement définitif à Rome.
- 3° L'instrument d'assimilation : le latin.
- 4° Ce que Rome n'a pas transformé.

CHAPITRE VI. — Ce que disent les noms de lieux. — Ce qui subsiste du passé.

1° Ce qui subsiste du passé pré-romain.

- A) Noms simples.
- B) Noms de lieux tirés des trois règnes de la nature :
  - a) du règne minéral
  - b) du règne végétal
  - c) du règne animal
- C) Noms rappelant l'empire de l'homme sur la nature.
- D) Noms de divinités.
- E) Noms de lieux dont le second terme est un suffixe.

2° Ce qui subsiste du passé romain.

- A) Noms simples.
- B) Noms d'origine religieuse.
  - a) Époque païenne.
  - b) Époque chrétienne.
- C) Noms dont le second terme est un suffixe.

CHAPITRE VII. — Ce que la Gaule a gagné à devenir romaine, ce qu'elle a perdu.

I. — Gains d'ordre matériel :

- A) Développement économique.
- B) Travaux publics routes, ponts et ports.
- C) Fondations et transformations de villes.
  - I. — Dans la Provincia.
  - II. — Dans les Trois-Gaules.
- D) Aspect de la ville du Haut-Empire.
- E) Les monuments.
  - a) Monuments d'apparat.
  - b) Monuments religieux et funéraires.
  - c) Monuments civils
    - La villa. — La maison.
    - Thermes et aqueducs.
    - Les villes d'eaux.
    - Théâtres, amphithéâtres, cirques.

II. — Gains d'ordre spirituel : les écoles et les maîtres.

III. — Ce que la Gaule a perdu à être romanisée.

CHAPITRE VIII. — La Gaule aux II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles.

A) Sous les Antonins et les Sévères.

B) La Gaule entre 235 et 285.

## **LIVRE II** **Le Bas-Empire.**

CHAPITRE I. — Redressement et affaissement de l'Empire.

Le système de la tétrarchie.

La Gaule sous Constance-Chlore, Maximien, Constantin (293-337).

La Gaule sous les fils de Constantin (337-355).

La Gaule sous Julien (355-363).

La Gaule sous Valentinien, Gratien, Maxime, Théodose (363-395).

CHAPITRE II. — Des changements apportés dans le gouvernement et l'administration.

CHAPITRE III. — Les charges de la population. — L'impôt. — Le service militaire

L'impôt

L'impôt d'État.

Les charges municipales.

Le service militaire.

CHAPITRE IV. -La crise économique et monétaire. — Ses conséquences.

CHAPITRE V. — La ville du Bas-Empire.

CHAPITRE VI. — Les castes. — La hiérarchie sociale.

Les castes.

La hiérarchie sociale.

CHAPITRE VII. Les Puissants et le régime du patronage. — Intervention de l'État contre les abus des puissants.

A) Les puissants et le régime du patronage.

Les puissants.

Le patronage et le précaire.

B) Intervention de l'État contre les abus des puissants.

Changements dans la législation.  
Le « défenseur » de la cité.  
Mesures en faveur des négociants.  
Le curateur.  
Rétablissement des assemblées.

CHAPITRE VIII. — La crise morale et religieuse. — Triomphe du christianisme.

A) Introduction du christianisme en Gaule.

B) Les évêchés — L'épiscopat.

C) L'évangélisation.

D) Le monachisme.

E) Ombres et lumières.

F) Schismes et hérésies.

CHAPITRE IX. — L'organisation militaire et la défense de la Gaule à la veille des invasions décisives.

### **LIVRE III**

#### **Recul et disparition de l'autorité romaine en Gaule (406-476).**

CHAPITRE I. — Les invasions — Les derniers pronunciamientos. — Soulèvement de l'Armorique. — Installation des Barbares (406-476).

CHAPITRE II. — Aetius et la défense de la Gaule. — Le régime de l'hospitalité. — La bagaude et l'Armorique. — Installation des Bretons. — Lutte contre les Francs Saliens. — Invasion des Huns. — Mort d'Aetius et de Valentinien III (425-455).

CHAPITRE III. Agonie de la Romania en Gaule (455-481).

CHAPITRE IV. — L'apport de la Gaule à la civilisation romaine. — Ce que Rome doit à la Gaule.

A) Dans l'ordre militaire.

B) Dans la vie économique et les arts.

C) Dans la littérature profane.

D) Dans la littérature sacrée.

CONCLUSION.

BIBLIOGRAPHIE

[Fin du document](#)

[Retour à la table des matières](#)

## AVANT-PROPOS

[Retour à la table des matières](#)

A quel moment commence l'Histoire de France ? Voilà une question que nos ancêtres ne se posaient pas. Pour eux l'histoire de notre pays commençait à l'arrivée des Francs, des « François », comme ils disaient, en Gaule. Le premier « roi de France » était Clovis et, depuis ce fondateur, se déroulait « l'histoire du royaume » avec ses alternatives de succès et de gloire, de revers et de misères.

Ils ne se posaient même pas la question de savoir qui, auparavant, habitait la Gaule, ou plutôt ils répondaient : « les Romains », qu'ils se représentaient sans doute comme une poignée de conquérants subjugués ou expulsés par les « François ». Tous, même les serfs, se croyaient issus des Francs. Pas davantage on ne se demandait d'où venaient « nos François », à quelle race ils appartenaient, quelle langue ils parlaient. Ce fut une stupeur indignée quand Fréret, à la fin du siècle de Louis XIV, osa prétendre que les Francs étaient un peuple germanique installé de force aux dépens d'une population antérieure à laquelle appartenait l'immense majorité du peuple français. Jusqu'alors les personnes savantes, utilisant les fabrications naïves de clercs, remontant à l'ère mérovingienne finissante, se les représentaient comme les descendants des Troyens (sic) échappés au désastre qui mit fin à l'existence d'Ilium, et parvenant en Gaule on ne sait comment à travers l'obscurité des temps.

Il fallut se rendre tout de même à l'évidence. Alors une partie de la population, la noblesse, la partie instruite, c'est-à-dire une infime minorité, réclama pour elle seule l'origine franque, pour appuyer ses pré-

tentions à demeurer la seule classe digne de diriger l'Etat. De Bou-lainvilliers à Mille de la Lezardière, de la Régence à la Révolution française, certains « aristocrates » embrassèrent avec passion cette théorie. Peut-être a-t-elle contribué, quand vint l'opposition, lors de la Révolution, à faire considérer les nobles comme des intrus bons à supprimer.

La Révolution et l'Empire eurent des préoccupations suffisamment absorbantes pour que les esprits laissassent de côté ces balivernes.

Avec la reprise des études sous la Restauration et sous le règne de Louis-Philippe, l'histoire de la plus vieille France commence à être envisagée d'une manière plus scientifique avec Guizot et Augustin Thierry. Celui-ci, cependant, et son frère Amédée, demeurent partiellement sous l'empire des théories du siècle précédent. Ils envisagent même l'Histoire de France, non seulement à l'époque franque, mais à travers les siècles, comme une lutte des populations gauloises — le nom apparaît enfin — contre des conquérants étrangers, les Francs. Une arrière-pensée les pousse dans ce système : il faut célébrer les mérites et le triomphe final de la bourgeoisie qu'ils considèrent comme la partie vivante et méritante de la population. A elle reviennent légitimement le pouvoir politique et la considération sociale.

Ces vues, qui paraissent aujourd'hui d'une incroyable fausseté, ne pouvaient que séduire le monde des professeurs, des classes libérales, de la bourgeoisie, entendons la bourgeoisie instruite, dont elles flat-taient la suffisance.

Elles traînent à travers le siècle, malgré les réserves des érudits mieux informés du réel, mais ignorés du grand public, donc impuis-sants. Il faut vraiment descendre jusqu'à la première édition du livre de Fustel de Coulanges (1875) sur les institutions de la France pour qu'elles soient dénoncées comme absurdes par la plume de ce bel his-torien qui fut aussi un grand écrivain. Il n'en subsiste plus rien depuis lors. Nos manuels ont appris aux Français que leur histoire ne com-mence pas à Clovis. Ils savent qu'avant la France était la Gaule, Gaule romaine, elle-même prolongement d'une Gaule indépendante. De beaux travaux, ceux de Camille Jullian, qui n'a pas consacré moins de huit volumes à l'histoire de la Gaule indépendante et romaine, ceux de

H. Hubert sur les Celtes, de Déchelette sur l'archéologie préhistorique et celtique, d'Albert Grenier, continuateur à la fois de Jullian et de Déchelette, le solide volume de Gustave Bloch, paru dans l'admirable Histoire de France publiée sous la direction d'Ernest Lavisse, pour ne citer que quelques noms, permettent au public de se renseigner abondamment et sûrement.

Mais le public — les jeunes et les vieux tient-il vraiment à être renseigné sur les origines de son pays ? On en peut douter. Qui-conque, par devoir professionnel, a fait passer des examens, demeure stupéfié de l'ignorance, sur ce point comme sur d'autres et plus que sur d'autres, des candidats au baccalauréat, même à la licence, ignorance partagée souvent par ceux qu'on appelait autrefois les gens du monde, par les Français « moyens », comme on dit aujourd'hui. Combien, dans les classes dites dirigeantes, ignorent à quelle race ils appartiennent, l'origine de la langue qu'ils parlent, et bien d'autres choses encore !

Même quand on arrive à la période franque, l'intérêt ne se réveille pas. On connaît les noms de Clovis et de Charlemagne et on se représente toujours ce dernier sous des couleurs légendaires.

Le Français, même celui qui se croit cultivé, ne connaît pas, ou du moins connaît mal les fondements économiques, sociaux, politiques, du passé de son pays, disons même du présent, car le présent édifice repose sur des bases anciennes, beaucoup plus anciennes qu'on n'imagine trop souvent.

C'est pour essayer de réagir contre cette indifférence que ce livre a été écrit. Il ne vise pas à l'originalité. On y tente seulement de mettre au courant les gens de bonne volonté des importants travaux qui ont été consacrés en France et à l'étranger au plus reculé passé de notre pays, tout en ne se privant pas du droit de les contrôler.

Prenant à la date où la région située entre Pyrénées et Rhin, Océan et Alpes, a été peuplée par des hommes dont incontestablement nous descendons tous, le premier âge de fer, vers l'an mille avant notre ère, l'ouvrage s'arrête à l'an mille après.

Est-ce à dire que ce dernier terme constitue un tournant décisif dans la suite des temps ? Non, certes. Mais il n'en est pas moins vrai que, avec l'avènement de la dynastie capétienne, la vie politique prend une stabilité relative qui se poursuivra jusqu'à la guerre de Cent ans. En même temps, par suite de l'arrêt des invasions barbares, la paix peut commencer à renaître, et, avec elle, le commerce, l'industrie, l'art, les lettres. De nouvelles classes sociales émergent lentement de l'ombre épaisse qui les recouvrait au cours des siècles antérieurs. C'est vraiment l'aube d'un jour nouveau, aube grise, une aube cependant.

Nous nous arrêtons là, laissant à d'autres le plaisir de voir naître et grandir la nouvelle journée.

[Retour à la table des matières](#)

PREMIÈRE PARTIE

LA GAULE INDÉPENDANTE

[Retour à la table des matières](#)

## LIVRE PREMIER

### *CHAPITRE PREMIER*

#### LE FONDEMENT ETHNIQUE

[Retour à la table des matières](#)

Avant la France était la Gaule, ou pour mieux dire la France continue la Gaule et la Gaule préfigure la France. Faire l'histoire de la Gaule c'est faire l'histoire de la France.

Mais, jusqu'à l'expansion romaine sur le monde méditerranéen et sur le continent européen, l'histoire de la Gaule n'est qu'un chapitre, le plus intéressant, il est vrai, de l'histoire des Celtes, et l'histoire de ce peuple s'entrevoit à peine à travers la brume des siècles.

Il fut un temps où les peuples qui se désignaient par ce nom occupaient un immense territoire couvrant l'Europe, depuis l'embouchure du Tage jusqu'à l'embouchure du Dniepr. Ils tenaient la Gaule, les îles Britanniques, la majeure partie de l'Espagne, l'Italie du Nord, l'Allemagne occidentale et méridionale, la Bohême et la Moravie, la Silésie, la vallée du Danube. Ils poussèrent même jusqu'en Asie Mineure et y fondèrent un État qui eut quelque durée. Leurs invasions sont comme une préfiguration de celles des Germains.

Mais ils se mirent en marche trop tôt et, moins heureux que ces derniers, ils ne réussirent pas à fonder des États où leur race et leur langue purent s'enraciner, demeurer à travers les âges jusqu'à nos jours et se prolonger dans un avenir indéfini. Avant même la conquête romaine, Daces, Gètes, Sarmates, Illyriens firent disparaître leurs établissements danubiens. A l'autre extrémité de leur empire, en Espagne, ils se fondirent avec la population indigène, sans doute beaucoup plus nombreuse, et ne laissèrent rien, excepté quelques noms de lieux. Rome, au cours des III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles avant notre ère, extermina ou assimila les Celtes de la vallée du Pô. Les Germains les refoulèrent du Centre de l'Europe (Bohême, Moravie), après les avoir chassés d'Allemagne, entre le III<sup>e</sup> siècle avant et le I<sup>er</sup> après notre ère.

Au II<sup>e</sup> siècle avant notre ère, le monde celtique ne subsiste vraiment que dans la Gaule et les îles britanniques.

En ces régions mêmes, était-il autochtone ?

Les îles britanniques avaient été occupées par les Celtes en vagues successives. La première, celle qui s'est épanchée jusqu'en Irlande et en Calédonie et y est restée fixée, offre un aspect tout particulier. C'est une poussée très ancienne, comme l'atteste le contraste profond entre le scot ou goïdel parlé en Irlande et introduit ensuite, au VI<sup>e</sup> siècle de notre ère, en Calédonie (qui prend le nom d'Écosse) et le celtique de Gaule et de Grande-Bretagne. Ces premiers occupants ont été suivis par des Celtes proprement dits, puis par le rameau belge, qui, lui-même, opéra dans l'île des installations successives.

La Gaule demeure le pays celtique par excellence, le plus grand. Mais en Gaule même les Celtes sont-ils indigènes ?

Eux-mêmes se sont posé la question. Les druides rapportaient qu'une partie de la population de la Gaule était indigène, mais qu'une autre était venue d'îles lointaines et des régions d'outre-Rhin. Il est possible que par cette dernière assertion les druides, qui renseignaient le voyageur grec Timagène, vers l'an 100 avant notre ère, fissent allusion à l'établissement en Gaule des Belges fuyant l'Allemagne sous la pression germanique : leur établissement était, en effet, assez récent (IV<sup>e</sup> ou III<sup>e</sup> siècle peut-être avant notre ère). Quelles sont ces îles ?

Peut-être des îles mythiques. Au reste, peu importe : tout ce que les peuples barbares racontent sur leurs origines est dénué de valeur historique ce n'est que construction d'esprits curieux, mais égarés par leur manque total d'instruction, par leur passion ou leur imagination.

Les Romains ne s'embarrassaient pas de problèmes sur l'origine des Celtes, qu'ils appelaient *Galli*, qu'ils fussent d'Italie, de Gaule ou d'Espagne. César se contente de dire que trois races occupent la Gaule : les Ibères, entre les Pyrénées et la Garonne; les *Galli*, qui se disent *Celtae* en leur langue, de la Garonne à la Seine et à la Marne; les Belges, de la Marne et de la Seine au Rhin. Ces trois races diffèrent par la langue. Les Belges sont issus des Germains. En ce qui concerne ces derniers, il s'est trompé ou a mal compris les renseignements qui lui furent donnés : les Belges n'étaient nullement issus des Germains, comme le prouvent l'anthropologie des parties de la Belgique et de la France où ils se sont maintenus et aussi les débris de leur langue que nous font connaître les noms de lieux et de personnes. Ils sont bel et bien des Celtes, le dernier rameau venu de Germanie. Pour ce motif peut-être ont-ils été crus d'origine germanique par un lettré peu soucieux de ces précisions qui sentent le pédant.

Nous sommes, — ou nous croyons être, — de nos jours, bien mieux informés que les Anciens. Archéologues de la préhistoire et de la protohistoire, anthropologues, ethnographes ont multiplié les recherches. Ils en savent bien plus que les Romains, que les Gaulois même, sur le peuplement de la Gaule et la date à laquelle il s'est effectué.

Au moins dès le Paléolithique, c'est un fait avéré. On a même pu déterminer pour l'âge de la pierre éclatée, le Paléolithique supérieur, les races auxquelles on a appliqué le nom des localités où l'on en a retrouvé des spécimens race de Cro-Magnon, grande, à tête étroite et allongée (dolichocéphale) avec face large; race de la Chancelade, très différente : dolichocéphale à face normale, mais très petite de taille. Ces deux races sont attestées notamment en Périgord, mais il n'existe aucune preuve sérieuse qu'elles aient persisté, quoique certains aient prétendu.

A l'âge de la pierre polie ou Néolithique apparaissent trois races : 1° celle dite des Baumes-Chaudes, petits dolichocéphales à face basse; 2° race de Genay, grands dolichocéphales à face longue; 3° race, dite alpine, petits brachycéphales. Les deux premières ont disparu. Nous verrons bientôt ce qu'il faut penser de la troisième.

Pour traiter de l'apparition des Celtes, mieux vaut procéder en remontant le cours des âges.

Qu'ils fussent en Gaule dès le début du second âge du fer, c'est-à-dire de la civilisation dite de la Tène, qu'on fait commencer cinq siècles avant notre ère, c'est un fait admis de tous.

Cette civilisation n'opère pas une rupture brusque avec l'ère précédente, dite de Hallstatt, le premier âge du fer. Nous avons même des preuves de continuité sur place chez certaines tribus de la Gaule, celle des Lingons, par exemple. Il n'y a donc aucune raison sérieuse pour faire partir de l'époque de la Tène l'installation des Celtes en Gaule. Ils étaient déjà en place, chez nous, au premier âge du fer, dont on fixe l'avènement vers l'an 1000, civilisation dont les témoignages abondent en Europe centrale, berceau probable de la race celtique.

Une énigme subsiste. Que les Celtes aient occupé la Gaule vers l'an 500 ou vers l'an 1000 avant notre ère, il n'en reste pas moins qu'il y a lieu de se demander s'ils n'y avaient pas été précédés par des populations antérieures. Quels rapports eurent-ils avec elles ? Les ont-ils chassées ou se sont-ils mêlés à elles, tout en les dominant, grâce à l'arme nouvelle et redoutable que fut alors l'épée de fer ?

Cette dernière hypothèse est celle qui rencontre la faveur de la plupart des préhistoriens et des anthropologues. S'il fallait les en croire, les Celtes seraient des conquérants imposant leur langue, leurs institutions à des populations déjà implantées en Gaule depuis fort longtemps. Ils déterminent la marche progressive des Celtes d'Est en Ouest, du Nord au Sud, sans trop se préoccuper des énormes lacunes de leur information. D'autres, tels que C. Jullian, qualifient de *ligures*, sans raison valable, l'ensemble des populations qui ont précédé les Celtes, hypothèse délaissée aujourd'hui.

Une autre solution est possible : si l'occupation de la Gaule par les Celtes n'est pas un fait historique relativement récent, pourquoi l'une, au moins, des races néolithiques ne se confondrait-elle pas avec eux ? Sur les trois races dont on trouve des témoignages à l'époque de la pierre polie, deux n'ont pas laissé de traces certaines, on vient de le dire, mais la troisième, qu'on nomme tantôt race *alpine*, tantôt race *cévenole*, subsiste. C'est d'elle que descendent incontestablement Auvergnats, Savoyards, Dauphinois, Suisses (en partie), coulée ethnique qui se prolonge à travers l'Allemagne du Sud et l'Autriche jusque dans l'Ukraine actuelle.

Il est vrai que cette race, bien qu'elle ait occupé et occupe encore aujourd'hui la majeure partie de ce qui fut la Gaule, n'est pas la seule qu'on rencontre en ce pays. Laissons de côté, pour l'instant, les apports germaniques, bretons, basques, qui ne se produisent que tardivement, aux V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles de notre ère. Mettons à part aussi les Ibères pyrénéens, les Ligures de Provence, prédécesseurs incontestés des Celtes dans l'extrême Sud de la Gaule : ils appartiennent à une tout autre ethnie. Il reste qu'on peut distinguer trois autres groupes : le premier à l'Ouest qu'on peut qualifier d'Atlantique parce qu'il occupe les côtes du Bordelais, de la Saintonge, du Poitou, groupe qui s'enfonce à l'intérieur jusqu'en Berry, Orléanais, Maine; le deuxième, septentrional, comprend Ile-de-France, Normandie, Picardie et Artois, Flandre (wallonne), Champagne (en partie); le troisième groupe, oriental, Lorraine, Champagne (en partie), Bourgogne, Franche-Comté.

Mais, à y regarder de près, on s'aperçoit que les différences entre ces quatre groupes sont poussées à l'extrême par les anthropologues. Mettons à part le Périgord, où subsistent des représentants d'un type d'hommes petits, bruns, au crâne allongé jusqu'à la dolichocéphalie, descendants possibles, au moins partiellement, d'une population néolithique ou paléolithique. Les caractéristiques du groupe occidental ne s'éloignent guère de celles du groupe dit cévenol ou alpin. Il en va de même du groupe septentrional, qualifié par certains de Nordique, mais abusivement, quoiqu'un peu plus grand que les groupes du centre et de l'Ouest : les gens de ce groupe, brachycéphales, bruns, s'opposent nettement au vrai type Nordique, c'est-à-dire germano-scandinave. La seule exception se rencontre dans une partie de la Normandie, en Co-

tentin, en Bessin, en Caux, où, principalement sur la côte, on trouve des hommes grands, blonds, aux yeux bleus, accusant nettement le type danois, infiltration tardive, qui n'est pas antérieure au X<sup>e</sup> siècle de notre ère. Mais le Normand de l'intérieur n'a rien de « Nordic ». Il ressemble à s'y méprendre à ses voisins de Picardie à l'Est, du Maine à l'Ouest. On ne parle pas, naturellement, des Flamands de langue néerlandaise, d'ailleurs très composites de race et assez peu germaniques anthropologiquement.

Quant au groupe de l'Est, quant aux Lorrains, notamment, s'ils ont généralement une taille plus élevée que dans le reste de la France, ils ne sont nullement blonds en majorité et leur brachycéphalie prononcée les oppose nettement à leurs voisins de l'Est.

Somme toute, entre ces quatre groupes occupant la majeure partie de la France, il n'y a pas une opposition prononcée comme celle des couleurs du spectre, mais simplement des nuances d'une même couleur.

Même avec les autres groupes ethniques de France, les différences vont rarement jusqu'à l'opposition. En ce qui concerne le groupe breton, la chose s'explique aisément. Le Sud de l'île de la Bretagne ayant été peuplé à plusieurs reprises par les Celtes proprement dits et les Belges, il est naturel que, lorsque leurs descendants du Sud-Ouest de l'île s'enfuirent en Armorique, au Ve siècle, leur type physique différerait peu de celui des indigènes, leurs frères ou cousins. Même avec les Ligures du Sud-Est, avec les Ibères du Sud-Ouest, les contrastes ont été atténués par la pénétration celtique qui alla jusqu'aux Pyrénées et aux Alpes, dès une époque ancienne (VI<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles avant notre ère pour le moins).

On prétend qu'il n'y a pas de type français. Il y a cependant une moyenne ethnique française, sans quoi on ne comprendrait pas que, du premier coup d'œil, on distingue le Français de l'Espagnol, de l'Italien, de l'Allemand, du Néerlandais, de l'Anglais. Et ce fait d'expérience ne peut s'expliquer que si les ressemblances entre gens de France sont supérieures aux dissemblances, et cela depuis des temps anciens.

L'identité du Français et du Celte a frappé les premiers anthropologues et archéologues protohistoriens. Elle les a fort embarrassés. Le « Cévenol » s'oppose nettement, même violemment, au type conventionnel du Gaulois tel que ces chercheurs le trouvaient dans les manuels qui constituaient le fondement de leurs connaissances historiques très sommaires. Le Gaulois n'était-il pas grand, blanc de peau, blond, aux yeux bleus, tout comme le Germain, son ennemi ? On imagina alors, avec Alexandre Bertrand, d'opposer au Celte le Galate, doté, lui, de ces caractères que le Français ne présente pas. Pure illusion ! Les Grecs emploient les termes *Galates* et *Celtes* pour désigner la même race. Les séparer serait commettre le même non-sens que de distinguer des Allemands le peuple qui s'appelle lui-même *Deutschen*. Ce n'est que tardivement que les écrivains grecs, ne sachant comment appeler les Germains, longtemps inconnus d'eux, ont profité de ce qu'ils possédaient un double terme et se sont servis de l'un d'eux pour désigner les nouveaux venus. Selon la fantaisie des auteurs, on emploie tantôt *Galate*, tantôt *Celte*, pour désigner le Gaulois. Quand il s'agit de Barbares, on se soucie peu de précision.

Ne serait-il pas possible du moins de réserver aux régions danubiennes, sinon à la Gaule, ce type voisin du germanique ? Peut-être. Seulement, il ne faut jamais oublier — et anthropologues et préhistoriens l'oublient constamment — qu'un squelette ne nous fait jamais la grâce de révéler sa nationalité.

On a encore imaginé que les Celtes de Gaule représenteraient une aristocratie conquérante du type physique différent de celui de la population indigène et répondant au portrait conventionnel. Cette hypothèse, qui ne s'appuie sur aucun texte, se heurte au fait reconnu que nulle aristocratie étrangère ne peut conserver intact son type physique au bout de quelques générations ; or, les Gaulois occupaient la Gaule depuis un grand nombre de siècles, depuis l'âge du fer et plus anciennement peut-être. L'hypothèse est donc chimérique.

Qui plus est, le portrait du Gaulois blond, blanc de peau, aux yeux bleus, très semblable au Germain, portrait classique, ne répond à rien d'assuré ! Les Anciens ne nous ont rien dit de la couleur de ses yeux. Pour la taille et la nuance de la chevelure, on ne trouve rien chez Polybe, qui a connu les Cisalpins, vers l'an 150 avant notre ère, rien non

plus chez César qui a pratiqué Cisalpins (où il a recruté des légionnaires) et Transalpins. Il est difficile de croire que si le physique des Celtes avait présenté quelque chose d'exceptionnel pour un Hellène et un Romain, ils n'en auraient rien dit à leurs lecteurs.

La blondeur et la blancheur des Gaulois n'est formellement attestée que par Virgile (*Enéide*, VIII, vers 652-662) :

« En haut le gardien de la roche Tarpéienne, Manlius, était posté devant le temple et tenait la hauteur du Capitole. Ici le récent palais de Romulus couvert de chaume hérissé. Là l'oise d'argent voletant sur des portiques d'or avertissait que les Gaulois étaient sur le seuil. Les Gaulois s'avançaient à travers les buissons, protégés par les ténèbres, à la faveur d'une nuit opaque. En or leur chevelure, en or leur vêtement, saie de raies étincelantes; leur cou de lait est enserré dans l'or. Deux javelots des Alpes brillent dans leurs mains et leur corps est protégé par de larges boucliers. »

Ce passage a été utilisé dévotieusement, comme si Virgile avait vu les Gaulois qui prirent Rome vers l'an 388 avant notre ère. Ce passage fait partie de la description du bouclier fabriqué par Vulcain et présenté par Vénus à Enée. Prophétique, ce bouclier merveilleux resplendit de matières précieuses. L'or rehausse les personnages, les Barbares qui se couvraient de bijoux et de vêtements précieux, il décore même les portiques; l'oise du Capitole doit se contenter d'être en argent.

Ce qui a contribué à enfoncer l'erreur, c'est la représentation figurée des bas-reliefs alexandrins. Mais ils sont conventionnels : qu'ils soient Daces, Thraces, Gètes, Galates, les Barbares y présentent le même physique. Et la même convention reparaitra sur les monuments romains, arcs de triomphe et colonnes.

La couleur dorée (ou rousse) de la chevelure des Gaulois, au I<sup>er</sup> siècle avant notre ère, était obtenue artificiellement, au témoignage d'un contemporain d'Auguste, Diodore de Sicile (V, 23). La taille des Gaulois n'était pas élevée, quoi qu'en dise Timagène, vers l'an 100 avant notre ère. En effet, Caligula, voulant célébrer à Rome un triomphe imaginaire, prit des figurants gaulois pour représenter des captifs germains, mais dut faire un choix, ce qui est significatif (Suétone, *Caligula*, 47; Tacite, *Agricola*, II). Enfin, l'auteur qui nous a le plus soigneusement fait connaître la géographie de la Gaule et qui a vu des

Gaulois et des Germains, Strabon, qui vécut sous Auguste et sous Tibère, nous dit (l. VII, c. 2-2, éd. Cougny I, 208-9, 403-404) :

« Les Germains diffèrent quelque peu de la race celtique par une nature plus sauvage, une taille plus grande, une chevelure plus blonde (ou plus rousse). Ils s'en rapprochent pour tout le reste; par l'aspect, les mœurs, les lois. C'est pourquoi les Romains les appellent des Germains, car en leur langue *Germani* a le sens de *gnèsioi* (frères de père et de mère). »

Cette étymologie de pure fantaisie — car l'appellation *Germanus* n'a qu'une ressemblance fortuite avec le mot latin — a conduit visiblement Strabon à exagérer les ressemblances de mœurs et l'aspect entre Gaulois et Germains; son témoignage pour leur dissemblance physique n'en est que plus décisif.

En fin de compte, que les Celtes soient les descendants des races néolithiques qui ont occupé la Gaule ou qu'ils soient des nouveaux venus apparus vers l'an 1000 avant notre ère, — auquel cas ils n'ont pas pu ne pas se mélanger à la population antérieure, — le fait est que le Gaulois historique est l'ancêtre du Français, et physiquement et moralement, dans l'immense majorité des cas.

Le Gaulois occupe en effet la plus grande partie de la Gaule. Le Ligure est confiné dans ce qui correspond aux départements des Alpes-Maritimes, du Var, des Bouches-du-Rhône, en partie, soit 15.000 kilomètres carrés. Dans le Vaucluse, les Basses-Alpes, les Hautes-Alpes, les Celtes sont déjà installés depuis nombre de siècles. L'Ibère occupe le Gers, les Landes, les Basses et Hautes-Pyrénées, soit 28.000 kilomètres carrés : encore voit-il à Bordeaux les Bituriges Vivisques, le long des Pyrénées d'autres Celtes, dans le Comminges et le Conserrans. L'ensemble des régions non celtiques ou peu celtisées ne va qu'à un total de 43.000 kilomètres carrés sur les 639.000 que comptait la Gaule.

Si donc nous voulons représenter les Gaulois tels qu'ils étaient au temps où César va les soumettre à Rome, regardons autour de nous nos compatriotes et regardons-nous dans une glace <sup>1</sup>.

[Retour à la table des matières](#)

---

<sup>1</sup> Il est regrettable qu'aucune enquête d'ensemble n'ai pu être effectuée sur l'anthropologie en France. Seul l'Etat pourrait la mener à bonne fin, mais il se désintéresse de ce devoir scientifique, comme de beaucoup d'autres.

## CHAPITRE II

### LA GAULE INDÉPENDANTE : CE QU'ON PEUT SAVOIR DE SON HISTOIRE

[Retour à la table des matières](#)

Nous aimerions savoir quelque chose de l'histoire de la Gaule avant qu'elle eût été conquise par les Romains. Elle eut une destinée certainement agitée. Elle fut secouée de tempêtes ethniques et politiques. C'est ce que prouve à l'évidence la cassure en morceaux d'une même tribu, qui ne peut être que le résultat d'une dislocation violente.

C'est ainsi que les *Volcae*, peuple très puissant à coup sûr plusieurs siècles avant notre ère, s'est brisé en morceaux. Une partie a fait aux dépens des Ibères et des Ligures la conquête de la région allant du cours inférieur du Rhône jusqu'aux Pyrénées orientales, et de la Méditerranée au coude de la Garonne. Ils se subdivisaient en deux groupes, les *Arecomikes*, à Nîmes, les *Tectosages*, à Toulouse. Ce dernier groupe détacha un corps qui accompagna Brennus dans son expédition contre la Grèce vers l'an 260 avant notre ère. D'autres Tectosages font partie de l'armée des mercenaires galates qui se tailla un royaume en Asie Mineure, autour d'Ancyre, au même siècle.

Mais une autre fraction de ce grand peuple demeura en Allemagne. Elle donna même son nom à l'ensemble des Celtes (puis des Romains), pour les Germains : ils les appellent *Valah*, d'où Welches, Valaques, etc...

Un autre grand peuple fut celui des *Boïes*. Établi au cœur de l'Europe, dans la région qui garde son nom, la Bohême (Boihemum), il détache un rameau qui prend part à la conquête de l'Ibérie par les Celtes (VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère), mais s'arrête en route, au Sud de Bordeaux, où la petite région dite Buch conserve son nom. Un autre rameau avait participé à la conquête de l'Italie vers l'an 400 : il aurait compté 112 tribus, selon Pline, établies entre le Tessin et l'Adda (vers Lodi); ils furent soumis par les Romains en 197 avant notre ère.

D'autres Boïes, après avoir vainement tenté de s'établir dans le Norique (Bavière), prennent part à l'exode tenté par les Helvètes, mais, alors que ceux-ci sont refoulés en Helvétie, les Boïes sont recueillis par les Hédues et installés autour de Gortona, aujourd'hui Sancerre.

Cependant le gros de la peuplade demeurait encore ferme en Bohême, en dépit de l'assaut germanique, au I<sup>er</sup> siècle avant notre ère. Il dut céder à la pression des Marcomans au I<sup>er</sup> siècle après J.-C. et disparut ou se fondit avec les Germains.

Les *Bituriges* apparaissent en deux groupes, séparés par les Santons, les Lémovices, les Pétrocores : les Bituriges *Cubi* en Berry, les Bituriges *Vivisci* dans le Bordelais. Peut-être ces derniers, comme les Boïes, se sont-ils arrêtés en route, lors de la conquête de l'Espagne vers le VI<sup>e</sup> ou le V<sup>e</sup> siècle avant notre ère.

Les *Aulerkes* apparaissent à l'époque historique divisés en quatre branches, dont trois massées l'une près de l'autre, les *Eburovices* dans le pays d'Évreux, les *Cenomani* (au Mans), les *Diablintes* (à Jublains), dans le Maine. La quatrième, dans un site mal déterminé, en Nivernais ou en Auxerrois; ils étaient séparés des autres par les Carnutes (Orléans et Chartres), qui s'étaient sans doute infiltrés au milieu d'eux. Un petit établissement se trouve aussi chez les Volkes Arécomikes.

Une des branches, les Cénomans, participa à la conquête de l'Italie du Nord. Comme ils étaient établis dans le Trentin et firent bande à part, parfois alliés aux Romains, il y a lieu de supposer que cette branche ne venait pas de Gaule, mais représentait une fraction demeurée

dans l'Allemagne du Sud, ce qui est sans doute aussi le cas des Boïes. Ils furent soumis à Rome en 197 avant notre ère.

Cette conquête de l'Italie a eu, comme il est naturel, un grand retentissement dans l'Antiquité. Commencée vers l'an 400, elle était terminée avant 350. Une information à ce sujet nous a été conservée par Tite-Live (V, 34) :

« Au temps de Tarquin l'Ancien, les Bituriges exerçaient le pouvoir suprême sur la Celtique, tiers de la Gaule. Ils lui donnèrent un roi, Ambicatus. Sous son règne puissant, heureux, la Gaule était si riche et si peuplée que sa population trop nombreuse devenait difficile à maintenir. Le roi, déjà âgé, voulant décharger son royaume de cette multitude qui l'écrasait, témoigna son désir d'envoyer ses neveux Bellovèse et Sigovèse, aventureux jeunes gens, chercher de nouvelles demeures dans les contrées que les dieux leur indiqueraient à l'aide des augures. Ils emmèneraient ce qu'ils voudraient de guerriers, afin qu'aucune nation ne pût leur résister. Le sort assigna à Sigovèse la forêt hercynienne (Forêt-Noire se continuant jusqu'au Boehmerwald et peut-être jusqu'aux forêts de Pologne); les dieux, bien plus favorables à Bellovèse, lui montrèrent le chemin de l'Italie. »

Les noms des personnages sont bien celtiques : Ambicatos, Sigovésos (le victorieux), Bellovésos (le tueur). Il est évident que cette information, ou cette fable, ne peut être que d'origine celtique. Tite-Live se borne à copier Cornelius Nepos, d'origine celtique : il était un Insubre de Milan et lui-même s'inspirait de l'œuvre de Trogue Pompée, autre auteur latin d'origine celtique : il était un Cavare de Provence.

On a parlé à ce sujet d'« épopée celtique » : Tite-Live en répercuterait l'écho. Rien d'épique dans ce récit. C'est de la pseudo-histoire, une interprétation d'un historien latin d'origine gauloise, cherchant à expliquer l'occupation de l'Italie du Nord, de la Germanie méridionale, de la vallée danubienne par les Celtes. Comme la Gaule était, au moment où écrivait Trogue Pompée, le centre du monde celtique, il était naturel qu'il en fit le centre des émigrations. César (VI, 24) partage cette vue quand il prétend que des Volkes Tectosages, qui se maintenaient encore de son temps près de la Forêt hercynienne, étaient venus de Gaule et s'en étaient emparés aux dépens des Ger-

mains. Et si Ambicatus est dit roi suprême, c'est sans doute à cause du nom celtique de ce peuple (*les rois du monde*)<sup>2</sup>, lequel — il convient de le remarquer — ne fit pas d'établissement en Italie.

Une partie des émigrés, la plus grande sans doute, vint de Gaule, un *pagus* des Hédues (les Insubres), des Lingons, des Sénons, des Caturiges (des Hautes-Alpes), par vagues successives. Ceux des Boïes qui s'établirent en Italie avec eux vinrent peut-être directement de l'Allemagne du Sud, avons-nous dit. En tout cas, des renforts leur vinrent du Nord des Alpes Centrales, ceux des Gésates, peut-être déjà mélangés de Germains.

Ces Gaulois d'Italie, bien qu'installés dans la partie la plus fertile, la plaine du Pô, demeuraient à un stade de civilisation archaïque. Ils ne pratiquaient pas l'agriculture. Polybe, qui les vit entre 166 et 150 avant notre ère, alors qu'ils étaient soumis à Rome depuis quelque temps, nous dit :

« Ils vivent dispersés dans des villages sans murailles. Les mille choses qui font le bien-être de la vie leur sont inconnues. Ils n'ont d'autre lit que le foin ou la paille, ne mangent que de la chair, mènent en un mot la vie la plus simple. Étrangers à tout ce qui n'est pas la guerre ou le pâturage, toute science leur est inconnue. Leur richesse consiste en or ou en troupeaux, seules choses qu'ils puissent en toute circonstance emporter avec eux et déplacer à leur gré. »

Et cependant le même historien vante l'abondance et le bon marché du froment et des vivres. La contradiction n'est sans doute qu'apparente. Les Celtes d'Italie pouvaient faire cultiver les céréales par des esclaves ou par la population antérieure assujettie, ou encore Polybe rapporte-t-il la tradition de l'état des Celtes au moment de leur invasion, alors que la vie pastorale donne aux Barbares une supériorité guerrière incomparable sur les populations sédentaires et cultivées.

Vers le IV<sup>e</sup> ou le III<sup>e</sup> siècle avant notre ère, les Celtes proprement dits eurent à subir, du côté du Nord et du Nord-Est de la Gaule, le choc des nouveaux arrivés, leurs parents, les Belges, venus de Germa-

---

<sup>2</sup> Cf., le nom d'homme slave Vladimir : « maître du monde »

nie, cédant à la pression des Germains. Les Celtes furent refoulés par eux du Rhin à la Marne et à la Seine.

Les nouveaux venus ne se contentèrent pas de cette large portion de la Gaule. Ils passèrent la Manche et firent la conquête de la Grande-Bretagne aux dépens d'autres Celtes déjà établis dans l'île. Des fractions de leurs tribus s'y installèrent. C'est ainsi qu'on trouve des *Belgae* au Nord des Downs, jusqu'au canal de Bristol, des *Atrébatés* (Arras) au Nord-Ouest de la Tamise, jusqu'au Wash, des *Catuvelauni* (dont le nom représente la forme non syncopée des *Catalauni* de Châlons-sur-Marne) de Hartford à Northampton, des *Parisii* dans le Yorkshire sur la Humber. Peut-être même ont-ils poussé jusqu'en Irlande : Ptolémée (II, 9) signale des Ménapes sur la côte orientale de cette île.

César (II, 4), écho des traditions des Belges de son temps, rapporte qu'un roi des *Suessiones* (Soissons), Diviciacos, a été le prince le plus puissant de toute la Gaule et qu'il a obtenu « l'empire de la Bretagne, *nostra etiam memoria* ». L'événement était donc relativement récent (un siècle ?). Il ne peut s'agir que d'une nouvelle poussée dans l'île et il est plus que douteux que Diviciacus ait dominé toute la Gaule. Les Soissonnais ont dû se vanter.

Quoique amoindrie, la Celtique reste de beaucoup la partie la plus importante de la Gaule et, au II<sup>e</sup> siècle avant notre ère, l'hégémonie appartient aux Arvernes (Auvergne). C'est à eux que se heurtèrent les Romains quand ils entreprirent la conquête du pays situé entre les Alpes et le Rhône.

## LA PREMIÈRE CONQUÊTE ROMAINE

[Retour à la table des matières](#)

Appelés au secours par Marseille, attaquée sans cesse par la peuplade celto-ligure des Salyes (au Sud de la Durance), les Romains se portèrent en 154 et 125 à l'aide de la cité grecque, colonie de Phocée établie vers l'an 600. Le proconsul C. Sextus Calvinus délivra Mar-

seille et fonda un poste en une localité thermale qui reçut son nom : *Aquae Sextiae* (Aix-en-Provence). Les chefs des Salyes se réfugièrent chez les Allobroges qui occupaient la contrée comprise entre le Rhône, la Drôme et les Alpes, peuplade puissante qui, cependant, ne se crut pas de force pour résister seule. Elle appela à son secours le roi des Arvernes, Bituitos.

Il passa le Rhône au confluent de la Sorgue à la tête d'une armée dont le nombre a été follement exagéré. Il fut battu par Q. Fabius Maximus, les Allobroges furent réduits, les Helves, les Volkes Arcomikes, les Cavares, détachés de l'hégémonie arverne. Les Volkes Tectosages (Toulouse) furent traités en alliés du peuple romain. La conquête romaine se trouva embrasser ainsi, non seulement le pays entre les Alpes et le Rhône, mais la région comprise entre le cours inférieur de ce fleuve et les Pyrénées-Orientales; la voie d'Italie en Espagne était ouverte à Rome. La grande route aussitôt tracée, la *via Domitia*, prit le nom du vainqueur, Domitius Ahenobarbus. La *Provincia* ainsi constituée correspond à la Savoie, au Dauphiné, à la Provence, au Languedoc. Cette contrée se latinisa vite et devint comme un prolongement de l'Italie.

Un autre peuple, les Séquanes, que César trouve établi entre la Saône et le Jura, offrirait l'exemple d'un déplacement de population. Leur nom, qui rappelle celui de la Seine (*Sequana*), prouverait qu'ils sont venus du bassin de ce fleuve. Est-ce bien sûr ? Leur nom n'est-il pas tout simplement emprunté à la Saône (*Saucona*, *Sagona*) et déformé sous l'influence du nom plus connu de *Sequana* (?) .

## LA PREMIÈRE INVASION GERMANIQUE

[Retour à la table des matières](#)

Un danger encore plus grand que la conquête romaine menace peu après le monde celtique et belge tout entier, l'invasion des Cimbres et des Teutons. Danger imprévu, car la Gaule et l'Italie ne sont pas encore mises en péril par les tribus germaniques voisines, mais par de lointaines peuplades qui décident d'abandonner, en masse, le sol natal,

sans qu'on sache véritablement pour quelle raison, pour aller chercher un établissement ailleurs, n'importe où mais sur une terre plus clémente.

L'habitat des Cimbres est bien connu, c'est le Nord du Jutland (péninsule cimbrique des Anciens). Les Teutons étaient établis entre l'Elbe inférieure et l'Eider, dans le Schleswig actuel. Les Ambrons, branche des Teutons, ont laissé leur nom à une île frisonne, Amrun (anciennement Ambrun).

Les Cimbres se mettent en mouvement les premiers, en 113 avant notre ère. Leur but semble être la vallée du Danube. Mais les Celtes occupent encore en grande partie l'Allemagne du Sud. Les Boïes les repoussent, de même les Volkes. Les Cimbres gagnent la Pannonie (Autriche et partie de Hongrie). Là, ils se heurtent encore à une peuplade celtique, celle des Scordiskes. Ils remontent vers le Nord, par la vallée de la Draye et de la Save, et arrivés dans le Norique (Bavière), ils y font la rencontre d'une armée envoyée par Rome, inquiète des courses à travers l'Europe centrale d'une peuplade sauvage à qui pouvait venir l'idée de pénétrer en Italie. Le consul Papirius Carbo est battu. Néanmoins, les Cimbres ne se dirigent pas vers l'Italie; ils gagnent la vallée du Main. Quatre ans plus tard, ils sont rejoints par les Teutons. Ceux-ci, quand ils se remirent en mouvement, entraînent avec eux un des quatre rameaux des Helvètes, celui des Tigurins, demeuré dans l'Allemagne du Sud, sans doute dans la vallée du Neckar. Teutons et Tigurins passèrent le Rhin en l'an 109. En Gaule, on ne sait où, ils rencontrèrent le consul Silanus et entrèrent en négociations avec lui, demandant des terres. Les Cimbres, de leur côté, faisaient la même demande à Rome, qui déclina cette dangereuse proposition. Silanus battu, les Tigurins se détachèrent des Teutons, passèrent dans la *Provincia* et opérèrent leur jonction avec les Volkes Tectosages révoltés contre l'autorité romaine. Un des consuls envoyés par Rome, Cassius Longinus, fut battu et tué dans l'Agenais. L'autre consul, Servilius Cepio, réussit à dégager Toulouse. Il aurait même fait main basse sur le trésor des Tectosages (107).

Deux ans plus tard, Cimbres, Teutons, Ambrons, Tigurins descendent en masse la vallée du Rhône. Près d'Orange, ils rencontrent deux

armées romaines commandées par Servilius Cepio et Mallius Maximus et les mettent en déroute.

Les Barbares ne purent profiter de leur victoire. Ils avaient tellement dévasté la contrée sur leur passage qu'ils furent obligés de se séparer pour se ravitailler. Les Cimbres gagnèrent l'Espagne. Les autres remontèrent dans la Gaule septentrionale. Ils furent contenus par les Belges ou peut-être firent-ils un accord avec eux, car ils laissèrent au cœur du *Belgium* leurs bagages et sans doute aussi les fruits de leurs pillages, avec une troupe de 6.000 hommes pour les garder. Cette garde était peut-être composée de Belges, au moins en partie, car la tribu des Aduatiques, que l'on trouve par la suite occupant ce site, porte un nom celtique.

En l'an 103, les Cimbres, probablement étrillés par les Celtibères, repassent les Pyrénées. Avec Teutons et Tigurins, ils se décident enfin à envahir l'Italie. Il était impossible aux envahisseurs, faute d'approvisionnements, d'agir de concert, en une seule masse. Ils entreprennent de passer les Alpes par trois voies distinctes, les Teutons en remontant la Durance et en passant sans doute par le mont Genève, les Cimbres et les Tigurins en remontant au Nord des Alpes et en franchissant, les premiers, le Brenner, les seconds, un col quelque part du côté des Alpes juliennes.

Les Teutons ne purent exécuter leur dessein. Ils furent arrêtés, puis écrasés par Marius sous Aix (102). Les Cimbres, qui avaient battu le consul Catulus dans la vallée de l'Adige, se répandirent dans la plaine du Pô jusqu'en Vénétie. Ils refluèrent ensuite au Nord-Ouest, jusqu'à Verceil. Marius et Catulus les détruisirent le 30 juillet 101. Sylla alla chercher les Tigurins en Norique et les obligea à rejoindre dans l'Helvétie les trois autres tribus helvètes.

L'invasion des Cimbres, des Teutons, des Ambrons, fut véritablement une migration de peuples, une *Völkerwanderung*, comme disent les Allemands. Ils emmenèrent avec eux femmes et enfants, d'où un encombrement et une disette funestes, et ne laissèrent rien en arrière, dans les régions d'où ils étaient sortis. Un symptôme très grave pour l'avenir de la Gaule, c'est que les Celtes furent incapables de leur résister. Leurs guerriers durent chercher refuge dans leurs forteresses

(*oppida*), et la famine les obligea à sacrifier les vieillards inaptes au métier des armes. Malgré cette résistance, derrière les murailles, les Gaulois furent incapables de se débarrasser des envahisseurs germano-helvètes<sup>3</sup> Ils ne durent leur délivrance qu'aux armes romaines, à Marius. Cette impuissance dénote une décadence qui va être précipitée par un dénouement tragique. Un demi-siècle seulement sépare la fin de l'invasion des Cimbres et Teutons de la conquête de la Gaule par César.

[Retour à la table des matières](#)

---

<sup>3</sup> Les Romains, pour qui le monde germanique fut longtemps inconnu, lors de cette invasion, prirent d'abord les Cimbres et les Teutons pour des Celtes, d'autant qu'une partie de ces hordes, les Helvètes Tigurins, était celte et que la langue celtique servait d'intermédiaire entre les Barbares et les Romains. Les chefs germains portent des noms celtiques, traditionnellement, souvenir d'un passé où les Celtes dominaient le monde germanique. Après la conquête franque, les Gallo-Romains, à leur tour, prendront des noms germaniques, ainsi qu'on verra.

### CHAPITRE III

#### TABLEAU DES PEUPLES DE LA GAULE DENSITÉ DE LA POPULATION

[Retour à la table des matières](#)

C'est à ce moment qu'il convient d'esquisser un tableau de la Gaule encore indépendante. Elle est l'asile, le centre du monde celtique. Partout ailleurs, sauf dans les îles Britanniques, on devine les Celtes à travers la brume plutôt qu'on ne les connaît. En Espagne, ils s'étaient fondus avec les Ibères, et les peuplades celtibériques, matées par Hannibal en 221, achèveront d'être domptées, après la chute de Numance (en 133). Au I<sup>er</sup> siècle avant notre ère, l'Espagne, la Bétique particulièrement, se romanisait avec une rapidité surprenante. En Italie, les Celtes de la vallée du Pô avaient été écrasés et soumis par Rome depuis la fin du II<sup>e</sup> siècle. La fondation de colonies romaines acheva de latiniser le pays, considéré désormais comme un prolongement de l'Italie proprement dite, laquelle ne dépassait pas le Rubicon. César, pour opérer la conquête de la Gaule, lèvera des légions dans cette région. On a vu que, en ce même I<sup>er</sup> siècle, les Celtes évacuent l'Allemagne et l'Europe centrale ou ne s'y maintiennent encore que pour une courte durée. Dans la région danubienne, Boïes et Scordiskes avaient affaire à des adversaires redoutables qui les supplantèrent, les Daces, rameau des Gètes, établis entre la mer Noire, le Danube inférieur et la Theiss. Quant aux Celtes d'Asie Mineure, de Galatie, ils s'hellénisaient et étaient perdus pour le monde celtique.

Dernière représentante de ce monde, la Gaule ne possédait cependant aucune unité politique, bien qu'un sentiment de « celtisme » persistât chez elle comme l'hellénisme chez les Grecs, sentiment de culture commune n'astreignant pas à l'unification en un seul État.

Si nous laissons de côté les subdivisions en *pagi* (au nombre de 300 selon les Anciens), *pagi* au reste à peu près tous inconnus, on trouve le pays partagé entre une soixantaine de peuples, de *cités*, comme disent les Romains, pour qui ce terme ne désigne pas seulement l'agglomération principale, mais l'ensemble des habitants et du territoire d'une peuplade.

Les noms de ces peuples se sont prolongés jusqu'à nos jours. A partir du milieu du III<sup>e</sup> siècle de notre ère, ou environ, l'habitude s'est répandue, du moins dans le Nord de la Gaule, de désigner le chef-lieu de chaque  *cité*  par le nom du peuple mis à l'accusatif (à cause de la préposition *ad* qui le précède sur les bornes milliaires).

Il n'est donc pas sans intérêt, intérêt actuel, d'énumérer les noms des peuples de nos ancêtres, et aussi la forme celtique, quand on peut la connaître, du chef-lieu de chacun d'eux.

#### DANS LA GAULE DITE CHEVELUE

##### *A) Au centre de la celtique proprement dite, entre Loire et Garonne.*

[Retour à la table des matières](#)

1° Les Bituriges (de *bitu*, monde, et *riges*, pluriel de *rix*, roi), chef-lieu *Avaricum* (nom tiré de la rivière qui l'enveloppait, l'*Avara*, l'Yèvre). Au III<sup>e</sup> siècle, le nom du peuple se substitue à celui de la ville, d'où Bituriges, d'où Be(t)ourges, Beourges, Bourges.

2° Les *Arverni*, dont le refuge principal, l'*oppidum*, était Gergovie. Sous Auguste, la capitale sera transférée plus au Nord, au lieu dit *Arvernus* « Auvergne », désigné par la suite sous l'appellation de *Clarus*

*mons*, Clermont. Citons leur marché principal *Rigo-magus*, « le marché du roi », représenté aujourd'hui par Riom.

3° et 4° Aux Auvergnats, il faut joindre leurs clients, les *Vellavi* et les *Gabali*, qui ont laissé régulièrement, comme noms de province, le *Velay* et le *Gévaudan* (*Gabalitanus pagus*). Le chef-lieu des *Vellavi*, *Ruessio*, prendra à l'époque chrétienne le nom de Saint-Paulien, mais, déjà auparavant, la capitale avait été transférée à *Anicium* (Le Puy). Le chef-lieu des *Gabales* a pris le nom de ce peuple, *Javols*, mais à cette localité se substitua, à l'époque romaine, comme capitale, *Mimate* (Mende).

5° Sous la prédominance des Arvernes sont aussi les *Cadurci*, qui ont laissé leur nom au Quercy (orthographe vicieuse pour *Caerci*, de *Caturcinus pagus*). Leur capitale, *Divona* (la déesse, source divinisée), prendra le nom du peuple : Cahors (orthographe vicieuse pour Caors) au III<sup>e</sup> siècle de notre ère également.

6° Proches des *Cadurci*, en partie annexés à la *Provincia*, sont les *Ruteni* avec *Segodunum* (montagne de la force) pour capitale, dite plus tard du nom de ce peuple Rodez (*Rutenos*). Quant à la forme Rouergue, elle s'explique par les particularités phonétiques prises par le latin en cette région.

7° Les *Petrocorii* (*petro*, quatre, et *corii*, armées). Leur capitale *Vesuna* (Vésone) prendra le nom du peuple, comme la contrée : Périgieux (*Petrocorios*), Périgord (*Petragoricus pagus*).

8° Les *Lemovices* ont laissé leur nom à leur capitale (Limoges) et à la région du Limousin (*Lemovicinus pagus*). Le nom primitif de leur chef-lieu n'est connu que par le second terme *ritum*, « gué ». Au premier terme a été substitué le nom d'Auguste (*Augustoritum*) après la conquête.

9° Les *Santones* ont donné *Saintes* et *Saintonge* (*Santonicus pagus*). Le nom primitif du chef-lieu *Mediolanum* (*medio*, milieu, *lanum*, plaine) est très répandu en pays celtique ou jadis celtique (36 exemples en France, un célèbre, en Italie, Milan, ou en Westphalie, Metelen, etc...).

10° Les *Pictavi* ont laissé leur nom au Poitou; leur chef-lieu *Limounum* a échangé son nom pour celui de Poitiers (forme aberrante).

11° Enfin, bien qu'ils fussent à cheval sur les deux rives de la Loire, les *Turones*, dont le chef-lieu, qui prit le nom de Tours, est sur la rive gauche du fleuve. De son premier nom, on ne connaît que le second terme *dunum*, « forteresse », le premier ayant été remplacé par celui de César (*Caesarodunum*) à l'époque romaine.

### B) De la Loire au Rhin supérieur.

[Retour à la table des matières](#)

12° Le peuple le plus puissant est celui des *Haedui* ou *Aedui*. Cette vaste cité occupe à peu près l'espace du département de Saône-et-Loire. Son nom n'a pas persisté. Son *oppidum* principal, *Bibracte*, « lieu des castors », aujourd'hui le Mont-Beuvrait (écrit Beuvray), fut délaissé au lendemain de la conquête pour un site nouveau, la ville d'*Augustodunum*, bâtie sur un sol vierge, Autun, écrit plus correctement au Moyen Age *Osteün*; deux ports sur la Saône : *Matisco*, *Cabilonum*, ont persisté sous les noms de Mâcon et de Chalon. A l'extrémité Nord, chez la petite peuplade des *Mandubii*, cliente des Hédues, *Alesia* va bientôt acquérir une tragique célébrité, c'est Alise (Sainte-Reine).

13° Entre la Loire et le cours supérieur de l'Yonne, dans le Nivernais actuel, les Hédues ont laissé s'installer, semble-t-il, une branche des Aulerkes, les *Brannovices* (*Branno* : corbeau, oiseau considéré comme symbole guerrier). On ne sait où était la forteresse de *Noviodunum* qu'on a voulu, sans preuve, identifier à Nevers. Elle était récente, comme indique son nom : *novio*, nouveau, *dunum*, forteresse.

14° Au Sud, touchant Lyon, d'autres clients des Hédues, les *Segusiavi*, n'ont pas laissé non plus leur nom. La contrée a pris le nom du chef-lieu qui reçut le nom latin de *Forum* (marché), à l'époque romaine, *Forensis pagus*, le Forez.

15° Autres clients des Hédues, les *Ambarri*, forme syncopée pour *Ambiarari*, appellation qui implique qu'ils occupaient les deux rives de la Saône (Arar, un des noms de ce fleuve), car *ambi* signifie « autour de ». Ce terme se retrouve dans Ambérieu, département de l'Ain. Le nom de ce peuple n'a pas persisté autrement.

16° Au Nord des Hédues, les *Lingones* ont laissé leur nom à la région correspondant à peu près au département de la Haute-Marne, nom connu jusqu'à une époque récente sous la forme Langogne (*Lingonicus pagus*). Son chef-lieu, dans une belle position défensive, a gardé le nom du peuple, Langres, substitué à *Andematunnum* (*ande*, préfixe d'intensité, plus un second terme de signification inconnue).

17° Entre la Saône et le Jura, occupant la région qui sera appelée dix siècles plus tard la Franche-Comté de Bourgogne, les *Sequani*. Leur nom fait croire qu'ils venaient du bassin de la Seine (*Sequana*), peut-être à tort, car il peut être emprunté au nom que porte l'Arar en son cours supérieur, *Sagona*. Si leur nom n'a pas persisté, il n'en va pas de même de celui de leur admirable chef-lieu *Vesontio* (Besançon) par la confusion du V et du B qui se produit vers le Bas-Empire.

18° A l'Est du Jura étaient les *Helvetii*. Ces nouveaux venus, divisés en quatre *pagi*, dont les *Tigurini* sont les plus connus, n'occupaient pas toute la superficie de la Suisse actuelle. A l'Est, ils n'arrivaient pas jusqu'au lac de Constance. La localité actuelle de Pfyn (du latin *Fines*) marquait la limite. Les cantons actuels de Thurgovie, Saint-Gall, Appenzell, Grisons, soit 13 à 14.000 kilomètres carrés, étaient pays rhétiques.

Le Valais même (*Civitas Vallensium*) et Genève étaient aux Allobroges.

Le nom d'Helvètes n'a pas subsisté, sauf en littérature, à l'époque moderne. Mais les appellations de quelques-uns de leurs *oppida* persistent en français : Avenches (*Aventicum*), Nyons (*Novio-Dunum* « nouveau fort »), etc... En allemand, *Vindonissu* persiste sous la forme de Windisch et les Tigurins ont laissé leur nom à Zurich.

19° Par contre, dépendaient des Helvètes de petits peuples : *Rauraci*, *Tulingi*, *Latobici*. Ces deux derniers ne sont connus que par César (I, 7) et on ne sait où ils étaient.

Les *Rauraci* occupaient le coude du Rhin. Leur nom semble impliquer qu'ils venaient de la Ruhr. Les noms de deux de leurs *oppida* ne sont connus que sous leur appellation romaine : *Augusta Rauracorum* est Augst, *Basilea* est Bâle (en allemand Basel).

### C) Entre Loire et Seine-et-Marne.

[Retour à la table des matières](#)

20° Le peuple le plus fameux est celui des *Senones*. Il avait pris une part importante à la conquête de l'Italie au cours des V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles et avait occupé la position la plus dangereuse, en flèche, entre le cours supérieur du Tibre et l'Adriatique. On leur attribuait la prise du Capitole. Le légendaire Brennus (dont le nom a été suggéré aux historiens latins par celui du personnage historique de ce nom qui saccagea Delphes en 260), était un Sénon. Attaqués les premiers par les Romains, les Sénons furent exterminés (224). Une localité sur l'Adriatique, Sinigaglia (*Sena gallica*), conserve encore leur nom.

En Gaule, ils occupent les rives de l'Yonne, depuis Auxerre, peut-être, jusqu'à Montereau. Leur capitale, *Agedincum*, a pris leur nom, Sens (Senones). Le pays est appelé Sénonais, mais Senonge, appellation disparue, représente *Senonicus pagus*.

21° Uni aux Sénons ou sous leur dépendance, le petit peuple des *Parisii*, dont le territoire était limité par les forêts qui subsistent encore aujourd'hui dans la grande banlieue parisienne : Montmorency, Saint-Germain-en-Laye, Marly, la Juvennerie, Trappes, Chevreuse, Verrières, Sénart, Armainvilliers, Bondy (disparue). Le nom de leur chef-lieu dans une île de la Seine, *Lutecia*, n'a pas persisté; il a été remplacé par celui du peuple : Paris (*Parisios*, *Parisius*).

22° et 23° Bien qu'ils ne soient pas attestés au I<sup>er</sup> siècle avant notre ère, sans doute parce qu'ils étaient sujets des Sénons, les *Tricasses* et

les *Catuvellauni* existaient à coup sûr. Il est possible aussi que les Tricasses fussent sous la dépendance des *Lingones* et que les *Catuvellauni* fussent des Belges.

Le nom des premiers es composé de *tri* « trois » et de *casses*, qui peut signifier « bataillons, corps militaire ». Celui des seconds est formé de *catu*, « bataille », et de *vellauni*, terme qu'on retrouve ailleurs, mais dont la signification demeure incertaine. Le chef-lieu des Tricasses n'est connu que par la forme qu'il prit après la conquête, *Augustobona*; le second terme signifie peut-être « demeure ». Le chef-lieu des Catuvellauni, *Durotalannum*, est composé de *duro*, « dur, fort », et de *talannum*, de sens inconnu... Ni l'une ni l'autre de ces dénominations n'ont persisté : les chefs-lieux ont pris le nom du peuple : Troyes, Châlons, alors que le pays s'appelait Troiesin, Chalonge (*Catalaunicus pagus*).

#### D) Entre la Seine, la Loire, la mer.

[Retour à la table des matières](#)

24° A gauche de la Seine, on rencontre d'abord les *Carnutes*, dont le territoire est représenté par les départements d'Eure-et-Loir, Loiret-Cher et Loiret. Leur capitale politique était *Autricuum*, qui devait son nom à l'Eure (*Autura*) qui l'entourait. Mais leur centre commercial était un port fluvial au coude de la Loire, *Cenabum* ou *Genabum*. En outre, leur territoire jouissait de l'honneur d'être le siège de l'assemblée générale des druides. Ce lieu était situé entre Sully et Saint-Benoit-sur-Loire. Il était considéré comme le centre, l'ombilic, sinon de la Gaule entière, du moins du monde celtique qui l'occupait (Celts et Belges). Les noms *d'Autricuum* et de *Genabum* ont disparu, remplacés le premier par le nom du peuple, Chartres (*Cartunes*, par métathèse, au lieu de *Carnutes*), le second par Orléans, écrit jadis Orléans (*Aurelianum*), d'origine controversée.

Le nom du peuple ne s'est conservé que pour une partie du territoire, la partie beauceronne. La dénomination « pays Chartrain » est une forme moderne refaite sur Chartres. Orléans, puis un *oppidum*,

Blois, étant devenus chefs-lieux des *civitates* nouvelles, ont donné leur nom aux régions : Orléanais, Blésois.

25° et 26° Le grand peuple gaulois entre Seine et Loire dut être celui des *Aulerici*. Mais il se trouvait pour lors cassé en trois morceaux. Le plus étendu, celui des *Cenomanni*, couvrait la majeure partie des départements de la Sarthe et de la Mayenne. Le nom du chef-lieu *Vindunum* (et non *Suindinum*), composé de *vindo* « blanc », et *dunum* « forteresse », n'a pas persisté. Il a été remplacé par celui du peuple : *Celmans* (pour Cenomans); au cours des âges, la première syllabe, *cel*, prise pour l'un des articles de la langue du haut Moyen Age, fut remplacé par l'article plus familier *le*, d'où Le Mans, et le nom de la région *Celmannia*, lui aussi, fut compris Le Maine.

Le plus petit territoire, celui des *Diablintes*, occupait le Nord du département de la Mayenne. Son chef-lieu était récent, car il s'appelait *Noviodunum*, « nouveau fort ». Il a été remplacé par le nom du peuple, prononcé *Jablent* (écrit aujourd'hui Jublains) car le *di* devant voyelle est devenu *j* (cf. *diurnus*, « jour », *Divione*, « Dijon »). Ce n'est plus qu'un village, car le pagus n'a pas persisté, ayant été réuni à celui des *Cenomanni*, à l'extrême fin de l'Empire romain.

A l'Est, les *Eburovices* (*eburo*, « if », arbre sacré, plus *vices*, de sens douteux) occupaient la majeure partie du département de l'Eure. Leur capitale (Vieil-Evreux) s'était déplacée à l'époque de l'indépendance ou aux premiers temps de l'occupation romaine, alors qu'on parlait encore celtique. Elle prit le nom de *Medio-lanum* (au milieu de la plaine), comme la capitale des Santons. Elle ne garda pas cette appellation, remplacée par celle du peuple : Evreux. Le pays s'appelle Evrecin (*Ebroicinus pagus*).

28° Un petit peuple, non mentionné par César, sans doute parce qu'il était une subdivision des *Eburovices* ou était de leur clientèle, les *Sagii*, occupait la majeure partie du département de l'Orne. Le nom de son chef-lieu nous est parvenu sous une forme corrompue, *Nudionnum*, sans doute pour Noviodunum, « nouveau fort ». Il prit ensuite le nom du peuple : Sées (*Sagios*). La région a dû s'appeler le Séois (*Sagiensis pagus*), mais le nom qui a prévalu est l'Hiémois, dû à la localité *Oxima* (aujourd'hui Exmes), qui supplanta Nudionnum. *Oxima* est

le superlatif de la racine *ox* ou *ux*, qui signifie « très haute ». Exmes est en effet sur une hauteur. Il est probable que les *Esuvii* de César (II, 24; III, 7), voisins des Armoricaains, sont les *Sagii* pour *Esagii*, à moins qu'*Esuvii* soit une cacographie des manuscrits.

29° et 30° Au Nord-Est de ces petits peuples, on trouve les *Velio-casses*, les *Caletes*. Les premiers, entre l'Oise et l'estuaire de la Seine, ont laissé leur nom au Vexin (écrit longtemps Veuguessin). Leur chef-lieu était *Rotomagos*, composé de *Roto*, de sens inconnu, et de *magus*, « champ », dans le sens de « champ de foire », de marché. Par exception, le nom a persisté : c'est Rouen (écrit longtemps Roön). Bien qu'ils soient situés sur la rive droite de la Seine, les Calètes sont rattachés aux Celtes et non aux Belges. Ils ont laissé leur nom au pays de « Caux ». A l'embouchure de la Seine, leur port de *Caracotinum* (sens inconnu) devait, au cours des âges, perdre son nom pour celui de Harfleur, d'origine danoise.

A la frontière des Velio-casses, à droite de la Seine, une localité importante changera, après la conquête, le début de son nom *Juliobona*, composé de *Julius*, plus *bona*, « demeure » (?). C'est Lillebonne. La première partie (Lille) s'explique par une phonétique locale transformant *julio* en *lulio* (cf. l'italien *luglio* pour « juillet »), d'où une confusion avec l'île (*insula*).

31° Au Nord des Ebuovices, les *Lexovii* (signification inconnue) avaient un chef-lieu récent, comme l'indique son nom *Noviomagus*, « Neuf-marché ». Il n'a pas persisté; il a pris le nom du peuple : Lisieux. Le pays s'est appelé Lieuvin (*Lexovinus pagus*).

32° et 33° A l'Ouest des Lexovii sont nommés tardivement, quoique d'existence à coup sûr ancienne, les *Baiocasses* et les *Viducasses* occupant l'actuel Calvados. Dans la seconde partie du nom des deux peuples figure *casses*, que nous avons déjà rencontré et qui signifie soit « gens », soit « guerriers ». Mais, tandis que la signification du nom de Viducasses est claire « les gens des bois » (le Bocage normand), de *vidu* « bois », celui du premier terme de Baiocasses demeure obscur.

Le nom du chef-lieu de ces derniers, *Augustodurum*, refait à l'époque romaine, n'a pas persisté et a été remplacé par celui du peuple : Bayeux. La contrée est appelée le *Bessin* (*Baiocassinus pagus*). Le second peuple n'a pas laissé de nom, son territoire ayant été uni au Bessin, après le II<sup>e</sup> siècle de notre ère. Son chef-lieu est représenté par le hameau de Vieux (Calvados).

34° et 35° Le département actuel de la Manche était occupé par les *Unelli*. Leur nom n'a pas persisté. Et pas davantage celui de leur chef-lieu, *Cosedia*, remplacé par une localité qui prit, au IV<sup>e</sup> siècle, le nom de l'empereur Constance Chlore : *Constantia*, Coutances.

C'est sur le nom du chef-lieu qu'a été refait le nom de la contrée, le Cotentin (*Constantinus pagus*). *Coriovallum*, un des ports des *Unelli*, n'a pas davantage conservé son appellation, à laquelle s'est substituée celle de Cherbourg, lors de la constitution de la Normandie.

Il y a tout lieu de croire que les *Abrincatui* ou *Abrincates*, au Sud, sont un démembrement des *Unelli*. Si leur chef-lieu, *Ligedia*, a perdu son nom, il a conservé celui du petit peuple : Avranches (*Abrincates*) et la région s'est appelée Avranchin (*Abrincatinus pagus*).

36° Sur la Loire, occupant la superficie des départements d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire, on rencontre les *Turones* et les *Andes*. Les premiers étant surtout fixés sur la rive gauche du fleuve, nous en avons parlé précédemment. Les *Andes*, au contraire, occupent surtout la rive droite. Ils avaient participé à la conquête de l'Italie du Nord, avec les Cénomans, leurs puissants voisins. Leur territoire italien de Mantoue a eu l'honneur de donner naissance au plus illustre des poètes latins, Virgile, dont le nom (*Vergilius*) est d'apparence celtique, tout comme celui de sa mère *Magia*. *Andes* est-il la forme syncopée de leur nom plein *Andecavi* (*ande* préfixe intensif, plus *cavi* ou *gavi* de sens inconnu). Leur chef-lieu a modifié son nom après la conquête : *Julio-magus*, « marché de Jules », appellation qui n'a pas duré et à laquelle s'est substitué Angers, du nom du peuple devenu Anjou (*Andegavus pagus*).

37° Occupant notre département de Loire-Maritime, sauf sur la rive gauche, les *Namnetes* (signification inconnue) avaient leur chef-

lieu au confluent du fleuve et de l'Erdre. Son nom, qui nous a été transmis sous la forme peu sûre de *Condevicnum*, doit faire allusion à cette situation, car le premier terme ne peut pas n'être pas apparenté à *Condate*, « confluent ». Au reste, ce nom n'a pas duré et a été remplacé par celui du peuple : Nantes. On ne voit pas clairement pourquoi, dans le haut Moyen Age, la région de Nantes a été appelée la Mée, de *Media* qui signifie « milieu » en celtique comme en latin.

38° Le chef-lieu du peuple des *Redones*, *Condate*, au confluent de l'Ille et de la Vilaine, présage le département d'Ille-et-Vilaine dont ils occupaient la superficie. Le nom du peuple lui fut substitué : Rennes. La contrée fut le *Reonge* (*Redonicus pagus*), dénomination qui n'a pas persisté jusqu'à nos jours.

39° Le Reonge ne dépassait pas, au Nord-Ouest, Evran dont le nom celtique (*Euranda*), signifiant « frontière », n'a pas été détrôné par le latin *Fines* des bornes milliaires de l'empire romain. Là commençait le peuple des *Coriosolites* (le premier terme, *corio*, veut dire « armée »). Son nom ne subsiste plus que dans celui du village de Corseul qui fut sa capitale (nom primitif inconnu). La région elle-même, bouleversée par l'invasion bretonne du V<sup>e</sup> siècle de notre ère, n'a pu garder son antique appellation. Elle répond à la majeure partie de notre département des Côtes-du-Nord.

40° Sur la côte méridionale de l'Armorique, presque identique au département du Morbihan, était le pays occupé par les *Venetes*, peuple marin que les Commentaires de César ont rendu célèbre. Le nom du chef-lieu, *Darioritum*, formé de *Dario* (sens inconnu) et de *ritum*, « gué », a été remplacé par celui du peuple, prononcé non pas *Venetes*, mais, par métathèse, *Vetenes*, d'où Vennes, corrompu en Vannes au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle seulement.

41° A l'extrémité de l'Armorique sont les *Osismii* dont le nom signifie « les plus hauts » dans le sens de « reculés », comme le latin *altissimi* et fait présager l'appellation moderne du Finistère, département qu'ils occupaient en entier. Au centre, nœud de routes, était le chef-lieu, dit *Vorgium* ou *Vorganium*. Il est peut-être identique à Carès (écrit à tort Carhaix) où l'on a voulu voir, non sans témérité, le nom du peuple des *Osismii* : *Carès* serait pour *Caroesm*, composé de

*Caer* « ville », plus *oes*, *oesm*. Quoi qu'il en soit, l'invasion des Bretons insulaires ne permettait pas au nom du peuple de subsister, d'autant que le territoire fut coupé en deux, le Léon au Nord, la Cornouaille au Sud.

A l'extrême pointe du continent, l'île d'Ouessant (pour Ouessa) garde le nom celtique d'*Uxisama*, un superlatif signifiant « la plus haute » dans le sens également semblable au latin de « la plus reculée », « la plus lointaine ».

42° à 44° Ne sont nommés que par César et disparaissent par la suite, sans qu'on sache les localiser parmi les Celtes, les *Ambillati* en Armorique, les *Ambivareti*, clients des Hédues, dont le premier terme, *Ambi*, indique qu'ils occupaient les deux rives d'un cours d'eau, enfin les *Blannovii*, autres clients des Hédues.

### *E) Le Belgium.*

[Retour à la table des matières](#)

45° Les *Remi* occupaient les parties septentrionales des départements de la Marne et de l'Aisne. Leur capitale, *Durocortorum* (*duro*, « fort », plus un second terme de sens inconnu), a changé son nom pour celui du peuple : Remos, Reims. La contrée sera dite, au Moyen Age, le *Raincien* (*pagus Remcianus*). Rémois est une forme refaite à l'époque moderne. Sera attesté très tard, mais existait à coup sûr de toute antiquité, l'*oppidum* inexpugnable de *Lugdunum*, écrit aussi *Laudunum* : c'est Laon.

46° Les *Suessiones*, qui avaient un instant dominé les îles britanniques, occupaient un territoire correspondant à peu près à la partie méridionale du département de l'Aisne. Le nom et le site de leur capitale sont inconnus. Elle fut remplacée à l'époque romaine par *Augusta*, qui a cédé au nom du peuple : Soissons. La région est dite le Soissonnais (*Suessionensis pagus*). Les Suessions et les Rèmes se disaient « frères consanguins », selon César (II, 37).

47° et 48° Dépendaient sans doute des Soissonnais les deux « cités » des *Meldi* et des *Silvanectes*. Entre les Soissonnais et les Parisiens, le petit peuple des *Meldi* avait pour chef-lieu *Fixtinum* (?) à signification inconnue, qui n'a pas persisté. Il a été remplacé par *Meldos* : Meaux. La région s'est appelée *Melcianus* (pour *Meldicianus* avec le suffixe *anus* qu'on retrouve dans Rainchien), d'où l'appellation Musien qui serait encore, dit-on, connue dans la Brie.

La minuscule cité des *Silvanectes* était la plus exiguë de la Gaule. Du nom de son chef-lieu *Augustomagus*, seul le second terme (*magus*, « marché ») est celtique. Ce petit peuple ayant son territoire entouré de forêts, on a pensé que *silva* signifie forêt, comme en latin, et *nectes* pourrait vouloir dire « habitants ». La contrée a pris le nom de Sellennois (*Selnectensis*), abrégé de *Silvanectensis pagus*. Le nom du chef-lieu, Senlis, doit représenter *Senlectum* (métathèse de *Selnectum*).

49° A l'Ouest des Soissonnais, les *Bellovaci* occupaient tout le département de l'Oise actuel. Le nom de leur chef-lieu n'est connu que sous la forme latinisée de *Caesaro-magus*, « le marché de César », remplacé par *Bellovacos* : Beauvais. Beauvaisis dérive de *Bellovacensis pagus*. Ce peuple avait une grande réputation guerrière, si bien qu'on peut se demander si son appellation ne signifierait pas « les belliqueux ». On n'a pas réussi à trouver une identification satisfaisante pour l'*oppidum* où ils se réfugièrent devant l'attaque de César, *Bratuspantium*.

50° Au Nord des *Bellovaci*, les *Ambiani* occupaient le département de la Somme. Leur nom seul suffirait à les localiser de part et d'autre du cours du fleuve, *ambi* signifiant « autour de », « de part et d'autre ». Leur capitale *Samarobriva* veut dire « gué » (*briva*) sur la Somme (*Samara*). Elle a pris le nom du peuple (*Ammianos* pour *Ambianos*). Le nom du pays, l'Amiénois, lui aussi dérive de la forme où le *b* est assimilé à l'*n* : *Ammianensis pagus*.

51° Les *Viromandui* n'occupaient, au Nord-Ouest, que le tiers environ du département de l'Aisne. Le nom ancien de leur chef-lieu n'est connu que sous la forme du nom de peuple : Vermand. Le site devait se déplacer à la fin de l'Empire romain pour se transporter au lieu auquel on donna le nom d'Augusta. Ce nom a disparu, remplacé

par celui d'un saint local, Quentin. *Augusta* maintint longtemps son nom dans celui d'un quartier de la ville : Aouste. La contrée a gardé le nom de Vermandois.

52° Les *Atrebates* (peut-être les « domiciliés » : cf. *aithreb* en vieil irlandais) n'occupaient qu'une partie du département du Pas-de-Calais. Leur chef-lieu, *Nemetacus*, était un lieu consacré (*nemeton*, sanctuaire). Il a pris le nom du peuple : Arras, provenant de la forme contractée *Adratis*, d'où *Adratensis pagus*, l'Artois, pour la contrée.

53° A la jonction de la Manche et de la mer du Nord étaient les *Morini*, au nom transparent « les Maritimes » (*mor*, « mer »). Leur capitale, *Tarvenna*, par exception, n'a pas changé son nom pour celui du peuple, lequel n'a pas persisté : c'est Téroouane (écrit à tort Thérouanne), rasée par Charles-Quint en 1553. Le nom de la contrée (*Ternois*) dérive du nom du chef-lieu.

Chez les *Morini* était le port qui mettait la Gaule particulièrement en communication avec la Bretagne, *Bononia* (Boulogne-sur-mer), dont le nom est identique à celui de la ville étrusque d'Italie, débaptisée par les Boïes en *Bononia*, « Bologne ». Un autre nom du port était *Gesoriacus*.

54° Les *Menapii* occupaient alors un grand territoire entre l'Escaut et la mer du Nord et même bien au-delà, jusqu'à la rive droite du Rhin, sur son cours inférieur. Il est bien probable que Leiden, en Hollande (*Lugudunum*), avant d'être occupé par les Bataves germaniques, fut le point extrême de la celticité et appartient aux Ménapes. Nimègue (*Noviomagus*), près de la fourche des deux bras du Rhin, a dû également être compris dans leur territoire. Refoulés à l'extrémité occidentale de ce grand domaine par les Germains, du IV<sup>e</sup> au V<sup>e</sup> siècle, les Ménapes ne conservèrent qu'un territoire exigü et leur nom ne subsistera plus qu'en flamand : Mempisc; le nom du chef-lieu subsiste sous la forme flamande de Cassel (du latin *Castellum Menapiorum*). Il date de la période où les Ménapes furent refoulés à l'Ouest par les Germains.

55° Entre l'Escaut et la Sambre, les *Nervii* occupaient un sol autrement plus fertile que celui des Ménapes. Ils passaient pour les plus

vaillants des Belges. Leur chef-lieu était sans doute Bavai (*Bagacus*), au débouché du chemin traversant la Forêt charbonnière. En arrière, Tournai (*Tornacus*) et Cambrai (*Cameracus*) sont des positions de repli tardives.

56° César mentionne une fois (IV, 9) un peuple des *Ambivariti* sur le cours inférieur de la Meuse. Ne serait-il pas possible que leur nom se fût conservé, sous forme germanique, dans celui de la ville d'Antwerpen (Anvers) ? Le premier terme du nom indique que ce peuple occupait les deux rives d'un cours d'eau. Ces *Ambivariti* étaient sans doute une branche secondaire ou des clients des Nerves; ce qui expliquerait qu'on n'en entende plus parler par la suite.

57° A l'Est des Nerves, entre la Forêt charbonnière, l'Ardenne et le cours inférieur du Rhin, on trouve les *Eburones* (dévots de l'arbre sacré, l'if, *eburos*). Leur sauvagerie et leur vaillance leur valurent l'animosité de César, qui mena contre eux une campagne d'extermination (VI, 29-35, 62-63). Ils appartenaient à un groupe de peuples comprenant les *Condrusi*, *Caeresi*, *Paemani*, qu'on désignait sous l'appellation de *Germani* (César, II, 4). Tacite (*Germania*, 2) les considère comme les premiers en date des Germains qui envahirent la Gaule et s'y installèrent. Rien de plus acceptable au premier abord. Mais cette interprétation se heurte à des objections graves. Les noms de lieux et les noms d'hommes sont celtiques. Les descendants de la région occupée par ces tribus sont des Wallons dont le type physique s'oppose nettement à celui des Germains, leurs voisins. Enfin le terme *Germanus* n'appartient pas à la langue que nous appelons germanique. L'explication la plus simple de ces difficultés, c'est d'admettre que ce terme est celtique. Les Celtes appelaient *Germani*, « voisins », les peuples qui habitaient à droite du Rhin, qu'ils fussent celtes comme eux ou d'une race différente. Et c'est ce qui explique que plusieurs peuples belges, dont les Trévires, aient pu de bonne foi se dire « issus des Germains ». Une fraction celtique attardée en Allemagne occidentale aura ainsi passé le Rhin après les Belges et se sera installée dans la vallée de la Meuse.

Des trois autres petits peuples dénommés *Germani* avec les Eburons, un seul peut être localisé, celui des *Condrusi* dont le nom se conserve dans le Condroz belge, entre la Meuse et l'Ourthe. Si la

forme *Paemani* est une faute de transcription pour Faemani, la Faemenne, région de l'Ardenne, au Sud du Condroz, pourrait représenter ce nom. On ne sait rien de *Caeresi*.

Le chef-lieu des *Aduatici* était *Aduatuca*, dont ils tiraient leur nom. Quand l'ensemble des Germains cisrhénans reçut l'appellation de *Tungri* (terme qui n'est pas germanique), le chef-lieu prit cette dénomination. C'est Tongres (*Tungros*) ou Tongern en Belgique.

58° Les *Treveri*, le peuple belge le plus puissant et le plus étendu, occupaient la vallée de la Moselle jusqu'au Rhin. Sa capitale, sur la Moselle, n'a pas gardé le nom qu'elle reçut sous l'Empire, *Augusta*, mais a pris le nom du peuple : Trèves (*Treveros*), en allemand Trier. Le territoire trévire, ayant été occupé en entier par les Francs au V<sup>e</sup> siècle, n'a pu conserver son nom antique.

59° Les *Mediomatrices*, au Sud des Trévires, s'étendaient de la Meuse au Rhin. Leur chef-lieu, *Divodurum*, « fort divin », devait certainement cette dénomination au fait qu'il était enveloppé par les bras de la Moselle et de la Seille, les rivières étant des divinités pour les Celtes. De même le nom du peuple, qui signifie « au milieu des Mères », doit s'entendre du fait qu'il était entre deux grandes rivières assimilées aux déesses mères (*matres, matronae*). Sous la forme syncopée *Medtis, Mettis*, le nom du peuple s'est substitué au nom du lieu, c'est Metz. La région étant demeurée de langue romane a pu garder le nom de Messin (*Mettensis pagus*), mais seulement pour la partie entourant le chef-lieu, le reste ayant pris diverses dénominations.

A l'Ouest, sur la Meuse, un *oppidum* qui ne sera connu que plus tard était Verdun (*Verodunum*, formé de *ver*, préfixe d'intensité et *dunum*, « forteresse »).

60° Entre le cours supérieur de la Marne et le Rhin étaient les *Leuci* (à rapprocher peut-être de la racine d'où est tiré *Leucotie*, « éclair »). Leur chef-lieu était *Tullum*, au coude de la Moselle; par une très rare exception dans la Gaule du Nord et du Centre, le nom du peuple devait disparaître entièrement, alors que celui du chef-lieu subsista : Toul. C'est que le territoire des Leukes devait être, à l'époque franque, partagé en neuf petits *pagi*.

61° Les *Vadicasses*, dont rien ne subsiste, ni nom de peuple, ni nom de chef-lieu, semblent avoir occupé le Sud-Ouest du territoire des Leuci, dont ils étaient sans doute une branche obscure.

#### DANS L'AQUITAINE

[Retour à la table des matières](#)

Partie de la Gaule, mais en dehors du monde celtique, était la région s'étendant entre la Garonne et les Pyrénées, l'Aquitaine.

Non pas que les Celtes en fussent complètement absents, loin de là.

62° C'est ainsi que *Burdigala* (Bordeaux) était au pouvoir des *Bituriges Vivisci*; qu'un petit rameau des Boïes se tenait à l'Est du bassin d'Arcachon; que la presque île entre la Gironde et l'Atlantique, à laquelle ils ont laissé leur nom (Médoc), était occupée par les *Meduli*, dont un rameau se retrouve bien loin, dans les Alpes, en Basse-Maurienne.

63° et 64° Le long même des Pyrénées, on trouve deux peuples dont l'origine celtique est indubitable si l'on s'en fie à leurs noms (*Convenae*, *Conсорani*), dont le premier terme est le mot de même racine que le latin *cum*, « avec ». On pourrait les interpréter « compagnons », « concitoyens ». (cf. les Gallois de Grande-Bretagne, qui s'appellent eux-mêmes *Cymri*, (*Cymbri*, « concitoyens »). Le chef-lieu des premiers, *Lugdunum*, est incontestablement celtique. Son nom a disparu pour faire place à celui du peuple, *Convenicus pagus*, transformé longtemps après dans le dialecte gascon en *Cominicus*, d'où Comminges, aujourd'hui Saint-Bertrand-de-Comminges. De même, le nom du chef-lieu des *Gonsorani*, *Austria*, a disparu, remplacé par Saint-Lizier, mais, jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, le diocèse dont cette ville était la cité épiscopale a conservé le nom antique du peuple, le *Couserans*.

Enfin, l'existence du culte de Belisama, la déesse parèdre de l'Apollon celtique, attestée par une inscription, achève de prouver la celticité de la région.

Mais, éloignés du gros de la population celtique, ces peuples ne participaient plus à sa vie et ne figuraient pas, plus que probablement, à l'assemblée des druides, au pays des Carnutes.

65° et 66° On ne peut non plus considérer comme Aquitains les *Nitio-briges*, c'est-à-dire « forts » (*briges*) au « combat » (*nitio*), qui s'étendaient sur les deux rives de la Garonne et dont la capitale, *Aginnum* (Agen), était sur la rive droite du fleuve. Le nom du peuple a entièrement disparu de bonne heure et c'est le chef-lieu qui a donné son nom à la contrée, l'Agenais.

67° C'est le contraire pour les *Vasates*, de la rive gauche, Celtes aussi probablement. Le nom du chef-lieu, *Cossium*, a disparu au profit de celui du peuple, *Bazas*, et la région a gardé l'appellation antique : *Bazadais*. La confusion du *v* et du *b* se rencontre ici, comme en Espagne et ailleurs encore.

68° Les autres peuples sont ibériques. Nul d'entre eux n'a atteint grande célébrité. Les *Tarbelli* semblent occuper le territoire le plus considérable. Il se serait étendu bien à l'Ouest de leur chef-lieu, Tarbes, placé à la frontière orientale, et aurait atteint le golfe de Gascogne. Le futur Béarn (Oloron), de Venurmi, le Labourd (Bayonne), s'en seraient détachés au cours du Bas-Empire.

69° Les *Cocosiates* occupaient le département des Landes. Ils tiraient leur nom de la localité dite *Cocosa*, disparue entre Lesperon et Sindères. Ils étaient dans la dépendance des *Tarbelli*.

70° Les *Sibusiates*, qui ont laissé leur nom à Saubusse (Landes), se plaçaient entre Bayonne et Dax.

71° Les *Tarusates* ont laissé leur nom à Tartas.

72° Les *Sotiates* ont laissé leur nom à Sos (Lot-et-Garonne). Ils étaient clients des *Elusates*.

73° Ceux-ci, qui occupaient le Nord-Ouest du département du Gers, tiraient leur nom d'*Elusa*, aujourd'hui Eauze. Les *Datii* de la *Géographie* de Ptolémée n'existent pas : il s'agit d'une transcription erronée du nom des Elusates.

74° Les *Auscii*, au centre de l'Aquitaine, ont laissé leur nom à Auch. Le nom romain de leur capitale, *Augusta*, n'a pas plus subsisté que son nom primitif ibérique, *Elimberis* : *eli* ou *iri*, « ville » et *berri*, « nouvelle ».

75° Les *Bigerriones* pyrénéens ont laissé leur nom au Bigorre. Ils étaient soumis à leurs voisins celtiques, les *Convenae*, et même compris dans leur territoire.

La géographie administrative de la région entre Garonne et Pyrénées devait subir de grandes vicissitudes au cours des âges. Quand celle-ci fut détachée de l'informe Aquitaine, allant de la Loire aux Pyrénées, imaginée par Auguste pour affaiblir le *Celticum*, elle reçut, au tournant du III<sup>e</sup> et du IV<sup>e</sup> siècle, le nom de *Novempopulania*, impliquant naturellement qu'elle renfermait neuf peuples, ce qui n'empêche pas que la *Notitia Galliarum*, aux alentours de l'année 400, énumère douze *civitates*. Enfin, à partir de la fin du VI<sup>e</sup> siècle, qui vit l'invasion des Basques ou Vascons, elle éprouva un bouleversement politique. Bien que les Basques n'aient occupé et peuplé effectivement que la région au Sud de l'Adour, l'antique Aquitaine prit leur nom : *Vasconia*, « Gascogne ».

On le voit, l'assertion des historiens et géographes anciens qui affirme que les « Trois-Gaules » (*Tres Galliae*) indépendantes, au moment où parut César, renfermaient soixante peuples (cités), n'est pas exacte. Nous en avons relevé soixante-quinze. [p59](#) Le chiffre de soixante n'est à peu près exact que si l'on fait abstraction des Aquitains.

## DANS LA PROVINCIA

[Retour à la table des matières](#)

Notre vue de la Gaule au I<sup>er</sup> siècle avant notre ère serait incomplète si nous ne disions un mot de la partie déjà soumise à Rome, la *Provincia*.

A) *Entre le Rhône et les Alpes.*

1° Le peuple occupant le territoire le plus étendu, puisqu'il comprenait la future Savoie et le futur Dauphiné, est celui des *Allobroges*. La seconde partie de ce nom, *brogés*, veut dire « pays ». Si *allo* est apparenté au latin *alius*, le sens d'Allobroges pourrait être le même que celui du peuple germanique des Ala-manni, « gens de tous côtés ». Leur puissance ne correspondait pas à l'étendue de leur territoire, car, même alliés aux Arvernes, ils furent soumis sans grandes difficultés. Leur capitale, Vienne, sur le Rhône, était peu centrale; leur territoire, trop vaste, était destiné à se scinder en trois parts, Vienne et le Viennois, Genève et la Savoie (*Sapaudia*, « sapinière »), Cularo et la haute et moyenne vallée de l'Isère. Au IV<sup>e</sup> siècle, ce dernier lieu prendra le nom de l'empereur Gratien (375-393), *Gratianopolis*, d'où Grenoble, et de *pagus Gratianopolitanus* sortira Grésivaudan.

Au Sud, sur le plateau enveloppé par l'Isère et le Drac, le petit peuple des *Vertacori* (*Vertacomacorii* est une cacographie) ont laissé leur nom : Vercors.

2° Au Sud de l'Isère, débordant sur la rive droite du Rhône, était le petit peuple des *Segovellauni* (*sego*, « force »). De leur chef-lieu on ignore le nom ancien, qui fut remplacé par celui de *Valentia* (nom de l'empereur Valens ?). Le nom du pays dérive de celui de la ville : Valentinois (*Valentinensis pagus*).

3° Plus au Sud, le long du Rhône, on trouve la minuscule *civitas* des *Tricastini* dont le français Trois-Châteaux est la traduction visi-

ble : c'est aujourd'hui Saint-Paul-Trois-Châteaux. *Senomagus*, « vieux marché », autre localité de ce peuple, est devenue Saint-Pierre de Senos.

4° Entre le Rhône et le cours moyen de l'Isère, le Drac, le cours supérieur de la Durance, le peuple montagnard des *Voconces* (signification inconnue) avait plusieurs *oppida* : Die (*Dea*), Luc (*Lucus*), Sisteron (*Segustero*), Gap (*Vapincum*), Vaison (*Vasio*). Ils seront bientôt sièges de cités autonomes.

5° Entre le cours inférieur de la Durance et le Rhône, dans le Vaucluse, les *Cavares*, dont le nom est à rapprocher du celtique *caur*, « géant », « héros », avaient pour villes Orange (*Arausio*), Avignon (*Avenio*), Cabellio (Cavaillon).

Carpentras, *Carpinto-ractum*, dont le premier terme est le celtique *carpinton*, « char » (auquel semble emprunté le latin *carpentum*), était sur le territoire des *Memini*, branche des Cavares. Quant à Vénasque (*Vindasca*), cette localité porte un nom qui paraît bien être ligure.

6° Au Sud de la Durance, d'Arles aux alentours de Camp (Var), n'atteignant pas la mer, mais inquiétant les ports depuis de longs siècles, notamment Marseille, les *Salluvii*, peuple celtique mélangé sans doute de Ligures, n'allaient pas tarder à disparaître sans laisser de trace de leur nom dans la toponymie.

Les autres peuples, des petits peuples, sont ligures :

7° à 10° tels les *Avatici* entre Arles et l'étang de Berre, les *Commoni*, occupant le massif montagneux et boisé dit des Maures (depuis le X<sup>e</sup> siècle).

A l'intérieur, les *Vulcienses*, les *Albici*. Ils vont être rattachés respectivement aux cités d'Arles, de Marseille, d'Apt, de Riez.

## B) Du Rhône à la Garonne et aux Pyrénées.

[Retour à la table des matières](#)

11° Bien que situés à l'Ouest, sur la rive droite du Rhône, les *Helvii*, jadis clients des Arvernes, avaient été rattachés à la *Provincia*. Ils occupaient le département de l'Ardèche. Le centre des Helves, appelé *Alba*, à l'époque romaine, est représenté par la bourgade d'Aps, qui a obtenu récemment de reprendre le nom d'Alba. Dès l'Empire, elle fut supplantée par le port de Viviers (*Vivarium*), sur le Rhône, comme centre commercial. On peut encore citer comme ayant eu une certaine importance *Bergorate*, aujourd'hui Bourg-Saint-Andéol.

12° Entre le Bas-Rhône et l'Orb, se trouvait la branche du peuple jadis puissant des *Arecomici*, dont le nom est de signification inconnue, car si *are* veut dire « sur », « près de », le second terme n'est pas expliqué. Son chef-lieu, *Nemausus* (Nîmes), a une appellation sainte, car le radical celtique *nem* s'entend de choses sacrées.

13° Séparant les *Arecomici* de leurs frères, les *Tectosages*, les *Atacini* bordaient, au Nord, le cours de l'Aude (*Atax*) auquel ils devaient leur nom, dont rien n'est resté. Il est plus que probable qu'ils représentaient une subdivision des Volkes.

14° Les *Volcae Tectosages* (signification inconnue) avaient pour capitale, au coude de la Garonne, *Tolosa*, dont le nom a subsisté, Toulouse, alors que celui du peuple disparaissait entièrement. Le chef-lieu celtique était ou avait été la localité dite Vieille-Toulouse, grand *oppidum* de deux cents hectares d'étendue.

15° Le Roussillon, notre département des Pyrénées-Orientales, était occupé par le peuple ibérique des *Sardones*, dont le nom n'a pas persisté. Son chef-lieu était sans doute *Ruscino* (à cinq kilomètres du futur Perpignan) qui devait disparaître, mais en laissant son nom à la contrée : Roussillon. Plus au Sud, sur la voie d'Espagne, longeant la côte, près de l'embouchure du Tech, *Iliberris*, au nom ibérique (ville neuve) qui, au IV<sup>e</sup> siècle, changera son nom pour celui de la mère de

l'empereur Constantin, Helena, d'où Elne, longtemps capitale ecclésiastique du pays.

## LES PEUPLES DES ALPES

[Retour à la table des matières](#)

L'Espagne et la Gaule étaient déjà conquises que le passage des armées romaines à travers les Alpes n'était pas encore sûr : les peuples des Alpes, celtiques et ligures, étaient tantôt en bon, tantôt en mauvais termes avec Rome qui les ménageait autant qu'elle pouvait. Après leur soumission, qui ne s'acheva que sous Néron, ces peuples formèrent une marche indécise, rattachée tantôt à l'Italie, tantôt à la Gaule.

Les principaux d'entre eux sont les suivants :

1° le Valais était occupé par quatre petites peuplades aux noms celtiques : *Nantuates* (gens de la vallée), entre le coude du Rhône et son entrée dans le Léman; *Veragri*, au coude du Rhône, dont le chef-lieu était *Octodurum* (Martigny); *Sedunes*, qui ont laissé leur nom à leur chef-lieu Sion (en allemand, *Sitten*); *Viberi*, dans la haute vallée du fleuve.

2° Les *Ceatrones* (et non *Ceutrones*) avec les *Meduli*, dans la Maurienne, appelée *Darontasia*, d'où Tarentaise.

3° Les *Caturiges*, c'est-à-dire « rois » (*riges*) de « bataille » (*catu*), dans la haute vallée de la Durance. Le nom de leur chef-lieu persiste dans celui du village actuel de *Chorges*. Deux *oppida* devaient avoir plus de célébrité : Embrun (pour Ebrun, forme correcte conservée jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle), dérivé d'*Eburo-dunum*, « forteresse » (*dunum*) et « if » (*eburos*); Briançon, dérivé de *Brigantio*, « hauteur ».

Une branche, celle des *Quariates*, a laissé son nom à la vallée du Queyras (Hautes-Alpes).

4° Les *Bodionici* (de *bodio*, « victoire ») avaient pour chef-lieu *Dinia*, qui a conservé son nom : Digne.

Plus au Sud, on rencontre quatre petits peuples ligures sur le versant occidental des Alpes, le seul qui intéresse la Gaule. Leurs chefs-lieux suffisent à indiquer leur position.

5° *Oxybii*, dans la vallée du Var, à *Glannativa* qui a donné Glan-dève, localité disparue, sauf une ferme, remplacée par Entrevaux.

6° *Suetri*, à *Salinae*, localité disparue, remplacée par Castellane (Basses-Alpes).

7° *Nerusi*, à *Vintia*, aujourd'hui *Vence* (Alpes-Maritimes).

8° En arrière du petit port *d'Antipolis* (Antibes), les *Deciates* dont le nom est éteint.

9° Enfin, entre le Var et les Alpes, les *Vediantii*, arrivant sinon à la mer, du moins tout près, à *Cemelunum*, aujourd'hui Cimiez, localité rattachée à Nice, mais alors éloignée de trois kilomètres de ce port grec (*Nikê*). Cimiez sera choisi par les Romains comme chef-lieu de la province des Alpes Maritimes, puis remplacé dans cette fonction par Embrun, vers le IV<sup>e</sup> siècle.

Contrairement au Centre et au Nord de la Gaule, ces peuples n'ont que rarement laissé leur nom dans celui de leurs chefs-lieux dans le Sud-Est de la Gaule, dans la *Provincia*. La chose s'explique aisément. Rome a couvert sa conquête de colonies de droit romain, ainsi Narbonne, Arles, Béziers, Orange, Fréjus, Vienne; ou latin : Carcassonne, Apt, Carpentras, Riez, Aix, Nîmes, Lodève, Roussillon, Valence, Avignon, Cavaillon, Digne, Toulouse. Au contraire, quand Rome sera maîtresse des Trois-Gaules, beaucoup plus étendues que la *Provincia*, elle n'en établira qu'une douzaine tardivement et la plupart honorifiques. Naturellement, dans la *Provincia*, ces colonies feront rapidement disparaître le nom du peuple indigène environnant et deviendront chefs-lieux de *civitates*.

Sans doute a-t-on remarqué dans la localisation des peuples du *Celticum* et du *Belgium* une certaine coïncidence entre le territoire occupé par ces peuples et nos départements. Cette coïncidence n'a pas été cherchée. Les gens qui ont constitué nos départements, en 1790, n'avaient pas la plus légère idée de la géographie politique de la Gaule. Et, précisément, c'est pour cette raison que cette ressemblance mérite d'attirer notre attention.

Un préjugé tenace veut que nos départements représentent une œuvre hâtive, artificielle, alors que nos « provinces » constituèrent des unités comme organiques. C'est exactement le contraire du réel. Nos provinces, nées au Moyen Age, sont tout artifice, résultat de partages de successions ou de réunions par mariage, héritage ou conquête, de lambeaux de territoire ne représentant aucune unité géographique, ni même ethnique ou linguistique. Au reste, à la fin de l'Ancien Régime, elles avaient cessé d'exister et n'étaient plus qu'un souvenir. La vraie division administrative était la « généralité » ou « intendance » qui tantôt unissait en une seule circonscription deux ou trois « provinces », ainsi la généralité de Tours englobant Anjou, Touraine, Maine; tantôt la scindait, ainsi pour la Normandie déjà coupée en trois divisions : généralités de Rouen, Caen, Alençon. Très inégales, d'étendue généralement trop grande, ces trente-trois divisions étaient fort incommodes. Les commissaires chargés de la nouvelle organisation administrative étaient des hommes instruits, consciencieux, qui s'entourèrent de tous renseignements utiles. Le résultat fut que Indre-et-Loire correspondit, à fort peu de chose près, au territoire des *Turonnes*, Maine-et-Loire à celui des *Andegavi*, la Somme à celui des *Ambiani*, la Dordogne exactement à celui des *Petrocorii*, etc... On pourrait faire trente ou quarante autres rapprochements saisissants. Ainsi, sans le vouloir, sans le savoir, la Révolution a ressuscité sur ce point un très antique passé. Des habitudes, des fréquentations séculaires ont pu renaître. N'est-ce pas parce qu'ils répondent à une commodité appréciée de la population que nos départements, critiqués si souvent depuis plus d'un siècle, ont résisté jusqu'à présent à toutes les attaques ?

\*\*\*

Le nombre des peuples de Gaule — une centaine — explique que cette région n'ait jamais pu constituer un État. Ce n'est pas que plusieurs de ces peuples n'aient cherché à s'imposer aux autres. Ainsi qu'on l'a vu, selon la tradition, ou plutôt une assertion de l'historien latin Trogue-Pompée, d'origine gauloise, les Bituriges, vers l'an 400, alors qu'ils étaient gouvernés par le roi Ambicatus, dominaient la Celtique, mais ils comptaient parmi leurs sujets seulement les Arvernes, les Sénon, les Hédues, les Amberkes (les Brannovikes probablement), les Ambarres, les Carnutes.

Au II<sup>e</sup> siècle, l'hégémonie en Celtique appartient aux Arvernes, qui s'imposent aux Vellaves, Gabales, Rutènes, Helves, leurs voisins, même aux Allobroges de la vallée du Rhône. César trouvera Hédues, Séquanes, puis Arvernes, en compétition pour le pouvoir suprême.

De même, chez les Belges, certaines tribus voulaient dominer les autres. César prétend même (II, 4) que Diviciacus, roi des Soissonnais, avait réussi à une époque peu reculée à dominer presque toute la Gaule, plus la Grande-Bretagne. Il est l'écho d'une vantardise, car il trouva ce peuple très affaibli sujet des Rèmes.

Ces compétitions, loin de pouvoir réaliser l'unité, la rendaient odieuse et préparaient la conquête étrangère. C'est un phénomène de psychologie sociale que l'on rencontre en tous les temps, en tous pays, que les peuples se détestent d'autant plus qu'ils sont plus proches par la race et par la langue. Les haines entre frères sont les pires de toutes. Plutôt que de subir l'hégémonie du voisin ou du parent, on préfère s'allier contre lui à l'étranger, dans l'espoir, toujours fallacieux, que celui-ci, après avoir écrasé le rival, vous laissera la liberté.

Même spectacle chez les Ibères, chez les Germains, plus tard chez les Slaves et bien d'autres encore. Seule Rome a pu avoir cette réussite paradoxale d'unir d'abord tous les Latins, puis ses cousins de langue et d'ethnie, les Sabins, Ombriens, Samnites, Osques, puis les autres peuples d'Italie, de race et de langue toutes différentes : Étrusques, Messapiens, Sicanes, Sicules, Grecs, enfin les Ligures, Celtes et Vénètes, compris entre les Alpes et la mer Adriatique, région longtemps considérée comme étrangère à l'Italie proprement dite.

## DENSITÉ DE LA POPULATION

[Retour à la table des matières](#)

Pays fertile, livré à l'agriculture dès les temps les plus reculés, la Gaule ne pouvait pas n'être pas une région peuplée. C'est à l'excédent de la population que la tradition recueillie ou imaginée par Troguè-Pompée, un Gaulois latinisé, attribue l'exode des hommes emmenés en Italie et dans la vallée du Danube par Sigovèse et Bellovèse, vers 400. A priori, rien de plus vraisemblable. La campagne ne peut nourrir sur un espace déterminé qu'un nombre d'hommes limité, surtout en des temps où l'imperfection des procédés de culture ne livre à la moisson que le quadruple de la semaille, alors qu'une industrie rudimentaire ne peut entretenir qu'un petit nombre d'artisans au village.

Les Gaulois se préoccupaient de connaître leur nombre, qui déterminait leur effectif de guerre. Ils avaient remarqué que le chiffre des hommes au-dessus de vingt ans représentait le quart, ou à peu de chose près, de la population totale. Chaque peuple avait dressé sa statistique et César se fit communiquer plusieurs d'entre elles.

La plus détaillée se rapporte à l'émigration des Helvètes en 58. Au nombre de 263.000 (hommes, femmes, enfants), les Helvètes furent suivis par 23.000 Raurakes, 36.000 Tulinges et 14.000 Latobrikes; enfin par 32.000 Boïes. L'ensemble montait donc à 368.000 têtes, dont le quart, 92.000 hommes, en état de porter les armes. Après leur défaite sur le territoire des Hédues, César, craignant que l'Helvétie désertée fournît aux Germains la tentation de s'y établir, y renvoya les survivants : ceux-ci étaient réduits au chiffre de 110.000.

Ce n'est pas le lieu d'exposer longuement, en cette esquisse, les objections qu'on peut faire à ce récit de César, qui prétend avoir trouvé dans le camp des vaincus cet état nominatif sur tablettes rédigées en caractères grecs. Qu'il suffise de faire observer que ce récit renferme des assertions inadmissibles : le transport des provisions de bouche et des bagages de 368.000 personnes aurait nécessité une telle

quantité de chariots que la queue eût encore été en Helvétie, alors que la tête atteignait la vallée de l'Arroux au cœur du pays des Hédues. L'assertion que les Helvètes et leurs alliés auraient perdu 226.000 personnes (compte tenu des Boïes qui furent recueillis par les Hédues) est si invraisemblable qu'on peut s'étonner qu'il y ait des historiens qui l'acceptent.

D'autre part, abstraction faite des Tulinges, Latobrikes, Boïes, qui venaient de la rive droite du Rhin (entre Schaffouse et Bâle), si le peuple des Helvètes ne dépassait pas 263.000 têtes et celui des Raurakes 23.000, cela ne ferait que 286.000 têtes pour les parties de la Suisse actuelle qu'ils occupaient, soit 27.638 kilomètres carrés (les 13.000 autres faisant partie de la Rhétie ou de l'Italie). Cela fait dix habitants au kilomètre carré, peuplement d'une insuffisance invraisemblable. Sans doute la Suisse était-elle occupée, non seulement par les Helvètes, dont l'arrivée en cette région était relativement récente, mais par une population celtique antérieure qui n'éprouva pas le besoin d'émigrer ou en fut empêchée. Donc, rien à tirer des renseignements de César pour fonder un calcul approximatif de la population.

Rien à tirer non plus des passages (II, 4; VII, 75, 76) où il donne des chiffres pour les coalitions des Belges contre les Romains ou la formation de l'armée de secours amenée pour la délivrance d'Alésia. Ces chiffres ne s'appliquent qu'à la partie des contingents promis par chaque peuple. Ils sont, d'ailleurs, des plus suspects. Comment croire, par exemple, que les Bellovakes pouvaient lever 100.000 guerriers ? Le territoire qu'ils occupaient eût été plus peuplé que le département actuel de l'Oise qui y correspond sensiblement. Évidemment, César a été renseigné par des gens qui voulaient lui faire peur. Comment les érudits qui ont tenté des appréciations sur la population de la Gaule à l'arrivée de César ont-ils pu l'évaluer à 5 ou 6 millions de têtes seulement ? La superficie de la Gaule entière en l'an 58 était de 639.000 kilomètres carrés. Contrairement à un préjugé enraciné, mais sans fondement scientifique, la forêt n'occupait nullement des étendues énormes. Si la Charbonnière a disparu, si l'Ardenne s'est éclaircie, d'autres régions ont vu la sylve s'augmenter au Moyen Age, au XVI<sup>e</sup> siècle, et aussi de nos jours. Même si l'on admettait que le sol cultivable fût inférieur de moitié à ce qu'il est de nos jours, — hypothèse gratuite, — il serait resté encore de quoi nourrir une nombreuse popu-

lation. Ne tenant aucun compte de la population urbaine, inexistante ou peu considérable, on pourrait, à raison du faible pourcentage de trente habitants à l'hectare, évaluer la population de l'ensemble de la Gaule à une vingtaine de millions d'habitants, chiffre un peu inférieur à celui du royaume de France en 1328, lequel ne couvrait que les deux tiers (425.000 kil. carrés) de la superficie de l'ancienne Gaule.

Les débris que les fouilles poursuivies en diverses régions ont exhumés montrent qu'il n'est peut-être pas une seule localité moderne qui n'ait été occupée dès la période celtique, pour le moins; cela achève de prouver que la population devait être relativement nombreuse. On a même retrouvé des vestiges d'habitations au milieu de terrains couverts aujourd'hui par la forêt ou sur des plateaux maintenant désertiques.

[Retour à la table des matières](#)

## CHAPITRE IV

### LA SOCIÉTÉ ET L'ÉTAT. — LE DRUIDISME ET LA RELIGION. — MŒURS ET CARACTÈRES.

#### A) *La société et l'État.*

[Retour à la table des matières](#)

Chez les Gaulois, comme chez tous les peuples au même stade de civilisation, le concept d'État au sens moderne n'existe pas ou plutôt on réduit l'intervention de l'État à la sécurité extérieure de la nation. Non seulement l'idée de service public est absente, mais la répression des délits et des crimes incombe à la famille de la partie lésée. Cette famille a une extension plus grande que la famille moderne et entre ses membres règne une étroite solidarité. Toutefois, il n'apparaît pas que, en Gaule, il ait existé des *clans* comme en Irlande, puis en Écosse.

Comme chez les Romains, comme chez les Germains, la puissance du père de famille est très forte. Elle l'est même à l'extrême chez les Gaulois. Le père a droit de vie et de mort sur ses enfants. Il l'aurait même sur sa femme. Cependant l'épouse légitime apporte une dot estimée en *pecunia* (sans doute argent, troupeau, meubles, le *chatel* du Moyen Age). Le mari constitue un avoir égal. On met en réserve les « fruits » de ce double apport. Le survivant devient maître du tout.

Le droit successoral est en rapport étroit avec le régime de la propriété. Le *chatel* (troupeau, meubles, bijoux) était naturellement, comme partout, du domaine de la propriété privée. Si les Celtes insu-

lares ont pu pratiquer la propriété collective des terres par tribus, rien de pareil n'apparaît en Gaule où le sol appartient aux individus, tout au moins à la famille (au sens étroit). C'est que les insulaires étaient demeurés presque tous au stade de la vie pastorale, alors que la culture des céréales, du froment surtout, était de pratique courante en Gaule. La solidarité villageoise rigoureuse des régions à « champs ouverts », avec rotation triennale des cultures, ne doit pas être confondue avec la propriété collective.

Il est plus que probable que, à la tête de chaque communauté de culture villageoise, un chef avait sa part à lui, la meilleure, soit que sa part de terre fût mise à l'écart, soit qu'il eût droit à un certain nombre de « champs » dans les trois portions de terrain, les trois « soles », où l'on cultivait alternativement les céréales fortes, puis faibles, la troisième restant en jachère, au repos, jusqu'au moment où viendrait son tour d'être livrée au blé ou au seigle ou à l'orge.

Ce mode d'exploitation de la terre ne suppose pas la pratique de l'esclavage véritable, il lui est même opposé. Les Gaulois, comme tous les peuples, avaient des esclaves, mais pour le service domestique des nobles, ou bien ils en faisaient un article de commerce.

La culture était le fait de paysans libres. Mais, à l'époque où César connut la Gaule, leur condition était misérable. Accablés de dettes, ils étaient, au regard de l'aristocratie, réduits à une condition presque servile. Ces dettes avaient une double origine : prêts de terre, prêts de cheptel; incapables de rembourser, les emprunteurs subissaient la dure loi que les législations antiques et même modernes infligent aux débiteurs insolvables.

Il existait même une plèbe de malheureux sans feu ni lieu, de déracinés, prêts à se donner à qui pourrait les entretenir.

Pas ou fort peu de classe urbaine. Les Gaulois vivaient à la campagne, dans des huttes rondes en argile et en branchages, couvertes de chaume, quelquefois faites de pierres sèches. Des demeures des chefs, nous ne savons rien. Les lieux de refuge, les *oppida*, comme disent les Romains, étaient innombrables. On en a trouvé les traces de plusieurs milliers, dont bon nombre doivent remonter à l'ère néolithique. Cha-

que peuple avait, autant que possible au centre de son territoire, un refuge principal, sorte de chef-lieu, pour y trouver asile, y tenir une foire, une assemblée politique ou religieuse, mais cette place n'était pas un lieu d'habitation permanent. Même le mont Beuvray, où l'on a trouvé quelques substructions de maisons, et Gergovie, ne paraissent habitables, vu la rudesse du climat, qu'une partie de l'année.

Cependant, au I<sup>er</sup> siècle, la Gaule connaissait quelques villes, au sens vrai du terme, c'est-à-dire des localités qui peuvent être habitées par des ruraux, riches ou pauvres, et qui sont, en même temps, un marché permanent. *Avaricum* (Bourges) était dans ce cas et les Celtes en étaient fiers, le considérant comme la plus belle ville de la Gaule indépendante. *Genabum* (Orléans), port des Carnutes sur la Loire, Vienne, sur le Rhône, capitale des Allobroges, d'autres encore, représentèrent ce type. Mais nous ignorons tout de la population qui y résidait. Les marchands étrangers, les Italiens devaient y faire des séjours fréquents et prolongés. En tout cas, la classe urbaine était fort peu nombreuse et ne jouait aucun rôle dans l'État, pas plus que la classe rurale qui constituait la quasi-totalité de la population.

Seule comptait dans l'État, avec les druides, dont nous allons bientôt parler, la classe noble que César appelle *equites*, la rapprochant ainsi de la classe sociale romaine de ce nom. Ces *equites*, ces « chevaliers » gaulois ressemblent étonnamment aux seigneurs féodaux du haut Moyen Age. Ils les annoncent. Les plus riches et les plus puissants d'entre eux aiment à multiplier leurs obligés, leurs clients. A quatre ou cinq siècles de distance, ils préfigurent aussi les aristocrates du Bas-Empire. Débiteurs, serfs, clients, constituent déjà la *familia*, telle qu'elle apparaît aux âges subséquents.

Parmi les subordonnés, les *ambacti* (de *ambi*, autour) forment plus spécialement l'entourage du maître. Ce sont des dévoués, ses *comites familiares*. Les liens qui les unissent au maître sont faits de devoirs réciproques. En l'an 52, l'Hédue Litavicos, réduit à fuir la colère de César, est suivi par ses clients,

« car il est jugé indigne chez les Gaulois d'abandonner son patron, même à toute extrémité »,

nous dit César. Ils forment avec le chef une société que Polybe qualifie justement d'*hétairie* (camaraderie) pour les Celtes d'Italie. En Irlande, à côté du client serf, il y a le client libre, *soer* (camarade). Il en était de même chez les Aquitains. Un chef des *Sotiates* a 600 dévoués appelés *soldurii* (César, III, 22). Ils lui sont dévoués à la vie, à la mort. Même chose chez les Celtibères. L'analogie avec les *comites* germaniques, les *Geselle*, est frappante. Enfin, ce n'est pas un fait négligeable qu'un des très rares mots gaulois conservés dans le latin parlé en Gaule, et en Gaule seule, soit le mot *vassus* (d'où *vassalus*) avec son acception de serviteur non libre ou libre, puis, à partir du IX<sup>e</sup> siècle, exclusivement de client libre.

Chez les Celtes, comme chez les Romains, comme chez les Germains et bien d'autres nations, la structure de la société était donc profondément aristocratique.

Une surprenante nouveauté apparaît au I<sup>er</sup> siècle avant notre ère. Alors que les Germains conservèrent la royauté et en firent même plus tard l'unique institution de l'État, les Gaulois, semblables en cela aux Romains et aux Hellènes du passé, la suppriment. Ce n'est pas que la masse de la population ait cru devoir se soustraire à l'autorité royale, laquelle ne se manifestait dans son étendue qu'en temps de guerre, c'est que l'aristocratie l'avait prise en exécration et s'appliquait à la détruire. Chez les Celtes de Gaule, seuls les Sénons, au Nord, les Nitiobriges, au midi, conservèrent la royauté. Les Arvernes, oublieux du temps où le roi Luernios se promenait sur un char argenté, jetant l'or et l'argent au peuple, ou encore celui où le roi Bituitos exerçait un pouvoir fastueux, — ou plutôt s'en souvenant trop bien, — mettent à mort Celtillus, père de Vercingétorix, sur le seul soupçon qu'il aspire à la royauté. Chez les Helvètes, Orgétorix aurait eu le même sort s'il n'avait été surpris par la mort. Appuyé par César, Tasgetios, chez les Carnutes, réussit à reprendre le pouvoir de ses ancêtres; il fut assassiné.

Chez les Belges, il y a encore des exemples de peuples acceptant un roi, ainsi chez les Soissonnais, chez les Éburons, qui ont deux rois, se partageant le pays, *Commios*. Un étranger, cependant, un Atrébate, est toléré parce qu'il est imposé par César aux Morins. Partout ailleurs la royauté a disparu.

Ici, le contraste est absolu avec le Moyen Age, français et européen, où l'idée d'un État non gouverné par un roi, même sans grand pouvoir, est inconcevable.

La Gaule, au moment où elle va perdre son indépendance, nous apparaît donc comme une région aux mains de puissantes oligarchies.

Les pouvoirs publics sont exercés par des personnages que César appelle les « magistrats » (*magistratus*). Il y a même des peuples où existe un magistrat suprême (*summus magistratus*). Chez les Hédues, les Lexoves, les Santons, il porte le nom celte de *vergo-bretos* (*vergo* « jugement », *bretos* « efficace »).

Exerçant le pouvoir exécutif, ces magistrats étaient nommés, sans doute pour une durée limitée, par l'assemblée des « chevaliers », ou des plus puissants d'entre eux, à laquelle César donne le nom de *sénat*. Mais une oligarchie, surtout composée de guerriers, est toujours anarchique. Dans chaque peuple, il est des familles nobles qui aspirent à l'hégémonie, au « principat ». Chacune puise sa force dans la multitude des clients, des débiteurs, des ambactes qu'elle traîne à sa suite. Elle rend impossible le fonctionnement régulier des magistratures. C'est ainsi que, chez les Hédues, Dumnorix, grâce à ses cavaliers, terrorise les magistrats et se fait accorder la ferme des péages et autres impôts; sa « libéralité » lui vaut la faveur populaire (César, I, 187). Chez les Helvètes, Orgétorix, condamné à être brûlé, brave la sentence : il a réuni sa « *familia* » de clients et débiteurs, au nombre « d'environ 10.000 hommes » (*sic*). Partout l'État est la proie des factions et réduit à l'impuissance.

## *B) Druidisme et religion.*

[Retour à la table des matières](#)

Une institution très originale, particulière aux Celtes, a retardé la décomposition de la Gaule en lui conservant un sentiment d'unité, au moins idéale, c'est le druidisme.

## LE DRUIDISME

Les druides ne sont pas une caste, comme les brahmanes de l'Inde, bien qu'il y ait des familles druidiques. Ils ne sont pas même, à proprement parler, un clergé, bien qu'ils président aux sacrifices, dont les sacrifices humains. Confrérie de « sages » à la manière antique, c'est-à-dire d'intermédiaires entre l'homme et la Divinité, ils exercent la divination, la magie, ces pratiques étant réservées à une subdivision de l'*ordo*, les *euhages* ou *ouateis*. Mais aussi et surtout, ils détiennent une conception du monde et de la destinée posthume de l'humanité qui fait d'eux des philosophes, philosophes barbares, tout de même des philosophes.

Le point capital de leur doctrine, c'est l'immortalité de l'âme. Pour mieux dire, la mort n'existe pas, l'âme changeant simplement d'enveloppe. C'est la seule révélation qu'ils consentent à communiquer au vulgaire. Cette doctrine n'est pas la métempsycose des Pythagoriciens, passage de l'âme d'un corps à un autre, supérieur ou inférieur. Le défunt, pour les druides, continue outre-tombe sa vie humaine, la même. La doctrine s'alliait aux concepts proto-historiques qui voulaient qu'on ensevelît avec le disparu ses armes, y compris, pour les princes, le char de guerre, ses bijoux, les ustensiles indispensables à sa vie. Ses femmes et ses ambactes, dans une période archaïque, se suicident pour lui tenir compagnie dans l'au-delà.

Cet au-delà, les Celtes insulaires, ceux d'Armorique tout au moins, le conçoivent comme situé dans une île bien loin à l'Ouest, dans l'Océan, île des Bienheureux, « terre de la vie ». Au Moyen Age, les débris des Celtes de Grande-Bretagne lui donnent comme nom Avalon. Là, le grand roi Arthur, entraîné par une fée (la mort), vit une existence surnaturelle. Peut-être en reviendra-t-il un jour... Le caractère mystique de ce concept sera méconnu des continentaux qui croient à la réalité de cette île ou de ces îles, tantôt séduisantes, tantôt effrayantes, que visita saint Brendau. Ce concept n'a pas été sans influence sur la croyance à l'existence de terres au-delà de l'Atlantique. Sur une des premières cartes qui suivirent la découverte de Christophe Colomb, on lit, à la place où figure Terre-Neuve, *Avalon*!

Les druides considéraient que les Celtes sont issus du dieu de la Mort, Dispater. Ainsi, pour eux, la Mort précède la Vie, de même que, dans leur comput, la nuit précède le jour et qu'on suppose par nuits, non par jours.

Outre une genèse, les druides avaient une eschatologie : le temps viendra où l'eau et le feu détruiront le monde.

Ils traitaient de la grandeur de la terre, de la nature des choses, du pouvoir des dieux, du mouvement des astres. Ils devaient posséder des notions étendues d'astronomie, car le calendrier découvert à Coligny (Ain) concilie le système de l'année solaire avec celui de l'année lunaire et nul, sauf le druide, n'eût été capable de réaliser cette adaptation.

Quelques notions de physique, la connaissance des plantes, quelques recettes médicales, un formulaire magique, un rituel du sacrifice complétaient le bagage de la sagesse druidique. Sagesse pauvre à nos yeux, lourde, chargée de difficultés pour les adeptes. L'*ordo* druidique, en effet, tenait secrète sa doctrine, en dehors de l'enseignement de l'immortalité de l'âme, refusant de la confier à l'écriture. L'adepte devait tout apprendre par cœur et il y employait parfois vingt années. Il semble bien que la transmission de la science druidique s'opérât dans le secret, à l'écart du vulgaire.

Les druides avaient aussi une morale qu'un auteur grec résume en une triade : « honorer les dieux, ne pas faire le mal, pratiquer la bravoure » <sup>4</sup>

D'un idéalisme sans exemple, même dans les temps modernes, en ce sens qu'ils n'admettaient pas que la divinité fût représentée par des images (*simulacra*) quelconques, ni honorée dans des temples, le druidisme restait plongé, d'autre part, dans la barbarie ancestrale. Il approuvait et pratiquait l'antique superstition des sacrifices humains pour complaire aux dieux. Dans la conscience des Gaulois, la colère des dieux contre le meurtre ou le vol ne pouvait être apaisée que par la mise à mort du coupable. César (VI, 16) prétend même que, à défaut

---

<sup>4</sup> D'après *Laërce. Vie des philosophes*, préface 6.

de coupables, on sacrifiait des innocents! Il s'agit en ce cas certainement d'une pratique augurale que Rome n'abolit qu'en 97 avant notre ère. Quant au sacrifice des prisonniers de guerre, les Gaulois, comme tous les Barbares, n'ont cessé de le pratiquer.

Le prestige des druides était immense. Ils étaient exemptés du service militaire — faveur inouïe chez une nation guerrière — et du paiement des impôts. Leur science des choses de la Terre et du Ciel, leur réputation de justice leur valaient l'honneur d'être choisis comme arbitres entre les États et les particuliers (nobles, s'entend).

« Ils s'interposent dans presque toutes les controverses publiques et privées. Si un crime a été commis, s'il y a débat sur un héritage on des limites (*finēs*), ils décident, fixent peines (*poenas*) et récompenses (*praemia*). »

Reste à savoir ce que César (VI, 13) entend par ces mots. On suppose que par *poenas* il désigne l'indemnité (en argent ou en nature) que le condamné ou sa famille doit à la famille de la victime; par *praemia*, la somme que touchera la victime si elle est blessée ou injuriée, prix de son « honneur ». C'est possible, mais conjectural. De même, qu'est-ce que l'héritage que les druides attribuent à tel ou tel, le capital foncier ou mobilier? Les *finēs* sont-elles les limites d'une propriété individuelle ou celles des États? A l'époque romaine, on désigne par ce terme les frontières des *civitates*. Le mot celtique pour ces frontières, celles des *pagi* aussi, pouvait être *igoranda*, qui a laissé de nombreuses traces dans la toponymie de la France sous des formes variées: Ingrande, Eygurande, Ivrandes, Guérande, etc... Quoi qu'il en soit, le recours à cet arbitrage était seulement le fait des gens de la classe noble, les *equites*, et non de représentants du peuple.

Au cas où leur sentence arbitrale était méconnue, les druides usaient d'une excommunication redoutable: ils interdisaient aux coupables le droit de sacrifier aux dieux, ce qui les retranchait de la société et coupait tout lien entre eux et la divinité.

Une grande assemblée judiciaire se tenait chaque année sur le territoire carnute, non près de Chartres, mais en Orléanais, près de la future abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, peut-être à Chassis (*Cassi-*

*ciate*), commune de Neuvy-en-Sullias (Loiret). Aux confins des Carnutes, des Bituriges, des Hédues, des Sénons, ce lieu était considéré comme le centre de toute la Gaule, ce qui implique que si l'Aquitaine au Sud de la Garonne n'y était pas représentée, le *Belgium* l'était.

Cette assemblée maintenait donc une sorte d'unité idéale, judiciaire et politique à la fois, entre les Gaulois; de même que, pour les Grecs, le temple de Delphes. Les Gaulois avaient donc un sentiment de *celticité*, comme les Grecs d'*hellénisme*, en dépit des rivalités et des guerres chez ces deux nations. Les Romains ne s'y trompèrent pas, et l'abolition des sacrifices humains fut un prétexte pour excuser la persécution qu'ils menèrent contre le druidisme, qu'ils firent disparaître.

S'il en fallait croire le géographe grec Posidonios, qui visita la Gaule vers l'an 100 avant notre ère, les druides auraient tout fait pour empêcher l'effusion de sang entre Celtes, un peu comme la papauté au Moyen Age dans sa belle période entre chrétiens. Les druides se seraient jetés entre les combattants, les suppliant de mettre bas les armes. Le voyageur a dû recueillir des récits légendaires où l'on voyait en beau le passé. Les druides n'avaient plus, de son temps, un tel pouvoir. Eux-mêmes, à la mort de l'archidruide, s'il n'y avait pas accord sur le choix de son successeur, avaient parfois recours à la force pour décider du choix du remplaçant (César, VI, 13). Le « siècle » les avait rabaissés au niveau du commun des hommes, comme il fit du clergé au Moyen Age. Ils étaient mêlés à la vie publique, si l'on peut dire, de leur temps. César a bien connu l'Hédue Diviciacos et il ne se doute pas que ce personnage, qui bataillait les armes à la main pour le parti romain, était druide. Nous ne le savons que par un passage du traité « de la divination » de Cicéron, dont il était ami.

Si mal connu que soit le druidisme, il lui faut reconnaître un mérite singulier : c'est la seule religion ou plutôt la seule « doctrine » européenne qui ne soit pas d'origine orientale.

## LA RELIGION

Malgré leur pénétration réciproque, druidisme et religion populaire ne s'identifiaient pas complètement.

Les Celtes ont, non seulement des bois sacrés, mais des enceintes sacrées où ils entassent en l'honneur des dieux des richesses auxquelles nul n'osait toucher. Ces lieux consacrés, ces temples (*nemeton*), grands ou petits (*fana*), ne contenaient aucune grande statue de dieux anthropomorphes, peut-être simplement parce que les Celtes étaient incapables de les tailler en pierre ou de les fondre en bronze, du moins en grandes dimensions. Par contre, le renseignement donné par César qu'il existait un grand nombre de *simulacra* d'un dieu qu'il assimile à Mercure ne peut être interprété comme s'il s'agissait de menhirs ou de tas de pierres. Il ne peut être question que de monuments figurés, de statuettes d'une fabrication relativement aisée.

César (VI, 17) ne parle des dieux gaulois que pour les assimiler aux dieux romains. Mercure est le plus honoré : il est l'inventeur de tous les arts, le guide des voyageurs; il préside au commerce et à tous les moyens de gagner de l'argent. Viennent après lui Apollon et Mars, Jupiter et Minerve.

« Ils ont d'eux à peu près la même opinion que les autres peuples : Apollon guérit les maladies; Minerve a été l'initiatrice des arts et métiers; Jupiter tient l'empire du ciel; Mars dirige la guerre. »

C'est vague, incomplet, et les identifications sont superficielles. A l'époque romaine, quand les représentations figurées et les dédicaces aux dieux se multiplièrent, les épithètes celtiques, jointes aux noms latins des dieux gaulois, pourraient nous instruire s'il était possible de les interpréter. Sur les cinquante-neuf surnoms relevés pour le dieu Mars, on comprend Albiorix, « roi du monde »; le second terme de Belatu-Cadros, qui veut dire « beau »; Camulus, nom gaulois du dieu; Catu-*rex*, « roi de bataille » et quelques autres. Mais parmi les dix-neuf surnoms de Mercure, les treize d'Apollon, les quatre de Jupiter, les deux de Minerve, presque la totalité sont des noms de dieu local :

Mercure *Arvernus*, Jupiter *Poeninus*, etc... Belisama révèle le nom celtique de la déesse assimilée à Minerve.

Bien plus saisissant est la triade dont la connaissance a été transmise par Lucain (*Pharsale*, I, 444). Les dieux gaulois sont Teutatès, Hésus, Taranis, tous trois dieux cruels : Teutatès, apaisé par le sang; Taranis, « dont l'autel n'est pas plus doux que celui de la Diane scythique »; l'horrible Hésus, « aux sauvages autels ». Les scolastes latins ne savent trop comment assimiler ces barbares divinités aux dieux romains. Teutatès est tantôt Mars, tantôt Mercure. Hésus, lui aussi, serait un Mercure. Taranis serait Jupiter ou Dispater.

La linguistique ne nous fournit qu'une faible lumière pour l'explication de ces noms. Teutatès est, à coup sûr, à rapprocher de *touto* « peuple » : ce serait le « génie du peuple » (?). Taranis est incontestablement le dieu du tonnerre (*taran*). Pour Esus ou Hésus, on ne sait rien : on le rapproche du sanskrit *asus* « souffle, vie », pure hypothèse!

Les monuments figurés de l'époque romaine posent de difficiles problèmes. Dans l'un des deux blocs de pilier trouvés dans le sous-sol de Notre-Dame de Paris en 1710 et conservés au Musée de Cluny, une face représente un bûcheron abattant un arbre avec la désignation *Esus*; l'arbre est sacré, c'est le saule. Une autre face représente un taureau sur lequel sont posées trois grues avec cette inscription gauloise d'une interprétation transparente : *Tarvos trigaranos* (*tarvos*, « taureau », *garan*, « grue »). Sur les deux autres faces sont figurés Jupiter (*Jovis*) et Vulcanos. Sur une face du second bloc est représenté un dieu dont la tête est ornée de deux bois avec l'inscription *Cernunnos*. Sur une autre face où un homme barbu menace un serpent de sa massue : on lit *Smer(tullos)*, nom d'un dieu celte. Sur les autres faces apparaissent Castor et Pollux montés. Sur la stèle de Trèves reparaît le bûcheron abattant un arbre, mais le taureau est caché dans le feuillage et les grues sont perchées sur l'arbre. Bienheureux qui donnera une interprétation de cette scène!

L'autel de Reims représente entre Apollon et Mercure un dieu dont la tête est surmontée de bois de cerf. De même sur la stèle de Vend-

œuvres (Indre), mais, à ses côtés, deux personnages pressent du pied des dragons; Apollon avec sa lyre est sur un autre côté.

Un dieu barbu portant un énorme maillet est souvent représenté. On a pensé qu'il s'agit de *Dispater*, mais, sur l'autel de Sarrebourg, il est nommé *Sucellos* (« le bon marteau » ?). Il a une parèdre, la déesse Nanto-suelta (*nanto*, « vallée »).

Un autre dieu représenté avec une roue à la main ou à ses pieds est assimilé à Jupiter, alors que, sur les monnaies, la croix gammée (le *svastika*), emblème du soleil en marche, est associée à une tête d'Apollon.

Il est probable que chez les Celtes, comme chez les autres peuples indo-européens, la divinité était à la fois triple et une; chez les Indous : Brahma, Siva, Vichnou; chez les Grecs : Zeus, Poseidon, Hadès; chez les Germains : Wodan, Tiwaz, Donar. Le taureau figure Hésus, Mercure, Mars, mais aussi Taranis, caractérisé aussi par la roue et le foudre tenu à la main gauche. Notons que plusieurs des attributs des divinités celtiques se retrouvent sur les célèbres figures du chaudron dit de Gundestrup, conservé à Copenhague, où l'on voit un dieu assis les jambes croisées, comme un Bouddha, la tête couronnée d'une ramure de cerf, tenant de la gauche un serpent à cornes de bélier, de la droite le collier-amulette (*torques*).

Sans qu'on sache pour quelle raison, le dieu suprême est identifié de préférence à Mercure dans la Gaule centrale, à Jupiter dans la Gaule orientale, les représentations de celui-ci étant de style classique.

La distribution géographique des représentations figurées pose aussi des problèmes. Le dieu tricéphale et le dieu au serpent, le dieu à la roue, se rencontrent un peu partout, mais le dieu au maillet ne quitte guère les vallées du Rhône et de la Saône; les pierres à quatre divinités et le groupe du cavalier au géant anguipède se rencontrent entre la Moselle et le Rhin et au-delà de ce dernier fleuve, dans les Champs Décumates (la vallée du Neckar, encore celtique), au I<sup>er</sup> siècle.

En dehors de ces représentations énigmatiques, un dieu, qui a été célèbre cependant, n'est connu que par la toponymie : Lugos, qui ap-

paraît dans une foule de noms de lieu dont le premier terme est *lug* aux pays celtiques ou jadis celtiques, Lyon, Laon, Loudun, Leiden (Hollande), Liegnitz (Silésie). Seule la comparaison avec la mythologie de l'ancienne Irlande nous révèle que Lug était comme le dieu des arts et métiers, celui qui savait tout fabriquer. En même temps, il était un dieu solaire dont la fête se célébrait le 1<sup>er</sup> août en Irlande. Lorsque le culte de Rome et d'Auguste fut instauré à Lyon, il se célébra le 1<sup>er</sup> août. Peut-on croire à une coïncidence fortuite ? En même temps, Lug est le dieu de la Vie, car, en Irlande, il s'oppose au dieu de la Mort, Balar.

Sans un passage de Lucien, nous ne saurions rien du culte en Gaule du dieu Ogmios. Il était représenté en vieillard chauve. De sa langue percée sortaient des fils d'or qui s'attachaient à l'oreille d'hommes qui, au lieu de fuir, avaient l'air de s'empressez auprès du dieu. Comme Ogmios est vêtu d'une peau de lion et tient une massue de la main droite et un arc tendu à la gauche, Lucien l'assimile à Héraclès, ne comprenant rien au symbole, clair cependant : Ogmios est le dieu de l'éloquence. C'est ce que confirme la mythologie irlandaise qui voit, en outre, en lui, l'inventeur de l'écriture, dite oghamique, écriture secrète, qui couvre tant de pierres en Irlande et dans le Sud-Ouest de l'île de Bretagne, occupée par les Irlandais au Ve siècle de notre ère. Il n'y a pas lieu de s'étonner que les Celtes aient déifié l'éloquence. Au dire de Caton l'ancien (II, 17), les Cisalpins aimaient deux choses : la guerre et le parler subtil, *argute loqui*, expression qu'on a voulu corriger en *agri-culturam*, bien à tort, car précisément les Celtes d'Italie ne se souciaient pas d'agriculture.

Que d'autres dieux, que d'autres déesses ! Les inscriptions nous révèlent que le soi-disant Mercure — qui est peut-être Lug — a une parèdre, *Rosmerta*. La déesse *Epona*, qui protégeait le cheval (*epos*), était honorée chez un peuple de cavaliers comme les Gaulois. Mais elle tient aussi dans ses représentations une corne d'abondance, comme une Fortune. En même temps, elle est une déesse funéraire. Quant à la déesse de l'amour et de la fécondité, la Vénus celtique, on ne la connaît que sous les formes classiques gréco-romaines.

Une mention particulière est due aux déesses mères, aux dames (*matres, matronae*), représentées assises, tenant des cornes

d'abondance, et des enfants nouveau-nés sur les genoux. Déesses de la maternité, de la vie, ancêtres des bonnes fées qui corrigent la fatalité inexorable des fées (*fata*) romaines, des sept *hathor* égyptiennes. Comme les dieux, elles forment des triades.

Que ne divinisaient pas les Gaulois, « peuple très adonné aux pratiques religieuses » (César, VI, 16)! La nature d'abord : la source, le fleuve, la montagne, la forêt, la plante, l'arbre, et cela avec une puissance de personnification et d'abstraction égale au moins à celle des Romains. Le Rhin est dieu, la Seine, la Marne sont déesses. A dire vrai, toute source, toute rivière est considérée comme divinité. Quantité n'ont pas d'autres dénominations : *dea*, *divona*, d'où la Dive, la Divonne, etc... La forêt des Ardennes est la déesse *Arduinna*. La chaîne des Vosges est un dieu, *Vosagus*, ainsi que le sommet du Donon et *Dumias* (le Puy-de-Dôme). Une forêt de chênes est chose sacrée. De même le gui, lorsqu'il pousse sur cet arbre, doit avoir, comme le trèfle à quatre feuilles, des vertus médicinales et on le cueille en grande cérémonie.

Le culte de la nature fait bon ménage avec le culte des dieux. On associe au culte local d'une hauteur, par exemple, le nom d'un grand dieu. C'est ainsi qu'Apollon a pour surnom *Bormo*, *Grannus*, etc... Mercure, *Arvernus*, *Vellaunus*, etc... Mars, *Vorocins* (mont Voroux, Vorassey), etc...

### C) Mœurs et caractère.

[Retour à la table des matières](#)

Les auteurs anciens ne sont pas d'accord dans leurs jugements sur les Celtes. Il faut dire que leurs appréciations portent sur des rameaux très divers de cette race : Celtes d'Italie, d'Espagne, de la vallée danubienne, Galates d'Asie Mineure. Pour la Gaule, qui nous intéresse plus spécialement, il convient de s'en tenir à l'appréciation des Grecs Timagène et Posidonios, qui l'ont visitée vers l'an 100 avant notre ère, à celle de César et à quelques phrases jetées en passant par des écrivains postérieurs.

Les Anciens s'entendent sur l'inconstance et la légèreté des Gaulois. Mais ils disent la même chose de tous les Barbares qui observent mal ou pas du tout les conventions avec les civilisés.

Accord également sur leur cruauté, du moins à la guerre. Les Gaulois immolent souvent les prisonniers, même leurs compatriotes. Mais c'est là une conséquence de leur « extrême religiosité » : ces tueries sont pour honorer les dieux qui leur ont donné la victoire ou encore un rite de la science augurale où ils passaient pour être des maîtres. Les Romains, sans trop s'en rendre compte, continuent l'antique coutume dans les combats de gladiateurs qui sont à l'origine des fêtes religieuses.

La coutume, horrible aux yeux des Grecs et des Romains, de couper la tête des chefs vaincus, d'en faire des trophées suspendus à l'entrée de leurs demeures, ou encore de boire dans le crâne des chefs adverses célèbres, se retrouve ailleurs. Ce dernier trait notamment chez les Germains continentaux et scandinaves, chez les Perses sassanides, chez les Mongols et Turcs. Chose étrange, l'ablation de la tête du vaincu, soit sur le champ de bataille, soit même au tournoi, reparaitra au XII<sup>e</sup> siècle chez les chevaliers français, mais sans doute sous l'influence des luttes contre les Musulmans.

Les Gaulois sont vantards. Les Celtes, établis au fond de l'Adriatique, se vantent de ne rien craindre, sinon la chute du ciel. Même chose chez les Germains : les compagnons d'Arioviste assurent que les dieux immortels n'oseraient lutter contre eux. Les *gabs* du Moyen Age, ces énormes galéjades, mi-sérieuses, mi-plaisantes, sont d'origine scandinave. Les grands conquérants asiatiques, Huns, Turcs, Mongols, se disent « conquérants du soleil et de la lune ».

La cupidité et l'intempérance leur sont communes avec les Germains, les Slaves, avec tous les non-civilisés, sans compter les civilisés.

Mais dans le cours ordinaire de la vie, leur fréquentation offre un tout autre aspect. Les Gaulois sont hospitaliers. Avides de renseignements, ils aiment interroger les voyageurs. Strabon (IV, 5) les dit d'un naturel simple, franc et sans malice — ou peut-être sans bon sens

(*anoeton*), — mais fanfarons, fous de parures (bijoux, chaînes, anneaux d'or). Par légèreté, ils sont arrogants dans la victoire, abattus dans la défaite. Il attribue (IV, 2) à leur simplicité et à leur fierté personnelle la facilité avec laquelle ils s'assemblent en nombre pour s'associer à quiconque leur paraît victime d'injustice (IV, 2). Il rapproche leur passé de l'état présent des Germains, plus sauvages, plus grands, plus blonds : *tô té pleinasma tês agriotetos kai tês xanthotétos* (VII, 2).

Timagène blâme leur arrogance, leur goût du vin, mais vante, outre leur vaillance (« personne ne redoute le service de Mars »), leur propriété, surtout chez les Aquitains. N'oublions pas que le savon (*sapo*) est une industrie gauloise.

Les rapports de caractère entre le Gaulois et le Français, thème littéraire pratiqué dans un sens laudatif ou péjoratif, sont plausibles, mais les textes anciens sur lesquels on les appuie valent peu de chose, étant souvent contradictoires ou applicables à tous les Barbares ou encore, tout simplement, l'écho de racontars plus ou moins erronés, comme on en trouve en tout temps et en tous pays quand on s'entretient de peuples mal connus.

[Retour à la table des matières](#)

## CHAPITRE V

### LA VIE ÉCONOMIQUE

#### A) *L'agriculture*

[Retour à la table des matières](#)

La Gaule a connu l'agriculture de très bonne heure. Dès l'époque néolithique, les hommes qui l'habitaient ont commencé à semer et à récolter dans les clairières des forêts, puis à défricher et à « construire la campagne française »<sup>5</sup> Cette construction était très avancée, même achevée dans les grandes lignes, au moment où va se terminer la période d'indépendance. La forêt, largement entamée, ne couvrait pas des espaces très sensiblement plus considérables que de nos jours. Elle n'était pas précisément ce que nous désignons sous ce terme. Elle était faite en grande partie de taillis et même souvent une brousse. Elle servait au pâturage des troupeaux et était coupée d'éclaircies habitées, cultivées.

Comme de nos jours, la partie cultivable du sol connaissait deux principaux régimes d'exploitation : les champs fermés, les champs ouverts. Dans le premier, répandu surtout dans le Nord-Ouest, le sol est clos de haies ou d'arbrisseaux et l'habitat des cultivateurs est dispersé : chaque famille vit repliée sur elle-même. Dans le second, les champs sont « ouverts », le sol est partagé en longues et étroites bandes parallèles. Le finage villageois est réparti en trois zones ou soles

---

<sup>5</sup> Comme dit G. Roupnel dans son *Histoire de la campagne française*.

de culture par le système de rotation triennale qui ménage la fertilité de la terre. Après avoir porté les cultures épuisantes (froment, seigle), la première zone se repose pendant un an, elle est en friche. L'année suivante, elle portera une culture moins fatigante, les légumineuses, par exemple, et ne reverra le blé que la troisième année. Naturellement, les deux autres zones sont complémentaires de la première : si la première est en friche, la troisième sera semée de blé et ainsi de suite.

Ce système, qui ménage la nature à une époque où les moyens de fertilisation sont inconnus, s'est prolongé jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Il renaît aussitôt que les circonstances ne permettent pas l'emploi d'engrais naturels ou artificiels. Il imposait aux cultivateurs une rigoureuse solidarité villageoise. Il faut effectuer en plein accord les mêmes cultures en la même zone, semer, labourer, herser, moissonner, en même temps. Les cultivateurs se groupent donc en villages.

Le labourage se fait avec un couple de bœufs. L'unité agraire est l'arpent, un des rares mots celtiques passés en français. L'arpent (*arepennis*) est un carré déterminé par la longueur du sillon au bout duquel on retourne l'attelage, en tournant la tête (*pennis*) des bœufs, à moins qu'il ne s'agisse de la « tête » du champ. Un autre terme, venu du celtique, est la charrue (*carruca*). Elle passe pour une invention des Celtes. Si grossière soit-elle (elle a un coutre, mais peut-être pas encore de roues), elle est un outil de labour supérieur à l'*araire* des Méridionaux qui écorche à peine le sol.

La Gaule est un pays plantureux. Les céréales, particulièrement le froment, y viennent en abondance. Ses prairies et ses forêts nourrissent des troupeaux de gros et petit bétail, de chevaux, de porcs, dont on fait des salaisons renommées.

Labourage et pâturage sont déjà les mamelles de la France.

## B) L'industrie.

### [Retour à la table des matières](#)

L'industrie, au stade de civilisation à laquelle étaient parvenus les Gaulois, était avant tout domestique. Elle consistait en confection d'ustensiles de ménage, de vêtements, de parures, d'armes.

Dès le premier âge du fer, dit de Hallstatt, on recueille dans les tombes une vaisselle de belle apparence, mais elle a été importée d'Étrurie ou de Grèce. De même quelques pièces de verre viennent sans doute d'Égypte. Les produits de l'art celtique sont des vases de bronze de formes diverses, avec décoration géométrique (triangles, cercles); de même pour la vaisselle d'argile; la céramique avec représentation d'animaux comme décor ne semble pas pratiquée par les Celtes de Gaule. Pour les objets métalliques de cuivre, ils savaient les étamer avec l'étain.

Il va sans dire que nul spécimen ne nous est resté des vêtements. Nous savons par les textes et par les monuments figurés gallo-romains que les Gaulois étaient vêtus d'un pantalon, d'une tunique courte à manches et, sur les épaules, d'un manteau d'étoffe à carreaux. Un capuchon (*cuculla*) s'adaptait à la *saie*. Les noms de ces vêtements ont persisté presque jusqu'à nos jours : *braies*, *saie*, *sayon*, *coule*. La mode de la *caracalla*, sorte de blouse, passa à Rome. Des sandales épaisses, dites *gallicae* par les Romains, ont laissé leur nom à nos *galoches*.

Hommes et femmes aimaient à se parer, et cela dès la plus haute antiquité. Les bracelets, anneaux de jambes, surtout le collier en torsade, le *torques*, sont les attributs des Gaulois et Gauloises sur les monuments figurés. Peut-être étaient-ils considérés comme porte-bonheur. En bronze, en lignite, ils sont aussi en or ou plutôt dorés. Épingles, fibules, agrafes, ceintures de cuir avec plaque de bronze martelé (pour les femmes), disques (destination douteuse), complètent la parure.

L'or et l'argent se rencontraient soit sous forme de minerais, soit plutôt sous celle de paillettes roulées par les torrents. Les artisans savaient travailler ces métaux précieux et les épargnaient habilement par le procédé du plaqué.

Vêtements et parures étaient de fabrication indigène. Pour les vêtements de laine, il semble que les procédés de fabrication des Morins et Ménapes se soient transmis à travers les âges jusqu'à la Flandre médiévale.

D'importation étaient les perles d'ambre venues de la Baltique et le corail des îles d'Hyères, dont on ornait les fibules. Enfin l'émaillage, inconnu à Rome, était pratiqué en Gaule, du moins chez les Hédues.

L'arme celtique par excellence, la grande épée de fer du premier âge (hallstattien) est une imitation agrandie de l'épée de bronze. Sa confection est l'œuvre de forgerons expérimentés. Les régions appelées plus tard Bourgogne et Berry étaient des centres de fabrication appréciés pour l'exportation. D'abord pourvue d'une pointe acérée, l'épée apparaît émoussée de la pointe, les Celtes ayant fini par préférer l'escrime de la taille à celle de l'estoc. Il est faux que chez les Cisalpins, tout au moins, l'épée fût si mal trempée qu'elle se tordît au premier coup et que le guerrier fût obligé de la redresser. Polybe, de qui dérive cette légende, a été victime d'une interprétation absurde provoquée par les épées pliées des nécropoles : l'arme qui devait accompagner le guerrier brisé par la mort était rituellement pliée à chaud. On peut encore signaler le travail des poignards à antennes comme preuve de l'habileté de l'ouvrier forgeron celtique.

### *C) Le commerce.*

[Retour à la table des matières](#)

Le commerce, même à grande distance, remonte à la plus haute antiquité. Les Néolithiques le pratiquaient, puisque l'étude comparée de la poterie et de l'armement révèle que les objets trouvés dans les tombes sont parfois venus de régions éloignées.

L'âge du bronze implique que même l'Égypte et l'Asie antérieure ont entretenu des relations commerciales avec des pays aussi fabuleusement éloignés que les îles britanniques, puisque là seulement on trouve l'étain.

Par sa situation même, qui en faisait le centre de l'Europe, à une époque où l'Est de ce continent prolongeait l'Asie, la Gaule pratiquait le commerce avec les régions voisines, sans parler du commerce local, qui s'opérait non seulement à l'intérieur de chaque *pagus*, mais aux frontières de l'État, où se tenaient des marchés ou foires. Les riches faisaient même venir de pays lointains, telles l'Étrurie et la Grèce, des objets précieux, ainsi que de la poterie d'argile décorée, et des vases de bronze.

La configuration même de la Gaule l'invitait à la pratique des échanges. Strabon (IV, 2) a fait observer que la distribution des fleuves permet sans difficulté sérieuse de faire passer des marchandises d'un bassin à l'autre. Naturellement c'est du côté de la Méditerranée que se dirige le courant le plus important, par la voie de la Saône et du Rhône. Marseille et ses colonies attirent le trafic. Mais il y avait aussi un courant vers les îles britanniques et leur population celtique, par la Loire et par la Seine. Nantes, port fluvial, avait eu anciennement un rival dans Corbilo, à l'embouchure même de la Loire, sans doute pour les relations avec l'Irlande et l'Ouest de l'île de Bretagne. Lutèce et Rouen, autres ports fluviaux, en relation avec le Centre et l'Est de l'île, ont eu aussi un avant-port à Caracotinum (peut-être Harfleur) et Leure (aujourd'hui bassin du Havre). Le commerce par mer au Nord-Ouest est pratiqué par les Venètes qui se servent de lourds et lents, mais solides bateaux à voile de peau.

Les places de commerce à l'intérieur paraissent très rares. Les *oppida* sont des lieux de refuge, la plupart inhabitables. Mais, en plaine, *Avaricum* (Bourges), en même temps que centre rural, est à coup sûr une place de commerce les Gaulois en sont fiers et la disent la plus belle ville de Gaule; *Genabum* (Orléans), au coude de la Loire, est l'*emporium* des Carnutes. Il n'est pas douteux que *Lugdunum* (Lyon), *Genava* (Genève), *Nemausus* (Nîmes), *Tolosa* (Toulouse), *Burdigala* (Bordeaux), *Mediolanum* (Saintes), *Limonum* (Poitiers), et d'autres lieux encore fussent le centre de transactions commerciales.

Mais l'existence d'une ville n'est pas nécessaire pour l'échange. Il peut s'opérer des transactions importantes sur un point convenu, un *magos* (champ de foire), qui redeviendra désert quand les négociants seront repartis. Cette pratique, qui existe encore sporadiquement dans le monde, devait être répandue dans l'Antiquité.

Les routes de terre ne manquaient pas. Dès l'époque de la pierre polie, la Gaule était sillonnée de pistes. Les relations entre les peuples de la Gaule eussent été impossibles sans une viabilité, même défectueuse. La variété des noms des moyens de transport nous prouve que les routes étaient fréquentées : sans parler de l'*essedum* et du *covin-nus*, d'abord chars de guerre, puis cabriolets, les Gaulois usaient du *carpentum* à deux roues (ce mot latin semble d'origine gauloise), du *carrus* ou tombereau, de la *reda*, du *petorritum* à quatre roues, ce dernier à l'étymologie transparente : *petor*, « quatre ».

L'appréciation des distances se faisait, non par mille (mille pas), comme chez les Romains, mais par *leuga*, distance de 2222 mètres. Le mot a passé en français, *lieue*, et à la campagne, il a peine encore à être détrôné par le chétif kilomètre.

A l'exportation, la Gaule envoyait moins des produits d'industrie, sauf des lainages, que des produits du sol, les blés, le bétail. Elle vendait aussi des esclaves. Ce qu'elle demandait aux Méditerranéens, c'était avant tout le vin et l'huile, puis de la poterie, surtout artistique, des bronzes et des bijoux.

Le troc n'était plus le seul procédé d'échange. Au contact de Marseille, les Gaulois avaient senti la commodité de la monnaie. Ils imitèrent, depuis le IV<sup>e</sup> siècle pour le moins, les pièces grecques en argent de Marseille et de ses colonies d'*Emporium* (Ampurias) et de *Rhoda*. Il y eut aussi des monnaies de bronze. A partir du III<sup>e</sup> siècle, les Arvernes et leurs satellites, puis la Gaule du Nord-Ouest, imitent le stathère d'or macédonien. Enfin, à partir de la conquête du Sud-Est par les Romains, on frappa des deniers d'argent à leur imitation. Si imparfaite que soit l'imitation, elle révèle un besoin d'activité commerciale.

## CHAPITRE VI

### LA LANGUE, LES LETTRES, LES SCIENCES, L'ART

#### A) *La langue.*

[Retour à la table des matières](#)

Combien on aimerait à posséder, ne fût-ce qu'une page de la langue parlée par nos ancêtres! Avec quelle piété on scruterait chaque mot! Cette satisfaction nous sera à jamais refusée. Non pas que la politique romaine ait persécuté les idiomes indigènes. Le parler local était indifférent aux vainqueurs d'autrefois et la loi romaine considérait comme valables les contrats écrits, même non latins. Mais alors que l'Italie possède non seulement des inscriptions, mais des textes étendus en langue étrusque, le gaulois n'a rien laissé, par la faute des druides, sauf quelque cent cinquante mots signalés par les auteurs grecs et latins, plus une vingtaine empruntés par les Romains. On possède une soixantaine d'inscriptions en caractères grecs, toutes en Narbonnaise, le double en caractères latins, les unes et les autres gravées dans les premiers temps de la domination romaine. Elles sont très décevantes en raison de leur brièveté. Elles se ramènent à une phrase : un tel, fils d'un tel, (a élevé) ce monument à (suit un nom de dieu ou de déesse). Plusieurs sont si obscures qu'on doute de leur celticité. La découverte, dans l'Ain, en 1897, de la table (calendrier) de Coligny, ne jette pas grande lumière : plus de 70 mots celtiques mais souvent écrits en abrégé. Ce pauvre matériel est heureusement enrichi par un certain nombre de noms de personnes et quantité de noms de lieux.

Si fragmentaire que soit cette documentation, elle a permis aux linguistes de rattacher le gaulois au système des langues indo-européennes et d'en expliquer nombre de termes, alors que l'étrusque qu'on lit couramment n'était pas, à coup sûr, une langue aryenne (il semble importé d'une région anaryenne d'Asie Mineure). N'étant accompagné d'aucune traduction en latin, l'étrusque, qu'on parlait encore au I<sup>er</sup> siècle de notre ère, demeure une énigme irritante.

La grammaire comparée a pu établir que le celtique parlé en Gaule était étroitement apparenté à celui qui était parlé en Grande-Bretagne. On peut même dire que c'était la même langue, à quelques nuances dialectales près, si bien que, malgré la disparition du gaulois, sauf quelques termes passés en latin ou persistant dans quelque patois, nous pouvons nous en faire une idée approchée par l'étude du celtique insulaire, qui s'est conservé encore aujourd'hui dans le pays de Galles et a vécu en Cornwall jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle; enfin par le bas-breton que les Bretons insulaires ont transporté dans l'Armorique latinisée, au cours du V<sup>e</sup> siècle de notre ère. Malheureusement, les textes conservés en brittonique sont peu anciens (X<sup>e</sup>, XI<sup>e</sup> siècles), sauf quelques gloses des VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles. Mais l'autre branche des langues celtiques, celle qui était parlée en Irlande, le *goïdélique* ou gaëlique (ne pas confondre avec le gallois), a conservé des textes aux formes plus archaïques, qui permettent de reconstituer à coup sûr la grammaire panceltique, grâce au génie de Caspar Zeuss, dont la *Grammatica celtica*, parue en 1853, marque une date dans l'histoire de ces langues. Les études de grammaire comparée des langues indo-européennes, science fondée par l'illustre Franz Bopp en 1816, ont montré que, dans le groupe occidental de ces langues (grec, italique, celtique, germanique), s'opposant au groupe oriental (balte, slave, albanais, arménien, iranien, sanskrit), l'italique et le celtique forment un sous-groupe présentant de telles particularités communes pour la déclinaison, la conjugaison, le vocabulaire, qu'on est en droit d'affirmer qu'il a existé une période où les ancêtres des Celtes et des Italiques (Latins, Osques, Ombriens) vivaient côte à côte, sans doute dans l'Europe centrale, et parlaient la même langue. Puis ce groupe s'est scindé en deux. Les ancêtres communs des Latins : Osques, Ombriens, partirent les premiers pour occuper le Centre de la péninsule méditerranéenne, vingt ou vingt-cinq siècles peut-être avant notre ère, alors que les ancêtres des Celtes s'attardaient en Europe centrale.

Ces identités grammaticales, qui ne se retrouvent pas dans les autres langues indo-européennes, sont, par exemple, le génitif en *i* des thèmes en *o*, le passif en *r*, deux formes propres du subjonctif (en *â* et en *s*), le futur en *bo*, le superlatif en *imus*. Pour le vocabulaire : tir (latin *terra*), *roto*, « roue » (latin *rota*), *lemo*, « if » (latin *ulmus* pour *lulus*), *mori*, « mer » (latin *mare*), *teuto* ou *touto*, « peuple » (Cf. l'oske *touto*, « peuple »). L'identité particulièrement significative pour la linguistique est celle de prépositions comme *de*, *cum*. Si l'on faisait entrer en ligne de compte le goidélique d'Irlande, on trouverait quantité de termes semblables au latin : *atir* (*pater*), *matir* (*mater*), *orc* (*porcus*), *isc* (*piscis*), etc...

Les noms de nombres ordinaux nous ont été conservés grâce aux bordereaux que les potiers gaulois de la Graufesenque (commune de Millau, Aveyron) écrivaient sur tessons : *cintuxus* (premier), *alios* (deuxième ou plutôt second, comme le latin *alter*), *trit* (troisième), *petuar* (quatrième), *pimpatos* (cinquième), *svexos* (sixième), *sextumetos* (septième), *naumetos* (neuvième), *decametos* (dixième).

Pour nous en tenir au gaulois, les quelques témoignages que nous en possédons, mots recueillis par les auteurs anciens, inscriptions, noms de personnes, noms de lieux, permettent de nous en faire quelque idée.

*Phonétique.* — Il possède les mêmes voyelles que l'indo-européen. Il conserve sans altération les brèves, moins bien les longues : ainsi un *i* long représente à la fin un *i* long et un *e* long. Le *ô* est remplacé par *â* (*gnatos*, en latin : *gnotus*), etc. Les diphtongues sont assez bien conservées.

Les consonnes sont bien conservées, à deux exceptions près : 1° le gaulois partage le trait commun à l'ensemble des langues celtiques, la chute du *p* initial : *rit*, « gué » (cf. latin *portus*); *are*, « sur » (cf. grec *para*), etc... 2° le *k* vélaire devient *p* : *petor* ou *petuar*, « quatre » (contre latin *quatuor*); *pempe*, « cinq » (contre latin *quinque*), *epos*, « cheval » (contre latin *equus*), etc...

L'accent tonique différait de ce qu'il est en latin; il pouvait porter, comme en grec, sur l'antépénultième même si la pénultième était longue.

Dans la *Composition*, signalons que la formation des noms de personnes est tout à fait conforme au système de l'indo-européen. Ainsi *Caturix*, « roi de bataille », formé de *catu*, « bataille », et de *rix*, « roi ». Cf. germanique « *Hadu brand* », glaive de bataille, formé de *hadu*, « bataille », et de *brand*, « glaive »; cf. le grec *Nikèphoros*, « porte-victoire ». *Teuto-matis*, « bon pour le peuple », formé de *teuto*, « peuple », et de *matis*, « bon »; cf. le grec *Demophilos*, « ami du peuple ». On pourrait multiplier les exemples.

La déclinaison présente des ressemblances frappantes avec la déclinaison latine, et elle est moins altérée que celle-ci. Ainsi, dans les thèmes en *o*, le gaulois conserve fidèlement le nominatif en *os*, altéré en *us* par le latin, l'accusatif en *on*, changé en *um*, assez tardivement, il est vrai, par le latin. Le génitif est en *i*, le datif en *u*, le nominatif pluriel en *i*. Signalons le datif-ablatif pluriel en *bo* : gaulois *matrebo*, « aux mères »; cf. latin *matribus*.

De la conjugaison, nous savons malheureusement fort peu de chose.

L'impératif était en *i* : *gabi*, « prends ». La troisième personne du singulier était en *it* : *legasit*, « il a lu ». La première du pluriel en *mo* : *vorairmo* : cf. latin *oravimus*. La troisième du pluriel en *ont*. Il est probable, mais non assuré, que la première du singulier était en *u*.

Ces notions permettent, si insuffisantes soient-elles, de comprendre que les Gaulois n'aient pas éprouvé de graves difficultés à apprendre le latin. Est-ce à dire qu'ils n'ont eu à opérer que ces substitutions partielles qui permettent aux paysans français usant encore du patois local d'acquiescer sans grande peine le français littéraire et officiel ? Non ! Il y a eu changement de langue plutôt qu'adaptation. Mais ce changement n'a pas fait plus de difficultés au Gaulois qu'à l'Ombrien, au Samnite, au Campanien, c'est-à-dire aux Italiques, dont le parler avait fini par diverger considérablement du parler latin. En tout cas, un Gaulois a eu infiniment moins d'obstacles à vaincre pour apprendre le

latin que le Toscan, tout voisin de Rome, mais dont le parler, l'étrusque, différait des langues indo-européennes.

Diodore de Sicile, sous César et Auguste, nous rapporte l'impression produite sur un Hellène par la langue et le genre d'éloquence des Gaulois :

« Leur voix a un son grave et des intonations tout à fait rudes. Dans leurs discours, la parole est brève, énigmatique, procédant par allusions et sous-entendus, souvent hyperbolique quand il s'agit de se grandir eux-mêmes et de rabaisser les autres. Ils ont le ton menaçant, hautain, tragique. Ils ont l'esprit pénétrant et non sans aptitude pour le savoir. »

### *B) Lettres et sciences.*

[Retour à la table des matières](#)

Des lettres et des sciences, rien n'a subsisté, puisque les druides refusaient par principe de confier leur « doctrine » à l'écriture.

La littérature était, comme on peut s'y attendre chez une race guerrière, essentiellement épique. Une classe spéciale, celle des *bardes*, chantait les hauts faits des héros en s'accompagnant d'instruments sans doute analogues à la *chrotta* ou « rote » du Moyen Age.

Comme les bardes de Grande-Bretagne et d'Irlande, ils tenaient sans doute les généalogies des princes, fonction jugée capitale dans ces sociétés aristocratiques. Certains abaissèrent leur art à flagorner les grands dont ils attendaient des faveurs. D'autre part, ils étaient redoutés pour leurs poèmes satiriques. Déjà nos ancêtres, comme leurs descendants du Moyen Age, craignaient que sur eux « male chanson ne fût chantée ». Redoutés autant que cajolés, les bardes étaient, bien qu'à un rang inférieur, considérés comme appartenant à la confrérie, à l'*ordo*, druidique.

Les prophéties et les incantations magiques devaient être l'attribut particulier des *euhages* ou devins. Mais aux druides proprement dits était réservé l'enseignement de la « doctrine de l'immortalité »; et ain-

si, sous la forme sans doute versifiée, une didactique traitant de la nature et de la grandeur du monde, du mouvement des astres, de l'action des dieux, etc... Tout cela a péri, sauf peut-être le calendrier de cinq années, gravé à l'époque romaine sur une table de bronze, retrouvé à Coligny (Ain), en 1897, et qui pose des problèmes non encore résolus.

### *C) L'Art.*

[Retour à la table des matières](#)

Peu de chose à dire sur l'Art des Gaulois. Ils ne nous ont laissé aucun monument d'architecture ni statuaire, en dehors de figurines et de quelques bas-reliefs d'autels très frustes. Encore sont-ils du début de l'ère romaine.

Leur poterie se distingue par des ornements de style géométrique. L'art de l'émaillerie était connu et pratiqué chez les Hédues, mais nous n'en possédons pas de spécimen artistiquement appréciable. Les fibules et agrafes pour attacher les vêtements ou suspendre les armes étaient parfois rehaussées de corail ; leurs formes n'ont pas le caractère d'artistique fantaisie que présentent les objets de ce genre à l'époque franque.

[Retour à la table des matières](#)

## LIVRE II

### CHAPITRE PREMIER

#### CONQUÊTE DE LA GAULE PAR CÉSAR

##### A) *Les préliminaires. — L'appel à César. Le refoulement des Helvètes.*

[Retour à la table des matières](#)

Le demi-siècle qui suivit l'invasion, puis la destruction, des Cimbres et des Teutons fut rempli par la révolution politique qui substitua dans la majorité des peuples de la Gaule le pouvoir de l'aristocratie au pouvoir de la monarchie. La pression des Germains reprit vers les années 75-70. De nouveaux venus apparaissent en face du Rhin et dans le Sud de l'Allemagne actuelle. La grande confédération des Souabes ou Semnons quitte la région comprise entre le cours inférieur de l'Elbe, la Sprée et le Havel. Tandis que les Hermondures s'arrêtent en Thuringe, que les Marcomans vont disputer la Vindélicie et la Bohême aux Celtes, aux Boïes notamment, Tribokes, Némètes, Vangions occupent l'actuel Wurtemberg et le pays de Bade. Un rameau scandinave, les Harudes, abandonne le Jutland et se joint aux Souabes.

Vers 71-70, la situation de la Gaule s'aggrave subitement. Elle n'a plus seulement affaire à des hordes confuses, indisciplinées, mais à une armée conquérante menée par un chef ambitieux et habile, Ario-

viste. Il ne commandait directement que le petit peuple des Tribokes, mais il s'imposa à leurs parents, les Némètes et Vangions, comme cinq siècles et demi plus tard Clovis s'imposera à l'ensemble des Francs. Il attire à lui une partie des Souabes (des Marcomans, des Quades) et les Harudes. L'aventurier qu'il est encore se loue au service des Etats gaulois, comme plus tard tant de rois germains se mettront à la solde de Rome et de Constantinople. Depuis la défaite de Bituitos, les Arvernes, qui avaient dominé le *Celticum*, avaient perdu beaucoup de leur prestige et de leur force. Rome prétendait qu'elle aurait pu rattacher leur pays à la *Provincia* et qu'ils devaient lui être reconnaissants de sa modération. L'hégémonie était passée aux Hédues d'entre Saône et Loire. Ceux-ci avaient étendu leur autorité jusqu'au Jura en soumettant les Séquanes d'entre Saône et Jura. Leur domination parut lourde à ceux-ci. Ils appelèrent à l'aide Arioviste et ses bandes. Les Hédues furent battus à plusieurs reprises, notamment en un lieu dit *Ad-mageto-briga*, auquel correspond phonétiquement, mais non géographiquement, Moyeuve (département de la Moselle). Cette rencontre eut lieu vers l'an 61. Les Hédues, se sentant incapables de résister, implorèrent le secours de Rome. Leur envoyé, le druide Divitiacos, gagna pendant son séjour à Rome l'amitié de Cicéron (*De divinatione*, I, 41), mais point de secours effectif. Au contraire, Arioviste, qui, lui aussi, avait député auprès du Sénat, fut reconnu ami et allié du peuple romain, et cela sous le consulat de César (59); Rome, travaillée par les factions, n'avait pour l'instant qu'une politique : pas d'affaires!

Mais les affaires s'aggravent toujours quand on n'en veut pas et très vite. La nouvelle que les Helvètes se préparaient à quitter leur pays pour aller s'établir en Gaule fut un coup de tonnerre pour les politiciens de Rome. Le danger d'une invasion de la *Provincia* par ces Barbares n'échappait à personne. César reçut un grand commandement s'étendant sur les deux Gaules, Cisalpine (qui ne faisait pas encore partie de l'Italie proprement dite) et Transalpine et, en outre, sur l'Illyrie.

Il était grand temps d'agir, peut-être trop tard. Pendant deux ans, les Helvètes, sous l'impulsion d'un noble aspirant à la royauté, Orgétorix, avaient fait de grands préparatifs en vue de leur exode. Ils avaient amassé des provisions pour leur ravitaillement, construit des

milliers de chariots pour emmener femmes, enfants, bagages. Ils devaient se mettre en route la troisième année, à l'équinoxe du printemps. Sur ces entrefaites, Orgétorix mourut, mais sa fin ne pouvait arrêter le mouvement. Pour s'interdire toute tentation de demeurer ou de rentrer, les Helvètes avaient brûlé leurs douze *oppida* et leurs quatre cents *vici*. En outre, ils avaient détruit tout le blé qu'ils ne pouvaient emporter, ne gardant que pour trois mois de vivres. Fuyant la pression des Germains, ils voulaient s'installer le plus loin possible et avaient jeté leur dévolu sur le pays des Santons (la Saintonge), au bord de l'Océan. La recherche d'une contrée où l'on pourra vivre paisiblement est le rêve de ces Barbares que la détresse et la peur rendent dangereux. Bien des siècles après, que chercheront les Germains, Vandales, Souabes, Visigoths, Ostrogoths ? Un asile.

Le plus court trajet et le moins exposé, c'était de franchir le Rhône à la sortie du Léman. Mais Genève faisait partie de la *Provincia*. Les Helvètes demandèrent le passage. César, accouru en mars, le leur refusa, après avoir rendu inaccessibles les rives du fleuve par des retranchements et des redoutes. Les Helvètes se rejetèrent alors sur l'autre route qui, par le Jura, au Pas-de-l'Écluse, traverse le pays des Séquanes. Ceux-ci, travaillés par l'Hédue Dumnorix, gendre d'Orgétorix, consentirent au passage. Il semblait que César n'avait plus à se mêler des affaires de ces peuples, d'autant plus que sa situation était des plus difficiles. Les émigrés étaient, tout compris, au nombre de 368.000, dont 263.000 Helvètes, 23.000 Raurakes (autour de Bâle); de plus, 36.000 Tulinges, 14.000 Latobriges, 32.000 Boïes, établis sur la rive droite du Rhin, du lac de Constance au coude du fleuve, à Bâle. Si l'on admet que le quart de la population pouvait porter les armes, César aurait eu devant lui 92.000 guerriers. En réalité, la proportion des hommes en état de combattre effectivement était, par la force des choses, très inférieure, le demi-quart ou le dixième du total, comme de nos jours, soit 46.000 ou 36.000, et encore en admettant que tous les Helvètes et leurs alliés eussent obéi à l'ordre de départ, chose invraisemblable.

Mais en face de ces guerriers, ne fussent-ils que quelques milliers, César n'avait sous la main que la X<sup>e</sup> légion, la seule de la *Provincia*. Le Sénat n'avait rien prévu.

Tout semblait commander au proconsul de se désintéresser de ce remue-ménage. Pour continuer à intervenir, il alléguait que, établis en Saintonge, les Helvètes seraient très proches des Tolosates, « civitas » de la *Provincia*, assertion qui ne tient pas debout, Toulouse étant à deux cents kilomètres de Saintes. Mais ce prétexte cachait, outre des vues ambitieuses, la juste appréhension que l'Helvétie, abandonnée par une grande partie de sa population, devînt une tentation pour les Germains.

Fort heureusement pour César, les Helvètes employèrent deux mois, par suite de leur changement de plan, à traverser le pays des Séquanes. Représentant une fraction, tout au moins, d'une nation émigrante et non une armée, ils ne pouvaient se déplacer qu'avec une extrême lenteur. César profita de ce répit pour se rendre en Italie. Il y leva deux légions. L'Illyrie lui avait été attribuée et Aquilée faisait partie de cette province : il en tira trois légions. En Gaule, des Hédues et des Gaulois de la *Provincia* lui fournirent 4.000 cavaliers.

C'est à la tête de ces forces, qui montaient à six légions (chacune de 4 à 5.000 hommes), 4.000 cavaliers, peut-être aussi des auxiliaires, qu'il atteignit et battit les émigrés à quelques lieues du Mont-Beuvray (*Bibracte*), au cœur du pays des Hédues (fin juin ou début de juillet 58). Selon César (I, 28-29), en dehors des Boïes, recueillis par les Hédues, avec sa permission, 110.000 seulement des émigrés rentrèrent en Helvétie, ce qui laisse supposer que 226.000 hommes, femmes et enfants, périrent, soit en route, soit sur les champs de bataille. On peut s'étonner que César n'ait pas senti l'invraisemblance de son récit. Il ne serait pas impossible que chiffre de 110.000 représentât le nombre réel des émigrés, chiffre qu'il faudrait augmenter de celui, inconnu, des pertes, et de celui, sans garantie, des Boïes. En admettant pour l'émigration le tiers du nombre total avancé par César, on ne serait peut-être pas loin de la réalité, du possible.

## B) *Le refoulement d'Arioviste et des Germains.*

[Retour à la table des matières](#)

La guerre contre les Helvètes n'était qu'un intermède imprévu. Le plus grave danger demeurait : Arioviste. César le savait parfaitement et il était décidé à y parer. Mais Arioviste avait été déclaré ami et allié du peuple romain et cela sous son propre consulat. Pour justifier son intervention auprès du Sénat, César présente le tableau émouvant (I, 30-31) des chefs (principes) de « toute la Gaule » venant le supplier avec des larmes de leur venir en aide, sinon l'ensemble de la Gaule (*sic*) tomberait au pouvoir d'Arioviste. Ce Barbare impitoyable, qui avait déjà exigé des Séquanes le tiers de leur terre, en réclamait un autre tiers et tenait ce pauvre peuple sous la terreur, après s'être fait livrer des otages. Un pareil joug ne pouvait être toléré. César promit d'intervenir et de négocier. Prudence nécessaire son armée était terrorisée par les racontars qu'on répandait sur la taille gigantesque, la force et l'aspect des Germains. De jeunes volontaires de noble naissance trouvaient « illégale » une guerre éventuelle contre les Barbares. Et c'était l'opinion d'Arioviste qui la signifia aux Romains. Après de vaines négociations, César se porta sur Besançon, la magnifique place forte des Séquanes, pour prévenir l'arrivée d'Arioviste. Les pourparlers reprirent. Arioviste se montra arrogant, intraitable. César crut devoir justifier la légalité de son intervention en s'appuyant sur un précédent.

Cependant, des nouvelles inquiétantes lui arrivaient. Les Hédues se plaignaient que les Harudes installés en Gaule dévastaient leur territoire. Les Trévires prévenaient que les Souabes, au nombre de 100 cantons (*sic*), étaient massés sur la rive droite du Rhin (vers Mayence), prêts à passer sur la rive gauche. Il était temps d'en finir avec Arioviste avant de se porter sur un nouvel ennemi. En sept jours, César, parti de Besançon, atteignit l'entrée de la plaine d'Alsace, entre Cernay et Aspach. Une entrevue qu'il eut avec Arioviste n'aboutit à rien. Après s'être observées huit jours, les deux armées en vinrent aux mains. Les Germains furent rapidement et complètement battus. Arioviste, blessé, repassa le Rhin (vers le 10 septembre).

A cette nouvelle, les Souabes se retirèrent précipitamment, poursuivis par leurs compatriotes, les Ubiens (alors entre le Main et la Lahn), qu'ils voulaient asservir.

La victoire de César sauva la Gaule. Telle est l'opinion générale. Si grand que soit l'événement, il y a là quelque exagération. Elle sauva à coup sûr l'Est, du moins la vallée de la Saône et la plaine d'Alsace. Même si Arioviste eût été vainqueur, il n'est pas sûr que son État eût pu subsister après lui, ses succès passés tenant à sa personnalité. Comme celui que le Marcoman Marbod fondera peu après, il se fût effondré sans doute à sa mort.

Arioviste écarté, César ne tint pas rigueur à ses bandes. Il installa, sur la rive gauche du Rhin, en Alsace, les *Tribokes*; plus au Nord, dans l'actuel Palatinat bavarois, les *Nemètes* et les *Vangions*, dont les chefs-lieux devaient être Spire et Worms. Chose curieuse, les bandes d'Arioviste, comme celles des Cimbres et Teutons, n'étaient pas exclusivement composées de Germains. Tribokes, Némètes, Vangions ne sont pas des noms que la langue germanique puisse expliquer. Leur apparence, au contraire, est toute celtique. Arioviste lui-même ne porte pas un nom germanique. Les pourparlers avec ce personnage se font en langue gauloise. César (I, 47) a comme interprète Caius Valerius Procillus, jeune homme dont le père avait été romanisé, mais qui sait encore la langue de ses ancêtres, et Arioviste « use de la langue gauloise dont il a une longue habitude ».

### C) *Le premier soulèvement des Belges.*

[Retour à la table des matières](#)

Ces deux brillantes campagnes, exécutées en une année, faisaient de César l'arbitre de la Gaule. Il exerçait sur elle un véritable protectorat moral. Cependant, une sourde inquiétude travaillait les Gaules. Les Belges, notamment, qui se vantaient d'être les plus valeureux et ne redoutaient pas les Germains, comprirent fort bien que leur indépendance ne durerait pas longtemps. Une coalition se forma entre peuples belges au cours de l'hiver 58-57.

César, qui était rentré en Cisalpine, en fut informé au printemps de 57. Prudemment, il leva deux nouvelles légions, si bien que, lorsqu'il apparut en Champagne, dans le pays des Rèmes, il se trouva à la tête de forces plus considérables que l'année précédente. L'effectif de ses huit légions devait monter à 32.000, peut-être 40.000 hommes, non compris la cavalerie et les auxiliaires à recruter. Quoique Belges, les Rèmes se disaient amis et parents du peuple romain. Les « premiers de la cité », comme gage de leur fidélité, offrirent des otages, promirent de ravitailler l'armée de César, mais ne lui cachèrent pas que la fermentation était grande dans le *Belgium*, au point que les Soissonnais, leurs frères de sang, obéissant aux mêmes lois, s'étaient joints à la fédération. Le tableau des forces dont elle disposait était intimidant.

Le nombre des conjurés, les Rèmes les connaissaient grâce à leurs parents ayant assisté à leur assemblée générale. Les Bellovakes, venant en tête par leur valeur et leur autorité, pouvaient lever 100.000 hommes; ils en avaient promis 60.000 et réclamaient la conduite de la guerre. Leurs voisins, les Soissonnais, possesseurs d'un territoire étendu et fertile, avaient promis un effectif de 50.000 combattants. Leur roi, Divitiacus, jouissant d'une grande réputation de justice et de prudence, avait obtenu le commandement suprême. Même effectif de 50.000 promis par les Nerves, les plus sauvages et les plus lointains des Belges. Promesse de 15.000 de la part des Atrébates, de 10.000 de la part des Amiénois, de 25.000 des Morins, de 7.000 des Ménapes, de 10.000 des Calètes, autant des Vexinois et des Vermandois, 19.000 des Aduatiques, 40.000 des Condruses, Eburons, Cérèses, Pémainns, dont l'ensemble est appelé Germains (cisrhénans).

César ne se laissa pas intimider par cette énumération de forces qui se seraient montées à près de 300.000 combattants si elle eût été exacte, mais elle était truquée dans le dessein de l'effrayer. Il décida de dissiper la coalition belge.

Alors commence véritablement la conquête de la Gaule (juin 57).

Pour occuper le peuple qu'on lui signalait comme le plus puissant, les Bellovakes, César chargea les Hédues, bien qu'ils fussent « de tout temps amis et protecteurs de ce peuple (II, 14) », de ravager leur terri-

toire. Lui-même, avec ses huit légions, se porta à la rencontre du roi Galba, qui s'avancait avec l'ensemble des Belges. César passa l'Aisne à Berry-au-Bac et établit son camp sur le tertre du Mauchamp, entre cette rivière et le ruisseau de la Miette. Ayant appris que Bibrax, *oppidum* des Rèmes, à 8 milles de là (11 à 12 kilomètres), était assiégé par des Belges, il fit délivrer la place par un détachement composé de Numides, d'archers crétois, de frondeurs des îles Baléares. César nous donne à ce propos un aperçu de la façon dont les Gaulois, tant Belges que Celtes, attaquaient une place. Ils l'enveloppaient, projetaient une grêle de pierres pour écarter les défenseurs du rempart, puis, formant la tortue en se couvrant la tête de leurs boucliers, ils rompaient les portes et sapaient les murs.

Après s'être fortement retranché, César attendit l'attaque des Belges. Celle-ci ne vint pas, du moins sérieusement. L'ennemi voulait attirer les Romains dans la plaine. Sur le bruit que les Hédues avaient envahi leur pays, les Bellovakes décidèrent de courir à sa défense. Ce fut le signal de la décomposition de la coalition. Un soir, vers dix heures, l'armée belge se dissipa, chaque contingent regagnant ses foyers. César triomphait sans combat. Le faisceau adverse s'étant rompu de lui-même, le reste lui devint aisé. Assiégés dans *Noviodunum* (Pommiers, à trois kilomètres et demi au Nord-Ouest de Soissons), les Soissonnais se rendirent et furent pardonnés sur l'intervention des Rèmes, leurs parents. Puis, Bellovakes et Amiénois se soumirent à César, qui ne rencontra d'obstacle sérieux que dans le pays des Nerves et de leurs alliés.

On lui apprit que les Nerves ne permettaient pas l'entrée des marchands, prohibaient l'usage du vin et de toutes les choses qui amollissent et font perdre la pratique des vertus. Farouches, très courageux, ils stigmatisaient la conduite des autres Belges qui, oublieux de la vertu de leurs pères, s'étaient soumis au peuple romain. Quant à eux, inutile de leur députer pour négocier : ils n'accepteraient aucune proposition de paix. Ils s'étaient alliés aux Atrébates et aux Vermandois, leurs voisins, et les Aduatiques accouraient à leur aide. Ils avaient mis en sécurité les femmes et les faibles en un lieu que les marécages rendaient inaccessible. Sans cavalerie, les Nerves se fiaient à la nature de leur contrée. Ils en augmentaient la difficulté d'accès par des abattis

d'arbres et la construction de haies. Ils s'abritaient derrière ces obstacles et se dissimulaient dans les bois.

La bataille qui se livra derrière la Sambre ne leur fut pas moins fatale. Elle fut dure à gagner. Deux légions de César, à sa droite, pressées par les Atrébates, se trouvèrent dans le plus grand péril. Il fallut toute l'autorité personnelle du chef pour rétablir une situation qui tournait au désastre (vers la fin de juillet). Au dire de César, des 600 « sénateurs » des Nerves, 3 seulement survécurent et, de leurs 60.000 combattants, 500 seulement exagération d'une criante invraisemblance.

Le vainqueur se persuada que la conquête de l'Ouest de la Gaule serait chose facile. Bien qu'il lui restât à soumettre les Aduatiques, il détacha des forces contre les peuples voisins de l'Océan, Venètes (dans le Vannetois), Unelles (dans le Cotentin), Osismes (dans le Finistère), Curiosolites (Côtes-du-Nord), Esaves (probablement les Sagii de l'Orne), Aulerkes (dans le Maine), Redons (pays de Rennes). Il était tellement sûr de la faiblesse de ces peuples qu'il ne confia à P. Crassus qu'une seule légion.

A la nouvelle du désastre, les Aduatiques rebroussèrent chemin et se fortifièrent sur une hauteur qu'on a voulu identifier à la citadelle de Namur. Le périmètre des lignes de circonvallation romaines aurait atteint 15.000 Milles, soit 32.500 mètres, s'il s'agit de pas de 1 m. 479, évaluation d'une absurdité flagrante; de 4.500 mètres, s'il s'agit de pieds romains (de 29 cent.). Au dire de César, la seule vue des machines de siège aurait suffi à obtenir des assiégés leur reddition. Puis, violant leurs promesses, les Aduatiques avaient voulu forcer les lignes pendant la nuit. Repoussés, ils laissèrent le lendemain les Romains pénétrer sans résistance dans la place. César fit vendre comme esclaves tous ceux qui s'y trouvèrent, au nombre de 53.000 têtes, affirme-t-il (II, 33). Tout ce récit est des plus suspects. Les Aduatiques, loin d'être exterminés, reparaissent à plus d'une reprise par la suite. En outre, nul *oppidum* n'avait les dimensions nécessaires pour renfermer 53.000 personnes.

### *D) Soumission des peuples armoricains et des Aquitains.*

[Retour à la table des matières](#)

César apprit alors par une lettre de P. Crassus que les peuples maritimes confinant à l'Océan avaient fait leur soumission (septembre 57). Il fut informé en même temps que les peuples d'outre-Rhin avaient l'intention de députer auprès de lui pour lui amener des otages et promettre d'obéir à ses ordres. Le proconsul était pressé de partir pour l'Italie et l'Illyrie. Il ajourna leur réception à son retour en Gaule, l'été suivant.

Avant son départ, il établit les quartiers d'hiver de ses légions chez les Carnutes, les Andes, les Turons, puis gagna l'Italie. Informé par ses rapports, le Sénat décréta quinze jours de « supplications » (actions de grâces aux dieux), « chose que personne n'avait obtenue jusqu'alors », ajoute César (fin de son livre II), laissant, pour une fois, échapper un mouvement d'orgueil bien justifié.

Avant son départ, il avait assigné à Servius Galba la tâche de soumettre les petits peuples du Valais, Nantuates, Vérages, Sédues. Son but était de s'assurer un passage entre l'Italie et la Gaule par les cols que nous appelons Grand et Petit Saint-Bernard. Disposant d'une seule légion et de peu de cavalerie, Galba ne réussit pas et ramena, non sans difficulté, ses troupes en *Provincia*, chez les Allobroges, où il hiverna.

La soumission des peuples avoisinant l'Océan avait été trop rapide pour être durable. Ils avaient été surpris par l'arrivée inopinée de Crassus. Ils se ressaisirent. Esuves (ou plutôt Unelles), Coriosolites, Vénètes, commencèrent par refuser d'approvisionner de blé les armées romaines et arrêtèrent leurs envoyés. Les Vénètes se mirent à la tête d'une coalition. Ils avaient la flotte la plus importante de la Gaule, flotte qui commerçait avec l'île de Bretagne. Informé par Crassus, César, de Ravenne ou de Lucques, donna ordre de construire des navires

longs (galères) sur la Loire, de faire venir des rameurs de la Méditerranée, de se procurer matelots et pilotes.

De leur côté, les Vénètes firent les préparatifs les plus minutieux. Ils mirent à l'abri les récoltes dans leurs *oppida*, ne laissant rien dans les champs. Ils constituèrent une ligue des peuples celtes et belges voisins de la mer Osismes, Lexoves, Namnètes, Ambiliates, Diablintes; même les Morins et les Ménapes, sur la mer du Nord, s'y affilièrent. Ils opérèrent enfin le rassemblement de leur flotte.

L'affaire parut très sérieuse à César. Il craignit que le soulèvement des peuples de la mer, des Armoricaains (au sens étendu), n'eût des répercussions dans l'Est. Il confia de la cavalerie à Labiénus pour surveiller les Trévires, même les Rèmes, et pour prévenir quelque tentative des Germains, avec lesquels les Belges avaient des intelligences.

Pour contenir les Aquitains, jusqu'alors indifférents, au moins en apparence, au sort du reste de la Gaule, Crassus reçut dix cohortes et de la cavalerie. Titurius Sabinus eut trois légions pour contenir Unelles, Coriosolites, Lexoves; Décimus Brutus, malgré sa jeunesse, fut chargé de la mission difficile de commander les galères auxquelles les peuples gaulois maritimes, Pictons et des Santons, évidemment acquis à Rome, durent joindre quelques-uns de leurs bateaux à voile. Avec le reste de l'armée, César marcha contre le pays des Vénètes.

Il enleva quelques *oppida*, mais dut attendre l'arrivée de la flotte de la Loire, retardée par des vents contraires, flotte très inférieure comme construction aux navires vénètes. Ceux-ci avaient une carène plate, ce qui leur permettait de flotter sur les bas-fonds et à marée basse. L'élévation de la proue et de la poupe les mettait à l'abri de l'injure des flots, alors que les galères toutes basses étaient facilement recouvertes. La coque en chêne était bien construite et faite pour résister aux tempêtes; les baux, d'un pied d'équarrissage, étaient fixés aux membres latéraux par des clous de fer gros d'un pouce. Les ancres étaient suspendues à des chaînes métalliques et non à des câbles. Pour voiles, des peaux brutes amincies, au lieu de voiles de lin, de manière à pouvoir supporter les tempêtes de l'Océan et le poids de ces lourds navires.

Le seul avantage de la flotte romaine était l'agilité des galères par suite de la facilité de manœuvre que donnait la vogue des rameurs. Cet avantage devait être décisif. Quand la flotte de D. Brutus, poussée par vent d'Est, arriva dans la baie de Quiberon, il fut clair que ses navires, bas sur l'eau, ne pouvaient manœuvrer les navires vénètes qui les dominaient et pas davantage éperonner ces coques solides. La seule ressource était l'abordage. On imagina, selon César, ou plutôt d'après le rapport que lui fit D. Brutus, de se servir de longues gaffes armées de faux pour couper les drisses des voiles et abattre celles-ci. Une fois le navire ennemi immobilisé, on l'aborderait flanc contre flanc. La valeur du soldat romain ferait le reste. Et, en effet, le succès fut décisif. Les navires vénètes furent capturés après une lutte qui dura de dix heures du matin au coucher du soleil. Tous ceux qui les montaient périrent, jeunes et vieux, quel que fût leur rang social. Les survivants se rendirent. Sous prétexte que les Vénètes avaient violé le droit des gens en capturant les délégués de Crassus, César fit massacrer le « sénat » et vendit à l'encan le reste de la population (III, 16).

Les procédés de César ont inspiré les réflexions suivantes à un émule qui n'était pas facile à émouvoir, Napoléon 1<sup>er</sup> :

« L'on ne peut que détester la conduite que tint César contre le sénat de Vannes. Ces peuples ne s'étaient point révoltés; ils avaient fourni des otages, avaient promis de vivre tranquilles; mais ils étaient en possession de toute leur liberté et de tous leurs droits. Ils avaient donné lieu à César de leur faire la guerre, sans doute, mais non de violer le droit des gens à leur égard et d'abuser de la victoire d'une manière aussi atroce. Cette conduite n'était pas juste; elle était encore moins politique. Ces moyens ne remplissent jamais leur but ils exaspèrent et révoltent les nations. La punition de quelques chefs est tout ce que la justice et la politique permettent; c'est une règle importante de bien traiter les prisonniers <sup>(6)</sup>. »

Le récit de César n'a pas eu l'heur de plaire à tous les historiens de la marine. Certains y découvrent des invraisemblances. L'immobilisation des navires vénètes paraît moins due aux fameuses gaffes qu'à un calme plat qui, en ces parages, survient l'après-midi après la brise d'Est ou de Nord-Est du matin; au reste, César signale cette subite bonace — il l'appelle d'un mot grec, *malacia* — qui para-

<sup>6</sup> Précis de guerre de César, pp.52-53.

lysa les Vénètes alors que la vogue des rameurs laisse toute facilité aux galères romaines. Quoi qu'il en soit, ce qu'il faut retenir, c'est la manœuvre de l'abordage. Elle demeure classique à travers les siècles, seul procédé de combat naval dans la marine du Ponant, comme du Levant, jusqu'au moment, tout proche de nous, où le succès d'un combat naval se décide par le seul feu de l'artillerie à longue portée.

Tout réussissait à César et à ses lieutenants. Au même moment, Titurius Sabinus triomphait de la coalition des Unelles, Aulerkes, Eburovikes, Lexoves, commandés par Viridorix. En Aquitaine, Crassus venait à bout des Sotiates, fiers de leur victoire passée sur un légat et un proconsul romains. Il assiégea leur *oppidum*, représenté aujourd'hui par Sos (Lot-et-Garonne, arrondissement de Nérac). Tâche difficile. Les assiégés faisaient des sorties et creusaient des galeries souterraines, procédé où les Aquitains sont passés maîtres, remarque César, à cause des mines qui abondent chez eux. Une partie cependant des Sotiates offrit de capituler. Mais Adiatuanus, « qui tenait le pouvoir », comme dit César, tenta une sortie avec 600 dévoués qu'on appelle *soldurii* <sup>7</sup>.

« Unis à leur chef dans tous les avantages durant leur vie, ces gens doivent supporter avec lui la mauvaise fortune. S'il périt, ils périssent avec lui ou se donnent la mort. De mémoire d'homme, il n'est pas d'exemple que l'un d'eux ait survécu à celui auquel il s'était dévoué par un lien d'amitié ».

Adiatuanus dut se rendre à son tour.

Crassus porta ensuite ses armes victorieuses chez les Vocates (Bazas) et les Tarusates (Tartas). Ceux-ci firent appel aux Ibères d'Espagne et s'enfermèrent dans un camp où ils se crurent en sûreté. Les Romains parvinrent à y pénétrer. Les Aquitains prirent la fuite, taillés en pièces par la cavalerie. De 50.000 Aquitains et Cantabres, le quart à peine aurait échappé. Cette affaire eut lieu à la pleine lune (vers le 10 septembre 56).

Est-il utile de faire observer que César est ici (III, 26) l'écho des vantardises de Crassus ? Ce dernier assure avoir obtenu sans combat

---

<sup>7</sup> On a trouvé des monnaies émises par lui où il prend le titre de roi.

la soumission des Tarbelli (Tarbes), des Bigernones (Bigorre), des Ptianii (inconnus), des Elusates (Eauze), des Gates (inconnus), des Auscii (Auch), des Garunni (inconnus), des Sibuzates (Saubiesse entre Bayonne et Dax), des Cocosates (dans les Landes), outre les Vocates et Tarusates déjà soumis.

La punition des Morins et des Ménapes, coupables d'avoir fait partie de la ligue armoricaine, devait remplir la fin de l'année. Le mauvais temps ne permit pas à César de mener sa campagne jusqu'au bout. Il ravagea le pays, puis installa pour l'hiver ses troupes chez les Aulerkes et les Lexoves, entre Seine et Loire.

### *E) Refoulement des Usipètes et des Tencières.*

[Retour à la table des matières](#)

Au cours de l'hiver de 56-55, deux hordes germaniques, les Usipètes et les Tencières, chassées de la Hesse-Nassau actuelle et refoulées sur le cours inférieur du Rhin par les Souabes, après s'être établis aux dépens des Ménapes sur la rive droite du fleuve, le franchirent près de son confluent avec la Meuse, jonction qui s'opérait alors vers Nimègue. Ils s'étendirent jusqu'au pays des Eburons et des Condruces, clients des Trévires. D'Italie, César ordonna à ses légions de se concentrer, puis il accourut en Gaule vers le début d'avril 55. Il soupçonnait des chefs gaulois d'avoir attiré ces Barbares. Toutefois, il dissimula ses sentiments et s'entendit avec les Gaulois.

Il était arrivé près des envahisseurs avec ses troupes quand il reçut d'eux des propositions : ils demandaient des terres, offraient leur alliance. En cas de refus, ils auraient recours aux armes, ne craignant personne, sauf les Souabes avec qui les dieux immortels eux-mêmes ne pourraient s'égaliser. César leur enjoignit de repasser le Rhin : il n'y avait de terre disponible pour eux en Gaule, sauf chez les Ubiens (César avait déjà autorisé ces derniers à s'établir sur la rive gauche, vers Cologne). Les députés demandèrent un délai de trois jours pour négocier avec les Ubiens. Avant l'expiration de ce court délai, la trêve fut rompue, du fait des Germains, selon César; du fait des Romains,

n'eussent pas manqué d'affirmer les Germains s'ils avaient eu leur historiographe.

Une marche dissimulée et rapide de 8 milles (12 kilomètres) permit à César de surprendre l'ennemi. Ce fut la déroute. Une fuite éperdue devant la cavalerie romaine mena les Barbares au confluent de la Meuse et du Rhin (vers fort Saint-André). Ceux qui ne furent pas massacrés se noyèrent dans le fleuve. Cette journée (début de juin) ne coûta pas un seul homme tué à l'armée romaine, alors que les Usipètes et Tencières étaient au nombre de 430.000, tout compris, hommes, femmes, enfants (IV, 1-15).

Est-il besoin de faire observer que, ici encore, César abuse de la crédulité de son lecteur ? La majeure partie des Usipètes et des Tencières, qui étaient à coup sûr infiniment moins nombreux, repassèrent le Rhin. Les Romains les retrouveront devant eux au cours du siècle suivant et, plus tard, ils seront un des éléments constitutifs du peuple des Francs Ripuaires. Quant à la victoire de César, il n'est pas douteux qu'elle ait été due à la mauvaise foi. Les Germains, croyant à la continuation des pourparlers, ne s'attendaient pas à une attaque et étaient au repos. Au reste, l'assertion que la trêve avait été rompue par eux renferme un détail d'une invraisemblable maladresse : 800 cavaliers germains auraient attaqué la cavalerie de César et l'auraient mise en fuite; cette cavalerie comprenait, lui-même le dit, 5.000 hommes!

Pour prévenir toute nouvelle tentative des peuples d'outre-Rhin, et aussi pour décourager un appel des Gaulois à leurs voisins, César, qui ne laissait rien d'inachevé, résolut d'opérer une démonstration sur la rive droite du grand fleuve. Il réussit à faire construire en dix jours un pont de bois, probablement à Bonn, chez les Ubiens soumis, à un endroit où le Rhin a 430 mètres de large, et, le premier des Romains, passa sur la rive droite. Après avoir ravagé pendant dix-huit jours le pays des Sugambres, il repassa le fleuve, se contentant de cette démonstration.

*F) Les descentes en Bretagne. — première déroute.*

[Retour à la table des matières](#)

Comprenant que la soumission de la Gaule ne serait pas durable si les Gaulois n'étaient pas coupés des pays voisins, il se décida à opérer une autre démonstration, plus hasardeuse, dans l'île de Bretagne. La Bretagne, en effet, était en relations étroites avec la Gaule. Les Celtes, puis les Belges, s'y étaient établis. Quelques peuples, tels les Parisiens, les Atrébates, les Soissonnais, etc., y avaient une partie de leur nation. Les Armoricains — et cette appellation s'appliquait non seulement à la péninsule au Nord-Ouest de la Gaule, mais à tous les peuples voisins de la mer, depuis l'embouchure de la Loire jusqu'à celle du Rhin — s'entendaient si bien que les Vénètes les avaient facilement agrégés à leur ligue l'année précédente. Outre les relations politiques et commerciales, il y avait l'intimité culturelle ainsi le druidisme florissait dans l'île et l'on s'y rendait pour compléter l'initiation à cette doctrine. Enfin, Gaulois et Bretons (du Sud, tout au moins) parlaient la même langue.

De ce côté également, César voulait, pour l'instant, se borner à une démonstration. C'est ce qui explique qu'il n'emmena que 2 légions et 450 cavaliers. L'expédition fut courte. Parti d'un port des Morins, plus que probablement Boulogne, le 25, 26 ou 27 août, César était de retour en Gaule vers le milieu de septembre. Le succès n'avait pas, quoi qu'il tente de faire croire, répondu à ses espérances et la perte de sa flotte, fracassée par la tempête, avait failli lui être funeste.

*Seconde descente.*

Dès son retour, César fit châtier les Morins, qu'il avait feint de ménager au moment de son embarquement, et les Ménapes ne furent pas davantage épargnés. Après avoir pris connaissance de ses rapports, le Sénat vota de nouveau vingt jours d'action de grâces aux dieux.

Ce fut dans le *Belgium* que le proconsul établit les quartiers d'hiver de ses troupes. Après quoi, il partit pour tenir l'assemblée de la Gaule cisalpine, puis réprimer une insurrection d'un peuple illyrien (fin de l'hiver 55-54). Avant son départ pour l'Italie, mal satisfait de son expédition en Bretagne, il avait ordonné de construire une flotte considérable (600 navires bas et légers, des *actuariae*, et 28 « longs », des galères) pour reprendre la tentative et lui avait assigné Portus Itius (sans doute Gesoriacum, port de Boulogne) comme lieu de concentration. De retour en Gaule (vers le début de mai 54), il ne jugea pas prudent d'embarquer sans avoir pris ses précautions du côté des Trévires, dont l'attitude lui paraissait suspecte. C'était un peuple puissant, disposant d'une nombreuse infanterie et ayant la meilleure cavalerie des Gaules. Pour ne pas désorganiser les forces d'invasion en Bretagne, César ne prit avec lui que 4 légions, peu de bagages et seulement 800 cavaliers. Il avait des intelligences dans le pays des Trévires. Un des deux grands personnages qui se disputaient la prééminence, Cingétorix, lui était acquis. Au contraire, Indiutomaros, beau-père de celui-ci, était pour la résistance. Mal soutenu, il traita. César exigea de lui 200 otages, dont son fils et ses parents, puis conféra le pouvoir à Cingétorix.

Un trait de l'extrême prudence du proconsul, c'est qu'il avait décidé d'emmener avec lui le chef de la cavalerie des Hédues, Dumnorix, dont l'ambition l'inquiétait et dont il se défiait. Non sans raison, car Dumnorix fit défection avec ses hommes. Rattrapé, il fut mis à mort et les cavaliers hédues regagnèrent tous le camp de César. Bien qu'il eût rassemblé à Portus Itius 8 légions et 4.000 cavaliers fournis par les Gaules et un peu par l'Espagne, César n'emmena avec lui que 5 légions et 2.000 cavaliers, laissant le reste à Labiénus pour surveiller les côtes de la Gaule et rassembler des approvisionnements en froment. Retenu vingt-cinq jours par les vents contraires, César embarqua à la fin de juin. Après un séjour de deux mois dans l'île, il rembarqua le 30 août. Cette fois, il avait été plus heureux. Il avait poussé jusqu'à la Tamise et même un peu au-delà, et obtenu la soumission d'un adversaire redoutable, Cassivellaunos, qui régnait au Nord de ce fleuve. Comme en Gaule, César dut le succès pour une bonne part aux intelligences qu'il avait dans le pays. Il y avait été attiré et guidé par un roi

breton, ennemi de Cassivellaunos, Mandubracios, qui se fit établir sur le trône des Trinobantes par l'envahisseur.

*G) Soulèvement des Éburons, des Carnutes, des Sénon, des Aduatiques, des Nerves. — Désastre romain sous Aduatuca. — Ambiorix.*

[Retour à la table des matières](#)

Cette fois, César dut croire qu'il avait enlevé à la Gaule tout espoir d'intéresser la Bretagne à son sort. Nous ne savons ce qu'il dit ou ce qu'on lui dit au « concile des Gaulois » réuni par lui à Samarobriva (Amiens), mais il est certain qu'il était rassuré. Aussi, il n'hésita pas à prendre une disposition imprudente. La récolte avait été mauvaise, à cause de la sécheresse, et il était difficile de laisser l'armée concentrée sur un seul point vivre sur le pays. César la dispersa. Il envoya une légion hiverner chez les Morins, une autre chez les Nerves, une troisième chez les Esuvii (Sées, probablement, dans l'Orne), une quatrième chez les Rèmes, sous Labiénus, qui devait surveiller les Trévires. Trois légions, sous le questeur Marcus Crassus, et deux légats furent assignés aux Bellovakes et à leurs voisins (Soissonnais, Amiénois). Enfin, il commit la faute de faire cantonner chez les Eburons, établis pour la plupart entre Meuse et Rhin, une légion de jeunes recrues levée récemment au Nord du Pô, soutenue seulement par cinq cohortes.

Son autorité n'était pas aussi bien établie qu'il croyait. Il avait récompensé la fidélité d'un noble gaulois, Tasgetios, en rétablissant pour lui le pouvoir royal exercé par ses ancêtres chez les Carnutes. Mais ceux-ci ne voulaient plus de roi : ils mirent à mort, par un jugement public, le roi imposé par l'étranger.

Moins d'une quinzaine après ce drame, César reçut de graves nouvelles. Les Eburons étaient en pleine révolte, à l'instigation de leurs chefs, Ambiorix et Catuvolcos, excités par le Trévire Indiutomaros. Après avoir attaqué le camp romain, commandé par Sabinus et Cotta,

ils demandèrent à entrer en pourparlers. Les propos d'Ambiorix sont à relever :

« Il n'a pas oublié les bienfaits de César qui l'a laissé libre, ainsi que son fils et le fils de son frère, après la défaite des Aduatiques. S'il a attaqué le camp romain, c'est qu'il n'a pu faire autrement; la multitude a autant de droits sur lui que lui sur elle, et le soulèvement de ses concitoyens s'explique par l'impossibilité de résister à la conjuration inopinée des Gaulois. Il sait bien que sa faiblesse ne lui permet pas de lutter contre le peuple romain. Mais le commun dessein de la Gaule est d'attaquer les légions isolées dans leurs quartiers d'hiver, de façon qu'aucune ne puisse secourir l'autre. Il n'est pas facile à des Gaulois de se refuser à d'autres Gaulois, surtout quand un projet vise à recouvrer la liberté perdue. Ayant rempli son devoir envers ses compatriotes, il va maintenant répondre aux bienfaits de César en donnant de bons conseils à Titurius Sabinus, son hôte, en vue de son salut et de celui de ses soldats. Une grosse troupe de Germains mercenaires passe le Rhin; dans deux jours ils seront ici. Aux légats de décider s'il ne serait pas préférable de ne pas attendre leur arrivée et de rejoindre soit le camp de Cicéron (chez les Nerves), soit celui de Labiénus (chez les Rèmes), le premier à 50 milles (75 kilomètres), le second à une distance un peu supérieure. Il s'engage par serment à leur laisser le passage libre. Débarrassés du cantonnement, les Éburons en seront reconnaissants envers César. »

Troublé, Sabinus, malgré l'avis contraire de son collègue Cotta, évacua le camp et se mit en marche pour rejoindre Cicéron. Attaqué à trois kilomètres d'Aduatuca (Tongres, ou plus précisément Berg, au Nord-Est de cette localité), dans un repli, les Romains se trouvèrent dans une situation sans issue. Sabinus demanda à traiter. Il aurait été attiré traîtreusement et massacré. Cotta périt. Une partie des Romains regagna le camp. Quelques fuyards purent rejoindre Labiénus et lui faire part du désastre (octobre 54).

Ce fut alors au camp (vers Charleroi actuel, probablement) de Quintus Cicéron, frère de l'orateur, d'être attaqué par la coalition des Éburons, Aduatiques et Nerves. Les assiégeants voulurent recommencer avec lui le stratagème d'Ambiorix, en tenant le même langage. Cicéron ne s'y laissa pas prendre. Les Gaulois s'avisèrent alors d'envelopper le camp romain d'un rempart haut de 10 pieds (3 mètres), d'un fossé profond de 15 (4 m. 50).

« Ils avaient appris de nous ce procédé les années précédentes, et des captifs les instruisaient »,

remarque César (V, 42). En trois heures, ajoute-t-il, ils achevèrent un retranchement d'une longueur de 25.000 pieds (lire *pedum*, non *passuum*), soit de 4.500 mètres. La situation de Cicéron devint sérieuse. Il réussit à faire passer à César une lettre par un transfuge nerve, Vertico.

César était toujours à Amiens. Il reçut la lettre au soir, entre quinze et seize heures. Il expédia immédiatement deux messages aux légats des légions cantonnées chez les Bellovakes, les Morins, les Atrébates, avec ordre de le rejoindre, même de nuit. Il enjoignit à Labiénus de partir pour le retrouver sur le territoire des Nerves. Ce dernier prévint César qu'il ne pouvait obéir, les Trévires s'étant soulevés. Réduit à deux légions ne comptant en tout que 7.000 hommes, César n'en précipita pas moins sa marche. Pour avertir Cicéron de son approche, il engagea, moyennant une grosse récompense, un des cavaliers auxiliaires gaulois à courir au plus vite porter une lettre à Cicéron, écrite en caractères grecs, de manière qu'elle ne pût servir à l'ennemi si elle était interceptée, preuve qu'il y avait des Gaulois qui déjà savaient lire le latin. Ne pouvant réussir à pénétrer dans le camp, l'émissaire attache la lettre à la courroie qui permettait de lancer le javelot. Mais le trait resta deux jours fiché, inaperçu. Le troisième, la fumée des incendies allumés par l'armée de secours avertit de son approche. Les Eburons abandonnèrent le siège, se portant contre César qui ne s'attendait à rien de tel. Heureusement pour lui, Cicéron put l'alerter, toujours par l'entremise du transfuge Vertico. César se retrancha alors soigneusement. Inutile d'entrer dans le détail de l'action qui suivit et dont le récit renferme des invraisemblances. Le proconsul, avec ses 7.000 hommes, défit complètement les révoltés au nombre « d'environ 60.000 » (*sic*). On voit que l'emploi des communiqués truqués ne date pas d'hier.

A la nouvelle de la victoire de César, le Trévire Indutiomaros, qui s'apprêtait à attaquer Labiénus, battit en retraite. De même, une ligue d'Armoricains, qui se proposait d'attaquer la légion de Lucius Roscius, campée chez les Esuvii (vers Sées, dans l'Orne), n'osa bouger.

*H) Persistance de l'agitation.  
— Soulèvement des Trévires.*

[Retour à la table des matières](#)

Cependant, l'agitation persistait toujours en Gaule. Les Sénon, jusqu'alors neutres, osèrent chasser Cavarinos que César leur avait imposé comme roi. Décidément, la royauté avait cessé d'être du goût de nos ancêtres.

Plus intraitable que jamais, Indutiomaros préparait une attaque puissante. Après avoir demandé, mais en vain, l'appui des Germains, il se constitua une armée composée d'une partie de ses compatriotes, de Carnutes et de Sénon antiroyalistes fuyant la colère de César, de Nerves, d'Aduatiques.

« Selon l'usage des Gaulois, au début de toute guerre, il convoqua une assemblée armée. On y déclara son gendre Cingétorix, rallié aux Romains, ennemi public. »

L'armée d'Indutiomaros vint ensuite assiéger le camp de Labiénus. La cohésion des assaillants tenait à la seule personne du chef trévire. Labiénus le savait, et il recommanda aux cavaliers, qu'il avait fait secrètement entrer dans son camp, de s'en prendre à sa personne avant tout. Un soir qu'Indutiomaros revenait d'escarmoucher, à son habitude, devant les remparts ennemis, il fut surpris par une sortie et tué. Sa tête fut apportée à Labiénus. Aussitôt Trévires et Nerves levèrent le siège.

« Après quoi, César tint la Gaule un peu plus tranquille » (fin du l. V).

*I) Persistance de l'agitation. — Second passage du Rhin. —  
Extermination des Eburons.*

[Retour à la table des matières](#)

Toutefois, César ne se faisait pas d'illusions sur la relativité de ce calme. Il fit venir trois légions nouvelles de Cisalpine. N'ayant plus à craindre de crise d'effectifs, il agit à son habitude avec une foudroyante décision, après avoir réuni « l'assemblée des Gaules ». Carnutes, Sénons, Trévires, ne s'y étant pas rendus, furent considérés comme en état de rébellion. Le siège de l'assemblée fut transféré à Lutèce (Paris), à proximité des deux premiers peuples. Aussitôt, les Sénons firent leur soumission. Ils furent pardonnés à la prière des Hédues : Sens était depuis longtemps sous leur protection; de même les Carnutes, dans la clientèle des Rèmes, mais à condition de livrer des otages et de fournir de la cavalerie.

Restait à en finir avec les Ménapes et les Trévires et à châtier les Eburons. Les premiers, seuls des peuples gaulois, n'avaient jamais député auprès de César. Ils furent surpris par son arrivée inopinée, à la tête de cinq légions sans bagages. Ils ne purent résister, en dépit de l'aide que leur apportèrent leurs marins. Les Trévires, trompés par une fuite simulée de Labiénus, furent défaits. Cingétorix, le transfuge, reprit le pouvoir chez ses compatriotes.

Des auxiliaires germains, des Souabes, s'étaient joints aux Trévires. La leçon infligée aux Germains deux ans auparavant était donc oubliée. César fit reconstruire le pont sur le Rhin, vers Bonn, et passa le fleuve. A son approche, les Suèves se retirèrent vers la forêt *Bacenis* (situation incertaine). S'enfoncer en des régions désertes et inconnues eût été téméraire, et puis la Germanie offrait peu ou pas de ressources en blé. César repassa sur la rive gauche du Rhin et coupa le pont.

Cependant, il fallait venger le seul échec grave éprouvé par Rome à Aduatica. Il était de la politique de César de ne jamais rester sur un

insuccès. En août, alors que le froment mûrissait, il dépêcha sa cavalerie à travers l'Ardenne, sous L. Minucius Basilus, lui interdisant d'allumer du feu, pour surprendre Ambiorix. Le chef échappa; incapable de lutter contre les dix légions de César, il recommanda aux siens de se cacher dans l'Ardenne, dans les estuaires et dans les îles (aux embouchures de l'Escaut, de la Mense, du Rhin). Accablé par l'âge, l'autre roi éburon Catuvolcos, incapable de combattre ou de fuir, s'empoisonna. César quitta le Rhin et, par la voie antique, connue plus tard sous le nom de Mansuerisca, qui, prenant entre Bonn et Coblenze, passe par l'Eifel à travers les Fagnes et la forêt d'Hertogenwald, se dirigeant vers Eupen, atteignit *Aduatica* (Tongres). Là, il entassa en cette place les bagages sous la protection d'une de ses dix légions — la force la plus imposante qu'il eût encore commandée. — Les neuf autres constituèrent des colonnes infernales, destinées à ravager le pays éburon et à détruire la population. Pour que l'extermination fût totale, il appela à la rescousse les peuples gaulois voisins. Un événement imprévu intervint : alléchés, 2.000 cavaliers Sugambres passèrent le Rhin et vinrent prendre part à la curée. Mis en goût, ils eurent l'idée d'enlever le camp romain d'Aduatica et ses bagages. Il s'en fallut de peu qu'ils réussissent, la garnison s'étant éloignée pour couper du blé. Le camp ne fut sauvé que par le dévouement de trois cents malades et blessés qui y étaient demeurés.

En dépit d'une chasse obstinée, Ambiorix parvint à échapper. César s'en excuse sur la Fortune, cette fois contraire. Le pays dévasté, il ramena les légions à Durocortorum (Reims). Il y convoqua l'assemblée des Gaules. Sa clémence envers Carnutes et Sénonis avait été dictée par les circonstances. Il la regrettait. L'assemblée vota la condamnation d'Accon, chef de la révolte, lequel fut exécuté. Ses complices furent condamnés à être privés d'eau et de feu, c'est-à-dire à vivre d'une vie d'outlaw. Ayant établi deux légions pour surveiller les Trévires, deux chez les Lingons, les six autres à Agedincum (Sens) et rassemblé le froment nécessaire à l'alimentation des troupes, César crut pouvoir partir pour l'Italie.

## *J) Révolte générale. — Vercingétorix.*

[Retour à la table des matières](#)

A plus d'une reprise, César avait pu se flatter que la Gaule était « pacifiée », c'est-à-dire soumise à son autorité. A la fin de l'année 53, après que deux expéditions en Bretagne et autant en Germanie eurent enlevé à la Gaule tout espoir d'un secours étranger, après la fuite d'Ambiorix, après l'extermination des Eburons, le seul peuple qui eût remporté un succès en anéantissant une légion romaine, il semblait que toute résistance fût définitivement brisée.

Il en eût peut-être été ainsi si Rome n'avait été en proie à une crise intérieure aiguë. Les factions se déchiraient. Après le meurtre du démagogue Clodius par Milon (30 décembre), l'agitation fut à son comble.

En Gaule, on savait ce qui se passait à Rome. Les partisans de l'indépendance se flattaient que ces troubles retiendraient César en Italie et que l'heure de la revanche avait sonné. Et il est possible que si les Gaulois avaient eu la patience d'attendre, leur calcul eût été couronné de succès. C'est du moins ce qu'affirme Plutarque dans sa Vie de César (C. 28) :

« Si le chef des Gaulois eût différé son entreprise jusqu'à ce que César eût eu sur les bras la guerre civile, il n'eût pas causé à l'Italie entière moins de terreur qu'autrefois les Cimbres et les Teutons. »

On le voit, Plutarque a même prêté à Vercingétorix des projets agressifs.

« Les principaux personnages de la Gaule s'assemblent dans les forêts, en des lieux à l'écart. Ils déplorent la mise à mort du Sénon Accon. La même fin les menace. Ils pleurent la commune infortune de la Gaule. Ils multiplient sollicitations et promesses à ceux qui prendront l'initiative de la guerre, et, au péril de leur vie, sonneront l'heure de la liberté de la Gaule. Mais, premièrement, avant que leurs secrets desseins soient dévoilés, il importe que César soit coupé de son armée. Rien de plus facile en

l'absence de leur général, les légions n'oseront sortir de leurs quartiers d'hiver et, de son côté, le général, dépourvu de forces suffisantes, ne pourra rejoindre ses hommes. Enfin, mieux vaut périr au combat que de ne pas recouvrer l'antique gloire guerrière et la liberté héritées des ancêtres » (César, VII, 1).

César ne dit mot d'une intervention des druides à ce sujet. Il est vraisemblable cependant qu'ils ont soufflé sur le feu, d'autant plus que les Carnutes donnèrent le signal de la révolte et que c'est sur leur territoire, à l'Est d'Orléans, que se tenait l'assemblée générale des druides.

Avant de se séparer, les conjurés, faute d'otages qu'ils n'avaient pas sous la main, se prêtèrent un serment solennel d'assistance, réunirent en faisceau les enseignes et fixèrent la date du soulèvement.

Au jour indiqué, les Carnutes égorgent à Genabum (Orléans) les Romains qui s'étaient fixés en cette ville pour y faire du commerce, et, parmi eux, Fufius Cita que César avait préposé au stockage du blé. Cette nouvelle se répandit dans tous les États de la Gaule avec rapidité. En cas d'événement important, les Gaulois en propagent la connaissance par des cris à travers champs, transmis de proche en proche. La nouvelle du massacre, perpétré au lever du soleil, parvint avant la fin de la vigile à l'entrée de l'Auvergne, à 160.000 pas de là (240 kilomètres).

Elle bouleversa l'Auvergne. Un homme jeune (adolescent), Vercingétorix, jouissant de grande renommée, réunit ses clients et les enflamma aisément. Mais son pays était contre lui. Il était fils de ce Celtillus qui, sur le soupçon d'aspirer à la royauté, avait été mis à mort par l'aristocratie. Depuis sa défaite, en l'an 121, l'Auvergne, épargnée par les vainqueurs, se tenait à l'écart du reste de la Gaule. Vercingétorix fut chassé de Gergovie par son oncle paternel, Gobannitio, et les grands de sa « cité », qui n'avaient pas confiance dans l'issue de la lutte. Il recruta dans la campagne des partisans que César qualifie de pauvres diables et de vauriens. Quand leur nombre se fut grossi, il expulsa de Gergovie le parti aristocratique. La royauté fut rétablie en sa faveur. Son prestige fut instantané et surprenant. Floras nous le dépeint

« terrifiant par son physique, son armement, son intelligence, son nom même qui semblait faire peur, inspirant l'effroi ».

Cette dernière assertion prouve que l'historien latin, ou plutôt la source utilisée par lui, connaissait la signification de Vercingétorix en langue gauloise : ce nom se décompose en *rix*, roi, *cingeto*, génitif de *cinges*, « guerrier », et le préfixe intensif *ver*, comparable au grec *hyper*. Vercingétorix veut dire « grand chef des guerriers ». Nom honorifique, n'impliquant aucune fonction par lui-même.

A lui revint la tâche de rappeler leurs engagements aux Sénon, Parisiens, Poitevins, Caorsins, Aulerkes, Limousins, Andes et aux « voisins de l'Océan ». Du consentement de tous, le pouvoir suprême lui est attribué. Il exige alors des otages, fixe les contingents qui doivent le rejoindre au plus vite, déterminant la quantité d'armes que chaque « cité » doit fabriquer. Son attention se porte surtout sur la cavalerie. Il déploie la plus extrême sévérité. César insiste sur les supplices que Vercingétorix inflige aux hésitants pour nous faire croire que la seule tyrannie explique l'ascendant de son adversaire.

Quand Vercingétorix sentit son pouvoir affermi, il envoya le Caorsin Luctère chez les Rouerguats pour menacer la *Provincia*. Entré en Berry, il attire les Bituriges, qui avaient fait mine d'appeler contre lui les Hédues, leurs patrons. Ceux-ci feignirent d'envoyer à ces clients un secours qui ne parvint pas.

César reparut à l'improviste. Il s'était tenu à Ravenne, à l'écart des troubles qui agitaient Rome. Le choix de Pompée comme consul unique, au début de l'an 52, lui montrait que son heure n'était pas encore venue. Informé par ses émissaires de ce qui se passait en Gaule, il franchit les Alpes avant la fin de janvier. La situation était encore plus grave qu'on eût pu croire. La *Provincia* était inquiétée. Luctère avait réussi à attirer au parti de la révolte le Rouergue, le Gévaudan, et menaçait Narbonne.

L'arrivée de César rassura les populations soumises et intimida Luctère. Mais la position de César [p134](#) n'en demeurait pas moins inquiétante. Les conjurés avaient vu juste : il n'avait pas assez de

monde pour rejoindre ses légions, et si celles-ci allaient à sa rencontre en *Provincia*, la Gaule du Nord risquait d'être perdue. En des cas désespérés, la témérité seule peut sauver. César, si prudent d'habitude, prit un parti audacieux : frapper la conjuration au cœur, en Auvergne même. Le seul chemin pour s'y rendre, et au prix de mille difficultés, c'était de partir du pays des Helves (Ardèche). Avec quelques troupes rassemblées en *Provincia*, il passa les Cévennes vers la fin de janvier, par six pieds de neige. Son arrivée, vers Brioude probablement, frappe de stupeur et de crainte les Arvernes qui appellent à l'aide Vercingétorix, occupé avec les Hédues qu'il tentait d'amener à son parti. Il dut rebrousser chemin. C'est tout ce que voulait César, qui, beaucoup trop faible encore pour l'affronter, décampa au bout de deux jours et gagna Vienne. Par cette diversion, le génie de César avait déjoué le plan des révoltés. De Vienne, avec de la cavalerie, il gagna vite le pays des Hédues (Saône-et-Loire), celui des Lingons (Haute-Marne) où campaient deux légions. De là, il avertit les deux légions installées à proximité des Trévires et les six campées en Sénonais d'opérer leur jonction à Agedincum (Sens).

Cependant Vercingétorix était remonté au Nord. Avant de s'en prendre aux Hédues, toujours fidèles à l'alliance romaine, il fallait réduire leurs clients, les Boïes, échappés au désastre infligé par César aux Helvètes dix ans auparavant et installés par les Hédues, devenus leurs patrons, sur la partie de leur territoire située à gauche de la Loire, à *Gortona* (*Gorgobina* est une cacographie), aujourd'hui Sancerre. Vercingétorix vint assiéger cette place qui domine de haut le cours de la Loire.

César avertit les Boïes de tenir bon jusqu'à son arrivée, intima l'ordre aux Hédues de lui préparer son ravitaillement et se mit en route. Laissant deux légions à Agedincum avec les bagages, il se dirigea sur la Loire avec les huit autres. Il voulait, avant de passer le fleuve, châtier les Carnutes d'Orléans. Aussi prit-il la route directe de Sens-Orléans. A mi-chemin, il se heurta à *Vellaunodunum* (Villon, entre Montargis et Château-Landon), mais la place ne fit qu'une très courte résistance et il put arriver devant Orléans à l'improviste. Il était trop tard pour donner l'assaut. Craignant que la population s'échappât par le pont qui se trouvait hors des remparts, au Sud-Ouest, il le fit garder par deux légions. Les habitants voulurent sortir au milieu de la

nuit, en silence. Averti, César mit le feu aux portes et entra. Orléans fut mis à sac, incendié, la population réduite en esclavage.

### *K) Siège d'Avaricum.*

[Retour à la table des matières](#)

Passant la Loire, César entra chez les Bituriges, en traversant la Sologne, et entreprit le siège de *Noviodunum* (Neung-sur-Beuvron). Déjà la place acceptait de se rendre lorsque les assiégés aperçurent au loin un corps de la cavalerie de Vercingétorix, précédant le gros de l'armée. A cette vue, ils changèrent d'avis. Mais César fit sortir du camp sa cavalerie. Elle plia, mais 400 cavaliers germains, que César avait engagés dès le début de la campagne, rétablirent la situation en mettant en fuite les Gaulois.

Il entreprit ensuite le siège d'*Avaricum* (Bourges). C'était la principale forteresse des Bituriges. Outre un avantage militaire de premier ordre, sa possession assurait l'approvisionnement de l'armée.

Vercingétorix venait d'éprouver trois échecs coup sur coup, pertes de Vellauriodunum, de Cenabum, de Noviodunum. Il réunit le conseil, mais il convient de laisser la parole à César lui-même, parlant au nom de son ennemi et lui prêtant les propos les plus judicieux.

« Il faudra désormais conduire la guerre tout autrement que par le passé. Avant tout, il faut priver les Romains de fourrage et de vivres. Chose facile; nous avons nombre de cavaliers et la saison est favorable; on ne fauche pas encore; l'ennemi est donc obligé d'envoyer piller dans les granges, et nos reconnaissances peuvent détruire ces escouades. Le salut public exige qu'on lui sacrifie les intérêts particuliers. Il faut incendier les *vics* (villages) et les granges sur le territoire que doit traverser l'ennemi. Pour nous, nous aurons tout en abondance, nourris par ceux pour qui nous combattons. Les Romains ne pourront supporter la disette s'ils s'enferment dans un camp; s'ils s'en éloignent, ce sera leur perte. Dans un cas ou dans l'autre, ils ne peuvent continuer la guerre. Même les *oppida* doivent être livrés aux flammes, sauf les places que leurs fortifications ou le site rendent inexpugnables; autrement, chacun rappellera de l'armée ses concitoyens pour sa défense et elles tomberont (successivement) au pouvoir des Romains, qui y trouveront les vivres nécessaires. Dure, cruelle mesure!

Combien plus dur de voir enfants et femmes tomber en servitude, et nous-mêmes périr, destinée inévitable des vaincus ».

Tout cela n'était que trop juste. Le chef fut obéi. Plus de vingt localités que César désigne sous le nom de villes (*urbes*) furent sacrifiées en Berry. Mais quelle mesure prendre au sujet du chef-lieu ? C'est lui surtout qu'il fallait sacrifier. Mais les Berrichons se jetèrent aux pieds des autres Gaulois. Avaricum est la plus belle ville de Gaule ou peu s'en faut. Elle est protégée par la nature — et de fait, elle était alors enveloppée d'un lacs de rivières et de marais. On décida de l'épargner, malgré l'avis de Vercingétorix qui vit clair, mais ne put rien contre ce mouvement de pitié du peuple, du « vulgaire ». Il envoya des hommes résolus participer à la défense de la place. Lui-même suivit César à petites étapes et s'établit en un lieu favorable à la protection de son armée, à 14 milles (21 kilomètres) d'Avaricum.

La nature du terrain empêchait toute circonvallation. César s'établit au Sud de la ville, seule partie où les marais ne la protégeaient pas. Mais il était en contrebas et dut faire édifier une terrasse pour être à la hauteur des remparts de la ville et même les dominer.

Cependant, l'armée souffrait. César prétend avoir proposé aux soldats de lever le siège s'ils ne pouvaient plus endurer les privations. Tous répondirent que ce serait une honte et qu'il fallait venger leurs compatriotes égorgés à Genabum.

Vercingétorix manquait de fourrage. Il partit avec la cavalerie pour tenter d'en enlever aux Romains. César en fut informé et conçut un dessein qui est bien dans sa manière profiter de l'absence du chef ennemi et tomber sur son camp. Mais il le trouva trop fort, n'osa livrer l'assaut et ramena son monde aux travaux de siège. De retour au camp, Vercingétorix se vit accusé de trahison. C'est d'accord avec César qu'il s'était éloigné, l'attaque romaine en son absence ne pouvant être l'effet du hasard. Vercingétorix dut se justifier, offrir d'abandonner le commandement. Il rendit grâce à la Fortune qui avait obligé les Romains à une honteuse retraite. Son éloquence retourna les mutins qui l'acclamèrent en entrechoquant leurs armes, « à la manière gauloise ».

La résistance des assiégés étonnait César, qui ne cache pas une réelle admiration.

« A l'exceptionnelle valeur de nos soldats, les Gaulois opposaient toutes sortes de moyens : c'est une race d'une extrême ingéniosité et ils ont de singulières aptitudes à imiter ce qu'ils voient faire. A l'aide de lacets, ils détournaient les coups de nos faux et, quand ils les avaient bien serrées dans leurs nœuds, ils les tiraient avec des machines à l'intérieur des remparts; ils faisaient écrouler notre terrassement en creusant des sapes, d'autant plus savants en cet art qu'il y a chez eux de grandes mines de fer et qu'ils connaissent et emploient tous les genres de galeries souterraines. Ils avaient garni toute l'étendue de leurs murailles de tours reliées par un plancher et protégées par des peaux. De plus, faisant de jour et de nuit des sorties, ou bien ils mettaient le feu à notre terrasse, ou bien ils attaquaient nos soldats en train de travailler. A mesure que l'avance quotidienne de nos travaux augmentait la hauteur de nos tours, ils haussaient les leurs à proportion en reliant entre eux les poteaux verticaux qui en constituaient l'ossature. Ils entravaient l'achèvement de nos galeries en lançant dans les parties encore découvertes des pièces de bois taillées en pointe et durcies au feu, de la poix bouillante, des pièces énormes, et nous interdisaient ainsi de les prolonger jusqu'au pied du mur. Tout cela mettait obstacle au siège. Les soldats étaient en outre retardés dans leurs travaux par un froid opiniâtre et des pluies continues. Ils surent néanmoins, en travaillant sans relâche, venir à bout de toutes ces difficultés, et, en vingt-cinq jours, ils construisirent une terrasse qui avait 330 pieds (100 mètres) de large et 80 pieds (24 mètres) de haut. Elle touchait presque le rempart ennemi, et César qui, selon son habitude, passait la nuit sur le chantier, exhortait ses soldats à ne pas perdre un instant, quand, peu avant la troisième veille, on remarqua qu'une fumée s'élevait de la terrasse : l'ennemi y avait mis le feu par une mine. Au même moment, tout le long du rempart une clameur s'éleva et les ennemis firent une sortie par deux portes de chaque côté des tours. »

Du camp romain éveillé, les secours arrivèrent et les assiégés furent refoulés. Le combat fit rage toute la nuit.

« L'espoir de vaincre se ranimait sans cesse chez l'ennemi, d'autant plus qu'il voyait les mantelets des tours consumés par le feu et qu'il se rendait compte de la difficulté qu'éprouvaient les nôtres pour venir à découvert au secours de leurs camarades. Toujours des troupes fraîches remplaçaient les troupes fatiguées. Tout le sort de la Gaule paraissait dépendre de cet instant. Il se produisit alors à nos regards quelque chose qui nous parut digne de mémoire et que nous n'avons pas cru devoir passer sous silence. Il y avait devant une porte un Gaulois qui jetait sur la tour en feu des boules de

suif et de poix qu'on lui passait de main en main; un trait parti d'un scorpion lui perça le flanc droit et il tomba. Un de ses voisins, enjambant son corps, le remplaça dans sa besogne : il tomba de même, frappé à son tour par le scorpion; un troisième lui succéda et au troisième un quatrième et le poste ne cessa d'être occupé par des combattants jusqu'au moment où, l'incendie ayant été éteint, les ennemis repoussés sur tout le front de bataille, le combat prit fin. »

Vercingétorix, informé de tout ce qui se passait dans Bourges, comprit que la place était à bout de souffle. Il ordonna aux défenseurs de le rejoindre dans son camp. Ils préparèrent leur départ en silence pendant la nuit. Mais il fallait aller vite, abandonner femmes et enfants. Les cris des délaissés avertirent les assiégeants. Les hommes durent rester. Le lendemain, il y eut tempête de pluie et de vent. Les défenseurs se mirent à l'abri. Les Romains firent semblant d'en faire de même, puis, au signal donné, se lancèrent à l'assaut et percèrent le barrage. Les Gaulois voulurent engager une bataille de rues. César fit garnir les remparts intérieurement et occuper les portes extérieurement par la cavalerie. Des défenseurs, seuls 800 purent échapper. Tout le reste fut massacré, hommes, femmes, enfants, vieillards. Ainsi furent vengés le sang romain de Genabum et la fatigue du siège. César porte le nombre des victimes à 40.000, non sans une énorme exagération. Quatre fois plus étendue que la ville gallo-romaine, elle-même plus grande que l'*oppidum* celtique, Bourges n'avait encore que 15.000 habitants au début du <sup>XIX<sup>e</sup></sup> siècle, et le chiffre de 40.000 n'a été atteint qu'au présent siècle pour une superficie considérablement plus étendue encore. Enfin, sur l'espace occupé par la cité gallo-romaine, 2.638 personnes seulement vivaient en 1861. Qu'on double, qu'on triple ce chiffre en supposant un gros entassement, nous sommes encore bien loin du nombre avancé. La vérité est que la supériorité numérique des assiégeants était écrasante. Il n'y a vraiment aucune foi à ajouter aux chiffres de César, pas plus qu'à ceux des autres historiens de l'Antiquité.

## L) Siège de Gergovie. — Échec de César.

[Retour à la table des matières](#)

La prise de Bourges n'eut pas seulement pour effet de ravitailler l'armée romaine, elle releva le prestige de son chef. Ce coup dur aurait porté la prostration chez les révoltés sans l'ascendant et l'éloquence de Vercingétorix. Il parla devant la multitude.

« Ce n'est pas la bravoure des Romains qui a triomphé, mais leur science des sièges qui fait défaut à nos concitoyens. Et puis à la guerre, on n'a pas que des succès ».

Il ne voulait pas qu'on défendît Avaricum. Maintenant il faut préparer l'avenir. Il s'y était employé. Par ses soins, les cités encore dissidentes allaient se joindre à eux.

« Quand nous ne formerons en Gaule qu'une seule volonté, le monde entier ne pourra nous résister. »

En attendant, il importe au salut public de protéger nos camps à la manière de nos ennemis pour mieux leur résister... Il réussit à remonter le moral de ses auditeurs.

« Ainsi, remarque César, alors que l'adversité diminue d'habitude l'autorité des chefs, elle grandit de jour en jour le prestige de Vercingétorix ».

Les Gaulois s'appliquèrent à s'entourer de camps bien fortifiés, comme les Romains. Des dissidents se joignirent à eux, tel Teutomatos, roi des Nitiobriges, dont le père, cependant, avait été du parti romain : il amena nombre de cavaliers, soit de sa « cité » (l'Agenais), soit d'Aquitaine, ces derniers à sa solde.

Les Hédues étaient déchirés par les dissentiments de deux candidats aux fonctions de *vergobretos*, magistrat suprême élu pour un an. César crut utile de s'éloigner de Bourges et d'aller imposer la paix. A Decize, sur la Loire, il se déclara en faveur de Convictolitavis. Il de-

manda aux Hédues, ses partisans, de lui envoyer au plus vite toute leur cavalerie et 10.000 fantassins, ces derniers chargés d'assurer le ravitaillement.

Dans le Nord, les Parises s'étaient ralliés aux insurgés. Pour les châtier, César confia deux légions à Labiénus, qui devait, en outre, y joindre les deux autres laissées à Agedincum.

Ayant pris ces précautions, César put alors se diriger contre l'Auvergne, devenue le foyer de la résistance. Il emmenait avec lui six légions et les auxiliaires. Les deux adversaires remontèrent le cours de l'Allier, les Romains sur la rive droite, les Gaulois sur la rive gauche. Il était nécessaire à César de passer sur l'autre rive. Les ponts étaient coupés; il réussit cependant à tromper la vigilance de son adversaire : il utilisa les substructions d'un pont ruiné, le répara et passa (à Moulins, ou plutôt à Varennes). Vercingétorix ne voulut pas exposer sa destinée aux hasards d'une bataille. Il se déroba pour aller au plus vite mettre en état de défense le grand oppidum de *Gergovie*, qui était sa ville natale, au dire de Strabon (IV).

A six kilomètres à vol d'oiseau, à sept ou huit par route au Sud-Sud-Ouest de l'actuel Clermont-Ferrand s'élève, de 703 à 744 mètres au-dessus du niveau de la mer, une masse rocheuse, calcaire, dont les rebords tombent presque à pic sur la plaine qu'elle domine de plus de 300 mètres. De forme sensiblement rectangulaire, elle s'étend sur 1.300 à 1.400 mètres de l'Est à l'Ouest, sur 500 du Nord au Sud. Le périmètre est d'un peu plus de 4 kilomètres, la superficie de 70 à 75 hectares. C'est Gergovie, chef-lieu des Arvernes, à la fois lieu de refuge (*oppidum*) et ville habitée, au moins en partie et pendant la belle saison. Vers le Sud-Est seulement, les rampes s'adouciennent. On s'explique que César, contournant le massif, ait établi son camp de ce côté, sur la colline de la Serre d'Orcet, au Sud-Est de Gergovie.

En face de César, Vercingétorix avait placé ses contingents, séparés par de faibles intervalles, sur les hauteurs de Risolles, au Sud-Ouest de Gergovie, hauteurs reliées à la ville par la passe étroite des Gaules. Chaque jour, il éprouvait la valeur de ses hommes par de courts engagements où il mêlait archers et cavaliers. César marqua un avantage en occupant par surprise une position forte, juste au Sud de

Gergovie, à la Roche-Blanche. Il y établit deux légions et relia le petit camp qu'il y construisit au grand camp, où lui-même se tenait, par une double tranchée de six pieds de profondeur sur 3 kilomètres de long. Il assurait ainsi la liaison des deux camps et gênait par le petit camp la descente des Gaulois lorsqu'ils allaient dans la vallée puiser l'eau du ruisseau de l'Auzon.

Par contre, de fâcheuses nouvelles lui parvinrent du pays des Hédues. Ce qui se passait dans cet État qui devait tant à César et à qui César devait beaucoup de son côté, est tellement significatif du trouble des esprits en Gaule à ce moment qu'il convient de s'y arrêter un instant. La créature que César avait imposée comme vergobret, Convictolitavis, se laissa gagner au parti de l'indépendance par un groupe de jeunes, à la tête desquels était Litaviccus. Celui-ci l'exhorte à s'affranchir; eux sont nés pour commander. Le seul État des Hédues retarde par son abstention la victoire de la Gaule qui est certaine. César insinue naturellement que ces jeunes gens avaient été achetés par Vercingétorix. Il arriva que ce fut à Litaviccus que fut confiée la conduite des 10.000 fantassins qui devaient rejoindre César. Arrivé à 30 milles (45 kilomètres) de Gergovie, Litaviccus joue la comédie. Il pleure :

« Soldats, où allons-nous ? Notre cavalerie, notre noblesse, tout a péri. Eporédorix et Viridomaros, accusés de trahison, ont été exécutés par les Romains. Interrogez les témoins : nos frères, mes proches, ont péri; la douleur m'empêche d'en dire plus. »

L'armée supplie le fourbe de la sauver. Son salut, selon Litaviccus, c'est naturellement de rejoindre les Arvernes à Gergovie. Puis il fait supplicier les Romains qui l'accompagnent et pille les approvisionnements de blé qu'il a promis à César. Eporédorix et Viridomaros étaient vivants et même le premier partit, au milieu de la nuit, avertir César. Le proconsul agit avec son admirable esprit de décision. Il laissa dans son grand camp quatre légions seulement, en prit deux autres sans bagages et avec la cavalerie partit de nuit à une allure forcenée à la rencontre de Litaviccus et des Hédues. Eporédorix et Viridomaros retournèrent les Hédues qui implorèrent leur grâce. Litaviccus put fuir et gagner Gergovie, suivi de ses clients

« auxquels la coutume des Gaulois ne permet pas d'abandonner son patron, même au comble de l'adversité » (début de mai).

Les Gaulois avaient profité de l'absence de César pour assaillir le grand camp, laissé à la garde de Caius Fabius qui résistait avec peine. Il fallut s'arrêter. César ferma les yeux sur les excès commis par les Hédues contre les Romains établis chez eux. Il rebroussa chemin au plus vite et rentra au point du jour suivant (vers quatre heures du matin, au début de mai). Il avait fait 25 milles (37 kilomètres) en sept heures, 50 milles (75 kilomètres) en vingt-quatre heures.

Cependant le siège traînait. Si César étendait sa tranchée, Vercingétorix faisait de même. L'attitude des Hédues, indispensables pour le ravitaillement, préoccupait le Romain qui songeait à lever le siège et à se rendre chez ces alliés peu sûrs. Il voulut cependant tenter sa chance.

Prospectant un jour le petit camp, il observa qu'une colline garnie de troupes les jours précédents, semblait déserte. Or elle se reliait par le col d'Opme et le passage des Gaules à l'angle Sud-Ouest du plateau de Gergovie. S'il réussissait à s'en emparer, la forteresse était bloquée. Vercingétorix avait, en effet, retiré du monde pour fortifier le massif de Risolles (plus à l'Ouest). Pour le confirmer dans l'appréhension d'être attaqué sur ce point, César usa de stratagèmes adroits, si bien que le Gaulois ramena ses troupes à l'Ouest, les faisant sortir des trois camps où elles se tenaient, juste au Nord de la Roche-Blanche et du petit camp romain. César charge les Hédues auxiliaires, à sa droite, de faire une démonstration dans la direction de la ferme actuelle de Gergovie, menaçant de la sorte l'angle Sud-Est et l'Est de l'*oppidum*. Puis il lance à l'assaut trois légions qu'il a secrètement fait glisser du grand camp au petit camp, de droite à gauche, gardant en réserve sous son commandement une quatrième légion. A mi-côte, les Gaulois avaient édifié un mur de pierres de six pieds (1 m. 80) de haut. Les Romains l'enlèvent rapidement, puis s'emparent des trois camps en arrière. L'attaque avait été si brusquée que le roi des Nitobriges, Teutornatos, surpris dans sa sieste, eut peine à échapper. Une panique affreuse s'empara alors de la population de l'*oppidum*. Les femmes, du haut des remparts, suppliaient les Romains de ne pas les traiter comme les défenseurs d'Avaricum. César prétend avoir donné l'ordre de repli que ses troupes ne purent entendre. La vérité, c'est que

les Gaulois travaillant à l'Ouest, à Risolles, accourant au pas de course, prenaient de flanc les assaillants et les mettaient en fâcheuse posture. César

« voyant que par ici position, le nombre, la course et la fatigue, les Romains étaient en état d'infériorité »,

ordonne à son légat Titus Sextius de faire sortir les cohortes laissées au petit camp et lui-même se porte en avant avec sa légion de réserve, mais ne l'engage pas. Le corps à corps fut acharné. Les Romains pliaient quand un secours apparut sur leur droite, les auxiliaires Hédues, venus du grand camp, qui avaient obliqué vers l'actuelle ferme de Gergovie. Mais les Romains épuisés, voyant accourir des gens vêtus à la gauloise, crurent à l'arrivée d'un nouveau corps ennemi et lâchèrent pied. Ils se rejetèrent sur les deux légions tenues en réserve, qui ne purent les ramener au combat. L'armée de César fut rejetée sur la plaine. Elle avait perdu 700 hommes seulement, dont 46 centurions, proportion énorme qui prouve la valeur des combattants de part et d'autre. Vercingétorix, toujours prudent, ramena ses gens de la hauteur qu'il avait occupée à l'intérieur des retranchements.

*M) Défection des Hédues. — Victoire de Labiénus sous Lutèce. Plans de Vercingétorix.*

[Retour à la table des matières](#)

L'échec était indéniable. Il fut connu aussitôt et produisit une impression si forte que le peuple des Hédues, alliés de César, en fut retourné. Litaviccus, que Vercingétorix avait dépêché avec sa cavalerie, fut reçu dans l'*oppidum* principal de ce peuple, Bibracte (le Mont-Beuvray) et souleva une partie du « sénat » et la créature même de César, Convictolitavis. On députa officiellement à Vercingétorix pour conclure avec lui paix et amitié.

César apprit la révolte au moment où, après s'être décroché de Gergovie et avoir refait un pont (à Vichy ou Varennes), il passait sur la rive droite de l'Allier. Il voulait gagner Noviodunum sur la rive gauche de la Loire (pas d'identification satisfaisante). Si Bibracte était

la capitale politique des Hédues, *Noviodunum* était leur centre commercial. Là, César avait placé les otages qu'il avait exigés de la Gaule entière, le blé, le produit des impôts, une bonne partie de ses bagages, quantité de chevaux de guerre achetés en Italie et en Espagne. C'était donc pour lui la position de repli et de ravitaillement par excellence. Il allait la perdre. Les deux Hédues, Viridomaros et Eporédorix, lui demandèrent, après le passage de l'Allier, la permission de partir pour combattre les menées de Litavicos. Il y consentit non sans soupçon. Il fallait vraiment que la confiance en son triomphe final eût disparu pour que ces deux grands personnages qu'il avait comblés de bienfaits le trahissent comme ils le firent. Arrivés à Noviodunum, ils massacrèrent les gardes et les marchands (étrangers), se partagèrent argent et chevaux. Quant aux otages, ils les envoyèrent à Bibracte, excellent moyen de pression sur les neutres. Jugeant Noviodunum indéfendable, ils l'incendièrent. Ils chargèrent sur des bateaux tout ce qu'ils purent emporter de blé; le reste fut jeté à l'eau ou brûlé. Après quoi, ils firent des levées dans les régions voisines et entre la Loire et l'Allier; ils établirent des postes le long des rives de la Loire, répandant partout leur cavalerie pour intimider l'ennemi (8), de façon que, privé de vivres, César fût obligé par la disette de regagner la *Provincia*. Leur espoir se nourrissait du fait que la fonte des neiges avait tellement grossi la Loire qu'il paraissait impossible de la passer à gué (donc fin mai ou début de juin).

En présence de cette situation, un chef d'armée sage et médiocre eût, en effet, regagné la *Provincia*. C'est dire que César choisit le parti inverse. A tout prix, il lui fallait joindre Labiénus à Agedincum (Sens), à plus de 300 kilomètres de là, et, pour ce, traverser la Loire. Il trouva un gué, quoique difficilement praticable (peut-être à Bourbon-Lancy), et passa. Sur la rive droite, aucune résistance, mais abondance de blé et de bétail. L'armée romaine se refit et rejoignit Labiénus.

Le légat, pendant ce temps, avait été plus heureux que son chef. Labiénus avait pour mission de se saisir de Lutèce, carrefour de la Gaule du Nord. Laissant à Agedincum, à la garde du dépôt, les recrues venues récemment d'Italie, il partit avec quatre légions. A cette nou-

---

<sup>8</sup> Les Hédues s'étant bien gardés de faire le vide sur la rive droite jugée inaccessible.

velle, les peuples voisins accoururent au secours des Parises. Le commandement fut confié à un Aulerke, Camulogénos, accablé par l'âge, mais renommé pour son expérience militaire, que traduit son nom *genos*, « race, fils », et *Camulos* « puissant », qui est aussi un dieu de la guerre.

« Ayant observé l'existence d'un marais continu qui déversait ses eaux dans la Seine et rendait l'accès au-delà fort difficile, il s'y établit et entreprit d'interdire aux nôtres le passage. »

Comme Labiénus a dû suivre la rive gauche de l'Yonne, puis de la Seine, seule la région marécageuse formée par l'Essonne à son confluent avec la Seine peut convenir. Labiénus tenta d'établir une chaussée à travers le marécage en le comblant avec des fascines, puis, se rendant compte des difficultés, il décampa, en silence, vers minuit, résolu à attaquer Lutèce par la rive droite. Le passage le moins ardu était à Metlosedum (Melun), en raison de la petite île qui divisait le fleuve en deux parties. L'île formait l'*oppidum* sénonais, comme Lutèce l'*oppidum* des Parises. Les habitants avaient coupé les ponts, mais laissé une cinquantaine de barques. Labiénus les saisit, les rassembla de façon à constituer des pontons et s'empara de l'île sans résistance. Après avoir rétabli le pont l'unissant à la rive droite, il marcha sur Lutèce. Camulogénos rétrograda de son côté et s'établit sur la rive gauche de la Seine. Instruit par les fuyards de la manière dont les Romains passaient les cours d'eau, il sacrifia Lutèce, qui fut incendiée et coupa les ponts.

On en était là lorsque Labiénus apprit que César avait dû lever le siège de Gergovie et que les Bellovakes, révoltés, marchaient contre lui. Il songea à regagner Agedincum. Mais regagner cette ville avec la possibilité d'avoir les Bellovakes à flanc ou à dos était imprudent. Labiénus se décida à passer sur la rive gauche de la Seine. Il réussit à tromper la vigilance des Gaulois et passa, favorisé par la nuit et un orage subit. Il se trouva alors dans la plaine (de Grenelle, peut-être) en présence de l'armée de Camulogénos. A l'aile droite des Romains, la légion VII enfonce l'adversaire, mais, à la gauche, la résistance des Gaulois, excitée par Camulogénos, fut si tenace que l'issue eût été incertaine si la légion VII, victorieuse, n'avait pris l'ennemi à dos. Même alors, nul des Gaulois ne recula; enveloppés, tous se firent tuer

et Camulogénos parmi eux. Quant à la troupe laissée pour observer le camp de Labiénus, elle fut aisément taillée en pièces. La route de Sens était dégagée. Rentré au dépôt, Labiénus rassembla troupes et bagages et alla à la rencontre de César. La jonction s'opéra probablement vers Joigny (au cours de juin).

Pour avoir fait défection, les Hédues se posèrent en dominateurs. Ils engagèrent les autres peuples à se soulever et réclamèrent le commandement des forces militaires à l'instigation des deux traîtres, Viridomaros et Eporédorix, dévorés d'ambition. Mais à l'assemblée des Gaules, convoquée à Bibracte, ce fut Vercingétorix qui fut acclamé comme chef suprême, au grand dépit des Hédues. Les seuls qui ne députèrent pas à l'assemblée furent les Rèmes, les Lingons, les Trévires, les deux premiers parce que rien ne pouvait les détacher de l'alliance romaine, les derniers parce qu'ils avaient affaire aux Germains. A Vercingétorix revint le plan des opérations. Il ordonne à toutes les « cités » de lui livrer des otages. Il entend qu'on lève au plus vite 15.000 cavaliers, mais point d'infanterie, en possédant suffisamment. Il se refuse à tenter la chance en offrant bataille. Sa nombreuse cavalerie interceptera l'approvisionnement de l'ennemi. Il faudrait détruire récoltes et demeures, faible sacrifice au regard de la perte de la liberté. Puis il ordonne aux Hédues et aux Ségusiaves de lui fournir 10.000 fantassins, avec 800 cavaliers destinés à inquiéter les Allobroges, auxiliaires des Romains, tout en travaillant ceux-ci par des émissaires. Enfin, des contingents des Gabales (Gévaudan) inquiéteront les Helves, pendant que Rutènes et Cadurkes iront ravager le territoire des Volkes Arécomikes, qu'on n'arrive pas à tirer de leur soumission.

Cette dernière menace et sans doute aussi la crainte de la famine décidèrent César à aller défendre la *Provincia*. Auparavant, il ordonna d'y lever vingt-deux cohortes pour sa défense propre et les confia à son cousin L. César. Manquant de cavalerie, il en engagea chez les peuples d'outre-Rhin. Excellents cavaliers, ils usaient d'une tactique habile en mêlant des fantassins à la cavalerie.

*N) Retour de César. — Sa victoire sous Dijon.  
Vercingétorix s'enferme dans Alésia.*

[Retour à la table des matières](#)

César prit par le pays des Lingons, ses alliés, Vercingétorix ayant transféré son quartier général à Alésia (Alise), *oppidum* des Mandubés, petit peuple client des Hédues. De là, il surveillait la marche de César. Puis il se porta à 10 milles (15 kilomètres) du camp romain.

Il commit alors la faute mortelle d'abandonner son plan qui était de harceler l'ennemi mais de lui refuser le combat. Son armée, rassemblement hétérogène, amenée parfois à contre-cœur par des chefs jaloux et craintifs, ne pouvait avec chance de succès affronter en rase campagne dix légions solides, aguerries, disciplinées, commandées par le plus grand capitaine de l'Antiquité. Il est possible que la supériorité numérique de sa cavalerie ait aveuglé Vercingétorix. La cavalerie était la vraie force des armées gauloises. Il se persuada sans doute qu'elle pourrait tout enfoncer, et puis il sentait bien que César, s'étant refait en *Provincia*, ne se découragerait pas et reviendrait plus fort que jamais. C'est ce qu'il exposa aux chefs de cavalerie qu'il convoqua. Il les enflamma si bien qu'ils firent le serment que nul ne s'abriterait sous un toit ou ne reverrait enfants, père, mère, ni ne s'approcherait de sa femme, s'il ne passait deux fois à travers l'ennemi.

Vercingétorix divisa sa cavalerie en trois corps, dont deux devaient attaquer de flanc les Romains en marche, le troisième lui barrant la route. Mais César fut averti à temps. Il fit halte et disposa ses légions en trois grands carrés, bagages au milieu.

Sur cette rencontre, décisive cependant, César est très sobre de détails :

« S'il voyait nos cavaliers en difficulté ou en dangereuse posture sur quelques points, César faisait avancer ses manipules de côté et les rangeait en ordre de bataille : cette intervention retardait la poursuite des ennemis et rendait courage aux nôtres qui se sentaient soutenus. Enfin les Germains,

sur la droite, avisant une hauteur qui dominait le pays, bousculèrent les ennemis qui s'y trouvaient; ils les poursuivent jusqu'à la rivière où Vercingétorix avait pris position avec son infanterie et en font grand carnage. Voyant cela, les autres, craignant d'être enveloppés, se mettent à fuir. Partout on les menace. Trois Hédues de la plus haute naissance sont faits prisonniers et conduits à César : Cotos, chef de la cavalerie, qui avait été en conflit avec Convictolitavis lors des dernières élections, Cavarillos, qui avait été placé à la tête de l'infanterie hédue, après la défection de Litavicos, et Éporédorix, qui avant l'arrivée de César avait dirigé la guerre des Hédues contre les Séquanés » (VII, 67).

Ce récit est tellement succinct qu'on se demande si ce n'est pas à dessein. Le fait que les prisonniers de marque sont tous des Hédues laisse planer le soupçon de trahison sur eux, d'autant que le vainqueur, impitoyable par principe à ceux qui l'ont trahi, ne dit pas qu'il les ait châtiés. Et puis, comment croire qu'il ait suffi de quelques cavaliers germains pour amener la déroute des Gaulois!

Pas davantage, César ne nous donne d'indications topographiques permettant de préciser le lieu où s'est produite la bataille. Les commentateurs modernes la placent près de Dijon, mais sans raisons décisives. Ce qui reste sûr et significatif, c'est que, après la défaite de sa cavalerie, Vercingétorix ne put tenir avec son infanterie. Vaincu, il chercha un asile dans l'*oppidum* voisin, Alesia (Alise-Sainte-Reine). Le site était admirablement choisi pour la défense. Plus favorable encore que Gergovie en ce sens que, dominant les vallées de 160 à 170 mètres, Alise est complètement isolée, sauf à l'Est. Elle n'offrait pas les relatives possibilités d'accès (au Sud) qui faillirent permettre à César d'enlever Gergovie. L'*oppidum* est aussi plus étendu. Des calculs exécutés par ordre de Napoléon III, il résulte que le plateau, de forme elliptique, a 2.100 mètres de long et 500 mètres sur sa plus grande largeur. En y comprenant les premiers contreforts entourant le massif, on trouve une superficie de près de 140 hectares, dont une centaine (97 hectares) pour le plateau, occupé par le chef-lieu des Mandubes. Le désavantage d'Alise, c'est que les montagnes voisines sont au moins à égale hauteur; par suite on peut distinguer ce qui se passe chez les assiégés.

*O) Blocus d'Alésia. — Échec de l'armée gauloise  
de secours. — Reddition de Vercingétorix.*

[Retour à la table des matières](#)

César ne recommença pas la faute de tenter l'assaut comme à Gergovie. Après avoir établi plusieurs camps autour d'Alésia, il se résolut à bloquer la place. Alors commencent ces gigantesques travaux d'enveloppement, de circonvallation que seule une armée romaine était capable d'exécuter.

Vingt-trois postes fortifiés, véritables blockhaus, reliaient les camps et constituaient une ceinture de 10 milles (15 kilomètres) de tour, chacun d'eux pouvant abriter une garnison de quatre cohortes (16 à 1800 hommes). La distance qui les séparait, un demi-mille, n'était pas tellement grande que la garnison de l'un ne pût, en cas de besoin, venir au secours de la garnison de l'autre, lorsque la bataille décisive s'engagerait. En attendant, ces redoutes n'étaient occupées que par des détachements.

Avant que l'investissement fût complet, Vercingétorix tenta de le briser. Il fit attaquer par sa cavalerie, descendue dans une plaine, qui ne peut être que la plaine des Laumes, à l'Ouest d'Alise. Au début, les Romains plièrent et César dut faire sortir ses légions pour empêcher l'infanterie ennemie de donner après la cavalerie gauloise. Contre celle-ci, il lança sa cavalerie germane. Comme à la bataille précédente, celle de Dijon (?), la cavalerie germane mit en déroute la cavalerie de Vercingétorix, probablement surprise par la tactique ennemie qui mêlait des fantassins aux cavaliers. Les fuyards voulurent se réfugier derrière les murs d'Alésia. Vercingétorix ferma les portes de la ville. Il répétait ses dispositions de Gergovie : laisser la partie habitée de l'*oppidum* aux habitants, établir l'armée hors des murs, sur les contreforts. Mais ce plan, qui était sage à Gergovie, ne l'était pas à Alésia. L'*oppidum* auvergnat ne pouvait être enveloppé par circonvallation, sauf du grand au petit camp de César, sur une étendue insignifiante. Et puis, à Gergovie, outre les troupes établies sur les pentes,

Vercingétorix disposait d'une position de flanc à Risolles et c'est ce qui lui avait valu le succès. A Alésia, au contraire, la nature même du sol n'empêchait nullement la circonvallation, comme le marais à Avaricum, la roche à Gergovie. Et une armée bloquée étroitement par un assiégeant résolu à ne pas quitter la place doit succomber tôt ou tard. Cela, Vercingétorix le savait et il résolut d'appeler au secours de la garnison d'Alésia toute la Gaule révoltée. Sa cavalerie, battue et démoralisée, lui devenait inutile. Il la fit partir de nuit, avec mission de lever chacun chez son peuple les contingents disponibles. Mais, au lieu de partir avec elle, quand il était temps encore, il commit la faute presque inconcevable de s'enfermer dans la place. Il savait qu'elle ne pouvait tenir qu'un mois, un peu plus par un strict rationnement. En outre, il fit entrer ses hommes avec lui à l'intérieur des murailles de la ville.

On a fait valoir en faveur de Vercingétorix qu'il craignait pour ses 80.000 compagnons, s'il les abandonnait, et César lui met ce propos dans la bouche. Mais, outre que ce chiffre est monstrueusement exagéré, triplé ou quadruplé, un autre danger fort possible était que par jalousie ou lassitude les « cités » se montrassent rétives et fissent défection, si la forte personnalité du chef de la révolte n'était là pour les maintenir dans le droit chemin. D'ailleurs, le devoir d'un chef de guerre, surtout lorsqu'il est en même temps chef de gouvernement, est d'échapper à l'ennemi. Lui sauvé, même en fuite à l'étranger, un redressement est parfois possible. Vercingétorix a été victime d'une erreur de jugement sous une influence sentimentale.

César fut informé très vite qu'une armée de secours considérable allait le prendre de dos. Il prit ses mesures en conséquence. Il établit une seconde circonvallation extérieure à celle qui bloquait Alésia. La description détaillée qu'il nous donne de ces travaux de défense ne correspond pas toujours exactement aux résultats des fouilles exécutées autour d'Alésia par le colonel Stoffel, sur l'ordre de Napoléon III, en 1862. On a retrouvé deux fossés parallèles, larges de 4 m. 50 et profonds d'environ 2 m. 50. Celui qui était du côté d'Alésia était rempli d'eau par une dérivation d'un ruisseau, l'Oserain. Établie à quelque distance de la circonvallation intérieure, l'extérieure avait 21 kilomètres de circuit.

Le remblai, de 3 m. 60 de hauteur, était couronné de palissades garnies de pointes de bois et de fer. Tous les quatre-vingt pas, il était fortifié de hautes tours de bois.

Mais l'étendue même des circonvallations rendait leur défense difficile. César avait pris dix légions, c'est-à-dire la force la plus considérable qu'il eût encore commandée, mais l'effectif de chacune d'elles ne dépassait pas en moyenne 5.000 ou même 4.000 hommes. Il était nécessaire d'établir une zone tellement forte qu'un petit nombre d'hommes suffît à l'occuper sur certains points, pendant que sur d'autres on masserait les troupes de choc. A cet effet, César imagina des défenses tout à fait analogues aux fils de fer barbelés des guerres modernes et même plus efficaces. D'abord un champ de dards de fer recourbés en hameçon et fixés à des pieux cachés dans le sol. Ensuite huit rangées de trous de loup en quinconce, entonnoirs de 3 pieds (0 m. 90) de profondeur, le tout recouvert de branchages et de broussailles. Enfin, il creusa cinq rangées enchevêtrées de fosses profondes de 5 pieds (1 m. 50), remplies de tiges d'arbres épointées, la pointe en l'air, liées par le bas pour qu'il fût impossible de les arracher.

Ces travaux exécutés, le proconsul put attendre avec calme et confiance et les sorties des assiégés et l'arrivée de l'armée de secours.

Cependant, l'assemblée des représentants des divers peuples de la Gaule avait pris sa résolution. Lever l'ensemble des hommes en état de combattre était impraticable; impossible de commander et de nourrir semblable multitude. Il fallait se borner à un choix, en rapport évidemment avec les forces de chacun ou avec sa proximité d'Alésia. Il fut décidé que les Hédues et leurs clients, dits Ségusiaves, Ambivarètes, Aulerkes dits Brannovikes, Blannoves, donneraient 35.000 hommes; les Arvernes, avec leurs clients Eleutètes, Cadurkes, Gabales, Vellaves, autant; les Séquanes, Sénons, Bituriges, Santons, Ruthènes, Carnutes, chacun 12.000; les Pictons, Turons, Parises, Helvètes, 10.000; les Amiénois, Médiomatrikes, Périgourdins, Nerves, Morins, Nitiobroges, 5.000, ainsi que les Aulerkes Cénomans; les Atrébates, 4.000; les Véliocasses, Lexoves et Aulerkes Evrecins, 3.000; les Raurakes et Boïes, 1.000 chacun. On assigna 20.000 à l'ensemble des « cités » qui touchent l'Océan et qui se donnent le nom d'Aremorikes, c'est-à-dire Coriosolites, Redons, Ambibares, Calètes, Osismes, Lé-

movikes, Unelles. Les Bellovakes se réservèrent, s'estimant capables à eux seuls de résister aux Romains; ils accordèrent cependant 2.000 hommes et obligèrent sans doute leurs clients Suessions et Meldes à faire de même, à la prière de l'Atrébate Commios.

Rèmes et Lingons restèrent dans l'alliance romaine. Les Trévires furent retenus par la nécessité de résister à la pression continue des Germains. C'est sans doute le même motif qui explique l'abstention des Leukes, des Ménapes, des Véromandues, des Germains cisrhénans, ou encore ils s'estimèrent trop éloignés. Quant aux Namuètes, Turons et Diablintes, si leur nom n'apparaît pas, c'est que la liste des cités armoricaines communiquée par César n'est sans doute pas complète.

On le voit, à l'exception du pays du Sud de la Garonne, étranger au monde celtique, l'ensemble de la Gaule encore indépendante se trouva largement représenté. Le total de la liste précédente, qui fut plus tard communiquée à César, monte à 246.000 hommes. Sur ce total, la cavalerie, force de l'armée, s'élevait à 8.000 hommes seulement; encore ce chiffre est-il probablement exagéré.

La direction des opérations fut confiée à un Atrébate, Commios, roi des Morins, à deux Hédues, Viridomaros et Eporédorix, à un Arverne, Vercassivellaunos, cousin de Vercingétorix. Le départ pour la délivrance d'Alésia s'opéra dans l'enthousiasme avec la certitude du succès.

Il est intéressant de remarquer que César se rend bien compte du motif pour lequel Commios, qui lui devait la royauté chez les Morins et qui lui avait été d'un grand secours dans l'expédition de Bretagne, fit alors défection :

« Le mouvement de la Gaule entière vers la liberté, la vengeance, le désir de recouvrer la gloire guerrière du passé fut tel que le souvenir des bienfaits, l'amitié furent balayés. On se jeta dans la guerre âme et corps. »

Les préparatifs de secours prirent du temps et il n'en pouvait être autrement. Cependant, les assiégés commençaient à souffrir de la famine. L'époque fixée pour l'arrivée de l'armée de secours était passée

et rien ne venait. Certains parlaient de capituler. L'Arverne Critognatos leur fit honte de leur faiblesse :

« Imitons nos ancêtres. Réduits à s'enfermer dans les *oppida* au temps des Cimbres et des Teutons et souffrant des mêmes privations que vous, ils sacrificèrent ceux que leur âge rendait incapable de se battre plutôt que de se rendre. Et cependant les Cimbres ne firent que passer; ils nous laissèrent droit, lois, champs, liberté. Tout cela, les Romains l'enlèvent. Voyez la Gaule prochaine (la *Provincia*) qui a perdu droit et lois et est tombée dans une servitude qui ne finira pas. »

Avant de recourir à cette extrémité, on décida de se débarrasser des bouches inutiles : la population d'Alésia fut chassée de la ville. Comme César refusa de l'accueillir, les malheureux habitants périrent entre les lignes adverses.

Enfin, l'armée de secours apparut à l'Ouest, sur la colline de Musy-la-Fosse, qui domine la plaine des Laumes. Elle s'arrêta à un mille (1.500 mètres) seulement des lignes romaines. Dès le lendemain, vers midi, elle offrit le combat. La cavalerie descendit dans la plaine. Très probablement à l'imitation des Germains, on avait mêlé aux cavaliers des fantassins légers et des archers. Cette tactique réussit contre la cavalerie romaine. A la fin du jour, César fit charger en ordre serré la cavalerie germanique qui, cette fois encore, enfonça la cavalerie gauloise et fit un massacre des archers. A cette vue, les assiégés, qui étaient sortis en ordre de bataille et avaient commencé, à tout hasard, par jeter claires et fascines dans les fossés de la circonvallation interne, rentrèrent fort tristes, désespérant du succès.

L'échec était sérieux, de mauvais augure. Toutefois, l'après-midi tout entière avait été occupée par un simple combat de cavalerie. L'assaut général n'avait pas été donné. Le lendemain fut pris par des préparatifs d'attaque. Elle commença à minuit. Jetant de grands cris pour avertir les assiégés d'agir de leur côté, les Gaulois veulent de loin déloger les Romains établis sur le parapet de l'agger à coups de flèches, de frondes, de pierres. Les Romains répondent de même et, en outre, envoient des projectiles par leur artillerie névroballistique. Tant que les assaillants furent loin du rempart, ils souffrirent assez peu, mais, quand ils furent plus près, ils trébuchèrent dans la triple zone des pièges, en même temps qu'ils étaient accablés de traits lancés des

tours de la circonvallation extérieure. Ils gagnaient cependant du terrain, si bien que, par prudence, Trébonius et Marc Antoine dégarnirent les blockhaus qui leur étaient confiés et se portèrent au secours des points menacés. Quand vint le jour, nulle part le retranchement n'avait pu être forcé. Les assaillants s'aperçurent alors qu'ils étaient dominés par les redoutes établies sur les hauteurs voisines. Craignant d'être tournés, ils se replièrent.

Les assiégés avaient réussi à combler le premier fossé. La retraite des assaillants les obligea à regagner l'enceinte d'Alésia.

Ce double insuccès ne découragea pas cependant les chefs de l'armée de secours. Attaquer partout à la fois était vain et il était inutile de recommencer. Mais ils apprirent que du côté du Nord existait une hauteur que la ligne de circonvallation n'avait pu enfermer entièrement en raison de son étendue. Ils décidèrent de porter leur effort de ce côté en choisissant pour l'attaque 60.000 (*sic*) hommes d'élite. On en confia le commandement à Vercassivellaunos.

Tournant Alésia de nuit, celui-ci, parti à la tombée de la nuit, arriva au point du jour en face de la hauteur, qui ne peut être que le mont Réa, et se dissimula dans les ravins. A midi, il attaqua. Cette partie du front romain n'était tenue que par deux légions. En même temps la cavalerie gauloise se répandit dans la plaine et l'armée de secours se déploya devant les camps romains. Vercingétorix qui, du haut de la citadelle d'Alésia, voyait tout, fait sortir les assiégés, emportant perches, faux, claies, petites galeries couvertes, tout l'attirail nécessaire pour s'ouvrir un chemin. De tous côtés, au même moment, la lutte s'engage. On court pour secourir les points faibles et ce n'était pas chose facile pour les Romains, obligés de tenir un front si étendu. César, établi sur un emplacement favorable, tentait de dominer la situation. Cependant, au Nord, Vercassivellaunos semblait avoir l'avantage. Les siens lançaient des traits, formaient la tortue avec leur grand bouclier; leur nombre permettait d'avancer sans cesse des troupes fraîches. Avec des fascines, ils comblaient les fossés et ils commençaient à escalader le rempart. De ce côté, l'armée romaine était à bout de force.

César vit le danger. Il envoya au secours Labiénus, son meilleur lieutenant, avec six cohortes, lui commandant pour résister de faire une contre-attaque. Lui-même descendit pour raffermir la résolution de ses soldats.

Les assiégés, se rendant compte qu'il est impossible d'emporter les obstacles accumulés dans la plaine, s'en prennent à une hauteur, celle de Flavigny probablement. Leurs traits délogent les défenseurs des tours; avec de la terre et des fascines ils comblent le fossé. Leurs gaffes coupent le clayonnage des palissades et ouvrent une brèche. L'heure était décisive. César, comme toujours, sauva la situation. Il contint les assiégés avec les cohortes de Brutus et de Fabius, puis, en personne, avec des troupes fraîches. Ayant de ce côté rétabli la situation, il vole au secours de Labiénus avec quatre cohortes tirées d'un « château voisin », en se faisant suivre d'une partie de la cavalerie, une autre partie devant sortir des lignes pour prendre l'ennemi à dos.

Cependant, Labiénus, se rendant compte que ni fossé ni levée ne pouvaient arrêter les Gaulois, rallie 39 cohortes, qu'il tire des redoutes les plus proches; il dispose ainsi de plus de la moitié de l'armée romaine, puis envoie prévenir César qu'il va contre-attaquer.

César se hâte d'accourir pour être présent à l'engagement. Il est reconnu à la couleur pourpre du manteau dont il se revêtait au moment de la bataille. Laissons-lui décrire le drame final :

« Apercevant les escadrons et les cohortes dont il s'est fait suivre, — car des hauteurs que les Gaulois occupaient, on voyait les pentes que ces troupes descendaient, — les ennemis engagent le combat. Une clameur s'élève des deux côtés et une clameur y répond de la palissade et de l'ensemble des retranchements. Les nôtres, renonçant au javelot, combattent à l'épée. Soudain, les ennemis aperçoivent derrière eux la cavalerie (que César avait fait sortir des lignes et qui avait fait un grand détour). De nouvelles cohortes approchaient. Ils prennent la fuite. Nos cavaliers leur coupent la retraite. Grand est le carnage. Sedullos, chef militaire des Lamovikes et leur premier citoyen, est tué. L'Arverne Vercassivellaunos est saisi vivant pendant sa fuite. On apporte à César 44 enseignes. D'une telle multitude, fort peu rentrèrent au camp sans dommage. »

« Apercevant de l'*oppidum* le massacre et la fuite de leurs compatriotes, les assiégés, désespérant d'être délivrés, ramènent leurs troupes des re-

tranchements (dans la ville d'Alésia). A cette vue, les Gaulois (de l'armée de secours) abandonnent leur camp et s'enfuient. Si nos soldats n'avaient été épuisés par de continuelles allées et venues à la rescousse et la privation de sommeil, n'ayant dormi qu'une journée entière, toute l'armée ennemie eût pu être détruite. Cependant, peu après minuit, la cavalerie atteignit l'arrière-garde; quantité de fuyards furent pris ou tués. Les autres regagnèrent leurs cités respectives. »

« Le lendemain, Vercingétorix convoque l'assemblée. Il rappelle que cette guerre n'a pas été entreprise par lui pour des fins personnelles. Il montre qu'elle a eu pour but la liberté de tous. Puisqu'il faut céder au destin, il s'offre soit à apaiser par son suicide les Romains, soit à leur être livré vivant. Le choix est laissé à César, auquel on envoie une députation. Sa réponse est qu'on remette les armes, qu'on lui amène les premiers des « cités ». Il installe son siège au retranchement devant son camp. C'est là qu'on lui amène les chefs. On fait la *deditio* de Vercingétorix dont les armes sont jetées aux pieds de César. Il met à part les Hédues et les Arvernes pour gagner ces peuples. Tout le reste est distribué comme esclaves à l'armée, à raison d'un prisonnier par tête » (septembre 52).

Et le conquérant de poursuivre, sobrement, sèchement :

« Après quoi, il part pour le pays des Hédues. Il reçoit leur soumission. Il y trouve les envoyés des Arvernes promettant de lui obéir; il se fait livrer nombre d'otages. Il établit ses légions dans leurs quartiers d'hiver. Il rend aux Hédues et aux Arvernes environ 20.000 prisonniers. Il envoie chez les Séquanes T. Labiénus avec deux légions et la cavalerie et, sous lui, M. Sempronius Rutilius. Il assigne avec deux légions à C. Fabius, légat, et à L. Minucius Basilius le pays des Rèmes pour que ceux-ci n'éprouvent pas de dommage de la part des Bellovakes, leurs voisins. Il envoie, avec une légion pour chacun, C. Antistius Reginus chez les Ambivarètes, T. Sextius chez les Bituriges, C. Caninius Rebilus chez les Rutènes. Il établit pour le ravitaillement Q. Tullius Cicero et P. Sulpicius à Chalon (sur-Saône) et à Mâcon, situés sur l'Arar (Saône), en territoire hédue. Quant à lui, il décide d'hiverner à Bibracte (Mont-Beuvray). Après réception de son rapport, Rome vota de nouveau vingt jours d'actions de grâces. »

C'est sur cette note triomphale que se terminent les *Commentaires*.

*P) Derniers soubresauts. — Soumission des Carnutes. — Révolte et soumission des Bellovakes. — Soumission des peuples armoricains. — Les Cadurkes et le siège d'Uxellodunum. — Soumission des Trévires. — Après la conquête de la Gaule celtique, départ de César. — Révolte tardive et soumission de la Gaule ibérique.*

[Retour à la table des matières](#)

Avec la capitulation d'Alésia, c'en était fait de l'indépendance de la Gaule. Mais certains ne le comprirent pas.

Il est étonnant que les Bituriges se soient crus à l'abri. Ils furent détrompés par l'arrivée inopinée de César venant de Bibracte au plus fort de l'hiver (29 décembre) avec de la cavalerie et deux légions. Ils firent leur soumission.

Puis ce fut le tour des Carnutes. César se tint avec ses deux légions à Genabum (Orléans), ne pouvant supporter les rigueurs de cet hiver, et dépêcha la cavalerie et les auxiliaires pour ravager la Beauce. La population prit la fuite chez les « cités » voisines (fin janvier 51).

Averti par les Rèmes que les Bellovakes, qui s'estimaient supérieurs en gloire militaire aux autres peuples de Gaule, se préparaient à la guerre sous la conduite de leur compatriote Corré et de Commios l'Atrébate, César résolut de les mater en personne. Il ne prit avec lui que quatre légions, laissant les autres, fatiguées, dans leurs quartiers d'hiver. Arrivé au pays des Bellovakes, il apprit que la révolte était sérieuse. Les Bellovakes avaient fait une levée en masse et attiré à eux Amiénois, Atrébates, Véliocasses, Calètes, Aulerkes (d'Evrecin), même des Germains (cisrhénans). Ils avaient dressé sur le territoire des Soissonais, sujet des Rèmes, un camp élevé entouré de forêts et de marécages.

César établit son camp en face. Des fouilles ont permis de placer le camp des Bellovakes et de leurs alliés au Mont-Saint-Marc, à droite

du village de Vieux-Moulin, au centre de la forêt de Compiègne. Le camp de César était au Sud, de l'autre côté du rû de Berne, au mont Saint-Pierre.

Habilement, les Gaulois se refusèrent à sortir et attendirent l'attaque. César n'osa la risquer et fit venir trois nouvelles légions, ainsi que la cavalerie des Rèmes et des Lingons. Les Bellovakes, craignant l'investissement, décampèrent et s'installèrent à côté (au Mont-Collet). César franchit le marais qui le séparait des Barbares et rangea ses troupes en ordre de combat. Les Bellovakes, pour pouvoir se dérober, mettent le feu aux bottes de paille ou de branchages qui leur servaient de sièges. Derrière le rideau de flammes, il gagnent, à 10 milles (15 kilomètres) de là, une position plus forte. Leur chef, Corréos, à la tête de 6.000 fantassins et de 1.000 cavaliers d'élite, se propose de surprendre les Romains allant aux provisions et au fourrage. Trahi par un prisonnier, son plan fut connu et déjoué. César fit d'abord entrer sa cavalerie dans les plaines choisies pour l'embuscade par les Gaulois (plaine de Berry-au-Bac). A ce propos, Hirtius, qui continue les *Commentaires* de César, fait cette réflexion :

« Les nôtres soutiennent l'attaque de l'embuscade par turmes (escadrons) et ne se tassent pas au même endroit, formation dangereuse qui se produit ordinairement dans un combat de la cavalerie, sous l'empire de quelque frayeur ou par suite de l'entassement des hommes. »

Puis arrive César avec les auxiliaires et un nombre de légions « plus grand que d'habitude ». Les Bellovakes furent écrasés et Corrée, refusant de se réfugier dans la forêt ou de se rendre, préféra se faire tuer. A cette nouvelle, les Bellovakes, ou plutôt le parti aristocratique, d'offrir la soumission en faisant valoir que l'instigateur de la guerre était Corrée : « De son p165 vivant le « sénat » n'était rien, la plèbe ignorante était tout. »

Commios l'Atrébate s'enfuit chez les Germains, déclarant ne plus jamais traiter avec un Romain. Il se souvenait que l'année précédente, Labiénus l'avait attiré à une entrevue et avait tenté de le faire assassiner.

Au Nord, Ambiorix avait échappé. César en personne conduisit quatre légions contre le pays des Eburons et fit une nouvelle campagne d'extermination.

A l'Est, les Trévires étaient toujours à craindre. Une fois de plus, Labiénus fut chargé, avec deux légions, de les surveiller.

Le feu se ranima d'un côté imprévu. Les Pictons n'avaient été, jusque-là, ni belliqueux ni dangereux. Il faut dire que leur roi, Duratios, était tout dévoué aux Romains. Son peuple attendit pour se révolter contre lui que tout fût perdu. Duratios s'enferma dans Limonum (Poitiers), où il fut assiégé par les révoltés dirigés par un chef ande (angevin), Dumnacos. Le légat Caninius Rébilus ne se crut pas en forces, n'ayant que deux légions, pour délivrer Duratios. Mais, à la nouvelle de l'approche de deux nouvelles légions, sous C. Fabius, Dumnacos leva le siège. Il voulait se mettre à l'abri derrière la Loire en franchissant soit à Saumur, soit aux Ponts-de-Cé. Il fut rattrapé par Fabius qui lui infligea deux échecs et lui aurait tué 12.000 hommes. Il dut s'enfuir au fond de la Gaule. Le légat alla ensuite recueillir la soumission définitive des Carnutes et des « cités » armoricaines.

Il est surprenant qu'il se soit trouvé encore deux chefs pour prolonger la résistance. Le Sénon Drappès et le Cadurke Luctérios conçurent même le projet téméraire d'aller soulever la *Provincia*. Apprenant qu'ils étaient prévenus par Rébilus avec deux légions, ils renoncèrent à ce projet et décidèrent de s'arrêter en Caorsin. C'était le pays de Luctérios.

« Il y avait joui d'une grande autorité, comme en a chez les Barbares qui-conque roule des projets nouveaux. »

L'*oppidum* choisi pour la résistance, *Uxellodunum*, avait été dans sa « clientèle ».

Caninius, avec deux légions, vint en entreprendre le siège.

Uxellodunum, qu'il réponde au Puy d'Issolu, ce qui est certain phonétiquement, ou à Luzech, ce qui est satisfaisant topographiquement, était imprenable, sinon par la famine. Les chefs gaulois compri-

rent fort bien que le salut de la place dépendait de son ravitaillement. Laissant 2.000 hommes dans Uxellodunum, ils sortirent réquisitionner du blé. Ils s'établirent à 10 milles (15 kil.) de la ville, Drappès gardant le camp avec une partie des troupes, Luctérios convoyant les provisions. Mais ce dernier fut surpris et, s'il put s'enfuir, ses gens se dispersèrent. Surpris à son tour, Drappès fut battu et fait prisonnier.

Cependant, la résistance des assiégés ne faiblit pas. Si bien que César voulut entreprendre le siège en personne. Il comprit que seule la soif pouvait amener la capitulation. En postant archers et frondeurs, il empêcha les assiégés de descendre puiser l'eau à la rivière qui entourait l'*oppidum* presque de toutes parts. Restait une source abondante au pied même de l'isthme qui mesurait 300 pieds (90 mètres) de large. Pour en interdire l'accès, César fit édifier un terrassement de 60 pieds, surmonté d'une tour de dix étages. Battues par les machines de la tour, les approches de la source devinrent inaccessibles. Mais les assiégés mirent le feu aux travaux des Romains en faisant rouler sur eux des tonneaux chargés de poix, de suif et autres matières enflammées. César tenta un assaut de diversion, sans résultat. Il ne vint à bout de la résistance qu'en détournant la source par une captation souterraine. La voyant tarie, les Gaulois, pour qui les sources avaient quelque chose de sacré, se crurent abandonnés par les divinités, et, de désespoir, se rendirent.

« César était connu pour sa douceur et la nécessité de faire un exemple ne pouvait lui valoir une réputation de cruauté »,

nous dit son continuateur et admirateur, Hirtius (VIII, 44). Le proconsul fit couper les mains des prisonniers, parti que Napoléon juge « atroce »<sup>9</sup>. Drappès, prisonnier de Caninius, se laissa mourir de faim. Luctérios, après avoir erré de cachette en cachette, tomba aux mains de l'Arverne Epasnactos qui, « très ami du peuple romain », le livra à César.

Pendant ce temps, Labiénus avait livré un heureux combat de cavalerie aux Trévires et à leurs auxiliaires germains et obtenu la soumis-

---

<sup>9</sup> Op. cit., p. 119.

sion de leurs chefs. Parmi eux figurait l'Hédue Suros, le seul de sa nation qui n'eût pas mis bas les armes.

César estima alors que la soumission de la Gaule était un fait accompli. De ses trois parties, la seule qu'il n'eût pas vue était l'Aquitaine que P. Crassus avait soumise. Il alla la visiter. Les « cités » lui envoyèrent députés et otages. Après quoi, il gagna Narbonne et opéra la répartition de ses légions en quartiers d'hiver.

Par prudence, lui-même s'établit pour l'hiver à *Nemetocenna*, en *Belgium* (Arras). Là, il apprit que l'Atrébate Commios arrêtait des convois destinés aux troupes. Volusenus, préfet de la cavalerie, dans un combat singulier avec le rebelle, avait été blessé par lui. Cependant, Commios offrit de se retirer en un lieu qu'on lui assignerait, mais à condition qu'on ne le mettrait jamais en présence d'un Romain, ce qui lui fut accordé. De tous les héros de l'indépendance, seul Ambiorix échappa à la vindicte de César, réfugié sans doute chez les Germains.

Son peuple paya pour lui.

« Au cours de l'hiver passé en Belgique, César n'eut rien tant à cœur que de contenir dans l'amitié les « cités » et de leur enlever tout espoir ou tout motif de reprendre les armes. Rien ne lui répugnait plus que, au moment de la sortie de charge, il lui fût nécessaire d'entreprendre quelque guerre, de peur que, en emmenant l'armée, il donnât prétexte à un soulèvement où, lui parti, la Gaule entière se jetterait volontiers. En traitant les cités avec honneur, en comblant les grands de récompenses, en n'imposant aucune charge nouvelle, il maintint facilement dans la paix la Gaule, épuisée par tant de luttes malheureuses, en lui faisant l'obéissance plus douce (Hirtius, VIII, 49). »

Après quoi, vers le début du mois d'août 50, César prit le chemin de l'Italie. Il ne devait plus revoir les Trois-Gaules.

Après son départ, il y eut encore quelques soubresauts aux extrémités opposées de la Gaule. Les Aquitains, qui s'étaient tenus à l'écart des grandes luttes, attirèrent sur eux les coups d'Agrippa, en 38 et 37, puis ceux de C. Albinus Carrinas, peu après. Ce dernier dut aller châtier les Morins, au Nord, et Nonius Marcellus les Trévires, en 29. Un

an après, Valérius Messala soumettait définitivement les Aquitains et obtenait, lui dernier, les honneurs du triomphe sur les peuples de Gaule. En cette même année 27, Auguste, au cours d'un long séjour, réorganisait la contrée qui, trente ans auparavant, était encore indépendante.

Au reste, les ralliements individuels avaient déjà commencé. Avant même la fin de la conquête, quantité de nobles gaulois avaient pris le gentilice Julius qui les faisait entrer dans la clientèle de César. Un exemple bien significatif est celui du fils et des petits-fils de cet Eporédorix qui avait si impudemment trahi le Romain après Gergovie. Le fils s'appelle Caius Julius Magnus, les petits-fils seront C. Julius Proculus et C. Julius Calenus, ce dernier tribun dans l'armée de Vitellius. Des Carnutes, des Sénonis seront grands prêtres du culte de Rome et d'Auguste.

[Retour à la table des matières](#)

## CHAPITRE I

CE QUE LA GAULE A PERDU À ALÉSIA. - CAUSES DE SA DÉFAITE :  
a) POLITIQUES ET SOCIALES; b) MILITAIRES.

[Retour à la table des matières](#)

La défaite d'Alésia est la plus grande catastrophe de notre histoire. C'est beaucoup plus qu'une défaite, c'est la mort d'une âme remplacée dans le même corps par une autre âme, ou, si c'est la même âme, c'est une âme vidée de tout souvenir, une âme dont la mémoire est abolie, au point que d'un long passé de souffrances, mais aussi de gloire, rien ne subsiste dans la conscience. D'autres lois, d'autres usages et, ce qui est pis que tout, une autre langue, vont la remplir.

Après s'être recueillis un court instant sur le tombeau de la Gaule indépendante, les historiens poursuivent bien vite leur course à travers les âges. Loin de déplorer l'abolition du passé celtique, ils s'en félicitent. La Gaule a gagné de passer de la barbarie à la civilisation. Quel immense avantage! Avantage immédiat, oui, sans doute, mais payé très cher par une rupture de contact avec nos plus lointaines origines. La pire calamité qui puisse frapper un peuple n'est-elle pas la perte de mémoire ?

Pour nous s'est brisée la chaîne des temps qui demeure sans rupture chez le Germain, le Slave, le Finnois, l'Asiatique. Nous nous disons, nous nous croyons *latins*. Cet adage court encore le monde des lettres, de la politique, de la presse.

Ce n'est pas seulement la Gaule qui a perdu à être plus que conquise, à être métamorphosée, c'est l'Europe, c'est le monde. Une forme de culture a été étouffée avant d'éclorre au soleil de la vie civilisée. Quelle forme ? On ne sait. Peut-être une forme qui eût été inférieure à celles des peuples méditerranéens. Qu'importe ! La disparition d'une très simple espèce florale afflige le botaniste et à bon droit. L'uniformité, la monotonie de la culture romaine, héritière de la culture hellénique en sa décadence, n'était pas à souhaiter pour l'ensemble de l'Europe antique. Qui donc pourrait regretter que Germains et Slaves y aient échappé, et substantiellement, puisqu'ils ont gardé leur langue ? Et cependant, au bout de combien de siècles ont-ils pu témoigner d'une originalité dans l'art et les lettres et d'une participation aux sciences ! Nos ancêtres, à coup sûr, par leur situation même au carrefour des civilisations, eussent devancé les autres « Barbares » sans être nécessairement contraints de se latiniser corps et âme.

Certains, tout en éprouvant des regrets, se consolent en se persuadant que la Gaule aurait pu avoir une destinée pire que celle qui lui est échue, c'est d'être conquise et barbarisée par les Germains. La conquête romaine fut donc pour elle un moindre mal, disons plus, le salut et un bienfait.

Il n'est pas douteux que le danger germanique était menaçant et, à dire vrai, la conquête avait commencé. Cependant, même si la pénétration germanique avait été durable, l'amputation de la Gaule du Nord et de l'Est eût été simplement avancée de quelques siècles. Et puis, il n'y a pas de raisons d'affirmer que la domination d'un chef de bandes tel qu'Arioviste eût été plus durable que celle d'un autre Germain, son contemporain, Marbod.

On n'ose insister, de peur d'être maltraité par les historiens qui estiment que ces regrets ne sont qu'un vain bavardage. Partisans de la fatalité en histoire, ils se persuadent que, « pour devenir fatales, les choses n'ont besoin que d'arriver ». Et pourtant, plus que tout autre, l'historien devrait comprendre que les causes perdues n'étaient pas de toute éternité vouées à la défaite. Et, souvent, à combien peu a-t-il tenu qu'elles triomphassent ?

Il faut réagir contre cette tendance au fatalisme; il faut de temps à autre s'arrêter. Il faut imaginer que ce qui a été aurait pu être tout autre. Et puis, c'est le meilleur moyen de comprendre ce qui a été.

### A) *Causes politiques et sociales de la défaite.*

[Retour à la table des matières](#)

Maintenant, résumons les causes probables, peut-être, de ce qui a été.

D'abord, la Gaule n'a pas d'unité politique. Ce n'est pas que des tentatives en ce sens n'aient été effectuées au cours des siècles. Bituriges aux V<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles, Arvernes aux II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup>, Hédues au I<sup>er</sup> siècle avant notre ère, ont tenté de s'imposer au monde des Celtes proprement dits. Chez les Belges, les Suessions paraissent un instant avoir fait de même. Tentatives malheureuses qui, au contraire, accentuent l'opposition entre « cités » en perpétuant des haines et l'esprit de revanche chez les clients. Les peuples sujets en viennent à appeler à leur secours contre le peuple patron l'étranger même, Romain ou Germain. Phénomène psychologique de tous les temps, de tous les lieux, on ne hait rien plus que le voisin, que le parent quand on se sent opprimé par lui, et, pour s'affranchir, on ne recule devant rien.

Aucune « cité » de la Gaule n'a donc eu assez de force pour s'assimiler les autres, en dépit du sentiment d'unité morale et religieuse, de panceltisme, assez analogue, par son impuissance et par sa réalité, au panhellénisme des Grecs. Faut-il s'en étonner, quand on voit le même phénomène chez les Grecs, les Ibères, les Germains, les Slaves, les Finnois, pour ne parler que des Européens ? Le seul exemple du contraire, l'hégémonie romaine, est comme un miracle historique.

En outre, la Gaule est en proie à une révolution politique et sociale. Elle est déchirée entre les « factions » dans chaque « cité », dans chaque division de cité (*pagus*), dans chaque groupe familial, nous apprend César. Il est vrai que, au moment où il écrit ces lignes, Rome

aussi est déchirée par les factions et c'est ce qui expliquera le succès du grand homme dans sa patrie aussi bien que dans les Gaules.

Ces convulsions ont été d'un puissant secours pour l'œuvre de conquête. Presque partout l'aristocratie a détruit la royauté. Elle exécute tellement cette forme de gouvernement que, sur le seul soupçon qu'il y aspire, un homme de haute naissance est mis à mort. En cela, les Gaulois ressemblent aux Grecs et aux Latins, qui se sont débarrassés du régime monarchique bien avant eux. Mais, naturellement, les aristocrates se disputent le pouvoir en chaque cité. Ils ont réduit le peuple à une conduite presque servile. L'anarchie de la Gaule du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère préfigure déjà celle des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles après. Elle offre le spectacle d'une préféodalité.

Le conquérant a beau jeu de s'insérer dans ces querelles intestines. Il n'a même pas besoin de les susciter : on vient à lui pour le prier d'intervenir. César voit accourir les transfuges de tous les partis.

Chose plus grave encore, certains États gaulois ont perdu confiance en eux-mêmes. Ils jugent Rome invincible et estiment que le plus sage est de se concilier sa faveur : tels sont les Hédues, en majorité, les Arvernes, en partie; en totalité, les Lingons, chez les Celtes, et, chez les Belges, les Rèmes. D'autres, au contraire, les Bellovakes, les Trévires, poussent l'infatuation et l'aveuglement jusqu'à s'imaginer qu'ils peuvent à eux seuls venir à bout des armées de César. Si bien que jusqu'à la dernière heure le conquérant pourra successivement battre peuple après peuple. Quand il se produit une coalition, telle celle des Belges, telle celle des Armoricaïns, elle est lâche, instable; elle n'a rien d'un faisceau de volontés impossible à briser.

On peut soupçonner aussi un poison plus subtil, plus dangereux que tout : l'admiration, secrète ou non, pour la force et la civilisation romaines. Les Celtes voisins de la *Provincia*, en rapport avec leurs compatriotes soumis, ne pouvaient pas ne pas être au courant de la puissance romaine, ne pas admirer la culture matérielle introduite dans cette grande région. Ils étaient en relations d'affaires avec les Romains. Des marchands italiens étaient installés dans les lieux favorables au trafic, ainsi à Genabum (Orléans). Même parmi les Belges, rares étaient les peuples qui, à l'exemple des Nerves, se rendaient

compte du danger et interdisaient l'entrée des marchands étrangers sur leur territoire.

Les nécessités politiques et commerciales obligeaient déjà une partie de la population des Hédues, des Arvernes et, sans doute, des Lingons et des Rèmes, à apprendre le latin.

Ces causes de faiblesse expliquent qu'on est venu à douter qu'il existât un patriotisme gaulois. Le patriotisme aurait été limité à l'étendue de chaque « cité ».

Formulé avec cette rigueur, ce jugement est inexact. Certainement, le particularisme « provincial », pour déjà dire, est le plus fort. C'est chose naturelle. Dans le conflit des sentiments qui agite constamment notre psychisme, le plus simpliste, le moins évolué, celui dont l'horizon est le plus étroit, l'emporte pendant longtemps.

« Rien de plus opposé à l'esprit national, aux idées générales de liberté que l'esprit de famille ou de bourgade »,

remarque Napoléon I<sup>er</sup> dans son *Précis des guerres de César* (p. 53). Il en sera de même dans la France du Moyen Age. Cet esprit de particularisme dominait encore en Allemagne et en Italie il y a à peine un siècle. Mais aussi est-il vain de nier que chez la plupart des peuples de la Gaule existait un sentiment que nous pourrions qualifier de Celticité, analogue à l'Hellénisme des Grecs et aussi à l'*Italianità*, au *Deutschtum*, qui préparaient le patriotisme moderne des Italiens et des Allemands. Sans doute ce sentiment ne se manifeste pas chaque jour. Il couve sous la cendre. En Gaule, après une série de défaites et d'humiliations, quelqu'un vint, inattendu, qui souffla sur la cendre et ranima la flamme. Ce fut Vercingétorix. Si la flamme n'avait préexisté, il n'eût rien pu faire.

## B) Causes militaires.

[Retour à la table des matières](#)

Hellènes et Romains considéraient les Celtes comme une race essentiellement adonnée à la guerre. Et le fait est qu'ils avaient appris à leur détriment, aux IV<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles, à connaître la fougue irrésistible

de ces guerriers. S'ensuit-il que les Celtes de Gaule au I<sup>er</sup> siècle fussent aussi passionnés de conquêtes et aussi redoutables que leurs ancêtres ? Certainement non. Les bandes qui ont dévasté l'Italie et la Grèce, puis Rome et Delphes, étaient formées d'émigrés chassés de leur pays par la famine et auxquels il ne restait d'autre alternative que de s'établir en pays étranger ou de mourir. Ce sera le cas des Cimbres, des Teutons et de bien d'autres peuples germaniques, slaves, turcs, etc... La vie nomade à laquelle ces émigrés avaient dû se plier un instant leur donnait l'irrésistible avantage qu'elle procurait sur les civilisés avant l'invention des armes à feu. Mais en Gaule, il n'en allait pas de même. La population était depuis de longs siècles fixée au sol. Elle se livrait à l'agriculture. Le labourage est incompatible avec la pratique continue de la guerre. Il fait le cultivateur très pacifique. Pour le rendre belliqueux, il faut qu'il subisse l'invasion de l'étranger, qu'il voie saisir ses récoltes et insulter les siens. Seule la classe aristocratique peut et doit, pour se maintenir au pouvoir, entreprendre des expéditions armées contre l'étranger ou contre le voisin, au moins de temps à autre, pour ne pas se gâter la main. Soyons sûrs que si les *equites* étaient encore belliqueux, la masse du peuple, réduite à une condition presque servile par ses nobles patrons, l'était beaucoup moins. Mal armée, l'infanterie gauloise, sans être nullement une piétaille, à la façon du Moyen Age, ne représentait qu'une force médiocre, en dépit des traits d'héroïsme dont César rapporte quelques exemples. La valeur des armées gauloises résidait dans la cavalerie.

« Les Celtes sont tout naturellement propres aux combats, mais ils valent mieux comme cavaliers que comme fantassins »,

remarque Strabon (IV, 3).

Le cavalier, c'est le noble, c'est-à-dire une petite minorité de la population. Il monte un cheval non ferré, ignore encore la selle et l'étrier. La charge de ce cavalier mal assujetti sur sa monture ne peut avoir l'efficacité du futur cavalier sarmate, germain, du « cavalier » médiéval. Une infanterie solide, bien commandée, saura résister à ce choc.

Il y a lieu de signaler aussi que la cavalerie gauloise apparaît inférieure à la cavalerie germanique, qui la bat à plus d'une reprise. C'est

que celle-ci mêle à ses cavaliers des fantassins légers, sans doute transportés en croupe, qui se faufilent entre les chevaux des Gaulois. Ceux-ci ont dû être aussi surpris par cette tactique que le seront les chevaliers français au cours de la guerre de Cent Ans, quand ils verront les chevaliers anglais mettre pied à terre et laisser faire archers et coutilliers.

En ce qui concerne l'armement, il faut remarquer que la grande épée hallstattienne s'est légèrement raccourcie. Sa pointe est émoussée ou arrondie, car l'escrime de taille l'a emporté sur l'escrime d'estoc. La trempe de cette épée demeure excellente. Au lieu de manier la lance, le guerrier, le chef, préfère lancer le javelot, d'abord du haut de son char, puis, lorsque le char de guerre a cessé d'être en usage (au I<sup>er</sup> siècle), du haut de son cheval. Le jet du javelot est un art et les Gaulois avaient plusieurs termes pour désigner les divers coups. Quant aux fantassins, ils se contentaient de piques, de frondes, d'arcs, comme armes offensives.

Comme armes défensives, les guerriers usaient du grand bouclier ovale ou hexagonal en bois, fortifié au centre d'un *umbo* et, sur les côtés, de quelques pièces de métal. La tête était protégée par un casque d'airain de forme conique avec crête ou décoré d'aigrettes, de cornes, de figures d'oiseaux (corbeau) ou de quadrupèdes (sanglier) ou encore de petites roues symboliques. Ces ornements donnaient un aspect effrayant et trompaient sur sa taille qu'ils grandissaient en apparence, comme les bonnets à poil de nos grenadiers de l'Empire.

Loin de se dénuder pour combattre, comme le veut une légende recueillie par les Anciens, friands d'anecdotes absurdes, le guerrier, le noble du moins, protégeait son corps avec une sorte de cotte de mailles imitée par la *lorica* romaine, selon Varron (V, 46), peut-être aussi avec des brassards et des jambières. Rien de pareil pour le pauvre fantassin. C'est lui dont le corps, sans protection, pouvait être considéré comme nu au sens de la langue militaire du Moyen Âge. Il représentait déjà le *vulgus inerme* des textes des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles.

Quant à la tactique, c'est celle de la plupart des Barbares, au moins dans les premiers temps de la lutte, l'attaque impétueuse « en coin » (*cuneatim*) contre l'ennemi. Si elle ne réussit pas, c'est le décourage-

ment et la fuite. Les Celtes ignorent la guérilla. Strabon remarque qu'ils se jettent sur l'ennemi en masse et périssent aussi en masse, alors que les Ibères se ménagent, portant la guerre tantôt ici, tantôt là, guerre de « brigands » (IV, 3).

Le contraste avec l'armée romaine est saisissant, particulièrement avec l'armée commandée par César. Lui n'engage au combat que des troupes aguerries et qu'il tient bien en main. Les nouvelles levées sont utilisées seulement pour la garde du camp. Dans la dernière campagne contre les Bellovakes, il ne veut même pas mettre en ligne la légion XI, qui, cependant, a huit campagnes à son actif; elle surveillera les bagages (Hirtius, VIII, 8).

La supériorité romaine est tellement écrasante que Napoléon I<sup>er</sup> va jusqu'à écrire :

« Les Gaulois n'avaient aucune armée de ligne entretenue, exercée, et, dès lors, aucun art ni aucune science militaire. *Aussi, si la gloire de César n'était fondée que sur la conquête de la Gaule, elle serait problématique.* Toute nation qui perdrait de vue l'importance d'une armée de ligne perpétuellement sur pied et qui se confierait à des levées ou des armées nationales éprouverait le sort des Gaules, mais sans même avoir la gloire d'opposer la même résistance <sup>(10)</sup>. »

Un élément qui a joué un rôle capital, c'est la castramétation. César en a usé plus que nul autre et en a tiré des effets décisifs. Il y a même chez lui une sorte de manie de circonvallation, qui lui sera contraire, plus tard, à Dyrrachium, dans la guerre civile. L'endurance et la célérité des soldats romains à creuser des fossés, à élever des remparts et à les garnir, à disposer des pièges, est admirable. Le pic, la pioche et la pelle ont eu autant d'efficacité, pour le moins, que l'épée courte et pointue et le célèbre *pilum*. Enfin l'artillerie névroballistique de siège et de campagne a eu son rôle dans les succès romains.

Une dernière supériorité et qui peut paraître surprenante, c'est probablement l'égalité ou même la supériorité numérique des armées de César. Qui ne partage le jugement de Napoléon III à propos de la

---

<sup>10</sup> *Précis*, p. 53-54.

campagne de l'an 702 de Rome, qui aboutit au triomphe de César à Alésia ?

« La campagne de 702 est sans contredit la plus intéressante sous le double point de vue politique et militaire. A l'historien, elle offre la scène émouvante des peuplades, jusqu'alors divisées, s'unissant dans une même pensée nationale et s'armant afin de reconquérir leur indépendance. Au philosophe, elle présente comme résultat consolant (*sic*) pour les progrès de l'humanité le triomphe de la civilisation contre les efforts les mieux combinés et les plus héroïques de la barbarie. *Enfin, aux yeux du soldat, c'est le magnifique exemple de ce que peuvent l'énergie et la science de la guerre chez un petit nombre en lutte avec des masses sans organisation et sans discipline* (11). »

Mais les armées gauloises représentaient-elles vraiment des masses, comme le veut Napoléon III ? L'oncle en doute fort en ce qui touche l'armée enfermée dans Alésia :

« Mais est-il vrai que Vercingétorix s'était renfermé avec 80.000 hommes dans la ville qui était d'une médiocre étendue ? Lorsqu'il renvoie sa cavalerie, pourquoi ne pas renvoyer les trois quarts de son infanterie ? 20.000 hommes étaient plus que suffisants pour renforcer la garnison d'Alise, qui est un mamelon élevé qui a 3.000 toises de pourtour et qui contenait d'ailleurs une population nombreuse (?) et aguerrie. Il n'y avait dans la place des vivres que pour trente jours; comment donc enfermer tant d'hommes inutiles à la défense, mais qui devaient hâter la reddition ? Alise était une place forte par sa position; elle n'avait à craindre que la famine. Si, au lieu de 80.000 hommes, Vercingétorix n'eût eu que 20.000 hommes, il eût eu pour cent vingt jours de vivres, tandis que 60.000 hommes tenant la campagne eussent inquiété les assiégeants. Il fallait plus de cinquante jours pour réunir une nouvelle armée et pour qu'elle pût arriver au secours de la place. Enfin, si Vercingétorix eût eu 80.000 hommes, peut-on croire qu'il se fût enfermé dans les murs de la ville ? Il eût tenu les dehors à mi-côte et fût resté campé, se couvrant de retranchements, prêt à déboucher et à attaquer César (12) »

Sur ce dernier point, Napoléon est en défaut. Vercingétorix a commencé par tenir les côtes. Mais ces côtes ne couvraient qu'environ 40 hectares, à peine de quoi contenir 10.000 hommes.

<sup>11</sup> *Histoire de Jules César*, t. II, p. 450.

<sup>12</sup> *Précis des guerres de César*, p. 110.

C'est qu'en effet il faut 24 hectares en moyenne pour une légion de 6.000 hommes, nécessité de tous les temps, car le *Felddienst Ordnung* allemand de la fin du siècle dernier exige pour le bivouac d'un bataillon de 1.000 hommes un espace de 4 hectares, soit 250 hommes à l'hectare. C'est la même superficie que présentent en moyenne les camps fixes romains pour une légion sous l'Empire. Bonn a 25 hectares, Lambèse 21, Neuss 24,70. Ce dernier camp était fait pour loger une légion (5.280 hommes), deux cohortes auxiliaires (1.000 hommes), une aile de cavalerie (120), au total 6.400, soit 259 hommes à l'hectare.

En admettant que la légion de César fût forte de 4.000 hommes seulement, il disposait de 40.000 soldats romains, non compris cavalerie et auxiliaires. Il est admissible que 20.000 Gaulois ou moins encore se soient laissé enfermer par ces forces. Avec l'effectif de 80.000, c'est inexplicable.

D'une façon générale, Napoléon I<sup>er</sup> paraît sceptique touchant la supériorité numérique des Gaulois ou des Germains. Ainsi, dans son exposé de la première des campagnes, il s'efforce de démontrer que les Helvètes et les Germains d'Arioviste n'étaient pas plus nombreux que les Romains (p. 35). accepte cependant les chiffres des belligérants fournis par l'auteur des *Commentaires*. Il y a lieu de s'en étonner. Napoléon III, sur un point, est plus perspicace : il a fait calculer le nombre de voitures qu'il eût fallu pour le transport de 368.000 Helvètes et autres. On trouva 8.500, traînées par 34.000 bêtes <sup>(13)</sup> Et s'il eût su que l'attelage antique ne permettait que le quart du transport de l'attelage moderne, il eût compris encore mieux l'impossibilité des assertions de César. La queue de la colonne eût été encore en Suisse quand la tête était près du mont Beuvray.

L'assertion de César de la déroute de 430.000 Germains (Usipètes et Tenctères), sans que les Romains perdent un seul homme, passe les limites tolérables de l'impudence.

Les chiffres de l'armée venant au secours d'Alésia sont non moins inadmissibles. Avant le XIX<sup>e</sup> siècle, nulle armée n'a pu compter

---

<sup>13</sup> *Vie de César*, t. II, pp. 58-59.

250.000 hommes, faute de routes suffisantes, faute de voitures de transport, etc... Le commandement en eût été, du reste, impossible, comme le montre l'exemple de Napoléon dans sa campagne de Russie. On peut s'émerveiller que Vercingétorix ait demandé 15.000 cavaliers. Le roi de France eût été incapable, avant le XVI<sup>e</sup> ou même le XVII<sup>e</sup> siècle, de réunir un pareil nombre, alors que son royaume était sensiblement plus peuplé que la Gaule.

Il est probable aussi que César a été trompé. Quand ses informateurs lui disent que les Bellovakes peuvent lever 100.000 combattants, ce qui suppose une population de 400.000 têtes, plus que le département de l'Oise représentant leur « cité », ils lui mentent, sans doute pour l'intimider. Néanmoins, il demeure certain que le proconsul accueille volontiers des chiffres destinés à rehausser à Rome le prestige de ses armes.

Le problème de l'approvisionnement n'a pas été soulevé. Il est essentiel, cependant. L'entretien de 10 légions, n'eussent-elles en tout que 35.000 à 40.000 hommes, plus la cavalerie et les auxiliaires, est chose accablante. La France du XIV<sup>e</sup> siècle et du XV<sup>e</sup> siècle succombe quand elle doit entretenir le tiers à peine de ces troupes. Que pouvait-il rester aux indigènes comme provisions après les prélèvements en froment et fourrages exigés pour les armées du conquérant ?

N'insistons pas davantage. Contentons-nous de signaler dans les évaluations numériques de César des impossibilités d'ordre pratique.

[Retour à la table des matières](#)

*APPENDICE*VERCINGÉTORIX. — SON PORTRAIT, SES DESSEINS,  
SA DESTINÉE POSTHUME

[Retour à la table des matières](#)

Pour nous le représenter physiquement, n'ayons pas recours à la figure des monnaies frappées en son nom. C'est l'imitation de quelque dieu païen, la monnaie gauloise n'étant qu'une contrefaçon du monnayage hellénique ou romain. La classe noble à laquelle il appartenait se rasait la barbe et laissait seulement pousser une moustache épaisse, au dire des historiens anciens, ce que confirme plus d'une représentation figurée. Il a fait, même chez ses ennemis, une impression profonde. Florus, rappelons-le, le représente « terrifiant par son physique, son armement, son intelligence, son nom même <sup>14</sup> ». A l'acte final du drame, il se plaît, ainsi que Plutarque et Dion Cassius, à nous représenter, à inventer peut-être, la scène où le héros vaincu revêt sa dernière parure guerrière : armé de ses plus belles armes, il se présente sur son cheval de guerre avant de s'agenouiller en victime expiatoire devant l'homme à qui la Fortune ne sait rien refuser.

Qu'il ait joui d'un immense prestige auprès de ses compatriotes, c'est ce que prouve la réussite imprévue, invraisemblable, de son appel à l'ensemble des peuples de Gaule, si profondément divisés. Semblable prestige ne peut se rencontrer que chez un homme doué par la nature de ce don qui ne peut s'acquérir, l'autorité. Don essentiel au chef d'État, au chef de guerre, don que les plus belles qualités ne sauraient remplacer. Intrépide, téméraire, parfois, en apparence, il est doué de sang-froid et de prudence. Il se rend parfaitement compte que

---

<sup>14</sup> Voir plus haut pp. 132-133.

la coalition qu'il a réussi à nouer peut se défaire et prend ses mesures en conséquence. Sa tactique est la sagesse même : affaiblir l'ennemi par la famine, le déconcerter en faisant le vide devant lui, en se refusant à ses coups. Il a compris que ses troupes représentent moins une armée qu'une cohue et qu'il est dangereux d'affronter César et ses légions en bataille rangée. S'il a commis des erreurs, en épargnant Avaricum ou en s'engageant dans la bataille dite de Dijon, c'est qu'on lui a forcé la main. Son pouvoir de commandement, fait de prestige, d'éloquence, était instable, et il le sentait bien; sur le plus léger soupçon, on criait à la trahison; ainsi au siège d'Avaricum (VII, 20) <sup>15</sup> Celui de César n'était pas seulement personnel, il reposait sur des assises séculaires : l'organisation et la discipline romaines. La seule faute grave qu'on puisse reprocher à Vercingétorix et qui est incompréhensible, c'est de s'être laissé enfermer dans Alésia. Mais nous ne savons rien des raisons qui ont dû le déterminer à prendre ce parti.

Le trait qui a le plus frappé son ennemi, c'est son amour de la liberté, lié indissolublement pour lui au salut de la Gaule et à sa gloire. Le plus bel éloge de Vercingétorix se trouve sous la plume impassible de César, quand il rapporte ses discours. Rien des déclamations à la manière de Tite-Live, faisant parler les hommes du passé. Vercingétorix est un contemporain et les transfuges qui ne cessèrent de passer du côté de César lui rapportaient la substance au moins de ses propos, en même temps que des renseignements d'ordre militaire. Le jeune chef arverne ne cesse de protester de son désintéressement. Il s'est dressé pour le salut commun et non par ambition personnelle. A plus d'une reprise, il offre de se retirer si l'on n'a pas confiance en lui.

Nulle déception, nul revers ne peut abattre sa confiance dans la libération de la Gaule. Même après le désastre d'Avaricum, il ne perd pas courage. « Dès que l'ensemble des « cités » se sera joint à nous, il se créera une commune volonté de toute la Gaule. » Il ajouterait même cette phrase que l'on qualifierait « d'impérialiste » : « *et alors le monde entier ne pourra nous résister* ».

On a prétendu qu'il n'y avait pas eu de patriotisme gaulois. Les faits répondent. Si des peuples déchirés par les « factions » ont accep-

---

<sup>15</sup> Voir plus haut, P. 137.

té de s'unir contre un oppresseur commun, sous la direction d'un jeune chef désavoué par sa parenté, de livrer de durs combats, d'accepter des sacrifices tels que la dévastation même de leurs plus belles provinces, c'est qu'ils ont été, ne fût-ce que pour un instant, soulevés par un sentiment auquel le terme de patriotisme doit s'appliquer, sinon les mots n'ont plus de sens.

Il est significatif enfin que le gros des révoltés appartienne moins au monde aristocratique qu'au bas peuple. Ce sont de pauvres gens, de la canaille, comme dit César, que les partisans de Vercingétorix. L'intrépide chef bellovake Corréé est l'auteur de la dernière révolte, grâce à son ascendant sur la « multitude ». Lui vivant, le « sénat » n'était rien, la « plèbe » était tout, nous dit Hirtius (l. VIII, 21). Les tergiversations des Hédues, l'ingratitude même de leurs chefs, Eporédorix et Viridomarus, envers César, auxquels ils doivent tout, sont une manifestation du sentiment intime, même de la classe aristocratique la plus dévouée à Rome en apparence : au fond, ils la haïssaient.

Engourdi, intimidé, le sentiment patriotique existait, mais il risquait de ne se manifester jamais. L'excitation lui est venue de Vercingétorix. Il est le premier en date, sans doute le plus grand des Français.

Le martyre du héros national devait durer longtemps. Ce fut au bout de six années, lors du « triomphe » de César célébrant aussi bien la perte des libertés romaines que l'assujettissement de la Gaule, de l'Égypte, du Pont et de l'Afrique, qu'il prit fin. Après avoir figuré dans le cortège du vainqueur, Vercingétorix fut supplicié, étranglé probablement par le lacet, dans le temple de Jupiter Capitolin (fin juin 46).

Pour comble de douleur, il a sans doute pu savoir que ses compagnons d'armes préférés, les cavaliers gaulois, avaient aidé aux victoires de César qui les avait incorporés dans son armée, les entraînant à sa suite dans la guerre civile, en Italie, en Espagne, en Grèce, en Orient. Ses compatriotes, ses parents, vont se mettre sous la clientèle de son bourreau et feront précéder leur nom celtique du gentilice *Julius*. Sa ville natale, Gergovie, sera abandonnée presque de son vivant pour le site de *Clarusmons* (à 6 kilomètres au Nord), qui fera précéder

sa dénomination *nemeton* (lieu sacré) du nom du successeur de César *Augusto-nemetum*. La langue même qu'il avait parlée disparaîtra entièrement et les Gaulois se diront et se croiront Romains avant de se dire et de se croire Francs.

Une ombre opaque enveloppera sa mémoire. Nul ne se souviendra de lui en son propre pays. Nul ne le chantera. Des milliers de jours couleront. Rome déclinera et son empire tombera pièce à pièce au pouvoir des Barbares.

Peu de temps avant que l'autorité romaine expirât en Gaule, son pays, l'Auvergne, fut un des derniers où l'on tenta de se maintenir indépendant des envahisseurs. Un des derniers écrivains latins, Sidoine Apollinaire, sénateur, gendre de l'empereur Avitus, un Arverne lui aussi, s'efforçait avec quelques « clients » d'écarter les Visigoths du sol natal. En relations avec un jeune homme épris de lettres, Burgondio, qu'il appelle « fils très cher », qui le consultait sur un sujet à traiter, Apollinaire va-t-il lui conseiller l'éloge de Vercingétorix ? Oh que non ! Il lui conseille de prononcer dans un cercle de lettrés un éloge de César que tous applaudiront. Lui et ses contemporains se croyaient des Latins. Ne nous en étonnons pas trop. Tant de Français le croient encore aujourd'hui !

Le Moyen Age a ignoré Vercingétorix. Il ne pouvait en être autrement. Nos ancêtres, à partir de la fin de l'ère mérovingienne, se sont crus issus des Francs, du roi au dernier des serfs. Et puis, les directeurs de la pensée avaient pour idéal un grand État, l'Empire romain, sous une forme chrétienne. Ses héros ne pouvaient être que Constantin, que Théodose, puis Charlemagne et son pseudo-empire, caricature inconsciente, naïve, du véritable empire. Le latin, langue de cet empire, n'était plus qu'une langue morte, mais il demeurait en tant qu'idiome artificiel, appris à l'école, le précieux instrument des relations intellectuelles entre les peuples civilisés.

La Renaissance, dans son idolâtrie de l'Antiquité gréco-latine, ne pouvait s'intéresser aux destinées des peuples et des héros barbares. L'histoire que ressuscitent le XVI<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècles, c'est seulement celle de la Grèce et celle de la Rome païenne et républicaine. Elle passionne nos ancêtres, politiques, hommes de lettres, qui se détournent

même de l'Histoire de France. Quand les sujets antiques de poèmes et de tragédies commencent à s'épuiser, on revient au Moyen Age, à quelques épisodes, mais on ne remonte pas plus haut.

On pourrait s'étonner que, au cours de la Révolution française et de l'Empire, il en soit toujours de même, si l'on ne réfléchissait que les esprits cultivés cherchaient dans le passé des analogies avec leur temps. Ils les trouvaient ou croyaient les trouver à Athènes, à Sparte, dans la Rome républicaine florissante, dans l'Empire commençant.

Dans son *Précis des guerres de César*, écrit à Sainte-Hélène, publié par Marchand en 1836, Napoléon I<sup>er</sup> qualifie Vercingétorix d'intrepide et généreux « défenseur des Gaules », et ajoute :

« la liberté des Gaules périt avec Vercingétorix. Cette vaste contrée fut réduite en province romaine » (p. 108)

Mais déjà avec Chateaubriand, avec Guizot, avec Augustin et Amédée Thierry, on commence à s'intéresser à l'origine véritable de la France. On y rencontre Vercingétorix et il est impossible qu'on ne célèbre pas sa courte, mais prestigieuse destinée. Les Golgothas attachent mieux les cœurs que les plus brillantes victoires. Et puis on passa la mesure. Henri Martin surtout, dans son *Histoire de France*, a exalté jusqu'à l'absurde la Gaule et les Gaulois.

Vercingétorix doit beaucoup à Napoléon III. Les lignes qu'il lui consacre sont rapides et sèches :

« César crut obéir à la raison d'État et aux coutumes cruelles de l'époque. Il est à regretter pour sa gloire qu'il n'ait pas usé à l'égard de l'illustre chef gaulois de la même clémence qu'il montra pendant la guerre civile envers les vaincus, ses concitoyens <sup>16</sup>. »

Mais les fouilles que l'empereur fit exécuter, les travaux d'érudition qu'il commanda aux meilleurs spécialistes de son temps, marquent une date dans nos connaissances du passé de la France. Si le héros du rêveur généreux qui se prit pour un chef d'État est toujours César,

---

<sup>16</sup> *Histoire de Jules César*, t. II, 1866, p. 315.

c'est à Vercingétorix qu'il fit dresser, en 1863, une grandiose statue qui couronne la montagne d'Alésia.

Depuis lors, le nom de Vercingétorix est connu des écoliers et du Français « moyen » qui, trop souvent, n'en sait pas davantage <sup>(17)</sup>, en dépit des beaux livres de Camille Jullian et de tant d'autres érudits, archéologues et historiens, nos contemporains. Clermont-Ferrand lui a dressé une statue équestre sur la place de Jaude. Paris a donné le nom d'Alésia à l'une de ses plus longues artères. Peut-on dire cependant que le drame de l'agonie de la Gaule soit suffisamment connu et surtout compris de nos concitoyens ? J'en doute et c'est pour cette raison que j'ai cru devoir lui consacrer quelque développement dans le présent ouvrage, raccourci de quinze siècles d'histoire.

[Retour à la table des matières](#)

---

<sup>17</sup> Il y aurait lieu de rechercher dans les chroniques du Moyen Age les écrits politiques et polémiques et les Histoires de France publiées du XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à 1815, les traces de la connaissance de la Gaule indépendante et de son homme représentatif. Aux États généraux de Tours de 1484, un des orateurs, Philippe Pot, prêchant l'union, rappelle les paroles de Vercingétorix en les appliquant aux Français de son temps : « Si nous sommes unis, le monde entier ne pourra nous résister. »

## DEUXIÈME PARTIE

### LA GAULE ROMAINE

[Retour à la table des matières](#)

## LIVRE PREMIER LE HAUT-EMPIRE

### *CHAPITRE PREMIER*

RÉORGANISATION GÉOGRAPHIQUE, POLITIQUE, MILITAIRE  
DE LA GAULE. — L'APPORT ETHNIQUE ITALIEN :  
LES COLONIES. — LA VIE URBAINE.

[Retour à la table des matières](#)

Au début, rien ne parut changé ou fort peu. César s'appliqua, au cours du dernier hiver qu'il passa en Gaule avant l'expiration de son proconsulat (1<sup>er</sup> janvier 50), à apaiser le pays.

Soyons assurés que plus d'un peuple gaulois, notamment dans la classe aristocratique qui constituait leur « Sénat », après la courte effervescence de l'an 52, après un soubresaut de patriotisme celtique aboutissant à une chute profonde, se résigna vite. Il en est qui, certainement, se réjouirent basement et bêtement, comme à toutes les époques, dans tous les pays ne pouvant s'affranchir du particularisme provincial, de voir le voisin humilié, surtout si ce voisin avait tenté d'imposer son hégémonie. La masse y trouva l'avantage, non à dédaigner, de rester en paix, sans être entraînée constamment dans les conflits, les compétitions de peuple à peuple, dans les discordes des factions, déchirant chaque cité.

Le statut juridique de la Gaule, après le départ de César, resta quelque temps indéfini. Était-elle réduite en province romaine ? En fait, oui ! Légalement, il eût fallu un acte du Sénat et le proconsul passa du conflit latent au conflit ouvert avec lui en l'an 50.

César imposa 40 millions de sesterces, et aussi certainement la promesse de lui fournir éventuellement de la cavalerie, mais ce n'était pas là une annexion dans les formes. Elle s'opéra seulement au cours de sa dictature.

De l'an 49 au 15 mars 44, date de l'assassinat du dictateur, l'ensemble de la Gaule fut de fait une *provincia*, y compris la partie soumise dès 121.

En dépit du Sénat, César confia l'administration du tout, successivement, à D. Junius Brutus, à T. Claudius Nero, à A. Hirtius, l'auteur du I. VIII des *Commentaires* (on a des monnaies où figure son nom). Avant sa fin, le dictateur avait changé de plan. Il avait uni la première *provincia* (celle de 121) à l'Espagne « citérieure » en faveur de Lépide et attribué la partie conquise par lui-même, la Gaule chevelue (*comata*), les *Trois-Gaules*, comme on dira officiellement, à L. Munatius Plancus. Celui-ci, en l'an 43, établit les vétérans romains fuyant Vienne, révoltée, au confluent de la Saône et du Rhône, sur la hauteur portant le nom celtique de *Lugdunum* (forteresse du dieu Lugos), Lyon. Lors de la constitution du 2<sup>e</sup> triumvirat (Octave, Antoine, Lépide), l'ensemble de la Gaule fut attribué à Antoine, en 42. En 40, Octave prit sa place. A plus d'une reprise, Octave séjourna en Gaule : en 40, en 35-34, en 27, en 16-13 (trois ans), en 10, en 8. Ce fut en 27, l'année qui vit la fondation de l'Empire, quand il fut proclamé « Auguste » par le Sénat, qu'il donna à la Gaule une organisation stable.

Il rétablit l'ancienne *provincia* sous le nom de *Narbonnaise* et en confia l'administration au Sénat. Bien qu'il exerçât de fait un pouvoir absolu, Auguste estimait d'une sage politique de ménager le prestige de ce grand corps en lui laissant une autorité plus ou moins réelle sur un certain nombre de provinces. Lui-même, en tant que généralissime (*imperator*), se réservait celles qu'il estimait insuffisamment pacifiées — la majorité. La Gaule « chevelue » était de ce nombre.

Il modifia l'étendue des trois parties qui la composaient. Le *Celticum*, à lui seul plus étendu que les deux autres parties, *Belgium* et *Aquitania*, fut réduit. La limite de l'Aquitaine fut portée de la Garonne à la Loire. Cette mesure, qui pouvait être transitoire, comme toute mesure administrative, devait, au contraire, avoir, dans un avenir lointain, des résultats fort inattendus. La partie du *Celticum* située au Nord de la Loire se ralliera aux Francs, la partie située au Sud fera bande à part. Elle sera pour bien des siècles un obstacle à la constitution de l'unité française.

Chacune des trois parties de la Gaule chevelue était gouvernée par un lieutenant, un légat, nommé par l'empereur. Pour assurer l'unité de commandement, Auguste leur superposa un légat supérieur (Agrippa, en 20 av. J.-C., quand il songea à opérer la conquête de la Germanie; en 12 av. J.-C., Drusus). Mais Tibère renonça à ce projet en l'an 17 de notre ère et ce super-légat disparut.

Du côté des Alpes, avant d'organiser, il fallait conquérir. Les armées romaines avaient fait la conquête de la Gaule et de l'Espagne, en s'ouvrant chaque fois de force un passage disputé par les montagnards ligures et celtes. Les Salasses, qui fermaient les cols dits plus tard Grand et Petit Saint-Bernard, furent écrasés en l'an 25 avant notre ère. La soumission des autres peuplades suivit, et, en l'an 6 avant notre ère, au-dessus de Monaco, à la frontière de l'Italie et de la Gaule, on érigea un monument triomphal en l'honneur d'Auguste : « *Tropaeum Augusti* », la Turbie.

Ces régions alpestres ne furent pas rattachées à la Narbonnaise. On en forma deux circonscriptions : les *Alpes-Maritimes*, auxquelles on donna pour chef-lieu *Cemenelum* (Cimiez), à 3 kilomètres au Nord du port de Nice; les *Alpes Poenines*, circonscription très artificielle, unissant Maurienne, Tarentaise, Valais, que la nature sépare profondément.

Tibère jugea inutile de maintenir l'occupation de la Germanie, opérée du Rhin à l'Elbe par Drusus, Tibère et Germanicus (de 12 av. J.-C. à l'an 16 ap. J.-C.). Cette politique défensive amena à détacher du *Belgium* une large bande de territoire sur la rive gauche du Rhin, une marche, à laquelle on donna le nom de *Germania*. Pour mieux la dé-

fendre, on la divisa en deux parties, la Germanie supérieure, chef-lieu *Moguntia* (Mayence), la Germanie inférieure, chef-lieu *Agrippina Colonia* (Cologne). La garde du Rhin fut assurée dans chacune d'elles par quatre légions.

Un coin dangereux subsistait entre le coude du Rhin et le Haut-Danube. Vespasien, Domitien, Trajan s'appliquèrent à parer au danger en l'annexant. Ils protégèrent l'extension romaine sur la rive droite du Rhin par une ligne de fortifications, le *limes*. Il prenait au Rhin, en aval de *Confluentes* (Coblence), contournait le Taunus, coupait le Main à Allstadt et aboutissait au Danube, en amont de Ratisbonne. Les *Champs Décumates*, annexés à la Germanie supérieure, étaient constitués par la vallée du Neckar.

Ainsi protégée, la Gaule fut pendant près de trois siècles à l'abri des invasions germaniques. A l'intérieur, le calme fut tel qu'une seule cohorte, cantonnée à Lyon, suffit à maintenir l'ordre, du moins au cours du premier siècle qui suivit la conquête.

Sous l'égide romaine, les peuples de la Gaule chevelue conservent leur territoire, leurs lois, leurs magistratures. Mais, au regard du vainqueur, leur condition politique et juridique n'est pas la même. Il y a des « cités » favorisées, des cités maltraitées. En tête des premières sont celles qui ont trahi le sentiment celtique, les Rèmes, les Lingons. Elles sont dites « amies », « alliées », *fédérées* (titre officiel). On joint à cette catégorie la « cité » des Hédues, en dépit de son ultime défection, sur laquelle on ferme les yeux par politique. Et aussi celle des Helvètes, dont le pays dangereusement situé risquerait d'être une proie pour les Germains, si sa population n'était pas intéressée à le défendre.

Vient ensuite la catégorie des peuples dits libres : Bituriges Cubi, Bituriges Vivisci, Leuki, Meldi, Nervii, Santones, Segusiavi, Silvanectenses, Suessiones, Treveri, Vellavi, Viducasses. Ajoutons les Petrucorii et les Turones, admis dans cette classe vers le milieu du I<sup>er</sup> siècle de notre ère.

Restaient en dehors de ces privilégiés les autres « cités » des Trois-Gaules, dites *stipendiaires*, parce qu'elles étaient soumises à l'impôt

(*stipendium*) et sous l'autorité directe du pouvoir impérial. Elles constituaient les deux tiers des soixante peuples (chiffre officiel) des *Tres Galliae*.

Il est difficile de pénétrer les raisons qui ont amené à concéder le privilège de la « liberté » aux unes, à le refuser aux autres. On devine que les Trévires, qui ont fait bande à part de 58 à 52, et dont la vaillance est inutile pour enrayer la poussée germanique, furent ménagés. De même pour les Leukes. Mais pourquoi la même faveur est-elle refusée aux Médiomatriques ? On comprend que Soissonnais, gens de Senlis, gens de Meaux, soient favorisés en tant que clients des Rèmes. Mais pourquoi cette faveur aux Nerves qui ont compté parmi les plus farouches adversaires de César ? On comprend qu'on ait voulu attirer les *Bituriges Cubi* pour s'assurer la tranquillité au cœur de la Gaule. On s'explique moins que les Arvernes aient été moins bien traités, d'autant que la majorité du sénat de ce peuple avait été opposée à Vercingétorix, etc... Il y a eu des vues politiques ou simplement des intrigues qui nous échappent.

Quoi qu'il en soit, Rome ne cherche pas, d'une façon générale, à s'assimiler les Trois-Gaules, au début de l'Empire. Son effort en ce sens se porta sur l'ancienne *Provincia*, la Narbonnaise.

Deux « cités » seulement y furent *fédérées* : Marseille, alliée de Rome depuis toujours, et les fidèles Voconces.

La colonie romaine est un groupe d'anciens soldats chargés de fonder une ville nouvelle ou de reconstituer la population d'une localité déjà existante. La colonie est à la fois une défense militaire et un centre d'influence. Les indigènes de la campagne environnante ou ceux de la ville préexistante peuvent y entrer, naturellement après avoir fourni des gages de fidélité à Rome. La colonie est donc un centre de latinisation.

Toute colonie n'a pas les mêmes prérogatives. Les plus favorisées, dites *romaines*, sont politiquement et juridiquement assimilables à Rome. Elles sont de petites Romes. Les colonies dites *latines* jouissent des droits civils romains, mais non pas nécessairement des droits politiques, car elles ont été fondées par des vétérans de corps auxiliaires

non gratifiés du droit de cité. Ce sont des cités romaines incomplètes. Assimilées aux colonies romaines en Italie en l'an 89 avant J.-C., les colonies latines furent désormais propagées dans les provinces transalpines.

Les colonies proprement « romaines » sont rares en Gaule. Les deux premières furent fondées par César : 1° Narbonne (*colonia Julia Paterna Narbo Martius Decumanorum*); il établit dans cette très ancienne ville les vétérans de la X<sup>e</sup> légion; 2° Arles (*colonia Julia Paterna Arelatensis Sextanorum*), pour ceux de la VI<sup>e</sup> légion; 3° Béziers (*colonia Julia Septimanorum Baeterrae*), pour ceux de la VII<sup>e</sup> légion. La contrée environnante en prit le nom, *Septimania*, qui s'étendit à la fin de l'Empire — on ne sait pourquoi — à toute la région entre le Bas-Rhône et les Pyrénées orientales; 4° Orange (*colonia Julia Firma Secundanorum Arausio*), pour les vétérans de la II<sup>e</sup> légion; 5° Fréjus (*colonia Octavanorum Pacensis Classica Forum Julii*), pour les vétérans de la VIII<sup>e</sup> légion et les marins de la flotte (Fréjus est une création de César, faite pour détrôner Marseille révoltée en 49).

Les colonies latines sont au nombre de 14 ou 15 : 1° Carcassonne (*colonia Julia Carcaso*); 2° Apt (col. Julia Apta); 3° Carpentras (col. Julia Meminorum Carpentorate); 4° Riez (col. Julia Augusta Apollinaris Reiorum); 5° Aix (col. Julia Augusta Aquae Sextiae); 6° Nîmes (col. Augusta Nemausus); 7° Lodève (col. Claudia Luteva); 8° Castel-Roussillon (col. Ruscino); 9° Valence (col. Valentia); 10° Avignon (col. Avennio); 11° Cavaillon (col. Cabellio); 12° Digne (col. Dinia); 13° Toulouse (Tolosa); 14° peut-être Die (Dea Augusta Vocontiorum); 15° ajoutons Vienne, tombée de romaine en latine après la fondation de Lyon. La plupart des latines fondées par Octave sont qualifiées Julia avant sa titulature augustale, après, Julia Augusta.

Dans les « Trois-Gaules », Munatius Plancus fonda Lyon (*colonia Copia Lugdunensis*) et Augst (col. Augusta Rauracorum); Nyon, sur le lac de Genève (col. Julia Equestrium), laquelle, ainsi que l'indique son surnom, fut destinée à des vétérans de cavalerie. Claude créa Cologne (col. Claudia Agrippinensis) en l'an 50; Vespasien et la dynastie flavienne, Avenches (col. Pia Flavia Constans Emerita Helveliorum Aventicum). Vers la même époque apparaissent Spire (col. Flavia Nemetum), Feurs (col. Flavia Forum Segusiavorum). Trajan fonde les

deux *Ulpiennes*, l'une en face du confluent du Rhin et de la Lippe, l'autre à Nimègue. On ne sait trop la date de Trèves (*col. Augusta Treverorum*), de Besançon (*col. Victrix Sequanorum*), de Langres (*col. Lingonum*), de Térouanne (*col. Morinorum*), d'Eauze (*col. Elusatum*).

On remarquera que la quasi-totalité des colonies des Trois-Gaules est fondée en des régions frontières; en Helvétie : Avenches, Nyon, Augst; en Séquanaise Besançon; en Rhénanie : Cologne, Spire, les deux *Ulpiennes*, Térouanne, peut être considérée comme un poste avancé au Nord. Pour Eauze, on s'explique qu'on n'ait pas voulu laisser l'Aquitaine sans une seule colonie. On comprend moins la transformation de Langres et surtout de la bourgade de Feurs, qui a laissé son nom au Forez. Tant d'autres cités étaient plus importantes! Ici encore, nous ne pouvons pénétrer le secret de telle ou telle faveur. Au reste, à part Lyon, qui était romaine, les autres colonies des Trois-Gaules furent, semble-t-il, simplement latines ou même honorifiques, c'est-à-dire fictives.

En ce qui concerne le peuplement et l'influence ethnique, la Narbonnaise seule peut entrer en considération. Ce peuplement n'a pas été, ne pouvait être aussi considérable qu'on pourrait croire. D'abord, trois ou quatre des colonies « romaines », Narbonne et Arles, étaient d'antiques cités où les vétérans ne constituèrent qu'un appoint pour la population. Il en était de même à Orange et Béziers. Seules, Aix et Fréjus ont pu être essentiellement peuplées de vétérans. Mais César, ayant levé la plupart de ses légions en Gaule cisalpine, les coloniaux, nés en pays ligure et celtique, n'apportèrent pas une ethnie nouvelle dans la Gaule du Sud, ligure et celtique.

Pour les colonies latines, il en fut de même. Les vétérans des corps auxiliaires ne furent pas « romains », sans doute même fort peu italiens.

L'influence des colonies n'en fut pas moins profonde en ce sens que les indigènes, pour n'être ni méprisés ni maltraités, s'efforcèrent d'obtenir leurs privilèges en s'assimilant la civilisation qu'y introduisaient les nouveaux venus.

En dehors de la Narbonnaise, Rome ne se soucia pas de longtemps de changer le mode d'administration des divers peuples des Trois-Gaules. Les « cités » gauloises continuèrent à être gouvernées par leurs petits corps aristocratiques que les Romains qualifiaient de « sénat ». Le magistrat suprême subsista sous le nom celtique de *vergo-bret* ou sous le nom romain de *préteur*. Dans chaque peuple la subdivision territoriale et tribale en *pagus* subsista.

Le pouvoir se contenta de mettre tous ces peuples sur le pied d'égalité en ce sens que nul ne fut plus soumis à un autre. Les *Meldes* et les *Silvanectes* cessèrent d'être les « clients » des Suessions, eux-mêmes parents, mais parents soumis, des Rèmes; les Morins cessèrent d'être les clients des Atrébates, les Bituriges Cubi et les Sénon les clients des Hédues, les Gabales et les Vellaves ceux des Arvernes. Rome usa ainsi d'un moyen facile et infaillible de s'assurer le dévouement reconnaissant de peuples faibles assujettis à de trop puissants voisins.

Sa politique s'appliqua avec ménagement et prudence, mais avec continuité, à imposer la vie urbaine. Pour les Romains, comme pour les Hellènes, la civilisation est liée à la ville. Le territoire environnant, souvent peu étendu, doit lui être subordonné et, par suite, administré par le peuple de la ville et ses magistrats. Rassembler dans une ville tout ce qui compte chez un peuple soumis, c'est le seul moyen de l'initier à la civilisation. C'est aussi un procédé commode pour bien le tenir en main. En Narbonnaise, remplie de colonies, le succès fut prompt. La noblesse allobroge vint tout entière habiter Vienne et le nom même des Allobroges s'éteignit.

Les Gaulois, on l'a vu, avaient des villes et s'en vantaient. Cicéron nous apprend qu'il n'y avait rien de plus affreux. Moins des villes — sauf quelques lieux de commerce comme *Genabum* (Orléans) ou *Avaricum* (Bourges) — que des *oppida*, c'est-à-dire des refuges, des marchés, des lieux de pèlerinage, habitables seulement, en partie, pendant quelques mois de l'année ou même totalement inhabitables. L'aristocratie vivait à la campagne de préférence. Là était sa force, sa richesse, purement agricole.

Le renversement des rapports entre la ville et la campagne par la prédominance de la ville et de ses représentants, s'il s'opéra rapidement en Narbonnaise, fut lent dans la Gaule chevelue. Lorsqu'une ville véritable, décorée ou non du titre de « colonie », prit naissance, son administration demeura longtemps séparée de celle de la partie rurale de la *civitas*, et celle-ci fut considérée comme inférieure. Ainsi, au I<sup>er</sup> siècle de l'Empire, les soldats recrutés dans la ville pouvaient entrer dans les légions; les recrues campagnardes formaient seulement des cohortes auxiliaires. L'acquisition de la nationalité romaine sous la forme, au nom significatif, de « droit de cité », avec tous les avantages qu'elle comportait, était bien plus facile à l'habitant des villes qu'au campagnard.

De même la bourgade libre, mais inférieure au chef-lieu de la *civitas*, le vic (*vicus*), terme demeuré dans maints noms de lieu en France, resta fort longtemps sans intérêt pour le *pagus* qui l'enveloppait.

Pour les Trois-Gaules, la politique de prudente expectative ne subit que peu de dérogations. Les plus remarquables furent l'abandon des chefs-lieux des Arvernes et des Hédues. Gergovie fut désertée pour un monticule situé plus au Nord, où se trouvait un sanctuaire (*nemeton*). Au Mont-Beuvray (*Bibracte*), si dur à habiter, on substitua, plus au Sud, sur un terrain vierge, une ville nouvelle digne du peuple « ami » de Rome. On l'entoura d'une belle enceinte de près de 6 kilomètres, enfermant une étendue de 200 hectares, la plus grande de la Gaule après Nîmes. Des monuments à la romaine y furent édifiés. On y fonda des « écoles », bien vite célèbres. Ces deux capitales nouvelles mirent dans leur titulature le nom d'Auguste, dont la participation à leur fondation n'est pas douteuse : *Augusto-nemetum* : Clermont; *Augusto-dunum* : Autun.

D'autres chefs-lieux de cités, sans changer d'emplacement, remplacèrent un des deux termes de leur nom celtique (*dunum*, *durum*, « forteresse », *ritum*, « gué », *bona*, « édifice, demeure ») par le nom de Jules César ou celui d'Auguste : *Caesarodunum* (Tours), *Caesaromagus* (Beauvais), *Juliobona* (Lillebonne), *Juliomagus* (Angers), *Augustobona* (Troyes), *Augustodurum* (Bayeux), *Augustomagus* (Senlis).

Ou encore le nom du peuple fut précédé de celui du premier empereur : *Augusta Ausciorum* (Auch), *Augusta Suessionum* (Soissons), *Augusta Viromanduorum* (Vermand, puis Saint-Quentin), *Augusta Treverorum* (Trèves). En Narbonnaise même, chez les Voconces, deux lieux sacrés, le premier consacré à la déesse celtique *Dea Andarta*, le second à un bois *Lucus*, y joignirent le nom de l'empereur *Dea Augusta* (Die), *Lucus Augusto* (Luc). Mais ni César ni Auguste ne s'occupaient de ces villes. Leur modification toponymique est pure courtisannerie de la part des habitants.

[Retour à la table des matières](#)

## CHAPITRE II

### LES MAGISTRATURES URBAINES

[Retour à la table des matières](#)

Il était inévitable cependant que les Gaulois des Trois-Gaules prisent goût à la vie urbaine inséparable de la civilisation antique. Ils se plurent à construire, et à leurs frais, temples, théâtres, amphithéâtres, cirques, basiliques, palais et demeures urbaines, thermes alimentés par des aqueducs. Ils s'assimilèrent, à plus forte raison, les institutions romaines dont les colonies leur offraient le modèle, dans le courant des deux premiers siècles de l'Empire. Même la cité conservatrice de Marseille finira par renoncer à ses lois antiques si estimées, même des Romains, sous le règne de Marc Aurèle (161-180).

Les principes des magistratures romaines, qui seraient incompréhensibles s'ils ne s'expliquaient par l'histoire, par la crainte du pouvoir personnel durable, sont la collégialité et l'annualité. Toute fonction doit être remplie par deux (ou plus) personnes et non par une seule, et pour la courte durée d'une année.

Les colonies se conforment servilement — et fort inutilement — à la tradition de la Ville par excellence, *Urbes Roma*. L'administration est conférée pour un an à deux personnages qu'on n'ose pas qualifier du nom révérend de consul, mais qui reçoivent l'appellation de *duoviri* ou *duumviri*. Quelquefois, dans les cités de droit latin, le directoire se compose de quatre personnes, de *quatuorviri*. Ils sont assistés de deux édiles chargés plus spécialement de la surveillance des foires et marchés, de la voirie, des jeux spectaculaires, de l'alimentation urbaine.

Deux *questeurs* gèrent la caisse de la cité. Simples agents financiers, ils n'exercent pas de magistrature. La magistrature par excellence est l'attribut des *duumviri*. Ils ont tout d'abord l'exercice de la justice, d'où leur nom : *duumviri juri dicundo*. Mais, dès la fondation de l'Empire, leurs pouvoirs sont réduits à peu de choses, à une justice de simple police, au contentieux de petites affaires d'une faible valeur pécuniaire. Leur juridiction est surtout d'arbitrage, elle est « gracieuse ».

Ils dirigent les hautes parties de l'administration financière. Ils veillent aux recettes. Ils sont les gardiens du domaine particulier de la cité. Ils distribuent les recettes entre les divers services publics : entretien des rues et des routes d'accès à la ville, les édifices publics, les jeux, les écoles. Ils soldent les messagers et les délégations adressés aux pouvoirs provinciaux, à l'empereur au besoin. Ils veillent à l'ordre public. En cas de danger, ils peuvent et doivent armer la population et la commander.

A côté, ou plutôt au-dessus des *duumviri* eux-mêmes, dans l'estime publique, apparaît le prêtre municipal, qualifié *sacerdos* ou *flamen*. Nommé pour un an ou à vie, selon les cités, il est assisté d'une prêtresse, dite *flaminica*. Il est préposé aux sacrifices publics, célébrés en l'honneur du dieu local, soit celtique, soit romain, ou encore du « génie » abstrait du « peuple ». Les magistrats se font gloire d'avoir été promus au sacerdoce. Mais bientôt les sacerdoce municipaux le céderont au culte de Rome et d'Auguste, dont il sera question plus loin.

Le pouvoir, sous toutes ses formes, politique, administratif, judiciaire, financier, militaire, dans la *civitas*, comme à Rome, avait pour fondement théorique la souveraineté du peuple, contrôlée par un corps appelé *Curie*, jouant le même rôle que le Sénat romain et formé de décurions. La volonté du peuple se manifestait dans des assemblées nommées *comices*. Ces comices avaient été supprimés à Rome par l'Empire. Ils purent se maintenir dans les colonies, çà et là, mais les magistratures étaient trop dispendieuses et la classe pauvre ne pouvait pratiquement y accéder. Elle se désintéressa des comices et cessa d'y assister. Ils disparurent vite. Comme à Rome, le pouvoir fut désormais concentré dans la *Curie*.

C'est un « sénat » en miniature dont les prérogatives sont étroitement limitées, mais, numériquement, il peut comprendre une centaine de personnes. Son recrutement est soumis à des règles strictes. En font partie de droit tous les décurions, tous les anciens magistrats, les « protecteurs », les « patrons » des cités, grands personnages de l'Empire. L'assemblée est complétée par des personnages qui, bien que n'ayant pas exercé de magistrature, sont par leur fortune, leur situation sociale, jugés dignes d'être appelés à faire partie de la Curie. Tous les cinq ans, les duumvirs en exercice cette année procèdent à l'inscription sur l'*album* des plus distingués de leurs concitoyens en n'inscrivant que ceux possédant au moins 100.000 sesterces de revenu. Les duumvirs quinquennaux, complétant, mais n'effaçant personne, l'*album* peut se grossir. En fait, tout fils de décurion est sûr d'y être inscrit tôt ou tard. Le corps des décurions constitue, par suite, une aristocratie héréditaire, donc une noblesse, sinon légale, du moins de fait. Elle jouissait de privilèges honorifiques, compensation de lourdes charges. Ainsi, à son entrée à la Curie, le décurion devait un cadeau (un ou deux milliers de pièces d'argent) à la ville. Porté à une magistrature, il était responsable de la caisse, des déficits du budget municipal, et cela sur sa propre fortune. La coutume, sinon la loi, lui faisait un devoir d'entretenir à ses frais, ou même de construire, des édifices publics, thermes, théâtres, aqueducs, et parfois sa fortune y passait.

En dehors de cette aristocratie qui tirait ses ressources de l'exploitation de ses terres, la population des cités comprenait des marchands, dits *negociatores*, des fabricants, même des gens de la campagne voisine. Point de bourgeoisie au sens moderne. Les patrons s'élèvent à peine au-dessus du niveau des ouvriers, des compagnons, et sont socialement inférieurs aux *negociatores*, à ceux qui s'occupent du commerce en gros, du commerce lointain, car le monde des petits commerçants, comme nous disons, est tenu pour peu de chose.

L'Etat romain trouva moyen de conférer à cette « plèbe », à la partie la plus aisée, quelque considération par la création des *sévirs augustaux*. Dans chaque cité, un collège de prêtres et sacrificateurs, au nombre de six, s'institua pour célébrer le culte d'Auguste, déifié après sa mort. Ces fonctions, annuelles comme les magistratures, valaient aux titulaires l'insigne faveur d'une place d'honneur aux jeux, du port de la robe prétexte, d'une escorte de deux licteurs. Les honneurs se

payent. Les sévirs augustaux doivent verser une cotisation pour leur bienvenue à la caisse de la ville, participer aux frais des cultes, à l'érection ou à l'entretien de monuments publics.

Quant aux *vics*, ils n'avaient ni sénat ni duumvirs, mais les *vicani* formaient une communauté ayant jouissance d'un domaine propre. A la fin de l'Empire, on voit à leur tête un « prévôt » (*praepositus*).

[Retour à la table des matières](#)

### CHAPITRE III

#### LE GOUVERNEMENT

##### *1° Exercé par les gouverneurs.*

[Retour à la table des matières](#)

Les prérogatives des cités, des colonies mêmes, se trouvèrent très vite limitées.

La Gaule tout entière était devenue une provincia. Elle était donc soumise de droit au Peuple romain et au Sénat. En fait, le peuple romain n'existait plus, puisque ses comices avaient cessé et que les magistratures suprêmes, pontificat religieux, imperium militaire, intercession tribunicienne, étaient concentrées entre les mains d'un homme, l'empereur, maître absolu. Une fiction maintenait l'autorité théorique du Sénat. Le maître voulait bien le ménager. Il lui confiait même l'administration d'un certain nombre de *provinces*, mais en intervenant dans leur administration et dans le choix des hauts fonctionnaires.

La Narbonnaise, province sénatoriale, était gouvernée par un *proconsul*. Les Trois-Gaules et les deux Germanies par des représentants de l'empereur dits *légats d'Auguste*. Les Alpes-Maritimes et les Alpes-Poenines par des sortes d'intendants de l'empereur dits *procurateurs*.

Le proconsul de Narbonnaise était assisté d'un [p210](#) questeur pour les recettes et dépenses. Dans les Trois-Gaules, le légat était assisté d'un procureur remplissant les fonctions de questeur. Deux autres procureurs étaient préposés à la perception de l'impôt du 20<sup>e</sup> sur les héritages et sur les taxes douanières.

Ces quatre gouverneurs étaient entourés d'un personnel de jeunes gens de bonne famille, de *contubernales*, dits aussi « compagnons » (*comites*), apprenant le maniement des affaires sous leur direction. Naturellement, il y avait les employés de bureau, appariteurs, licteurs, etc...

Le pouvoir du gouverneur, *imperium*, était absolu, puisqu'il le tenait de l'empereur. Toutefois, il ne prenait pas ses fonctions sans avoir reçu les instructions du maître. Il lui devait rendre compte de son administration en sortant de charge, généralement au bout de cinq ans. Au cours même de sa légation, il consultait sans cesse le chef de l'État sur des points litigieux. Ce régime est donc, et de bonne heure, un régime de centralisation.

Il est inutile d'énumérer les attributions du légat, puisqu'il les exerçait toutes. Sa vie devait se passer à visiter sa circonscription, et aux premiers siècles elle était fort étendue. Responsable de la paix, surveillant l'état des routes, des édifices publics, l'alimentation des villes, en somme il s'occupait de tout.

Son premier devoir était de rendre la justice. Il appliquait naturellement le droit romain aux colonies romaines et latines, mais aussi aux villes sujettes. Seules les cités fédérées et libres pouvaient conserver leur droit. Elles durent y renoncer spontanément assez vite, leurs coutumes ne pouvant s'égaliser au droit romain.

Les chefs des cités, même les plus favorisées, n'ayant pas l'*imperium*, ne pouvaient rendre de jugements valables à proprement parler. Il en résultait que plus d'un plaideur préférait s'adresser directement au gouverneur. La juridiction des curies s'effrita peu à peu, sans qu'on puisse suivre les étapes de sa décadence.

Le gouverneur jugeait entouré d'un *conseil*. Ces conseillers n'étaient pas des magistrats, mais des gens rompus aux finesses du droit, des experts. Ne pouvant exercer partout à la fois ses fonctions judiciaires, le gouverneur se déchargeait parfois des affaires d'une ville, d'une région, d'une famille, sur un mandataire, investi des mêmes pouvoirs que lui, et s'entourant aussi d'un conseil.

Notons l'apparition du droit d'appel, appel du jugement du décurion au légat, du légat à l'empereur.

Enfin, les assises du légat (*conventus*), qui attiraient une affluence de *provinciales*, n'avaient pas seulement un intérêt judiciaire, mais administratif et politique. Le gouverneur y faisait connaître les décisions impériales et sa méthode administrative.

En principe tutélaire, le pouvoir du légat n'en était pas moins sans bornes. C'est dire qu'il pouvait entraîner les erreurs ou les abus les plus graves. Mais les provinciaux, les administrés, n'étaient pas absolument désarmés. Au temps de l'omnipotence sénatoriale, ils pouvaient déjà porter accusation contre les proconsuls. Le succès en était des plus incertains. Le Sénat répugnait à châtier un de ses membres. S'il le faisait, c'était moins dans l'intérêt des provinciaux, sujets redoutés ou méprisés, que dans son propre intérêt, pour ne pas laisser un personnage acquérir trop d'influence politique par sa richesse, fruit de ses rapines. Sous l'Empire, il n'en fut pas de même. Le légat n'est que le reflet de l'empereur et il est d'une sage politique pour le maître de ne pas laisser la bride sur le cou à un lieutenant qui pourrait trop s'émanciper. Loin de décourager les plaintes des administrés, il les encouragerait plutôt. Les délégations des cités, des provinces, à l'empereur sont légales et s'opèrent au grand jour.

Ne pouvant examiner toutes les plaintes lui-même, l'empereur organise des *officia*, des bureaux, d'abord simples secrétariats particuliers, puis organes publics, et il leur confie l'étude des affaires « provinciales ». Révocables à volonté, surveillés par les bureaux de Rome, par leurs propres administrés, les gouverneurs ressemblent finalement quelque peu à nos préfets de France. Ils ont intérêt à gagner la confiance des « provinciaux ». A leur sortie de charge, ils aiment recevoir un satisfecit de leurs administrés, sachant qu'il les aidera dans

la suite de leur carrière de fonctionnaire, car ils deviennent des fonctionnaires presque au sens moderne du terme.

## *2° Le gouvernement par le culte de Rome et d'Auguste.*

[Retour à la table des matières](#)

L'Etat romain n'a jamais fait ce que nous appellerons de la propagande. Il ne cherchait à imposer aux peuples voisins, soumis ou non, ni ses lois, ni ses mœurs, ni sa langue, ni sa culture sous une forme quelconque.

D'autre part, il n'a jamais professé la haine de l'étranger. Son orgueil ne lui voilait pas les profits qu'il pourrait retirer de l'accroissement du nombre, vraiment insuffisant, de ses concitoyens. Ce besoin, au point de vue militaire particulièrement, se fit sentir quand les circonstances, beaucoup plus qu'un dessein arrêté, amenèrent le Sénat à pratiquer une politique « mondiale », comme nous dirions. Le terrible soulèvement de l'Italie, en 90 avant J.-C., lui ouvrit les yeux. Rome comprit que, sous peine de périr, elle devait transformer en Romains tous les Italiens, y compris même les populations celto-ligures habitant hors de l'Italie proprement dite, entre le Rubicon et le Pô. Le dernier pas fut franchi, de sa propre autorité, par César, même avant sa dictature, quand il conféra la « cité », c'est-à-dire la nationalité romaine, aux populations au Nord du Pô, aux Transpadains. Dès lors, l'Italie entière, de la Sicile aux Alpes, fut romaine.

Vis-à-vis des populations de la Gaule, aucune politique d'assimilation ne fut possible, ni même souhaitée, au contraire. Vivant sur les souvenirs des dangers que lui avaient valus les envahisseurs des IV<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles, Rome considérait le Celte comme l'ennemi héréditaire. Même quand elle eut soumis, massacré en partie les Cisalpins, elle redouta les Transalpins, s'en exagérant considérablement la force et le danger. Les besoins d'extension des Celtes de Gaule s'étaient calmés ou ils s'étaient détournés vers la Bretagne. Pressés par les Germains, les Gaulois avaient peine à se défendre, loin de rechercher l'« espace vital ». D'ailleurs, fixés au sol, bons agriculteurs,

ils ne pouvaient plus posséder l'élan des peuples pasteurs, ou encore de semi-nomades comme les Germains.

Même la facilité de la conquête de la région entre les Alpes, les Cévennes et les Pyrénées, de 125 à 121, ne rassurait pas le Sénat. On pouvait concéder des privilèges à certains peuples de la Provincia, aux Voconces, par exemple, mais l'idée de romaniser la population de cette région en bloc ne venait à l'esprit de personne. Encore moins pouvait-on envisager pareille politique pour la Gaule chevelue, encore indépendante. S'y ménager des intelligences, flatter certains peuples, comme les Hédues, déclarés par le Sénat, en 123, « amis et alliés du peuple romain », et les Rèmes, la politique sénatoriale n'allait pas au-delà.

La conquête opérée par César rendit difficile cette attitude de profonde défiance vis-à-vis des Gaulois. La concession du droit de cité romaine fut, par politique, accordée nécessairement aux plus distingués de l'aristocratie des Gaulois. Les naturalisations se multiplièrent sous la pression même des indigènes que le Sénat accueillait dans la « Cité » sans enthousiasme. L'empereur n'eut pas les mêmes scrupules. Il avait besoin de soldats et il savait, en outre, que, par ces naturalisations, il s'assurait des dévouements personnels.

Le monde sénatorial s'avisa d'une mesure qui, sans ouvrir trop grandes les portes de la cité aux vaincus, les rattachait à Rome par un lien particulièrement sacré, le lien religieux. Il institua le culte de *Rome et d'Auguste*.

Un premier pas fut la qualification d'*Auguste* décernée à Octave par le Sénat en l'an 27 avant J.-C. Ce terme signifiait « sacré, digne de vénération, de culte », et s'entendait des dieux ou des héros assimilables aux dieux. Il fit du personnage qui en était revêtu un être placé au-dessus du commun des mortels, sinon un dieu, du moins un « candidat à la divinité ». Après sa mort seulement, le Sénat et l'opinion décidaient si vraiment le défunt devait être placé dans la catégorie des « divins » et honoré, en conséquence, d'un culte. L'affirmative, l'apothéose, était une sorte de « canonisation ». Mais on doit tout de suite faire observer que ces hommages étaient rendus moins à l'homme qu'au *génie* qu'il portait en lui et qui l'avait bien inspiré.

Cette croyance, moins à une âme distincte du corps qu'à une sorte de double incorporel chez l'homme, ou certains hommes, plonge ses racines dans le passé le plus lointain de l'humanité.

Puisque les provinciaux étaient si désireux de se rapprocher de la culture romaine, le plus simple était de les attirer à ce culte. Celui de Rome lui était étroitement associé. L'empereur, en effet, était le symbole vivant de l'État romain et de son pouvoir illimité. L'« Empire » n'était pas, en effet, un pouvoir personnel, mais une magistrature, ou plutôt un faisceau de magistratures : l'*imperium*, qui n'était pas seulement l'exercice de l'autorité militaire, mais le pouvoir suprême; puis la puissance tribunicienne, sauvegarde du peuple, le pontificat suprême, qui faisait de l'empereur le grand prêtre de la religion. D'autres magistratures pouvaient s'y joindre, mais les trois qu'on vient de citer suffisaient à conférer à l'homme qui en était revêtu une autorité absolue. Rendre un culte à l'empereur, c'était au fond rendre un culte à Rome.

Qu'on rendît un culte à une ville, c'est ce qui nous paraît chose incompréhensible. Mais les Romains défiaient les abstractions. En cela, ils ne différaient guère des primitifs qui personnifient tout.

Les Gaulois, on l'a vu, défiaient les montagnes, les fleuves, les sources, certains arbres et, sans doute aussi, leurs *oppida*. La déification de la ville par excellence ne pouvait les surprendre ni les choquer.

La déification de l'empereur prit naissance en Asie avant même qu'Octave eût été proclamé *auguste*. Il n'en pouvait être autrement. Depuis des millénaires, Égyptiens, Syriens, Asiates étaient habitués à considérer leurs rois comme des êtres sacrés et cela, de leur vivant. En Occident, cet excès ne fut jamais officiel. C'est au défunt que s'adressait l'adoration si le Sénat l'en avait jugé digne après sa mort, comme on vient de dire. C'est cependant bien avant la mort d'Auguste an 14 de notre ère, que Drusus introduisit le culte de Rome et d'Auguste en Gaule. En l'an 12 avant J.-C., il réunit les assemblées des Trois-Gaules, alors unies sous un même gouverneur, et les persuada d'élever à frais communs un autel. Le siège de cet autel fut fixé à Lyon. Non pas sur la colonie de ce nom, qui tenait toute sur la rive droite de la Saône, sur la moraine de Fourvières, mais sur un terrain

neutre, près du confluent de la Saône et du Rhône, sur les pentes de la Croix-Rousse : le sol dépendait du peuple celtique des Ségusiaves, mais il en fut détaché, de manière à constituer une sorte de cité ou plutôt d'asile, de temple commun à la Gaule chevelue.

Pour la Narbonnaise, le siège fut Narbonne, Dès le début de la conquête de la Germanie, un autel fut érigé chez les Ubiens (Cologne) cis- et transrhénans. Après la conquête, il en fut élevé un, qui ne dura pas plus que la soumission de la Germanie, sur les bords de l'Elbe. Pour les peuples alpins, l'autel fut érigé à Suse. Quand le *Limes*, reliant les défenses du Rhin à celles du Danube, fut édifié, un autel se dressa à *Arae Flaviae* (Rottweil).

L'assemblée des Trois-Gaules se réunissait à Lyon chaque année le 1<sup>er</sup> août. Elle élisait un grand prêtre pour la célébration du culte, honneur coûteux, comme tous les *honores*, mais qui conférait des avantages et un grand prestige à qui était revêtu de ce sacerdoce.

Bien vite, le culte se répandit dans chacune des divisions administratives, dans chaque cité de la Gaule. Ce fut un puissant moyen de romanisation et qui ne coûta pas un denier à Rome. Mais la grande assemblée de Lyon dépassait tout le reste en importance. Elle conférait aux participants des prérogatives non négligeables. Non certes des prérogatives politiques, ce qui eût été inconcevable sous l'Empire, mais le droit de pétition au prince, le droit de réclamation contre les gouverneurs, même leur mise en accusation auprès du Sénat, auprès de l'empereur surtout. Il ne faut ni surestimer ni mésestimer ces privilèges.

On a dit et répété que c'est en constituant le culte de Rome et d'Auguste et en le fixant à Lyon que les Romains avaient donné aux Gaulois un sentiment d'unité nationale dont ils n'avaient pas même l'idée aux temps de l'indépendance. Sous cette forme outrée, l'assertion est inexacte. Les Gaulois, répétons-le, avaient un sentiment panceltique, comme les Grecs un sentiment hellénique, qui leur tenait lieu d'unité politique. Et puis, il y avait l'assemblée druidique annuelle, au centre du *Celticum*, qui maintenait une unité religieuse, et aussi jusqu'à un certain point juridique et politique, puisqu'on y tranchait des procès entre particuliers ou entre États. C'était une *diète*.

Et puis, l'acquisition de l'unité par la pratique sans doute profitable d'une pseudo-religion — pratique, au fond, humiliante, contraire à la dignité humaine —, c'est là une triste acquisition.

Fragile, au reste, car lorsque la Gaule eut été romanisée à fond et ne se distingua plus du reste de l'Empire, puis, lorsque le christianisme vint balayer le culte de Rome et d'Auguste avec toute la défroque du paganisme antique, qu'aurait-il pu subsister d'une pareille unité ?

Même s'il n'y avait jamais eu d'assemblée de Lyon, un certain sentiment d'unité aurait persisté. « La France est un être géographique », a dit Vidal de La Blache. Au lendemain même de sa conquête par César, Strabon disait la même chose de la Gaule, sans user d'une formule aussi saisissante.

Il reste vrai que l'assemblée de Lyon maintint, sous une forme religieuse, le *concilium* annuel de la Gaule chevelue imaginé par César dans un intérêt politique, pour tenir en main les représentants des « cités ».

[Retour à la table des matières](#)

## CHAPITRE IV

### LES CHARGES DE LA POPULATION

#### *1° L'impôt.*

[Retour à la table des matières](#)

L'impôt, particulièrement l'impôt en numéraire, a toujours répugné aux peuples lorsqu'il est imposé par un pouvoir étranger. Même léger, ce qu'il est rarement, il choque leur amour-propre, car il est considéré comme une marque de sujétion, et il l'est, en effet. Entre compatriotes, il est admissible sous forme de « contribution ». Mais s'il ne blesse pas la conscience, il lèse les intérêts. Aussi les vainqueurs ont-ils eu toujours tendance à s'en affranchir et à en rejeter le fardeau sur les vaincus.

C'est ce qui ne manqua pas d'arriver pour la Gaule. César, avant de la quitter pour toujours, lui demanda, comme on l'a vu, un *stipendium* de 40 millions de sesterces (10 millions de francs au poids du métal précieux), somme qui, même multipliée par le pouvoir de l'argent, qu'il soit dix ou vingt fois plus fort qu'en l'année 1914, ne semble pas exagérée pour un grand pays comme la Gaule. Il faut faire cette réserve que les fournitures en nature, en froment, notamment, pour la nourriture de dix légions avaient épuisé la Gaule.

Quand l'organisation du pays conquis commença vraiment, en l'an 27 avant notre ère, celle de l'impôt dut être envisagée avec soin par Auguste. En droit, d'après la théorie des jurisconsultes, toute région

conquise devient, sous le nom d'*ager publicus*, la propriété du peuple romain. Ce peuple pouvait, il est vrai, en concéder la jouissance, la *possessio*, aux indigènes, mais cette possession de fait pouvait être révoquée : elle n'était pas la vraie propriété, le *dominium*.

Tout cela n'était que théorie, mais théorie commode pour justifier l'impôt qui pouvait être considéré comme une sorte de prime d'assurance contre l'éviction.

La base de l'impôt était nécessairement la terre, seule richesse solide et durable dans l'économie essentiellement agricole de ces temps, en Gaule plus que partout ailleurs. Il fut nécessaire de procéder, sinon à la confection d'un cadastre à proprement parler, opération qui pouvait alors absorber les efforts de plusieurs générations, du moins à l'estimation globale des fortunes foncières, seul moyen pratique d'établir l'impôt de quotité désormais indispensable au bon fonctionnement de la machine administrative. On est porté à croire que, pendant plus d'un siècle, en dehors du territoire assigné aux colonies, on se contenta d'estimation approximative et que le cadastre véritable ne fut achevé, s'il le fut, qu'au début du II<sup>e</sup> siècle de notre ère.

L'assiette de l'impôt foncier fut le domaine des propriétaires fonciers gaulois. Ils devaient déclarer la contenance en terres arables et en prairies et, éventuellement, en vignobles ou olivettes, avec le nombre des plants, les bois, au besoin les pêcheries et salines. Après quoi, la déclaration (*professio*) était portée sur les registres du fisc sous le nom du propriétaire, de fait un grand propriétaire, déjà une sorte de seigneur de village.

Celui-ci avait pris, dès le I<sup>er</sup> siècle, un nom, un *gentilice* ou un *cognomen* romain, suivi du suffixe celtique *acus* déterminant l'appartenance. Ainsi le domaine d'un Gaulois ayant pris le gentilice *Julius* sera inscrit sous la cote *Juliacus*, qui donnera plus tard, dans le Midi, Juliac, au Nord-Ouest, Juillé, au Nord et à l'Est, Juilly. Pour un Victor, le domaine sera *Victoriacus*, au midi, Vitrac, au Nord-Ouest, Vitré, au Nord et à l'Est Vitry. Les exemples se comptent par milliers.

Le domaine peut être morcelé par suite de ventes ou de successions ou de donations, mais, pour le fisc, ses limites, son *finage*, ne bougent

pas : il demeure pour lui une parcelle cadastrale entière. Il en résulte que la plupart de nos villages ont les mêmes limites qu'au temps où un seigneur gaulois, propriétaire de ce territoire, fit sa déclaration aux agents fiscaux d'Auguste, de Tibère, de Claude, de Néron. Les bourgs libres, les *vics*, durent être soumis au même régime, chacun constituant une parcelle avec responsabilité collective des habitants.

Nous ignorons le taux de l'impôt foncier par domaine. En principe, les cités fédérées et libres de Gaule ne devaient pas plus payer que les cités d'Italie. En fait, dès le règne de Tibère, les Hédues fédérés et les Trévires « libres » étaient assujettis à l'impôt. Même dans les « colonies », les immeubles furent taxés.

Quantité de gens de condition libre, mais pauvres, n'avaient pas de biens fonciers. Ils durent payer un impôt personnel.

Un impôt qui fut imaginé par Auguste pour frapper l'aristocratie d'Italie sans enfants, fut le 20<sup>e</sup> des héritages (*vicesima hereditatum*). Il ne s'appliquait qu'aux riches célibataires et aux mariés sans enfants. Les Gaulois n'y furent astreints que lorsqu'ils prirent la nationalité romaine.

Les impôts que nous appelons indirects et que les Romains appelaient *vectigalia* étaient peu nombreux et légers. La douane existait au passage des Alpes et des Pyrénées, aux ports maritimes et fluviaux (Arles, Lyon, etc.) et en certains endroits déterminés, Nîmes, par exemple. Le taux en était de la valeur du 40<sup>e</sup> des marchandises (*quadragesima Galliarum*). Il est possible que cet impôt fût une compensation pour les frais d'entretien des routes et ports.

Il y eut un impôt sur les ventes, d'abord de 1 pour 100, (*centesima rerum venalium*), puis de 2 ½ pour cent.

Les impôts étaient versés à deux caisses : l'une, celle de l'empereur, le *fiscus*, l'autre, celle du Sénat, qui conservait le vieux nom d'*aerarium*. Cette dernière caisse finit par se vider de son contenu au profit de la première.

Si l'Empire renonça au système déplorable de la ferme pour l'impôt foncier, il le maintint pour l'impôt indirect. Les *vectigalia* furent affermés à des spéculateurs, des affranchis, par des « procureurs », au nombre de trois pour la Gaule.

La *monnaie* est chose publique. La frappe des métaux précieux avec le profit qu'on en retire était réservée à l'empereur. La frappe, même des monnaies de bronze, fut retirée aux cités et devint fiscale. L'atelier des Trois-Gaules avait son siège à Lyon.

Les mines et carrières furent aussi considérées comme monopole impérial et attribuées au fisc. Le produit en était affermé sous la surveillance des procureurs.

A l'époque de l'indépendance, ces impôts existaient déjà dans chaque Etat et d'Etat à Etat, si bien que, pour la population indigène, ces taxes ne furent pas une nouveauté.

Il faut ajouter à l'impôt en numéraire les prestations en nature pour l'armée, fort lourdes pour l'entretien de huit légions, une soixantaine de cohortes et sept ailes de cavalerie auxiliaire; pour l'entretien des gouverneurs et de leur suite; pour les transports des soldats, des fonctionnaires, des messages; pour leur hébergement. Ces charges, qualifiées *angariae*, devaient se poursuivre à travers les âges. Il faut y ajouter, plus que probablement, les corvées pour l'établissement et l'entretien des routes, des ponts, des ports, enfin les cadeaux au maître et à ses agents.

## 2° *Le Service militaire.*

[Retour à la table des matières](#)

Le service militaire dans l'État romain, connu dans tous les États antiques, était dû en principe par tout homme libre adulte, âgé de vingt ans ou environ, jusqu'aux approches de la vieillesse. Ce principe ne disparut jamais à travers les temps. En fait, il cessa d'être appliqué dès le principat d'Auguste. Pour la sécurité de l'Empire, il fallut instituer des armées permanentes composées de soldats servant quinze, vingt,

vingt-cinq années. Ces soldats durent être payés, logés et nourris. On eut recours à l'engagement volontaire. Dès que l'Italie se sentit maîtresse du monde méditerranéen, l'homme libre se dégoûta du service militaire, désormais sans objet pour lui. Ce n'est pas à dire que l'Italie cessa de fournir des hommes. Les corps les plus estimés, les plus favorisés, les neuf cohortes de *prétoriens* et les cohortes *urbaines*, par exemple, n'étaient ouverts qu'aux Italiens. Mais, pour remplir les cadres des vingt-quatre, puis trente, puis trente-trois légions, chacune de 5.200 hommes, il fallut avoir recours aux citoyens établis dans les « provinces », soit d'origine italienne, soit naturalisés par l'acquisition du *droit de cité*. Ces soldats furent quelque temps originaires de la Narbonnaise. L'appât d'une solde, d'une retraite, d'une terre pour eux et leur famille, enfin la considération attachée au titre de vétéran, assimilé pour les honneurs publics aux décurions, attiraient quantité de pauvres gens ou d'individus sans moyen d'existence.

En principe, cela suffisait. En cas d'urgente nécessité, on y adjoignait des affranchis, même des esclaves. Mais, comme la loi exigeait que le légionnaire fût libre et citoyen, on conférait à ces recrues ces prérogatives au moment de leur entrée en service.

Naturellement, les peuples soumis ne pouvaient entrer dans les légions. Mais il arriva qu'on tournât la loi par ce même procédé. César, avant même sa dictature, ayant besoin de recruter des légions en Transpadane, au Nord du Pô, déclara que cette région faisait partie de l'Italie, ce qui n'était pas encore exact. Au moment d'engager la guerre civile, il leva une légion chez les Gaulois transalpins, lui donnant même un nom celtique, *alauda* (en français moderne, « alouette », diminutif du vieux français « aloue ». Il tourna tranquillement la loi en conférant la cité romaine à ces recrues.

Le plus souvent, en fait, les Gaulois servirent dans les corps auxiliaires de cavalerie et d'infanterie. Le temps de service y était plus long, la solde moindre. Mais, au terme du service, l'auxiliaire recevait un livret de vétéran spécifiant qu'il avait bien fait son devoir (*honestamissio*), ce qui lui conférait le droit de cité lui attribuant les mêmes avantages qu'aux légionnaires. Les corps où ils servaient portaient le titre de *cohortes* et ces corps, forts de 500, parfois de 1.000 hommes,

furent longtemps commandés par les chefs de la nation sujette, portant le titre de *prêteur* ou de *tribun*.

Leur recrutement s'opérait par districts. La partie de l'Aquitaine au Sud de la Garonne devait fournir 6 cohortes, dont 4 levées chez les peuples ibériques, 2 chez le peuple celtique des Bituriges [p224](#) Vivisci. La région entre la Garonne et la Loire, jointe administrativement à l'Aquitaine par Auguste, avec ses 11 peuples, et la Celtique, réduite à 25 peuples, fournissaient 2 ailes de cavalerie et 11 cohortes dites globalement « gauloises ». C'est surtout les régions de la Gaule exposées au péril d'invasion, la Belgique et les deux Germanies, qui donnent le plus de monde et chaque corps a son nom de peuple distinct : 41 cohortes (dont 13 de 1.000 hommes) et 4 ailes de cavalerie (dont une de 1.000).

En outre, les peuples des Alpes fournissent : les *Alpins* proprement dits, 4 cohortes, les *Vallenses* du Valais, une aile de cavalerie, les *Montani* des Alpes Maritimes, une cohorte, plus une autre de marins du littoral, les *Ligures*, une cohorte.

Le total montait donc à 45 cohortes de 500 hommes, à 13 de 1.000, à 6 ailes de cavalerie de 500, une de 1.000. En tout, 45.500 fantassins et 3.500 cavaliers. Il égalait le chiffre des contingents légionnaires. Ces auxiliaires étaient affectés à la garde de la Gaule. De même, les Gaulois entrés dans les 8 légions gardant le Rhin, mais ceux-ci suivaient leur légion, cela va sans dire, quand on était obligé de la déplacer pour la garde du Danube, par exemple.

[Retour à la table des matières](#)

## CHAPITRE V

LES RÉVOLTES DU I<sup>er</sup> SIÈCLE ET LE RALLIEMENT DÉFINITIF À ROME.  
— L'INSTRUMENT D'ASSIMILATION : LE LATIN.  
— CE QUE ROME N'A PAS TRANSFORMÉ.

[Retour à la table des matières](#)

On passe rapidement d'habitude sur les mouvements insurrectionnels qui se sont produits au cours du I<sup>er</sup> siècle de notre ère. On les estime dépourvus de toute portée sérieuse. On a raison si l'on se place au point de vue du résultat. On a tort si l'on néglige leur enseignement politique et psychologique.

### *1<sup>o</sup> Les Révoltes.*

Sous le principat de Tibère, en l'an 21 de notre ère, une révolte éclata en Gaule, dirigée par un Hédue, Julius Sacrovir, et un Trévire, Julius Florus. Les insurgés furent appuyés moins par les nobles que par les gens du peuple. Tacite en parle avec le même dédain que César des partisans de Vercingétorix,

« des turbulents, des misérables manquant de tout, des criminels désireux d'échapper au châtement ».

Le Trévire n'aurait séduit que ses « débiteurs et ses clients », preuve que la vassalité gauloise subsistait. L'opposition, à Rome, feignit l'inquiétude. La répression fut facile. L'armée fut fidèle à l'empereur. Florus ne réussit pas à soulever ses compatriotes. Il se cacha dans la

forêt d'Ardennes, puis se suicida. Sacrovir mit la main sur Autun, prit des otages parmi la jeunesse des nobles hédues qui étudiait aux écoles de la ville d'Auguste. Sa troupe comptait, dit-on, 40.000 (?) hommes, mais très mal armés. Deux légions dispersèrent cette foule confuse, Sacrovir s'échappa et, accompagné de ses dévoués, s'enferma dans une maison où il mit le feu. Quelques cohortes suffirent à calmer à l'Ouest Andes et Turons, à l'Est les Séquanes.

C'est tout. Et ce n'est que plus significatif. Qualifier ce mouvement d'insurrection nationale est une grosse exagération. D'autre part, le fait que le mouvement s'était propagé partout, même chez des peuples comme les Andes et les Turons, qui n'avaient joué qu'un rôle secondaire dans la défense de l'indépendance, chez les Séquanes, envers qui César avait été indulgent, est révélateur. Plus curieuse encore est la personnalité des deux chefs. Ils appartiennent l'un à un peuple, celui des Hédues, qui fut l'appui du conquérant, l'autre à un peuple valeureux, mais qui avait toujours fait bande à part, celui des Trévires.

Leurs noms et leurs qualités ne sont pas moins suggestifs. Noms latins, parce qu'ils sont devenus citoyens romains, affiliés à la *gens Julia*, celle du conquérant. Ils ont servi dans l'armée romaine. Et cependant il suffit que la situation du nouvel empereur, Tibère, semble ébranlée pour que, aussitôt ces deux citoyens et officiers romains fomentent une insurrection. Quoi de plus révélateur du sentiment intime de plus d'un Gaulois, deux tiers de siècle après la conquête, alors que le pays semble rallié à Rome ou résigné à sa domination ? Quant à objecter que les Gaulois servant dans l'armée romaine sont restés fidèles à l'Empire, c'est oublier la force de la discipline militaire. Les insurrections séculaires de l'Irlande contre l'Angleterre ont été réprimées à plus d'une reprise par des armées anglaises où servaient nombre d'Irlandais. En tirera-t-on la conclusion que l'Irlande était satisfaite de son sort ?

L'empereur Claude ne garda pas rancune à la Gaule. Il était né à Lyon, ville toute romaine, mais aussi capitale de la Gaule chevelue. En l'an 48, les cités fédérées des Hédues, Carnutes, Rèmes, Lingons, Helvétès, demandèrent la plénitude des droits de cité, « avec suffrage », ce qui permettait à l'aristocratie d'accéder au Sénat romain. Elles trouvèrent un appui dans la personne même de l'empereur. Son

discours au Sénat, sténographié, fut gravé sur bronze en lettres dorées sur des « tables » déposées à l'emplacement de l'autel de Rome et d'Auguste. Il fut retrouvé en 1528. De ce discours peu cohérent, il suffit d'extraire le passage qui nous intéresse. Après avoir rappelé qu'Auguste et Tibère n'hésitèrent pas à tirer des sénateurs de la Narbonnaise, notamment de Vienne, il poursuit :

« Le territoire qui est situé au-delà de la limite de la province narbonnaise ne vous envoie-t-il pas déjà des sénateurs ? car nous n'avons pas à regretter sans doute de compter jusqu'à des Lyonnais parmi les membres de notre ordre. Assurément, ce n'est pas sans quelque hésitation, Pères conscrits, que je franchis les limites des provinces qui vous sont connues et familières. Mais le moment est venu où il faut plaider ouvertement la cause de la Gaule chevelue. On m'objectera que la Gaule a soutenu la guerre contre le divin Jules pendant dix ans. Mais qu'on oppose à ce souvenir cent ans d'une fidélité invariable et d'un dévouement mis à l'épreuve en mainte circonstance critique. Mon père Drusus a pu soumettre la Germanie parce que derrière lui régnait une paix profonde, assurée par la tranquillité des Gaulois. Et notez qu'au moment où il fut appelé à cette guerre, il était obligé à faire le cens, opération nouvelle pour ce peuple et en dehors de ses habitudes. »

Claude n'obtint pas pleine satisfaction. Les Hédues seuls obtinrent le droit de cité *cum sufragio*, mais il n'est pas douteux que les autres peuples fédérés en furent gratifiés peu après.

Il ne restait plus à la population de la Gaule, semblait-il, qu'à s'intéresser à l'histoire intérieure de Rome. Elle s'y intéressa trop au goût des Romains, des vrais Romains, ceux d'Italie.

La révolte de Vindex, en l'an 68, n'eut rien, absolument, d'un mouvement national. Bien que d'origine aquitaine, Julius Vindex était sénateur, gouverneur d'une province, la Lyonnaise, lorsqu'il se révolta. S'il fit appel aux cités de la Gaule, c'est qu'il n'avait pas d'armée et il les excita contre la tyrannie de Néron. Il ne les appelait nullement à l'indépendance. Il proclama empereur Sulpicius Galba, légat d'Espagne citérieure.

Ce choix déplut aux légions affectées à la Gaule du Rhin et aux cités des Rèmes, Trévires et Lingons en relations étroites avec ces légions. Pour complaire à ses troupes, le légat de Germanie supérieure

vint mettre le siège devant Besançon. Vindex accourut au secours de la place. Les deux généraux eurent une entrevue. L'accord semblait se faire. Un malentendu entre soldats amena un conflit où les auxiliaires gaulois de Vindex furent taillés en pièces par les légionnaires. Désespéré, Vindex se suicida.

Cependant, Néron, abandonné même de la garde prétorienne, s'était donné la mort (juin 68). Galba fut reconnu empereur. Au bout de sept mois, il fut battu par les légions rhénanes à *Bebriacum* ( lieu des castors en celtique), entre Crémone et Vérone, et se donna la mort (15 avril 69). Othon, gouverneur de Lusitanie, fut reconnu à sa place. Les armées rhénanes n'acceptèrent pas le choix des prétoriens et proclamèrent empereur le légat de Germanie inférieure, Vitellius.

L'Empire romain semblait en voie de décomposition. Alors se produisit un épisode singulier. Un Boïe de la « plèbe », Mariccos, se posa en dieu libérateur des Gaules. Il gagna 8.000 partisans dans les campagnes hédues. Mais la capitale romanisée des Hédues, Autun, arma et, aidée de quelques cohortes vitelliennes, dispersa la « multitude fanatique ». Mariccos fut saisi.

« Le stupide vulgaire le croyait invulnérable : il n'en fut pas moins mis à mort »,

nous dit Tacite (Hist., II, 61). Incident sans portée, évidemment, mais non sans intérêt pour nous. Nous ne savions rien des sentiments des masses et voilà qu'un illuminé soulève les campagnes, et cela même dans le pays hédue, en se posant en libérateur des Gaules. Sans l'esprit de décision de la curie autunoise, jusqu'où se serait propagé l'incendie ?

Reconnu par le Sénat, Vitellius vit se dresser contre lui les légions d'Orient, jalouses, elles aussi, de faire un empereur de leur choix. Elles proclamèrent Vespasien, illustré par ses campagnes dans l'île de Bretagne, alors occupé à réduire le soulèvement des Juifs. Avant même l'arrivée de Vespasien, l'autorité de Vitellius s'était effondrée en Italie, à Rome même. Arraché du palais impérial, l' élu des légions rhénanes avait été outragé, massacré, et son corps jeté au Tibre (20 décembre 69).

Cependant, ses partisans avaient lutté et, au cours des combats acharnés livrés dans Rome, le Capitole avait été incendié. Fatal présage! Les druides, dont on n'entendait plus parler, déclarèrent voir là le signe de la colère des dieux et prédirent que *l'Empire du monde allait passer aux nations transalpines*.

Ces nations transalpines, c'étaient les Gaulois. Leur âme fut soulevée : *Galli sustulerunt animos*, dit Tacite (*Hist.* 54).

Mais les nations transalpines, c'était aussi les Germains. Parmi ceux-ci, le Batave Civilis n'avait pas besoin de prophétie pour tenter d'utiliser les circonstances. Il aurait aspiré à la royauté sur l'ensemble des Transalpins, au dire de l'historien latin. Julius Civilis portait cependant un nom romain. Il était officier au service de Rome. Son exemple, comme celui de Sabinus et de Sacrovir, un demi-siècle auparavant, achève de démontrer combien superficielle était encore la romanisation. La fidélité de ces étranges citoyens romains ne résistait pas au moindre signe de faiblesse de Rome.

Outre ses cohortes bataves servant, comme lui, dans l'armée romaine, Civilis se forma une armée composée surtout d'aventuriers germains des nations touchant au Rhin : Frisons, Cannénefates, Bructères, Tenctères, Chattes, Tribokes (de la rive droite), même de Chaukes. La vierge Velléda, une Bructère, prédisait la victoire. Ce n'était pas suffisant. Il fallait le concours des Gaulois. Civilis multiplia les exhortations pour l'obtenir. Les « cités » furent rétives, se défiant des Germains. Cependant, on commença à refuser l'impôt et le service militaire.

La défection vint des auxiliaires gaulois quand ils virent les légions des deux Germanies massacrer leurs officiers. Non qu'elles aient voulu se joindre à Civilis, mais parce qu'elles redoutaient les partisans de Vespasien. Privées de commandement, les légions étaient impuissantes. Tongres et Nerves passèrent dans le camp de Civilis. Puis ce fut le tour des Trévires et des Lingons eux-mêmes, dont la fidélité à Rome ne s'était jamais démentie. Les instigateurs de la défection furent deux Trévires, Julius Classicus, Julius Tutor et le Lingon Julius Sabinus,

tous citoyens romains naturellement et chefs des contingents auxiliaires de leurs peuples respectifs.

Il fallait d'abord se débarrasser des légions demeurées, malgré tout, fidèles à Rome. On les suborna. Trois légions (I, IV, XXII), sous les ordres de Vocula, furent travaillées près de Neuss. Vocula fut tué par un déserteur, les deux autres légats livrés à Classicus. Restait la IV<sup>e</sup> légion et le dépôt de la V<sup>e</sup> cantonnée à *Vetera Castra* (sur le Rhin, en face du confluent de la Lippe). La famine les obligea à capituler. La capitulation fut violée, les légionnaires égorgés. Ceux de l'armée de Vocula furent confinés à Trèves. L'armée romaine de Gaule avait cessé d'exister.

Au moment où les chefs gaulois avaient réussi à débaucher les soldats, une cérémonie significative avait eu lieu. Classicus, revêtu du costume de général romain, avait fait jurer aux légionnaires *fidélité à l'Empire des Gaules*. Sabinus avait détruit les tables sur lesquelles étaient gravés les traités passés entre son peuple et Rome.

Non moins significatif fut le refus de Civilis de faire prêter serment à l'Empire des Gaules par ses cohortes germaniques. Au dire de Tacite, le Batave ne cachait même pas son dessein d'entrer en lutte avec les Gaulois et de s'emparer de la Gaule. Le fait est que, avant le soulèvement, les Bataves avaient déjà insulté le territoire des Ménapes et des Morins.

Un échec de Sabinus précipita le revirement. Il voulut entraîner de force les Séquanes, fut battu et se cacha. Il est le triste héros d'une histoire qui émut même les Romains. Il vécut neuf années dissimulé dans un souterrain, secouru par sa femme, qui avait gardé son nom celtique, Eponine. Découvert, il fut amené devant l'empereur. Les larmes d'Eponine touchèrent l'assistance, Vespasien lui-même. Il crut cependant politique de faire un exemple. Tout ce qu'il concéda fut la permission à Eponine de partager le supplice de son mari.

Les Rèmes prirent l'initiative de convoquer chez eux, à Durocortorum, une assemblée de délégués des « cités » gauloises pour s'entretenir de la situation. Un Trévire, Julius Valentinus, se prononça pour la résistance. Un Rème, Julius Aupex, soutint que la Gaule allait

retomber dans ses discordes passées et mit en garde contre les convoitises des Germains. Tout bien pesé, on se rangea à son avis. « Au nom des Gaules », l'assemblée enjoignit aux Trévires de déposer les armes.

Les Trévires n'obéirent pas. Les six légions envoyées par Vespasien vinrent facilement à bout de leur résistance. Le légat, Pétilius Cerialis, n'exerça aucune vengeance. Tout rentra dans l'ordre, du moins en Gaule.

Avec Civilis, les choses traînèrent en longueur. Retranché dans son « île », il tirait de Germanie des forces nouvelles. Comprenant qu'il n'y avait plus rien à faire pour lui en Gaule, il tenta d'avoir les mains libres du côté de la Germanie en proposant l'Empire des Gaules à Cerialis, qui ne se laissa pas prendre au piège. De guerre lasse, on fit la paix. Les Bataves y gagnèrent de n'être plus soumis qu'à l'impôt du sang. Ils s'en acquittèrent fidèlement pendant plusieurs siècles et, lorsque leur « île », qui garde leur nom en Hollande, le Betuwe (entre les deux bras du Rhin, le Lech et le Wahal), tomba au pouvoir des Francs Saliens, leur refuge fut l'armée au service de Rome (IV<sup>e</sup> V<sup>e</sup> siècle).

Les derniers insurgés, Classicus et Tutor, avec cent treize fidèles, trouvèrent asile chez les Germains. Julius Valentinus, capturé, fut amené à Valentinien. Il ne démentit pas son attitude à l'assemblée de Reims et fut supplicié. Trèves, de cité libre, devint cité sujette. Elle sera par la suite résidence impériale et capitale des Gaules.

## *2° Le ralliement définitif à Rome.*

[Retour à la table des matières](#)

Tacite prête à Cerialis le discours suivant, tenu devant les représentants des Trévires et des Lingons :

« Si nos chefs et empereurs sont entrés dans votre pays et le reste des Gaules, c'est à la requête de vos ancêtres. Ils étaient épuisés par leurs discordes et les Germains, appelés à leur secours, avaient asservi alliés et adversaires. Depuis ce temps, nous faisons la garde au Rhin, moins pour proté-

ger l'Italie que pour empêcher un nouvel Arioviste de s'emparer de l'empire des Gaules. Pensez-vous que Civilis, les Bataves, les nations d'outre-Rhin seront des amis plus sûrs que leurs ancêtres l'ont été pour les vôtres ? La même cause attire les Germains en Gaule : la cupidité, l'avarice, le besoin de se déplacer, en échangeant, par votre asservissement, leurs marécages et leurs solitudes pour votre sol fertile. La liberté n'est en leur bouche qu'un prétexte spécieux. Jamais ambitieux n'a réussi à dominer, à assujettir autrui, sinon en se servant de ce mot (c. 74). Des tyrannies, des guerres, voilà ce qu'on trouvait dans les Gaules jusqu'à ce qu'elles fussent rangées sous nos lois. Tant de fois inquiétés par vous, nous n'avons usé du droit du vainqueur que pour assurer la paix. Pour maintenir la paix, il faut une armée; point d'armée sans solde, point de solde sans impôt. Tout le reste est commun entre nous. Très souvent, vous commandez nos légions et vous gouvernez ces provinces, d'autres aussi : de notre part, ni privilège, ni exclusion. Malgré l'éloignement, vous partagez le profit du règne des bons princes. La cruauté des mauvais retombe sur nous, tout proches d'eux. On supporte les sécheresses, les pluies excessives et autres fléaux de la nature : supportez les déportements et la cupidité des puissants. Tant qu'il y aura des hommes, il y aura des vices, mais le mal n'est pas sans répit : il est compensé par des périodes de bien. Espérez-vous un régime de modération sous le gouvernement de Tutor et de Classicus ? Comptez-vous qu'en adoucissant les impôts vous repousserez Germains et Bretons ? Si — ce qu'aux dieux ne plaise — les Romains étaient chassés, qu'arriverait-il ? La guerre partout. Huit cents ans d'heureuse fortune et de bonne politique (*disciplina*) ont cimenté Rome. Elle ne peut être jetée à bas sans entraîner dans sa chute ses destructeurs. Le fort du danger tombera sur vous qui possédez l'or, les richesses, cause première des guerres. La Paix, disons cette Cité qui assure les mêmes droits aux vaincus et aux vainqueurs, aimez-la, honorez-la. Puissent les leçons de la bonne comme de la mauvaise fortune vous enseigner de ne pas préférer la résistance qui perd à l'obéissance qui sauve! (*Historiae*, I. IV, c. 73-74). »

Cerealis a-t-il tenu ce langage, ou Tacite, écrivant en 106, le lui prête-t-il à trente-six ans de distance ? Il importe assez peu. Ce morceau, justement célèbre, traduit fidèlement les vues des esprits les plus avisés et des politiques les plus sages, sous le règne de Trajan. Dans l'histoire de la Gaule, il ferme la porte sur le passé. Désormais, la Gaule ne tentera plus, ne voudra plus se détacher de Rome.

Trop de temps s'était écoulé depuis la conquête. Les nobles insurgés étaient pénétrés plus qu'ils ne pensaient de l'esprit romain. Quel concept politique nouveau apportaient-ils à leur pays ? Aucun. Ils

n'avaient à lui proposer qu'une imitation de l'Empire romain. Lorsque Classicus voulut débaucher les légions du Rhin, il revêtit un costume de général romain. Quant à Sabinus, il se fit appeler César, justifiant cette qualification du fait qu'une bisaïeule aurait été aimée du conquérant. Empire pour empire, mieux valait le vrai, l'Empire romain, qu'une imitation qui eût vite tourné à la caricature.

Et puis, et surtout, le titre de citoyen romain prenait une signification nouvelle. Il était comme une promotion dans l'ordre de l'humanité civilisée et les Gaulois étaient avides de civilisation.

Quand l'Édit de Caracalla de 212 conféra le titre et les avantages de la cité romaine à tous les habitants libres de l'Empire, il institua moins une nouveauté qu'il n'homologa une situation de fait. A cette date, il y avait beau temps que la Gaule se sentait romaine et rien que romaine.

Les poètes qu'elle donnera à la littérature latine, Ausone, Rutilius Namatianus, célébreront Rome et c'est la plume de ce dernier qui écrira le plus bel éloge qu'on ait fait de la Ville qui s'est élargie jusqu'aux extrémités du monde ou, ce qui revient au même, a fait entrer en elle tout le monde connu ou digne d'être connu <sup>18</sup>.

### *3° L'instrument d'assimilation : le latin.*

[Retour à la table des matières](#)

L'apprentissage du vocabulaire latin, on l'a vu, ne présentait pas grande difficulté pour les Gaulois. En allait-il de même du génie de cette langue ? On en peut douter.

« La phrase latine nous apparaît à l'égard de la construction comme fondamentalement différente de la langue française. Le français tend à joindre dans l'énoncé les éléments qui sont unis par la construction et à les présenter dans un ordre satisfaisant pour l'esprit. Le latin se complaît à dissocier les appartenances syntaxiques. La phrase française marche d'un pas égal, un peu monotone, en partant, pour ainsi dire, toujours du même pied. La

---

<sup>18</sup> Voir à la fin, pp. 546-548.

phrase latine procède par sauts, par enjambement, avec des avances brusques, des détours et des retours. La phrase française est une suite d'énoncés dont chacun satisfait l'esprit. La phrase latine, par une série de questions, dont presque aucune n'est résolue à mesure : voici, en première place un adjectif qui, féminin, fait attendre un substantif féminin, lequel, accusatif, appellera un verbe le régissant. Or, en seconde place, au lieu du substantif ou du verbe attendu, voici un second adjectif, masculin, celui-là, et au génitif, destiné par conséquent à être, avec un substantif à venir, le complément de quelque chose qu'on ignore. Avec deux mots, ce sont quatre questions posées. Le troisième mot va en soulever une cinquième : ce sera, par exemple, une conjonction qui fera attendre un verbe encore différé., et la phrase continue ainsi, multipliant les inconnues, si bien qu'il faudra souvent avancer très loin, à travers toutes sortes d'obscurités et de dédales pour voir enfin apparaître, parfois à de longs intervalles, les mots qui apportent les solutions attendues. La phrase latine est une charade, ou même une combinaison de charades emmêlées et entrecroisées, qui demande à l'esprit de s'embarrasser sans cesse de données nouvelles. La phrase française est une suite d'explications dont chacune se classe avant que la suivante ne soit amorcée <sup>19</sup>. »

Cette opposition mentale entre le latin et le français explique pourquoi, en dépit des facilités, parfois trompeuses, d'acquisition de vocabulaire, l'écolier français, ce prétendu latin, apprend péniblement le latin et le possède généralement très mal, alors que l'écolier allemand, dont la langue maternelle présente, au contraire, une saisissante analogie avec la phrase-charade du latin, l'apprend et le possède mieux. S'il veut bien savoir le latin, le jeune Français est entraîné à méconnaître le génie de sa propre langue et à la maltraiter la plume à la main.

Il est vrai. Et ce n'est pas hasard si les progrès du style et la diffusion du français littéraire en France coïncident avec la décadence des études latines. Mais les Gaulois ne parlaient pas français. Comme nous ne savons rien de leur style, nous ne pouvons dire s'ils ont gagné ou perdu grammaticalement et mentalement à changer de langue. Si l'ordre des mots, autant qu'on en peut juger par de trop rares exemples, est déjà celui du français (sujet, verbe, complément), d'autre part, au dire d'un contemporain d'Auguste, Diodore de Sicile (l. V, c. 31),

---

<sup>19</sup> Jules Marouzeaux, *Traité de stylistique appliquée au latin* (1935), p. 225.

« les Gaulois, dans leurs propos, ont la parole brève, énigmatique, procédant par allusions et sous-entendus. »

N'auraient-ils pas eu une aptitude à saisir la « charade » latine ? Au reste, la joie de devinette que proposait à son auditeur, que propose encore aujourd'hui à son lecteur, la langue latine, peut être un attrait. Attrait d'un ordre supérieur chez certains lettrés et linguistes curieux de pénétrer les secrets de beauté d'un esprit étranger, attrait analogue à celui du rébus chez les autres.

La connaissance du latin avait commencé avant la conquête romaine. Pour les besoins des affaires comme pour des nécessités administratives, les Celtes et les Ligures de la *Provincia* en commencèrent l'apprentissage dès le I<sup>er</sup> siècle avant notre ère pour le moins. Au temps d'Auguste, les Cavares (d'Orange, Avignon, Cavaillon) le parlaient et ils avaient même donné à la littérature latine un de ses plus anciens historiens, Trogue Pompée.

Il est impossible que chez les peuples « amis », Hédues, Rèmes, Lingons, il n'y ait pas eu des gens parlant latin. De même chez les Arvernes, dont une partie était romanophile. Il est possible, probable, que Vercingétorix ait su le latin.

Après la conquête, les écoles de grammaire et de rhétorique s'ouvrirent, surtout en Aquitaine et en Celtique, chez les Hédues, à Autun, par exemple, furent des centres d'instruction linguistique et littéraire pour l'aristocratie qui y envoya ses enfants par courtoisie, par mode aussi.

La masse de la population fut, comme il est naturel, rétive, et Rome ne fit pas le moindre effort pour répandre son parler chez des paysans gaulois dédaignés. La langue gauloise, sous ses diverses formes dialectales, subsista jusque vers la fin de l'Empire romain.

Par quels canaux la langue nouvelle a-t-elle pu s'infiltrer jusque dans les parties les plus reculées de la Gaule et en faire entièrement disparaître les idiomes indigènes ?

On répète que le latin adopté par la masse est le latin vulgaire parlé par les soldats, les voyageurs, les commerçants, et répandu par eux. Est-ce bien exact ?

D'abord, des commerçants et des voyageurs ne peuvent exercer d'influence linguistique que sur les négociants et les hôteliers en relations d'affaire avec eux, donc sur une très faible partie de la population. Quant aux soldats, il n'y en eut pas à demeure en Gaule, en garnison dans les villes ou près des villes, avant le IV<sup>e</sup> siècle, 400 ans après la conquête. La seule région où leur action a pu et a dû se manifester dès le I<sup>er</sup> siècle de notre ère, c'est la région rhénane, grâce aux huit légions cantonnées le long du Rhin. Elles ont fortement contribué à latiniser la contrée; mais comme, au V<sup>e</sup> siècle, cette même contrée a été conquise par la langue germanique, nulle possibilité de savoir le parler vulgaire en usage à Cologne, à Bonn, à Andernach, à Coblenze, à Trèves, à Mayence, à Spire, à Worms, à Strasbourg, à Colmar, etc...

A l'autre extrémité de la Gaule, les vétérans des colonies ont joué un rôle capital pour répandre le latin dans la *Provincia*.

On peut imaginer une influence administrative. Bien vite, même chez les cités autonomes, Rome a fait sentir le poids de son pouvoir. D'où la nécessité d'entrer en contact avec les autorités. Mais le nombre des personnages avec lesquels on pouvait avoir affaire était infime. Trois légats, puis cinq, puis douze, enfin dix-sept gouverneurs, à l'extrême fin de l'ère romaine. Et puis la masse ne comptait pas dans l'État; elle n'avait pas à entrer en contact direct avec ces grands personnages : c'était l'affaire des curies et de leurs magistrats.

Le peuple n'a pu apprendre le latin que sous l'influence des grands propriétaires, déjà ses seigneurs, en les allant visiter à la ville, et plus encore par le contact journalier de la vie rurale. Et cette aristocratie parlait avec lui, non pas le latin vulgaire de la populace de Rome, mais le latin de la conversation, langue plus simple que le latin littéraire, toujours très apprêté, mais langue des gens distingués.

Les centres de diffusion du latin ont dû être, par conséquent, multiples, aussi nombreux qu'il y avait de villes et de domaines ruraux. Comme le centre du langage parlé par les « Romains » demeurait

Rome, lointaine, et qu'il n'y avait en Gaule aucune ville, aucune école, qui pût imposer une prononciation et des tours de phrases barrant la voie aux tendances centrifuges de la langue, surtout d'une langue adoptée, il en résulte qu'il n'y eut pas uniformité complète du latin d'un bout à l'autre de la Gaule. D'où la conséquence inéluctable que nos futurs dialectes romans ont leurs racines profondément enfoncées dans le sol.

#### *4° Ce que Rome n'a pas transformé.*

[Retour à la table des matières](#)

Rome a transformé l'âme de nos ancêtres sans user de violence, par le seul attrait de sa langue, de ses lettres, de son art, de ses lois. Des horizons nouveaux se sont ouverts à leurs yeux éblouis et jamais plus ils ne sont revenus vers le passé.

Mais ce qui n'a pas changé, c'est le caractère.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les esprits ont été frappés des affinités de caractère entre Français et Gaulois, soit pour nous en faire honneur, soit pour nous dénigrer.

Les ressemblances sont surtout frappantes pour la période où la France est elle-même soustraite à toute influence dominante. La Gaule en état de crise du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère, supprimant la royauté, livrée à une aristocratie batailleuse appuyée sur l'aveugle fidélité des dévoués, annonce la France anarchique des X<sup>e</sup>, XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> siècles ou, si l'on préfère, la France anarchique du Moyen Age est préfigurée par la Gaule anarchique qui se présente à la veille de la conquête. Que d'autres analogies entre d'autres époques pourrait déceler un esprit perspicace!

Mais il y a plus encore, peut-être. Qui sait si l'effort plusieurs fois séculaire de la langue française pour se dégager de la phraséologie latine, qui si longtemps l'a étreinte comme une pieuvre, ne révèle pas le génie propre de notre esprit ?

Qui sait si nos révolutions politiques, littéraires, esthétiques, ne sont pas autre chose que le bouillonnement de notre fonds celtique, se faisant jour, en dépit du temps, à travers la croûte de la latinité ?

[Retour à la table des matières](#)

## CHAPITRE VI

### CE QUE DISENT LES NOMS DE LIEUX. — CE QUI SUBSISTE DU PASSÉ

[Retour à la table des matières](#)

En dépit de la latinisation, le passé a laissé une trace indélébile dans la toponymie de la France. Les noms de lieux sont toujours là pour rappeler ce passé à qui sait les entendre et les interpréter.

#### CE QUI SUBSISTE DU PASSÉ PRÉROMAIN

##### *A) Noms simples.*

En dehors du monde celtique, les traces du passé sont assez peu nombreuses. On suppose qu'il faut rattacher à l'ibérique des termes comme *calmis* ou *calma* (espagnol *calma*, en français chaux, chaume, calmette, chaumettes), qui s'entend d'un pâturage sur plateau; comme *garriga* (en fr. garrigue, jarrige, jarris, jarré), qui s'entend d'une chênaie; comme *artiga* (en fr. artigue), qui désigne le bon terroir d'un domaine rural, etc...

Noms de lieux qui sont bien ibériques : *Iluro* (Oloron), *Lapurdum* (Labourd), *Aturis* (l'Adour), *Bigorre* (serait à rapprocher du basque *Ibai-gorri*, « eau rouge »), *Ceretania* (Cerdagne), *Lascurreis* (Lescar), *Beneharnum* (Béarn). Peut-être aussi *Burdegala* (Bordeaux), *Narbo* (Narbonne), *Magalo* (Maguelonne), *Ruscino* (Roussillon).

Aux Grecs, on doit *Nikè* (Nice), *Antipolis* (Antibes), *Citharesta* (Ceyreste), etc...

Les Ligures ont imprimé leur occupation dans les noms de lieux terminés par les suffixes *asca*, *ascus*, *osca*, *oscus*, *usca*, *uscus*. On en trouve bon nombre en Provence, ainsi *Manoasca* (Manosque). Ils sont très nombreux sur le versant italien des Alpes et on en retrouve en Corse. Ces suffixes permettraient de déceler la présence antique des Ligures en des régions d'où ils ont disparu, s'ils ne se retrouvaient aussi, semble-t-il, en celtique : ainsi Chambœuf, dans la Loire, Chambost, dans le Rhône, remontent à un *Camb-oscus*, dont le premier terme est incontestablement celtique : il signifie « courbe ».

Cela est peu de chose comparé au pullulement de la toponymie celtique. On a parlé plus haut des noms des villes et des noms de peuples. Il n'y a pas lieu d'y revenir.

*La Montagne* : *bar*, racine qui se trouve partout en France pour désigner une éminence.

*La Caverne* : *balma* (Baume, la Baume).

*La Plaine* : *lanum*, conservé en composition : Milan, Meulant, Mâlant, Miolant, etc. « milieu de la plaine »; *beria*, boire, plaine stérile.

*La Forêt* : *vabra* ou *vavra*. Les vabre, vavre, vevre, woëvre; dans les pays jadis celtiques, wabern, wavern (Eifel, Hesse, etc.), Waverton, Waverley (Angleterre); *juris*, la « joux » (forêt de sapins dans le Jura et la Suisse romande).

*Brogilum*, le « breuil », Breuil, lieu boisé ou pâturage.

*La Vallée* : *bracas*, Braux; *nantos* : la vallée et son cours d'eau, les *nant*, Nantua. Et en composition Cernant, Grenan, Pernant, etc.

*La Prairie marécageuse* : *nauda*, naud, naudet, noue, la noue.

*L'Eau et le cours d'eau* : la racine *apia* dans les noms composés; *dubron*; *dubron*, *ritu* (gué), racine qui se retrouve dans les noms de

lieux tels que *Camboritum* (Chambord) « le gué en courbe » (cf. Chambonchar, « tournant du Cher »), *Novioritum* (Niort), le « nouveau gué ».

*Le Confluent* : *Condate*, dans les nombreux Condat, Candé, Condé, et, avec report de l'accent sur la première syllabe, Cône (écrit Cosnes), Candes.

*La Source* : *diva*, *divona*, littéralement « la déesse », dans Dive, Divette, Divonne; *cantos*, source abondante, dans les composés Caching (*Caticantos*), Larchamp (*Liricantos*).

### *B) Noms de lieux tirés des trois règnes de la nature.*

[Retour à la table des matières](#)

#### *a) Du règne minéral :*

On trouve en composition :

*Isarnos*, « fer » : Yzernore (Ai, Yzernay (Maine-et-Loire), d'Isarno-durum, « château ou porte de fer ».

*Argenta*, « argent » : Argentré (d'*Angeritoratum*, « forteresse d'argent », ce fut l'ancien nom de Strasbourg), *Argentaria*, ancien nom de Colmar, peut-être aussi Largentière.

*Salan*, « sel » : Marsal, près Château-Salins, composé de *maros*, « grand », et *salan*, « saline ».

#### *b) Du règne végétal :*

*Vernos*, « aulne », a d'innombrables représentants du Nord au midi : verne, la verne, vergne, la vergne; plus les noms de lieux Ver, la Verne, La Vergne, et les diminutifs Vernet, Vernoy, Vernay, Vergnole, Verneuil.

*Lemos*, « orme », beaucoup moins répandu : Limoux, Limeus, Limou(r)s.

*Coslos*, « coudrier » : Cosle, Coulon.

*Ratis*, « fougère » : Rezé (lès-Nantes).

*c) Du règne animal :*

Le plus répandu est *bebros*, « castor » Bièvres, Beuvron, Brevennes (rivière du département du Rhône). En Gaule cisalpine, le lieu où les partisans d'Othon et de Vitellius se livrèrent bataille s'appelait *Bebriacum*, entre Mantoue et Crémone; il était sur le territoire des Cénomans, donc en pays celtique. En Angleterre : Beverley.

*Tarvos*, « taureau », ne se retrouve que dans Térouane (Tarvanna) et dans Tervanne (Aisne).

*Artos*, « ours », dans Artonne, et *epos*, « cheval », dans Mandeuze (Epomanduo-durum).

*Gabra*, « la chèvre », et son élevage ont fourni : Gabre, Gavre, Gesvre; et les dérivés : Gesvriers, Grevolle, Gabrette.

Parfois, un simple adjectif détermine une appellation locale. Ainsi *vinda*, « blanche », est l'origine du nom de village Vende (Calvados), où abonde la craie. D'*uxellos*, « élevé », viendront les noms de bon nombre de localités : Ussel, Oissel, Oisseau, Uisseaux.

*C) Noms rappelant l'empire de l'homme sur la nature.*

[Retour à la table des matières](#)

Les plus nombreux se rapportent, comme il est naturel, aux moyens de défense, aux forteresses, *dunum*, *durum*, *briga*, *ratum*, dont il est difficile de préciser le sens respectif.

*Dunum* se rencontre rarement isolé : Dun-sur-Meuse, Dun-les-Placis (Nièvre). Il se voit une fois accolé à sa traduction latine : « Châteaudun ». C'est en composition qu'il apparaît : Verdun (*ver*, préfixe intensif), Issoudun, Ardin, Loudun. Il est plus difficile à déceler, quoique sûr, quand le *d* se trouvant entre deux voyelles a disparu en français au cours du X<sup>e</sup> siècle : Lyon (*Lugudunum*), Sion-en-Valais (*Sedunum*), Autun pour Osteün (*Augustodunum*). Naturellement, les noms de lieu ainsi composés se retrouvent partout où sont passés les Celtes, en Piémont, en Espagne, en Portugal, dans l'Allemagne du Sud, en Angleterre, en Serbie même, où le nom slave de Belgrade a remplacé *Singi-Dunum*.

*Durum* a été tout aussi répandu. Comme la syllabe *dur* est atone, la montée de la voix se faisait sur la syllabe précédente et le *d* se trouvant entre deux voyelles est tombé de bonne heure en français, vers le X<sup>e</sup> siècle, ce qui fait que *odurum* a abouti à des finales en *erre*, *ore*, *eurre*, d'où Auxerre (*Autissiodurum*), Nanterre (*Nemetodurum*), Yzeures (*Iciodurum*), Issoire (*Itiodurum*), Ballore (*Ballodurum*), So-leure (*Solodurum*), etc...

*Briga* a été extrêmement répandu, notamment chez les Celtibères d'Espagne. L'accent étant, comme pour *durum*, sur l'antépénultième, *obriga* a passé en français sous les formes *obre*, *ovre*, *euvre*, *evre*. Ainsi Vezénobre (Gard) vient de *Vedinobriga*, Vendevre de *Vindobriga* (blanche forteresse), etc.

*Ratum* ne se rencontre qu'en composition : Argentré, d'*Argentoratum* (cf. plus haut). Le sens de « fort » est probable. Les Irlandais ont parsemé le Sud-Ouest de l'Angleterre, qu'ils ont occupé aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles, de *dun* et de *raths*, qu'on retrouve encore de nos jours.

Entre peuples de la Gaule existaient des limites très strictes. La frontière est peut-être désignée par le mot *Igoranda*, dont le second terme a la signification de « partage » et le premier veut peut-être dire « eau », les cours d'eau, grands et petits, servant de limite naturelle. Il y a un demi-siècle environ, on ne connaissait qu'un petit nombre d'exemples de ce terme. Des recherches en ont porté le nombre jusqu'à une centaine. Toujours les Eygurandes, Aygurande, Ingrandes,

Egrandes, etc. (la variété des formes est grande) sont à la limite de deux *civitates* ou de deux *pagi*. A l'époque romaine, l'administration est arrivée parfois à remplacer ce terme par *finēs*, qui a persisté, lui aussi (Fins, Feings, Fismes, etc...), mais en nombre beaucoup moindre que le vieux mot celtique.

Dès l'époque préhistorique, néolithique pour le moins, la Gaule était sillonnée de pistes que les Celtes ne purent qu'entretenir et améliorer dans une certaine mesure. Le terme dont ils se servaient pour désigner la route est demeuré en français « chemin » (*caminos*). La détermination de la distance a conservé à l'époque romaine son nom celtique *leuca*, la lieue. A partir de Lyon, la distance était comptée en lieues et non en milles romains.

Les Celtes ont construit, en bois naturellement, quelques ponts sur les cours d'eau. Le terme *briva*, « pont », se retrouve dans Brive-la-Gaillarde, Brives (Aude), mais, comme il est naturel, il est joint le plus souvent au nom du cours d'eau qu'il franchit : *Samaro-briva* est le pont sur la Somme (*Samara* est un des noms du fleuve), *Briva Isarae* est le pont sur l'Oise. Le premier n'a pas persisté, la ville ayant pris le nom du peuple : *Ambianos*, Amiens. Le second a été traduit en latin dans *Pons Isarae*, Pontoise. *Briva* persiste dans *Brissarthe* (le pont sur la Sarthe), dans Chabris (le pont sur le Cher).

Un autre mot pour désigner le pont était *roto*, comme le montrent Pont-de-Ruan (*Rotomagus*), en Indre-et-Loire, Pondron, pour Pontde-ron, dans l'Oise, Radepont (Eure).

*Bona* se trouve en composition : *Vindobona* (Vienne, Autriche), qui ne peut signifier que la maison ou la ville blanche; de même que *Juliobona* (Lillebonne) ne peut être que la ville dédiée à Jules César.

Prodigieusement répandu est le mot *magos*. Littéralement, il signifie « champ », d'où champ de foire, « marché ». Accentué sur la pénultième, sa terminaison *omagus* ne pouvait aboutir en français qu'à *on*, *en*, *an*. D'où Argenton, Argentan (*Argento-magus*, « champ ou marché d'argent »), Charenton (*Carentomagus*), Mouzon (*Mosomagus*, « champ ou marché sur la Meuse »), Noyon (*Noviomagus*, « neuf

marché »), Rouen (*Rotomagus*, « marché du pont »), Riom (*Rigomagus*, « marché du roi »), Tournon, Tournan (*Turnomagus*), etc...

Les Celtes réservent le mot *locos*, qu'ils possèdent en commun avec le latin *locus*, aux lieux consacrés aux dieux. On le trouve dans *Sido-locos*, devenu Saulieu (Côte-d'Or).

*Nemeton* désignait un sanctuaire. On le retrouve en composition, ainsi dans Nanterre (*Nemethodurum*). Le premier terme est remplacé par le nom de l'empereur dans *Augusto-nemeton* (Clermont-Ferrand). Des localités où il figure ont existé en Grande-Bretagne, en Carinthie. Dans le diocèse de Bordeaux existait encore, au VI<sup>e</sup> siècle, un important sanctuaire, *Vernemeton*, formé de *ver*, préfixe intensif, et de *nemeton*. Il est curieux que Fortunat (I, 9, au VI<sup>e</sup> siècle) nous en donne une exacte traduction : *quod quasi fanum ingens gallica lingua refert*. Il en faut conclure que, çà et là, les habitants connaissaient encore, sinon le gaulois, du moins la signification de quelques noms de lieu.

Il est intéressant de remarquer qu'un certain nombre de ces termes sont : demeurés vivants, puisqu'ils sont précédés de l'article : on dit parfois : *la noue*, *le breuil*, *la vergne*, *la vèvre*, *la joux*, *la baume*, *le nant*, alors que l'immense majorité des noms de lieux de toute origine est pétrifiée, sortes de noms propres dont la signification échappe entièrement à ceux qui les emploient.

#### D) Noms de divinités.

[Retour à la table des matières](#)

Les noms de dieux étaient innombrables. On les trouve accolés comme épithètes à la représentation graphique ou figurée de leurs similaires latins, Mercure, Mars, Jupiter, Apollon, etc... Fort peu sont demeurés — et pour cause — dans la toponymie depuis l'introduction du christianisme. Belenos, l'Apollon des Celtes, survit dans Beaune (Côte-d'Or, Allier, Drôme, Savoie, etc...), Belisama, la soi-disant Minerve, vit sous les noms de Bellème, Balesme, Blismes, Blesmes, dans tous les coins de la France.

Les trois sombres divinités Teutatès, Taranis, Hesus, ont disparu au cours des âges. Les divinités qui persistent sont des localités divinisées. Ainsi Bourbon, Bourbonne, sources chaudes, divinisées (*Borbo, Bormo*); les sources fraîches : Dive, Deville, Divonne (*Diva, Divona*).

Montagnes, forêts, rivières peuvent rentrer dans la catégorie des noms de lieu d'origine divine. Les Vosges, le mont Donon, et certainement quantité d'autres sommets étaient considérés comme sacrés.

De même les cours d'eau. Le Rhin (*Renos*) est un dieu pour les Celtes et la Marne (*Matrona*), l'Yonne (*Icaunis*), sont des déesses.

Enfin les *Matronae*, ou déesses-mères, groupées souvent trois, sont des fées bienfaites, gardiennes du foyer, de la mère, de l'enfant. Leur nom n'est pas demeuré, remplacé par celui de *fata*, tiré de *fatum*, « destin », qui répond à un autre concept, et leur nombre est parfois porté à sept, sous une influence orientale, transmise par Rome : les fées d'Égypte, les *hathors*, ont ce nombre mystique.

### E) Noms de lieux dont le second terme est un suffixe.

#### [Retour à la table des matières](#)

1° Le plus répandu est le suffixe *acus, iacus*. Il a un sens très général. Il peut être un collectif, s'entendre, par conséquent, d'un endroit où on se livre à une culture particulière ou à un élevage, ou à l'exploitation d'une carrière, d'une mine. Mais, accolé à un nom de personne, — et c'est ce qui se présente dans l'immense majorité des cas, il atteste qu'une terre, un domaine, appartient à tel ou tel, ou, ce qui revient au même, il atteste l'emprise de tel ou telle terre, tel ou tel domaine : *Brennacos* (Berny) est la terre de Brennos; *Juliacus* (Jully) est la terre de Jules.

Les noms de lieux de ce type emplissent par milliers notre *Dictionnaire des postes*. Ce sont les noms de nos communes, de nos « paroisses », comme on disait avant 1790, et nos villages représentent, quasi immuables en leurs limites depuis vingt siècles, l'étendue d'un domaine de noble gaulois, son seigneur, à l'époque romaine et même

antérieurement. Si l'appellation s'est conservée immuable, c'est, avons-nous vu, qu'elle était inscrite sur les registres du fisc romain. Elle était officielle et, quels que fussent les partages du domaine, l'administration financière n'en persistait pas moins à considérer les parties léguées, vendues ou données, comme du ressort d'un tout, la *villa*, pour la commodité dans la perception des impôts. Ainsi fixé, le nom du premier propriétaire soumis à l'impôt foncier persiste au cours des âges.

Le nom du propriétaire est un nom romain. C'est que le cadastre n'a été exécuté que pendant le I<sup>er</sup> siècle de notre ère, à une époque où les propriétaires nobles gaulois avaient pris des noms romains.

Mais l'emploi du suffixe est antérieur. Malgré leur petit nombre, les exemples l'attestent : Berny est le domaine de *Brennos*, Tournai celui de *Turnos*, Yvrac, Evry, Ivry sont les représentants d'*Eburiacos*, domaine d'*Eburos*.

On ne peut songer à reproduire même un choix de cette formation. Il importe seulement d'en citer un petit nombre d'exemples pour en faire comprendre la structure et attirer l'attention sur la variété des terminaisons auxquelles elle a abouti dans les diverses régions de la France.

Le gentilice du conquérant a été pris de bonne heure. *Juliacus* est devenu Juillac, en Aquitaine, Juillé à l'Ouest, Juilly à l'Est. Il est conservé en Rhénanie, germanisé dans Jülich (Juliers). *Albiacus* est devenu Albiac en Aquitaine, Aubiat en Auvergne, Aubey et Augy dans le Nord. *Albinus* est devenu Albignac, Aubignac dans le Midi, Aubignat en Auvergne, Aubigné dans l'Ouest, Aubigny dans l'Est. *Floriacus* a donné Florac et Floriac en Aquitaine, Fleurat au centre, Fleuré à l'Ouest, Fleury au Nord. *Latiniacus* a donné Ladignac en Aquitaine, Ladignat en Auvergne, Laigné au Nord. *Pauliacus* a donné Paulhac en Aquitaine, Pauliat au centre, Pouillé et Pouilly au Nord. *Sabiniacus* ou *Saviniacus* a donné Savignac en Aquitaine, Savigné, Sévigné au Nord-Ouest, Savigny à l'Est, etc...

Dans la région du franco-provençal, la terminaison est : en *ieu*, *ieux* : Aubigneu, Fleurieu, Lagnieu, Savigneux.

Il pouvait arriver aussi que le domaine changeât de nom en changeant de propriétaire. Ainsi, à la fin du IV<sup>e</sup> siècle, le poète Ausone tient du chef de sa femme, Lucana, un domaine qui prit le nom de celle-ci *Lucaniacus*.

Au siècle suivant, Sidoine Apollinaire possède en Auvergne le domaine d'*Avitacus*, aujourd'hui Aydat (Puy-de-Dôme); il le tient de son beau-père, l'éphémère empereur Avitus, qui lui avait donné son nom. Même en cas de changement de nom, la formation avec le suffixe reste la même.

Elle persistait encore lors de la mainmise des Francs sur le Nord de la Gaule, au V<sup>e</sup> siècle. Au nom du nouveau propriétaire s'accolent toujours le vieux suffixe celtique : Achar donne son nom à Achery, Albéric à Obrechies, pour Aubrechy (Nord), Hildéric (Childéric) à Haudrecy (Ardenne), etc...

Plus souvent, à cette époque, on accole, au lieu de *iacus*, la variante *iacas* (sous-entendu *terras*), d'où Landrecies (terres de Landeric), Rougeries (terres de Rotgar), etc...

Les formations de ce type abondent à la limite du parler roman et du parler germanique, en Belgique et dans l'extrême-Nord de la France.

Même dans les parties germanisées, le suffixe persiste sous les formes *ich-ik-ek* : Julich, Zulpich (*Tulpiacus*). Elles expliquent les Blandecques, Coyecques, etc., des régions où le français a repris du terrain au bas-allemand.

La persistance du suffixe au V<sup>e</sup> siècle et de sa prononciation *ac*, même encore au Nord, sont attestées enfin par les noms d'Avessac, Messac, etc., le long de la Vilaine, dans les villages occupés par les Bretons. Ils conservèrent la terminaison, alors que les Gallo-Romains continuèrent l'évolution linguistique qui a abouti, au Nord-Ouest, à *é*, d'où les Bessé, Fougeray (Fougères), Poligné, constatation d'autant plus curieuse que ces localités ont été francisées de langue de très bonne heure.

Dernière observation : tous les départements français possèdent des noms de lieu dérivés de *acus*, *iacus*, sauf le Var et les Alpes-Maritimes, régions ligures. Le pays entre Pyrénées et Garonne lui-même, la Novempopulanie, la véritable Aquitaine, en présente un certain nombre. L'emploi de ce suffixe permet donc une justification des considérations émises plus haut sur la prédominance de l'élément celtique en France.

2° *avos*. Ce suffixe, réduit à *aus* dès le VI<sup>e</sup> siècle, a donné en français les terminaisons en *au*, *aux*, *ou*, *ot*. Ainsi Anjou (*Andecavos*), Talon (*Talavus*), Arroux, (*Aravus*), Tharoux (*Taravos*), Uxelou(p) (*Uxelavos*).

*Ava* persiste ou devient *eve* : Renève (*Rionava*), Belleneuve, déformation de Bellenave (*Belenava*), etc...

3° *entum* aboutit à *ent* : Nogent (*Novigentum*).

4° *iscus*. L'*i* étant bref, le suffixe aboutit à *eis* ou *ois* : Varois (*Variscus*), Indrois, mal orthographié Indroye (*Andriscus*), Vevey, pour Veveys (*Vibiscus*).

5° *ismus*. C'est, comme en latin, un superlatif. Il aboutit à *isme*, *ême* : Oisème (*Osismus*), Molèmes (*Molismus*), Douême (*Duismus*), etc...

6° *issia*. Il se joint à des noms propres : Vendenesse (*Vindonissa*), Villenauxe (*Villonissa*), etc...

7° *oialum*, *oilum*. Ce suffixe est prodigieusement répandu. Il donne dans le Nord *euil*, au Centre *uejols*, prononcé *ège* : *Aballoialum*, « la pommeraye », de *aballos*, « pomme », d'où Valeuil, pour Avaleuil, Valuéj ois; *Cassinoialum*, « la chesnaie », de *cassinus*, « chêne », d'où Chasseneuil; *Lemoialum*, « l'ormage », de *lemos*, « orme », d'où Limeuil, Limeil; *Argentoialum*, « l'argentièrre », d'*argentos*, « argent », d'où Argenteuil; *Maroialum*, de *maros*, « marais », d'où Mareuil, Marvejols; *Nantoialum*, « le vallon », de *nantos*, « vallée », d'où Nan-

teuil; *Vernoialum*, l'Aubraye, de *vernos*, « aune », d'où les innombrables Verneuil.

On n'en finirait pas de passer en revue tous les noms de lieux dérivés avec ce suffixe. Trop souvent, la signification du premier terme nous échappe.

Ce suffixe s'accôle aussi à de simples adjectifs : *Vindoialum*, « la Blanchère », de *vindos*, *vinda*, « blanc, blanche », qui donne Vendeuil. A l'époque romaine, encore très tardivement, on le joint à un ouvrage d'état : l'aqueduc d'*Arcoialum*, Arcueil; à une localité habitée par des chrétiens : *Cristoialum*, Créteil, etc...

#### CE QUI SUBSISTE DU PASSÉ ROMAIN

Sans méconnaître le moins du monde l'importance de l'élément celtique dans la formation de la toponymie française, on doit mettre en regard l'élément latin.

#### A) Noms simples.

[Retour à la table des matières](#)

Les noms de lieux latins sont très souvent un doublet des noms de lieu celtiques.

*Pour la montagne* : les innombrables mont, mons, colline; en composition Bonmont, Mémonter; les nombreux puy, pech du Midi ou du Centre (*podium*).

*Pour la plaine* : plan, le plan, planèse (plateau).

*Pour le cours d'eau* : *amnis* demeure pétrifié dans Entramnes, Entrains, Antran (*inter amnes*), mais les rus, rieux, rupt (de *rivus*) sont nombreux avec qualification : Maurupt (*malus rivus*). La source des

rivières en Champagne est la somme : Somme-Suippe, Somme-Vesle, etc... A *cambos*, courbe (rivière), répond Reorte (*retorta*).

*Le marécage (palus, paluds)* sera Lapalud, en composition Malpalud.

*La source (font, fontem)* donnera les innombrables font, fond, fontaine, en composition : froid-font, chaude-font, Fonsagrive (*fons sacriva*, fontaine consacrée). Chaude, la source sera le Bouillant. La cascade sera le Saillant (*salientem*).

*Au confluent, condate* (condé), répond Conflent.

On ne sait pas le nom des puits en celtique. En latin, innombrables Puisieux, Puceux, Poisieus.

A *breuil* et à *noue* correspondent à peu près Paquier, Paquière (*pascuaria*).

A *vabre, vavre*, etc., correspondent selve, la selve (*sylva*), Servois, Servais. On a aussi le lac, Luc (*lucus*), Sault (*saltus*).

A *ritum*, correspondent les vez, gués (*vadum, vada*) innombrables.

Pour les noms tirés de la nature :

A *cassinus* (chêne) correspond rouvres, rouvray (*robur*), à *lemos*, orme, lorme, l'Ormeau (défiguré en l'Homme mort).

Il en est quantité d'autres pour lesquels le celtique n'offre pas d'équivalent, ou, du moins, nous ne savons pas les reconnaître. Ainsi *buxum* est à la base des Bouix, Boux, etc... *Colrus* (pour *corylus*), coudrier, est Caure. *Fulcaria* est Fougères; *fraxinum*, Fresnes, Fraignes, etc. *Fagum* donne faux, fou; *salicem*, sault, Saulces; *tilia*, tilleul, Thil, Tlieil, Tillot; *spina*, l'épine, Lépine. La nielle, plante aux grains noirs, tire son nom de *nigella*. Le houx sous la forme *acrifolium* est représenté par Aigrefeuille, Griffoul, Greffule.

Rappellent la civilisation romaine : la route (*strata*) représentée par Estrée, Estrade; la chaussée (*calceata*), par les chaussées, cauchies, etc... La voie se retrouve dans Aubevoie (*alba via*), la voie blanche.

Les relais où l'on change de chevaux, les *mutationes*, sont devenus Muisons. L'abri du relais (*mansion*) a eu une grosse fortune puisqu'il a donné Maisons. Ce terme supplante *domus*, réservé plus tard à la demeure sainte, la cathédrale, et *casa* conservé dans Chaise, la Chaize, la Chaisedieu (monastère). L'aqueduc n'a pas laissé grande trace, mais le pont celtique (*briva*) est supplanté par pont (*pontem*) et par arche, les Arches (*arcus*).

L'économie rurale, centre de la vie de ces temps, est très richement représentée. Si *praedium*, *fundus*, n'ont pas laissé de postérité, *villa* en a eu une innombrable sous la forme « ville », soit au début, soit surtout comme second terme d'un nom composé. Le domaine, déjà seigneurial, a été appelé du diminutif « village » quand ville a pris le sens de cité vers le XIV<sup>e</sup> siècle.

Un autre terme, *cohortis*, contracté en *cortis*, *curtis*, à l'origine une « cour de ferme », a fini par s'entendre du domaine tout entier. Il fait concurrence, à la fin de l'Empire, à « ville » (court, cour, la cour) et entre en composition, soit comme premier, soit comme second terme d'un composé.

De même que, en français, le mot « propriété » peut prendre un sens concret et s'entendre d'un immeuble, *potestas* a suivi la même tendance et s'entend d'un domaine : poesté, pôté.

Le domaine est exploité en partie directement, en partie sous forme de tenures chargées de redevances en argent ou en nature et de corvées ou de main-d'œuvre, confiées à des paysans, soit libres (colons), du moins en théorie, soit serfs (*servi*). La portion de terre arable, prés et vignes, exploitée directement est dite *dominica*, d'où Villedomenge, Courdemange ou Courdimanche, ou encore on use, pour la désigner, de *condamina*, d'où Condamine, La Condamine. La partie exploitée par les tenanciers se compose de la maison et de ses dépendances (étables, greniers) et du « verger » (*viridiarium*) qui l'entoure.

La maison, c'est la *mansus*, dont le nom se poursuit sous la forme de « mas » dans le Midi, de « mès » (écrit « meix ») dans le Nord. Le terme finit par s'étendre aussi à l'ensemble des parts de chaque tenure en terres labourables, prés, vignes, attachées à chaque tenure. La partie qui entoure l'habitation est parfois constituée par de la bonne terre, c'est « l'ouche » (*aulica*).

On ne sait pas mettre en meules la récolte des grains. On construit d'énormes *granica*. Le mot finira par s'entendre parfois d'une exploitation entière, d'où Granges, Les Granges.

Quand la terre arable n'est pas jugée suffisante, on défriche, on esarte (*exarta*), d'où les Essarts, survivance du temps où la forêt occupait un présent labour.

Que si l'on veut, au contraire, préserver la forêt, on en interdit l'exploitation ou l'accès : on la met en « deffend » (*defensio*), d'où les Deffand. Le nom peut survivre à la disparition de la sylvie.

Le balnéaire de la portion seigneuriale du domaine a donné son nom aux Bagneux, à Baniuls.

La bergerie, l'étable (*stabulum, stavulum*), a laissé son nom à Etaules, et aussi aux Etaules; le cellier (*cabana*), à Chenove, Chanves, Chamvres.

Le palais (*palatium*) n'a pas laissé beaucoup de traces peu de Palais, car Palais et Palis peuvent se rattacher à palissade (cf. La Palisse). Le diminutif *palatiolum* se retrouve dans Palaiseau, Palaisent, Palisol.

Les ruines de pierre (*maceria*) d'une villa, d'un palais, sont évoquées par les Mézières et les plus nombreux Mazerolles (*maceriolas*).

*Civitatem* a eu une fortune qui a persisté jusqu'à nos jours. Ce mot a été, au cours des siècles, réservé au chef-lieu du territoire d'un peuple, puis à la villa épiscopale. Partout où l'on rencontre la dénomination *cité, ciotad, cieutad*, on est sûr qu'il a existé une *civitas* ou qu'on est au centre de l'antique cité gallo-romaine.

Le village libre, non fortifié, le *vicus*, a eu une moindre fortune, sans doute parce qu'il n'a pu conserver son indépendance et est tombé dans l'appropriation seigneuriale. Il s'appelle, dans le Nord, vic, Vieu, Wy, Witz; en composition, on trouve Long-vic, Vieux-vic, Vissèche (*viccus siccus*). Dans le Midi, on a longtemps gardé la signification originelle, car on disait *le vic*.

Les *dunum*, *briga*, *ratum*, celtiques sont fortement concurrencés par les *castra* et les *castella*. Le premier est peu représenté (Châtres). Le second l'est par les Châtel, Château, avec leurs composés Neufchâteau, Châteaufort, etc., et les innombrables Châtillon provenant du diminutif *castellionem*... On trouve aussi Castelar, Castela, Châtelard, provenant de *castellare*, Chatelus, de *castellucium*, etc... Mais il convient de faire observer que, en vieux français, le mot « château » ne s'entend pas seulement d'une forteresse occupée par la seule garnison, mais d'une ville non épiscopale entourée de remparts, par opposition au vic ou au village qui n'ont pas de clôture fortifiée, du moins pas encore à l'époque romaine.

Pour les limites des cités et pagi le latin *finis* fait concurrence à *Igoranda*, mais n'arrive pas à le supplanter, loin de là. Ont survécu à peine une dizaine sous les formes Fins, Feins, Feings, Fains, Fix, Fismes, Hinx (Landes, où h est substituée à f initial). En Suisse (Thurgovie), Pfyn marquait, à l'Ouest du lac de Constance, la limite de la Gaule et de la Rhétie.

Parfois, le terme latin usité dans les itinéraires romains disparaît et le terme celtique reparaît, ainsi à Ingrandes (Indre, Indre-et-Loire), à Evran (Côtes-du-Nord).

## B) Noms d'origine religieuse.

[Retour à la table des matières](#)

### a) Époque païenne.

Mercure et Mars, représentants de dieux celtiques, ont laissé quelque trace dans des noms de lieux. Le premier dans Mercœur (Puy-de-Dôme, Haute-Loire). Il se retrouverait dans Montmartre, mais Mons Mercuris eût donné en français Montrnerqueux. Montmartre est plutôt à rapprocher de Montmarte (com. de Vault, Yonne; cant. de Nîmes, dans le Gard), de Montmart (Aube), dérivés de *Mons Martis*. Mars se retrouve encore dans Talmas (Somme), *templum Martis*, dans Famars (Nord), *fanum Martis*, dans Chamars (quartier de Besançon), *campus Martis*.

Jupiter a survécu longtemps dans les Alpes; Montjou (*Mons Jovis*) a été supplanté par le nom du monastère établi sur son col, le Grand Saint-Bernard.

Minerve double la celtique Belisama. On la trouve à Minerve (Hérault), Menerbe (Vaucluse), Menesbes (Côte-d'Or); Latona (mère de Diane et d'Apollon) se retrouverait dans Losne (Saint-Jean-de-Losne), Diane, dans Diene (Cantal, Nièvre).

### b) Époque chrétienne.

Infiniment plus nombreux sont les termes introduits par le christianisme.

Église (*ecclesia*) ne s'est conservée dans les noms de lieux qu'en composition : Neuvéglise ou Egliseneuve, Belléglise. Le diminutif *ecclesiola* n'a pas passé dans la langue courante, mais s'est pétrifié dans Eglisolle, Glisolle, Grisolle, etc...

La basilique (*basilica*) est devenue Bazoche, Bazouges, Baroche. Mais, quelquefois, elle peut garder un sens tout autre. La basilique, en

effet, à l'origine est un édifice qui peut servir à n'importe quelle réunion, à un marché par exemple, et c'est pour ce dernier usage qu'on en trouve à la limite des *civitates*.

Autel (*altare*) a eu une faible diffusion : quelques Autheux, Authieux.

C'est seulement à l'extrême fin de la période [p259](#) romaine que *monasterium* a pu engendrer les innombrables Moustier, Moutier, Monestier, et son diminutif *monasteriolum* les Monistréol, Montreuil, et les composés Romainmoutier, Marmoutier (*major monasterium*, pour *majus m.*), Puellermonter (*puellarum monasterium*) pour les religieuses, etc...

De même, les Celle, la Celle et leurs composés représentent *cella*. De même *abbatia*, qui donnera *abadie*, *abbaye*, *abayette*.

*Oratorium*, chapelle du domaine, n'a foisonné qu'à l'époque franque, quand chaque domaine a eu son oratoire seigneurial, d'où Orouer, l'Oroux, Auroer, etc...

*Capella* et ses représentants innombrables, Capelle, Chapelle, La Chapelle, avec leurs composés, dérivés de la chape (*cappa*) de saint Martin, n'apparaîtront qu'à l'époque des Carolingiens.

De même le terme *Canonica*, devenu Canonge, Canorgue.

Une des parties de l'église, la barrière séparant le chœur et, par extension, le sanctuaire, *cancellus*, *cancellata*, demeure pétrifiée dans Chanceleux, la Chancelade, etc...

Le culte des saints n'est pas encore assez répandu pour qu'une localité prenne le nom du patron spirituel de son église, d'autant que les églises rurales n'existent pas ou sont rarissimes en dehors de celles des « vics » (bourgs libres).

### C) Noms dont le second terme est un suffixe.

#### [Retour à la table des matières](#)

1° Aux noms en *acus* répondent les noms en *anus*, mais infiniment moins nombreux.

On les rencontre surtout dans le Midi, plus tôt romanisé : Frontignan, Pompignan, Perpignan, Lésignan (de *Frontinus*, *Pompinus*, *Perpinus*, *Licinius*). Exceptionnellement, au Nord : Lusignan, Orléans (*Aurelianum*).

A *iacas* répondent les *anas* : Louveciennes (*Lupicius*), Valenciennes (*Valentianus*), etc...

On trouve aussi *on* : Aubusson (de *Albutius*), Dijon (*Divione*), Gaillon (*Gallione*, de *Gallus*).

Quelquefois, le gentilice demeure sans suffixe ou encore celui-ci est tombé. Ainsi, dans Pompoines (*Pomponius*), Lezennes (*Licinius*), Prin (*Primus*), Cloye (*Claudia*), Soulanges (*Solemnia*), Aubagne (*Albania*).

2° Combien de collectifs formés avec le suffixe *etum* ! Rival du suffixe celtique *oialum*, il s'accroche, comme lui, particulièrement aux noms de plantes et d'arbres : *alnetum*, d'où Aulnay, etc., concurrent de *vernos*; *robur*, d'où Rouvres, Rouvray, concurrent de *cassinus*; *betulletum*, d'où Boulay, Bouloy, *buxetum*, *buxus*, « buis », d'où Boulay, Boisset; *completum*, le coudrier, d'où Coiroy, Cauroy; *fraxinus*, frêne, d'où Frayssinous, Freycinet, au midi, Fresnoy, Fresnay, au Nord; *prunus*, d'où Prunoy, Prunay; *salix*, d'où Sauloy, Sauchy, Sauchoy, Saujet; *spina*, d'où Epinoz, Epinay, l'Épinois; *tilia*, tilleul, d'où Tilloy, Tillay, Teillel; *tremula*, tremble, d'où Tremblay, Trembloy, au Nord; *ulmus*, d'où Ulmoy, Ormoy, Ommoy. On le voit même s'accrocher à un premier terme celtique, tel *vernos*, aune, d'où Vernet, Vernois, Vernay.

Parfois, le nom n'est pas suffixé. On a : La Caure ou Caure (*corylus*), Fraisne ou Fraysse, Prin, Rouvre, Saulx, l'Épine, Thu ou Theil, Olme ou Orme, ou Homme. Ou encore le mot non suffixé a une terminaison féminine : *buxea*, Boisse, Boesses; *fagea*, Fageau, La Fage, La Faye, *fraxinea*, d'où Fraissine; *tremulea*, d'où Tremouille.

3° Le suffixe *osa*, *osus* forme aussi des fréquentatifs, mais bien moins nombreux : Bouleuse (*Betullosa*), Frenousse, Freneuse (*fraxinosa*), Sausseuge (*Salcinossa*), Thilouze (*Tiliosa*). Il s'accôle aussi à des mots gaulois : Cassaniouze (*cassaniosa*), Vernouse, de *vernosa*, dérivé de *vernos*, « aune ».

Ces suffixes se trouvent aussi accolés : 1° à des noms de fontaines, d'où les innombrables Fontanet, Fontenay, Fontenoy; 2° à des noms de terrains spéciaux : Argelouse (lieu argileux), Peyroux, La Peyrouse, La Pereuse (terrain pierreux).

4° Ils sont doublés par le suffixe *aria*, pour le règne végétal, d'où les Boissière, Buxières (*buxaria*), Favière (*fabaria*, pois), Fromentière (*frumentaria*), Linières (*linaria*) et le diminutif Lignerolles : Pervinquières, Pervençères, Provençères (de *pervinca*, pervenche), Prunnière (*prunarias*), Jonquières, Jonchères (*juncaria*, de *juncus*, « jonc »).

On le trouve également pour des noms tirés de l'élevage des troupeaux : Armentières (*armentarias*), Asnières, Anières (*asinarias*), Bergères, Brebièzes, Berchères (*berbicarias*, de *vervex* « brebis »). *Capraria*, dérivé de *capra*, fait concurrence au celtique *gabra*, d'où Chevrières. L'élevage du porc se manifeste par Porchères, Porquerolles (*porcaria*); celui des vaches par Vachères, Vacquières, Vaqueirolles (*vaccaria*); celui des abeilles par Achères (*apiara*); le vivier (*vivarium*) est le bassin destiné à conserver en vie le poisson.

L'élevage des pigeons est représenté par Colombières, Coulmier ou Plombières (*palumbarias*).

Une localité argileuse est Arzilières. Une localité bourbeuse une Pothièrre, Poutièrre. Une localité où l'on fabrique du verre une Verrière.

5° On trouve aussi des formes en *aritia* : Pourcheresse, Vacheresse.

6° La série en *ata* répète le plus souvent les séries en *etum*, *osa*, *aria*. Boulade (*betullata*), Tremblade (*tremulata*), Vernade (*vernata*), et il serait fastidieux d'en poursuivre l'énumération.

7° Notons que *ola*, *olus* sont à l'origine des diminutifs pour distinguer deux localités du même nom, une grande, une plus petite : Busserolles, Faverolles, Lignerolles, Chabrolle, etc., en face de Bussière, Favière, Linière, Chevière, etc.

Si abondant que soit l'apport latin à la nomenclature topique de la Gaule — et nous n'en avons donné qu'un aperçu —, il est à observer qu'il n'a fourni de nouveau ni un nom de montagne ni un nom de fleuve. Ici, le passé celtique et préceltique s'est poursuivi intact.

[Retour à la table des matières](#)

## CHAPITRE VII

### CE QUE LA GAULE A GAGNÉ À DEVENIR ROMAINE, CE QU'ELLE A PERDU

#### *I. — Gains d'ordre matériel.*

[Retour à la table des matières](#)

La paix romaine valut à la Gaule deux siècles et demi de prospérité matérielle.

#### *A) Développement économique.*

Dès le I<sup>er</sup> siècle avant notre ère, la Gaule était au travail. Sous le principat d'Auguste, Strabon écrit (IV, I, 2) :

« Les productions de la Narbonnaise entière sont les mêmes que celles de l'Italie, mais, si l'on s'avance vers le Nord et vers les montagnes des Cévennes, on voit cesser l'olivier et le figuier. La terre n'est pas propice à ces plantes, mais le reste y vient bien; si l'on s'avance encore plus, la vigne vient difficilement. Toute la Gaule produit beaucoup de blé, du millet, des glands et toute sorte de bétail. Aucun terrain n'y reste oisif, sauf les endroits occupés par les maisons ou les bois qui empêchent la culture. Cependant, ces endroits mêmes sont occupés en raison de l'abondance de la population plutôt que de son labeur. Les femmes, en effet, sont fécondes et bonnes nourrices. Les hommes sont plus portés à la guerre qu'à l'agriculture; aujourd'hui qu'ils sont désarmés, ils travaillent la terre. Ce que nous disons ici convient à toute la Celtique extérieure. »

Béziers est déjà, au I<sup>er</sup> siècle de notre ère, le centre vinicole le plus renommé de la Narbonnaise. Par la suite, la culture de la vigne devait s'étendre sur presque toute la Gaule et gagner des régions où, de nos jours, on ne la retrouve pas. Les Gaulois, depuis longtemps, avaient pour le transport du vin substitué des tonneaux de leur invention aux amphores grecques incommodes et fragiles.

Pline l'Ancien (*Histoire natur.*, III, 31) dit, de son côté,

« que, pour la culture des terres, la dignité des mœurs des habitants, par l'abondance de ses ressources, la Narbonnaise ne le cède à aucune province. C'est plutôt l'Italie qu'une province. »

Jugement qui n'est pas sans nous étonner quelque peu, car les parties de la France correspondant à la Narbonnaise ne sont pas réputées les plus fertiles et les plus abondantes en ressources agricoles de notre pays, loin de là. Le bon pays, le pays « aux blés », au bétail abondant, c'est la Gaule chevelue. Mais l'exploitation de ses richesses ne faisait que commencer. Cependant, le même Strabon note que chez les Celtes et les Belges on élève de grands troupeaux de porcs. Les Séquanes en faisaient des salaisons renommées, vendues dans toute l'Italie. Le sel, abondant en Gaule, était un article d'exportation. Les oies des Morins prenaient en foule le chemin de l'Italie pour se transformer en pâté de foie. De même les poissons de mer et de rivière, du Rhin surtout, se vendaient au loin.

Un peu partout, on cultivait le lin et le chanvre, également vendus jusqu'à l'étranger. Les fromages des Alpes, fromages de brebis, fromages de chèvre, la cire des ruchers et la résine des Landes jouaient aussi un rôle dans l'exportation. Quant au bétail de toute espèce et aux chevaux, on en expédiait partout. De même on vendait des chiens de chasse, des lévriers, dits en celtique *vertragus*, d'où le vieux français *veltre*, *veautre*. La laine de brebis des Morins, malgré sa rudesse, servait à confectionner des tissus appelés *laena*. Avec ces draps, on faisait des *sagae* (saies), des tuniques à capuchon, des *caracalles*, vêtements assez grossiers mais pas chers, si bien que le poète pauvre, Martial, s'en contente. Les tissus de lin trouvaient aussi preneur.

N'oublions pas une spécialité gauloise, le savon, qui semble plutôt un produit colorant pour des cheveux que ce que nous appelons de ce nom.

La métallurgie était une très vieille industrie remontant pour le moins jusqu'à l'arrivée des Celtes en Gaule. Le pays était couvert d'une multitude de petites forges où l'on fabriquait les outils nécessaires à l'agriculture, dont la charrue, qui passe pour une invention gauloise, et les armes.

Antérieure à l'industrie du fer, l'industrie du bronze trouve un regain d'activité dans l'imitation de la vaisselle de bronze introduite en Gaule par les Romains. Il s'y joignit la fabrication de statuettes de bronze fondu imitées aussi des produits étrangers. Pour préserver les objets en cuivre, les Bituriges avaient inventé l'étamage.

Les Gaulois avaient toujours aimé les bijoux. Ils continuèrent à en fabriquer. Le plus caractéristique est l'agrafe servant à retenir les vêtements, la *fibule*, dont la matière est le bronze ou le bronze argenté. C'est aux habitants d'Alésia qu'on attribuait l'invention de l'argenture. Quant à l'émaillerie, qu'elle soit ou non d'origine indigène, elle fut pratiquée chez les Hédues, au mont Beuvray, notamment. En dehors de la Gaule, l'émaillerie ne semble pas connue.

Mais il est une industrie qui prend un développement inattendu, c'est celle de la poterie. La céramique remonte à la période néolithique mais il ne put s'agir longtemps que de fabriquer sur place des poteries très simples pour l'usage courant. Quand le Gaulois riche voulait user d'une coupe ou d'une tasse au beau galbe, à l'ornementation artistique, il la faisait venir d'Etrurie ou de Grèce, et cela plusieurs siècles déjà avant notre ère.

Les choses changent d'aspect à partir du milieu du I<sup>er</sup> siècle de notre ère, ou environ. On a découvert près de Millau (Aveyron), au lieu dit la « Graufesenque », des masses de débris montrant qu'il y eut là une suite d'ateliers s'étendant sur plus d'un kilomètre de long. D'innombrables marques de potiers ont permis d'établir en toute sûreté qu'une foule de poteries retrouvées en Italie, en Germanie, même en Bretagne, proviennent de ce centre. Pour l'Italie, le port

d'embarquement était surtout Narbonne, mais on exportait aussi par les *graus* du Petit-Rhône et Lyon.

On retrouve ces produits à Rome, à Naples, à Pompéi. Chose curieuse, on a retrouvé en cette dernière ville une caisse d'emballage renfermant des bols et lampes de la Graufesenque que la catastrophe de l'an 79 n'a pas permis de déballer.

Cette exportation, qui se révèle abondante, ne peut s'expliquer que s'il s'agit d'une céramique supérieure. La poterie de la Graufesenque est, en effet, une céramique de luxe ou de demi-luxe. Elle imite, elle contrefait la belle céramique italienne d'Arezzo, elle-même inspirée de modèles grecs. Les ateliers de la Graufesenque détrônèrent Arezzo, probablement en raison de leur bas prix.

Eux-mêmes, à l'extrême fin du siècle, sont concurrencés par les ateliers de Lezoux en Auvergne, très nombreux : plus de 70. Ils remontent à la période de l'indépendance. Après avoir imité la Graufesenque, ils trouvent pour les vases des formes nouvelles, d'autres décorations. L'exportation vers l'Italie tarit, la mode de la vaisselle d'argile ayant cessé, mais les achats des régions rhénanes et danubiennes, de l'île de Bretagne <sup>20</sup> firent compensation jusqu'au moment où ils subirent à leur tour, sous les Antonins, la concurrence des produits fabriqués en Alsace à Heiligenberg (vallée de la Bruche) et à Faulquemont-Chémery (à l'Est de Metz), à Rheinzabern (entre Strasbourg et Mayence).

Puis l'industrie de la poterie se répand un peu partout, cependant que la vieille technique indigène se maintient, en Argonne, prospère et impose même en Gaule, à la fin de l'Empire, sa grosse vaisselle épaisse de teinte rouge, décorée de motifs géométriques.

Même avant la conquête, la Gaule avait la réputation d'être un pays peuplé et riche. Les révoltés de l'an 21 avaient reconnu que la Gaule était devenue plus riche que l'Italie, au dire de Suétone (*Caligula*, 39). Elle comptait parmi ces provinces dont Tibère disait dans un

---

<sup>20</sup> Il faut relever en passant combien la conquête de l'île par les Romains favorisa le commerce de la Gaule.

discours au Sénat que sans leurs ressources l'Italie ne pourrait subvenir à ses besoins (Tacite, *Annales*, III, 54).

Cette prospérité, le nombre et l'importance des travaux d'art et des monuments de tout ordre en portent le témoignage éclatant.

### *B) Travaux publics : routes, ponts et ports.*

[Retour à la table des matières](#)

L'établissement de voies de communication était l'œuvre première, fondamentale, pour assurer et la domination militaire et le développement économique en Gaule. Rome a su mener cette tâche vite et bien. Sans doute la Gaule était sillonnée de chemins et de pistes dès une époque protohistorique, mais il va sans dire que ces voies étaient très imparfaites.

La technique romaine, dérivée de celle qui servait au pavement des demeures somptueuses, était loin d'être parfaite. Elle était compliquée inutilement. Si l'infrastructure bétonnée demeurait solide, la surface maçonnée s'offrait en victime aux changements de température : elle se disloquait et se fendillait, laissant passer l'eau. Ces routes, soi-disant bâties pour l'éternité, étaient en réalité fragiles. Si elles ont duré c'est que les recharges successives en ont augmenté l'épaisseur, au risque de trop surélever la chaussée.

En outre, la voie romaine a une allure rectiligne frappante. En montagne, elle ne connaît pas les lacets. Elle évite les creux, les vallées, les rivières. Elle se plaît sur les plateaux ou encore à flanc de coteau, mais le plus haut possible. Elle évite ce qui l'obligerait à multiplier les ponts. Ce faisant, elle vise moins, semble-t-il, à pratiquer une économie, qui serait insignifiante par rapport au coût extrêmement élevé qu'exige la multiplicité de ses couches étagées, qu'à l'intérêt militaire. La première, la voie Aurélienne avec son prolongement la voie Domitienne, unissait l'Italie à l'Espagne par la Narbonnaise, répondant à un intérêt stratégique évident : l'armée doit marcher droit au but avec le moins de détours possible. L'utilisation commerciale ne

vient qu'au second plan. Tant pis si les charrois auront peine à grimper et à descendre la route rectiligne.

Les distances sont calculées en milles romains de 1.478 mètres dans la *Provincia*, en *lieues* gauloises de 2.222 mètres dans les Trois-Gaules, à partir de Lyon. De loin en loin se dressent des bornes indiquant la distance entre deux cités. Elles portent le nom de l'empereur sous lequel elles ont été placées ou remplacées et sont érigées aux frais des cités.

Pour la circulation, l'État ordonne de disposer, tous les 25 kilomètres en moyenne, des gîtes d'étapes (*mansiones*, d'où Maisons, dans la toponymie de la France). Là sont des constructions pour loger bêtes et gens, des magasins (*horrea*) pour accumuler les provisions destinées à l'armée, provenant du versement des impôts en nature (*annona*). Chaque étape est partagée en deux ou trois relais de chevaux (*mutationes*, « changement », d'où Mudaison, Maison dans notre toponymie). Seuls les hauts fonctionnaires ont droit au *cursus publicus*, à la réquisition des bêtes de transport, mais il n'est pas douteux que les négociants et voyageurs trouvaient le couvert aux *mansiones*. Il est séduisant d'imaginer que les bâtiments étaient peints en rouge pour mieux les signaler, d'où l'appellation de la *Maison rouge*, qui serait la survivance, dans la toponymie française, de cette précaution.

Malgré leurs défauts, les voies romaines rendent les plus grands services. Elles subsisteront après la domination romaine, entretenues tant bien que mal; même dégradées, elles indiquent la direction à prendre. Les Barbares n'auront garde de négliger cette ressource; dans leurs incursions, Germains, Arabes, Normands suivront l'antique chaussée, le « chemin ferré ».

Malgré l'intérêt qu'elle avait à l'établissement des routes, Rome n'a pas contribué aux frais de leur construction. Ces frais, très lourds en raison de la technique routière compliquée, incombaient aux propriétaires des terrains que devait traverser la route.

Les cours d'eau de la Gaule doublaient heureusement la route. Les Anciens s'extasiaient sur les facilités qu'ils offrent au commerce, sur la commodité des seuils qui permettent de passer d'un bassin fluvial à

un autre. Strabon se demande même s'il n'y a pas là un dessein de la Providence. Une batellerie active anime les fleuves et même de petits cours d'eau aujourd'hui inutilisés. Ce n'est pas que le débit fût plus considérable qu'aujourd'hui ou le régime, meilleur. Pas plus que les rivages de la mer n'ont changé (sauf aux estuaires du Rhône et du Rhin), nos cours d'eau n'ont eu de modification appréciable depuis l'époque romaine ou celtique. Mais ce moyen de transport était particulièrement apprécié et le demeura jusqu'à l'établissement des voies ferrées. On n'était pas pressé et les inconvénients du transport par eau des marchandises locales et même des voyageurs semblaient moindres que la fatigue et les dangers du voyage par terre. Cette navigation remontait, ainsi que les corporations de bateliers, les *nautae*, à une période très ancienne. La domination romaine l'activa en permettant au commerce de se développer.

Pour franchir les cours d'eau, les Gaulois connaissaient le pont de bois. Un pont célèbre franchissait la Loire à *Cenabum* (Orléans). Il y en avait sur l'Allier et évidemment sur bien d'autres rivières. Seuls les fleuves trop rapides ou trop larges, le Rhône, le Rhin, en étaient dépourvus. Les architectes romains introduisirent le pont en pierre, non seulement pour les piles, mais pour le tablier. Leur science venait à bout de toutes les difficultés offertes par le lit et les berges du fleuve. La hardiesse dans l'écartement des arches, la hauteur du tablier étonnent encore aujourd'hui, non moins que leur solidité. Des portes monumentales ornaient les ponts, soit à l'entrée, soit au milieu, lorsqu'ils conduisaient à une cité importante. Le nombre des ponts romains de la Gaule a dû être considérable, d'autant que plus d'un pont du Moyen Age repose sur des culées romaines. Cependant, il n'apparaît pas que la science des ingénieurs ait pu arriver à dompter le Rhône par des ponts de pierre : à Arles, à Lyon, on se contenta de ponts de bois. Sur le Rhin, on n'édifia rien de permanent pour ne pas faciliter le passage des Barbares.

L'architecture des ports a laissé peu de témoignages en Gaule en dehors de Fréjus. Encore la disposition de ce port est-elle différente de celle des ports célèbres de la Méditerranée; l'accès doit se faire au moyen d'un long chenal creusé en terre ferme, alors que partout ailleurs le port est artificiellement établi au moyeu de jetées courbes ou

droites s'avancant dans la mer, abritant un havre intérieur bordé de quais et de docks.

On ne sait rien d'assuré sur les ports fluviaux de la Garonne, de la Loire, de la Seine, de la Canche, de l'Escaut, de la Meuse, du Rhin, ni sur les ports maritimes de l'Océan, de la Manche, de la mer du Nord. C'étaient surtout des ports d'échouage, suffisants pour les navires du temps, grosses barques d'un faible tirant d'eau.

Un seul phare est signalé pour la Gaule, celui de Boulogne, la *Tour d'Ordre*, comme on dira plus tard. Il consistait en une pyramide, de plus en plus rétrécie, surmontée d'une plateforme où l'on allumait des feux. Encore n'est-il pas bien sûr que ce monument fût à l'origine un phare. Il est possible que l'empereur fou Caligula l'ait fait ériger comme un trophée destiné à conserver le souvenir de ses prétendues victoires sur les Germains.

### C) *Fondations et transformations de villes.*

[Retour à la table des matières](#)

#### I. — *Dans la Provincia.*

L'intérêt des Romains se porta tout d'abord, comme il était naturel, sur la *Provincia*.

1° Pour remplacer, en tant que port militaire, Marseille fidèle à Pompée, César établit un port en une localité qui prit son nom *Forum Julii*, Fréjus. Port artificiel, Fréjus est à 1.200 mètres de la mer. Un canal fut creusé aboutissant à un port intérieur de 22 hectares, étendue considérable pour l'Antiquité, temps où les ports étaient minuscules. Le port était puissamment défendu par des remparts et des tours. Il était flanqué de deux camps. Après sa victoire à Actium, en l'an 30, Octave établit en haut du port, sur un emplacement traversé par la voie Aurélienne, les vétérans de la VIII<sup>e</sup> légion, ainsi que les matelots de la flotte d'Antoine, d'où le nom de *Forum Julii Octavianorum Co-*

*lonia Pacensis Classica* que prit Fréjus. Entouré d'un rempart d'un circuit de 3.500 mètres renfermant une superficie de 40 hectares, Fréjus se couvrit de tous les monuments indispensables à une ville romaine.

2° et 3° Narbonne et Arles, autres ports d'un caractère tout différent, se voient attribuer une population nouvelle qu'ils ne désiraient sans doute aucunement. En l'an 46, César y introduit des vétérans. D'où pour Arles, qui reçut la VI<sup>e</sup> légion, l'appellation de *Colonia Julia Paterna Sextanorum Arelatensium*. Quel bienfait en retira Narbonne, vieille cité antéceltique, fréquentée depuis très longtemps, on ne sait trop. Peut-être une réfection de ses remparts, réfection hypothétique. On ne voit pas que Rome se soit préoccupée p273 d'améliorer l'accès si difficile de son port aux navires qui, après avoir franchi l'une des trois passes ouvertes dans le rivage, devaient, à travers les étangs et un bras de l'Aude, cheminer pendant 20 à 25 kilomètres pour accéder aux quais de la cité. Encore étaient-ils obligés de s'alléger en route ou d'opérer le déchargement des marchandises sur petits bateaux. En dépit de ces obstacles, Narbonne, aboutissement de la voie la mettant en communication avec la vallée de la Garonne, à cheval sur la *via Domitia* reliant l'Espagne à la Gaule et à l'Italie, prospérait.

La ville d'Arles, de même que Narbonne, existait depuis fort longtemps à l'arrivée des vétérans de la VI<sup>e</sup> légion. Ceux-ci ne participèrent qu'indirectement à sa prospérité. Ils constituaient dans les villes préexistantes qu'ils étaient soi-disant venus coloniser un élément rural : ils cultivaient, avec l'aide d'un esclave ou d'un colon, le domaine (15 hectares en moyenne) attribué à chacun d'eux. Strabon, qui vante Narbonne, dit simplement d'Arles : « Port non sans importance ». La ville et son faubourg de Trinquetaille, sur la rive droite du Rhône, ne prendraient de développement qu'après Constantin. Auparavant, l'étendue de la cité d'Arles est modeste (16 hectares, soit environ la superficie du Jardin des Plantes de Paris).

La communication avec la mer était assurée par le canal que Marius avait fait creuser par ses soldats, non parallèlement au Rhône, depuis Arles, mais vers l'embouchure du fleuve. L'entrée à Fos (*Fossae Marianaë*) était difficile à apercevoir et la montée demeura malaisée.

4° Bien autrement sérieux fut l'effort tenté à Nîmes. Capitale des Volkes Arécomikes, tirant son nom d'une source sacrée (le dieu *Nemausus*) jaillissant au flanc du coteau dont elle occupait le pied, Nîmes fut l'objet de la faveur toute spéciale d'Auguste (dès l'an 16 avant notre ère). Il l'entoura d'un rempart qui, couronnant les tertres du Nord et de l'Ouest, atteignait un développement de 6.000 mètres et constituait une enceinte enfermant 220 hectares, superficie énorme pour une cité de cette époque. Les inscriptions et fouilles ayant révélé la présence de nombreux Grecs dans la ville, on peut supposer que l'empereur, au retour d'Actium, y avait installé une colonie d'auxiliaires grecs d'Égypte. Naturellement, la cité fut embellie des monuments que comportait toute grande ville. Néanmoins, Strabon la déclare très inférieure à Narbonne quant au nombre des étrangers et des commerçants, bien que supérieure au point de vue politique, attendu que 24 localités (*kôma*) peuplées forment corps avec elle. Constantement favorisée par le pouvoir, notamment par Hadrien, par Antonin, qui y vit le jour, Nîmes ne parvint cependant jamais à emplir ses murailles. La moitié au moins de la superficie demeura inhabitée.

La Tour Magne qui domine la source est contemporaine de l'enceinte élevée par Auguste, dans laquelle elle est englobée. C'est un édifice, pris longtemps pour un mausolée, qui doit être un trophée, érigé au-dessus de la fontaine sacrée et destiné à commémorer la victoire de Domitius sur les Volkes Arecomikes en l'an 120 avant notre ère.

#### 5° Vienne (Colonia Julia Vienna).

Cette cité offre le premier témoignage de la politique urbaine des Romains visant à assimiler et civiliser les indigènes en les groupant. Il s'agit des classes supérieures et Strabon relève que, si la masse du peuple des Allobroges est répandue dans la plaine et dans la vallée des Alpes, les plus nobles habitent Vienne qui, de bourgade (*kômè*), est devenue une ville, leur métropole. Vienne fut une colonie latine probablement au temps où Antoine administra la Gaule (42 à 40). Elle semble avoir dû, comme Nîmes, ses remparts à la munificence d'Auguste.

Assise au confluent de la Gère et du Rhône, Vienne est dominée de tous côtés : à l'Est, immédiatement par le mont Pipet, plus loin par les monts dits plus tard Saint-Just et Sainte-Blandine; au Nord, au confluent de la Gère, par la Batie, puis le mont Salomont, au Nord-Est par le mont Arnaud. Une même enceinte, établie sur leurs sommets, aurait enveloppé la cité. Quand on examine sur plan la forme biscornue, indéfendable militairement, de cette enceinte supposée qui aurait constitué quatre gros ballons, il est permis de se séparer de l'opinion générale. Le mont Pipet et la Batie seuls offrent une défense nécessaire à la partie qui ait jamais été habitée, celle qui est comprise entre le théâtre (sur le flanc occidental du mont Pipet) et le Rhône, de l'Est à l'Ouest, la Gère et la porte d'Avignon, du Nord au Sud, soit environ 36 hectares, à peu près la superficie de Fréjus. Sur la rive droite existait une annexe, au lieu dit plus tard Sainte-Colombe.

L'importance, tant commerciale que politique, de Vienne ne se démentit pas jusqu'à la fin de l'Empire. Elle survécut même à celle de Lyon, sa rivale.

#### 6° Aix (Colonia Julia Augusta Aquae Sextiae).

La ville, fondée par le conquérant de la *Provincia*, Sextius Calvinus, en 122 avant J.-C., ne fut d'abord qu'un poste et un marché. Ce fut Auguste qui l'éleva au rang de colonie en 27 avant J.-C. A cette occasion, il dut lui accorder des faveurs qui ne furent pas seulement d'ordre honorifique, mais nous ignorons tout à ce sujet. Rien n'est demeuré, en effet, de l'antique cité romaine, qui était située à l'Ouest de la ville actuelle et porta traditionnellement le nom de « Ville des tours » longtemps après sa ruine.

#### 7° Orange (Colonia Firma Julia Secundanorum Arausio).

La beauté des monuments qui ont heureusement échappé à la ruine, le théâtre et l'arc de triomphe, peut faire supposer une participation de l'État à leur construction, mais n'en fournit pas la preuve. La cité était de dimensions modestes, car l'espace occupé par elle, entre le cirque (ou plutôt le gymnase) à l'Ouest, le théâtre au Sud, la rivière Meyne à l'Est et au Nord, n'atteint pas 14 hectares, superficie de l'esplanade des Invalides.

Rien à dire des autres colonies de la *Provincia*. Nous ne disposons pas de renseignements sur la participation des souverains à leur défense (enceintes), à leur embellissement, à leurs distractions.

## II. — *Dans les Trois-Gaules.*

[Retour à la table des matières](#)

1° Lyon.

Strabon nous dit :

« Lyon a été établie au pied et au sommet du confluent de la Saône et du Rhône. Elle est habitée par des citoyens romains. Elle est la plus peuplée à l'exception de Narbonne. Elle est un port. Les légats romains y battent monnaie d'argent, monnaie d'or. Le sanctuaire dédié par l'ensemble des Gaulois à César Auguste est établi en avant, au confluent des fleuves, autel admirable où sont inscrits les noms des peuples, au nombre de soixante, orné d'une statue de chacun d'eux avec une dépassant les autres. »

Lyon est donc double. Sur la rive droite de la Saône, la fondation de M. Plancus en 43 avant J.-C. constitue la ville romaine, colonie de vétérans, port de négociants italiens. Au confluent des fleuves, l'autel, symbole du culte rendu par la Gaule chevelue à Auguste, personnification de Rome.

A la frontière de la *Provincia*, Lyon ne semble pas destinée à devenir la capitale des Trois-Gaules. Mieux eût valu établir cette capitale beaucoup plus au Nord, soit au coude de la Loire, à *Genabum* (Orléans), près du sanctuaire central du druidisme, soit à Sens, soit surtout chez les Rèmes, dont la fidélité ne s'était jamais démentie, à proximité des Belges et de la Germanie, toujours à surveiller. Mais, par son emplacement même, par la trouée opérée par le cours de la Saône, Lyon semblait au seuil d'un monde nouveau; l'établissement de l'autel de Rome et d'Auguste, non sur le sol de la colonie romaine, mais en terrain neutre, au confluent des fleuves, en l'an 12 avant notre ère, entraîna la fixation de la capitale politique, aussi bien que religieuse, des Trois-Gaules.

Logiquement, elle eût dû se fixer autour de l'autel. Mais, autour de l'autel, il n'y avait rien, que des constructions religieuses. La capitale de fait se trouva donc être la ville romaine. Les légats et autres grands personnages s'y bâtirent des demeures et l'empereur y résidait parfois, ainsi Auguste de 16 à 14. Son beau-fils, Drusus, inaugure l'autel qui lui est élevé en l'an 17. Ce même jour, à Lyon, naît son fils Claude, le futur empereur. Il comble de faveurs sa ville natale, qui ajoute à sa titulature la qualification de *Claudia*, et, par contrecoup, il favorise la Gaule chevelue dont sa petite patrie est la capitale.

La fortune de Lyon est rapide. Lors de l'incendie de Rome, en 64, elle envoie pour la reconstruction de la capitale du monde civilisé la somme de 4 millions de sesterces, somme appréciable si l'on tient compte du pouvoir de l'argent, énorme en comparaison de ce qu'il est de nos jours.

Cependant, la prospérité de Lyon ne fut pas indéfinie. Le sac et l'incendie dont elle fut victime de la part des soldats de Septime-Sévère, en 197, furent suivis d'une chute économique profonde, durable, qu'on ne parvient pas à s'expliquer.

L'étendue occupée par Lyon — bien que colonie la plus importante après celle de Nîmes — n'était pas considérable : 123 hectares. Il n'y a aucune raison de croire que le chiffre de sa population fût supérieur à celui qu'on trouve aujourd'hui sur le même espace : 22.000 habitants, pas davantage.

En dehors de la cité, il n'y avait sur l'autre rive de la Saône que des entrepôts et des cabanes.

## 2° Autun (*Augustodunum*).

S'il est un exemple qui manifeste clairement la politique d'assimilation par la civilisation urbaine, c'est bien celui d'Autun. Les Hédues s'étaient montrés, sauf une défaillance, les plus fermes appuis de César. Ils étaient le peuple le plus puissant du *Celticum*. Il convenait de le ménager. Leur capitale, le Mont-Beuvray, par sa situation élevée et son climat, était un séjour trop rude. Auguste décida son

abandon. On fit choix, à 18 kilomètres à l'Est, d'un site agréable : un plateau s'inclinant doucement sur la rivière d'Arroux. La forme de la ville fut celle d'un losange assez régulier. Les remparts, percés de quatre portes, avaient un développement de 5.922 mètres; la superficie qu'ils enfermaient fut exactement de 200 hectares. Après Nîmes, c'était donc la cité la plus étendue des Gaules, sensiblement plus que Lyon. Remparts et demeures furent construits sur un sol vierge et, semble-t-il, très rapidement sous le règne même d'Auguste, dont la ville reçut le nom, tout en conservant comme second terme le mot celtique *dunum*. Non seulement Autun se couvrit de monuments habituels aux grandes villes, mais on y établit tout de suite des « écoles », c'est-à-dire un enseignement de la grammaire et de la rhétorique, conformément aux règles du temps, et la noblesse gauloise s'empressa d'y envoyer ses fils. Autun fut donc délibérément et tout de suite un centre de romanisation.

L'ironie des choses fut que, en l'an 21 de notre ère, de jeunes nobles, formés à l'école romaine, tentèrent de retourner contre le vainqueur et assimilateur les enseignements puisés à son école. Ce ne fut, comme on a vu <sup>21</sup>, qu'un feu de paille, et, un demi-siècle plus tard environ, Autun ne participa pas à la tentative d'établir un empire des Gaules.

La décadence d'Autun commence au III<sup>e</sup> siècle. En 269, les troupes de l'empereur Claude II enlevèrent d'assaut la ville qui avait pris le parti de Téricus. Elles la ruinèrent. Un tiers de siècle plus tard, Constantin n'y trouvera plus qu'une pauvre population. Même en ses temps de splendeur, Autun n'avait jamais pu emplir son enceinte : la moitié environ du terrain n'a pas été bâtie. Elle n'a jamais pu compter plus de 20.000 habitants, ce qui est, du reste, beaucoup pour ces temps.

3<sup>o</sup> Augst.

En même temps qu'il établissait les vétérans à *Lugdunum*, M. Plancus (en 44-43) en envoyait d'autres chez les voisins des Helvètes, les Raurakes, qui bordaient le cours du Rhin entre sa sortie du lac de Constance et le coude du fleuve. La nouvelle cité, à une douzaine de

---

<sup>21</sup> Pages 225 à 232.

kilomètres à l'Est de Bâle (qui n'existait pas encore), reçut le nom d'*Augusta*, ce qui semble indiquer qu'elle jouit des bienfaits du fondateur de l'Empire. Le but de sa fondation était visiblement avant tout militaire. Comme les recherches sur le terrain ont révélé que les remparts étaient demeurés inachevés, il en faut conclure que cette création ne réussit pas. Peut-être avait-on voulu faire trop grand : les ruines s'étendent sur une centaine d'hectares.

#### 4° Avenches.

Plus imposante encore fut la fondation d'Avenches, chez les Helvètes. Vespasien voulut transformer en une grande et belle ville la localité celtique d'*Aventicum*, située sur la rive méridionale du lac de Morat. Le titre complet de la nouvelle cité est *Colonia Pia Flavia Constans Helvetiorum foederata*. Il dénote son caractère double. *Emerita* implique que l'empereur y installe des vétérans. Les autres épithètes impliquent qu'il veut récompenser la population indigène de son culte (*pia*) et de sa fidélité (*constans*) à sa maison (*Flavia*) et que, colonie, elle garde en même temps les prérogatives d'un peuple fédéré (*foederata*).

Le plan est presque aussi grandiose que celui d'Autun. L'enceinte de 5.500 mètres, de forme polygonale, clôt une superficie d'environ 150 hectares. Mais, comme à Autun et plus encore, il s'en faut que tout cet espace ait été bâti. La moitié méridionale n'a jamais été habitée; de même la partie comprise entre le théâtre et le rempart, dite « les Prés Verts ». Il est certain que, ici encore, l'Empire a vu trop grand. D'une étendue excessive, Avenches s'est trouvée indéfendable. Au milieu du III<sup>e</sup> siècle, les Barbares l'ont emportée et ruinée. Avenches n'a pas disparu, car la succession des monnaies romaines se poursuit sans interruption jusqu'à la fin de l'Empire, mais le grand Avenches ne s'est jamais relevé. Les restes de la population, comme à Autun, se sont massés au Sud-Ouest, à côté de l'amphithéâtre, dans un coin de moins de 350 mètres de long sur 250 de large, sur une étendue de 8 hectares.

Sous le Bas-Empire, l'Helvétie sera rattachée à la Séquanaise, dont le chef-lieu était Besançon.

## 5° Trèves.

Pour romaniser le *Belgium*, Auguste fit choix d'un terrain chez les Trévires. Les Trévires n'avaient jamais pactisé avec Rome, mais aussi, confiants en leurs forces, ils ne s'étaient jamais engagés, du moins à fond, dans les luttes des Belges, ou de l'ensemble des Gaulois, contre le conquérant. Comme pour Autun, la nouvelle capitale fut établie au Nord-Ouest d'un sanctuaire, au pied d'un *oppidum* préhistorique, sur un terrain vierge, vers les années 16-13 avant notre ère. Située sur la Moselle, elle se trouvait sur la route de Metz à Coblenze et formait le point de départ d'une route gagnant Mayence, En amont était la voie menant à Reims. L'appellation *Augusta* fut son seul nom, ce qui est significatif. Le but de propagande est d'autant plus clair que Trèves était alors capitale d'un peuple « libre ». La ville n'en prit pas moins part aux événements de l'an 69-70. Avait-elle été déjà érigée en colonie par Claude ? C'est douteux. Il est probable que ce titre vraisemblablement honorifique ne lui fut conféré que sous les Flaviens, quand elle fut rentrée en grâce, après sa soumission (22).

On ignore son étendue, qui dut être importante. Moins, cependant, qu'à la fin du III<sup>e</sup> siècle. Elle reçut alors une extension qui fit d'elle la ville la plus grande de l'Occident après Rome : le pourtour des remparts atteignit 6.500 mètres et la superficie 285 hectares. C'est que Trèves était devenue ville impériale. La nécessité de défendre l'Est de la Gaule contre la poussée germanique de plus en plus forte en faisait une place d'armes de premier ordre. Le collègue de Dioclétien, l'empereur Maximien Hercule, s'y installa en 285.

Dans le partage de l'Empire, Trèves s'éleva encore en dignité. Elle ne fut plus seulement capitale de la Gaule, mais aussi de toute la partie occidentale du monde romain comprenant Gaule, Bretagne, Espagne. C'est dire l'importance politique, militaire, administrative, économique, de Trèves au cours du IV<sup>e</sup> siècle.

Mais cette grandeur s'effondra brusquement. Avant même qu'elle eût été enlevée par les Barbares qui forcèrent la barrière du Rhin le 31 décembre 406, Trèves avait cessé d'être la capitale des Gaules. Ce

---

22 Page 234.

titre avait été transféré à Arles, à l'autre extrémité de la Gaule. C'est que les quelques forces qui demeuraient au Nord avaient été rappelées pour la défense de l'Italie, à partir de 402. Privée de l'armée de soutien qui y tenait garnison, Trèves s'était effondrée. La population civile n'avait jamais dû être assez nombreuse pour défendre une enceinte trop étendue. Prise et reprise trois ou quatre fois par les Francs au cours du V<sup>e</sup> siècle, Trèves n'eut plus à travers treize siècles que quelques milliers d'habitants, occupant une faible partie de l'enceinte antique. Elle n'atteindra 10.000 habitants (9.934) qu'en 1811, alors qu'elle était chef-lieu du département de la Sarre.

#### 6° Mayence.

Dans cette marche que constituait la rive gauche du Rhin et qui fut partagée en deux, *Germanie supérieure* et *Germanie inférieure*, la première eut pour chef-lieu Mayence. Sur l'emplacement d'une bourgade celtique faisant face au confluent du Main avec le Rhin, *Moguntiacum*, un camp fut établi en l'an 15 avant notre ère, non pas sur le fleuve, mais à quelque distance, sur une colline le dominant. Camp très vaste de 1 kilomètre sur 750 mètres, capable d'abriter trois légions. Entre le camp et le Rhin s'établirent les vivandiers, bateliers, commerçants de tout ordre. Cette ville en formation prospéra au point qu'elle fut fortifiée, embrassant 95 hectares, et que le camp fut abandonné. Mais cette transformation ne s'acheva que tardivement, entre 275 et 285, semble-t-il. Elle est le résultat d'une lente évolution, nullement d'une politique de romanisation.

Au contraire, à Strasbourg (*Argentoratum*), le camp établi dans la partie de la boucle de l'Ill par la VIII<sup>e</sup> légion est exclusivement militaire. La population civile qui l'entoure était répartie dans le reste de la boucle de l'Ill. Elle n'occupa le *castrum* que lorsque les forces romaines eurent disparu (entre 395 et 406).

Le vrai centre de propagande dans la marche de Germanie fut établi sur le territoire des Ubes. Agrippa transféra ce petit peuple germanique, pressé par les Suèves, de la rive droite du Rhin sur la rive gauche, en l'an 38 avant notre ère, et lui confia le soin de défendre le passage du fleuve. Lorsque Auguste médita la conquête de la Germanie que Drusus et Germanicus opérèrent un instant, on installa chez les

Ubes l'autel de Rome et d'Auguste, qui devait faire le pendant de l'autel de Lyon pour les Gaules. L'autel dura jusqu'au milieu du IV<sup>e</sup> siècle, mais ses dévots ne se rencontrèrent plus sur la rive droite après que la politique défensive de Tibère eut procédé à l'évacuation de la conquête. D'autre part, pour des raisons militaires évidentes, il fut nécessaire d'établir chez les Ubes un grand camp. Ce fut sans doute après le massacre des légions de Varus en l'an 9 de notre ère. Et il est bien possible que l'auteur de cette mesure fût Tibère, qui commanda en Germanie en 8 avant notre ère et de 9 à 14 après.

De là partit Germanicus pour s'enfoncer en Germanie en 14, au lendemain de la mort d'Auguste. Il fut rappelé en 17. Ses enfants furent les enfants du camp. Caligula y passa sa petite enfance, Agrippine y naquit. La défiance de Tibère priva le camp d'une de ses légions, la XX<sup>e</sup>, envoyée au Nord, à *Novacsum* (Neuss). En 43, Claude établit la I<sup>re</sup> à Bonn (*Bonna*). Pour ne pas laisser la contrée sans défense, Claude, en l'an 50, envoya une colonie de vétérans occuper l'emplacement du camp. Il donna à la colonie le nom de l'impératrice Agrippine, qui y était née *Agrippinensis colonia*. La postérité n'a retenu que le second terme : Cologne. Mais l'enceinte dont on a reconstitué le contour et qui couvrait 97 hectares, est-elle identique au camp ? Il est permis d'en douter. Cet espace était plus considérable que celui occupé par un camp destiné à deux légions. Les remparts ont dû englober, à une époque indéterminée, une superficie double de celle du camp, en raison même de l'importance à la fois civile et militaire de Cologne. Quoi qu'il en soit, cette cité, qui restera la plus peuplée et la plus riche des villes rhénanes à travers les siècles, atteste jusqu'à un certain point une romanisation voulue de la marche germanique et, un instant, le concept d'en faire le pendant de Lyon.

La population de Cologne atteindra 42.576 habitants lorsqu'elle sera chef-lieu du département de la Roër. Sa superficie avait quadruplé depuis l'an 1180, où on la trouve portée à 397 ou 401 hectares. Il est évident que Mayence romain, qui n'avait que le quart de cette étendue, n'avait pas 42.000 habitants, peut-être le quart, le tiers tout au plus.

Faut-il attribuer uniquement à la propagande la dénomination d'*Augusta* donnée à des cités, soit établies en site nouveau, telles Au-

tun (*Augustodunum*), Auch (*Augusta Auscioram*), Soissons (*Augusta Suessionum*), Saint-Quentin (*Augusta Viromanduorum*), soit sur le même emplacement, telles Troyes (*Augustobona*), Bayeux (*Augustodurum*), Senlis (*Augustomagus*), Clermont (*Augustonemetum*), Limoges (*Augustoritum*) ? On n'oserait l'affirmer. La simple courtisanerie a dû jouer aussi son rôle dans ce changement de nom.

#### *D) Aspect de la ville du Haut-Empire.*

[Retour à la table des matières](#)

On a cru longtemps que les cités de la Gaule avaient été toutes entourées de remparts dès le Haut-Empire et l'on s'est parfois efforcé d'en retrouver la trace. Ces recherches n'ont abouti le plus souvent qu'à des reconstitutions conjecturales. En dehors des colonies de la *Provincia*, il ne semble pas que les cités aient été fortifiées. Il faut admettre que, en Novempopulanie, ni Eauze, ni Lectoure, ni Bazas, etc., ne l'étaient. De même, en Aquitaine, Bordeaux, Saintes, Angoulême, Périgueux, Bourges, Clermont, etc.; en Lyonnaise, Lutèce, Sens, Rouen, Tours, Le Mans, Chartres; en Belgique, Reims, Châlons, Amiens, etc... Les Germanies et la Séquanaise font exception pour les raisons qu'on vient d'exposer.

Il est probable que pour les villes transportées sur des sites nouveaux, comme Soissons, l'enceinte fut jugée inutile en raison de la paix romaine. Pour la même raison, les chefs-lieux demeurés sur l'emplacement de la ville gauloise ont détruit leurs fortifications de bois et se sont librement épanchés au dehors. De là l'étendue de terrain où l'on retrouve des vestiges de monuments de tout genre. Mais des chemins ruraux plutôt que des voies urbaines les reliaient les uns aux autres. Il faut se représenter dans les Trois-Gaules la plupart des cités des trois premiers siècles sous un aspect franchement rural et l'on a sans doute tort de s'imaginer que l'annexe de Lutèce couvrant la montagne Sainte-Geneviève fut une ville au sens moderne du mot. L'amphithéâtre, le théâtre, le grand édifice des thermes, s'élevaient au milieu de champs et de vignes parsemés de villas.

Les cités non fortifiées du Haut-Empire représentent donc un habitat dispersé, des sortes de cités-jardins, ou plutôt de cités-campagnes. De leur étendue, il n'y a pas lieu de conclure qu'elles étaient très peuplées, loin de là. Quant à fonder des calculs sur la grandeur des théâtres et amphithéâtres, c'est s'abuser. Il ne se donnait dans ces édifices, sauf à Rome et dans quelques grandes villes comme Carthage, Alexandrie, Antioche, plus tard Constantinople, que quelques représentations par an et c'est toute la « cité », tout le pays, et non la seule capitale, qui formait le public.

\*\*\*

Cependant, tout n'a pas réussi, loin de là. Fréjus, très vite, s'est révélé un « raté ». Nîmes, Autun, n'ont été que des demi-succès. Que dire d'August et d'Avenches ? Parmi les villes rhénanes, Trèves a connu une brillante fortune, mais artificielle et passagère. Nous ne savons rien de quantité de chefs-lieux de cités qui ont dû être aussi des déceptions. Évidemment, Rome a vu trop grand. La même erreur se reproduira en Europe au XIII<sup>e</sup> siècle, alors qu'on édifiera des enceintes que la population n'emplira parfois que cinq cents ans plus tard.

### *E) Les monuments.*

[Retour à la table des matières](#)

#### *a) Monuments d'apparat.*

Les portes des grandes cités, telles Autun, Trèves, Besançon, etc., n'étaient pas seulement des percées dans les remparts, mais elles affectaient un caractère artistique, moindre cependant que celui de l'*arc*. A l'entrée de nombreuses villes, soit à quelque distance, soit proches des remparts, on trouve ces monuments qu'on appelle *arcs de triomphe*. On ferait mieux de dire *arc monumentaux*. Le monde romain aimait à élever ce genre d'édifices à propos d'un événement considérable, de la fondation d'une colonie, ou même simplement pour manifester le loyalisme d'une cité à l'égard d'un empereur ou d'un grand personnage apparenté à la famille impériale. C'est ainsi qu'à *Medio-*

*lanum* (Saintes) un arc fut érigé par un riche indigène, en l'an 21, en l'honneur de Tibère, de Drusus et de Germanicus.

L'arc est un seuil, il a donc un caractère sacré. Aussi le retrouve-t-on sur des passages, à l'entrée de la ville ou en avant, à l'intérieur, au *forum*, sur un pont, sur une route. Ce genre de monuments a donc été extrêmement répandu, mais peu de spécimens subsistent en France.

Parmi les commémorations, il en est qui sont celles d'une victoire sur un ennemi. Le bel arc qui se rencontre à Orange, à 400 mètres en avant de la porte septentrionale de la ville, paraît bien érigé en l'honneur de Tibère après la répression de la révolte de Sacrovir en l'an 21 de notre ère.

A *Glanum*, près de Saint-Rémy-en-Provence, l'arc est aux côtés d'un mausolée élevé par Sextus, Lucius, Marcus, de la famille des Jules, en l'honneur de leurs parents.

Le *trophée* se rapproche comme intention de l'arc, quand celui-ci est triomphal. Il s'inspire d'un usage hellénique. Sur un soubassement carré ou rond, s'élèvent deux ou trois étages surmontés d'un faisceau ou de la statue du vainqueur.

Rien n'a subsisté du trophée élevé en 121 avant notre ère, par Domitius Ahenobarbus et Fabius Maximus, pour célébrer leur victoire sur les Allobroges; mais on conserve aujourd'hui encore, au-dessus de Monaco, à la limite de la Gaule et de l'Italie, le trophée en l'honneur d'Auguste, vainqueur des peuplades alpines. La Turbie (*tropaeum*) en garde même le nom. A Comminges (Saint-Bertrand), on a découvert les restes d'un trophée, élevé par l'empereur Auguste. Il est possible que le phare de Boulogne-sur-mer fût en réalité un trophée érigé par Caligula pour commémorer une prétendue victoire sur les Germains.

Une variété de trophées est peut-être la *colonne* haute, décorée de scènes de guerre et surmontée de la statue du vainqueur. Le spécimen le plus caractéristique de ce genre qu'on puisse peut-être en rapprocher en Gaule est la colonne de Mayence, élevée en l'honneur de Néron par les marchands de la ville établis près du Rhin. Quantité de ces colonnes se trouvent dans cette région de la Germanie supérieure. La

colonne est surmontée d'un cavalier foulant au pied un géant. L'origine du motif est visiblement hellénique ou orientale.

*b) Monuments religieux et funéraires.*

La proscription du monument figuré par les druides pour représenter les dieux et du temple bâti pour les honorer fut très vite transgressée à l'époque romaine. Les villes, les corporations, les particuliers s'empressèrent de construire des temples et de figurer, ainsi que sur des autels, des divinités, soit indigènes, soit romaines, soit associées.

Les temples élevés en Gaule imitent naturellement le modèle romain, issu lui-même d'une combinaison du temple étrusque et du temple grec. Les plus anciens et les plus beaux qui nous aient été conservés sont ceux de Nîmes et de Vienne, le premier, dit la Maison Carrée, élevé en l'an 1 de notre ère par Auguste en l'honneur de ses petits-fils, Caius César et Lucius César, le second, sur le *forum* de Vienne, élevé à la divinité d'Auguste et de l'impératrice Livie.

Un temple d'époque très postérieure (IV<sup>e</sup> siècle), dédié à la déesse *Tutela*, se voyait encore à Bordeaux, au XVII<sup>e</sup> siècle. Tutela fut encore adorée à *Vesunna* (Périgueux), dans un temple de forme indigène en Gaule, la forme ronde.

A Rome, le plus célèbre temple renfermait les images de trois divinités, Jupiter, Junon, Minerve : c'était le Capitole. Nombre de cités s'empressèrent d'avoir le leur à l'imitation de la Ville.

De ces innombrables temples, il n'a subsisté que ceux où le christianisme a installé son culte, un très petit nombre. La majorité a été détruite au cours des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles. Mais déjà auparavant, les Barbares, lors des invasions des III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles, en avaient pillé et jeté à bas quantité. Les débris, ainsi que les autels, servirent à l'édification de nouveaux remparts à partir des années 275 et suivantes.

Il en fut de même des monuments funéraires sous toutes les formes, depuis la simple stèle, pierre droite sur la tombe, et le modeste autel, jusqu'aux somptueux mausolées qui affectèrent de plus en plus

la forme d'un petit temple. L'habitude d'établir les cimetières le long des routes, à proximité des villes, rendit aisé l'emploi des débris comme matériaux de construction.

*c) Monuments civils.*

*La ville. — La maison.*

Dans l'ordre civil, la cité gallo-romaine imite autant que possible les dispositions de la ville romaine. Dans les villes nouvelles, on use du plan en damier, cher aux arpenteurs romains qui l'appliquent aux camps permanents et aux lotissements agricoles. Mais ces cas sont rares en Gaule : on en voit toutefois l'emploi à Autun, Trèves et, naturellement, Cologne, qui a pour berceau un camp. Parfois, force est bien de s'accommoder de la forme du terrain et des dispositions antérieures. Les rues sont alors tortueuses, étroites; d'ailleurs, la plupart n'ont pas plus de 4 à 5 mètres de large et moins. Au milieu, si possible, est la grand-place, le *forum*, qui sert à la fois de centre administratif et de marché. Cœur de la cité, il s'entoure de bâtiments civils, la salle de la curie ou sénat local, de temples, de boutiques. Pour mettre la population à l'abri des intempéries, les constructions qui bordent la place sont décorées de portiques sous lesquels on circule. Le *forum* est un lieu d'attractions, de promenade, de causerie.

Quand la ville est grande, en dehors du forum, il s'établit un marché ou, plus souvent, des marchés spécialisés dans la vente de telle ou telle denrée, ou encore du bétail, des tissus. Ces *macella* forment des cours carrées ou rectangulaires, entourées, elles aussi, de portiques. Au milieu, si possible, jaillit une fontaine.

Mention spéciale doit être faite des *basiliques*. Ce sont des nef, généralement trois fois plus longues que larges, divisées en trois parties dans le sens longitudinal et à deux étages. A l'étage inférieur, on rend la justice ou on traite d'affaires; on se promène à l'étage supérieur. Le portique, on le voit, est considéré comme indispensable à la vie urbaine.

La maison du riche Romain a été bien souvent décrite. Elle était compliquée. Son caractère, paradoxal pour nous, mais qui s'est poursuivi dans le monde musulman, c'est d'être aveugle du côté de la rue. De ce côté, les murs n'ont pas d'ouverture; des échoppes y sont accolées, dont les tenanciers, petits boutiquiers, vivent et couchent ailleurs, où ils peuvent. Un couloir, pratiqué au milieu du mur bordant la rue, mène à une grande pièce carrée, l'*atrium*, où jadis se passait toute la vie familiale. Sur l'*atrium* s'ouvrent, à gauche et à droite, des chambres à coucher ou des chambres de débarras ne prenant jour et lumière que sur cette pièce centrale. Au fond de l'*atrium*, dont un simple rideau la séparait, une autre pièce, le *tablinum*, prit de l'importance; on y plaça les pénates, les archives de famille sur tablettes de métal, enfin des objets d'art. En arrière du tout, un bout de jardin. En principe, la maison ne comporte qu'un rez-de-chaussée. Cependant, quand on manque de place, on élève, au-dessus des chambres entourant l'*atrium*, des chambrettes (*cenacula*), sorte de grenier.

Ce dispositif parut trop modeste à la fin de la République. L'Italie du Sud, la Campanie, offrait un autre modèle de demeure qui présentait ses avantages. C'est sur une cour spacieuse, entourée de portiques, que s'ouvrent les chambres à coucher et de petites pièces pouvant servir à plusieurs fins. Au milieu de la cour, *peristylum*, est une piscine. Au fond, une grande pièce, l'*oecus*, bordée de cuisines, de remises, etc., donne sur un long portique.

Pour profiter des avantages respectifs des deux types, l'aristocratie romaine prit le parti de les juxtaposer, ce qui lui permit de séparer les appartements d'apparat des salons, des appartements d'habitation, d'avoir appartements d'été et appartements d'hiver, ceux-ci chauffés par des hypocaustes, invention romaine. Le luxe embellit la double demeure le sol fut pavé de mosaïques, les murs s'ornèrent de peintures à la fresque; bustes, statues, meubles, objets rares, peuplèrent salons et portiques. L'ensemble constituait un vrai musée occupant en ville un espace considérable.

La Gaule vit-elle en ses cités des demeures aussi somptueuses ? Oui certainement, mais en quelques villes seulement. L'« Antiquaille », à Lyon, dut être un palais de ce genre et même plus vaste, comme séjour du légat, de l'empereur même; de même à

Vienne, à Nîmes. Mais aucune ruine ne permet d'en restituer l'aspect, sauf le magnifique palais affecté au légat à *Vetera* (Xanten).

Nous n'avons même pas le type simplifié qu'on découvre en Afrique du Nord, en Grande-Bretagne, en Germanie même, où la demeure peut être réduite à une cour intérieure, un *patio*, rafraîchie par une fontaine, et sur laquelle s'ouvrent dix à douze chambres de grandeur inégale et de destination particulière.

Au reste, dans la Gaule chevelue tout au moins, il est fort peu probable que la masse de la population se logeât en des demeures du type romain, même du plus simple. Nos villes, à travers les siècles, jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, et au-delà pour certaines, n'ont connu que la maison de bois, maison modeste, réduite à un rez-de-chaussée, tout au plus à un étage, surmonté d'un grenier. Ce ne sera pas avant le XV<sup>e</sup> siècle que l'architecture du bois saura élever deux, trois, quatre étages au-dessus du rez-de-chaussée.

Le type de la demeure étendue et fastueuse a été transporté à la campagne, en s'accommodant aux nécessités des travaux de la terre. Au I<sup>er</sup> siècle de l'Empire, la *Villa rustica* ne montre qu'un simple agrandissement de la maison gauloise du noble. Ainsi à Mayen, en Rhénanie, la maison est portée à 50 pieds de long et 30 de large. Puis la maison se crée des annexes et se complique. Le type avec atrium central ouvert vers le ciel, et avec galeries apparaît. Le type basilical se montre aussi, ce qui n'est pas sans surprendre, car la cour carrée entourée d'appartements et de pièces de tout genre affectées à l'exploitation agricole semble devoir s'imposer aux propriétaires de fortune médiocre.

Enfin, au II<sup>e</sup> siècle, apparut la *villa* de luxe, la *villa urbana*, immense, dotée de tous les raffinements du confort et du luxe, propriété se suffisant à elle-même, car elle comporte non seulement des bâtiments affectés à l'exploitation agricole, placés à l'écart de la demeure du maître, mais des ateliers où l'on file, où l'on tisse, où l'on forge. Nous avons une description d'une villa et de la vie qu'on y mène, même à la fin de l'Empire, dans une aimable lettre où Sidoine Apollinaire nous décrit son domaine d'*Avitacum* (sur le lac d'Aydat, au Sud de Clermont-Ferrand).

Extrêmement instructive pour la connaissance de l'influence romaine et de la prospérité des diverses parties de la Gaule, est l'étude de la répartition des centaines de villas dont on a retrouvé les substructions. En dehors de la Narbonnaise, le nombre et la grandeur des villas offrent des contrastes parfois surprenants. Il n'est pas de région où l'on en rencontre plus que chez les Médiomatriques, surtout autour de Metz et de Sarrebourg, alors que le pays des Leukes est assez pauvre en constructions de ce genre. Autour de Trèves, les villas de luxe paraissent ne dater que du temps où la cité est devenue capitale des Gaules, ce qui est naturel. Mais on est surpris d'en trouver peu en Picardie (sauf en Soissonnais) et en Artois, alors qu'elles abondent le long de la Meuse et même dans l'Ardenne. En Normandie, quantité, sauf vers la côte. C'est le contraire en Armorique. Récolte abondante le long de la Loire, en Poitou, Limousin, Périgord, Bordelais, et jusqu'au pied des Pyrénées, et encore en Lyonnais, et dans la vallée de la Saône. Mais il ne faut pas oublier que des découvertes imprévues peuvent apporter des changements dans cette géographie des villas et brusquement révéler des richesses insoupçonnées en des régions qui paraissent aujourd'hui déshéritées.

#### *Thermes et aqueducs.*

L'habitude du bain quotidien est à la gloire de Rome. Les maisons privées avaient leur salle de bains, d'abord modeste, puis confortable, à la mesure de la richesse de chacun. Mais, sous l'Empire, les bains publics prirent une extension inouïe. Ils constituèrent d'immenses bâtiments compliqués et somptueux. Et le bain hebdomadaire devint quotidien et même bi et tri-quotidien.

C'est que le bain, sous l'influence des médecins, fut considéré comme un remède exigeant des soins minutieux. Le baigneur, on pourrait presque dire le patient, doit pénétrer tout d'abord dans une salle d'étude (*laconicum*) pour provoquer la transpiration, il se débarasse de la sueur dans le *caldarium*, où il prend un bain chaud. Il se trempe ensuite dans l'eau froide (*frigidarium*) après avoir passé dans une chambre tiède (*tepidarium*), qui ménage la transition. Après quoi il se fait masser et oindre le corps. Ensuite, il convient qu'il se pro-

mène et cause avec ses amis dans une « salle des pas perdus », comme nous dirions, ou dans des salons (*exedrae*), ou encore qu'il s'adonne au réconfort spirituel de la lecture dans la bibliothèque, à moins qu'il ne préfère s'adonner à la gymnastique.

Les thermes sont donc beaucoup plus qu'un établissement de bains. Ils sont le centre de la vie de société, de l'activité intellectuelle même, et aussi fatalement des lieux de débauche. Entourés de jardins décorés d'objets d'art, leur magnificence et leur grandeur surprennent. Tels ceux bâtis par les empereurs Caracalla, Dioclétien. Leur étendue (20 hectares) égale et surpasse celle de maintes villes, surtout au Bas-Empire; c'est presque celle du jardin des Tuileries.

Il va sans dire que les Romains introduisirent en Gaule l'usage des bains publics. Quand la cité n'était ni assez riche ni assez grande pour s'offrir de vrais thermes, elle avait néanmoins un ou plusieurs *balnéaires*.

Pour alimenter ces établissements, nulle source locale n'était suffisante. Il fallut, comme en Italie, aller chercher l'eau au loin et l'amener, à travers vaux et plaines, jusqu'aux thermes ou balnéaires au moyen d'aqueducs dont la grandeur et la hardiesse font encore aujourd'hui notre admiration. Le plus célèbre et le plus beau est celui qui amenait l'eau de la source d'Eure aux thermes et à la ville de Nîmes. Construit sur l'ordre d'Agrippa, vers l'an 19 avant notre ère, il franchit la vallée du Gardon à une hauteur de 49 mètres et mesure 269 mètres de long. Il est constitué de trois arches superposées, en plein cintre.

#### *Les villes d'eaux.*

Si le bain, pris au balnéaire ou aux thermes, est considéré comme une pratique médicinale, à plus forte raison en allait-il ainsi de la fréquentation des lieux où surgissaient les sources bienfaisantes, d'autant que leurs propriétés étaient attribuées à un dieu ou à une déesse qui s'identifiait à la source. Qu'elles soient fréquentées bien avant les Romains, dès l'époque préhistorique, c'est chose certaine. Il est possible que les Romains, grâce à des campagnes de prospection, en aient

augmenté le nombre. En tout cas, il n'est guère de sources thermales ou minérales qu'ils n'aient connues et ils ont utilisé quantité d'autres dont l'usage a disparu de nos jours. La dénomination de ces villes d'eaux est généralement *aquae* suivie tantôt du nom du dieu-source (*Aquae Bormonis*, Bourbon-l'Archambault, Bourbon-Lancy), tantôt de la désignation de la cité où la source se rencontre : *Aquae Tarbellicae* (Dax,) *Aquae Convenarum* (Bagnères-de-Bigorre), etc... Il est surprenant que les vestiges romains trouvés en des stations dont la vogue s'est poursuivie jusqu'à nos jours soient relativement modestes, sauf à Luxeuil, où des bâtiments vastes et sans doute luxueux se sont élevés autour des sources les plus renommées. Parmi les ruines importantes, on peut signaler aussi celles de Nérís, d'Evian, de Saint-Honoré, de Saint-Galmier, d'Amélie, etc... A côté de l'établissement, il y avait des boutiques et des terrains de jeu.

*d) Théâtres, amphithéâtres, cirques.*

L'Empire considérait comme d'une bonne politique de distraire la population pour mieux assurer son assujettissement. L'assistance aux jeux publics était en même temps un acte pieux, ces jeux conservant quelque chose de leur caractère primitif de manifestation religieuse. S'abstenir avec ostentation d'y assister était considéré comme une marque d'opposition. N'était-ce pas faire la leçon au prince dont le règne visait au bonheur du monde ?

La première salle de spectacle permanente fut cependant tardive à Rome, puisqu'elle fut due à Pompée. Inspiré par la Grèce, le théâtre romain diffère toutefois du théâtre hellénique par la réduction de l'orchestre, puisqu'à Rome il ne comporte pas de chœurs, au profit de la scène proprement dite.

Introduit en Gaule, il y jouit d'une vogue considérable. La Narbonnaise nous a conservé les beaux spécimens d'Orange et d'Arles. Mais la Gaule chevelue en a connu d'autres, dont seules les substructures et les gradins ont pu être dégagés, ainsi à Lyon (de médiocres dimensions), à Vienne et en bien d'autres lieux. On en bâtit partout, même en de simples vics, tels Sanxay, en Poitou.

D'origine étrusque est l'amphithéâtre, sorte de théâtre de forme oblongue, capable de contenir la population d'une ville, tel le Colisée à Rome. En Gaule, celui de Nîmes est à juste titre considéré comme le plus beau. Il en a existé dans toutes les cités sans exception, semble-t-il. Parfois, pour épargner les frais, on l'établit hors de la ville, à flanc de coteau ou en utilisant une dépression de terrain. L'arène où luttent les combattants étant la pièce principale, le terme populaire en a retenu le nom pour les désigner. Partout où ce nom *arène*, *les arènes*, est conservé, il suffit de fouiller pour en retrouver les traces ensevelies parfois profondément dans le sol. Il sert particulièrement aux jeux sanglants, aux combats de gladiateurs suivis de mort d'hommes, aux exécutions des malfaiteurs, dont les chrétiens.

Pour les courses de chevaux, le *cirque* vaut mieux. De forme très allongée, divisé en son milieu par une élévation de pierre longitudinale, la *spina*, il occupe un espace tel qu'il est généralement hors de la ville. Les restes en sont beaucoup moins faciles à déceler que le théâtre et l'amphithéâtre, les gradins de pierre étant remplacés parfois par des talus de terre. Trèves, Vienne nous en ont conservé des modèles, qu'on a pu exhumer. A Orange, le cirque, à l'Ouest, est plutôt une palestra à la grecque.

## II. — *Gains d'ordre spirituel : les écoles et les maîtres.*

[Retour à la table des matières](#)

Avant tout, il faut placer les *écoles*. On n'entend pas par ces termes des écoles primaires, comme nous dirions. L'apprentissage de la lecture et de l'écriture est une affaire privée. Les parents qui n'ont pas les moyens de remettre l'instruction de leurs enfants à un précepteur particulier, comme les riches qui confient ce soin à un affranchi, un esclave, au besoin, les envoient chez un pédagogue tenant l'école. C'est au sortir des petites écoles, comme on dira longtemps, que l'enfant, au cours de son adolescence, se met à l'étude de la grammaire et de la rhétorique.

Le pouvoir favorise la fondation et l'entretien d'écoles publiques. Elles se multiplient non seulement dans la *Provincia*, où celles de

Marseille furent particulièrement renommées, mais dans l'Aquitaine ibérique, à Bordeaux par exemple, mais dans la Celtique. Après Lyon, Autun en fut doté tout de suite, plus tard Trèves et bien d'autres villes. La charge était lourde, car l'empereur imposait aux cités le traitement des maîtres, qui était considérable. L'Etat n'entretint de chaires qu'à Rome, à Athènes, plus tard à Constantinople.

Le programme des études demeura sous l'Empire et après l'Empire celui de l'« Institution oratoire » de Quintilien, mort vers l'an 95.

L'enfant, au sortir des petites écoles, passe plusieurs années entre les mains du grammairien. La grammaire s'entend non seulement de l'étude de la langue au point de vue de sa structure et de sa prononciation, de la correction dans l'emploi des mots et des formes, mais de bien d'autres choses encore. La base de l'enseignement est l'explication des poètes, de Virgile surtout. C'est seulement à propos des mots rencontrés dans le texte qu'il lit et commente, que le maître donne quelques notions d'histoire, de mythologie, de géographie, d'astronomie, etc... L'écolier s'exerce ensuite à composer des amplifications, des paraphrases, à développer des sentences.

Comme l'enseignement du grec se joint à celui du latin, on explique surtout Homère et Ménandre. La durée de l'enseignement grammatical est longue. L'écolier est devenu un adolescent quand il passe au degré supérieur, la rhétorique. Le maître explique et commente tout particulièrement Cicéron et Tite-Live, ce dernier en raison des discours qu'il prête aux personnages du passé. Le but est de former un orateur. On s'applique à y parvenir par des compositions écrites : amplification de lieux communs, narrations, puis éloge ou réfutation des lois, enfin, par des exercices oraux, des « déclamations », des sujets imposés, le plus souvent futiles, car certains sujets brûlants sont naturellement proscrits.

On se persuade que l'instrument qui conduira à la maîtrise de l'art oratoire, c'est l'étude de la rhétorique proprement dite, dont les complications sont exposées avec piété. Pour couronner le tout, l'étudiant s'appliquera à exercer sa mémoire et à soigner son débit.

On n'enseigne pas les sciences. Pour la philosophie, il n'est question que de philosophie morale, la narration et la critique des lois devant se fonder sur le concept du juste et de l'injuste. La logique ne figure que comme accessoire : le syllogisme ne joue que comme auxiliaire d'une démonstration difficile. La *dialectique* apparaît ainsi à peine, elle qui prendra un développement monstrueux bien plus tard, à l'université de Paris, dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, au point d'étouffer tout le reste jusqu'à la Renaissance du XVI<sup>e</sup> siècle.

Chose bien plus étrange encore : le droit n'est pas enseigné *ex professo*, sauf à Rome, et, plus tard, à Constantinople et à Beyrouth. Il s'apprend par la pratique. Tout au plus le professeur donne-t-il, à propos d'un texte qu'il commente, un aperçu sur un cas particulier.

De médecine, il n'est pas question. L'art médical est livré à l'empirisme. Ou bien il s'acquiert par transmission individuelle, le disciple s'attachant à un maître en renom, souvent grec ou oriental.

Un pareil enseignement est donc singulièrement incomplet et l'on comprend que l'« université » gréco-romaine se réduise à deux professeurs, le grammairien, le rhétoricien. Mais il y a pire : la méthode d'enseignement est détestable. Elle ne porte que sur des mots, des formules. Aucune vue d'ensemble n'est possible, ni même convenable. Le maître commente indéfiniment, ressasse à perpétuité les mêmes explications, toujours sur des points particuliers.

Un enseignement aussi futile ne convient, semble-t-il, qu'à des fils de familles riches et oisives, éprises d'un passé auquel elles ont voué un culte fétichiste et malfaisant, puisque fatalement il détruit chez celui qui le subit et celui qui l'enseigne toute spontanéité, toute fraîcheur vivifiante.

Quelle n'est pas notre surprise de voir que l'État, loin de s'en désintéresser, y attache la plus grande importance ! L'empereur, l'opinion considèrent ces écoles comme indispensables pour la formation, non seulement d'avocats, d'hommes de lettres, mais de fonctionnaires de tout degré, surtout du plus haut.

Les maîtres qui dispensent et enseignent sont considérés. Ils ont leur place désignée dans la curie, le Sénat local. Ils plaident devant les tribunaux. Ils sont riches grâce aux rétributions que leur doivent les cités, grâce à celles des élèves.

Les plus célèbres peuvent être appelés à diriger l'éducation de la famille impériale. On fait d'eux des gouverneurs de province. On en verra élevés au consulat, dignité vide de contenu, mais décoration suprême. Voilà qui est étrange, déconcertant pour un esprit moderne.

On doit croire que le souci de la pureté de la langue, constamment menacée par l'immensité même de la diffusion du latin, l'admiration pour le beau style, selon le goût des temps, expliquent la faveur, le culte dont l'école est entourée. Nul n'est réputé un vrai Romain qui ne s'exprime pas correctement, élégamment, qui ignore les lettres latines.

Et, cependant, il n'y a là aucune politique, aucun désir même d'imposer la langue et les lettres latines. La preuve du contraire c'est que la langue et la littérature grecques sont enseignées non seulement dans la partie orientale de l'Empire, mais dans son ensemble et d'après les mêmes méthodes que le latin.

Nulle nécessité d'État ne justifie l'enseignement du grec. Le latin sera la langue officielle de l'Empire, en Orient aussi bien qu'en Occident, jusqu'à Justinien. Nous sommes en présence d'une manifestation de culture qui fait le plus grand honneur au monde romain. Dès les derniers temps de la République, tout ce qui comptait d'esprits distingués dans l'aristocratie romaine s'était piqué de savoir le grec pour accéder à la connaissance des plus belles œuvres que connût l'humanité. Les empereurs, qui pendant les trois premiers siècles sortaient de cette classe sociale, à peu d'exception près, partageaient cet engouement. Deux d'entre eux, Marc-Aurèle et Julien, usaient de cette langue et non du latin pour exprimer le plus profond de leur âme. S'il eût écrit, Hadrien eût déjà fait de même.

A plus forte raison historiens, géographes, philosophes écrivaient en grec. L'exemple le plus saisissant est celui de Dion Cassius, ce haut fonctionnaire romain, gouverneur, élevé au consulat, qui choisit le grec pour écrire son *Histoire romaine* allant des origines de Rome à

l'an 229. Cette partialité en faveur du grec est une des causes qui expliquent la subite et complète stérilité de la littérature latine, dès le milieu du II<sup>e</sup> siècle, jusqu'à l'apparition de la littérature chrétienne.

Ce qui surprend encore, c'est le choix des auteurs qu'explique l'école. Il se réduit à deux : Homère... et Ménandre. Homère, cela se comprend. Il passe pour le sommet de la littérature universelle de l'Antiquité. Aussi les écoliers peinent-ils à apprendre le grec homérique, langue morte même pour les enfants hellènes. Mais pourquoi choisir les comédies de Ménandre ? Pourquoi ne pas s'appliquer à la connaissance des tragiques et surtout des orateurs attiques et des historiens ? On ne comprend pas.

Pas davantage on ne comprend que l'État, ici interprète de l'opinion des gens cultivés, n'admet pour les discours panégyriques, suppliques à l'empereur, que des productions où les artifices de la rhétorique la plus surannée s'étalent avec une sorte d'impudence. L'étonnement redouble de voir les lois et rescrits impériaux rédigés dans ce pathos par les hauts fonctionnaires de la chancellerie, appliquant les préceptes de l'école qui les a formés ou plutôt déformés.

Et le mal ne cessera de s'aggraver. On en viendra, aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles, à exiger que chaque fin de phrase, chaque clause, se conforme à une cadence, à un cursus d'abord métrique, puis rythmique. Si bien que des générations de juristes peineront à comprendre, ou à ne pas comprendre, le *Code* qui compile les constitutions impériales. Rien de plus opposé à notre conception du style d'un texte législatif. C'est que les maîtres de l'État sont imbus de cette culture classique. Les Césars, les Flaviens, les Antonins, les Sévères sont des princes qui, presque tous, ont reçu une forte instruction, tant grecque que latine. Ils se sont exercés, dès la jeunesse, à parler en public, à prononcer des éloges — ceux de leurs parents dès l'enfance —, à composer des déclamations et des vers. Il n'est guère d'empereur des deux premiers siècles qui ne se soit adonné aux lettres, appliqué à écrire des traités historiques, des mémoires personnels, malheureusement détruits après eux. En comparaison d'un empereur romain, un roi de France ou d'un pays quelconque, est, jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, un illettré. La culture d'un Louis XIV, en comparaison de celle d'Auguste, de Tibère, de Claude, de Néron, de Titus, d'Hadrien, de

Marc-Aurèle, est quelque chose de pitoyable. Que dire des princes du Moyen Age, sauf des exceptions en nombre infime ?

Mais cette culture sans base scientifique ni philosophique, purement formelle, renferme des germes délétères et on en vient à maudire le grammairien et le rhétoricien, non sans injustice à l'égard du premier.

Le grammairien joue un rôle conservateur du langage. Répandu dans tout le monde méditerranéen, le latin ne pouvait pas ne pas s'altérer au contact des idiomes qu'il remplaçait. En Italie, à Rome même, il ne pouvait se soustraire à l'évolution fatale que doit subir une langue sous peine de se figer, puis de mourir. La cour, l'aristocratie maintenaient de leur mieux la tradition de la langue du passé. Mais l'immense majorité des enfants et des adolescents était obligée de s'instruire dans les « provinces ». Dans une école renommée, on trouvait des maîtres, héritiers des traditions, qui venaient enseigner la bonne prononciation, redresser les erreurs dans l'usage des déclinaisons et conjugaisons, faire la chasse aux mots bas, aux expressions vulgaires. En vérité, le bon grammairien joue dans sa chaire un rôle analogue à celui de l'empereur à la tête de l'armée. L'un protège la frontière contre les Barbares, maintient la cohésion du « grand corps d'empire » prêt à se disloquer. L'autre maintient l'unité de langage et de culture. Tâche surhumaine, désespérée. Tous deux échoueront, mais après plusieurs siècles d'une belle résistance.

Le grammairien ne pourra empêcher l'évolution qui, au cours du III<sup>e</sup> siècle, tourne à la révolution, la perte du sentiment de la quantité des syllabes, la substitution de l'intensité rythmique au mètre fondé sur la distinction des longues et des brèves. Un abîme va se creuser entre la langue écrite, le passé, et la langue parlée, que nul n'ose se permettre de coucher sur le papyrus ou le parchemin. Dès le IV<sup>e</sup> siècle, ce sera une lutte épuisante pour que la poésie tout entière ne s'effondre devant ces sourds qui n'entendent plus le « mètre » des poètes et pas davantage celui des clausules finales d'un discours de Cicéron. On luttera désespérément. Puis les maîtres subiront la contagion. Enfin, quand il ne sera plus facile, ni même trop souvent possible, de se rendre à Rome, après la chute de l'Empire en Occident, ce sera en Orient le triomphe du grec, en Occident, l'émiettement du la-

tin en mille parlars locaux, qu'on n'ose écrire. Le latin ne poursuivra sa destinée que sous la forme d'une langue conventionnelle, apprise par des procédés assez analogues à ceux dont on use de nos jours. Il demeurera comme un idiome international infiniment précieux, mais idiome artificiel, sans rapport avec la vie des langues romanes qui continueront la langue parlée et non la langue écrite.

La malfaisance du rhétoricien apparaît comme particulièrement nocive. Il s'applique à figer, à tuer toute originalité d'esprit, à stériliser. Il n'apprend ni à penser, ni à écrire, ni même à admirer le passé. L'âme d'un chef-d'œuvre expire sous sa dissection. Ce que l'écolier retire de ses années d'étude, c'est que l'art d'écrire, de parler, s'apprend en collectionnant des recettes, en appliquant des règles infaillibles. L'école ne tue pas seulement le talent, elle est l'apprentissage du mauvais goût.

Pas de contrepoids, puisque l'école n'enseigne ni philosophie, ni médecine, ni science, ni droit. La proscription de la philosophie, sauf à Rome et à Athènes, peut s'expliquer par un préjugé aristocratique. Philosopher est mal porté. Il faut laisser cela aux Grecs. Un Romain peut s'y amuser un instant, s'y complaire, jamais. Un passage de Tacite, où il loue son beau-père Agricola, est bien significatif de la mentalité de gentilhomme, de gentleman, du Romain distingué :

« Il me souvient lui avoir souvent entendu raconter que, dans sa prime jeunesse, il avait conçu pour la philosophie un goût plus vif qu'il ne convient à un Romain, à un sénateur, et que la prudence seule de sa mère avait modéré cette ardeur excessive... L'âge et la raison tempérèrent ce feu et il retira de l'étude de la sagesse le fruit le plus rare dans la sagesse même (*Vie d'Agricola*, c.4). »

L'exclusion de la médecine va de soi. Un métier! Fi donc! Celle des sciences se comprend en ce qui concerne les sciences physiques et naturelles, amas de recettes, de superstitions absurdes. Mais les mathématiques, poussées déjà si loin dans le monde hellénique, révérees, considérées par certains comme révélation divine ! Non. Rien.

Enfin, le droit. Ici, nous touchons le fond de l'absurde. La connaissance du droit, c'est l'orgueil des Romains. L'empereur dit le droit et est fier de le posséder comme ses sujets.

Mais sans doute avons-nous tort de chercher à comprendre. En nul domaine la bêtise humaine n'exerce un empire plus tyrannique, plus durable, d'une manière plus inexorable que dans l'instruction de la jeunesse.

### *III. — Ce que la Gaule a perdu à être romanisée.*

[Retour à la table des matières](#)

Toute médaille a son revers. Soumis à un despotisme paré des dehors du bien public, dehors qui s'effritent bien vite, les Gaulois, qui doivent, pour pouvoir vivre d'une vie supportable, se romaniser, ont perdu comme les autres membres du monde romain, comme les vrais Romains eux-mêmes, spontanéité et dignité. Le despotisme impérial, rejoignant le despotisme oriental, est un rouleau compresseur qui broie le caractère, servilise les hommes, même sans le vouloir explicitement. L'affaïssement de la société en est une conséquence inéluctable et il entraînera un jour la ruine de l'Empire qui périra faute de support. C'est chose néfaste pour une population d'être obligée de se courber sous le joug pendant plus de cinq siècles. C'est chose grave d'être privé de vie politique. Pour comble de malheur, cet État despotique, l'Empire, n'a pas de constitution : il vit dans un équilibre instable sous le coup de pronunciamientos militaires.

Déchirée par les « factions », la Gaule indépendante vivait d'une vie politique intense. Trop intense, peut-être, mais la liberté comporte, exige même, la vie dangereuse. Elle, du moins, trempe le caractère.

Enfin, en perdant la liberté, la Gaule a perdu son âme. Le changement de langue implique non un changement de corps, mais la substitution d'un esprit à un autre esprit. C'est une mutation des valeurs. Les classes cultivées, oubliant les formes de leur vie littéraire, juridique, religieuse même, adoptent d'autres formes. Leur idéal devient

tout autre. Leur passé s'obnubile et le passé du peuple dont on adopte l'idiome devient votre passé. Ce n'est pas seulement l'avenir, la vision en avant qui change de direction, c'est la vision en arrière. Le ciel familial disparaît à l'horizon pour faire place à un autre ciel. Pour la masse, la mutation est grave aussi! Le changement de vocabulaire est relativement secondaire. Dans son essence, une langue est un organisme et la structure mentale est étroitement liée à cet organisme. La mutation linguistique n'est même pas un rajeunissement. Le peuple qui change de langue reçoit une langue déjà usée chez le peuple conquérant. Ce qu'il adopte, c'est du vieux.

Au point de vue des mœurs privées, la comparaison avec le passé est délicate à opérer. Nous ne savons rien des mœurs des Gaulois et peu de choses de celles des Gallo-Romains. Mais il est un point sur lequel nous sommes malheureusement fâcheusement informés : celui des jeux. Il est infiniment peu probable qu'on ait représenté les comédies de Plaute et de Térence écrites dans une langue trop archaïque, incompréhensible aux nouveaux Romains. Les représentations consistaient en scènes bouffonnes ou lubriques, exécutées par des mimes.

A l'amphithéâtre étaient réservés les combats de gladiateurs, les exécutions des ennemis de l'État, des chrétiens particulièrement. On sait les effets terriblement nocifs sur le psychisme des foules produits par des spectacles sanglants. Ce qui en aggravait la malfaisance, c'est que l'assistance aux jeux n'était pas seulement réservée aux gens des villes. Toute la région, la « cité », au sens officiel, y accourait. Les Gaulois ne gagnèrent pas beaucoup moralement à la suppression des sacrifices humains.

Le pouvoir impérial était seul capable d'unir et de maintenir la cohésion de tant de pays et de peuples aussi divers que ceux qui peuplaient le bassin de la Méditerranée. Seul, il pouvait assurer la paix, mais au prix d'un despotisme sans frein. A ce prix, la paix peut-elle être envisagée comme un bienfait ?

La paix, la Gaule l'a eue pendant deux siècles et demi. Puis, à partir de 235, elle est entrée dans une longue période d'agitation, d'inquiétude, de misère, d'invasion, de luttes internes, qui n'a connu que d'assez brèves accalmies jusqu'à la catastrophe finale.

[Retour à la table des matières](#)

## CHAPITRE VIII

### LA GAULE AUX II<sup>e</sup> ET III<sup>e</sup> SIÈCLES

#### *A) Sous les Antonins et les Sévères.*

[Retour à la table des matières](#)

Unie désormais de son plein gré à Rome, la Gaule partage les destinées de l'Empire, heureuses ou non. A dire vrai, elle n'a pas d'histoire propre. Elle peut servir d'arène pour les luttes entre compétiteurs au pouvoir, comme l'Italie, comme toute autre région du vaste Empire. Elle peut s'intéresser à ces compétitions, se partager entre prétendants, mais elle n'a pas de rôle propre dans la politique du temps, ou plutôt la caricature de politique, car il ne s'agit ni de principes ni de réformes en vue du bien public, mais de conflits d'ambitions personnelles.

Il n'y a donc pas lieu de faire l'histoire de la Gaule sous les Flaviens, les Antonins, les Sévères. Ce serait en réalité faire de l'histoire romaine. La Gaule subit le contrecoup des événements ou sert de champ de bataille aux compétiteurs.

Les Antonins s'intéressent à elle inégalement. Trajan (97-117), très peu : il a autre chose à faire en Orient et la conquête de la Dacie réclame toute son attention. Hadrien (117-138) inspecta la Gaule en 121 et 122 et fit, à cette occasion, frapper une monnaie où il est dit conservateur et restaurateur des Gaules, on ne sait pourquoi. Il érigea, à Nîmes, une basilique en hommage à l'impératrice Plotine, femme de son

prédécesseur et sa protectrice. Antonin (138-160), né à Nîmes, favorisa sa ville natale, réédifia Narbonne incendiée et développa le réseau routier de la Narbonnaise. Il ne semble pas avoir séjourné en Gaule. Tout à la lutte contre les Germains à la frontière danubienne, à partir de 167, Marc-Aurèle (160-180) et Commode (180-192) ne pouvaient s'intéresser beaucoup à la Gaule. Encore moins, après l'assassinat de Commode, Pertinax, Didius Julianus, dont les principats n'eurent que la durée d'un éclair.

En 196, la Gaule devint le théâtre de la lutte des deux compétiteurs à l'Empire, Clodius Albinus, à la tête des légions de Bretagne, et Septime Sévère, déjà maître de l'Orient par la disparition de Pescennius Niger, à la tête des légions d'Illyrie. Le 19 février 197, la lutte s'engagea sur le plateau qui dominait l'autel de Rome et d'Auguste, au confluent de la Saône et du Rhône. Vaincu, Albinus se donna la mort. Le vainqueur passa en Italie et, par la suite, s'il traversa la Gaule, ce fut pour gagner la Bretagne et en achever la soumission. L'aristocratie de Gaule s'était partagée entre les deux concurrents. Nul doute que les partisans d'Albinus n'aient été victimes des mesures de vengeance impitoyable prises par Septime Sévère contre ses adversaires.

Haï du Sénat, l'empereur, né à Leptis, en Cyrénaïque, était un provincial qui n'aimait pas l'Italie, dont les privilèges financiers et militaires n'avaient plus depuis longtemps raison d'être. Il chassa de la garde prétorienne les soldats italiens qui, jusqu'alors, avaient le privilège de la recruter. Il favorisa les provinciaux. Le dernier coup porté à l'orgueil des vieilles familles romaines fut donné par son fils Caracalla : en 212, il accorda le titre de citoyen romain à tous les hommes libres habitant sur le territoire de l'Empire. Sans doute la majorité devait déjà jouir de cette faveur et il est difficile de pénétrer la pensée qui inspira Caracalla; il n'est pas aisé de connaître les raisons des décisions d'un déséquilibré. Quoi qu'il en soit, l'édit de Caracalla marque une date dans l'histoire de l'Empire. Désormais, en dépit de l'autorité traditionnelle, mais de plus en plus fictive, du Sénat, Rome et l'Italie cessent de jouer le principal rôle dans l'histoire de l'Empire romain. Chaque compétiteur au pouvoir pourrait déjà prendre pour devise le vers cornélien : « Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis. » D'autre part, depuis ce jour, nulle raison pour Gaulois,

Bretons, Illyriens, Africains, Orientaux, de chercher à se rendre indépendants. Ils sont des Romains, autrement dit des civilisés, par opposition au monde de ténèbres que représente la barbarie des Germains en Europe, des sauvages des déserts d'Afrique et d'Éthiopie. Et leur forme de civilisation s'oppose à une autre civilisation, étrange, inquiétante, celle des Perses Sassanides qui, en 226, mettent fin à l'Empire encore faiblement hellénisé des Parthes. Depuis cette date, et pour quatre siècles, l'Iran sera pour le monde romain un rival indomptable, indompté.

Le seul intérêt que le fils de Septime Sévère, né à Lyon, prit à la Gaule fut de lui emprunter l'usage du manteau fait de plusieurs pièces, sans doute quelque chose d'analogue au tartan écossais. Les contemporains, pour se moquer de lui, ont donné à l'empereur fou le nom de ce manteau, *caracalla*, qui fait oublier son vrai nom d'Aurélius Antoninus Bassianus.

La Gaule ne put intéresser ni Macrin (217-18), qui ne régna que quelques mois en Orient, ni l'adolescent aliéné Bassianus, connu sous le nom du dieu syrien dont il était prêtre, Elagabal (218-222). Pendant les douze premières années de son principat, il en fut de même de Sévère Alexandre. En 234, il accourt d'Asie, pour défendre la Gaule et périt victime d'une sédition militaire, près de Mayence, en mars 235.

Quel était ce danger ? Un danger auquel la Gaule avait échappé pendant près de deux siècles, le danger germanique.

Les huit légions affectées à la garde du Rhin au I<sup>er</sup> siècle de notre ère avaient fait bonne garde. L'Empire s'était même accru, de Vespasien à Trajan, des Champs Décumates (vallée du Neckar) et avait couvert par le *limes* l'enfoncement, qui eût pu être dangereux, formé au coude du Rhin.

Deux colonies y avaient été fondées, *Ulpia Taunensium* dans le massif du Taunus, à *Nicretum*, aujourd'hui Heddernheim, l'autre *Ulpia Sueborum*, à *Lopodunum*, dont le nom celtique persiste dans la première partie de Ladenberg (Bade), la seconde traduisant *dunum*.

Une politique adroite assurera longtemps à Rome la neutralité des peuples établis sur la rive inférieure, à droite du Rhin. Toutefois, il y a dans l'attitude purement défensive du civilisé un excitant pour le Barbare. La tranquillité ne peut durer indéfiniment. La défense du Danube obligea Marc-Aurèle à diminuer de moitié le nombre des légions affectées à la garde du Rhin. En l'an 174, les Chauques (Westphalie), les Chattes (Hesse) envahirent, les premiers la Belgique, les seconds l'Helvétie. Ils furent refoulés par Didius Julianus.

Le danger ne s'avère sérieux qu'au siècle suivant. En 213, le *limes* fut franchi par les Germains, mais ils furent chassés par Caracalla. Les envahisseurs portent un nom jusqu'alors inconnu, *Alamanni* ou *Alemanni*. Cependant le gros de ce peuple est formé de Semnons, dont le nom disparaît à la même époque.

L'échec des Alamans ne les décourage pas longtemps. A eux va se joindre un autre peuple, au nom inconnu, celui des Francs. Dès lors, jusqu'à la chute de l'Empire romain en Occident (476), la poussée germanique, malgré des pauses fréquentes, ne cessera plus.

Il convient de nous arrêter un instant avant de poursuivre, d'autant qu'un autre grand phénomène se manifeste en ce début du III<sup>e</sup> siècle, le commencement de la décadence économique du monde romain que traduit l'inflation monétaire, ruine que suit de près celle de l'art antique (dans la plastique), ruine qu'avait précédé l'arrêt de toute production originale dans les lettres latines.

### *B) La Gaule entre 235 et 285.*

[Retour à la table des matières](#)

La fin tragique d'Alexandre Sévère marque le début d'une période chaotique où la Gaule partage les destinées misérables de l'Empire, déchiré par les luttes entre compétiteurs au pouvoir et envahi par les Barbares.

La faiblesse de l'Empire, le ver rongeur, c'est l'absence d'institution, de constitution. Auguste, la tête la plus politique peut-être qui fût

jamais, n'a pu conjurer le danger de l'absence de règle successorale. Il a été trahi par les circonstances. Faute de fils, il avait usé de l'adoption. Procédé ingénieux, mais simple palliatif. Le crime ne permit ni à Tibère ni à Claude d'assurer la succession à leurs fils. Avec Néron s'éteint la dynastie des Césars que l'adoption seule soutenait (juin 68).

Le même hasard qui refuse obstinément une postérité mâle aux Antonins les oblige à reprendre le système de l'adoption de 97 à 161. Marc-Aurèle (161-180) ayant eu un fils, le système successoral semble devoir triompher. Il échoue son fils, Commode, est assassiné le 31 décembre 192. Il semble pouvoir enfin s'enraciner sur la nouvelle dynastie fondée par Septime Sévère : celui-ci laisse deux fils, Bassianus (Caracalla) et Géta. Mais le premier assassine son frère et lui-même est assassiné (8 avril 217). Les droits à l'Empire de Bassianus (Marcus, Aurélius, Antoninus), surnommé Elagabal, égorgé le 11 mars 222, et de son cousin Alexandre Sévère, sont des plus minces, fondés sur leur descendance d'une sœur de Julia Domna, femme de Septime Sévère. On peut à peine parler d'adoption. Après, il n'y a plus rien que l'usurpation et la force.

Au reste, le régime successoral lui-même s'était révélé impuissant. Déjà la dynastie Flavienne s'était rapidement éteinte en la personne de Domitien, assassiné le 18 septembre 96. Fils d'empereurs, Domitien, Commode, Caracalla donnent vite des signes de folie morale qui expliquent leur fin tragique. Quelles que fussent sa servilité et sa bassesse la société romaine ne pouvait supporter indéfiniment d'être livrée aux caprices sanglants d'aliénés.

Le mal était inséparable de la toute-puissance même exercée par l'empereur. Il ne pouvait que s'aggraver par suite de l'instabilité du pouvoir. Tout Romain pouvant, de fait, si la fortune le favorise, aspirer à l'Empire, le prince régnant se sent constamment menacé. Il est hanté par le soupçon, la crainte du complot — et il ne se trompe pas toujours. Il s'entoure d'une innombrable police, accueille les dénonciations, même contre les membres de sa famille, et prodigue les supplices. Ce tout-puissant est le plus misérable des hommes. Il le sent et cherche à s'étourdir par la débauche ou des caprices extravagants.

Et cependant, en théorie, il n'y a pas de despotisme monarchique. Le prince ne gouverne que parce qu'il réunit en sa personne un ensemble de magistratures, *imperium* militaire, puissance tribunicienne, censure, etc... Or ces magistratures, seul le Sénat peut les lui conférer, depuis que les comices populaires de Rome ont cessé de se réunir. Le Sénat reste l'organe légal qui fait l'empereur et il le restera jusqu'au bout. Fiction qui ne trompe personne. Ce qui fait l'empereur, c'est l'armée et le Sénat n'est qu'une chambre d'enregistrement, dont on se passe à l'occasion. Le Sénat n'a pas de force en main. Il jouit seulement d'un prestige archaïque que l'empereur ménage parce que ce prestige rejaillit sur lui-même, son prétendu élu, mais à condition que les « pères conscrits » lui soient soumis.

Le Sénat eût-il réussi à garder une armée sénatoriale que le profit eût été illusoire. L'exemple des luttes de Sylla et de Marius, de Pompée et de César, n'était pas rassurant.

Si au moins l'armée était unanime à faire l'empereur! Il n'en est rien; il faut parler non de l'armée, mais des armées qui occupent les diverses régions de l'empire, surtout celles qui sont menacées : Gaule, Bretagne, Illyrie, Orient. Chacune estime que c'est à elle que revient le choix de l'empereur. Ce choix se porte sur son général, s'il a su se rendre populaire. Et comme l'armée se recrute sur place, que la durée du service militaire est longue (seize ans et plus), rien n'irrite plus désormais les soldats que leur déplacement d'un bout de l'empire à l'autre. Fixée dans une « province », l'armée qui l'occupe en représente jusqu'à un certain point la personnalité.

Après le meurtre d'Alexandre Sévère, l'armée du Rhin proclama empereur Maximin. Ce choix était attentatoire à la dignité du monde romain. Les Césars appartenaient à la plus haute aristocratie et si les Flaviens furent d'un rang social que nous pourrions plutôt comparer à la bourgeoisie financière de l'Ancien Régime, Antonins et Sévères appartenaient à la bonne noblesse coloniale. Maximin était sans naissance et ses ennemis prétendirent qu'il était d'origine barbare, ce qui est faux, car, né en Thrace, il était Romain de nationalité. Mais ce n'était qu'un soldat sans fortune, un brutal que la légende représente comme une sorte d'ogre. Il rendit des services. Il chassa les Alamans,

puis, par le Danube, alla combattre les Sarmates (entre Danube et Theiss).

Maximin n'avait pas demandé l'approbation du Sénat. L'eût-il fait qu'il ne l'aurait pas obtenue. Si bas qu'il fût tombé, ce grand corps eut un sursaut à la nouvelle qu'un homme de rien s'était revêtu de la pourpre. Il lui opposa un riche sénateur, proconsul d'Afrique, Gordien. Mais l'élu du Sénat était octogénaire. Il s'associa aussitôt, avec le titre de César, son fils et homonyme. Le fils ayant péri, le vieux père se suicida.

Le Sénat leur substitua un homme de guerre, Maxime Pupien, avec le jurisconsulte Claude Balbin, auquel les Romains exigèrent qu'on adjoignît le fils de Gordien le Jeune.

Mais les prétoriens se révoltèrent et mirent le feu à une partie de Rome. Pendant ce temps, Maximin, revenu de Pannonie, assiégeait Aquilée, porte de l'Italie. La place résista. La disette se fit sentir dans l'armée assiégeante qui, exaspérée, se débarrassa de son empereur « Thrace » (avril 238). Trois mois après, ce fut au tour des prétoriens de se débarrasser des deux élus du Sénat; Pupien et Balbin furent massacrés. Restait Gordien III. Il avait treize ans! Le gouvernement fut exercé par son beau-père, Timésithée, préfet du prétoire. La Gaule fut préservée des Francs, que battit, près de Mayence, le tribun Aurélien, le futur empereur (241), pendant que Gordien III repoussait les Goths en Moesie et les Perses. Mais Timésithée mourut (243) et un nouveau préfet du prétoire, un Oriental, du nom de Philippe, lui succéda. A lui, Arabe naturalisé Romain, échut l'honneur de célébrer le millième anniversaire de la fondation de Rome (248). Son règne fut long : cinq ans. On s'en lassa. Des révoltes éclatèrent. Un sénateur d'origine pannonienne, Decius, fut proclamé empereur par les légions du Danube. Il vainquit et tua sous Vérone Philippe, dont le fils fut mis à mort à Rome (septembre 249).

La situation était grave. Les Goths venus de Scandinavie, puis des bords de la Baltique, s'étaient établis dans ce que nous appelons l'Ukraine. Ils pressaient l'Empire d'une poussée irrésistible. Ils ravaageaient la Dacie, conquise par Trajan, passaient le Danube et dévastaient la Moesie. Ils poussèrent jusqu'à Philippopoli et s'en emparè-

rent. Après une guerre d'usure, la seule qu'il fût en état de mener, Decius périt dans une bataille à laquelle il ne put se dérober (octobre 251). Il avait été trahi — on en fit courir le bruit — par Trébonianus Gallus, gouverneur de Moesie, que les soldats créèrent empereur. Gallus traita avec les Goths à des conditions humiliantes, mais, du moins, les Barbares repassèrent le Danube. Pour se concilier le Sénat, il accepta comme collègue le fils de Decius, Hostilianus, tout en proclamant César son propre fils, Volusianus. Hostilianus fut victime d'une épidémie. Pour comble de maux, les Perses envahirent la Syrie; les Goths, d'une part, pénétrèrent jusqu'à l'Adriatique, de l'autre en Asie Mineure. Gallus fit repousser les Goths par le Maure Aemilianus. Naturellement, celui-ci aspira à l'Empire. Il n'eut même pas la peine de faire périr son compétiteur, massacré par ses troupes mutinées (mai 253). Cependant, Gallus avait appelé à l'aide les légions de Germanie commandées par Valérien. Celui-ci entra en Italie par la Rhétie. Il n'eut pas à combattre le vainqueur de Gallus : le Maure venait de subir le même sort (août 253). Porté à l'Empire, Valérien fut reçu à Rome en sauveur.

La situation était de plus en plus grave. Aux fléaux naturels, épidémies, famines, qui désolaient l'empire, s'ajoutait l'invasion et de tous les côtés. Les Perses avaient repris Antioche. En Occident, c'était la Gaule qui se voyait maintenant la plus menacée par ces ennemis nouveaux, les Francs et les Alamans.

Valérien prit le parti d'aller en personne tenir tête aux Perses. Il débuta par un succès. Il reprit Antioche et se débarrassa d'un compétiteur. Vaincu à Edesse, il tomba aux mains du « roi des rois », Châpour (260). Le prisonnier fut soumis aux pires traitements. Le Perse se servait de son corps pour se hisser à cheval. Quand sa victime eut succombé, il fit tanner sa peau qui fut suspendue à un temple. Elle y resta exposée plusieurs siècles. Jamais Rome n'avait subi pire humiliation. L'art sassanide a immortalisé le triomphe de Châpour : un camée, conservé à notre Bibliothèque Nationale, représente son combat singulier avec le Romain qu'il saisit au bras; une inscription en caractères pehlvis, à Nagch-i Rousten, commémore sa victoire sur Valérien.

Avant son départ pour l'Orient, Valérien avait confié la défense de la Gaule à son fils Gallien, auquel il adjoignit, comme conseiller, un général renommé, Latinius Posthumus.

L'Empire craquait de toutes parts. En Orient, l'Arabe Odenath se paya de ses services — il avait rejeté les Perses au-delà de l'Euphrate — en saisissant le pouvoir. Il se constitua un État dont Palmyre, à mi-chemin entre la Syrie et l'Euphrate, fut la capitale. En Pannonie, un certain Ingenius se révolta. Gallien marcha contre lui. Pour la défense de l'Empire des Gaules, il établit son jeune fils, Valérien, à la place de Posthumus, dont il se défiait et il mit comme conseiller du jeune César le tribun Sylvanus, qui commandait la Germanie inférieure. Le conflit éclata entre les troupes de Sylvanus et celles de Posthumus. Ce dernier emporta Cologne, qui fut saccagée, Sylvanus fut tué ainsi que Valérien le Jeune. Posthumus, qui se défendit d'avoir ordonné ce meurtre, fut proclamé empereur par ses légions vers la fin de 257 ou en 258. Gallien fut impuissant à se venger et, pendant seize années, la Gaule, à laquelle s'adjoignirent l'île de Bretagne et l'Espagne, demeura séparée du reste de l'Empire.

Au cours de cette période, elle fut gouvernée par les empereurs, très improprement appelés empereurs gaulois par certains historiens modernes.

Le plus remarquable de ces personnages fut Posthumus. La Gaule lui dut sa délivrance des Germains. Nous sommes malheureusement très mal informés sur l'histoire de son règne et de ceux de ses successeurs. Pas de témoignages historiques contemporains. Seules les découvertes de monnaies et de trésors cachés, ainsi que l'examen des monuments détruits utilisés dans l'édification de nouveaux remparts, suppléent tant bien que mal à l'indigence des sources annalistiques.

On ne sait même pas la date exacte de la première invasion qui couvrit de ruines la Gaule entière. C'est par une suite de conjectures ingénieuses qu'on la place vers 257, soit avant, soit après l'avènement de Posthumus. On a aussi proposé 253, mais pour des raisons peu solides. Il est temps de parler des peuples qui vont jouer un rôle capital dans l'histoire de la Gaule.

Les Alamans, si l'on en croyait l'étymologie qu'on donne à ce nom (*Alemanni*, « gens de toutes parts »), seraient un ramassis de diverses peuplades germaniques. En réalité, ils représentent l'agrégat de plusieurs branches du peuple des Semnons, qu'on voit installé dans le Brandebourg depuis l'an 5 de notre ère, pour le moins, jusqu'aux environs de l'an 170. Ils ont émigré dans la vallée du Main et on les désigne sous un nom nouveau, Alamans, lequel apparaît pour la première fois dans l'histoire en 213. Ils s'attaquent au *limes*, mais Caracalla leur inflige une défaite et rétablit la frontière. Vingt ans plus tard, ils exercent, avec d'autres Germains, une pression sur le Rhin. On vient de voir que, en 235, après la mort d'Alexandre Sévère, Maximin passa sur le corps des Alamans pour aller combattre les Sarmates. Mais, en 260, les Alamans se rendirent maîtres des Champs Décumates, qu'ils commencèrent à repeupler et qui devaient devenir le centre de leur établissement.

Les Francs sont un agrégat de tribus appartenant au rameau des Istvaeons, alors que les Alamans, rameau des Souabes, se rattachent aux Herminons. Ils se divisent en trois groupes : 1° les Saliens ou Bas-Francs, établis sur l'Yssel, branche du Rhin en son cours inférieur, dans la partie de la Hollande qui garde leur nom, *Salland*; 2° les Francs Moyens, formés de l'union des débris des Chamaves, Bructères, Amsivares, Hattuaire, Tubantes, Tenktères, qui, depuis le I<sup>er</sup> siècle avant notre ère, bordaient la rive droite du Rhin, entre le Taunus et la mer du Nord.

3° Se rattachent aux Francs d'un lien plus lâche les *Chatti*, qui ont laissé leur nom à la Hesse, et les Usipètes.

Aurélien, alors simple tribun de légion, aurait battu des Francs (Hessois ?) près de Mayence en 245. Pour célébrer leur victoire, ses soldats auraient composé un chant rythmique :

« Nous avons tué en une seule lois mille Francs, mille Sarmates. Nous cherchons maintenant mille et mille et mille et mille Perses. »

Mais le chant et la victoire ne sont attestés que par l'*Histoire auguste*, compilation détestable, postérieure d'un siècle, pleine d'inventions et de mensonges.

En tout cas, c'est aux Francs qu'il faut attribuer le principal rôle dans l'invasion de la Gaule de 253 ou des alentours de l'année 257. Les Germains parvinrent à traverser la Gaule de part en part et allèrent assiéger Tarragone en Espagne.

Avant qu'il eût quitté la Gaule, Gallien aurait remporté des victoires sur les Francs, s'il en fallait croire les monnaies frappées à cette occasion. Il est plus que probable que le vainqueur véritable était son tuteur militaire, Posthumus.

Élevé à l'Empire, celui-ci poursuivit l'œuvre de délivrance de la Gaule. Sur ses monnaies, il s'intitule « Restaurateur des Gaules ». Il n'est pas inutile d'observer à ce propos que cette monnaie était meilleure que celle de Gallien pour l'argent, excellente pour l'or, signe d'une amélioration économique.

Le seul trait de la politique de Posthumus qu'on puisse connaître avec certitude, c'est qu'il ne chercha pas à s'imposer à l'Italie. Il se contenta de la Gaule, à laquelle se joignirent la Bretagne et l'Espagne. Telle avait été la situation d'Albinus à la fin du siècle précédent. Situation temporaire, car ni Albinus, ni son habile compétiteur Septime Sévère, ne la considéraient comme pouvant se prolonger longtemps. Au contraire, Posthumus l'envisage comme un état de choses, sinon définitif, du moins durable. A cet égard, il voyait juste et était un précurseur. Non seulement un seul homme ne pouvait plus désormais régir l'ensemble du monde romain, mais l'Occident lui-même avait besoin de deux bras pour le préserver des Barbares, l'un en Italie avec la Pannonie comme soutien, l'autre en Gaule, devenue la charnière du système défensif de l'Occident, avec la Bretagne comme annexe et l'Espagne comme soutien. C'est ce que va bientôt établir Dioclétien.

Mais on se tromperait du tout au tout si l'on croyait que Posthumus ait voulu constituer un Empire des Gaules à la manière des conjurés des années 68-70 <sup>23</sup> La qualification d'empereur « gaulois », que des modernes lui ont donné, ainsi qu'à ses successeurs, est un contresens. Posthumus n'est pas un Gaulois et l'idée de constituer un État séparé de Rome n'eût pu que lui faire horreur. Ce qu'il a voulu et ce qu'il a

---

<sup>23</sup> Voir plus haut, pp.234-235

réussi à exécuter, ç'a été, au contraire, la défense de l'Empire. Gallien eût peut-être été plus sage en partageant avec lui le pouvoir. Au contraire, il tenta, en 262 et 265, de le renverser, mais sans succès durable. Les forces dont disposait Posthumus n'étaient pas à dédaigner, sept ou huit légions, plus les auxiliaires recrutés chez les Barbares, les Francs notamment. L'empereur des Gaules succomba sous les coups de ses propres soldats. Ayant voulu associer au pouvoir Victorin, qui avait passé du service de Gallien au sien, il excita la jalousie et l'animosité de Cornélius Laelianus, qui commandait à Mayence. Posthumus en vint à bout, mais, comme il refusa à ses troupes le pillage de la ville qui s'était constituée entre le camp et le Rhin, les soldats, furieux, le massacrèrent (fin 267 ou janvier 268). Il avait eu un très long règne... dix ans!

Laelianus ne fit que passer! En cette même année, il eut le sort de Posthumus. Le règne de Marius Aurélius, qui vint ensuite, dura deux mois. Il est probable que la mort de Posthumus permit aux Germains de nouvelles incursions ou qu'on le craignit, car, en de nombreux trésors enfouis en des cachettes dans le Nord de la Gaule, les monnaies sont uniquement celles qui furent frappées sous son règne.

Laelianus et Marius n'avaient régné — si l'on peut dire — que sur les régions rhénanes. Le reste des Gaules avait reconnu celui que Posthumus s'était associé : Victorin (Marcus Piavonius Victorinus). Une émeute, suscitée dit-on par sa conduite privée, l'emporta, ainsi que son fils, qu'il avait proclamé César (268).

Dans cette confusion inouïe, l'autorité est saisie par une femme, la mère de Victorin, appelée Victorine. Son fils lui avait décerné le titre, appliqué depuis près d'un siècle, aux impératrices, de « mère des armées » (*mater castrorum*). Sur les monnaies de son fils, non seulement elle est figurée tantôt sous l'emblème de Diane, tantôt sous celui de la Victoire, mais avec la légende : *Adjutrix Augusti*, « collaboratrice de l'empereur ». Elle fut un court instant, en Occident, la contrepartie de Zénobie qui, veuve d'Odenath, régnait en Syrie. Victorine disposa du pouvoir en faveur de Tetricus (Caius Pius Aesuvius Tetricus), qui lui était apparenté. Ce personnage était certainement d'origine gauloise, comme le prouve un de ses noms, Aesuvius, qui se rattache à celui du dieu celtique Hesus. Il est fort probable que Tetricus

cus ne fut pas reconnu par les légions du Rhin ou de fort mauvaise grâce, car il se fit proclamer à l'autre extrémité de la Gaule, à Bordeaux. Tetricus, de noblesse sénatoriale, n'avait pas de passé militaire. Il ne jouissait d'aucun prestige. Pour son malheur, Callien, que la Gaule ne semble pas avoir aimé, fut assassiné par ses propres officiers au moment où il assiégeait dans Milan un révolté. Il avait choisi comme successeur un général d'origine dalmate, Claude (Marcus-Aurelius Claudius), qui passait pour le meilleur homme de guerre de l'empire. De fait, Claude II écrasa une invasion d'Alamans près du lac de Garde. On commença alors dans les Gaules à voir en lui un protecteur possible contre les Barbares. Tetricus lui fit des offres de partage du pouvoir. Mais Claude fut appelé dans la péninsule balkanique par une invasion des Goths qu'il battit, près de Nisch, d'où son surnom de Gothique. Il fut emporté par une épidémie pendant qu'il séjournait à Sirmium (près Mitrovitza), capitale de l'Illyrie (avril 270).

Avant le départ de Claude, la cité d'Autun s'était déjà déclarée en sa faveur, s'imaginant qu'elle serait secourue. Claude ne put envoyer que des forces insuffisantes. Autun fut châtié, moins par Tetricus que par les légions rhénanes, jalouses de l'armée d'Illyrie et de son empereur. Après un siège qui aurait duré sept mois, Autun fut emporté et pillé par les soldats des Gaules qui se conduisirent comme des Barbares (269).

Cependant, à Claude avait succédé, acclamé par l'armée, un autre Illyrien, Aurélien (Lucius Domitius Aurelianus). Le nouvel empereur était un soldat de fortune, mais d'un tempérament militaire hors ligne. Il en était grand besoin pour sauver l'empire. Il dut le défendre sur le Danube contre une coalition de Marcomans, Juthungues et Vandales, puis courir en Italie envahie par les Alamans. Vainqueurs près de Plaisance, ceux-ci furent battus sur le Métaure par Aurélien. Puis il fallut se retourner contre les Goths.

L'empereur estima qu'il fallait rétrécir le front. La Dacie, conquise par Trajan, formait un boulevard avancé au cœur du continent, un saillant battu de tous les côtés par les flots des Barbares de toutes races. Aurélien l'estima indéfendable et fit évacuer la Dacie par l'armée et les fonctionnaires, abandonnant à son sort la population indigène romanisée.

Il restait à réduire Zénobie. Elle régnait sur la Syrie, l'Égypte, une partie de l'Asie Mineure. Il fallut deux batailles à Antioche et Emèse pour l'obliger à s'enfermer dans l'oasis de Palmyre. Elle tenta d'échapper et fut faite prisonnière. Palmyre fut détruite et ne s'est jamais relevée (273). Une tentative de révolte en Égypte fut étouffée et Aurélien parut en Occident.

Nul partage n'était possible entre Aurélien, vainqueur, et le faible Tetricus. Celui-ci le savait. Il craignait moins son rival que sa propre soldatesque, dont la fidélité lui inspirait, et justement, les plus grandes appréhensions. Il entama avec Aurélien des tractations. Il lui aurait écrit dans une lettre cette citation de Virgile (*Æneid*, VI, 369), significative : « *Eripe me his, invicte, malis* » (invincible, délivre-moi de ces maux). Cependant, il n'osa ou ne put s'échapper et fit semblant de participer à la bataille que son armée livra à Aurélien près de Châlons-sur-Marne. Mais, au cours de l'action, il se laissa prendre volontairement et assista à l'extermination de ses soldats, ou plutôt de ses tyrans (274).

Aurélien alla ensuite célébrer à Rome un double triomphe où figuraient Zénobie et Tetricus. Moins cruel que César, il fit don à Zénobie d'une belle villa à Tivoli (*Tibur*). Tétricus fut fait gouverneur de Lucanie et son fils entra au Sénat. La tradition veut qu'Aurélien s'amusait à s'entretenir avec lui en l'appelant « collègue ».

L'Empire dit « gaulois » avait duré seize années. Il laissa de bons souvenirs dans l'esprit des rédacteurs ou du rédacteur de l'Histoire auguste. Dans la partie mise sous le nom de Trebellius Pollio, on lit ce jugement final sur les empereurs dits gaulois :

« Ils ont été les soutiens de la puissance romaine. Je crois que les dieux les ont suscités dans la crainte que, au moment où la peste d'une débauche inouïe nous promettait tous les maux, il ne fût possible aux Germains de s'emparer du sol romain, alors que les Goths et les Perses franchissaient de part et d'autre nos frontières. C'en eût été lait de Rome et de son nom sacré. »

Éloge magnifique, trop beau et par cela même suspect. L'auteur veut faire un contraste avec Gallien qu'il déteste.

Le règne d'Aurélien, la plus importante personnalité qu'eût vu l'Empire depuis Septime Sévère, fut bref. Il préparait une campagne contre les Perses pour venger la honte de Rome subie en la personne de Valérien, lorsqu'il fut assassiné par son secrétaire (janvier 275). L'armée, pour une fois, n'était pas coupable du meurtre de l'empereur. Désarmée, elle remit le choix du nouveau maître au Sénat. Défiant, ce grand corps hésita longtemps à accepter d'exercer ses prérogatives constitutionnelles. Il jeta enfin les yeux sur un de ses membres, Tacite, immensément riche, donc en mesure de satisfaire la cupidité des soldats, mais âgé de soixante-quinze ans. Un instant, on eut l'illusion d'un retour au passé. On crut la République restaurée. L'illusion dura peu. Tacite tomba, à son tour, victime de l'armée (avril 270). Son frère Florianus, qui lui succéda, eut le même sort deux mois après (juin). L'armée avait fait choix d'un officier renommé, un Illyrien, né à Sirmium, Probus (Marcus-Aurélius Probus). Il alla à Rome se faire confirmer par le Sénat, puis il se mit à l'œuvre.

La tâche était dure. Profitant de l'anarchie qui avait suivi la mort d'Aurélien, les Barbares avaient envahi la Gaule et l'avaient mise à feu et à sang. On parle de 60 (ou 70) villes occupées par eux dans les Trois-Gaules. Comme ce chiffre est celui des cités députant au Temple de Rome et d'Auguste, sous Lyon, il impliquerait que l'ensemble des villes des deux Germanies, de la Belgique, de la Celtique, de l'Aquitaine, a été la proie des envahisseurs, ce qui est invraisemblable. Nous sommes en présence d'une évaluation de fantaisie. Au reste, la prise des cités n'était pas difficile. Quantité n'étaient pas fortifiées, comme on a vu, en dehors des colonies. Celles même qui l'étaient n'avaient pas eu soin d'entretenir leurs remparts, soin qui, à toutes les époques, est un lourd fardeau pour les finances municipales. La « paix romaine » avait donné une sécurité trompeuse.

Probus reprit ces 60 (ou 70) villes : entendons que les pillards évacuèrent celles qu'ils occupaient, sur le seul bruit de l'arrivée de l'empereur. Lui-même s'installa sur le cours moyen du Rhin pour faire face aux Alamans. Il leur infligea des revers, mais il est faux qu'il ait rétabli le *limes* de la rive droite : aucune monnaie dépassant

l'année 248 n'a été retrouvée dans les fouilles exécutées sur cette ligne et aux Champs Décumates de la vallée du Neckar. Encore plus faux qu'il ait poussé jusqu'à l'Elbe.

Quant au chiffre de 400.000 Barbares massacrés par lui, c'est une simple invention. Alors que ses lieutenants allaient contenir les Francs sur le Bas-Rhin, il est plus que douteux que neuf rois barbares aient passé le Rhin pour se jeter à ses pieds, lui promettre de payer tribut et lui livrer 16.000 hommes qui passeraient à son service. Ces assertions émanent de l'*Histoire auguste*, tissu d'anachronismes, d'erreurs et de falsifications, répétons-le, dans la partie consacrée à la biographie de Probus, mise sous le nom de Flavius Vopiscus.

Ces succès n'empêchent pas deux tentatives pour supplanter Probus : l'une de Proculus, fomentée par les Lyonnais, l'autre de Bonusus, à Cologne. Elles furent aisément réprimées.

Dans ce qui nous est raconté par la suite, il est difficile de séparer la part du vrai et du faux. Après avoir « apaisé les Rhéties », Probus bat les Sarmates en Illyrie, soumet dans les Thraces les Gètes (sic), délivre, en Asie, l'Isaurie des brigands, soumet les Blemmyes qui infestent l'Égypte. Effrayé, le Perse Narsès implore la paix. De retour en Thrace, l'empereur installe sur le sol de l'empire 100.000 Bastarnes qui demeurent fidèles, mais aussi les Gépides, des Grauthungues, des Vandales, qui trahissent et qu'il châtie. Après avoir député à Alexandrie des forces pour réprimer la révolte de Saturninus, il rentre à Rome où il célèbre un magnifique triomphe. Tout ce récit sent le roman historique, et la correspondance entre Probus et Narsès qui y est insérée est de pure invention.

On en viendrait à douter de l'importance, même de la réalité, de l'invasion barbare de 275-276, si elle n'était attestée par Eutrope, Aurélius Victor, Zosime, et mieux encore par les matériaux puisés dans les ruines des édifices publics pour la reconstruction des villes, ainsi qu'on verra.

Probus, établi à Sirmium, mécontenta l'armée en l'épuisant à dessécher un marais et à creuser un canal. L'émeute éclata. Les soldats mirent à mort leur empereur qui s'était réfugié dans une « tour de

fer ». Puis ils lui auraient élevé un tombeau avec une magnifique inscription (282).

Le nouvel élu de l'armée, Carus, fit Césars ses deux fils Carin et Numérien. Pendant qu'il se dirigeait vers l'Orient avec ce dernier, il détacha Carin pour gouverner Gaule, Bretagne, Espagne, outre l'Italie et l'Illyrie. Carus, après des succès éclatants sur les Perses, périt « dans sa tente frappé de la foudre » (décembre 283), Numérien fut assassiné à Chalcédoine par son beau-frère Arius Aper (septembre 284).

L'armée fit choix du Dalmate Dioclétien (Caius-Aurelius-Valerius Diocletianus), qui mit à mort de sa main Aper. Il n'en vit pas moins se dresser contre lui l'empereur d'Occident, Carin, que le soi-disant Flavius Vopiscus, dans l'*Histoire auguste*, accuse de toutes les maladreses et de toutes les turpitudes. La rencontre décisive eut lieu à Margus, au confluent de cette rivière (la Morawa de Serbie) et du Danube. Carin y trouva sa fin (mai 285).

[Retour à la table des matières](#)

## LIVRE II LE BAS-EMPIRE

### CHAPITRE PREMIER

#### REDRESSEMENT ET AFFAISSEMENT DE L'EMPIRE

[Retour à la table des matières](#)

#### *A) Le système de la tétrarchie.*

On a calculé que

« sur 49 empereurs, en ne parlant point de ceux qu'on appela les « Trente tyrans » (une vingtaine seulement en réalité) et qui presque tous furent tués, avaient revêtu la pourpre (ou plutôt le linceul). Sur ce nombre, 33 avaient été assassinés, 3 ou 4 avaient péri sur le champ de bataille (Décimus), dans la captivité (Valérien), peut-être par le poison (Carus ?) ou de leur propre main (Othon). Les autres, 11 ou 12 seulement, avaient atteint naturellement le terme de leur carrière <sup>24</sup> ».

Le monde était las, écœuré. La raison de cette épouvantable situation résidait dans la constitution même de l'Empire ou plutôt dans l'absence de constitution. Au nouvel empereur, Dioclétien, était réservé de trouver un remède, un palliatif tout au moins, qui lui permit de régner vingt ans, de se retirer tranquillement de la scène politique et d'assurer ainsi une période de relative tranquillité au monde méditerranéen.

---

<sup>24</sup> V. Duruy, *Histoire des Romains*, p. 520.

Tout d'abord, il était clair qu'un seul homme ne pouvait plus régir la totalité de l'empire. La persistance, le redoublement des attaques des Barbares, la dangereuse rivalité du monde iranien, des Sassanides auraient exigé de l'empereur pour pouvoir lutter le don d'ubiquité. Il fallait au maître un collègue. Une autre raison, non moins impérieuse, tendait au même but : la rivalité des armées, désireuses de pousser au trône chacune son favori. Ces armées se réduisant, en fait, au groupe danubien oriental et au groupe gaulois, les soulèvements seraient moins à redouter si ces armées étaient commandées chacune par un empereur.

Pour que l'opération pût réussir, il fallait naturellement que Dioclétien fût sûr de l'homme dont il ferait son collègue. Cet homme, il le trouva en la personne de Maximien (Marcus-Aurelius-Valerius Maximianus). De naissance obscure, comme Dioclétien, il présentait le double avantage d'être un compatriote, un Illyrien, et un compagnon d'armes. Dioclétien n'eut pas à se repentir de son choix. Maximien, bon soldat, mais inculte, reconnaissait la supériorité de celui qui l'appelait au partage du pouvoir. Étant la tête dirigeante, Dioclétien se donna le surnom de Jovius, « voué à Jupiter »; la force fut l'attribut de Maximien, qu'il surnomma Herculus (fils d'Hercule), allusion à l'aide victorieuse apportée par le fils d'Alcmène à son divin père, au cours de la Guerre des Géants. Fils adoptif, Maximien fut d'abord déclaré *César*. Pendant que son père allait surveiller l'Orient, il reçut la mission de rétablir l'ordre en Gaule.

Ce pays n'était pas seulement sous la menace incessante des incursions des Barbares, il était déchiré par les ravages des bagaudes. On appelait ainsi d'un mot celtique, signifiant sans doute « vagabonds, gueux », des bandes de désespérés, paysans écrasés par les exigences du fisc et la tyrannie des propriétaires, et aussi mécontents et victimes de tout ordre. Les bagaudes constituaient de véritables armées exerçant partout des dévastations. Maximien réussit, non sans peine, à mater la révolte, mais pour un temps seulement, car elle renaîtra sans cesse jusqu'à la fin de l'Empire.

Ce fut peut-être pour récompenser ce succès que Maximien (avant juin 286) fut nommé Auguste, ce qui faisait de lui le frère et non plus le fils de Dioclétien. Conformément à son système, celui-ci fit prendre

par son collègue l'engagement solennel, sur l'autel de Jupiter, d'abandonner la pourpre le jour où lui-même abdiquerait. Le partage du territoire fut réglé en sorte que Dioclétien prît l'Orient, Maximien l'Occident. Chacun des deux Augustes eut son armée, son fisc, sa préfecture du prétoire. Mais, à défaut d'unité de commandement militaire et d'administration civile, l'unité législative et monétaire demeurait : les édits étaient rendus et les pièces frappées au nom des deux empereurs.

Du côté de la Gaule, Maximien eut à contenir la pression des Alamans et des Burgondes sur le Rhin. Ces derniers, des Scandinaves, après un séjour en Silésie, venaient d'apparaître dans la vallée du Main. L'Herculéen eut aussi affaire à des Hérules et à des « Chaitons », entendons des Ambrons, débris des compagnons des Cimbres. Leur attaque doit s'être produite sur le Bas-Rhin.

Pour défendre les côtes de la mer du Nord et de la Manche infestées par les Chauques, dits ensuite Saxons, et pour assurer les communications avec l'île de Bretagne, il était nécessaire de maintenir une flotte à Boulogne. Maximien en confia le commandement à un homme de rien, un indigène, un Ménape, Carausius, mais qui avait certainement la réputation d'être bon marin. Celui-ci usa pour son propre compte des pouvoirs qui lui furent confiés. Il débaucha l'armée de Bretagne et garda Boulogne. Cet ancien marinier poussa l'impudence jusqu'à prendre le titre d'Auguste (fin de 289). L'empereur à double tête dut le reconnaître. On battit monnaie en Bretagne à l'image d'Hercule, « conservateur des *trois* Augustes ».

Dioclétien, préoccupé par les affaires de Perse, d'Arménie, l'état inquiétant des Balkans, avait consenti à cette humiliation. L'organisation de l'Empire en Dyarchie s'était révélée insuffisante. L'assaut de la Barbarie, la rivalité de la Perse excédaient les forces mêmes des deux empereurs. Dans une conférence tenue à Milan avec Maximien, en janvier 291, la Dyarchie fut transformée en Tétrarchie. Chaque Auguste s'adjoignit un lieutenant, sous le titre de César, lieutenant qui succéderait à son « Auguste » pour éviter toute compétition, en désignant d'avance à chacune des armées son futur chef.

Le choix des Césars prit du temps. Ce fut le 1<sup>er</sup> mars 293 qu'on proclama Constance et Galère. Constance, proclamé en premier, devait succéder au premier Auguste disparaissant. De bonne famille, apparenté à Claude II le Gothique, il s'était distingué à l'armée sous Aurélius et Carus. La pâleur de son visage l'avait fait surnommer Chlore. Le gentilice Flavius s'attacha à la postérité impériale et même à des empereurs qui ne lui étaient pas apparentés. On verra même des chefs et rois barbares s'en parer encore, après la chute de l'Empire en Occident.

Le second César, Galère (Caius-Galerius-Valerius-Maximianus), formait un parfait contraste avec le premier. Galère, comme Maximien, était de très humble origine et de race dace. On prétendait que, dans sa jeunesse, il avait été berger avant de s'engager dans l'armée. C'était un être grossier, inculte, violent, mais qui passait pour bon soldat et fidèle.

Pour resserrer les liens politiques par des liens de parenté, les Césars durent répudier leurs épouses. Galère épousa la fille de Dioclétien, Constance celle de Maximien. Constance avait un fils âgé de dix-huit ans, Constantin, né d'Hélène, qui n'était qu'une épouse de seconde classe, une concubine. Cependant, Dioclétien, par prudence, retint le jeune homme auprès de lui.

Dioclétien fut sans doute la tête la plus politique qu'on eût vue depuis Auguste. Si, pas plus que celui-ci, du reste, il ne parvint à fonder un système durable, chose au-dessus des forces humaines, il assura, du moins, un calme relatif au monde romain.

Chacun des quatre empereurs eut sa capitale particulière. Dioclétien à Nicosie, près de la mer de Marmara; Galère à Sirmium, chef-lieu de l'Illyrie; Maximien à Milan, pour surveiller le passage des Alpes; Constance-Chlore à Trèves, parfois à Eburacum (York), en Bretagne. Mais ces villes ne furent pour eux que des points d'appui, nullement des résidences permanentes. En fait, Rome a cessé d'être la capitale du gouvernement réel et ne subsiste que comme capitale du Sénat, le pouvoir fictif, ce qui n'empêche pas, au contraire, les Panégyristes du temps de la dire « Mère de l'Empire, reine des nations » (*Imperii mater, gentium domina*).

*B) La Gaule sous Constance-Chlore,  
Maximien, Constantin (293-337).*

[Retour à la table des matières](#)

Constance réussit à enlever Boulogne à Carausius qui avait pris des Francs du Bas-Rhin, des Saliens, à son service. Puis il s'attaqua à ces derniers et en transporta des milliers sur le territoire dépeuplé des « cités » d'Amiens, Beauvais, Troyes, Langres. Carausius fut assassiné (293) par son préfet du prétoire, Allectus, qui se proclama empereur. Trois ans après, Allectus fut battu et tué dans une rencontre avec le préfet du prétoire de Constance, débarqué en Bretagne, cependant que Constance, avec la flotte de Boulogne, remontait la Tamise et entra dans Londres. La Bretagne était recouverte (296).

En Gaule, il y eut sans doute bien des alertes. Un épisode significatif, c'est l'aventure fâcheuse qui faillit arriver à Constance. Surpris près de Langres par une bande d'Alamans, il courut chercher refuge dans la place : elle avait fermé ses portes et le César, pour être mis en sûreté, dut être hissé par des cordes au-dessus des remparts.

Cependant, Constance réussit à séduire les Barbares des chefs francs et alamans entrèrent au service de l'Empire, tel l'Alaman Chrocus, tel le Franc Bonitus.

A cette époque doit se placer le renforcement de la frontière rhénane. Gallien avait déjà commencé des travaux de réfection ou de construction à Cologne, à *Novaesium* (Neuss), à *Antunnacum* (Andernach). Depuis la perte des Champs Décumates, occupés par les Alamans (Souabes), sur la rive droite du Rhin, l'Helvétie et l'Alsace étaient très exposées. On construisit des forteresses à *Arbor Felix* (Arbon), sur le lac de Constance, à *Targetium* (Burg-bei-Stein), à la sortie du même lac, à *Vitodurum* (Winterthur), à Zursach, à *Augusta*, réduite au camp de Kaiser-Augst, à Bâle, à Horburg (près de Colmar).

En arrière, Trèves était bien située comme place de soutien. Son enceinte fut encore agrandie, si bien que la cité devint, après Rome, la plus considérable de l'Occident : 285 hectares. Maximien y paraît en 287. Le 21 avril 289, il y célèbre avec éclat l'anniversaire de la fondation de Rome.

Grâce à ces mesures, la Gaule put jouir de quelque repos. En majeure partie, elle ne vit pas d'invasion entre celle de 275 et les années qui suivirent l'abdication de Dioclétien et de Maximien, le 1<sup>er</sup> mai 305, l'une sous Nicodémie, l'autre à Milan. C'était la pierre de touche du système politique inauguré par Dioclétien. On frappa à cette occasion une monnaie portant *Fatis victricibus*, « aux destinées victorieuses », comme si les empereurs obéissaient au Destin, assimilé à Jupiter. Dioclétien se retira en Dalmatie dans l'immense et somptueux palais qu'il se faisait construire depuis neuf années et où il devait passer le reste de ses jours, jusqu'en 313, assez longtemps pour voir le Destin faire crouler son système.

Pendant quelques mois, il sembla que le système allait continuer. Le César Galère (Caius-Valerius-Maximianus) devint Auguste avec l'Orient en partage; en Occident, le César Constance (Flavius-Valerius Constantius) succéda à Maximien Herculéen comme Auguste, avec la prééminence : « premier Auguste ». Comme César, Dioclétien avait fait choix de Sévère (Flavius-Valerius Severus) pour l'Occident, de Maximin (Caius-Galerius-Valerius Maximinus), surnommé Daia ou Daza, pour l'Orient. La mort prématurée de Constance à *Eboracum* (York), en Bretagne, le 25 juillet 306, ébranla le système. Constantin, fils de Constance, s'était échappé d'Orient et vivait avec son père. Sans attendre l'avis de l'Auguste Galère ni du César d'Occident, Sévère, Constantin se laissa acclamer comme empereur par l'armée de Bretagne; puis il commença à gouverner ce pays ainsi que la Gaule.

Il fut imité en Italie; Maxence, fils de Maximien Herculéen, chassa Sévère et prit sa place. Cependant, il y eut tout d'abord accord entre ces deux personnages. Constantin épousa Fausta, sœur de Maxence. En Orient, Galère fit choix d'un second César : à côté de Maximin Daia, il mit Licinius. A la mort de Galère (5 mai 311), ces derniers

furent simultanément Augustes. Il y avait quatre empereurs, mais le système de la tétrarchie n'existait plus.

Ce n'est pas le lieu de retracer le règne de Constantin. On n'en doit retenir que ce qui concerne la Gaule.

Au début de son règne, il séjourne dans ce pays pour en assurer la défense. Sa résidence habituelle est Trèves, qu'il fortifie, qu'il embellit, et qui devient la seconde capitale de l'Occident. Une tribu franque l'ayant inquiété, il s'empare de divers chefs et les fait jeter aux bêtes dans les jeux du cirque de Trèves. Cette exécution féroce n'implique nulle haine de parti pris envers les peuplades franques. Au contraire, Constantin prend volontiers à son service des Francs dont l'entrée dans l'armée de Rome date précisément de son règne. Un Franc, Bonitus, obtient même, le premier des chefs barbares, un très haut emploi dans l'armée.

Même après sa victoire sur Maxence et sa conquête de l'Italie (311-312), Constantin réside de préférence en Gaule. A partir de 314, on le voit donner la préférence à Vienne, à Arles. Sa première victoire sur Licinius, qui lui abandonna Pannonie, Thrace et Grèce, tend à le détacher de l'Occident (314). Son triomphe sur son rival (323) achève de l'attirer vers l'Orient. La fondation de Constantinople (326-330), alors que l'unité impériale est rétablie, manifeste d'une manière éclatante que le maître du monde civilisé se déplaît en Occident. Elle atteste la déchéance de Rome. La tête du monde romain, c'est désormais le lieu où il plaît à l'empereur de la placer. Mystère difficile à sonder! Constantin n'a rien d'un Oriental. Il n'est pas philhellène, comme tant de ses prédécesseurs. Il n'a connu l'Orient dans son adolescence que comme otage, à Nicomédie, souvenir qui ne pouvait être qu'amer. Il a dû être captivé par le site admirable de Byzance. Admirable, en effet, mais jusqu'alors personne ne s'était aperçu qu'il l'était. Constantin a donc eu une inspiration de génie. Il a sauvé la *Romania* en Orient, mais sous sa face hellénique. Il ne prévoyait à coup sûr rien de tel. L'absolutisme de son pouvoir lui voilait les limites du possible. Il s'est, à coup sûr, imaginé qu'il pouvait, par son seul vouloir, établir une Rome et vraiment romaine de langue, de mœurs, d'esprit, aussi bien que de lois, dans un milieu forcément différent. C'est une idée de despote à l'orientale. Parfois, la réalisation échoue; parfois aussi c'est

une réussite merveilleuse, mais pas dans le sens de ce que voulait son auteur. Constantin mourut le 22 mai 337.

Sous son règne, comme sous celui de Dioclétien, la Gaule semble avoir joui de la paix, du moins de la paix extérieure.

### *C) La Gaule sous les fils de Constantin (337-355).*

[Retour à la table des matières](#)

Pendant cette période d'environ un demi-siècle où la Gaule a été à l'abri des invasions barbares, sauf des inquiétudes au Nord-Est, elle a pu respirer et reprendre des forces. Il est impossible que la population des campagnes n'ait pas réparé les pertes du milieu du siècle précédent et que la vie économique n'ait pas repris quelque activité.

La paix ne fut troublée que peu de temps après la mort de Constantin. Il laissait trois fils. Il partagea l'Empire en autant de morceaux, comme feront plus tard les rois des Barbares, quand ils se seront rendus maîtres de l'Occident. Il voulait évidemment éviter la guerre civile, qui n'eût pas manqué d'éclater s'il avait confié le pouvoir à un seul de ses fils. Elle éclata tout de même. Constantin II, qui régnait en Gaule, se brouilla avec son frère Constant, qui régnait en Italie. Comme il fut battu et tué, l'unité de l'Empire d'Occident fut rétablie en la personne de Constant. Les Francs avaient voulu profiter de l'absence de Constantin II pour reprendre leurs incursions. Constant n'eut qu'à paraître pour les calmer (341).

Il semblait que le principe de l'hérédité, s'il risquait de diviser en deux ou trois parties l'Empire romain, aurait du moins l'avantage de mettre fin au cauchemar des insurrections militaires à explosions brusques. Il n'en fut rien. Un jour de janvier de l'année 350 que Constant chassait près d'Autun, une intrigue d'officiers et de fonctionnaires civils proclama empereur le chef des deux légions d'élite, les Joviens et les Herculiens, Magnence; l'armée suivit. On ignore le motif de la rébellion. Le pouvoir impérial, absolu en son essence, avait si peu de racine dans la population que l'empereur, dès que son autorité était

contestée, s'il ne disposait pas d'une armée, n'avait plus qu'à fuir. C'est ce que fit Constant, qui gagna l'Espagne.

Magnence (Magnus-Maxentius) est accusé par ses ennemis d'avoir été d'origine barbare, franque ou alamane. Il n'y a pas lieu de s'y arrêter. Il était instruit et, tout en chassant le fils de Constantin, il entendait garder un lien avec la dynastie issue de Constance-Chlore, comme le prouvera l'appellation de *Flavius* qu'il appliqua à ses frères Décence (Flavius-Magnus Decenlius) et Desiderius (Flavius-Magnus Desidenus), dont il fit des Césars comme s'il continuait la tradition dioclétienne.

Naturellement, le seul fils survivant de Constantin, Constance II, qui régnait en Orient, ne reconnut pas l'usurpateur A la bataille de Mursa (Eszeg), en Pannonie seconde, entre Danube et Drave, le 28 septembre 351, bataille très sanglante, Magnence fut battu. Il se réfugia en Italie, n'y put tenir et passa les Alpes Cottiennes. Vaincu à Mons Seleucus (Mont-Saléon), il se réfugia à Lyon. Mais, ayant appris que Trèves s'était soulevé contre son frère Decenlius, il se donna la mort (11 août 353). Decenlius l'imita à Sens.

Il importe de noter, dans cette lutte, la part qu'y prennent déjà les Barbares. Des Francs et des Alamans étaient entrés au service de Magnence. Par contre, le Franc Silvanus demeura fidèle à Constance.

Cependant, les Alamans menaçaient de passer le Rhin et d'envahir l'Helvétie. L'empereur convoqua, à Chalon-sur-Saône, l'armée tirée des garnisons de l'intérieur, puis il se porta sur *Augusta* (Augst), à l'Est de Bâle. Des négociations s'engagèrent avec deux chefs alamans qui promirent des auxiliaires. Le traité fut soumis à l'armée par Constance, qui se souvenait peut-être du sort d'Alexandre Sévère en des circonstances semblables cent vingt ans auparavant. L'armée approuva. Constance, rassuré, se rendit à Milan pour y passer l'hiver de 354-355.

Silvanus fut mal récompensé de ses services. Une intrigue se noua contre lui à Milan où l'extrême faveur dont jouissaient les généraux d'origine franque auprès des fils de Constantin, comme auprès de leur père, excitait la jalousie. On l'accusa de songer à l'Empire, accusation

absurde, mais dangereuse pour Constance. Elle incita Silvanus, averti et éperdu, à revêtir la pourpre, ce qu'il fit à Cologne.

Il n'y eut pas besoin d'envoyer une armée contre lui. Des officiers de Constance, dont Ursicin, rival de Silvanus en réputation, dépêchés de Milan, n'eurent pas de peine à retourner les esprits contre le fils d'un Barbare, Bonitus. Silvanus fut massacré après vingt-huit jours de règne.

La disparition du généralissime (*magister peditum*) fut un désastre pour la Gaule. Constance II ne le remplaça pas ou ne put trouver personne capable de tenir sa place. Aussitôt, sans que rien pût faire prévoir la catastrophe, la Gaule subit la plus grave des invasions germaniques qu'elle eût vue depuis quatre ou cinq siècles.

Les Alamans passèrent le Rhin et s'emparèrent des places qui défendaient la frontière : *Argentoratum* (Strasbourg), *Nemetes* (Spire), *Borbetomagus* (Worms). La capitale même de la province de Haute-Germanie, Mayence, fut emportée. Cologne, chef-lieu de la Basse-Germanie, résista, puis finit par succomber (novembre 355). On ne sait ce qu'il advint de Trèves. Les Barbares s'enfoncèrent à l'intérieur. Ils prirent, dit-on, 25 villes, ce qui ne veut pas dire les chefs-lieux de *civitates*. Ils poussèrent jusqu'à Troyes, jusqu'à Sens. Une bande s'avança même jusqu'à Autun et en entreprit le siège.

Ce qui faisait la force de l'invasion, c'est qu'elle était dirigée par des chefs, des rois, qui avaient vécu à Rome, tels Méderic et son fils, appelé Serapion (le père s'était initié aux mystères d'Isis), tel son frère Chnodomar, en relations ambiguës avec les Romains depuis de longues années, tel le neveu de ce dernier, Sérapius. Chnodomar était à la tête de tous les contingents alamanques dont on porte le chiffre à 35.000 combattants. Il prenait l'allure d'Arioviste, quatre siècles auparavant, et revendiquait comme sienne la partie de la Gaule rhénane occupée par lui, l'Alsace notamment.

Ces incroyables succès ne peuvent s'expliquer que par l'absence de toute résistance. L'armée du Rhin, qui avait élevé, puis abattu Silvanus, quelques mois auparavant, avait cessé d'exister, soit qu'elle eût été ramenée en Italie par Constance II, soit plutôt que, réduite à un

faible effectif, elle fût juste assez nombreuse pour tenir trois mois dans Cologne.

L'invasion de 355 marque une date fatidique dans l'histoire de la « garde au Rhin ». Elle témoigne que cette garde avait cessé d'être efficace, faute de troupes certainement, et jamais plus la garde ne sera montée par une armée véritablement romaine.

#### *D) La Gaule sous Julien (355-363).*

[Retour à la table des matières](#)

Constance II, en présence de la gravité de la situation, dut se résoudre à faire choix d'un collaborateur. Il jeta les yeux sur son cousin Julien, fils de Flavius-Julius-Constantius, frère de Constantin-le-Grand, qui devint son beau-frère par son mariage avec la sœur de Constance II, Flavia-Julia-Hélène. Il le présenta comme César à l'armée de Milan (novembre 355) et lui donna comme mission de délivrer la Gaule. Choix heureux politiquement, très contestable militairement, au premier abord. Julien, né à Constantinople en 331, élevé en Orient, adonné à la philosophie, était entièrement étranger à la Gaule, étranger aux affaires de quelque ordre qu'elles fussent, surtout d'ordre militaire. On doit supposer que l'Auguste mit près de lui comme conseillers des officiers expérimentés.

Quant à une armée, Constance était hors d'état de lui en fournir une et cela seul indique dans quelle impuissance l'Empire était déjà tombé : crise d'effectifs, en raison de la pénurie d'argent; Julien n'eut qu'une escorte de 360 soldats. Après le passage des Alpes, Julien s'arrêta à Vienne plusieurs mois. Il donna l'ordre à ce qui restait de troupes romaines de se rassembler à Reims pour juillet, « mois où les *Gallicani* ont l'habitude d'entrer en campagne », remarque un contemporain, l'historien Ammien Marcellin, qui accompagnait Julien. Restait au jeune César à paraître lui-même au rendez-vous. Le pays était infesté de Barbares et il n'avait qu'une faible troupe à sa disposition. Elle suffit pour faire lever le siège d'Autun aux Alamans qui n'étaient sans doute qu'une petite bande d'aventuriers (24 juin). Arrivé par Auxerre devant Troyes, Julien dut parlementer pour se

faire ouvrir les portes on ne pouvait imaginer que ce fût un empereur qui se présentât en si pauvre équipage. A Reims, il trouva l'armée rassemblée et organisée par Ursicin, le *magister equitum* (maître de la cavalerie), le meilleur capitaine du temps avec Silvanus.

L'ennemi était campé entre *Decemprima* (Tarquimpol) et Sarrebourg. L'armée romaine marcha à sa rencontre. Les Alamans évitèrent l'attaque et se replièrent, mais en apparence seulement, et deux « légions » faillirent périr dans une embuscade. Julien franchit les Vosges au col de Saverne, battit les Alamans à *Brocomagus* (Brumath), puis, se dirigeant vers le Nord, il délivra une à une les villes tombées aux mains des Alamans, jusqu'à Cologne qu'il fit réparer. Il profita de ce séjour pour intimider les Francs (les futurs *Ripuaires*), établis en face de Cologne, sur la rive droite du fleuve. Sa marche pendant toute cette campagne avait été lente. De Reims, il n'avait emmené avec lui comme cavalerie que des cataphractaires, solidement, mais lourdement équipés, et des artilleurs (*balistarii*). C'est que, à la cavalerie renommée des Alamans, Julien jugea prudent d'opposer une cavalerie lourde, presque invulnérable aux traits, et qu'il craignit d'être obligé d'assiéger les places.

Après ces beaux succès, Julien répartit ses forces en plusieurs quartiers d'hiver, c'est-à-dire que, selon le système du temps, il les envoya tenir garnison en des villes. Lui-même décida de se retirer à Sens. Il avait si peu de forces avec lui qu'il faillit y être enlevé par un parti d'Alamans qui courait la campagne, même en hiver. Personne ne vint au secours du jeune César que sauva seule la solide muraille dont Sens s'était entourée à la fin du siècle précédent.

Pour en finir avec les Alamans, repliés mais non soumis, un plan stratégique fut combiné entre l'Auguste et le César. Pendant que celui-ci attaquerait les ennemis en Alsace, l'empereur les prendrait à revers par le Sud, à travers Rhétie et Helvétie.

Cette dernière armée, mise sous les ordres du généralissime, *magister peditum* (maître de l'infanterie), Barbation par Constance, forte de 25.000 hommes, avait pour mission de barrer à l'ennemi la route du coude du Rhin, Bâle et même Augst, jusqu'à la retombée des Vosges sur la trouée de Belfort, en occupant une défense préexistante ap-

pelée par Ammien *Vallum gallicanum*. Cela n'empêcha pas un parti de Lètes barbares de se glisser entre les deux armées romaines et de courir la campagne; Lyon faillit être enlevé. Barbation ne sut pas les exterminer à leur retour.

La bataille décisive fut livrée par Julien. Parti de Saverne avec 13.000 hommes — c'était tout ce qui restait de forces militaires en Gaule —, le César marcha à la rencontre du roi des rois alamans, Chnodomar, qui avait établi son armée sous Strasbourg, en travers de la route allant de cette ville à Saverne. Le passage du Rhin par les contingents alamans avait pris trois jours et trois nuits. Leur nombre était estimé, sans doute avec exagération, à 35.000.

Le récit des péripéties de la bataille appartient à l'histoire militaire. Il suffit de dire que l'affaire fut violente, menée par une chaude journée d'été (juillet ou août 357), de midi au coucher du soleil. Julien gagna la partie. Les Alamans lâchèrent pied et repassèrent le Rhin comme ils purent. Ils auraient laissé 6.000 (?) morts sur le champ de bataille, alors que du côté romain on n'aurait perdu que 243 hommes. Le roi alaman Chnodomar, fait prisonnier, fut envoyé à Constance, qui lui fit grâce de la vie.

La victoire de Julien sauva la Gaule, victoire d'autant plus méritoire qu'elle fut gagnée avec des effectifs misérables. Il est significatif et inquiétant pour l'avenir que, pour garantir la Gaule et l'Italie, l'Empire ne dispose comme troupes de choc que des 13.000 hommes de Julien et des 25.000 de Barbation. Et il n'y a aucune apparence que, par la suite, l'Empire ait pu aligner des effectifs plus considérables.

Après l'affaire de Strasbourg, Julien alla visiter Mayence et Cologne. A son retour, par Langres, il se heurta à des bandes de pillards francs. Une d'elles, enfermées dans Maestricht, l'arrêta presque deux mois. Il acheva de passer l'hiver de 357-358 dans une modeste cité jusque-là fort obscure, située dans une petite île de la Seine, Lutèce, chef-lieu de la petite tribu des Parisiens.

Il est assez probable que Julien, instruit par la mésaventure qui avait failli lui arriver à Sens l'année précédente, chercha un asile plus

sûr et qu'il le trouva dans l'île de Lutèce. En même temps, il s'aperçut de l'intérêt de sa situation, à mi-chemin entre l'Océan et le Rhin, et, par la Seine, en communication aisée avec l'île de Bretagne. On peut dire que l'aube politique de Paris s'est levée en l'année 358.

Est-ce à Julien ou à l'un de ses conseillers que revint l'idée de ravitailler les postes du Rhin et d'inquiéter l'ennemi par la voie de mer ? Quoi qu'il en soit, une grosse flotte de bateaux, préparée et rassemblée en Grande-Bretagne, entra dans les eaux de la Meuse, de l'Escaut et du Rhin, ait printemps de 358. Julien, en personne, se porta sur Tongres pour intimider les Francs Saliens qui, profitant des troubles qui avaient agité la Gaule, s'étaient étendus dans l'île des Bataves, entre les deux bras du Bas-Rhin, puis en Texandrie (au Nord du Brabant belge actuel). Après des négociations, il leur abandonna ces régions, à condition qu'ils se déclareraient sujets de l'Empire. Par précaution, il éleva en arrière trois forteresses. Puis il infligea une leçon, vers Nimègue, aux Chamaves, dont il incorpora des éléments dans son armée comme « auxiliaires palatins ». Arrivé à Mayence, il passa le Rhin et fit une démonstration sur la rive droite.

Trèves n'était pas tombé aux mains des Barbares, mais la ville était au pouvoir d'un chef d'origine franque, Charietto, qui pourchassait les Germains pour son propre compte. Il reconnut l'autorité de Julien qui en fit un général au service de l'Empire sous le titre élevé de *comes* (comte).

L'année suivante (359), il repassa le Rhin à Mayence et s'avança

« jusqu'aux bornes qui marquent la frontière entre Burgondes et Alamans ».

Ces derniers, en effet, avaient dû abandonner la vallée du Main aux nouveaux venus, originaires de Scandinavie. Deux rois alamans s'engagèrent à fournir des vivres et aussi des matériaux pour la reconstruction des villes endommagées précédemment.

Julien se mit aussitôt à cette tâche. On releva et fortifia Saverne, Sarrebourg, Andernach, Bingen, Bonn, *Vetera* (près Xanten), *Tricesima* (Kellenen, en face de Wesel), *Quadriburgium* (Schenkenschanz),

*Castra Herculis* (près Huisson). En arrière, sur la Meuse, le long de la voie romaine allant de Cologne à Tongres et à Bavai, puis à Boulogne, on éleva une série de forts, de *castra*, dont les noms subsistent encore aujourd'hui : Caestre, entre Cassel (*Castellum*) et Bailleul, Castel près Avelgheim, etc. Au cours de l'été de cette même année (360), il soumit un petit peuple franc, celui des *Chattuarii*, qui ont laissé leur nom longtemps à un pagus au Nord de Cologne, pendant que les débris des Chamaves finissaient par s'installer vers Nimègue, entre Mense et Rhin, dans la région qui garda assez longtemps leur nom : *Hamalant*. Une autre bande dut aller repeupler un canton dévasté qui prit leur nom : le pays d'Amous (écrit Amour à l'époque moderne), le long de la Saône.

La Gaule ainsi préservée, Julien put se mettre à l'administration. Le pays était haletant sous le poids des charges financières. Il réduisit de 25 à 7 sous d'or (valeur intrinsèque 15 frs or) le versement exigé par le fisc pour chaque *caput* de terre, ce qui le fit bénir des contribuables. Il rétablit la paix religieuse dans ce pays troublé par la violente persécution des catholiques par Constance II, qui était arien ou semi-arien.

Julien, dédaignant Trèves — on ne sait pourquoi, — résidait à Paris, habitant, non les thermes en ruine de la rive gauche mais l'endroit où s'élève le palais qui deviendra le palais des rois de France, le Palais de Justice actuel. Julien se plaisait à Paris et le vanta dans des lettres et discours célèbres. Il faut relever, à ce propos, comme un fait significatif de l'importance que donnait à l'humble cité la présence impériale, qu'un concile se tint à Paris vers 360. Enfin, c'est Paris qui vit le coup de théâtre du printemps de 361. En guerre avec les Perses, Constance intima l'ordre à Julien de lui envoyer un renfort de 300 hommes pris dans l'élite, plus les quatre meilleurs corps d'auxiliaires, les Hérules, les Bataves, les Celtes. Julien obéit et le détachement d'élite partit. Les auxiliaires refusèrent l'obéissance. Recrutés en Gaule ou en Germanie, mariés, pères de famille, les auxiliaires ne voulaient pas partir à l'autre bout du monde romain. Julien eut beau leur promettre qu'on leur permettrait d'emmener femmes et enfants, rien n'y fit. Une nuit, le palais fut entouré par les troupes. Au matin, Julien fut salué par elles Auguste. C'était la carte forcée. Jamais Constance n'admettrait que son César ne fût pas complice. Sous peine de mort, il

fallait accepter le titre suprême. C'est ce que fit Julien devant l'armée, sans doute campée sur la rive gauche (la rive droite encore marécageuse était inhabitée), puis devant la population civile.

C'était la guerre avec son cousin et beau-frère. Avant de quitter la Gaule, Julien alla au Rhin pour intimider une fois de plus les Germains. Il franchit le fleuve sous *Vetera* (Xanten), bouscula des Chattuaires, puis, ayant inspecté toute la ligne du fleuve, prit le chemin de l'Italie.

Son histoire ultérieure n'intéresse plus la Gaule. La mort de Constance, le seul Auguste, évita à Julien la nécessité d'une rencontre armée. Seul Auguste, il hérita du devoir d'aller lutter contre les Perses. On sait qu'il laissa la vie dans la campagne malheureuse entreprise contre la capitale sassanide, Ctésiphon (26 juin 363).

### *E) La Gaule sous Valentinien, Gratien, Maxime, Théodose (363-395).*

[Retour à la table des matières](#)

Après le court intermède du règne de Jovien, l'élection à l'Empire de Valentinien fut pour la Gaule le salut. Elle eut lieu à Nicée. Le choix de l'armée et des autorités civiles se porta sur le Pannonien Valentinien, commandant de la seconde compagnie (*schota*) des « scutaires », c'est-à-dire des gardes du corps de l'empereur. Né en 312, il était dans la force de l'âge. Il s'était distingué comme officier dans la défense de la Gaule.

L'armée exigea que le nouvel empereur prît un collègue. Il fit choix de son jeune frère, Valens, et, pour ne pas sembler vouloir le dominer, il le proclama tout de suite « Auguste » et partagea l'Empire avec lui. La limite se tenait aux défilés de l'Haemus (chaîne des Balkans), à la passe de Succi, sur la route de *Sardica* (près Sofia de Bulgarie), à Philippoli, à Andrinople et à Constantinople, et au défilé d'Aconlima (passe de Kavala), sur la voie *Aegnatia*, qui traversait l'Albanie actuelle et la Macédoine.

La partie orientale étant pour l'instant au calme, Valentinien la confia à Valens, se réservant l'Occident toujours en danger. Les deux frères se séparèrent à *Sirmium* (Mitrovitza sur la Save, à l'Ouest de Belgrade). Ils ne devaient plus se revoir et le monde romain ne se doutait pas que la coupure de la *Romania* en deux parties était définitive, car leur réunion sous Théodose n'eut que la durée d'un éclair : cinq mois (6 septembre 394-17 janvier 395).

Naturellement, le départ de Julien avait incité les Alamans à recommencer leurs expéditions en Gaule. Rentré en ce pays, Valentinien s'installa à Paris, à l'exemple de Julien, mais il ne prit pas lui-même la direction des opérations qui s'imposaient. Il la confia à l'un des bons officiers de Julien, Jovin, qui s'en acquitta bien : il pourchassa et extermina trois bandes, l'une à Scarpone (près Metz), l'autre sur la Moselle, la troisième près de Châlons, puis rejoignit l'empereur à Paris.

Un danger bien plus sérieux menaçait en Occident : les pirateries des Saxons le long des côtes de la Gaule et aussi leur tentative pour prendre pied en Grande-Bretagne. Ce fut sans doute pour voir les choses de plus près que l'empereur quitta Paris pour Amiens en août 367. Il y tomba malade. Après la guérison, il songea à l'avenir. Il entendait fonder une dynastie. En présence des troupes et de la population civile, il institua son fils, Gratien, Auguste, en dépit de son âge — huit ans —, mais pour l'Occident seulement et en stipulant qu'il ne régnerait qu'après la mort de son père. Pour apaiser des rancunes et des regrets possibles chez les partisans de ses prédécesseurs, il lui fera épouser plus tard Flavia Constantia, fille de Constance II. Lui-même répudia sa femme pour épouser Flavia Justina, veuve de Magnence. Valentinien était décidé à renouer la tradition qui assignait Trèves comme séjour de l'empereur d'Occident. Mais, à peine avait-il quitté Amiens pour cette capitale, qu'il apprit de graves nouvelles. La domination romaine était menacée dans la Bretagne, sorte d'annexe de la Gaule, par les Saxons, Pictes de Calédonie, Scots d'Irlande. Le « comte du rivage », Nectaride, chargé d'écarter les Saxons, avait péri, ainsi que le duc Fullofaude. L'empereur, « saisi d'horreur », dépêcha successivement Sévère « comte des domestiques », c'est-à-dire chef de la garde, Jovin, enfin le comte Théodose, père du futur empe-

reur de ce nom. On lui confia la fleur des légions et des cohortes, les Jovins, les Victorins, les Bataves, les Hérules. Embarquée à Boulogne, cette armée prit terre à *Rutupiae* (Richborough), entre le Kent et l'île de Thanet, puis gagna Londres. Il fallut encore appeler des renforts sous le duc Dubritius avant que Théodose pût entamer une dure lutte qui se termina par le rétablissement de l'autorité romaine dans l'île (370).

Pendant huit années, Valentinien fit la garde au Rhin. Lutte continue, épuisante, contre un ennemi insaisissable, toujours à l'affût d'un coup de main. Un épisode bien significatif est le pillage de Mayence par une bande d'Alamans, en 368. Elle profita de l'inattention de la population, occupée à célébrer une fête, pour s'introduire dans la ville, faire main basse sur des objets précieux et emmener des captifs. Valentinien avait dégarni Mayence de troupes pour une expédition, ce qui prouve que l'armée de choc continuait à être formée de garnisons retirées des villes pendant la belle saison et qu'il n'y avait pas assez de monde pour tenir à la fois les places et concentrer en un lieu déterminé des forces de campagne.

Après plusieurs années d'expériences, Valentinien entra dans la voie des négociations. Il opposa les Burgondes aux Alamans, puis il conclut un traité d'alliance avec Macrien, le plus important des rois de ce peuple (376). Sur le Bas-Rhin, ce fut aux Romains de se porter au secours des Francs Saliens, attaqués par les Saxons.

En même temps, Valentinien multipliait pour la défense de la frontière les travaux d'art, retranchements, fortins, têtes de pont, etc., sur une étendue de 200 lieues. Système excellent à condition de disposer d'effectifs considérables, car les places et les forts exigent beaucoup de monde pour leur défense. Plus on les multiplie, moins on dispose de troupes pour tenir la campagne contre l'ennemi. Et celui-ci, s'il n'est pas contenu par une armée de choc, enlève successivement et sans peine la multitude de fortins qu'on lui a opposée, conséquence désastreuse, inéluctable, de la tactique militaire défensive.

Appelé en Pannonie par une invasion de Quades (rameau des Suèves), Valentinien procéda à une sauvage campagne de représailles. Il mourut à *Bregetio* (O-Szöny, en Hongrie) de la rupture d'un vaisseau

après une scène de ces fureurs p351 sauvages dont il était coutumier (17 novembre 375).

Outre Gratien (Imperator Cæsar-Flavius-Gratianus-Augustus), alors âgé de seize ans et demi, il laissait un fils né de sa seconde femme, Justine : Valentinien. Le Conseil des officiers exigea que Gratien reconnût comme collègue cet enfant, son demi-frère, et lui abandonnât la moitié de l'Occident, l'Italie, l'Illyrie et l'Afrique, avec le titre d'Auguste. Nul doute que ce partage fût le fruit d'une intrigue de Justine, appuyée par le chef le plus respecté de l'armée, le Franc Mérobaude, complètement latinisé (il sera deux fois élevé au consulat). Gratien accepta le partage de bonne grâce. Sa tâche de défendre la partie qu'on lui réservait, Gaule, Bretagne, Espagne, était assez lourde. Il savait que sa vie se passerait à défendre l'Empire contre les Barbares, tâche dont Marc-Aurèle donna le premier exemple. Ce souverain était le modèle dont se réclamaient les empereurs, même chrétiens, de ce temps, comme firent de saint Louis les rois de France et les rois d'Angleterre, même ceux qui lui ressemblaient le moins.

Gratien vécut à Trèves, partageant son temps entre la défense de la frontière rhénane, les exercices physiques et la culture des lettres. L'Occident goûta alors un calme qui faisait contraste avec la situation de l'Orient.

\*\*\*

Au moment même où mourait Valentinien I, apparaissait sur le Tanaïs (le Don), sous la conduite de leur khan, Balamber, un peuple nouveau : les Huns. Inconnu du monde gréco-romain, ce peuple, une des branches du monde turc ou ogouze, n'était que trop connu, et depuis six siècles, du monde chinois. C'est pour se protéger contre leurs déprédations que l'« Empire du Levant » avait commencé la « Grande muraille », vers 214 avant notre ère, ouvrage gigantesque qui se montra aussi inefficace pour contenir les Barbares asiatiques que le *limes* romain en Afrique, en Syrie, en Europe. En 316 de notre ère, les Huns sont maîtres de la Chine septentrionale. Brusquement, leur fortune s'écroule. Ils sont rejetés vers l'Asie occidentale, puis vers l'empire romain oriental par les Avars, peuple toungouze menant la vie nomade entre la Corée et le Tarym.

En 375, ce raz de marée ethnique vient déferler sur la région appelée aujourd'hui Ukraine. Elle était, depuis la fin du II<sup>e</sup> ou le début du III<sup>e</sup> siècle de notre ère, au pouvoir d'un peuple germanique, les Goths, sortis de la péninsule scandinave, qui s'y étaient établis après avoir fait une trouée à travers l'Europe centrale. Là, les Goths avaient fondé un empire dont l'autorité s'étendait de l'Oural aux Carpathes. Les Sarmates, des Iraniens délogés par eux, s'étaient réfugiés entre le Theiss et le Danube, battant désespérément le Danube, pour fuir encore, et se heurtant aux armées romaines.

Le roi des Goths, Hermanaric, crut pouvoir lutter contre les Huns. Il fut vaincu et tué. Une partie de son peuple, les futurs Ostrogoths, accepta de se soumettre au khan des Asiatiques. Une autre, les Visigoths, éperdue, demanda la permission de se réfugier sur le territoire de l'empire et l'obtint en l'année 376.

Cette date est fatidique. C'est, bien qu'il n'ait eu son exécution que cent ans plus tard, l'arrêt de mort de l'Empire, non en Orient, mais, par suite de contrecoups imprévisibles, en Occident.

La mésintelligence ne tarda pas à éclater entre Romains d'Orient et Goths. Accouru d'Asie, Valens commit l'imprudence de livrer bataille aux réfugiés prématurément, sans attendre les renforts d'Occident, en dépit de l'avis de ses généraux, le Sarmate Victor et le Franc Richomer. Il subit sous Andrinople une défaite complète où il laissa la vie (9 août 378).

Gratien, avec l'armée de Gaule, arriva trop tard. Il avait été contrarié dans sa marche par la nécessité d'infliger une sanglante leçon aux Alamans près d'*Argentaria* (Horburg-sur-l'Ill, en Haute-Alsace). Après quoi, il avait dû passer le Rhin pour châtier les Lentiens, branche des Alamans.

Après le désastre d'Andrinople, la confusion fut épouvantable.

Quades et Sarmates franchirent le Danube, cependant que les Goths dévastaient la péninsule balkanique. Gratien dut s'adjoindre un collègue. Il fit choix de Théodose, fils du comte de ce nom, qui avait

sauvé la Bretagne en 368-370. Choix heureux : Théodose s'était distingué aux côtés de son père et venait de repousser les Sarmates. Il fut revêtu de la pourpre le 19 janvier 379, avec en partage le lot de Valens.

Le dernier des empereurs romains qu'on puisse qualifier de « grand » réussit autant par la diplomatie que par les armes à calmer les Visigoths. Mais ni lui ni ses successeurs ne purent éliminer du corps de l'empire où il s'infiltra le poison gothique qui le mina rapidement.

Gratien revint en Occident. Il séjourna assez longtemps à Rome. Il est possible que son absence ait favorisé des intrigues qui aboutirent au *pronunciamento* du chef de l'armée de Bretagne, Maxime (Flavius-Magnus Maximus), un Romain d'Espagne, comme Théodose. Gratien était de retour en Gaule, lors du débarquement de son ennemi. Il est étrange que les généraux francs dont il s'entourait l'aient peu ou pas défendu. Atteint à Lyon, il fut tué ainsi que le fidèle Mérobaude (383).

Trop occupé en Orient pour venger l'homme qui l'avait élevé à l'Empire, Théodose reconnut le meurtrier, à condition que, se contentant de la part de Gratien, il laissât régner Valentinien II en Italie, Illyrie et Afrique.

Maxime s'installa à Trèves et reprit la garde du Rhin.

Il eût sans doute régné sans être inquiété et eût pu transmettre son pouvoir à son fils, Victor, s'il s'était contenté de sa part, déjà belle : la Gaule, la Bretagne, l'Espagne. Mais il lui vint l'ambition d'être maître de tout l'Occident. Il envahit l'Italie dont il chassa Valentinien II, qui régnait à Milan sous la tutelle de sa mère Justine et du Franc Bauto (septembre 387). Cette fois, Théodose intervint. Veuf de Flaccilla, il épousa à Thessalonique Galla, sœur de Valentinien II, et commença ses préparatifs de guerre. C'est à la tête d'une armée composée de Barbares mercenaires, Goths, Alains, Huns, commandée par des généraux de race franque, Richomer et Arbogast, qu'il battit Maxime sous Aquilée. Le vaincu, fait prisonnier, fut décapité (27 juillet 388).

Cependant, Victor, fils de Maxime, tenait la Gaule et la défendait contre l'invasion. Ses généraux, Nanninus et Quintinus, refoulaient les Francs Saliens qui s'étaient avancés jusqu'à la Forêt Charbonnière, sous la conduite de Génobaud, Marcomer, Sunno, les premiers chefs francs dont on connaisse le nom. Puis Nanninus franchissait le Rhin à *Novaesium* (Neuss) et pénétrait chez les Francs qu'on dira plus tard Ripuaires, expédition au reste peu heureuse.

Arbogast fut chargé par Théodose de s'emparer de la Gaule. Il s'acquitta bien de cette tâche, mit à mort le jeune « Auguste » Victor, et, naturellement, fut obligé de défendre la frontière contre ses compatriotes, les Francs, qu'il haïssait.

Valentinien II fut rétabli. Théodose, par précaution, demeura trois ans en Italie. Il fit même, le 13 juin 389, une visite à Rome, que les empereurs, trop occupés aux frontières, ne voyaient presque jamais. Il repartit pour l'Orient en juillet 391. Il engagea Valentinien II à résider, non plus à Milan, mais à Trèves. Évidemment, Théodose se rendait compte que la Gaule était le pivot de la défense de l'Occident.

Valentinien II était jeune, sans expérience, sans talent, mais on laissait auprès de lui le meilleur capitaine de l'empire, Arbogast, promu au grade de *magister militum* (généralissime). Valentinien se lassa de la pesante tutelle du Franc. Il se prétendait prisonnier en son palais de Vienne (qu'il préférait à Trèves). Un jour, exaspéré par l'opposition du *magister*, il se jeta sur lui l'épée à la main. On les sépara. Présage de la scène entre Aetius et Valentinien III ou de celles entre Rikimer et les empereurs fantoches, ses créatures, au siècle suivant! Arbogast prévint le coup qui devait fatalement le frapper. Le 15 mai 392, Valentinien II fut trouvé pendu à un arbre. Personne n'ajouta foi à la version du suicide. Arbogast savait qu'aucun accommodement avec Théodose ne serait possible. Il rompit avec lui. D'origine barbare, il ne pouvait aspirer à la pourpre : il le comprenait et tous ses émules en Occident et en Orient le comprendront au siècle suivant. Il éleva à l'Empire un personnage pour lui de tout repos, le professeur de rhétorique, d'ailleurs renommé, élevé au consulat, Eugène.

L'attentat fut bien accueilli, surtout en Italie où l'aristocratie romaine, encore en majorité païenne, avait cruellement souffert des per-

sécutions de Théodose et du jeune Valentinien contre le paganisme. Eugène fut reçu avec joie à Rome. L'image d'Hercule remplaça le symbole de la croix sur les étendards. On restitua aux temples les biens qu'on leur avait enlevés; une purification de trois mois fut ordonnée par le préfet du prétoire, Flavianus, pour laver Rome de la souillure du christianisme. La statue de la Victoire fut remise en place dans la curie où siégeait le Sénat.

La guerre qu'entreprit Théodose devint ainsi une guerre sainte, une préfiguration de croisade. L'empereur savait qu'il avait affaire à un adversaire redoutable en la personne d'Arbogast le païen. Il se prépara à la lutte au cours de l'année 393. De part et d'autre, on se constitua une armée composée de Barbares. Arbogast engagea des Francs et des Alamans, Théodose, des Goths, des Alains, des Huns, des Ibères du Caucase, des Sarrasins. Parmi ses généraux, Gaïnas, Saül, Alaric (qui prendra Rome quinze ans plus tard), sont goths, Bacuvius est ibère, Stilicon (qui défendra Rome contre Alaric) est Vandale. Seul Timarius est romain, ainsi qu'Abundantius, originaire de la Scythie, mais de la Scythie romaine (la Dobroudja).

Théodose franchit les Alpes juliennes, en dépit du secours que le parti païen attendait des statues de Jupiter dressées sur les sommets. La bataille décisive s'engagea vers Aquilée, sur les bords du *Frigidus* (le Wippach). Le premier jour, Théodose fut battu. On lui conseillait la retraite. Il refusa. Pendant la nuit, Arbitrio, chargé par Arbogast d'occuper des hauteurs pour fermer la retraite à Théodose, passa du côté de celui-ci. Cette trahison, plus que le vent et la poussière frappant au visage les troupes d'Arbogast, assurèrent le lendemain la défaite du païen. Eugene, fait prisonnier, eut la tête tranchée. Arbogast, traqué dans les montagnes, se suicida (5 et 6 septembre 394).

Théodose ne quitta pas l'Italie. Il se sentait atteint, il mourut d'hydropisie le 17 janvier 395. Son corps fut ramené de Milan à Constantinople.

Il avait prévu sa fin et pris des dispositions en conséquence. A l'aîné de ses fils, Arcadius, il laissait l'Orient, à Honorius l'Occident. L'aîné, âgé de dix-huit ans, fut confié à l'expérience de Rufin, catholique zélé; le plus jeune, âgé de onze ans, à Stilichon, d'origine van-

dale, mais tout à fait romanisé. L'empereur, pour l'attacher plus étroitement à sa dynastie, lui avait fait épouser sa nièce, Séréna. De cette union était née une fille, Marie, fiancée à l'enfant Honorius. Le malheur voulut que ces deux fils fussent débiles d'esprit et de corps.

Honorius se tint à Rome, puis à Ravenne, et ne vint jamais en Gaule.

[Retour à la table des matières](#)

## CHAPITRE II

### DES CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LE GOUVERNEMENT ET L'ADMINISTRATION

[Retour à la table des matières](#)

La Gaule n'étant qu'une partie d'un vaste ensemble, son histoire ne saurait être séparée de cet ensemble, l'Empire romain, dont les destinées sont les siennes.

Ajouter aux pouvoirs de l'empereur était impossible; ils étaient illimités. L'empereur était au-dessus des lois, ou plutôt il était la Loi.

Mais l'étiquette, les qualifications, le costume pouvaient changer et changèrent. Sur cette transformation, l'influence de l'Orient, de la Perse, notamment, est indéniable. Le premier magistrat du monde romain, l'empereur, entend se modeler sur le « roi des rois » du monde iranien.

Déjà, Aurélien avait placé sur son front la couronne, le cercle, sans commencement ni fin, symbole d'éternité. La pourpre ne suffit pas à l'empereur. Il lui faut un costume resplendissant d'or et de pierreries. L'accès auprès de sa personne devient de plus en plus difficile, strictement réglementé, même pour son entourage. On ne l'aborde qu'en s'agenouillant. On lui parle ou on ne lui écrit qu'en l'appelant « Votre Majesté », « Votre Sérénité », « Votre Clémence ». Le tutoiement, cher aux Anciens, a disparu. En parlant de lui, il faut dire « notre divin

prince », « notre prince éternel ». Tout ce qui touche à sa personne a quelque chose de sacré. Son palais est le « sacré palais » (*sacra domus*), son appartement (*cubiculum*) est « sacré ». Devenu chrétien, il osera se dire « semblable aux apôtres » (*isapostolos*).

Le but, c'est d'écarter la familiarité, railleuse souvent, des foules méditerranéennes, à la fois soumises et insolentes. L'empereur doit n'apparaître qu'en dehors et au-dessus de l'humanité.

Cette attitude n'a pu impressionner — et pour un temps — que les Barbares. Elle n'a pas imposé longtemps au peuple des grandes villes. L'empereur avait beau se présenter à elles, aux « jeux » par exemple, entouré d'une escorte imposante, splendidement habillé, il n'en était pas moins hué si une mesure de son gouvernement déplaisait à la populace. Quant à l'armée, elle ne fut jamais dupe de cette mise en scène qui n'empêcha jamais les *pronunciamentos*.

On n'a pas à retracer ici le détail des changements survenus dans l'esprit du gouvernement de cour avec ses tares habituelles, portées ici à l'excès; intrigues de palais menées par les courtisans, menées aussi par les eunuques dont l'empereur s'entoure à l'imitation des souverains asiatiques. Les espions et les délateurs continuent leur œuvre, pire peut-être que précédemment. Depuis Maximin (235-238), tout homme, même de basse naissance, peut se dire que le Destin peut l'élever à l'Empire, chose inconcevable auparavant. Nul n'est donc à l'abri de la suspicion. Il suffit d'un propos imprudent, d'une plaisanterie, d'un songe, pour être arrêté et supplicié.

L'administration centrale, comme de règle, se complique. Les bureaux se multiplient, et avec eux, le personnel. Ce qu'il importe de signaler, c'est que les hautes fonctions de l'État tendent à être réservées aux « amis » personnels du maître, à ceux qu'il considère comme lui étant particulièrement dévoués.

L'habitude de la « clientèle », traditionnelle à Rome, devient impérialiste. De tous les « patrons », c'est naturellement l'empereur qui compte le plus de clients ou d'aspirants à la clientèle. Déjà Tibère avait dû répartir ses « amis », ainsi qu'on disait par politesse, en trois classes. Au II<sup>e</sup> siècle, Hadrien les appelle à son Conseil de gouverne-

ment. Au IV<sup>e</sup> siècle, la qualification de « compagnon » (*comes, comitis*, d'où le français « comte ») tend à remplacer celle d'« ami », qui est discréditée par l'abus. Constantin transforme cette situation, ce compagnonnage (*comitiva*) en dignité reconnue officiellement. Le titre de *comes*, de « comte », est donné comme récompense, non seulement aux familiers du prince, mais à des fonctionnaires, à la fin d'une carrière civile, militaire, municipale, collégiale, commerciale même. C'est une sorte de décoration ou, pour mieux dire, l'annonce des titres honorifiques de conseiller aulique, conseiller privé, dans les monarchies européennes, hier encore.

Puis, il se fait un pas de plus. La *comitiva* n'est plus seulement honorifique, elle s'attache à des emplois déterminés. C'est ainsi que le Conseil de gouvernement est réservé aux « comtes », mais aux comtes de premier ordre (*comites primi ordinis*), car la hiérarchie à trois étages continue. Vers 335, les *clarissimes* du Sénat, bien que dans ce corps ils soient au troisième rang, y sont admis et montent en grade, ils deviennent « respectables » (*spectabiles*) s'ils entrent dans la *comitiva* du prince.

Les deux ministres des finances, l'un qui dirige les finances jadis sénatoriales et publiques, l'autre la fortune privée — qui dévore tout — du prince, sont, l'un, le comte des « largesses sacrées » (*comes sacrarum largitionum*), l'autre le comte du domaine particulier (*comes rerum privatarum*). Leurs subordonnés sont également des comtes dans les « diocèses » en Illyrie, en Afrique, ainsi que les vicaires administrant ces diocèses. On donne même ce titre à des fonctionnaires préposés aux mines, au commerce. En certaines provinces, le titre en vient à remplacer celui de gouverneur : on appelle « comte d'Orient » le très haut personnage qui administre à la fois la Syrie et l'Égypte.

Tout ce qui approche du prince participant à son éclat, il ne faut pas trop s'étonner qu'il y ait un « comte de l'habillement » (*comes sacrae vestis*), lointain prédécesseur de l'argentier du roi de France, dont les fonctions n'avaient rien de financier, comme on croit à tort il était préposé à la garde et à l'achat des bijoux et des costumes. Il y a un « comte du palais » (*comes domorum*), ancêtre, lui aussi, du « grand-maître de l'hôtel du roi ». Il y a un comte pour administrer l'écurie impériale, c'est-à-dire les transports. Son titre se poursuivra à

travers les siècles, quoique avec des attributions différentes : le *comes stabuli* deviendra notre « connétable ».

A plus forte raison, le commandement des armées est-il réservé aux dévoués, aux compagnons. Tout d'abord, les deux généralissimes d'Orient et d'Occident, qui apparaissent sous Constantin, les *magistri militum* : ils sont comtes de premier rang. Comme ils commandent les armées de choc, concentrées l'une sous Constantinople, l'autre sous Milan, et qu'ils entourent l'empereur, on leur accole l'épithète de « présents » (*praesentales*). A la fin du IV<sup>e</sup> siècle, il faut leur adjoindre, pour les régions plus particulièrement menacées, d'autres grands commandements, et on a un *comes et magister militum per Illyricum, per Thracias*. En Gaule, il est dit « comte et général de la cavalerie » (*comes et magister militum per Gallias*), bien qu'il commande aussi l'infanterie.

Aux frontières, l'armée de couverture est désormais commandée par des ducs : tous sont dits « duc et comte », c'est-à-dire « général, ami de prince ».

Enfin, les deux chefs de la garde personnelle du maître, divisée en deux corps (*scholae*), le chef de la cavalerie, celui de l'infanterie (*comes domesticorum equitum, comes domesticorum peditum*).

La *comitiva* tend à transformer la nature même des fonctions. On est porté à servir moins l'État, qui se qualifie toujours *Respublica*, que le prince. Les relations personnelles, même en des emplois inférieurs, priment tout. C'est l'annonce des temps futurs, le prélude du gouvernement des rois germaniques, successeurs de l'Empire en Occident.

Le Sénat poursuit son existence. Il vit sur sa réputation passée. Son pouvoir n'est qu'une ombre. Il jouit cependant d'un grand prestige. Sous le principat d'Alexandre Sévère, il avait repris quelque autorité qu'il devait à la minorité, puis à la mansuétude du jeune empereur. L'anarchie qui suivit sa fin, en 235, rendit même quelque éclat au vieux corps. Au milieu du tourbillon des compétitions à l'Empire, il apparut comme un port de salut. Quelques-uns des « tyrans » ne crurent pas inutile de chercher à se concilier sa faveur. Le Sénat fit même des empereurs, les Gordiens, Pupien et Balbin, Tacite, choix malheu-

reux qui témoignaient de son incapacité politique. Valérien, Gallien, gouvernèrent de concert avec lui. Même Aurélien et Probus eurent quelques ménagements à son égard. Mais après la mort de ce dernier, en 282, la décadence n'arrêta plus.

On put continuer à affecter du respect pour le Sénat, on put faire semblant de le prendre au sérieux, en fait, il est vidé de substance. A partir du IV<sup>e</sup> siècle, pour le moins, il a perdu la direction de cette partie des finances qu'on continuait à appeler *aerarium populi romani*, pour la bonne raison que les finances avaient été absorbées par la caisse impériale, le *fisc*. Ce qui en subsiste, c'est la caisse municipale de Rome. Le Sénat en conserve la gestion, ce qui permet de rejeter sur lui la responsabilité des disettes qui sont fréquentes. En fait, le Sénat n'est pas beaucoup plus que le Conseil municipal de Rome.

Son autorité législative n'est pas supprimée. Théoriquement, il peut rendre des sénatus-consultes ayant force de loi. En fait, depuis le III<sup>e</sup> siècle, il n'y en a plus. Le pouvoir législatif est passé tout entier à l'empereur qui l'exerce par ses édits et ses rescrits, délibérés dans son Consistoire. Le Sénat n'est pas écarté. Au contraire, on a recours souvent à lui, de concert avec le Consistoire, en raison de son prestige et de la science juridique de ses membres, mais sa collaboration est facultative, son avis consultatif.

En tant que haute cour pour juger des séditions et des crimes d'éclat, le Sénat se voit supplanté par l'*auditorium* impérial. On pouvait, il est vrai, renvoyer l'examen et la décision d'une affaire au Sénat, mais cela dépendait de la volonté du prince.

Au reste, si le recrutement du Sénat par cooptation n'est pas aboli, en fait, l'empereur introduit dans ce grand corps, par le procédé de l'*adlectio*, des gens dévoués, des « compagnons » (*comites*), dits aussi « amis » (*amici*), du maître, des hauts fonctionnaires, des décurions même ayant rempli des charges importantes. Le Sénat, par ce détour, devenait un corps de fonctionnaires, un Consistoire élargi. Et il est possible que ce nouveau caractère ait contribué à sa survivance.

Enfin, il se forme une classe sociale, un *ordo*, de gens auxquels l'empereur concède la qualification de *clarissimes*, qui fait d'eux des

sénateurs de troisième ordre (après les *illustres* et les *respectables*), classe composée de courtisans, de fonctionnaires du palais ayant aussi cette titulature, de chefs de bureau (*magistri scriniorum*), de chanceliers impériaux (*notarii*), de juges de l'*auditorium*, de conseillers du Consistoire, d'avocats renommés, de chefs de la garde impériale, de généraux de frontières ou ducs (*duces*). Il va sans dire que la plupart, surtout ceux qui vivent hors de l'Italie, ne participent pas aux travaux du Sénat. Ils en sont dispensés. Au V<sup>e</sup> siècle, ils en seront même exclus : le Sénat de Rome est réservé aux « hommes illustres », en petit nombre.

Cette classe sociale des clarissimes-sénateurs constitue en Gaule une noblesse véritable qui se poursuivra au-delà des invasions et ne disparaîtra que par sa fusion avec la noblesse franque.

\*\*\*

Des changements administratifs dans les provinces, nous n'avons à retenir que ceux qui intéressent la Gaule. Toujours un en son principe, l'empire est en fait divisé en deux parties. La partie occidentale, à son tour, est subdivisée en deux *préfectures du prétoire* : celle d'Italie avec l'Illyrie et l'Afrique, celle des Gaules avec la Bretagne, l'Espagne et une annexe, la Maurétanie de Tanger.

La géographie administrative de la Gaule subit d'importants changements. Le nombre des provinces s'est accru.

Tout d'abord, vers la fin du III<sup>e</sup> siècle, l'ancienne Aquitaine a été reconstituée sous le nom de Novempopulanie, appellation tirée du nombre (9) des cités qu'elle renfermait pour lors; son chef-lieu fut fixé à Eauze (*Elusa*), ce qui restait de l'Aquitaine d'Auguste ayant pour chef-lieu Bourges. Sous Dioclétien, la Belgique fut divisée en deux, la première ayant pour chef-lieu Trèves, la seconde, Reims. L'Helvétie fut rattachée au territoire séquane, qui prit le nom de « Grande Séquanais », chef-lieu Besançon. La Lyonnaise fut coupée en deux, la nouvelle ayant pour chef-lieu Rouen.

L'antique *Provincia* fut démembrée : on enleva à la Narbonnaise la partie de son territoire entre Rhône et Alpes et on la donna à Vienne.

Furent détachées, après Dioclétien, une seconde Aquitaine, chef-lieu Bordeaux (avant 381), une troisième et une quatrième Lyonnaise, avec Tours et Sens comme chef-lieu. En faveur d'Aix, on créa une seconde Narbonnaise. Les Alpes furent réparties en deux provinces, les Alpes Grées et Pennines, chef-lieu Tarentasia (Moutiers), les Alpes Maritimes, chef-lieu Embrun (remplaçant Cimiez).

Ces 17 provinces furent l'objet d'un groupement. Elles furent réparties en deux *diocèses*. L'un embrassait les cinq (*quinque*), puis sept (*septem*) provinces du Midi (la Viennoise, les Narbonnaises, les Alpes Maritimes, les Aquitaines, la Novempopulanie); l'autre était formé des dix autres (4 Lyonnaises, 2 Belges, 2 Germanies, 1 Séquanaise, les Alpes Grées et Pennines), d'où le nom de *Decem provinciae* appliqué à cette partie de la Gaule, ou même simplement *diocèse des Gaules*.

L'ensemble des 17 provinces renfermait 114 *civitates* et 6 *castra* qui vont passer (V<sup>e</sup> siècle) au rang de cités. La Gaule a donc 120 *cités*.

Chacune des dix-sept provinces était administrée par un gouverneur, portant ici le titre de *praeses*, là celui de *rector* ou *corrector*.

On est porté à croire que la multiplication du nombre des provinces fut opérée dans l'intérêt du pouvoir plutôt que dans celui des administrés. Mais il est plus vraisemblable que l'empereur et les bureaux se rendirent compte des difficultés présentées pour une bonne administration par l'excessive étendue des provinces. Le gouverneur était obligé de se transporter sans cesse d'un point de sa circonscription à un autre pour administrer et juger, les Romains ne distinguant pas, ou mal, l'administration proprement dite de la distribution de la justice. Si le pouvoir avait redouté les gouverneurs, il eût été très simple de les déplacer souvent, au lieu de les laisser en fonction pour de longues années, ainsi qu'il arrivait. Au reste, la séparation des fonctions civiles et militaires, depuis le règne de Gallien, rendait les gouverneurs fort peu dangereux. La réforme eut lieu, et dans l'intérêt des provinciaux et dans celui des gouverneurs aussi.

La suppression de la procédure formulaire va dans le même sens, celui d'une simplification. Jadis le magistrat ne tranchait pas le procès. Il se bornait à examiner la plainte du demandeur. Si elle lui paraissait juridiquement fondée, il renvoyait l'enquête sur les faits au *juge*, en lui indiquant les solutions légales par la remise d'une « formule ». S'il se réservait la connaissance pour lui seul, c'était ce qu'on appelait la « connaissance extraordinaire ». A partir du III<sup>e</sup> siècle, cette *cognitio* devint ordinaire, c'est-à-dire que le magistrat fut juge en même temps.

Ces réformes ont pu entraîner une affluence de plaideurs, de contribuables, d'administrés. Le magistrat gouverneur ne juge plus en public, mais dans une salle à l'écart, tout en continuant à s'entourer d'un conseil consultatif.

Il y eut une décentralisation judiciaire au moins partielle. Les appels des sentences du gouverneur, au lieu d'aller à Rome, à l'empereur, c'est-à-dire à son *auditorium*, furent portées en dernier ressort au préfet du prétoire. L'appel à l'empereur ne fut plus admis que comme privilège des hautes classes civiles ou militaires, et encore en matière fiscale.

A l'extrême fin de la domination romaine en Gaule, on perçoit que l'empereur installe dans chaque « cité » un personnage doté de tous les pouvoirs, un *comte*. Cet exemple sera repris par les monarchies barbares d'Occident qui vont lui succéder.

[Retour à la table des matières](#)

### CHAPITRE III

#### LES CHARGES DE LA POPULATION. L'IMPOT. LE SERVICE MILITAIRE.

##### A) *L'impôt.*

###### a) *L'impôt d'État.*

[Retour à la table des matières](#)

En ce qui concerne l'impôt direct sur la propriété foncière, un perfectionnement fiscal se manifeste dès les règnes de Dioclétien et de Constantin. C'est le système de la *jugatio-capitatio*. Chacun des petits états (*civitates*) dont l'ensemble constitue le monde romain est taxé pour un nombre de cotes foncières (*capita*) qui, en principe, ne change pas pendant une durée de cinq ou peut-être de quinze années (période dite *indictionnelle*). Chaque année, l'empereur établit par sou *indictio* le taux de chaque *caput* en sous d'or (*solidi aurei*) d'une valeur intrinsèque de 15 francs or d'avant 1914. Ainsi une *civitas* portée pour 30.000 *capita* (on prenait toujours un chiffre rond) devra 210.000 sous d'or, si l'empereur a fixé la cote, le *caput*, à 7 sous d'or.

L'avantage de ce système est évident pour le gouvernement. Il connaît le total des *capita* dus par l'ensemble des *civitates* de l'Empire. Une simple multiplication, par exemple par 7, lui donnera le total des recettes, du moins de ce qu'il attend des contribuables. Si le rendement, par suite de guerres, d'invasions, d'épidémies, de sécheresses, d'inondations, etc., est inférieur à la demande, dans quelque

partie de l'empire, il suffira de procéder à une *super-indiction*, c'est-à-dire d'élever le taux du *caput* dans les parties non éprouvées pour équilibrer le budget impérial. Il peut arriver aussi que, malgré tout, il soit nécessaire de se résoudre à dégrever une *civitas* trop éprouvée. On lui fait remise, en ce cas, d'un nombre rond de capita. Ainsi la *civitas* des Hédues, portée au rôle de l'impôt pour 32.000 *caputs*, se voit réduite à 25.000 par Constantin en l'année 311, en raison de ses malheurs et de sa ruine.

Ce procédé n'était pas sans avantage, même pour la *civitas* et le contribuable. On savait tout de suite à quoi s'en tenir, ce qui est appréciable. On n'avait pas à attendre le chiffre, toujours incertain, auquel l'administration financière de la France d'Ancien Régime et celle de la France du XIX<sup>e</sup> siècle aboutissaient pour chaque contribuable, après de longues opérations de répartitions et sous-répartitions, de généralités en élections, d'élections en paroisses ou, à l'époque moderne, de département à arrondissement, d'arrondissement à commune, de commune aux particuliers. D'ailleurs, le taux du *caput* tendait à devenir « coutumier », fixe, sauf à être grevé de sous, ou fractions de sous, additionnels.

La tâche de la *civitas*, c'était d'établir le nombre de capita ou de fractions de Ca put que détenaient les propriétaires fonciers contribuables, les « possesseurs » (*possessores*) de son territoire. Les décurions, ou, pour mieux dire, les principaux (*principales*) d'entre eux, recherchaient sur les registres du *cens* le nombre de caputs ou de fractions de caput attribué à chaque « possesseur » pour la période indictionnelle, puis multipliaient ce chiffre par le taux (*modus*) fixé par l'administration financière. Si Primus est inscrit pour 3 ½ caputs et que le *modus* soit de 7 sous d'or, il devra 24 ½ sous d'or. Si Sécundus est inscrit pour ¾ de caput, il devra 5 sous et un quart (3 deniers). S'il n'y a pas de réclamation, le corps des décurions fera procéder à la levée de l'impôt en trois termes : 1<sup>er</sup> septembre — début de l'année financière, de la période indictionnelle —, 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai.

Toute la difficulté reposait sur la constitution du *caput*.

Le cadastre par arpentage, commencé sous Auguste, s'était achevé, pense-t-on, sous Trajan. Cette opération gigantesque ne fut jamais re-

prise. Les troubles et révolutions qui agitèrent les III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles ne l'eussent pas permis, même si on l'eût voulu. Le système de la *jugatio-capitatio* suppléa, grossièrement si l'on veut, mais d'une manière pratique suffisante, à cette réfection impossible. Tous les quinze ans, peut-être même tous les cinq ans, les autorités procédaient à l'estimation des forces contributives du propriétaire foncier. Il fallait tenir compte, non seulement de la terre, mais des instruments humains (esclaves, colons) et animaux qui la mettent en valeur. Sans les bras des cultivateurs, sans le bétail, la terre n'est qu'une richesse apparente et elle se change vite en friche stérile.

Mais il serait impossible de comprendre les expressions *jugum*, *jugatio*, *caput*, *capitatio*, et leur équivalence de fait, bien que les termes soient différents, si l'on ne se rappelait le mode d'exploitation de la terre à cette époque et sans doute dès une époque très reculée. Le propriétaire du domaine, de la *villa*, ancêtre de notre village, n'exploite pas ou n'exploite plus, par le faire valoir direct, l'ensemble du sol arable, des prés, des vignobles de son domaine. Il ne le fait que [p371](#) pour une partie, probablement le tiers ou le quart, et il l'exploite avec des esclaves. La majeure partie est morcelée en tenures, dites *mansus* (du nom de la maison d'habitation et de son enclos), confiées à des paysans libres, les *colons*. L'étendue de chacune de ces tenures est calculée de manière à suffire à un ménage avec enfants, c'est dire qu'elle peut varier en raison (de la facilité des terrains ou de toute autre circonstance).

L'originalité du système, c'est que chaque *mansus* doit exactement le même chiffre de redevances en argent ou en nature au propriétaire et aussi le même nombre de jours de corvées (labours, semailles, fauchaison, hersage, etc.) sur la partie que le propriétaire, qui est déjà un seigneur (*dominus*), s'est réservée et qu'on appelle *indominicatum* (réserve seigneuriale). Le nombre des esclaves a beaucoup diminué par suite de la paix romaine. D'ailleurs, l'emploi des esclaves n'est nullement avantageux : né dans le domaine, il coûte avant l'âge adulte; il meurt jeune et doit être remplacé; enfin, il travaille mal. Force est donc d'avoir recours à la main-d'œuvre des colons et si leur lot est généralement limité au strict nécessaire, c'est parce qu'ils consacrent la moitié de la semaine ouvrable aux soins de la réserve seigneuriale.

Pour calculer la richesse territoriale du propriétaire, il faut donc : 1° apprécier l'étendue et la fertilité de sa réserve; 2° le nombre des colons chefs de famille, des têtes (caputs). Ce nombre est évidemment égal à celui des tenures et, la valeur de chaque tenure étant identique, son étendue est sans intérêt pour le fisc. Pour exploiter le sol arable attribué au manse, il suffit d'une charrue. La valeur du manse, c'est, comme on dira plus tard, une « charruée » de terre.

De même, certainement, on évalue le rendement de l'*indominicatum* en « charruées » et le terme *jugatio* (de *jugum*, « joug », « attelage ») convient bien à ce mode d'estimation. Ce procédé dispense de renouveler l'arpentage, qui, au fond, intéresse peu l'économie rurale, laquelle ne se préoccupe que du rendement. On s'explique ainsi que *jugatio* et *capitatio* puissent être des termes employés l'un pour l'autre.

Ce qui importe pour la mise en valeur de la terre, c'est l'homme, c'est le cheptel humain. Et cette évaluation n'est pas difficile à opérer. On la faisait, non tous les ans, mais tous les cinq, dix ou quinze ans, on ne sait trop. Cette révision était indispensable en raison de la nécessité de constater les décès, les naissances, l'arrivée à l'âge adulte des enfants. Ainsi, au cours de l'indiction, le propriétaire et ses colons étaient dispensés d'inquisition fiscale.

Somme toute, la contribution due par le domaine consistait en trois cédules : une cédule *terrena* pour le sol, une cédule *humana* pour les colons et esclaves, une cédule *animalium* pour le cheptel. Naturellement, c'est le propriétaire qui paie l'impôt évalué en sous d'or.

Les colons devaient, eux, pour leur « tête », celles de leur femme, de leurs enfants (au-dessus de treize ans), de leurs parents infirmes (au-dessous de soixante ans), une contribution personnelle, une *capitation*. Seulement, ils ne la versaient pas directement au fisc. Le propriétaire-seigneur en avançait le montant pour eux, sauf à se faire rembourser ultérieurement, pratique qui entraîna les conséquences les plus graves pour l'indépendance de ces hommes jusqu'alors réputés « libres ». Quant aux esclaves, n'ayant rien, ne comptant pas dans la société, ils ne payaient rien.

Maintenant, à quelle quantité de sol arable ou de revenu foncier correspondait la cote fiscale, appelée *caput*, elle aussi ?

Problème difficile auquel on a donné des solutions peu satisfaisantes. Ce qui semble le plus probable, c'est que, de même que, sous notre Ancien Régime, on appelait *feu* une certaine portion de territoire capable de supporter la quantité d'imposition qui devait être levée pour chacun d'eux, le fisc romain appelait *caput* la portion de territoire capable de payer une somme coutumière, peut-être 7 sous d'or, ou l'équivalent en nature. Pour chaque *civitas*, on s'arrêtait à un chiffre rond, afin de faciliter les superindictions ou les dégrèvements. Nous savons que, en 311, la *civitas* d'Autun était portée sur le rôle d'impôts (*forma censualis*) de la préfecture des Gaules pour 32.000 caputs. Ce chiffre était le chiffre normal, consacré, et, s'il fut réduit à 25.000, ce fut en raison des désastres que venait de subir la contrée. L'étendue de cette *civitas* représentant alors à peu près la quarantième partie de la France actuelle (551.000 kil. carrés), on a une idée grossièrement approximative de ce dont la Gaule (639.000 kil. carrés) aurait été redevable devant l'impôt foncier si chacune des 39 autres parties avait eu la même valeur agricole que la *civitas Heduarum*, ce qui n'était pas, naturellement.

Une fois établie, la cote de chaque domaine ne changeait plus. Il pouvait s'opérer des modifications par suite de successions, de ventes, d'échanges, de dons, l'administration fiscale n'en avait cure, au cours, du moins, de la période indictionnelle. C'était aux héritiers, acheteurs, échangeurs, donataires, de s'arranger entre eux pour fournir leur quote-part de la somme coutumière à laquelle était taxé le domaine.

Si les paysans libres, mais sans bien-fonds, étaient inscrits (*adscripticii*) sur le rôle fiscal du domaine où ils cultivaient leur tenure, les paysans libres propriétaires, même ceux qui, en même temps, travaillaient pour autrui, étaient soumis au système de la *jugatio-capitatio*. Sans doute étaient-ils inscrits sur un rôle spécialement consacré au vicus ou bourg libre qu'ils habitaient.

Les forêts, pâturages non fauchables, pacages, etc., demeuraient en dehors du système et faisaient l'objet de taxes spéciales, au reste mal connues.

Les gens des villes appartenant aux classes inférieures, les « plébéiens », auraient dû payer, eux aussi, la capitation personnelle. Mais, pour ménager la plèbe turbulente et redoutée des villes, les empereurs la supprimèrent au IV<sup>e</sup> siècle; du moins la chose est assurée pour l'Orient. Il est probable qu'il en fut de même en Gaule.

Par contre, les gens se livrant à un commerce ou exerçant une industrie, patrons et ouvriers, (ils ne se distinguent guère alors), furent obligés, depuis Constantin, de verser l'impôt appelé *chrysargyre*. On le percevait, comme l'indique son nom grec, « or et argent », en métal. Ce qui le rendait insupportable, c'est qu'il était perçu tous les quatre ans; l'année de la perception était redoutée.

Les membres du petit sénat de la cité, les décurions, payaient, outre leur impôt foncier, l'« or de la couronne » (*aurum coronarium*). A l'origine, c'était une couronne en or offerte à un général vainqueur, à un gouverneur, à un empereur. Ce cadeau se transforma en impôt d'État régulier et obligatoire.

A la tête de la société sont les « clarissimes », les très illustres sénateurs. Outre les contributions ordinaires qu'ils doivent en qualité de grands propriétaires fonciers, ils versent un impôt, dit *follis* ou *gleba senatoria*, qui est fort lourd. Il est établi en raison de la fortune foncière et aussi de la situation administrative du sénateur.

Il est à remarquer que, bien qu'évalué en or, l'impôt peut être versé en nature, en tout ou en partie. La régression économique dont souffre l'Empire, la raréfaction des métaux précieux ont rendu souvent impossible le versement en or de l'impôt. Naturellement, une évaluation, une *adhaeratio*, de la valeur du produit naturel offert en remplacement du métal — le froment de préférence — était fixée par l'État et à un cours qui n'était pas nécessairement le cours commercial. Au reste, l'empereur, en cas de nécessité — pour payer une solde à des soldats mécontents —, pouvait exiger un versement, au moins partiel, en espèces métalliques.

Outre les impôts, le citoyen romain était soumis à des *prestations* de tout ordre et souvent fort lourdes. Les propriétaires fonciers de Gaule avaient dû constituer à leurs frais la portion des voies publiques traversant leur domaine. Nul doute que ce fût à leurs frais que s'édifiaient de nouvelles routes. L'entretien de ces voies, tant anciennes que nouvelles, devait leur incomber pour la partie afférant à leur propriété.

Il y avait à fournir, pour la poste impériale, fourrage pour les chevaux et bêtes de somme. A l'armée, on devait des vivres, des vêtements, des matières premières. Il fallait héberger, nourrir les hauts fonctionnaires et leur suite, parfois l'empereur en personne.

Les autres classes de la société n'étaient pas moins frappées. On ne parle pas des pauvres gens qui, par la corvée, construisaient, réparaient routes, ponts, berges et ports. Mais les associations professionnelles également devaient leur peine et leur temps aux services d'intérêt public. Ainsi les bateliers (*navicularii*), les utriculaire (*utricularii*), devaient exécuter des transports par eau sur bateaux, sur radeaux, etc...

#### *b) Les charges municipales.*

La partie de la population de chaque cité habitant le chef-lieu était soumise à des taxes municipales, directes ou indirectes. Si les pauvres étaient, semble-t-il bien, déchargés du paiement de la capitation personnelle, artisans et commerçants, ainsi qu'on a dit, payaient le chrysargyre, les décurions l'or coronaire.

La coutume imposait, en outre, un lourd fardeau aux magistrats de la curie. Ils devaient prendre à leur compte les frais des jeux publics, l'entretien ou même l'édification de bâtiments publics, tels que basiliques, thermes, aqueducs, etc...

En outre, en vertu du principe que le citoyen se doit tout entier à l'État, tout homme était obligé de s'acquitter de besognes que l'on confierait aujourd'hui à des fonctionnaires. Parmi les plus odieuses, on cite la levée des impôts, confiée aux décurions, qui, pour comble

de tourment, sont responsables de leur rentrée sur leur propre fortune, et aussi le recrutement des conscrits (*praebilio tironum*).

Le service de l'*annone* militaire apparaît-il comme un fardeau non moins pesant ? C'est, ainsi qu'on vient de dire, un impôt de superposition, décrété par l'empereur dans une *indictio* supplémentaire pour les besoins de l'armée, d'abord en temps de guerre, puis en tout temps au cours du III<sup>e</sup> siècle. Les propriétaires fonciers étaient tenus de s'en acquitter en menant les produits naturels aux greniers de l'État. Ceux-ci étaient construits le long des grandes routes, aux stations dites *mansions*. La *mansio* n'est pas seulement un gîte d'étape, c'est un poste fortifié, un caravansérail, un magasin. Les ruines du prétendu « château » de Jublains (Mayenne) donnent une idée de ce qu'était une *mansio*.

Cette transformation de l'impôt et des salaires en numéraire, en produits de la nature a eu des répercussions graves dans tous les domaines. Le rôle financier du fisc dirigé par le *rationalis* devient secondaire au regard de celui du préfet du prétoire des Gaules qui, dépossédé de ses attributions militaires par Dioclétien, conserve la direction du double service de l'impôt foncier et de l'*annone*, dont les produits sont affectés avant tout à la subsistance de l'armée.

Les nouveaux chefs de l'armée, les ducs (*duces*), de leur côté, trouvent les ressources dont ils ont besoin, sur place et immédiatement, sur les routes, dans les *mansions* où elles sont emmagasinées. Et comme l'armée, à partir d'Hadrien, se recrute autant que possible sur place, et que les soldats ont droit de se marier, il devient de plus en plus difficile de déplacer les troupes d'un bout à l'autre de l'empire.

L'armée de Gaule entend rester en Gaule et se révolte quand on veut lui faire quitter le pays. Elle devient armée provinciale et peut le rester, trouvant ses ressources sur place. On a justement remarqué <sup>(25)</sup> que

---

<sup>25</sup> D. Van Berchem : *L'Annone militaire au III<sup>e</sup> siècle* (Mém. de la soc. des antiquaires de France, 1936), p. 77.

« jamais l'Empire des Gaules n'aurait pu se maintenir quinze années en faisant front simultanément contre les Germains et contre Rome, s'il n'avait puisé sa force dans une utilisation judicieuse des revenus du pays, conçue et organisée dans un temps de calme relatif (sous Septime Sévère) ».

### *B) Le service militaire.*

[Retour à la table des matières](#)

L'Etat n'a jamais renoncé en principe au droit de lever pour le service armé les citoyens romains, identifiés aux hommes libres de l'empire, depuis l'édit de Caracalla. En fait, les gens des villes en sont dispensés. On leur demande seulement de veiller à la garde des remparts en cas d'invasion ennemie. La plèbe urbaine, même libre, est estimée incapable, à juste titre, de résister aux Barbares en rase campagne. Les propriétaires ruraux, petits ou grands, servent l'État en mettant le sol en valeur et en supportant le fardeau très lourd des *municipalia*, impôts et charges de toute nature.

Le recrutement porte uniquement sur les paysans non propriétaires, les colons. On verra que, bien qu'ils soient, de fait, attachés à la terre, serfs de la glèbe, selon une expression moderne, une fiction juridique veut qu'ils soient de condition libre, donc susceptibles d'être soldats, l'esclave étant toujours considéré comme indigne de porter les armes. Pour la levée, il n'est qu'un procédé valable : s'adresser au propriétaire du sol cultivé par les colons, propriétaire qui exerce sur eux, en fait, les droits d'un maître.

Présenter au recrutement un ou plusieurs de ses colons constitue pour le propriétaire foncier (*possessor*) une perte. Il doit faire le sacrifice de bras qui lui sont indispensables pour la culture. Aussi convient-il que sur son rôle d'impôts on supprime autant de « têtes », de *caputs*, qu'il livre de recrues. C'est que la durée du service militaire est si longue (seize, vingt ans et parfois davantage), que le propriétaire n'a pas d'espoir de revoir ses colons partis pour le service armé.

Incorporé, le jeune paysan cesse naturellement de payer l'impôt personnel, le *caput*. Les soldats, depuis la fin du II<sup>e</sup> siècle, sont autorisés à se marier. Cinq années de bons services valent à la femme l'exemption du *caput*; faveur étendue aux vieux parents restés sur place, s'ils sont encore en vie (loi de Constantin du 17 juin 325).

On pourrait estimer que c'est là une charge accablante et pour le colon et pour le propriétaire. Dans le cours ordinaire des choses, il n'en était pas ainsi. L'Etat, faute de ressources, ne pouvant entretenir que des effectifs très faibles, n'avait besoin d'appeler au service qu'un petit nombre de colons. En fait, dans la plus grande partie de la Gaule, comme ailleurs, la *praebitio tironum*, la levée de la « classe », ne s'effectuait pas, ou rarement. Elle ne devait s'opérer que dans le Nord-Est, particulièrement menacé, ou bien elle était remplacée par une indemnité pécuniaire. De plus en plus, on préféra utiliser les Barbares pour les corps auxiliaires et les « légions » mêmes ou prétendues telles. Ces mercenaires avaient conservé un tempérament plus belliqueux. On les réputait aussi plus fidèles, moins portés à écouter les propositions séditeuses des prétendants à l'Empire que les soldats « romains », plus mêlés à la vie publique du temps, donc plus faciles à séduire.

[Retour à la table des matières](#)

## CHAPITRE IV

### LA CRISE ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE. SES CONSÉQUENCES

[Retour à la table des matières](#)

Une perturbation d'ordre économique domine toute l'histoire du Bas-Empire. Seule, elle peut donner l'explication des changements survenus dans la vie politique, financière, militaire et sociale de cette époque. C'est la ruine ou, pour éviter l'exagération, la régression de la fortune publique.

Le phénomène s'annonce vers la fin du II<sup>e</sup> siècle, s'accroît sous les Sévères et bat son plein au milieu et dans la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle. La situation semble s'améliorer à partir du règne de Dioclétien. Peut-être n'est-ce qu'une apparence. Si l'économie semble réparée, ce n'est qu'une ruine réparée.

La crise se manifeste avant tout par l'altération de la monnaie. Du temps de César et d'Auguste, la monnaie est excellente. On frappe, et tout près du fin (2 à 9 d'alliage pour 1.000 grammes du métal précieux), la pièce d'or, l'*aureus*. On taille 42 pièces dans la livre romaine de 327 grammes, soit, au poids, 8 grammes (en moyenne) valant 26 fr. 85 de la monnaie française (de 1913), à très peu près la valeur de la livre sterling anglaise.

La monnaie d'argent est frappée, également, tout près du fin, à raison de 96 à la livre d'argent, soit 3 gr. 41 la pièce qui prend le nom de denier (*denarius*); elle vaut 1 fr. 07 (de 1913). La monnaie d'appoint, la monnaie de cuivre, se compose de sesterces valant 0,26 du système français et de l'as valant 0,06, même par le demi-as (*semis*) et le quart

d'as (*quadrans*), etc. Il va sans dire que l'estimation de la valeur par rapport aux monnaies modernes se rapporte seulement à la valeur intrinsèque. Pour apprécier la valeur relative, il faudrait connaître le pouvoir d'achat des pièces métalliques. Ainsi, si, pour un même poids de métal précieux, on peut acheter dans la période *A* dix têtes de bétail et une seulement dans la période *B*, on dit que le pouvoir du métal frappé est dix fois plus fort dans la période *A* que dans la période *B*.

Sous Caracalla, on taille 50 pièces d'or à la livre, ce qui abaisse le poids à 6 gr. 54. Le poids baissera encore sous les règnes suivants (5 gr. 11, sous Gordien), puis la frappe se raréfie, signe que le métal disparaît. La monnaie d'or devient une monnaie de luxe; l'*aureus* est comme un bijou, offert en cadeau, non une monnaie en circulation.

L'histoire monétaire de l'argent est plus complexe. En vertu du principe qui veut que, en tout temps, en tous pays, on thésaurise, on cache la bonne monnaie, pour ne donner — et recevoir — que la mauvaise, les pièces lourdes antérieures à Néron disparaissent vite de la circulation. La raréfaction du métal argent, qui est le métal usité dans l'immense majorité des transactions, oblige l'État à introduire une quantité d'alliage de plus en plus considérable dans les émissions, car autrement le nombre des pièces serait insuffisant pour les besoins courants. En 211, Caracalla émet un denier toujours de 3 gr. 41, mais qui renferme 50 % environ de cuivre. En 215, il lance le double denier, l'*antoninianus*, également moitié cuivre, moitié argent, dont le poids n'est pas le double du denier simple, mais seulement de 5 gr. 11; alors que 500 deniers de 3 gr. 41 renfermaient 850 gr. d'argent, 375 doubles deniers de 5 gr. 11 n'en contiennent qu'environ 960. L'augmentation de la solde du légionnaire, portée de 500 à 750 deniers, est donc seulement apparente, pour le dire en passant. Le denier simple, pour se distinguer de l'*antoninianus*, prend le nom de *minutulus*.

Sous Caracalla (211-217) et sous Elagabal (218-222), les rapports monétaires s'établissent ainsi qu'il suit :

1 *aureus* = 12 ½ *antoniniani*, 25 *minutuli*, 100 sesterces, 200 demi-sesterces, 400 as.

Sous Gordien III (238-243), le poids de l'*antoninianus* s'abaisse à 4 gr. 54.

Sous ses successeurs, si le poids de l'*antoninianus* reste le même, encore est-il mêlé d'étain et de plomb; la teneur en argent diminue tellement que la pièce n'a plus qu'une mince couche de métal, c'est une pièce « saucée ». Le *minutulus* se tient mieux, mais en reste-t-il beaucoup en circulation ? La monnaie de cuivre a dû être surtout en usage. Aurélien (270-275) tenta une réforme monétaire : on suppose que le stock métallique qu'il ramassa à la prise de Palmyre lui donna cette pensée. Il ne réussit qu'imparfaitement; les ouvriers monétaires de Rome, qui s'enrichissaient par des fraudes multiples, soulevèrent une terrible émeute.

Dioclétien et Constantin firent de grands efforts pour assainir la monnaie. Le premier revint pour l'argent à la frappe de 96 à la livre : son *argenteus* pesait donc 3 gr. 41. Il remplaça l'as par une nouvelle monnaie de cuivre, le *follis*, du poids de 10 ½ gr., laquelle fut la plus usitée. Pour la [p383](#) monnaie d'or, il lui fixa la valeur de 12 ½ *argentei*. Les rapports monétaires furent donc ainsi établis, vers l'an 294 : 1 *aureus* vaut 12 ½ *argentei*, 250 *folles*, 500 *doubles-deniers*, 1.000 *deniers*. Le denier représente donc un peu plus de 2 centimes de monnaie française de 1913.

Rien n'est plus délicat à opérer que le retour à une monnaie saine. Pour éviter que la nouvelle bonne monnaie soit thésaurisée et disparaisse, il faut retirer de la circulation les pièces décriées. De plus, il est difficile aux producteurs d'adapter les nouveaux prix aux anciens; difficile aux fonctionnaires, aux ouvriers, d'accepter une réduction de salaire en rapport avec la nouvelle et plus forte monnaie. Les rois de France ont tous connu ces inextricables difficultés chaque fois qu'ils s'avisèrent de rétablir la bonne monnaie. Les empereurs romains n'ont pas pu ne pas les connaître.

La réforme de 294 ne réussit pas. La montée des prix s'accrut et, en 301, Dioclétien rendit son célèbre édit du *maximum* où il énumère quantité de denrées ou objets fabriqués dont le prix commercial ne doit pas dépasser le chiffre fixé par son administration. L'édit échoua. Producteurs agricoles, fabricants, commerçants cachaient leurs produits. Il y eut des émeutes sanglantes. Il fallut retirer l'édit de *pretiis*.

L'inflation reprit et, cette fois, elle s'étendit à la monnaie de cuivre. De 301 à la mort de Constantin (337), le poids du *folles* tomba de 10 ½ gr. à 1,63. Pour un sou d'or (*solidus*), terme qui se substitue à l'*aureus*, on passe de 250 *folles* à 1.000, de 1.000 deniers à 4.000.

A la fin du siècle, vers 395, on a les rapports suivants :

Le sou d'or de 4 gr. 54, qui peut se diviser en trois *tremisses* de 1,51, vaut 15 *argentei* de 4,54 (divisibles théoriquement en quatre pièces de 1,30), 120 *decargyres* de 0,56 gr., 1.200 *majorini* (en cuivre) de 4,54, 2.400 *cantoniales* (en cuivre) de 2,27 gr.

On remarquera que le rapport de l'or à l'argent, qui était de 8 environ (7,8) sous Dioclétien, de 9 sous Constantin, passe à 12 ½ sous Constantin II (335-340), à 18 sous Théodose (379-395), à 15 sous Honorius (395-423). Le rapport de l'or au cuivre passe de 500 contre 1 sous Dioclétien à 1.200 sous Honorius. Celui de l'argent au cuivre de 64 à 80, après avoir atteint 100 en 366.

Après Constantin, les ateliers de Gaule frappent un *aureus* pesant 3 gr. 89 (Code Théod., XII, 7,1). Sa valeur intrinsèque n'était donc que de 12 fr. au lieu de 15. Aussi le *solidus gallicus* est-il refusé en Italie.

\*\*\*

Quelles sont les causes de cette perturbation monétaire et économique ? La première semble être la raréfaction du stock monétaire par suite de l'évasion de l'or vers l'Orient et l'Extrême-Orient à qui le monde romain demandait des produits coûteux étoffes, bijoux, épices, etc., sans rien pouvoir offrir en échange que du numéraire. En même temps, les mines d'or et d'argent, peu nombreuses et d'un faible débit, du monde romain s'épuisèrent. En ce qui concerne la Gaule, les Anciens ont beaucoup exagéré leur importance. En fait, on ne recueillait plus que les paillettes d'or roulées par les torrents de la Narbonnaise — peu de chose. On ignorait la poudre d'or de la Guinée et les gîtes asiatiques, ou l'on n'y pouvait avoir accès.

Cependant, il ne faut jamais s'exagérer l'importance du commerce de luxe dans l'ensemble de la vie économique. A lui seul, il est incapable de la soutenir. A plus forte raison dans l'Antiquité, où la propor-

tion des gens riches, par rapport à l'ensemble de la population, était infime. A Rome, la classe des sénateurs, la haute aristocratie, ne comprenait que quelques centaines de familles; celle des chevaliers (*equites*), représentant la moyenne et petite aristocratie, quelques milliers (10.000 peut-être ?). La description de Rome, composée sous Constantin, nous révèle que la capitale renferme seulement 1.797 hôtels particuliers (*domus*), demeures de gens riches ou aisés, en face de 46.602 *insulae* (appartements) où s'entasse tout le reste de la population. Au siècle suivant, la nouvelle Rome, Constantinople, renferma 4.384 hôtels particuliers sur une superficie égale à celle de la vieille capitale (env. 1.300 hectares). En dehors, rien que la plèbe; la bourgeoisie au sens moderne, classe complexe, n'existait pas. Il en résulte que l'exportation des métaux précieux vers l'Orient sans contrepartie n'a pu drainer des masses considérables d'or et d'argent.

L'inflation, ou plutôt la substitution d'une mauvaise monnaie à une bonne, n'est pas due seulement à la raréfaction du métal de frappe qui oblige à un alliage avec un métal inférieur, cuivre ou plomb : elle est une forme de l'impôt. C'est même le procédé le plus efficace pour parer au déficit des recettes. De nos jours, on tire du papier-monnaie et cependant le crédit public existe. L'Etat peut emprunter et trouve des souscripteurs à ses emprunts. Dans l'Antiquité, le crédit public est inexistant et pour cause la masse urbaine, loin de pouvoir prêter, si peu que ce soit, a besoin d'être alimentée par l'Etat. Quant aux classes riches, l'Etat a le pouvoir de les pressurer, d'aller jusqu'à la confiscation sous un prétexte quelconque. Dans ces conditions, force est bien de recourir à l'équivalent de notre inflation, à l'altération des monnaies. L'Etat payait en monnaie dévaluée, mais, pour n'être pas sous-alimenté de la même manière, il augmentait par une *superindictio* le chiffre de l'impôt.

La chose était d'autant plus inévitable que, au cours de la période d'un demi-siècle s'étendant de 235 à 285, Rome et l'Italie ne purent qu'à de rares moments percevoir le tribut des provinces tombées au pouvoir de compétiteurs à l'Empire. Que pouvait être le budget de l'empereur régnant en Italie quand il était séparé de la Gaule, de l'Afrique, de la Pannonie, de l'Orient ? Il ne pouvait subsister qu'en faisant de l'inflation à la manière du temps.

D'ailleurs, même sans déficit à l'exportation, le stock monétaire diminue par suite de l'usure des pièces, des pertes, des dissimulations en des cachettes. S'il n'est pas possible de mettre en circulation une monnaie suffisamment abondante, la vie économique est gravement affectée. Le manque de numéraire tarit l'activité des transactions, tue l'esprit d'entreprise. Mieux vaut encore une mauvaise monnaie que pas de monnaie. Sinon on retombe vite dans le troc primitif, avec tous ses inconvénients.

Les causes profondes de la crise économique du III<sup>e</sup> siècle, qui se poursuivra de siècle en siècle, sont à chercher dans la structure même de la vie antique. Elle n'a pas connu, ou n'a connu que par éclairs, le régime capitaliste, au sens technique du terme, c'est-à-dire un régime où les particuliers placent dans une entreprise commerciale ou industrielle leurs économies pour les faire fructifier et, si l'affaire a réussi, ne mettent pas stérilement de côté le profit, mais l'emploient dans une nouvelle affaire et ainsi de suite. En même temps, l'Antiquité est capable de comprendre et de pratiquer le vrai crédit, le crédit à intérêt modéré, qui excite chez l'emprunteur le goût de l'entreprise. L'esprit romain n'a rien connu de tel. On a édifié de très grosses fortunes à Rome, mais par des procédés qui n'ont rien à voir avec une saine économie : sous la République en dépouillant les vaincus, en spoliant les « provinciaux »; sous l'Empire, lorsque la paix romaine est établie, les deux classes qui mènent la vie économique de la société, la classe sénatoriale et la classe équestre, édifient les fortunes par la pratique du prêt à gros intérêt, de l'usure pour tout dire. Rien n'est plus funeste au développement de l'esprit d'entreprise. L'usure le tue chez l'emprunteur, qu'elle rend incapable de toute opération à long terme. Elle le tue chez le prêteur, pour qui nulle entreprise commerciale ou industrielle saine ne vaut l'intérêt du prêt à court terme, à taux exorbitant. La cupidité et l'inintelligence des classes supérieures entraînent la stagnation de la vie économique. L'Empire romain est en fait une société où quelques milliers d'individus édifient des fortunes considérables aux dépens d'une masse réduite à la misère, tout au moins à un niveau de vie qui ne lui permet l'achat que des produits de première nécessité. Dans ces conditions, l'industrie ne peut se développer, sauf l'industrie de luxe.

Il faut dire aussi, à la décharge des classes dirigeantes, que, pour que l'industrie prenne un grand essor, le capital à lui seul ne suffit pas, il lui faut le coup de fouet des découvertes, des techniques nouvelles. Rien de plus étranger à l'esprit antique que d'appliquer à l'industrie les dons d'ingéniosité scientifique toujours rares chez les hommes et alors presque inexistants.

Enfin, l'obstacle le plus grave, insurmontable, à vrai dire, c'est la simplicité de vie, l'absence de besoins des peuples de l'Antiquité. Le concept du labeur, dur, continu, pour se faire une vie plus confortable, plus digne, paraît étranger à l'homme libre de ces temps. Il n'est que trop certain que le travailleur romain, comme le travailleur grec, désire ne travailler que juste assez pour procurer l'indispensable à lui et à sa famille. Ensuite, il quitte l'atelier familial pour aller s'occuper de politique ou bavarder sur l'*agora*, sur le *forum*. L'Empire supprime la vie politique, surveille les réunions, mais il donne des compensations. Les distributions frumentaires à la plèbe des grandes villes permettent à ces gens de ne travailler qu'une demi-journée ou même pas du tout. L'homme du peuple occupe ses loisirs à s'amuser, à assister aux spectacles du théâtre, de l'amphithéâtre, du cirque. Les promenades sur l'*agora* ou le *forum* sont remplacées avec avantage, au point de vue de la propreté et de l'hygiène, par le bain ou les bains quotidiens dans les thermes, palais magnifiques agrémentés de promenades, de jeux, de distractions de tout ordre.

Dans ces conditions, l'idée de consacrer sa fortune à monter une industrie nouvelle ou de développer une industrie préexistante n'eût pas été le fait d'un esprit sain.

La seule branche de l'activité économique où peut s'exercer un esprit capitaliste encore rudimentaire, c'est le commerce maritime. Et, en effet, on perçoit l'existence de sociétés d'armement en commandite. C'est d'ailleurs sous cette forme que naîtra le capitalisme dans les villes maritimes italiennes aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

L'abondance des espèces monnayées à la suite de la conquête du bassin de la Méditerranée par Rome, à la fin de la République et au début de l'ère impériale, avait pu produire un semblant d'activité économique. Mais cette source tarit vite en raison du gaspillage insensé

des empereurs et des classes aristocratiques. De là, la raréfaction de la monnaie et les symptômes de crise qui se manifestent, à la fin du II<sup>e</sup> siècle, par la perturbation sans remèdes durables qui a suivi.

Pour que l'État subsistât, il fallut bien revenir à l'économie dite naturelle. Il paya et fut payé en nature.

C'est en froment et autres produits, en huile, en vin, en tissus, etc., que les plus hauts fonctionnaires de l'ordre civil ou militaire reçurent leur traitement. Ils étaient défrayés de tout, mais en nature.

Il en était de même des personnes exerçant des professions « libérales », comme nous dirions, avocats, médecins, architectes, professeurs.

L'armée fut soldée en nature. Sous le Haut-Empire, le soldat payé en numéraire devait s'entretenir sur sa solde, sauf que, pour une partie des vivres, on opérât une légère retenue sur cette solde *in victum*, équivalant à 5 oboles par jour. Mais, dès le début du III<sup>e</sup> siècle, la solde est en partie comptée en vivres. En 193, les soldats victorieux de Septime Sévère réclament et obtiennent le privilège des prétoriens d'être fournis de blé gratuitement. Puis s'ajoutent le vin, l'huile, le sel, le vinaigre, les légumes, etc. Au IV<sup>e</sup> siècle, il n'y a plus de *stipendium* en argent et les troupes ne reçoivent le métal précieux que lors des distributions de cadeaux réclamés impérieusement par elles : le *donativum* est leur seul argent de poche. Et si on l'augmente de règne en règne, ce n'est qu'une apparence en raison de l'avilissement de la monnaie.

Ce changement entraîne des modifications inévitables dans la composition des troupes, la comptabilité s'étend et se complique au sein des différents corps.

Quant à la réquisition extraordinaire, en cas de guerre, de produits alimentaires pour l'entretien de l'armée, réquisition qui tend à devenir permanente, annuelle, sous le nom d'*annone*, elle s'opère, cela va de soi, en nature.

De même les impôts, notamment l'impôt foncier, sous la forme de *jugatio-capitatio*, sont versés en nature. L'estimation de leur rapport (*adhaeratio*) avec le métal précieux s'opère selon un tarif fixé par l'administration, moins d'après le cours réel du marché que conformément aux intérêts fiscaux. C'est ainsi que, comme compensation de l'or dû par le contribuable, l'État peut exiger, par exemple, douze minots de froment, alors que le commerce n'en réclamerait que dix pour le même poids de métal précieux. Le paiement en nature se révèle donc onéreux pour le contribuable, d'autant plus qu'il a la charge et assume le péril de transporter denrées et fournitures aux magasins de l'État. Si bien que, lorsqu'il peut se procurer du métal, le contribuable a avantage à payer en or ou en argent et, par un paradoxe apparent, s'acquitter en espèces métalliques peut être considéré comme une faveur.

Ce pis-aller inévitable du retour à l'économie « naturelle » devait entraîner des conséquences sociales et politiques profondes.

Le Bas-Empire veut mener le même train que le Haut-Empire. Il n'en peut être autrement sous peine de sacrifier la civilisation, de laisser les Barbares envahir le monde romain, en pratiquant une politique de restrictions mortelles. Le malheur, c'est que le monde romain est sinon entièrement ruiné, du moins en état de régression économique. Le fardeau des impôts et des mille corvées sociales (*munera*) exigées au nom du salut de l'État (*Respublica*) s'appesantit de plus en plus sur des corps affaiblis et devient intolérable. Chacun veut s'évader de sa condition sociale si elle entraîne des charges trop lourdes pour ses épaules, même si elle confère des avantages honorifiques. Mais que deviendra le monde romain auquel s'identifie la civilisation si les particuliers, même au sommet de l'échelle sociale, veulent s'enfuir ? A tout prix, il faut arrêter les fuyards, les déserteurs du devoir social. Il faut les fixer à leur condition. On y parvient en usant de mesures instituant un véritable régime de castes.

\*\*\*

Était-il impossible de « faire des économies », comme nous dirions ?

On eût pu diminuer le luxe de la cour impériale. Mais, en Occident, était-il si considérable quand le chef de l'État avait cessé de résider à Rome pour se tenir à Milan ou à Trèves ?

La grosse économie, c'eût été la suppression des fournitures gratuites de pain, d'huile, etc., à la population de Rome. Ces distributions avaient été concevables sous César, qui les diminua, du reste, sous Auguste et ses premiers successeurs. C'est à la plèbe romaine que César avait dû sa popularité, donc son pouvoir. La reconnaissance, non moins que l'intérêt, ordonnait de la ménager. Et puis, elle représentait le « peuple romain », dont l'empereur tenait légalement ses pouvoirs, non moins que du Sénat. Or, le peuple romain, maître du monde, entendait bien que la victoire lui profitât. Peu travailleur, du moins les tribus urbaines, il avait besoin pour vivre d'un supplément en nature. L'Etat le lui fournissait en pressurant les « provinciaux » vaincus. Bien que la population de Rome n'ait jamais atteint même 300.000 habitants, il fallait entretenir au moins les deux tiers en l'alimentant. Rome, ville tentaculaire s'il en fut, sans grande industrie, absorbait beaucoup et ne rendait en échange rien ou peu de choses.

Nourrir 200.000 bouches chaque jour est, pour un État, un fardeau écrasant. Il s'y joignait la nécessité de distraire cette population oisive pour l'empêcher de mal faire. Les « jeux » du théâtre, de l'amphithéâtre, du cirque, donnés avec une profusion grandissante pour renouveler l'intérêt d'un public blasé, engloutissaient des sommes exorbitantes. Il est possible que les distributions frumentaires et les jeux représentassent autant, plus peut-être, que l'entretien de toutes les armées.

Après que Rome et l'Italie eurent été dispensées, sous Vespasien, du service militaire, sauf dans la garde prétorienne, ce qui rendait toute opposition peu dangereuse, après l'octroi à l'ensemble des hommes libres du titre de « citoyen romain », il eût semblé, aux yeux d'un moderne, que les privilèges de la plèbe romaine auraient dû cesser, d'autant plus que l'empereur cesse de résider habituellement à Rome et se tient à Milan, à Trèves, ou passe sa vie aux frontières, luttant contre les Barbares. Il n'en fut rien. L'habitude était enracinée et les pauvres diables de la capitale continuèrent à jouer leur rôle, dépendieux aux provinciaux, de « peuple romain ». L'éloignement

même de la cour n'empêcha ni les distributions alimentaires ni les jeux. Même après la chute de l'Empire, les rois goths, maîtres de l'Italie, résidant à Ravenne, les continuèrent. Il faudra la ruine de Rome, au cours de la « reconquête » par Justinien, pour en amener la suppression, la transformation plutôt, car le pauvre peuple romain vivra des aumônes de la papauté.

En Gaule, seule la ville de Trèves, pendant la période du IV<sup>e</sup> siècle, où elle fut capitale de la moitié de l'Occident, a dû jouer, en petit, le rôle tentaculaire de Rome.

\*\*\*

Nous n'avons pas fait entrer en ligne de compte, dans la recherche des causes de la régression économique, la *dépopulation*. Les historiens y attachent une extrême importance et avec raison, si leurs vues sont fondées. Le sont-elles ? Ils invoquent pêle-mêle des textes s'appliquant à la Grèce et à Rome, au cours de plusieurs siècles. Que la Grèce apparaisse dépeuplée, du III<sup>e</sup> siècle avant notre ère jusqu'au II<sup>e</sup> après, c'est un fait qui semble avéré. La vraie cause c'est que le monde hellénique s'est transporté sur des pays infiniment plus riches que l'Hellade. Même phénomène au XVI<sup>e</sup> siècle, quand les Espagnols se déversent sur l'Amérique. C'est un transfert de population et en même temps de civilisation bien plus qu'une déchéance.

A Rome, les plaintes commencent dès la fin de la République et s'accroissent sous l'Empire. « La grande propriété a perdu l'Italie » (*latifundia perdidere Italiam*), proclamaient les contemporains. Comment cela ? Trop de villas somptueuses, trop de parcs et de jardins. Mais à qui fera-t-on croire que les quelques milliers de riches « villas » d'Italie occupaient une place suffisante pour produire un tel méfait ?

Un reproche plus sérieux porté à l'aristocratie, c'est d'avoir accaparé la terre et évincé les cultivateurs libres. Mais avait-elle eu vraiment besoin de les évincer ? Ne s'étaient-ils pas refusés à mettre en valeur les terres libres qu'on leur offrait au temps des Gracques ! L'attrait de Rome et de la vie plus facile qu'on y menait les avait déjà détournés de la rude vie des champs, si bien que le reproche fait aux

classes riches d'avoir remplacé les hommes libres par des esclaves porte à faux. S'ils avaient agi autrement, c'est vraiment alors que la terre eût été désertée.

Et puis, il y a lieu de distinguer terre et terre. La campagne romaine n'est habitable et fertile qu'au prix d'un labeur incessant. C'est une conquête de l'homme sur un sol marécageux naturellement et pestilentiel. Dès que la conquête offrit au Romain travailleur la perspective de gains plus fructueux à meilleur compte, il était inévitable qu'il commençât à délaisser le *Latima*, inévitable que Rome en vînt peu à peu à se dresser, admirable avec ses innombrables et splendides monuments, mais au milieu du désert.

Il ne faut pas oublier non plus que les nombreuses « colonies » fondées à travers l'Italie, notamment dans la partie la plus féconde, la plaine du Pô, et en outre les colonies organisées en Gaule dans la *Provincia*, ont attiré ce qu'il y avait de plus travailleur, de plus énergique dans les tribus rurales romaines.

Ce qui a dû surtout frapper et scandaliser les écrivains des premiers temps de l'Empire, c'est la disparition ou plutôt le recul des terres consacrées aux céréales au profit des pâturages. Il va sans dire que c'était là le fait d'une bonne répartition de la production agricole (elle devait assurer, au XVIII<sup>e</sup> siècle, la prééminence de l'Angleterre dans la science rurale), alors que le reste de l'empire demeurait au stade arriéré de la polyculture. Mais, à surface égale, la terre mise en pâturage n'a pas besoin même du quart de la population entretenue par le labourage. C'est cela, plus que probablement, qui frappait les regards et donnait l'impression d'une grosse dépopulation, inexplicable en cette Italie qui, pendant tant de siècles, ne fut pas foulée par les Barbares.

En Gaule, on ne voit aucune raison de dépopulation. Nul besoin, vu l'extrême variété de son sol, de sacrifier le labourage au pâturage. Et pendant trois grands siècles, nul Barbare ne foula son sol, grâce à la paix romaine. Il n'en fut pas de même à partir du milieu du III<sup>e</sup> siècle. Les modernes nous font un tableau terrifiant des invasions alamaniques et franques des environs de 253 et 275. La vérité est qu'elles sont fort mal connues. La date et le nombre de ces invasions sont même

incertains. Les villes, démantelées ou ouvertes, eurent surtout à souffrir de ces excès qui ressemblent plutôt à des brigandages que l'anarchie laisse quelque temps impunis.

Ensuite, jusqu'au milieu du IV<sup>e</sup> siècle, la Gaule, sauf au Nord-Est, put respirer. Même sous Constance II, sous Julien, sous Gratien, il s'en faut que l'ensemble du pays fût dévasté par les Germains. Les provinces qui souffrirent cruellement furent les deux Germanies, la Séquanaise, les Belges. Les Lyonnaises (sauf un instant Sens, Auxerre, Autun), les Aquitaines, à plus forte raison la Viennoise et les Narbonnaises, ne virent pas d'envahisseurs. En ces régions, qui embrassent les trois quarts de la Gaule, on peut dire que la tranquillité ne fut pas interrompue, sauf par le passage de bandes comme il s'en produit même en des temps prospères, pendant quatre siècles et davantage.

La dépopulation ne peut être envisagée que pour les régions rhénanes et quelques autres « cités »; c'est ainsi que, au IV<sup>e</sup> siècle, on importe des travailleurs germains en Amiénois et en Dijonnais, mesure qui a, du reste, pour résultat de repeupler ces régions, car les nouveaux venus se sont vite romanisés au contact des populations pré-existantes. Sur un point seulement, la frontière a fléchi, le Nord. La Batavie, entre les deux bras du Bas-Rhin, et la partie flamande de l'actuelle Belgique, ont vu certainement la population, encore clairsemée, qui les habitait s'enfuir au Sud ou disparaître sous la pression des Francs des Pays-Bas, Francs Saliens, Francs Chamaves, Francs Hattuariens. La limite de l'empire a été reportée plus au Sud sur une ligne représentée aujourd'hui, à peu de chose près, par la limite entre le flamand et le wallon. Encore faut-il remarquer que l'Empire n'a pas abandonné cette bande de terre sans compensation aux envahisseurs : ceux-ci sont « fédérés » et, à ce titre, sujets de l'Empire sinon dans l'empire. Ils commencent à peupler la région à eux concédée et, au point de vue simplement économique, ce n'est pas un mal.

[Retour à la table des matières](#)

## CHAPITRE V

### LA VILLE DU BAS-EMPIRE

[Retour à la table des matières](#)

Rien n'accuserait mieux, assure-t-on, le contraste entre la période dite du Haut-Empire et celle dite du Bas-Empire que l'aspect extérieur des villes.

On a vu que dans la première de ces périodes, la ville s'étalait largement sans remparts, au moins dans les Trois-Gaules. Celles mêmes qui étaient fortifiées, dans la Narbonnaise, Nîmes (220 hectares), Toulouse (97); dans la Gaule chevelue, Autun (200), Trèves (285), Mayence (100), Cologne (97), Avenches en Helvétie (150), enfermaient dans leur enceinte spacieuse une population qui s'y trouvait à l'aise.

Quel changement à partir de la fin du III<sup>e</sup> siècle! On ne voit plus que des cités enfermées en des espaces exigus. Les plus étendues des Trois-Gaules, Reims, Sens, Poitiers, Bordeaux, ont respectivement 64, 36, 43, 32 hectares. Orléans compte parmi les grandes cités : elle a 25 hectares, soit la superficie du jardin des Tuileries à Paris. De même Bourges (26 hectares). Les autres ont moins : Troyes, Nantes, 16 hectares; Rouen et Tournai, 14, Boulogne, 13. La majeure partie a moins encore : Bayeux, Dax, Limoges, Soissons, Mâcon, Agen, Albi, Beauvais, Evreux, Le Mans, Rennes, Auxerre, Grenoble, Embrun, Meaux et Genève ont 7 à 12 hectares; Senlis 6, Angers, Vannes, Vermand (Saint-Quentin), 5; on tombe à 3 ½ à Périgueux (Vesunna), à Noyon.

Le resserrement de la vie urbaine est saisissant particulièrement dans les centres dont nous connaissons l'étendue sous le Bas comme sous le Haut-Empire. Autun, par exemple, couvrait 200 hectares; désormais, la population se tasse en un coin de l'enceinte, sur un espace fortifié de 11 hectares! La population d'Avenches, en Helvétie, n'occupera plus que 8 à 9 hectares de son enceinte de 150 hectares. Nîmes, par la suite, tiendra dans 32 hectares au lieu de 220. Lyon se réduira à quelques rues le long de la Saône. Narbonne se contentera de 18 hectares.

Ces villes du Bas-Empire n'ont pu renfermer qu'un petit nombre d'habitants dans leur enceinte si exigüe. Il ne faut pas oublier, en effet, que ce n'est qu'à une époque relativement récente qu'on a pris l'habitude d'élever plus d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée. La plupart de nos villes du Nord étaient construites en bois et l'architecture du bois n'a su édifier plus d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée qu'au XV<sup>e</sup> siècle. Dans le Midi même, les maisons de trois et quatre étages ne sont attestées qu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Une maison antérieure à ces périodes ne peut donc loger qu'une famille. Quant aux hôtels des riches, s'il en persiste en ville, c'est en petit nombre, car déjà a commencé la retraite de l'aristocratie vers ses somptueuses villas, à la campagne, où elle récolte et fabrique tout ce qui lui est nécessaire.

En estimant à 300 par hectare la moyenne de la population, on est fort au-dessus du réel. Il est infiniment plus probable de l'estimer de 200 à 250 à l'hectare. C'est dire qu'une ville comme Orléans, qui compte parmi les grandes, n'a pu renfermer que 5 à 6.000 habitants. Que dire des autres ? Ce sont des bourgades infimes.

Quant à croire que des faubourgs pouvaient accroître le chiffre de la population urbaine, c'est s'abuser. *Suburbium* ne veut pas dire « faubourg » mais « environs », banlieue, et cette banlieue est et demeurera rustique pendant de longs siècles encore jusqu'à l'aube de la renaissance économique, au XI<sup>e</sup> siècle.

Bourgades, nos chefs-lieux de cités, mais bourgades désormais toutes fortifiées, défendues par la population elle-même. Si l'enceinte

est peu étendue, c'est moins parce que la population a diminué que parce que cette faible étendue rend plus facile la défense. Des villes comme Nîmes, Autun, Avenches, Mayence, Cologne, Trèves, sont parfaitement indéfendables dès qu'une forte garnison cesse d'y résider. La population n'est pas capable de veiller effectivement aux remparts trop étendus pour son nombre. Ce sera un jeu pour les Barbares d'y pénétrer, même si les murailles ne sont pas croulantes, faute d'entretien. On peut défendre, au contraire, Orléans, Sens, Tours, Bourges, Bordeaux et bien d'autres cités encore plus petites.

Maintenant, il importe de savoir à quelle date remontent ces remparts. La longue paix romaine a fait que, sauf aux frontières, on ne s'est pas soucié de l'entretien des murs, même des colonies. A partir du III<sup>e</sup> siècle, l'ennemi ose s'aventurer sur le sol de l'empire. L'Italie, les Balkans sont les premières contrées menacées. Aussi Vérone, à l'entrée de l'Italie, fut-elle fortifiée dès 265 pour résister à une invasion possible de Barbares de la rive gauche du Danube qui se seraient frayés un passage à travers les Alpes Juliennes. Aurélien craignit pour Rome elle-même. Il profita de l'occasion pour englober les faubourgs dans une nouvelle enceinte de 18.837 mètres de tour, dont il commença l'édification en 270 et qui fut terminée en 282. Il n'est pas douteux que cette mesure ait donné l'idée à toutes les cités en Occident de prendre les mêmes précautions. Des villes de Moesie et de Thrace, comme Marcianopolis (entre Choumla et Vanna) et Philippopoli, étaient fortifiées avant 270, même avant 243; Nicée en Bithynie dès 260; Nicopoli avant 211.

Pour la Gaule, à défaut de textes historiques, nous avons le témoignage irrécusable de la numismatique. Des pièces de monnaie furent perdues ou oubliées lors de la construction des nouvelles enceintes, notamment dans les fondations. Aux monnaies s'ajoutent les bornes milliaires, les fragments porteurs d'inscriptions, jetés dans ces fondations. C'est dire que ce n'est pas avant le XIX<sup>e</sup> siècle, quand nos villes achevèrent d'abattre leurs remparts, qu'il a été possible d'avoir recours à ces sources d'information.

Il est typique d'observer que des monnaies de Claude II (268-270) ont été trouvées dans les remparts de Bordeaux, des inscriptions de Tétricus (268-273) à Auxerre, Nantes, Rennes. Aucune n'est posté-

rieure à l'année 276. On en conclura donc, avec les savants les plus compétents en la matière, que la plupart de nos enceintes ont été élevées sous le règne de Probus (276-282) <sup>26</sup>.

Cela ne veut pas dire que l'œuvre ne s'est pas poursuivie sous les règnes suivants, ceux de Dioclétien, de Maximien, et au-delà. C'est ainsi que les portes de Grenoble sont dédiées à Dioclétien et à son collègue.

Les nouveaux remparts furent élevés à la hâte. C'est chose sûre quand on voit l'entassement pêle-mêle dans les fondations de matériaux de toute provenance, débris de frises, corniches, cippes funéraires, blocs sculptés, milliaires, etc... Tout était bon à employer, mal équarri, même sans emploi de mortier. Ces débris sont mis sur le compte des ruines accumulées par les Germains lors des invasions de 275-276 et de 277. C'est fort possible. Mais il se peut aussi que les habitants aient sacrifié des monuments situés en des points indéfendables pour se procurer des matériaux à pied d'œuvre. Du XIV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle, dans un dessein de défense, on n'hésitera pas à raser des faubourgs, à démolir même des églises et couvents. On a pu faire des choses analogues au III<sup>e</sup> siècle.

Au-dessus du sol, au contraire, on retrouve les procédés habituels entre un double parement à petit appareil ont été coulés, au fur et à mesure de l'élévation des parements, des lits de béton, mortier de chaux et de sable, mélangé d'une forte proportion de cailloux et d'éclats de pierres de toute taille, de la grosseur du poing à celle de la tête. Ce noyau intérieur forme une masse compacte, d'un seul tenant, qui a pris avec le temps une dureté extrême. L'épaisseur du mur atteint trois mètres, plus que les fortifications du Haut-Empire. L'enceinte est flanquée de loin en loin de tours rondes avec créneaux.

C'est à croire que les soubassements ont été effectués en un moment de panique universelle, puis qu'on s'est calmé et que le reste a

---

<sup>26</sup> Adrien Blanchet, *Les Enceintes romaines de la Gaule* (1907), pp. 332-333. Pour Grenier, (*Manuel des Antiquités gallo-romaines*), p. 489, vers 300. Les ruines seraient restées sur plan environ un demi-siècle avant d'être l'objet d'un remploi.

été exécuté avec calme et méthode. La durée d'édification peut être évaluée à six mois pour les petites enceintes, à dix-huit mois ou deux ans pour les grandes <sup>27</sup>.

La forme très diverse des nouvelles villes atteste qu'elles n'ont obéi pour se construire à aucun plan officiel. Chacune a pris la forme qu'elle p402 jugeait appropriée au terrain. Sens, Reims, Bourges, Grenoble sont des ovales, Chalon est un demi-ovale dont la Saône est la corde. Bordeaux, Le Mans, Soissons sont des rectangles allongés, Orléans, Troyes sont des carrés. D'autres sont des polygones. Tours, Autun sont des losanges, etc...

Quand la cathédrale s'introduira dans les murs avec le palais épiscopal, quand des églises paroissiales se formeront, enfin quand des monastères établis dans la banlieue campagnarde, le *suburbium*, y chercheront un asile, quelle place restera-t-il à la population ?

Cependant, c'est dans ces geôles étouffantes, aux rues étroites, aux places minuscules, que se poursuivra la vie urbaine pendant un très grand nombre de siècles, six à sept et davantage pour les retardataires!

Quant à attribuer à la dépopulation l'insignifiance numérique des villes, c'est s'abuser. La dépopulation, à la suite d'une invasion, n'a qu'un temps. Le fait qu'après 275-276 la Gaule a joui de quarante ans de tranquillité, sur la majeure partie de son étendue, va à l'encontre de l'assertion. Si les villes sont demeurées stagnantes, à partir de ces temps et pour des siècles, c'est en raison de cette régression économique du monde antique dont il a été traité plus haut.

Au reste, le contraste avec le Haut-Empire qui frappe les historiens modernes ne doit pas être exagéré. Pour les villes sans enceinte, la confrontation est impossible. Elles occupaient un vaste espace, mais bâtiments publics et demeures particulières étaient semés dans la campagne plutôt que juxtaposés et leurs rues avaient sans doute l'aspect de voies rurales. Comme le fait observer un maître de

---

<sup>27</sup> Blanchet, p. 297.

l'archéologie gallo-romaine <sup>28</sup>, pour les trois premiers siècles de l'Empire, « ville étendue ne signifie pas ville très peuplée ».

Même dans les cités fortifiées les plus vastes, Nîmes, Autun, Avenches, etc., on n'a pas trouvé de substructions de maisons sur la moitié au moins de leur étendue. Elles n'ont jamais rempli leur enceinte. La partie habitée ne comportait que des demeures sans étages; tout au plus elles comprenaient un étage au-dessus du rez-de-chaussée. Leur population n'a donc jamais pu atteindre les chiffres que les modernes imaginent.

Il est curieux de constater que les contemporains ne semblent pas avoir conscience de la décadence des cités.

Ammien Marcellin, qui a accompagné Julien dans ses campagnes et a pu voir les petites cités du Nord-Est de la Gaule, les qualifie de « villes splendides ».

Vers 380, le rhéteur bordelais, Ausone, a l'idée de présenter en vers un tableau des villes célèbres, *ordo nobilium urbium*. En Gaule, il relève Trèves, Arles, Toulouse, Narbonne, Bordeaux. Il est étrange qu'il ne dise rien de Marseille, de Nîmes, de Lyon, de Vienne <sup>29</sup>.

Dans l'éloge de Trèves, qu'il place après Antioche et Alexandrie, mais avant Milan, il relève surtout la solidité de cette place militaire qu'il connaît bien et n'oublie pas sa chère Moselle qui, dit-il, apporte à la cité guerrière les produits du commerce avec les plus lointaines contrées.

De Toulouse, il ne dit rien de précis. Il parle de son assiette entre Pyrénées et Cévennes, de ses murs de briques. Un passage obscur se rapporte aux quatre villes tirées de son sein sans que le chiffre de sa population ait eu à en souffrir. On a le sentiment que Toulouse ne figure dans la liste que parce que l'auteur y a été élevé. Cette indigence de renseignements est d'autant plus surprenante que, de toutes les vil-

<sup>28</sup> Albert Grenier, t II, 2<sup>e</sup> P., p. 685.

<sup>29</sup> Un mot sur Vienne, en passant, dans l'éloge d'Arles. Pour Nîmes, allusion à sa fontaine et à propos de celle de Bordeaux.

les de Gaule, bâties ou rebâties sous le Bas-Empire, Toulouse est de beaucoup la plus étendue, une centaine d'hectares; si bien qu'on s'explique qu'un demi-siècle après Ausone, elle sera choisie par les rois wisigoths comme capitale de leur empire.

Bordeaux, par contre, est célébré avec piété. C'est sa patrie. Insigne par ses vignobles, ses fleuves, les mœurs, les qualités d'esprit de la population, son sénat, la douceur du climat, la fertilité du sol. Il vante la ville et son aspect. De forme carrée (oblongue plutôt), son enceinte est défendue par de hautes tours déchirant les nuées, les rues sont bien tracées, les maisons bien alignées, les places spacieuses, les portes répondent à des artères bien dirigées. Il célèbre surtout la fontaine que les Celtes appellent *Divonne*, c'est-à-dire Divine, génie de la ville. Rien sur le commerce de Bordeaux. L'exiguïté de sa ville natale (32 hectares) ne paraît pas l'avoir frappé.

Au contraire, il s'étend sur la vie économique, comme nous dirions, de Narbonne et d'Arles. Sur la première, il s'exprime ainsi :

« Rappellerai-je et tes ports, et tes monts <sup>30</sup>, et tes lacs! Rappellerai-je la population si diverse d'habits et de langage, ce temple fameux d'autrefois en marbre de Paros, de telles dimensions qu'il n'eût pas été dédaigné de Tarquin (fondateur du Capitole), ni de Catulus, ni enfin du César (Domitien), qui en acheva le fâte doré. Tu l'enrichis des marchandises du Levant, de celles que t'assurent la mer d'Espagne, les flots de Libye et de Sicile, de tout ce qui, de toutes parts, par fleuves et par mers, conflue vers toi. »

Un siècle après, Sidoine Apollinaire reprendra le même éloge :

« Salut, Narbonne, puissante et saine. On se plaît à voir ville et campagne <sup>31</sup>, murs, habitants, circuits, boutiques, portes, portiques, forum, théâtre, temple, capitole, hôtels de monnaie, thermes, arcs, magasins, marchés, prés, fontaines, îles, salines, étangs, fleuves, commerce, pont et mer. C'est à bon droit que tu vénères à la fois Bacchus, Cérès, Palès, Minerve, puis-

<sup>30</sup> Il chante la cité et son territoire, non pas seulement la ville. Les corrections (fontes, ports) proposées par les éditeurs sont inutiles : les monts sont probablement les Corbières.

<sup>31</sup> Sidoine, lui aussi, vante le territoire comme la ville.

que tu possèdes à la fois épis, ceps de vigne, prairies et moulins (à huile) (Carmina, XXIII, 37-47). »

Pour la ville, tout au moins, Sidoine devait parler au passé. Narbonne n'avait plus son capitoile. Le théâtre, à 450 mètres à l'Est des remparts, était sans doute en ruine et ses débris avaient dû servir à édifier la nouvelle enceinte, qui enfermait une fort petite cité de 18 hectares (superficie de l'esplanade des Invalides). De l'autre côté de la Roubine, la ville n'était plus. Elle ne renaîtra (le Bourg) que six siècles plus tard. Même avec son emplacement du Bas-Empire, Narbonne, si vantée, n'a jamais atteint la superficie du jardin des Tuileries (24 hectares).

Même enthousiasme pour Arles chez Ausone.

« Ouvre tes portes, Arles, ville double <sup>32</sup>, aimable hôtesse, petite Rome gauloise, assise entre Narbonne et Vienne, qu'enrichissent les peuples des Alpes. Les flots du Rhône torrentueux te coupent (en deux), mais un pont de bateaux fait une voie qui te permet de recevoir le commerce du monde romain. Ce commerce, tu ne le retiens pas : tu en enrichis les peuples et les places dont jouissent la Gaule et l'Aquitaine au large sein. »

Mais le témoignage le plus célèbre, disons aussi le plus amusant, sur Arles, nous est offert par l'édit d'Honorius, de 418, convoquant en cette cité l'assemblée des Gaules :

« Telle est la commodité du site, telle est l'étendue de ses relations, telle est la foule de ses visiteurs que les produits de la terre ne trouvent nulle part un meilleur écoulement. Ce que l'opulent Orient, l'Arabie odorante, la délicate Assyrie, la fertile Afrique, la superbe Espagne, la Gaule féconde, produisent de meilleur, y abonde comme s'il venait du sol même. Le Rhin et la mer Tyrrhénienne y mêlent leurs eaux, comme pour rapprocher et confondre les nations dont elles arrosent le pays ou dont elles baignent les côtes. »

Il est à croire que ce passage a été émis par un employé de la chancellerie d'Honorius, d'origine arlésienne. Même en faisant la part de l'emphase, de rigueur dans la langue administrative de ces temps, il demeure qu'on considérait Arles à cette date comme l'*emporium* de la

---

<sup>32</sup> Allusion au faubourg sur la rive droite du Rhône, dit Trinquetaille.

Gaule et comme un des grands ports de la Méditerranée. Or cette grande place de commerce couvrait 18 hectares, moins que le jardin des Plantes de Paris. Même avec l'annexe de la rive droite du Rhône où se trouvaient les entrepôts de marchandises et les villas des riches commerçants, Trinquetaille, Arles pouvait difficilement atteindre 6.000 habitants!

Évidemment, les contemporains n'ont pas l'air de se douter que le monde romain souffre d'une crise économique et ils paraissent faciles à contenter.

Cette stagnation de la ville, qui se poursuivra au cours de longs siècles, jusqu'au XI<sup>e</sup> ou XII<sup>e</sup> siècle, ne tient pas à une prétendue dépopulation des campagnes, mais à la faiblesse du rôle joué par la ville dans la vie de cette période. La ville, pour nous, est un centre de commerce, un marché permanent, un foyer d'industrie. La ville de l'Antiquité et du Moyen Age est, avant tout, un centre religieux et politique, secondairement un marché. Exception faite des ports et de quelques grandes capitales, très rares, elle conserve à travers les temps un caractère à demi rural. Elle est habitée, administrée par des propriétaires fonciers. Par une partie d'entre eux seulement, car les plus riches préfèrent vivre aux champs, dans leurs somptueuses villas, que le malheur des temps transformera en châteaux forts. Et là, ils s'ingénient à produire tout ce qui est nécessaire à leur vie, à celle de leurs serviteurs, de leurs paysans. Le domaine se fait gloire de produire ce qu'il lui faut, non seulement pour son alimentation, pour son vêtement, mais pour tout. Il a ses forgerons, ses charrons, ses maçons, ses charpentiers, ses couvreurs, etc., pour fabriquer les instruments aratoires et élever ou entretenir les bâtiments du maître et de ses sujets. Le domaine ne dépend de la ville que pour le luxe : bijoux, armes ornées, tissus rares. De même, il n'aura recours à la main étrangère que pour la décoration, mosaïque, peinture murale, statues, meubles.

La ville n'est donc pas indispensable à la campagne. Nulle industrie de produits courants n'y peut de longtemps prospérer. Quant au commerce, les troubles politiques, le brigandage sur terre, la piraterie sur mer, les menaces des Barbares, réduisent son champ d'action de plus en plus. Le « négociant » va de moins en moins loin. Dans ces conditions, il n'y a aucune raison pour que la ville augmente de popu-

lacion et d'étendue. Et sa stagnation durera jusqu'au moment où le remue-ménage des invasions barbares s'arrêtera et où la reprise des affaires, comme nous disions, partie de l'Orient musulman, de Bagdad, gagnera l'Italie, puis la France, les Pays-Bas, l'Allemagne, pas avant les X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles.

[Retour à la table des matières](#)

## CHAPITRE VI

### LES CASTES. — LA HIÉRARCHIE SOCIALE

#### A) *Les castes.*

[Retour à la table des matières](#)

La vie économique et, par suite, politique de l'État, repose en fin de compte à peu près exclusivement sur la culture du sol. Les ressources financières sont demandées à l'agriculture, qui paye l'impôt surtout en produits naturels. Il importe que la vie agricole n'entre pas en une décadence qui serait mortelle. La terre abonde et surabonde, mais sans main-d'œuvre elle n'est rien. L'Etat s'inquiète, à juste titre, de voir des terres abandonnées, soit par suite de l'évasion vers les capitales, soit surtout par suite des ravages des Barbares. Le remède, c'est d'affecter à la culture des masses de Barbares quand on est parvenu à les soumettre. Au IV<sup>e</sup> siècle, on voit transférer quantité de Sarmates et de Germains sur le sol de l'empire, dans les régions qu'ils ont dévastées. La toponymie de la France, encore aujourd'hui, garde le témoignage de ces transplantations. Rappelent les colonisations de Sarmates, qui sont des Iraniens, les Sermaizes, Sarmazes, Sermoise, Saumaise, Charmasse. Les Taifales ont laissé leur nom au pays de Tiffauges, en Poitou ; les Alamans aux Allemant, Allemans, Allemandres, Almenèches, Aumenancourt; les Marcomans aux Marmagne et Marmaigne; les Burgondes ou Bourguignons aux Bourgogne et Bourguignons; les Francs aux Francourville, Francorchamps, Franconville, Ville-Francours, Villers-Franquaux, etc...

Mais c'est surtout le paysan indigène qu'il s'agit de retenir à la terre. En Gaule, il est un homme libre. On ne peut le précipiter dans l'esclavage. La majeure partie d'entre eux est attachée à un grand domaine dont ils cultivent des parcelles, des *manses*, en qualité de *colon*, c'est-à-dire de petit fermier ou plutôt de tenancier. Ce colon peut être tenté de quitter sa tenure pour fuir, s'il trouve sa situation intolérable. On arrive à le fixer par le procédé suivant : n'étant pas propriétaire de sa tenure, il n'a pas à verser à l'administration financière le produit en numéraire ou en nature constituant l'impôt, mais il doit verser l'impôt personnel, la *capitation*, pour lui et les siens. Cette capitation, son propriétaire et seigneur la verse à sa place, sauf à se rembourser sur lui. Il a donc un droit de créance sur son colon. L'Etat, dans l'intérêt du propriétaire, comme dans le sien, interdit au colon, doublement débiteur, de quitter le domaine. Il l'inscrit sur le rôle de ce domaine (*praedium, villa*) fiscalement indivisible. Le paysan devient un « inscrit » (*adscriptitius*) à qui il est interdit de se déplacer. Dans le droit français, le propriétaire ou même le « principal locataire » est en droit d'empêcher le locataire qui n'a pas payé de contribution de déménager. La différence avec l'État romain, c'est que celui-ci se refuse à être payé directement, c'est-à-dire refuse au débiteur et contribuable de sortir du domaine. Et cela est si vrai que Théodose, ayant aboli la capitation personnelle dans le diocèse de Thrace (entre 392 et 395), les colons en tirent la conséquence qu'ils ont le droit de déguerpir et de s'établir où bon leur semble. L'empereur s'empresse de leur enlever cette illusion :

« Bien qu'ils soient de condition libre, dit-il, ils doivent être estimés serfs de la terre où ils sont nés; qu'ils n'aient pas la faculté de se transporter où ils voudront, mais que leur propriétaire use du droit, de la sollicitude d'un patron, de l'autorité d'un maître (*dominus*). »

Ils devront continuer à cultiver, sinon à titre de contribuables (*tributariae sortis nexibus*), du moins à celui d'« indigènes » (*originario jure*). Et les lois de continuer à répéter que le colon est libre de sa personne, mais qu'il est serf de la terre. Et cette situation hybride se poursuivra jusque vers le X<sup>e</sup> siècle, époque où colons et serfs se confondent dans la masse des « vilains », des « gens de mainmorte ».

La disparition, ou l'extrême régression, de l'esclavage explique aussi cette rigueur des lois du Bas-Empire. Par suite de la paix romaine, il a été impossible de jeter sur le marché du travail des troupeaux d'esclaves, tirés des pays vaincus, qu'on vendait à l'encan. Aux III<sup>e</sup>, IV<sup>e</sup>, V<sup>e</sup> siècles, on juge plus avantageux, quand on fait des prisonniers germains, de les employer aux travaux des champs et de leur conférer un lot de terre, ce qui explique que ces transplantés se sont romanisés et n'ont jamais, que l'on sache, causé de souci à l'Empire,

Comme compensation, le pouvoir accorde au colon de n'être pas expulsé de sa tenure, qui, en fait, devient indéfiniment transmissible si sa lignée se poursuit, et aussi, chose capitale, de ne pas verser au propriétaire-seigneur plus de redevances en nature ou en argent que ne comporte la « coutume du domaine » (*consuetudo praedii*).

Les paysans libres — il en subsiste — payent directement l'impôt, signe de leur « liberté ». Cependant, il est plus que probable que le village libre, le vic (*vicus*), est responsable du versement de l'impôt de tous les villageois, qui forment ainsi un consortium, si bien que les paysans ont dû être inscrits (*adscriptii*) au rôle de leur vic. Parmi eux, la loi veut bien faire entrer ceux qui, bien que propriétaires d'un peu de terre, travaillent chez autrui pour compléter leurs moyens d'existence.

Enfin, il est des fermiers retors qui payent l'impôt pour se faire passer pour propriétaires de la terre affermée. Justinien veillera à la répression de ce subterfuge.

Le versement de l'impôt foncier a donc joué un rôle de premier plan dans la transformation de la condition du paysan.

Le propriétaire, à son tour, doit subir la pression du pouvoir. Il a la charge de l'impôt, de tout l'impôt foncier, celui qu'il doit pour la partie qu'il exploite directement (la *jugatio*), pour la partie qu'il exploite par colonat (la *capitatio plebeia*); il verse la taxe personnelle (*capitatio plebeia*) de ses colons et en est responsable. Il lui est interdit d'augmenter leur redevance, interdit aussi de les déplacer, sauf à proximité.

Son mode d'exploitation est surveillé de près. Les domaines sont d'une grande étendue. Il en est des parties peu fertiles, dures et coûteuses à exploiter. Le propriétaire pourrait être tenté de délaisser ces cantons ingrats qui ne rapportent rien ou peu de chose, et de se borner à faire valoir les bonnes terres. En ce cas, la surface du domaine inscrite au « rôle » serait moindre. Le fisc craint d'être lésé par cette pratique. Il l'interdit il faut tout cultiver, le mauvais comme le bon, mesure ruineuse, car la mauvaise terre exige plus de main-d'œuvre que la bonne et pour un profit insignifiant ou nul.

Le fils du grand propriétaire peut se dégoûter de l'exploitation de son domaine et vouloir chercher fortune, dans les emplois de l'État, par exemple. Cela ne lui est pas permis. Il doit, bon gré mal gré, continuer à exploiter. On est propriétaire à perpétuité comme serf de la glèbe à perpétuité.

L'administration financière en vient enfin à imposer une responsabilité collective à l'ensemble des propriétaires d'une « cité ». Ils doivent prendre en charge les domaines abandonnés et verser l'impôt que ceux-ci auraient payé s'ils étaient exploités. Ce trop ingénieux procédé s'appelle *épibolè* en grec, *adjectio* en latin.

La répartition et la levée de l'impôt foncier et de l'annone ne sont pas confiées à des fonctionnaires. Elles constituent des devoirs (*munerata*) de la curie. Après avoir fait dresser au centre urbain de la « cité » le rôle de répartition (*forma disiributionis*) par les employés (*tabularii*), la curie délègueait les percepteurs d'impôt » (*exactores*) et les « cueilleurs de l'annone » (*susceptores annonae*). Trois fois par an, au début de septembre (point de départ de l'année financière), de janvier, de mai, ces délégués se mettaient en campagne. Dure corvée, dangereuse même, car les « puissants » (*potentes*), sénateurs (*clarissimes*) et « principaux » (*principales*) ne se gênaient pas pour expulser en les maltraitant les collecteurs d'impôts. Ceux-ci, pour compléter la somme due par la cité, pressuraient les petits propriétaires (*possessores*) et les paysans libres des vics. La curie, en effet, était responsable sur la fortune de ses membres du versement de la totalité de l'impôt foncier et de l'annone incombant à la « cité ». Cette charge, ce *munus*, source d'iniquités, valait aux membres de la curie une pluie de réclamations et des haines durables.

Bien d'autres charges accablaient les curiales. Ainsi la levée des conscrits, presque aussi odieuse que celle de l'impôt foncier. Ajoutons la représentation des intérêts de la « cité », en justice, auprès du gouverneur de la province, du préfet du prétoire, les délégations à l'empereur, se traduisant par des voyages pénibles et des frais pécuniaires élevés. On n'en finirait pas si l'on entrait dans le détail des charges (*munera*) de justice, police, finances, dites municipales.

Longtemps, les membres de la curie s'étaient résignés à ces inconvénients, moindres sans doute sous le Haut-Empire, parce que, en compensation, il y avait « les honneurs » (*honores*). Ces « honneurs » entraînaient cependant des frais considérables. La loi, plus encore l'opinion, exigeaient de ceux qui s'acquittaient gratuitement des « magistratures » de la cité des dépenses à la fois utiles et fastueuses, édification ou restauration de monuments publics (thermes, aqueducs, basiliques), jeux pour amuser la population, non seulement urbaine, mais rurale, de la « cité ». Il convenait aussi de parer de sa bourse à l'insolvabilité éventuelle de la cité. Mais alors on ne trouvait pas payer trop cher d'une partie de sa fortune l'honneur d'être, pour un an, duumvir, questeur, édile ou encore prêtre d'un sacerdoce de l'État. L'ambition d'être conseiller général ou municipal actuellement est peu de chose en comparaison de la passion dévorante des Anciens pour les « honneurs », pour la « gloire », même locale. Si l'on n'a pas constamment à l'esprit ce fait que la psychologie de l'homme antique diffère grandement sur des points capitaux de l'homme moderne, on ne comprend rien à l'histoire de ces temps.

Mais la régression économique vint refréner la passion des « honneurs ». Il fallut être riche, très riche, pour remplir les magistratures, et, aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles, on n'était plus riche ou on l'était beaucoup moins. Et puis, il faut ajouter que quantité de décurions passant légalement ou à prix d'argent dans la classe des « principaux » ou même des « clarissimes », la partie la plus aisée de la curie lui échappait. Enfin, il ne faut pas oublier que l'État fut responsable de la ruine des curies, au IV<sup>e</sup> siècle, en s'appropriant les deux tiers de leurs revenus.

Ainsi, le fardeau des charges devient intolérable pour les décurions et la perspective d'être élevé aux magistratures ne peut plus compen-

ser les inconvénients. On en vient à refuser les magistratures, au reste vidées du contenu, car l'exercice de la justice civile, aussi bien que de la justice criminelle, est passé presque en entier au gouvernement et à ses délégués (*judices pedanei*).

Alors les décurions se dérobent aux charges. Refusant les magistratures, ils n'ont pas honte de vouloir glisser dans une condition sociale inférieure, mais moins dispendieuse et moins dangereuse.

Alors l'État se fâche. Il les contraint à demeurer décurions. Il rend responsables des charges fiscales, et même de celles dues par ceux qui se sont évadés de la curie, ceux qui sont demeurés dans la nasse. Il interdit même aux décurions de sortir des limites de leur cité. Le décurion est donc lié à la cité comme le colon à la glèbe.

Au-dessous des décurions, l'opinion place une classe qui, sans être la bourgeoisie au sens moderne du terme, en tient lieu jusqu'à un certain point, la classe des « négociants » (*negotiatores*). On entend par là les entrepreneurs de trafic, d'un trafic qui n'est pas strictement local. Leur rôle est naturellement capital dans la vie économique, même à une époque où l'on tente, par nécessité ou par goût, de se replier et de tout faire chez soi. Les transports par eau, soit par mer, soit par fleuve, sont particulièrement usités, en raison des difficultés, du coût et des dangers de tout ordre des transports par terre. Les armateurs s'étaient groupés spontanément en associations (*collegia*). Leur organisation imitait celle des curies : leurs chefs ou maîtres (*magistri*), au nombre de deux, étaient élus pour un an ou pour cinq ans, ceux-ci dits « quinquennaux ». Les finances étaient gérées par des curateurs. Les membres des « collèges » avaient leur hôtel (*schola*) où ils célébraient des banquets, des sacrifices, en l'honneur du dieu tutélaire de l'association. Ils versaient, eux aussi, à leur entrée en fonction, un droit (*summa honoraria*). Ils contribuaient de leur bourse à la constitution ou à l'entretien de la *schola*, à la célébration des banquets, etc. Ils se faisaient gloire de participer au culte de Rome et d'Auguste, d'être « sévirs augustaux », ce qui rehaussait leur prestige social, et il avait besoin de l'être, la plupart étant des affranchis, car les gens distingués méprisaient le commerce.

Les principaux ports comptaient plus d'une association d'armateurs (*navicularii*) : Narbonne au moins deux, Arles, cinq; Lyon, Bordeaux, Marseille avaient aussi les leurs.

Ils avaient des comptoirs, ainsi à Ostie, port de Rome, à Beyrouth, entrepôt de la Syrie et du Proche-Orient, sans doute aussi à Alexandrie.

Sur les fleuves, les corporations de bateliers (*nautae*) jouaient le même rôle que les entrepreneurs-armateurs des ports de mer.

Tout naturellement, on rencontre dans ces ports des constructeurs de navires et de bateaux, les *fabri navales*, groupés, eux aussi, en corporations, les flotteurs (*ratiarii*) et aussi les constructeurs de radeaux supportés par des outres, les *utricularii*, indispensables pour la traversée des étangs, ainsi autour d'Arles, ou de rivières peu profondes.

L'approvisionnement des grandes villes en produits de toutes sortes, notamment en céréales, étant une des branches les plus importantes de leur trafic, ces négociants furent envisagés comme un rouage indispensable de la société et, au IV<sup>e</sup> siècle, lorsque, en raison de la régression économique, la profession devint moins fructueuse et qu'on fut tenté de l'abandonner, les naviculaires furent rivés à leur condition sous menace des peines les plus sévères et même rendus responsables de l'arrivée à bon port de la cargaison des navires. Ils sont même menacés de la peine capitale s'ils s'attardent trop dans les ports. Le fils fut obligé de pratiquer la profession du père. Les naviculaires furent soumis à la responsabilité collective.

Il en fut de même de tous les métiers. D'abord les mineurs. Les mines étant propriété de l'État, les mineurs y furent attachés comme serfs; par une conséquence naturelle, les chefs et ouvriers des ateliers monétaires.

Puis ce fut le tour de toutes les professions, même des plus humbles. De tout temps, les gens se livrant à une même industrie ont tendu à se grouper en corporations, corporations libres, ouvertes et sans aucun but de perfectionnement technique, mais conférant aux associés les avantages sociaux, matériels, de tout groupement.

L'Etat, surtout un État despotique, comme l'Empire romain, voit toujours d'un mauvais œil des associations de ce genre. L'Etat romain, longtemps, ne toléra que les associations funéraires, groupant même des esclaves, pour procurer à leurs membres une sépulture décente, tolérance qu'explique le caractère religieux qu'elles avaient, au reste, comme tout groupement en ces temps.

Alexandre Sévère (222-235), qui voulait adoucir les rigueurs du fisc, protéger les pauvres, autorisa les groupements en corporations. Il fit plus : il l'imposa, même aux métiers les plus modestes (cabaretiers, savetiers), mais en leur constituant des « défenseurs », protecteurs, mais aussi surveillants. Il songea même, dit-on, à les obliger au port de vêtements distincts. Au IV<sup>e</sup> siècle, tout métier pouvant être envisagé comme utile à la société fut imposé et devint héréditaire, avec responsabilité collective des membres de la corporation pour l'impôt spécial au commerce et à l'industrie, le *chrysurgyre*, pour les corvées éventuelles au bénéfice de l'État et des « cités ». Les industries rares et artistiques, celle de la verrerie notamment, furent englobées dans la réglementation : le verrier doit apprendre son métier à ses enfants.

Les professions que nous qualifions de « libérales », elles-mêmes n'échappent pas à la réglementation. Dans les provinces, telle l'Afrique, où les architectes sont rares, ordre aux architectes d'instruire leur fils dans leur art à partir de l'âge de dix-huit ans.

Naturellement, ceux qui tentent de s'évader de la profession sont considérés comme déserteurs et punis comme tels.

A plus forte raison en va-t-il de même pour les ateliers où l'on travaille pour l'armée. A la fin du IV<sup>e</sup> siècle, on compte en Gaule les fabriques suivantes :

A Argenton (Creuse), toutes sortes d'armes; à Mâcon, des flèches; à Autun, des cuirasses, des balistes, des cottes d'écailles, des boucliers; à Reims, des épées; à Trèves, des boucliers et des balistes; à Amiens, des épées et des boucliers; à Soissons, des armes non spécifiées.

A Arles, Reims, Trèves, sont des ateliers d'argentiers, dit bar *baricarii*, qui incrustent de métal précieux les armes de luxe.

A Arles, Vienne, Lyon, Reims, Tournai, Trèves, Autun (puis Metz), des « gynécées », ateliers de femmes tissant drap ou toile pour l'armée.

A Toulon et à Narbonne, les teintureries (*bafii*).

Il n'est jusqu'à la classe dominant la société depuis toujours, la classe sénatoriale, qui ne soit englobée dans le régime des castes.

Elle était richissime. Ses immenses domaines étaient répandus sur toutes les parties de l'Empire. En fait, sinon en droit strict, elle était une noblesse. L'empereur conférant le titre sénatorial à qui lui plaisait, il eût été illogique qu'il exceptât de cette faveur le fils du sénateur.

A cette classe revenaient toutes les fonctions de l'État. Elle considérait qu'elle y avait un droit comme naturel : c'est déjà le point de vue de l'aristocratie franque, puis française, à travers toute notre histoire. Gallien, il est vrai, avait écarté des commandements militaires les légats de classe sénatoriale pour confier les légions aux « préfets des camps » de moindre noblesse, de « l'ordre équestre », mais cet ordre finit par s'absorber dans l'ordre sénatorial et, du reste, l'empereur pouvait compter des sénateurs parmi ses amis, ses « compagnons » (*comites*) auxquels il conférait la direction de l'armée en qualité de « ducs » (*duces*). L'administration, dans sa totalité, était donc dans ses hautes parties la chose du Sénat.

En compensation de tant de privilèges, l'empereur rendit au IV<sup>e</sup> siècle obligatoire la bourse (*follis*) ou *glebalis collatio* offerte d'abord comme cadeau au maître par la classe sénatoriale en sus de l'impôt foncier.

Cependant, il pouvait arriver, cas sans doute rare, mais non impossible, qu'un sénateur fût ruiné (ou sur le point de l'être), soit par mauvaise gestion de sa fortune, soit par suite d'une destruction de ses biens par une invasion barbare, soit par les intempéries ou tout autre motif. Il pouvait être tenté, en ce cas, de renoncer à l'éclat, fort dispendieux, de sa haute situation sociale. Mais cela lui fut interdit, aussi bien qu'à sa postérité. Le corps des sénateurs forme un consortium responsable de la mise en valeur des biens du membre affaibli ou disparu, ainsi que du versement des impôts afférents à sa condition. La

pratique de *l'épibolè* ou *adjectio* joua pour le grand propriétaire comme pour le moyen et le petit.

Ainsi, la société, du plus bas jusqu'au sommet de l'échelle sociale, se trouva constituée, arrêtée, et, autant que le permit la nature des choses, sclérosée dans un véritable système de castes.

### B) *La hiérarchie sociale.*

[Retour à la table des matières](#)

Au III<sup>e</sup> siècle, les personnages de la noblesse de seconde classe, celle de l'ordre équestre, portent comme titulature : « perfectissime ». Au siècle suivant, l'« homme perfectissime » (*vir perfectissimus*) peut s'entendre de gens de cette classe qui disparaît, du reste, rapidement, — nombre de charges équestres étant transformées en charges sénatoriales —, mais aussi de gens d'autres classes. Ainsi, on confère le perfectissimat à ceux des décurions qui ont rempli avec zèle toutes les fonctions municipales. On l'accorde même à des naviculaires d'Afrique, dont les services pour l'approvisionnement de Rome sont indispensables. On l'accorde à quantité de fonctionnaires, chefs de bureau de la chancellerie impériale, chefs de bureau des généralissimes et chefs d'armée, centurions « primipiles », etc... Le perfectissimat apparaît comme un ordre supérieur à celui des curiales et à l'ordre corporatif. Il n'est pas, comme le fut longtemps l'ordre équestre, attaché à une certaine fortune, il s'ouvre au mérite. De plus, il est personnel; non héréditaire, il n'attache pas à une profession comme le décurionat ou le « collège » commercial.

Le Sénat n'est pas un corps homogène. Après Constantin, il comporte une hiérarchie interne à trois étages. Au bas, les clarissimes, plus haut les respectables (*virī spectabiles*), au sommet les « illustres » (*virī illustres*). Ces titres sont rigoureusement en rapport avec les fonctions exercées dans l'Etat, soit par les sénateurs, soit par les « compagnons », les « comtes », soit par qui semble bon au prince. C'est ainsi que le clarissimat revient aux avocats attachés aux tribunaux des préfets du prétoire, aux notaires du Consistoire impérial, qui sont des sortes de maîtres des requêtes, aux grands chefs de division, maîtres des

offices (*magistri officiorum*), chefs des bureaux (*magistri officiorum*), aux comtes de troisième ordre, etc., car les « compagnons », eux aussi, sont répartis en trois classes. Les vicaires, les ducs sont « respectables ». Notons une tendance à faire passer une fonction à un ordre supérieur : de clarissime, elle devient respectable. Quant au titre d' « illustre », il est réservé de plus en plus aux grands personnages, tel le « préfet du prétoire des Gaules », les patrices et généralissimes.

[Retour à la table des matières](#)

## CHAPITRE VII

### LES PUISSANTS ET LE RÉGIME DU PATRONAGE. INTERVENTION DE L'ÉTAT CONTRE LES ABUS DES PUISSANTS

#### *A) Les puissants et le régime du patronage.*

*Les puissants.*

[Retour à la table des matières](#)

Politiquement, l'empereur est maître absolu. Son autorité est sans limite. Socialement, il en va autrement. La majorité des sujets n'entre pas en contact direct avec le maître. Dans la vie quotidienne, ils sont sous la domination de cette classe que les constitutions impériales appellent les « puissants » (*virī potentes*) sans en donner une définition précise, au reste inutile, car les humbles (*infimi, inferiores, minores, tenuiores*) savaient à quoi s'en tenir. Ces puissants, ce sont avant tout, dans une société non capitaliste, les grands propriétaires, lesquels sont en même temps, le plus souvent, des sénateurs et des grands fonctionnaires de l'État. On a vu que les grands de l'ordre sénatorial avaient fini par constituer, non plus seulement une aristocratie de fortune, mais une véritable noblesse, puisqu'ils avaient acquis de fait l'hérédité du titre et que les plus hautes charges politiques étaient réservées à leur famille.

Au regard du maître, les « puissants » affectent la soumission la plus complète. Ils prennent leur revanche sur la masse de la popula-

tion. Disposant de la richesse et du pouvoir, ils sont portés, comme par un courant fatal, à en abuser.

Dans le domaine judiciaire, ils interviennent dans les procès, pesant sur le magistrat du poids de leur autorité, de leur prestige. Pour obtenir leur appui, leur patronage (*patrocinium*), les plaideurs se dépouillent de leurs biens. Dans leurs procès particuliers, les puissants subornent les témoins. Ils n'ont même pas besoin de les suborner : les témoignages à charge contre eux n'osent se produire. Le gouverneur n'ose décider contre eux et renvoie l'affaire au préfet du prétoire ou même à l'empereur. Ils extorquent des transactions, pour eux avantageuses, à des gens de basse condition. Les successions même des petites gens ne sont pas à l'abri de leurs entreprises. Ils se permettent d'avoir des prisons privées et se font justice eux-mêmes; il en est qui donnent asile à des criminels.

Dans le domaine financier, ils se refusent à subir le contrôle des décurions pour le paiement de l'impôt foncier. Leurs serviteurs ont tôt fait de jeter dehors les collecteurs. Il faudra que Théodose (en 383) confie cette tâche périlleuse aux gouverneurs de province.

Depuis la destruction des villes au cours des ravages des Barbares, aux III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles, le puissant renonce à habiter, au moins en permanence, les petites, sombres et tristes bicoques que deviennent les cités réduites à une infime superficie. Il se retire sur ses terres dans ses somptueuses villas, pourvues de tout le confort, voire du luxe de l'époque. Il coule une existence indépendante, vivant du produit de ses terres où l'on fabrique, en outre, l'essentiel de ce qui est nécessaire à son existence et à celle de ses innombrables serviteurs et des cultivateurs. Le domaine du puissant se place désormais hors de la cité. Il est autonome. Il a ses bornes. Judiciairement, cette indépendance est reconnue par l'État. Il est défendu aux juges de tenir leurs assises sur les propriétés particulières. La police n'y pénètre pas d'emblée pour arrêter un criminel. Il faut d'abord prier le grand puissant de le livrer, ainsi que les esclaves fugitifs. On se croirait déjà transporté dans un domaine gratifié de l'immunité à l'époque franque.

*Le patronage et le précaire.*

Ce qui rend le riche extrêmement redoutable, c'est la pratique du patronage (*patrocinium*).

Cette pratique était très ancienne à Rome. Tout homme riche bien en vue a ses clients, qu'il assiste de sa bourse ou par des distributions en nature, qu'il assiste aussi comme avocat dans ses procès. Le puissant, à son tour, recherche le patronage d'un plus puissant et il en sera ainsi jusqu'à la fin des temps romains et au delà.

Mais c'est le patronage sollicité par les faibles ou imposé par le puissant qui prend un développement monstrueux au Bas-Empire, en raison même du trouble de la société, en raison de la misère, en raison, enfin, surtout peut-être, de l'excessive intervention de l'État dans tous les domaines de l'existence, excès qui amènera la chute de l'État.

Pour être protégé contre le gouverneur et ses juges, contre les agents du fisc, contre les curiales, contre mille tyrans, le client qu'on appelle alors *susceptus*, « recueilli, protégé », se livre à un tyran unique, au puissant. Mais celui-ci n'accorde pas sa protection bénévolement. Il faut l'acheter. Celui qui a de la terre la lui vend, à bas prix naturellement, bien heureux si on la lui abandonne ensuite en fermage.

Encore une vente est-elle un contrat, une donation, une opération licite. Ce qui va mettre le puissant à l'abri des lois, c'est une opération, sinon illégale, du moins extra-légale, le *précaire*.

En apparence, le précaire traduit une libéralité, un bienfait (*beneficium*) du puissant à l'égard du faible. L'homme sans ressources prie le riche propriétaire de lui faire une concession qui lui permette de vivre, et, presque toujours, c'est de la terre qu'il sollicite. Quand le riche consent, naît une concession précaire. Mais il n'y a là aucun contrat : un « bienfait » (*beneficium*) n'est pas un contrat, c'est même le contraire. Aussi échappe-t-il à l'action de la loi. En conséquence, le précariste n'a aucune voie de recours contre son bienfaiteur si celui-ci veut l'évincer. La concession n'est ni héréditaire ni même usufruc-

taire. Elle est révocable à la volonté du concédant. Le concessionnaire peut obtenir une lettre du concédant fixant la durée de la jouissance — un an par exemple —, mais cette lettre garantit le concessionnaire contre un tiers qui troublerait sa jouissance; elle n'est pas opposable au bienfaiteur, lequel peut reprendre son bien quand il lui plaît et sans donner de raison.

Qu'il y ait eu des cas où un homme puissant ait réellement fait des concessions précaires par bonté, c'est ce qu'il serait inconsidéré de nier a priori, de parti pris. Mais souvent la pratique du « bienfait » couvre de ce nom des opérations qui n'ont rien de philanthropique. Le précaire se substitue au louage. Il offre au propriétaire l'énorme avantage de l'éviction du fermier sans forme légale, par voie de saisie privée, outre qu'il permet au concédant de n'être pas arrêté par une convention de durée de bail.

Le précaire offre également une garantie foncière en échange d'un prêt : le petit possesseur obéré engage sa terre à titre de précaire et ne la reprend qu'après remboursement de sa dette. Enfin, de petites gens, menacées par la justice et le fisc, vendent ou donnent leurs biens au puissant dont la protection les couvrira, légalement ou non, et reprennent leurs biens à titre de précaire.

Par ces procédés, d'autres encore, le puissant peut étendre indéfiniment le territoire sur lequel il règne.

On peut s'étonner que les faibles se dépouillent ou se laissent dépouiller par cette parodie de « bienfait ». Leurs enfants eux-mêmes n'ont aucune garantie, aucune emprise sur le sol, ainsi livrés pieds et poings liés à l'arbitraire du puissant. Dans la réalité des choses, il en allait sans doute différemment. A cette époque, ce qui manque au propriétaire ce n'est pas la terre, c'est l'homme. Il a la faculté d'expulser sans recourir à la loi le fermier récalcitrant devenu précariste. Mais trouvera-t-il quelqu'un pour le remplacer ? Et puis, il y a quelque chose qui jouera en faveur du précariste et avec une force irrésistible : c'est l'habitude, le précédent. Demeurer pendant plusieurs générations sur le même sol engendre un droit, droit coutumier, le vrai droit. La détention précaire deviendra, au cours des âges, une vraie « tenure »,

elle est à l'origine de la *censive*, dont la durée s'est prolongée jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle.

De services personnels imposés par la loi, il ne saurait être question. Entre concédant et concessionnaire, aucune convention à cet égard. Le concédant exerce, par la force des choses, un droit de commandement. Le concessionnaire doit se montrer déférent, reconnaissant. Il est tenu à une « fidélité », imprécise, d'autant plus assujettissante. Mais nul service personnel, domestique, et nul service militaire n'est signalé dans les textes.

Entre ces deux hommes, le « bienfaiteur » et le précariste, la nature des rapports dépendra des circonstances, surtout de leur caractère. Ici la défiance réciproque et la haine. Là la confiance, confiance dans la puissance et la sollicitude du maître, confiance dans la docilité et la reconnaissance du tenancier.

Sous leurs diverses faces, les pratiques du Bas-Empire sont à l'origine de la seigneurie du Moyen Age.

### *B) Intervention de l'État contre les abus des puissants.*

[Retour à la table des matières](#)

Il n'a pas échappé au pouvoir impérial que l'extension du patronage constituait un danger pour l'État, d'autant que ce ne sont pas seulement les particuliers, mais jusqu'aux bourgs libres, les vics, qui recherchent le patronage du puissant ou se le laissent imposer. Depuis Constantin, tous les empereurs romains, puis byzantins, interdisent le *patrocinium*. La répétition même de ces interdictions en prouve la parfaite inefficacité. Elles se heurtent au désir des populations d'échapper à la tyrannie de l'État qui entend asservir chacun à sa condition, qui pressure les contribuables jusqu'à épuisement de leurs ressources, à l'oppression et à la cupidité de ses agents tant judiciaires que financiers. Le patronage du puissant semble un moindre mal que la « sollicitude » impériale.

*Changements dans la législation.*

L'Etat a été mieux inspiré quand il a pris en faveur des faibles des mesures contraires au principe du droit romain, mais nécessitées par les abus des puissants. Ainsi les puissants — et cela de bonne heure — se font délivrer par le faible quittance (*cautio*) pour un prêt fictif, puis réclament la somme qu'ils n'ont pas versée. En droit, c'est au débiteur ou prétendu tel de faire la preuve qu'il n'a rien reçu et que la *cautio* est mensongère, extorquée. Mais les témoins n'osent déposer contre le puissant et le juge lui-même peut le redouter. Alors, Constantin renverse la règle : il suffit au débiteur de nier, dans un délai d'un à cinq ans, selon les cas, la sincérité de la quittance pour que le fardeau de la preuve tombe sur le demandeur. Telle est la *querela non numeratae pecuniae* qui apparaît déjà sous Caracalla.

Depuis une constitution de 239, il est permis de demander l'annulation d'une vente faite à bas prix — sous la pression d'un puissant, évidemment et le vendeur peut prouver que la valeur réelle du fonds atteignait le double et au-delà de la somme reçue de l'acheteur : c'est la *laesio ultra dimidium*.

Le *jus poenitendi* intéresse le louage des terres. Cette loi permet au fermier (*locator, conductor*) de résilier le contrat dans l'année. Rendue par Zénon en 495, elle intéresse l'Orient et l'Italie. Elle n'a sans doute eu aucun effet en Gaule, où, du reste, le contrat de louage des terres disparaît devant la pratique du *précaire*.

*Le « défenseur de la cité ».*

Le régime des castes et la pratique du patronage eussent été intolérables si l'empereur n'eût accordé aux assujettis quelques faveurs pour adoucir leur condition.

Au bas de l'échelle, la plèbe rurale et urbaine obtient un protecteur, « défenseur de la cité » (*defensor civitatis*). Il apparaît en 365. Ses fonctions sont mal définies. Le pouvoir semble redouter l'institution qu'il vient de créer. Valentinien et Valens lui recommandent de ne décider que des affaires insignifiantes; pour tout ce qui est

d'importance, on en référerà à l'empereur. Au début, le « défenseur » exerce une sorte de patronage moral, de *patrocinium*. Peu à peu, son autorité se consolide. En 385, Gratien trace le programme de leur mission :

« Avant tout, montre-toi à la plèbe sous les apparences d'un père. Ne tolère pas que ruraux ni citadins soient dans l'affliction à cause des répartitions. Viens-leur en aide contre les insolences des bureaucrates et l'impudence des juges. Entre librement chaque fois que tu voudras chez le gouverneur. Écarte le mal des superimpositions et les dommages des surtaxes de ceux que tu dois défendre comme tes enfants. Ne souffre jamais qu'on exige rien au-delà de la contribution accoutumée de ceux qui, cela est certain, sans un tel secours, ne pourraient espérer aucune réparation (Cod. Iust. C. IV, 55.) »

Une constitution du 25 janvier 397 remet le choix du défenseur à la « cité » elle-même. Son rôle s'affermite. Il prend en main ce qui reste à la curie de pouvoir judiciaire : quelques attributions de police. Il exerce la juridiction gracieuse concurremment avec le gouverneur. Dans chaque cité, on peut donner l'authenticité aux donations et aux contrats par le procédé de l'« insinuation » aux « actes publics ». Ce n'est pas, comme on le répète, qu'il existe des registres publics où l'on transcrit les conventions. Ces registres n'ont jamais existé. Il s'agit d'un greffe où l'on dépose l'acte, en présence de trois curiales présidés par le défenseur; le contrat a d'abord été lu et approuvé par le contractant, puis un résumé de l'acte et de la cérémonie est remis à celui-ci, l'acte original étant gardé en dépôt, au greffe.

Innovation précieuse, le droit romain n'ayant pas réussi à conférer une véritable authenticité aux actes dressés par les tabellions, écrivains publics, mais non officiers publics. De toutes les attributions du défenseur, celle-ci sera la seule qui se poursuivra en Occident jusque vers le VII<sup>e</sup> siècle.

Mais sa fonction essentielle est d'empêcher les abus dans la répartition et la levée de l'impôt foncier et de l'annone. Il surveille la confection des rôles. Il surveille les collecteurs (*susceptores*) toujours tentés de pressurer les petits propriétaires (*possessores*) en usant de « poids et mesures » exagérés.

Inévitablement, l'État en vient à user de l'institution dans son propre intérêt. Le défenseur doit s'opposer à la désertion des décurions et des *collegiati*. Il lui arrive même souvent de supplanter les décurions et par la force même des choses. La corruption, inhérente à tout régime despotique, ne tarda pas à salir cette institution. Le défenseur devint vénal, oppressif. L'institution tomba assez vite dans le discrédit. Au V<sup>e</sup> siècle, Majorien tenta de la relever, mais trop tard. En Orient seulement, elle poursuivit sa destinée, mais bien transformée : le défenseur devint un véritable fonctionnaire tenant à la fois du juge de paix et du commissaire de police.

#### *Mesures en faveur des négociants.*

En ce qui concerne les négociants et gens de métier, la compensation réside dans l'exemption des charges d'ordre municipal. Ainsi, les naviculaires sont déchargés de tout *munus*, de toutes obligations pécuniaires envers la « cité », pour qu'ils puissent se consacrer, eux et leur patrimoine, à leur fonction, l'exercice des transports par mer.

#### *Le curateur.*

On a vu que la cellule organique de cet État complexe qu'est l'Empire romain, la « cité », est malade et pour quelles raisons l'empereur se préoccupe de lui venir en aide. Il lui nomme un médecin, un *curateur*.

Au II<sup>e</sup> siècle, le curateur est un inspecteur occasionnel veillant à ce qu'une cité ne dissipe pas son domaine et ne dilapide pas ses finances. Au III<sup>e</sup> siècle, le nombre des curateurs se multiplie et leur pouvoir également. Il est des cités où leurs attributions apparaissent avec pleins pouvoirs, sous l'autorité et le contrôle du gouverneur. Il s'agit évidemment d'une situation, financière ou autre, compromise. Une fois qu'elle est assainie, le curateur peut cesser sa mission. Aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles, sa mission s'enracine, les finances de la cité n'arrivant pas à s'améliorer. Choisi par l'empereur parmi les « clarissimes », ou les riches décurions sortis de charges avec honneurs, les « principaux » (*principales*), les « honorés » (*honorati*), le curateur, « patron » et protecteur de la cité, en vient à supplanter les magistrats de la curie, à la

grande satisfaction de nombre de décurions. Les duumvirs, questeurs, édiles s'effacent et disparaissent et avec eux leurs charges.

Les soucis et la responsabilité incombent finalement aux curateurs qu'on appelle en Orient « pères du pays » (*patres patriae*) : ordre public, alimentation urbaine, entretien des édifices publics, jeux (quand ils subsistent).

Cependant malgré le prestige et l'autorité de ce personnage, le pouvoir en vient (383) à confier la levée de l'impôt foncier sur les « puissants » (*potentes*) au gouverneur de la province.

C'est pour les décurions, quand ils subsistent, un procédé efficace de sortir de leur condition d'assujettis au fardeau de charges de la curie : obtenir un titre supérieur à leur condition, le *perfectissimat*, même le *clarissimat*. La faveur du prince, ou encore le versement légal d'une grosse somme d'argent en compensation des charges curiales, dispensent de ces charges et permettent aux fils de décurions d'y échapper. Il n'en va pas de même du *perfectissimat* ou du *clarissimat* simplement honorifiques, constituant des sortes de décorations, à plus forte raison de ces titres obtenus par la brigue ou la corruption. Les décurions, en ce cas, sont contraints impitoyablement de supporter les charges curiales, tout comme ceux qui n'ont pu obtenir les privilèges réguliers.

Il en va de même des membres de quelques corporations.

#### *Rétablissement des assemblées.*

Enfin le pouvoir crut profitable de rétablir la tenue des assemblées qui avaient cessé d'être réunies régulièrement. Au début du V<sup>e</sup> siècle, le préfet du prétoire des Gaules, Pétrone, avait pris l'initiative de rétablir l'assemblée des Gaules et de la rendre annuelle. Puis vinrent la grande invasion de 408-409, les usurpations de Constantin, de Geronce, de Jovien. Après une longue période de troubles de tout genre, il sembla, en 418, que la situation de l'Empire était redevenue normale en Gaule. A l'instigation du nouveau préfet, Agricola, Honorius autorisa la tenue d'une grande assemblée. On choisit pour siège, non pas Trèves, ruinée par les Barbares (de 407 à 413), mais Arles, deve-

nue la vraie capitale des Gaules depuis l'année 405 ou environ, et considérée comme la place de commerce la plus importante de la préfecture du prétoire (l'empereur fait un éloge emphatique de son activité)<sup>33</sup>. Voici la fin de la pompeuse constitution :

« Puisque déjà, dans une pensée judicieuse et louable, le préfet Pétrone, homme illustre, avait établi cette règle, dont l'incurie du temps ou la négligence des usurpateurs avait interrompu l'observance, nous décidons, très cher et aimé parent (patrice) Agricola, avec l'ordinaire autorité de notre prudence, de la remettre en vigueur. En conséquence, ton illustre Magnificence, se conformant à notre présente ordonnance et à la tradition antérieure de son office, c'est-à-dire les Sept-Provinces, fera observer à perpétuité les dispositions suivantes : à l'un des jours quelconques qui séparent les ides d'août des ides de septembre, les « honorés » (*honorati*), les propriétaires (*possessores*), les gouverneurs (*judices*) de chaque province sauront qu'ils doivent tenir une assemblée à Arles et cela tous les ans. De plus, en ce qui concerne la Novempopulanie et l'Aquitaine seconde (Bordeaux), étant donné qu'elles sont des provinces éloignées, il est spécifié que leurs gouverneurs, s'ils sont retenus par quelque occupation déterminée, doivent se faire remplacer par des députés, conformément à l'usage. Par ces dispositions, nous entendons procurer à nos provinciaux autant d'agréments que d'avantages et aussi ajouter un surcroît de lustre à la ville d'Arles dont la fidélité nous a rendu de notables services, suivant les témoignages et les appréciations favorables de notre parent et patrice. Que ta Magnificence sache aussi que ceux qui auront négligé de se rendre dans le temps prescrit au lieu désigné seront passibles d'une amende qui sera de cinq livres d'or pour les gouverneurs, de trois pour les honorés ou les curiales. Donnée le 15 des Kalendes de mai (17 avril), reçue à Arles le 10 des Kalendes de juin (23 mai), sous le consulat douzième d'Honorius et huitième de Théodose, Augustes et consuls. »

Il ressort de ce texte que la réunion ne fut que partielle. Seul le diocèse des *Sept-Provinces* fut convoqué et encore la Novempopulanie et l'Aquitaine seconde partiellement. Y eut-il une autre assemblée, à Lyon, par exemple, pour le diocèse du Nord, celui des *Dix-Provinces* ? On l'ignore. La chose semble peu probable, la Gaule septentrionale étant en partie la proie des Barbares et les cités armoricaines en effervescence.

---

<sup>33</sup> Voir plus haut p. 406.

Le but d'Honorius, ou plutôt de ses conseillers, semble double. D'abord l'Empire comprend qu'il y a intérêt pour le pouvoir à mettre sous la surveillance des administrés les gouverneurs, voire le préfet du prétoire. D'autre part, c'est certainement une mesure « libérale », comme nous dirions, une marque de confiance, envers tout ce qui compte dans la population de la Gaule, les honorati et les décurions. Et cette confiance ne sera pas trompée. Ce sont les assemblées subséquentes qui n'hésitèrent pas à mettre en accusation les préfets Arvandus et Séronatus, soupçonnés d'intelligence avec les Barbares, à une date (469-471) où l'Empire agonisait en Occident.

[Retour à la table des matières](#)

## CHAPITRE VIII

### LA CRISE MORALE ET RELIGIEUSE : TRIOMPHE DU CHRISTIANISME

#### *A) Introduction du christianisme en Gaule.*

[Retour à la table des matières](#)

La Gaule a été une des régions de l'Occident où le christianisme a pénétré le plus tardivement. On est en droit de s'en étonner. La nouvelle religion était propagée par des Orientaux, hellénisés de langue, voyageurs, marchands. Et ces gens étaient nombreux, dans la Gaule du Midi surtout, où la connaissance du grec était familière dans les ports et les villes. Au II<sup>e</sup> siècle, ne sont attestées que les communautés de Vienne et de Lyon. On sait la gloire tragique dont est parée cette dernière : le martyr du diacre Sanctus, du néophyte Maturus, d'Attale, de l'esclave Blandine, de l'enfant Proculus, précédé de l'exécution d'un jeune noble, Vettius Epagathus (177).

Une inscription grecque nous atteste l'existence à Autun d'une autre communauté au début du III<sup>e</sup> siècle. L'évangélisation de la Gaule au III<sup>e</sup> siècle est pleine d'incertitudes. Une tradition recueillie par Grégoire de Tours la stylisait en imaginant que, au temps de l'empereur Decius (249-251), le pape avait ordonné évêques des personnages au nombre (mystique) de sept et les avait envoyés pour évangéliser la Gaule : à Tours Gatien, à Arles Trophime, à Narbonne Paul, à Toulouse Saturnin, à Paris Denis, à Arvernes (Clermont) Aus-

tremoine <sup>34</sup>, à Limoges Martial. Et l'on rapporte le martyre subi par plusieurs d'entre eux : Saturnin à Toulouse, Denis près de Paris, à Montmartre. Il est assuré qu'il y avait des églises dans le Sud-Est, à Arles, Marseille, Vaison, Orange, Apt, Nice. Au début du IV<sup>e</sup> siècle, il en est en Aquitaine, à Bordeaux, à *Gabale* (Javols), à Eauze en Novempopulanie, dans les pays rhénans à Trèves, à Cologne.

Après la persécution de Dèce, celle de Maximien et Dioclétien eût dû s'abattre sur les Gaules. Il n'en fut rien, dit-on. Constance-Chlore, coempereur, adorateur du soleil, en réalité déiste, sinon chrétien, se serait contenté de détruire des églises mais aurait respecté la vie des fidèles.

On sait le prodigieux et subit renversement de la situation qui s'opéra sous le règne de son fils Constantin. Nous n'avons pas à étudier ici le problème de sa conversion au christianisme. Les derniers travaux se refusent à admettre sa subite illumination en 312-313, au moment où il marche contre son rival, Maxence. On tend à reculer sa conversion jusqu'en 324 ou même jusqu'à son lit de mort (337). On dénie toute valeur chrétienne, au moins ancienne, au symbole (*Christmon*) tracé sur le casque impérial et sur ses monnaies. Reste à expliquer l'intérêt que Constantin, un Occidental destiné à régner sur l'Occident, pouvait trouver à favoriser le christianisme, alors que l'immense majorité de ses sujets était païenne, alors que son armée, dont il dépendait, était attachée aux religions orientales (culte solaire, mithracisme). Nulle réponse satisfaisante n'a pu être avancée contre cette objection. Et puis, les savants qui se sont adonnés à résoudre cette énigme, peut-être à la forger, sont des philologues, étrangers aux travaux de psychopathologie consacrés au phénomène de la conversion. Celle-ci s'opère dans l'inconscient, d'un coup de foudre qui surprend et peut même épouvanter le converti. Elle ne lui révèle aucun dogme précis, mais l'oblige à chercher sa voie dans la direction qu'elle lui indique.

Quoi qu'il en soit, après les décisions arrêtées au colloque de Milan entre Constantin et Licinius, en février 313 (dites à tort édit de Milan), l'empereur d'Occident comble de présents et de richesses les

---

<sup>34</sup> Noter ce nom germanique au III<sup>e</sup> siècle. Déjà!

églises d'Afrique et de Rome. En faveur du christianisme, ce n'est plus, d'année en année, de la tolérance, mais de la partialité.

### *B) Les évêchés. L'épiscopat.*

[Retour à la table des matières](#)

La vie chrétienne dans la Gaule profite immédiatement de ces dispositions favorables du pouvoir. Chaque cité voit s'installer une communauté dirigée par un évêque. Une hiérarchie, calquée sur l'organisation civile, s'organise plus ou moins péniblement; en chaque chef-lieu de province, l'évêque « métropolitain » jouira d'une prééminence mal définie sur les évêques coprovinciaux. Toutefois, ce n'est pas avant le concile de Turin de 398 que la primatie de l'évêque de la cité métropolitaine s'affirme. On tente même de tout modeler sur l'organisation civile. L'évêque de Vienne se prétend primate de toute la Viennoise. Mais Arles étant devenu le chef-lieu des Gaules, au lieu de Trèves, vers l'an 400, son évêque se pose en archevêque des Gaules et la papauté aura fort à faire pour concilier ces prétentions opposées, d'autres encore, et n'y réussira jamais complètement.

Le monde du clergé s'organise. L'évêque est assisté de prêtres, de diacres et sous-diacres et d'un personnel inférieur : lecteur, acolyte, exorciste, portier. Sur tous il exerce un pouvoir disciplinaire.

Longtemps, des assemblées de fidèles s'étaient tenues à l'écart des lieux fréquentés. Le culte était célébré hors des portes, dans la banlieue, près d'un cimetière. Dans les périodes de calme, un fidèle riche abandonnait aux autres fidèles sa demeure en ville. Toutefois ce n'est pas avant la paix religieuse (313) que la plupart des églises ont dû être à l'intérieur des murs de la cité. On commence vers le V<sup>e</sup> siècle à bâtir, selon le plan basilical, des édifices appropriés à la célébration du culte. On les appelle, comme la communauté, « église » (*ecclesia*). L'église « cathédrale », dirions-nous, n'a pas encore de nom particulier. Elle n'est pas dédiée à tel ou tel saint, elle est « l'église ». Mais la piété peut vouloir édifier d'autres demeures pour la liturgie à l'intérieur de la cité. Ces églises ne forment pas pour cela plusieurs paroisses, la cité étant alors paroisse unique. Il en sera ainsi long-

temps, même lorsque les églises cathédrales, à l'imitation des basiliques construites sur le tombeau d'un martyr ou d'un confesseur, renfermeront des reliques d'un saint et en prendront le nom. Ainsi, à Paris, au IX<sup>e</sup> siècle encore, les églises de Saint-Étienne, Notre-Dame, Saint-Germain, ne constitueront qu'une seule cathédrale, l'évêque transportant le culte successivement dans chacune d'elles.

La nécessité de se procurer des ressources s'imposa de bonne heure aux communautés chrétiennes. Le fait même que les persécuteurs opèrent des confiscations prouve l'existence au moins d'une caisse commune, même de quelques biens-fonds. Après 313, les communautés chrétiennes obtiennent la personnalité civile, mais cette disposition légale fut supplantée par un concept nouveau : l'Église est plus que la simple collectivité de fidèles, plus même qu'une société faite pour les sauver, elle est l'épouse du Christ, le corps mystique de Dieu. Les biens qui lui sont concédés le sont en réalité à Dieu lui-même. Ils ont quelque chose de sacré, d'inattaquable, d'inaliénable, et cela sera d'une immense conséquence dans l'avenir.

A la fin de l'Empire d'Occident, ces biens ne représentent pas encore une masse considérable. La fortune des églises de Gaule est, en général, modeste. Il semble que, en majorité, ils proviennent de la libéralité des personnages élevés à l'épiscopat, soit au moment de leur prise de fonctions, soit après leur mort, en vertu de leurs testaments. Cela est vrai surtout des derniers temps, car nous savons peu de chose de la condition sociale des évêques et des clercs du III<sup>e</sup> siècle et de la première partie du IV<sup>e</sup>. Les clercs étaient pauvres, réduits pour vivre à exercer des métiers ou à travailler de leurs mains à la terre. Ce n'est pas avant la fin du V<sup>e</sup> siècle, quand les églises seront plus riches ou moins pauvres, qu'on pourra assurer, tant bien que mal, la subsistance au clergé supérieur des prêtres et des diacres. Longtemps, leur pasteur n'a pas dû se trouver dans une situation beaucoup plus brillante. Il vivait des dons des fidèles, surtout en nature. Les choses ont changé et sous une double influence : celle de l'esprit mystique, avivé par le monachisme naissant, qui pousse des nobles riches à se dépouiller de leurs biens pour vivre d'une vie ascétique, tel Paulin de Nole; celle des circonstances : pour échapper aux vexations des Barbares ou aux convulsions politiques, des aristocrates entrent dans le clergé en pleine force de l'âge. La population, loin de répugner à l'envahissement de

l'épiscopat par les grands, s'en réjouit et y pousse. Elle a besoin, pour être protégée, de la considération et de la fortune de ces grands personnages. Et ceux-ci puisent dans cette vie nouvelle une source d'activité incomparable.

La prédication est un devoir essentiel, ainsi que la visite du diocèse le nombre des païens demeure considérable et il convient de les amener à la foi. Les fidèles aussi ont besoin d'être affermis dans leur foi ou réprimandés dans leur vie quotidienne. L'évêque doit être aussi un polémiste. Il doit lutter par l'écrit contre le schisme et l'hérésie, entretenir à ce propos une correspondance active avec ses confrères en épiscopat et avec les autorités séculières.

L'évêque est le protecteur, le soutien des faibles. L'Etat romain ne se désintéressait pas entièrement de la bienfaisance, mais le malheur des temps ne lui permettait guère, non plus qu'aux cités, d'entretenir effectivement des hôpitaux, des hôtelleries pour voyageurs (*xenodochia*). Ce soin incombe désormais à l'évêque. Les prisonniers lui doivent aussi d'être consolés et de ne pas mourir de faim; depuis Constantin, l'évêque a le droit d'accès aux prisons. Au V<sup>e</sup> siècle, il est une autre catégorie de prisonniers, plus intéressante et plus nombreuse. Les Barbares font des rafles de captifs et mettent à prix leur libération. L'évêque met tout en œuvre pour les racheter. Hilaire d'Arles, dans ce but, vendra jusqu'aux vases sacrés. Enfin, l'autorité morale du prélat est la seule qui puisse, quelquefois, défendre la population contre des mesures injustes d'un haut fonctionnaire impérial, plus tard d'un roi barbare.

Pour subvenir à ces charges dispendieuses, l'évêque doit être un bon administrateur. Il serait fatalement absorbé par les soins temporels au détriment de son magistère spirituel s'il n'était assisté de ses prêtres, surtout de ses diacres, enfin d'un intendant-économiste. Puis se répand la règle de faire plusieurs parts de revenus de l'évêché. Une doit servir à l'entretien de la maison (*domus*) de l'évêque et de son clergé; une autre à la construction et à l'entretien des édifices sacrés; d'autres au soulagement des pauvres, à la nourriture des prisonniers, au rachat des captifs de guerre, à l'hospitalisation des voyageurs. Lourdes charges que l'institution de la dîme ecclésiastique n'arrive pas encore à soutenir.

L'évêque exerce des pouvoirs judiciaires importants. Le monde du clergé, très nombreux si l'on y comprend le clergé inférieur, ne relève que de lui, non seulement pour les matières disciplinaires, mais au civil (depuis 384 pour le moins). Il exerce une juridiction arbitrale sur les fidèles appartenant au monde laïque. Constantin aurait rendu obligatoire le recours à l'arbitrage épiscopal, même si cet arbitrage était invoqué par une seule des parties en litige. Mais une loi d'Arcadius et Honorius, de 398, exige que l'évêque soit saisi par les deux parties.

Seulement, une sentence arbitrale est-elle exécutoire par l'autorité publique ? Une loi d'Arcadius, Honorius, Théodose II, de 408, coupe court à l'incertitude en assimilant aux jugements des tribunaux réguliers les sentences arbitrales épiscopales.

Seul le droit pénal échappe à l'Église. Elle ne put manifester son action qu'en l'entravant indirectement par la pratique du *droit d'asile*. Elle ne fait, au surplus, qu'hériter d'un privilège reconnu par les sociétés antiques aux temples païens. L'État n'excepte de ce droit que les débiteurs du fisc, les ouvriers des manufactures impériales, les esclaves. Les criminels, ou plutôt les gens poursuivis, à tort ou à raison, pour crimes jouissent de la faveur de l'asile. Ils demeurent dans l'enceinte de l'église, laquelle enferme, outre le lieu du culte, une vaste cour, l'*atrium*, entourée de portiques. L'évêque intervient, tente d'arranger les choses. Peut-être a-t-il habitué ainsi les esprits à cette dégradation de la justice que marquera bientôt la composition pécuniaire, tarif pour crimes et délits, de la période barbare.

Le choix de ce personnage si occupé, intimement mêlé à la vie spirituelle, temporelle, politique, juridique de son temps, l'évêque, doit être entouré de toutes les garanties possibles. Le principe de l'Église, qui sera constamment violé par les pouvoirs publics au cours des âges, est qu'on ne peut élever à l'épiscopat un personnage dont la « paroisse » ne veut pas. Le pasteur doit être élu par le clergé et le peuple de la « paroisse » (diocèse). Ce principe semble jouer effectivement dans la majorité des cas aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles et on a des exemples de manœuvres électorales de candidats à l'épiscopat. Cependant, il ne faut pas imaginer quoi que ce soit ressemblant aux opérations électo-

rales de nos temps. Le « peuple » ne comprend pas les habitants de la campagne, encore païens en immense majorité. Il n'embrasse même pas, du moins au IV<sup>e</sup> siècle, la totalité de la population de nos villes minuscules. Au milieu du IV<sup>e</sup> siècle, l'empereur Julien, qui sera dit « l'Apostat », soutenait qu'on ne rencontrait de chrétiens que dans les grandes villes. La société était, en outre, trop profondément aristocratique pour admettre que le suffrage d'un pauvre homme de la cité, fût-il libre, pesât autant que celui d'un décurion : les votants ne pouvaient être que les personnages notables de la ville, siège de la « cité », unis au clergé cathédral. La meilleure preuve que ce corps électoral était numériquement faible, c'est qu'il tenait tout entier dans une des églises cathédrales, de dimensions très modestes, de l'époque.

### C) *L'évangélisation.*

[Retour à la table des matières](#)

Vers la fin du IV<sup>e</sup> siècle, la population urbaine est passée en entier ou presque au christianisme. Seulement, c'est une île qui émerge au milieu d'un océan de paganisme. Ça et là, des îlots chrétiens dans ces bourgades non fortifiées, composées de paysans libres, qu'on appelle des « vics » (*vici*), mais combien rares encore ! La campagne demeure obstinément païenne et l'étymologie en porte encore témoignage, le mot « païen » étant la forme qu'a prise en français le mot latin *paganus*, qui veut dire « paysan ». Évangéliser les campagnes est une question de vie ou de mort pour l'avenir du christianisme, car elles renferment les neuf dixièmes de la population. Cette tâche est dévolue aux évêques. Pour la Gaule, deux noms d'évêques missionnaires sont surtout célèbres : Victrice de Rouen, Martin de Tours. Le premier a évangélisé, outre son diocèse, la cité sauvage, au Nord de la Gaule, des Morins (*Térouane*) et la région (*tractus*) des Nerves. Au second, on attribue une action de missionnaire très étendue dans la conversion des campagnes de Gaule. Au témoignage de Grégoire de Tours, il créa des paroisses dans les vics de Langeais, Sonnay, Amboise, Ciran, Tournon, Chou (en Berry), Candes (où il devait mourir), renseignement des plus admissibles. L'Auvergne, la région des Hédues, la Sain tonge, les cités de Paris, de Vienne, lui devraient leur évangélisation. On a même voulu le voir passer partout où une église de village lui est

dédiée, — et il y en a des centaines, — ce qui est visiblement absurde. Les esprits qui ajoutent foi à ces assertions ne se rendent pas compte des immenses difficultés auxquelles se heurte la conversion à une foi nouvelle. Ils devraient lire les récits des missions modernes qui leur apprendraient qu'il faut, pour évangéliser réellement une région, même peu étendue, les efforts de plusieurs vies de dévouement. L'action d'un missionnaire de passage ne peut être que fugitive.

Au reste, comment la semence ainsi jetée au hasard d'une tournée aurait-elle pu porter des fruits ? Le seule « paroisse », longtemps, fut la ville, chef-lieu de la « cité ». Et la cité a en moyenne l'étendue d'un département. Voit-on les paysans gagnant à pied le chef-lieu, ou même le vie, pour assister à la messe ? Voit-on leurs seigneurs et maîtres leur permettre ces déplacements ? Et que peut durer une conversion si le converti est dans l'impossibilité de participer aux saints mystères ?

La mission de Martin et de ses émules a consisté à interpréter la pensée impériale, à la dépasser même par la destruction des temples païens. En Gaule, l'empereur Gratien procède à une série de mesures qui, en fait, mettent le paganisme hors de l'État (382). La lutte contre le paganisme se poursuit, insidieuse, jusqu'au moment où Arcadius, en Orient, fait détruire les temples, même ruraux (399), où Honorius, en Occident, confisque les revenus des temples. Au V<sup>e</sup> siècle, le paganisme est déchu de tous ses droits et la liberté des cultes n'existe plus. L'initiative des missionnaires, évêques ou autres, a dû, en Gaule, précéder les lois. On a remarqué que, en cette région, les monnaies retrouvées dans les temples païens, même dans les petits sanctuaires ruraux, les *fana*, ne dépassent pas le règne de Gratien (375-383).

Privé de sanctuaires, de ressources, donc de clergé, le paganisme, sous tous ses aspects, ne peut se survivre que sous la forme de superstitions, de cultes de fontaines, d'arbres, de rochers, cultes inoffensifs à première vue. Mais l'Église n'en juge pas ainsi, elle les redoutera longtemps. Le culte local étant indéracinable, elle en changera le sens en y opposant un symbole sacré, la croix, par exemple; ou encore elle le détournera s'il s'adresse encore à une personne divine (Diane, Apollon) par le procédé de la substitution : le culte d'un saint protecteur ou de la Vierge remplaçant le culte d'un dieu ou d'une déesse. De

nos jours, certains ont voulu même que le culte local des saints implique qu'ils ne furent que les dieux antiques se continuant sous un autre nom. Étrange théorie qui identifie le remplaçant et le remplacé!

Le procédé le plus simple pour christianiser, celui dont l'efficacité certaine se révélera au cours de l'ère mérovingienne, c'est de construire dans chaque village une église, desservie par un prêtre assuré de sa subsistance. Mais cette initiative ne peut provenir que du propriétaire du domaine (*fundus, villa*), c'est-à-dire du village où se groupent sous son autorité, déjà seigneuriale, colons et serfs ruraux. La construction d'oratoires, d'églises rurales, l'institution d'un revenu foncier pour le desservant seront la grande œuvre de l'ère subséquente. Elle s'esquisse à peine, en Occident du moins, semble-t-il, à la fin des temps romains.

#### *D) Le monachisme.*

[Retour à la table des matières](#)

Un souffle nouveau a passé sur la société chrétienne quand les pratiques de l'ascétisme solitaire ou en commun ont commencé à être connues et à se répandre.

La vie solitaire, à l'écart de ses semblables, a été pratiquée par d'autres doctrines religieuses que le christianisme. Elle a même été préconisée par plus d'un philosophe. Elle répond à un besoin de certaines natures qui sentent qu'on ne peut arriver à une pleine connaissance de soi-même qu'en s'isolant. Elle satisfait aussi chez d'autres des instincts de misanthropie, au sens pathologique du terme. Le goût, le besoin de la solitude conduit nécessairement à l'ascèse, le solitaire se trouvant obligé de réduire ses besoins vitaux au minimum. L'ascèse peut aussi avoir sa source dans la richesse même. Les sujétions qu'elle entraîne peuvent être ressenties soudain comme un fardeau pesant qu'on rejette d'un coup. L'ascèse ne peut, en pratique, se produire que dans la solitude. Ascétisme et monachisme sont donc, en fait, inséparables.

Les premières manifestations du monachisme chrétien sous sa double forme érémitique, puis cénobitique, sont tardives. Elles ne se justifiaient pas dans la période où la famille chrétienne était peu nombreuse, persécutée : le devoir était alors d'être d'« église », c'est-à-dire de se serrer les uns contre les autres. Le monachisme n'avait le droit moralement d'exister qu'en des régions où la totalité ou la majorité de la population était chrétienne. Et c'est pourquoi il apparaît d'abord en Égypte, vers 270-275, et ne commence à se répandre et à s'organiser qu'au début du IV<sup>e</sup> siècle.

Il ne saurait être question ici de relater, même sommairement, l'expansion du monachisme en Orient. En Occident, il a été connu par la traduction en latin, exécutée avant 379, de la vie de saint Antoine par Athanase, composée en 357, par la vie de saint Paul de Thèbes (entre 374 et 379), par l'*Historia monachorum in Ægypto* attribuée à tort à Rufin, ces deux dernières œuvres de caractère romanesque et fantastique.

En Gaule, plus particulièrement, la connaissance de la vie des solitaires et des règles suivies par les cénobites, suivant les préceptes de Pakhôme, se répandit grâce à Jean Cassien, qui, après un long séjour en Palestine et en Égypte, composa (vers 420) son *De institutis coenobiorum*, puis ses *Collationes*. Il avait fondé, vers 415, deux monastères, l'un d'hommes, l'autre de femmes, à Marseille, en même temps qu'Honorat se retirait à Lérins, qui, au V<sup>e</sup> siècle, devint le centre de la pensée chrétienne en Gaule.

Tous deux avaient été précédés dans cette voie d'ascétisme par saint Martin. Né en Pannonie, élevé en Italie, Martin, officier dans la garde impériale avant sa conversion, a pu être initié plus tôt que les Gallo-Romains aux pratiques ascétiques de l'Orient. Vers 360, ordonné prêtre, il s'installe près de Poitiers, à Ligugé, et vit là en simple ermite. Vers 371 ou 372, le bruit de sa sainteté s'est tellement répandu qu'il est choisi comme évêque par la population de Tours. Évêque, il reste moine ou plutôt ermite. Il vit dans une grotte de la colline calcaire qui domine la Loire sur la rive droite. Les quatre-vingts disciples qui viennent le rejoindre et vivre de la même vie, à Marmoutier, ne sont ni des clercs ni même des moines à proprement parler, ce sont de pieux chrétiens pratiquant en commun les exercices spirituels, mais

sans mener la vie cénobitique du couvent. En sorte que le développement du monachisme en Gaule doit moins à Martin qu'à Cassien, à Honorat, à d'autres encore inconnus. Les ermites proprement dits apparaissent nombreux dès la fin du IV<sup>e</sup> ou le début du V<sup>e</sup> siècle, s'il faut en croire le *Carmen de providentia divina*, composé en 425 ou 426 et relatant les malheurs du temps :

« Les solitaires mêmes, qui n'avaient d'autre occupation dans leurs grottes et leurs cavernes que d'y louer Dieu, jour et nuit, n'ont pas éprouvé un meilleur sort que le plus criminel d'entre les hommes. »

L'avenir de la vie ascétique n'était pas dans la direction de l'anachorétisme anarchique, livré aux fantaisies outrancières, comme sportives, imaginées par des solitaires souvent privés de raison. La vie religieuse en commun, sous une règle organisant les exercices spirituels et l'indispensable travail manuel, était la seule forme recommandable qui pût espérer un succès durable. Déjà Pakhôme (mort en 346), en Égypte, l'avait compris. Le premier, il institua des monastères et leur donna une règle. Saint Basile, peu après 370, la transforma en mettant l'accent sur le devoir d'obéissance dû par les cénobites à un supérieur, l'abbé. Une stricte discipline fut la marque désormais du cénobitisme, de la vie commune. La Gaule adoptera la règle, moins rude, plus conforme au climat et aux mœurs de l'Occident, rédigée par Cassien en 420. On s'inspirera aussi de la règle qu'on peut tirer d'une lettre de saint Augustin à des religieuses, les moniales (Epist., CCXI).

L'enthousiasme soulevé en Occident par la connaissance des prodiges de la Vie des Pères du désert fut loin d'être universel. Il va sans dire que les païens s'amusèrent ou se scandalisèrent de ce genre d'existence. Conformément aux pratiques de la polémique, tant religieuse que politique, usitée de tous les temps, ils accusèrent les moines de tous les vices et les taxèrent d'hypocrisie. Chez la populace chrétienne des villes, demeurée immorale, la vue d'un être répugnant à partager ses joies grossières et ses vices suffisait pour exciter son hostilité, en Gaule comme en Italie. Nombre d'évêques ne voyaient pas sans inquiétude le développement du monachisme, sentant en lui, comme d'instinct, une menace pour l'autorité épiscopale. Le danger social de l'ascétisme, qui allait chez des exaltés jusqu'à condamner l'état de mariage, n'échappait pas aux esprits perspicaces. Danger re-

ligieux aussi, car, à condamner « l'œuvre de chair » comme mauvaise en soi, on glisse par une pente fatale vers le manichéisme iranien qui, un instant au IV<sup>e</sup> siècle, fut un rival dangereux pour le christianisme.

L'anachorétisme et le cénobitisme n'épuisèrent pas les formes de la vie religieuse. Sans entrer au cloître, sans être des nonnes, des moniales, il est des vierges, des veuves, qui prennent le voile et vivent dans l'austérité, mais sans renoncer à la société, ou même en cherchant à être utiles au prochain. Tel est le cas, au V<sup>e</sup> siècle, de sainte Geneviève (morte vers l'an 500).

En fin de compte, quelles qu'aient été les résistances païennes, la Gaule, comme tout l'Occident au cours du V<sup>e</sup> siècle, achèvera de passer à la foi nouvelle. Quand l'Empire expirera, il n'y aura plus chez nous personne de considérable qui ose ne pas se dire chrétien.

### *E) Ombres et lumières.*

[Retour à la table des matières](#)

Il reste maintenant à nous demander en toute bonne foi si la société a gagné ou perdu en adoptant le christianisme.

Éliminons d'abord le domaine social et le domaine politique. Le christianisme n'a jamais entendu ébranler, modifier même la structure de la société. Elle lui est par principe indifférente, puisqu'il vise à préparer les hommes à la vie future. C'est ainsi qu'il ne songe aucunement à supprimer la grande iniquité de la vie antique, l'esclavage. On verra des évêques affranchir des serfs par testament, mais c'est une œuvre pie, une charité, non pour eux un devoir social. Au reste, comme ces serfs affranchis ne recevaient pas la propriété du sol qu'ils cultivaient et devaient à l'Église redevances et corvées autant que par le passé, cet affranchissement était de nul effet pour l'amélioration de leur existence.

Pas davantage, pour la même raison, l'Église n'a à instaurer un droit nouveau. Elle se coule dans le moule préexistant du droit romain.

En politique, son action pouvait et devrait être souveraine. Elle voudra l'être un jour et avec raison, en bonne logique. Son droit, son devoir est de détourner les princes et les grands de ce monde d'encourir la damnation par la pratique de guerres ou d'entreprises injustes. En fait, l'Eglise n'y peut rien et l'histoire de ces temps se déroule exactement comme si le christianisme n'existait pas. Les papes, les évêques acceptent avec une indifférente soumission les coups d'État, les pronunciamientos du temps. Ils ne se dressent que contre les empereurs qui menacent la foi sous sa forme catholique. Quant aux intrigues de cour, aux révolutions de palais, ils s'en désintéressent, à moins qu'ils n'y participent.

La pierre de touche de la valeur morale et culturelle d'une société, c'est la condition de la femme. Est-elle supérieure après le triomphe du christianisme ? Juridiquement, elle ne change pas et ne peut changer, puisque la société est réglée par le droit romain qui d'ailleurs lui est de plus en plus favorable. Le mariage est considéré moins comme un sacrement que comme une cérémonie dont les symboles (l'anneau, la couronne) sont empruntés aux rites hébraïques et païens. L'Eglise ne se prononce pas contre l'instruction des femmes, mais l'entoure de précautions, dont l'ère précédente se souciait fort peu.

Sur un point, et capital, elle est nettement antiféministe elle n'admet pas la femme au sacerdoce, alors que d'autres religions se montraient plus libérales. On ne lui reconnaît même pas le droit de toucher aux objets sacrés. L'imposition des mains aux diaconesses paraît même dangereuse, car elle peut être prise pour une manière d'ordination.

Il ne faut pas se le dissimuler, l'Église éprouve vis-à-vis de la femme une profonde défiance. Ce n'est pas seulement l'attrait sexuel dont elle se défie : l'ardeur passionnée des femmes instruites dans les controverses dogmatiques et leur subtilité d'esprit l'effrayent. Elle réproouve les imprudentes attaques des ascètes intransigeants contre le mariage, mais elle ne peut s'empêcher d'exprimer qu'elle considère la vie conjugale comme inférieure à la virginité. Longtemps, les secondes noces encourent sa désapprobation, sinon sa condamnation formelle.

Il faut en prendre son parti, l'Église n'a pas favorisé la condition de la femme, loin de là. Elle pourra insister sur la sainteté dogmatique du mariage, condamner pour le principe les unions libres, l'adultère, en fait elle sera absolument impuissante contre le libertinage des rois et des grands à travers les siècles. Empereurs, rois, chefs, nobles, riches pratiquent de fait la polygamie, et les épouses de second plan n'auront même pas les garanties légales qu'elles avaient dans le droit romain ou qu'elles auront dans le droit musulman.

Au reste, c'est dans tous les domaines de la vie que l'Église connaît des échecs. Non seulement les païens, mais les écrivains chrétiens tonnent contre les vices du peuple chrétien, du clergé même. Pourquoi s'en étonner ? Le triomphe du christianisme a été trop rapide. En Occident, la masse de la population y était étrangère, même hostile. Une foule de gens se firent chrétiens sans véritable conversion, par intérêt ou par mode, pour imiter l'empereur et les grands. Il n'est que trop évident que pour ces gens, qui représentaient la majorité, le changement de foi n'était accompagné d'aucun renouvellement de vie intérieure. On a dit pourquoi la masse paysanne ne put longtemps être chrétienne que de nom.

Même chez les chrétiens sincères, un paganisme inconscient s'insinue dans certaines pratiques, ainsi la vénération des restes (*reliquae*) des martyrs. Conserver les objets d'un usage familier à un parent ou à un ami disparu est un besoin naturel et de tous les temps. Se disputer les parcelles d'un vêtement ayant touché le corps sacré d'un martyr, « athlète du Christ », est non moins naturel. Ce qui devient déjà inquiétant, c'est la passion, en Orient surtout, de posséder un fragment du corps du supplicié. Par une pente comme fatale, on en vient à transformer la vénération en culte : la relique est conçue comme une amulette protégeant l'individu ou la contrée qui la possède.

Le danger de cette aberration n'a pas échappé à un prêtre de la Gaule, Vigilance. A la fin du IV<sup>e</sup> siècle, il dénonce l'« idolâtrie » du culte des reliques. Saint Jérôme proteste qu'il y a vénération licite, nullement culte; pour lui, évidemment, mais il s'abuse sur la nature de la latrerie de la masse des fidèles.

Il y a pire encore : la croyance à la magie persistant chez trop de chrétiens, inconscients de son antagonisme avec leur foi.

Non! la société chrétienne n'est pas toujours édifiante. Mais ne doit-elle pas se conformer aux exigences de la vie terrestre ? A mesure que la croyance à la fin prochaine de l'univers déclinait, à mesure que la fin des temps s'éloignait dans un avenir indéfini, force était bien de s'accommoder à l'existence d'ici-bas, avec ses petites, ses tares mêmes. Ceux qui ne purent s'y résigner entrèrent dans le monachisme, signifiant ainsi que le monde, même christianisé, était pervers, puisqu'on n'y pouvait faire son salut, dressant, sans le comprendre, un constat de faillite contre l'Église.

Mais cette société chrétienne, si elle n'est pas sensiblement plus morale, dans son ensemble, que la société païenne, porte en elle un principe de rénovation qui pourra éclore quelque jour, s'il n'est pas encore éclos. Et puis, elle est soulevée par la croyance à la vie éternelle, réservée à quelques initiés seulement dans les mystères païens. Si paradoxal que cela puisse paraître aux lecteurs mal informés, la société laïque chrétienne est une société *gaie*. En comparaison de la vie antique païenne, si profondément triste, persuadée de la décadence progressive des *âges*, la société chrétienne, en dehors de la période d'invasion ou de calamités naturelles, est pleine d'allégresse.

La doctrine dépressive de la prédestination poussée à l'excès par Augustin, qui veut que, de toute éternité, Dieu ait fixé à chacun sa destinée, le salut ou la damnation, n'assombrit pas encore l'humanité. Sans oser la rejeter entièrement, l'Église la tient bouclée dans les bibliothèques épiscopales ou monastiques, d'où le calvinisme, puis le jansénisme l'en feront sortir aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, pour le tourment de millions d'êtres humains.

Seul, le moine connaît l'*acedia* que lui inflige le « démon de midi », c'est-à-dire l'ennui, le besoin impérieux de fuir n'importe où. Le chrétien « moyen », laïque ou clerc, s'il n'est pas dans la misère, jouit de la vie terrestre et la perspective de la vie surnaturelle le délivre, le distrait tout au moins, de la hantise de la mort qui empoisonne

l'existence du païen et à laquelle il tente d'échapper par des excès de tous genres.

Reconnaissons enfin qu'on doit au christianisme d'avoir contribué à l'assainissement social en tarissant une des sources où s'abreuyaient la cruauté et la lâcheté humaines, les jeux sanglants du cirque et de l'amphithéâtre. En 326, Constantin commue en travaux forcés l'exposition des criminels aux bêtes féroces. En 404, en Occident, Honorius interdit les combats de gladiateurs. On peut s'étonner qu'il ait fallu si longtemps avant d'en arriver là. Il restera les combats de bêtes contre bêtes, surtout les courses de chars, suffisamment démoralisantes en raison des compétitions et des paris qu'elles entraînent, mais concession nécessaire comme dérivatif à l'ennui de la population oisive des grandes villes, l'ennui, cet ennemi si dangereux pour tous les pouvoirs.

### *F) Schismes et hérésies.*

[Retour à la table des matières](#)

Dans le domaine spirituel, le christianisme a apporté la guerre. Et il ne pouvait en être autrement. Il a eu à lutter contre le paganisme, contre les paganismes — et ils pullulaient — et surtout contre les sectes rivales ou issues de son sein, gnosticisme et autres. A peine est-il toléré par les pouvoirs publics qu'éclate, en Afrique, à partir de 311, le terrible schisme du *donatisme*, provoqué par l'intolérance des rigoristes à l'égard des évêques et clercs qui, lors de la dernière persécution, celle de Dioclétien et Maximien, avaient livré les livres saints et, par suite, contre la valeur des ordinations par eux conférées. Condamné par la papauté, désavoué par les empereurs, ce schisme prolongera indéfiniment une résistance farouche.

Mais la plus terrible crise qui secoue l'Église à peine libérée, est celle de l'*Arianisme*. Arius, prêtre de Baucalis en Égypte, ne niait pas la divinité du Christ. Sa doctrine se rattache aux spéculations de Lucien d'Antioche sur la Trinité. Le Verbe n'avait pas existé de tout temps, mais avait été tiré du néant par le Père et librement. Excom-

munié, réfugié en Palestine, Arius définit sa doctrine dans une lettre à Eusèbe de Nicomédie :

« (Parce que nous disons) que le Fils n'est ni engendré, ni partie d'ingendré, en aucune manière, ni tiré d'un sujet préexistant, mais que par la volonté et le dessein (du Père) il commença d'être avant les temps et les âges, Dieu parfait, Fils unique, inaltérable, qu'avant d'être engendré ou créé ou décrit ou fondé, il n'était pas, car il n'était pas inengendré, voilà pourquoi l'on nous poursuit. »

Cette logomachie parut du dernier danger aux Pères de l'Église et l'on sait qu'elle fut condamnée au concile de Nicée de 325 et remplacée par un symbole contraire, qui est acte de foi pour le catholique, aussi bien de confession latine que de confession grecque.

Les ariens ne se soumirent pas, captèrent la confiance de plusieurs empereurs, convertirent au christianisme des peuples barbares du Centre de l'Europe (Goths, Vandales, etc.), ce qui sera d'une grave conséquence pour l'avenir. En Orient, l'arianisme ne disparaîtra que sous Théodose, qui le condamnera en 383-384. En Occident, il succombera sous Gratien. La Gaule fut peu touchée par l'hérésie. Dès l'année 360, ses évêques s'en dégagent dans un concile tenu à Paris, avec l'autorisation de l'empereur Julien, qui secrètement dut bien s'amuser de ces débats, pour lui querelles de mots agitées par des esprits malades.

Au V<sup>e</sup> siècle, la Gaule chrétienne est surtout agitée par l'hérésie du pélagianisme. Pélage, moine breton, vivant à Rome, est accusé de réduire, en accentuant le libre arbitre de l'homme, les conséquences du péché d'Adam et, par suite, la nécessité de la Rédemption. Cette doctrine est diamétralement opposée à celle d'Augustin qui réduit à rien le libre arbitre et, par sa conception de la prédestination, veut que chaque homme soit sauvé ou damné de toute éternité. Les couvents religieux de l'île de Lérins tentèrent une conciliation de doctrines aussi opposées.

Ces discordances théologiques, sans parler des dissentiments sur des points de liturgie ou de discipline, secouaient les âmes jusque dans leur profondeur. Des polémiques virulentes s'engagèrent et cela d'un bout à l'autre du monde chrétien. On est étonné de voir avec quelle

rapidité les écrits se répandaient, se croisaient à travers l'Europe de ce temps, en dépit des difficultés, des dangers, des lenteurs de voyage, plus grandes qu'on ne pourrait croire, car la poste impériale était réservée aux fonctionnaires et aux dépêches officielles. Quand on a pris une connaissance, même sommaire, de cette polémique où s'engagent les problèmes les plus ardues dont puisse se préoccuper l'esprit humain, discutés avec une verve, une passion brûlante, les dernières productions de la littérature païenne apparaissent comme jeux d'enfants.

Tant qu'on se bornait à des échanges de vues, à des polémiques, même âpres, virulentes, il n'y avait pas grand mal. Au contraire, on aime assister à un prodigieux réveil de l'esprit engourdi depuis l'affaissement de la philosophie, du moins en Occident. Quel contraste entre l'atonie des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles et cette fermentation chrétienne! Mais fatalement ces disputes théologiques ont un retentissement dans la vie. La tolérance est inadmissible à qui se persuade qu'il tient le vrai et qu'il y va du salut de l'humanité de ne pas s'écarter de sa doctrine. La persécution est inhérente à la nature humaine. Elle n'a pas manqué de motifs pour s'exercer.

L'Espagnol Priscillien, accusé d'hérésie, refusa de reconnaître la compétence du concile de Bordeaux et en appela à l'empereur Maxime. Mal affermi sur son trône impérial des Gaules, à la suite d'un *pronunciamiento*, Maxime crut habile de s'attirer la reconnaissance des orthodoxes en sacrifiant Priscillien par le détour d'une condamnation pour magie et pratiques immorales. L'hérésiarque, ou prétendu tel, fut exécuté à Trèves (383).

Le scandale fut énorme. Saint Martin et saint Ambroise, cependant très défiants à l'égard de Priscillien, protestèrent avec fermeté et les deux évêques espagnols qui avaient poursuivi de leur haine sans scrupule l'hérésiarque furent chassés.

Ce drame n'eut pas de lendemain. Il s'écoulera encore bien des siècles avant que l'Église livre au bûcher les hérétiques ou prétendus tels. Elle se contente de les évincer de la situation ecclésiastique, ou laïque, qu'ils occupent, ce que fait tout parti politique en tout temps.

Un pas de plus et c'est la prison ou l'exil pour empêcher la propagande de l'adversaire dogmatique et l'amener à la pénitence.

Comme elle n'a pas la force en main, l'Église a recours à l'État, au bras séculier, chose toute naturelle, puisque le christianisme est devenu religion d'État. En compensation, elle se laisse aller aux plus grandes complaisances avec cet État à qui elle doit tant. Elle ferme les yeux sur les abus, sur les crimes même des empereurs. Elle s'expose enfin à un terrible danger : le souverain temporel veut s'immiscer dans le spirituel. Puisqu'on réclame son bras protecteur et vengeur contre les atteintes portées au dogme, il est fatal que l'empereur, surtout s'il est instruit et intelligent, veuille s'informer de la dogmatique, puis faire connaître son sentiment propre. De là à l'imposer, il n'y a qu'un pas. L'Église, dès Constantin, est menacée de césaro-papisme. Elle n'évitera pas ce danger en Orient. La disparition de l'Empire en Occident et la mainmise des royaumes barbares sur le monde romain le préserveront de ce mortel péril.

[Retour à la table des matières](#)

## CHAPITRE IX

### L'ORGANISATION MILITAIRE ET LA DÉFENSE DE LA GAULE À LA VEILLE DES INVASIONS DÉCISIVES

[Retour à la table des matières](#)

L'effondrement subit de la Gaule, à partir de l'année 406, semble au premier abord incompréhensible. Un document célèbre, la *Notice des dignités des deux Empires*, rédigée vers cette même date, nous donne un tableau impressionnant des forces destinées à défendre ce pays.

Comme troupes de choc : 12 régiments de cavalerie (*vexillationes*), dont 4 de troupes d'élite (*palatines*) et 8 de bonnes troupes (*comitatenses*, « à la suite »); 47 corps d'infanterie, dont 1 légion palatine, 10 *comitatenses*, 9 *pseudo-comitatenses*; 15 bandes d'auxiliaires, les meilleures troupes peut-être; 12 corps de nature indéterminée. En tout, 59 unités, placées sous les ordres d'un généralissime affecté spécialement aux Gaules et qui, sous le titre de « maître de la cavalerie » (*magister equitum*), commande les deux armes.

On s'accorde pour évaluer à un millier d'hommes seulement l'unité appelée encore « légion », mais qui, numériquement, ne dépasse pas l'effectif de la première cohorte de l'ancienne légion. Les « auxiliaires » sont à l'effectif d'une cohorte ordinaire, soit 500 hommes. Ce dernier chiffre peut être aussi adopté pour chacun des corps dont la nature n'est pas spécifiée. Quant à la *vexillatio*, c'est un régiment de 500 cavaliers.

On aurait donc en tout 35.500 fantassins, 6.000 cavaliers; au total, 41.500 hommes, effectif à peine atteint par César pour achever la conquête de la Gaule.

Ce n'est pas tout. Il y a une armée de couverture destinée à défendre les côtes contre les pirates qui débarquent, à occuper les fortins de la ligne rhénane.

Le « comte du rivage contre les Saxons » (*comes litoris saxonici*) a 9 unités, dont 2 de cavalerie, sous ses ordres. Le duc de la région armoricaine (*dux tractus armoricani*), 10, tous d'infanterie; le duc de Belgique, un corps d'infanterie, un de cavalerie. Ces troupes sont évidemment médiocres. On ne les qualifie ni « légions », ni « vexillations », ni même « auxiliaires », mais simplement cavaliers (*equites*), soldats (*militēs*). Le total n'en est pas moins intéressant : 33; encore, la feuille de la « notice » renfermant l'effectif du duc de Germanie seconde ayant disparu de l'unique manuscrit, ce total est-il incomplet.

Mais tout cela n'est qu'apparence. La « Notice » est un document composite dont certaines parties peuvent descendre, pour l'Orient par exemple, aux alentours de 430, dont d'autres peuvent remonter à Valentinien I<sup>er</sup>. Dans la chancellerie des empires en décadence, que ce soit en Europe ou en Asie, on n'avoue jamais la perte d'une province ou d'un corps d'armée. On les maintient sur le papier, dans l'idée sans doute qu'on pourra un jour réparer ces pertes et que les inscrire serait les entériner.

Les mauvaises troupes de couverture, composées de paysans plutôt que de vrais soldats, n'ont jamais arrêté une invasion, ni même une bande de pillards et d'aventuriers tant soit peu considérable. Rome le savait si bien qu'elle se résigna, dès la seconde moitié du IV<sup>e</sup> siècle, à confier la garde du Rhin, sur la rive droite, à des Barbares « fédérés ».

Quant aux troupes destinées à faire campagne contre l'ennemi, elles étaient dès le milieu du siècle réduites à un effectif dérisoire. On a vu que Julien César ne disposa que de 13.000 hommes pour nettoyer la Gaule. Un peu antérieurement (353-354), pour dégager la région entre Auxerre et le Rhin, Silvanus, généralissime de l'infanterie (*magister peditum*), avait eu 8.000 auxiliaires.

Ce n'est pas seulement en Gaule, c'est sur tous les points de l'empire que les armées sont minuscules. Le comte Théodose, père de l'empereur de ce nom, dut réduire la révolte de Firmus en Afrique avec 3.500 hommes. Pour mater Gildon, en Afrique également, on n'a que 6.000 hommes, mais d'élite (en 398). En 402, Stilichon sauve l'Italie, à Fiésole, de l'invasion de Radagaise avec 30 unités (*numeri*) d'infanterie, plus des auxiliaires goths et alains comme cavaliers : le *numerus* semble l'équivalent d'une cohorte, soit 500 hommes. En 533, Justinien, pour recouvrer l'Afrique sur les Vandales, confie 10.000 fantassins et 5.000 cavaliers à Bélisaire, mais en tendant tous les ressorts de l'empire d'Orient. On pourrait multiplier les exemples.

Et l'on se tromperait fort si l'on voulait se persuader que Valentinien I<sup>er</sup>, Gratien, Maxime, après Constantin et Julien, Constance-Chlore avant eux, eurent, pour la défense de la Gaule, beaucoup plus de troupes. En 261 déjà, Gallien, pour sauver Milan des Alamans, n'aurait eu que 10.000 hommes.

Si la force numérique des armées romaines est aussi faible, la cause n'en doit pas être cherchée dans une crise de natalité. Un empire comptant peut-être 100 millions de personnes peut fournir des « classes » surabondantes, même si sa population est stagnante. Au reste, le monde barbare est une réserve inépuisable d'hommes endurcis et, quoi qu'on ait dit, fidèles, si on les paye. La raison est visiblement d'ordre économique. On n'a que de petites armées parce qu'on n'a pas de quoi entretenir et payer des forces suffisantes. Les États d'Europe, jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, se heurteront, eux aussi, aux mêmes obstacles pécuniaires. Encore n'avaient-ils pas le souci d'entretenir dans chaque capitale une plèbe misérable, d'environ 200.000 têtes, qui coûtait plus que l'armée. Les documents officiels, dont la « Notice », pourront dresser des listes de corps impressionnantes, ces corps seront fictifs, ou encore ils ne représenteront que des cadres à peu près vides. Même sous Louis XIV, la compagnie d'infanterie tombe à l'effectif de 45 hommes, celle de cavalerie est de 30 hommes seulement.

Avec des forces qui nous paraissent numériquement misérables, les empereurs des III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles, quelle que fût leur origine, ont fait des prodiges. Grâce à Ammien Marcellin, on entrevoit la composition

et l'action de l'armée de Gaule au milieu et dans la moitié du IV<sup>e</sup> siècle.

L'armée de choc prend ses quartiers d'hiver dans les villes de l'intérieur. Avant de se porter en avant, le rassemblement s'opère également dans une ville de l'intérieur. C'est ainsi qu'en 354 Constance II réunit les garnisons tirées des villes à Chalon-sur-Saône, puis se dirige sur *Augusta* (Augst, près de Bâle) pour attaquer les Alamans sur le cours supérieur du Rhin. Le manque de vivres provoque de l'indiscipline dans son armée ravitaillée par la Saône.

L'armée de Gaule a l'habitude d'entrer en campagne vers le solstice d'été (24 juin), probablement parce que déjà la cavalerie est l'arme prédominante et qu'on attend que l'herbe ait poussé pour la nourriture des chevaux. La cavalerie lourde, composée de cavaliers protégés par la tunique de mailles ou d'écaillés métalliques, à l'imitation des cavaliers orientaux, les *cataphractaires*, est la force de l'armée de Julien César en 356. Une influence orientale explique aussi que pour les drapeaux et enseignes le dragon s'introduise à côté de l'aigle. Rome a pris à son service, depuis le milieu du III<sup>e</sup> siècle, des cavaliers Sarmates et Iazyges, refoulés entre le Danube et la Theiss. Ce sont des Iraniens, qui apportent avec eux les emblèmes de l'Orient et de l'Extrême-Orient.

Dans l'infanterie de Julien, on trouve aussi des *ballistarii*. Serait-on déjà en présence d'arbalétriers ?

Le trait saisissant de ces petites armées impériales du IV<sup>e</sup> siècle, c'est qu'elles sont en majorité composées de Germains. Il y a quelques cohortes levées dans le Nord de la Gaule, mais en petit nombre. Ces Germains, qui sont avant tout des Francs, donnent à l'armée dite « romaine » un caractère de plus en plus barbare. La tactique même se ressent de la composition de l'armée. On attaque par une formation en coin, en tête de sanglier, poussant le mugissement appelé *barrit*. Le cérémonial aussi se ressent de la Germanie. Quand ses troupes veulent faire de Julien un « Auguste », elles le hissent sur le pavois, comme s'il était — déjà — un Mérovingien. Le dévouement de ces hommes ne laisse, au surplus, rien à désirer. Une fois au service de l'Empire,

ils lui restent fidèles. Chez eux, nul sentiment « racial ». Ils n'hésitent pas à marcher sur leurs compatriotes d'hier et à les accabler.

Le commandement, lui aussi, se germanise de plus en plus. Au milieu du siècle, on voit même le comte Magnence, chef des deux dernières bonnes légions d'Occident, les Joviens et les Herculéens, se proclamer empereur (18 janvier 350), malgré son origine barbare ou soupçonnée telle : il serait descendu d'un lète, c'est-à-dire d'une sorte d'affranchi germain, établi en Gaule, au siècle précédent, mais ce peut être une imputation fautive de ses ennemis. Sont Francs les cavaliers envoyés par lui à la poursuite d'un des fils de Constantin, Constant, qui le rejoignent et le tuent sous les Pyrénées, dans la ville qui avait reçu le nom de la mère de son père, Elne (Helena).

Silvanus, lui, est authentiquement un Franc. Son geste de révolte ne s'explique que par un moment d'affolement, pour échapper aux soupçons de Constance II, qui n'eut pas de peine à lui enlever une autorité de vingt-cinq jours.

Incident sans portée. Depuis lors, nul général, fût-il le soutien de l'Empire, n'eut l'idée d'aspirer au pouvoir suprême, s'il est d'origine barbare.

Jusqu'au milieu du IV<sup>e</sup> siècle, les chefs d'origine barbare la dissimulent en prenant des noms latins : Magnence (en admettant qu'il descende d'un lète germain), Bonitus, Silvanus. Depuis lors, ils gardent leurs noms germaniques : Nevitta, Charietto, Dagalaïf, Mérobaude, Richomer, Bauto, Arbogast, Fravitta, Stilichon, etc... Est-ce par orgueil de race ? Mais ce sentiment ne se manifeste nulle part chez eux, et, d'ailleurs, ces chefs ont pris la nationalité romaine. C'est là plutôt une affaire de mode. Le système onomastique romain, le triple nom (*prenomen, gentilicium, cognomen*) est en ruine. Au III<sup>e</sup> siècle, les surnoms (*cognomina*) se multiplient. Par réaction, on en viendra plus tard à n'employer que le dernier surnom comme nom usuel. Les chefs de guerre germaniques au service de Rome donnent l'exemple du nom unique. Mais pour marquer leur attachement à l'Empire, à partir de Vespasien ou même de la dynastie constantinienne se rattachant fictivement à Claude II, ils prennent le gentilice de *Flavius* porté

par cette dynastie, et cette marque de déférence se transmettra même chez certains rois barbares après la chute de l'Empire.

Quoi qu'on ait dit, Rome n'a jamais eu à se repentir d'avoir engagé les Germains à son service, du moins les Francs et les Alamans. L'attrait de la civilisation, identifiée à la continuation de l'Empire, était irrésistible pour les plus intelligents d'entre eux. L'entrée au service de Rome était définitive et nul retour en arrière, vers la « barbarie », n'était concevable. La rupture avec le passé était nette. Les Germains demeurés Germains n'avaient pas d'ennemis plus implacables que ces Francs et ces Alamans devenus citoyens romains.

Rome reconnaissait leurs mérites en leur attribuant non seulement des commandements, mais des titres honorifiques dont ils étaient très friands. La décoration suprême, le consulat, a été conférée à plusieurs d'entre eux.

[Retour à la table des matières](#)

LIVRE III  
RECU ET DISPARITION  
DE L'AUTORITÉ ROMAINE EN GAULE  
(406-476)

*CHAPITRE PREMIER*

LES INVASIONS. — LES DERNIERS PRONUNCIAMIENTOS. —  
SOULÈVEMENT DE L'ARMORIQUE. —INSTALLATION DES BARBARES  
(406-476)

[Retour à la table des matières](#)

A la mort de Théodose, en 395, quels que fussent les défauts de l'organisation défensive, la Gaule paraissait en état de repousser toute invasion des Barbares d'outre-Rhin, ou, si une invasion se produisait, d'en venir à bout, plus ou moins rapidement, comme par le passé.

Il n'en fut rien. La Gaule se trouva presque subitement dépourvue de moyens de protection, faute de troupes. Arbogast en avait certainement emmené bon nombre en Italie pour lutter contre Théodose en 394. En 398, pour mater la révolte de Gildon en Afrique, on retira de Gaule les meilleures unités, les Joviens, les Herculéens. De 401 à 406, pour pouvoir lutter contre le Visigoth Alaric et protéger l'Italie, Stilichon, qui dirigeait l'Occident sous le couvert de l'incapable empereur Horiorius, vida la Gaule et la Grande-Bretagne de leurs dernières forces.

La garde du Rhin fut confiée aux Germains eux-mêmes, aux riverains de la rive droite, Alamans, Burgondes, Francs, engagés au service de Rome comme fédérés.

Cependant, en l'année même où Stilichon écrasait (23 août 406), à Fiésole, sous Florence, une horde d'Ostrogoths, commandée par Radagaise, une trombe ethnique qui se formait au cœur de l'Europe allait fondre sur la Gaule. En Pannonie (Autriche-Hongrie), des peuplades, longtemps errantes, après avoir fait halte quelque temps, décidaient de chercher fortune à l'Ouest.

Ces peuples étaient les Vandales, les Suèves, les Alains. Les premiers, après avoir fait partie de la confédération des Luges, établis sur la Baltique, s'étaient retirés en Moravie et sur le cours supérieur de la Theiss. Ils étaient divisés en deux branches, les Asdingues et les Silingues. En Pannonie, ils retrouvèrent les Quades ou Suèves, contre lesquels Rome défendait le passage du Danube depuis trois siècles, et aussi un débris d'Aryens du Caucase, les Alains, ceux qui n'avaient pas voulu se soumettre aux Huns. En Pannonie, ces peuples ne se sentaient pas en sécurité. Les Vandales avaient subi au cours des siècles des défaites infligées par les Goths. La pression des Huns se faisait de plus en plus lourde sur l'Europe centrale. En l'année 401, ces quatre peuples décidèrent de décamper en masse. Leur but était l'Italie et ils s'avancèrent jusqu'en Norique (Bavière). Mais Stilichon réussit à les contenir et le bruit de ses succès sur Radegaire, dans l'été de 406, décida les Barbares à porter leur effort d'un autre côté. Le 31 décembre de cette année, ils arrivent au Rhin sous Mayence. Les Francs leur disputèrent vigoureusement le passage et le roi des Aldingues fut tué. Mais les Alains, commandés par Respendial, vinrent à bout des Francs et le torrent passa.

Ce qui fit la gravité de l'invasion, c'est qu'elle ne fut pas seulement une attaque de guerriers venus pour piller, comme, semble-t-il, en 255 (?) et 275, mais une migration de peuples. Les envahisseurs emmenaient avec eux femmes et enfants. C'étaient des fuyards désireux à tout prix d'échapper à leurs ennemis et c'est leur désespoir qui les rendait si redoutables. La Gaule fut leur proie pendant plus de trois ans, jusqu'au moment où ils passèrent en Espagne (automne de 409).

Il ne convient pas cependant de prendre au pied de la lettre le passage où saint Jérôme, écrivant à la dame Agerunium, s'exprime en ces termes :

« Des nations innombrables et féroces se sont rendues maîtresses de la Gaule. Tout ce qui est enserré entre les Alpes et les Pyrénées, l'Océan et le Rhin, a été dévasté par le Quade, le Vandale, le Sarmate, l'Alain, le Gépide, l'Hérule, le Saxon, le Bourguignon, l'Alaman, et ô douleur! les Pannoniens (transformés en ennemis ?). C'est vraiment Assur qui est venu avec eux. Mayence, noble cité jadis, a été prise et détruite, et des milliers d'hommes égorgés dans l'église. Vangiones (Worms) est tombée après un long siège, Reims, ville puissante, Arras, la cité des Morins (Térouane) au bout du monde, Tournai, Nemetes (Spire), Argentorat (Strasbourg), ont été transformées en Germanie. Aquitaines, Novempopulanie, Lyonnaises, Narbonnaises, toutes ces provinces ont été dévastées, à l'exception d'un petit nombre de cités et celles que le glaive étranger a épargnées, la famine interne les a fait périr. »

Le ton déclamatoire de cette pièce est évident. Jérôme se plaît à énumérer les peuples barbares. Il a des réminiscences bibliques (Assur). Il termine conformément aux règles de la rhétorique de l'école, par une opposition (*foris gladius, intus fames*). Les Morins sont toujours, comme chez Pline (ou Strabon), *extremi hominum*. Au reste, Jérôme écrit, en l'année 410, de Palestine et l'éloignement grandit le désastre.

La situation de la Gaule fut encore aggravée par de nouveaux *pronunciamentos* des troupes de Bretagne. L'armée qui défendait, et très mal, la grande île, réduite à peu de chose par les prélèvements opérés sur elle pour la défense de l'Italie, voulut porter à l'Empire deux fantoches qui ne firent que paraître pour disparaître. Un troisième, Constantin, passa en Gaule et se fit accepter par les régions du Nord, lorsque les Barbares eurent gagné le Midi. Stilichon envoya contre l'usurpateur le Goth Sarus, serviteur de l'Empire, qui échoua au siège de Valence et rentra en Italie (407). A l'instigation de Stilichon, Honorius décida d'aller combattre en personne Constantin. Mais quand, rendu à Ticinum (Pavie), il donna ordre à l'armée impériale de passer en Gaule, une sédition effroyable surgit. Les soldats mirent à mort les préfets du prétoire d'Italie et de Gaule, le maître des offices, le questeur du sacré palais, les deux ministres des finances (comte des larges-

ses sacrées, comte des domaines), les deux chefs de la Gaule, bref les plus hauts personnages de l'État. L'empereur lui-même n'échappa à la mort qu'en s'engageant à sacrifier Stilichon (13 août 408). Il tint sa promesse dix jours après.

Le résultat fut naturellement d'affermir la situation de Constantin qu'Honorius, menacé par Alaric et les Visigoths, dut reconnaître comme collègue avec le titre d' « Auguste ». Constantin se prit au sérieux. Établi à Arles, il voulut joindre aux Gaules et à la Bretagne l'Espagne, comme avaient fait Maxime et Eugène (la créature d'Arbogast), et il dirigea en Espagne son fils Constant, tiré du cloître, dont il fit un César.

Mais ces recommencements étaient une pitoyable comédie. Constantin III n'avait à sa disposition aucune force sérieuse. Il ne put empêcher le passage des Vandales, Suèves, Alains, en Espagne où ils furent les maîtres (fin septembre 409). Il perdit la Bretagne qu'il avait dégarnie de troupes pour se rendre maître de la Gaule. Il ne put s'emparer de l'Espagne où se dressa contre lui un compétiteur, Maxime. Et cependant Constantin croyait qu'il pourrait poursuivre son rôle suranné. En 410, au cours de l'été, il alla en Italie, tentant de reprendre les desseins de Maxime contre Gratien, d'Arbogast contre Valentinien II. Il dut vite rentrer en Gaule. L'année suivante vit la fin de cette parodie. Géronce, qui avait porté à l'Empire Maxime II, en Espagne, assiégea dans Vienne, captura et décapita Constant, fils de Constantin III. Son père n'avait d'autres forces que celles que lui procurait le Franc Edobinc, mais celui-ci fut assassiné et Constantin III lui-même, assiégé dans Arles après s'être défendu trois mois contre les forces du général romain Constance et des auxiliaires goths de celui-ci, fut pris, puis décapité (411).

Son exemple n'effraya pas un certain Jovin, Gallo-Romain, qui, lui aussi, crut qu'on recommençait le passé il prit la pourpre à Mayence et s'installa à Trèves, déjà deux fois prise et ruinée par les Barbares. Il n'avait d'autres appuis que ces mêmes Barbares, les Burgondes qui, sous leur roi Gundahar (Gunther), avaient passé le Rhin en 407 et s'étaient installés à Mayence, à Worms, à Spire, et aussi une bande d'Alains, commandés par Goar, demeurée en Gaule, alors que le reste suivait la fortune des Vandales. Un instant, il crut s'assurer l'alliance

précieuse d'Athaulf et de ses Visigoths. Le beau-frère et successeur d'Alaric eût bien voulu, lui aussi, chercher pour son peuple un asile en Afrique. Les circonstances ne le permettant pas, il avait consenti à cesser de ravager l'Italie, si l'empereur Honorius lui accordait un établissement en Gaule, en Narbonnaise (hiver 411-412). Les négociations engagées par Jovin furent repoussées. Jovin fut assiégé et pris dans Valence; remis au préfet du prétoire de Gaule, Dardanus, il fut mis à mort à Narbonne. Des membres de la noblesse gallo-romaine s'étaient compromis avec Constantin de Bretagne et Jovin; ils furent suppliciés (mai). Puis il y eut une amnistie d'Honorius (12 juin 413). La Gaule parut rentrer sous l'autorité du prince résidant à Ravenne.

Mais une force étrangère la dominait, au Midi, celle des Visigoths. Athaulf, esprit politique, comprenait que, établi désormais sur le sol de l'Empire, il lui faudrait s'accommoder avec lui. Il se heurta à la résistance d'Honorius, réclamant sa sœur Placidie, qu'Athaulf et Alaric avaient fait prisonnière lors de la prise de Rome (24 août 410). Alors, il mit la main sur Narbonne, Toulouse, Bordeaux, et, le 1<sup>er</sup> janvier 414, épousa Placidie à Narbonne. La fille du grand Théodose, consentante, était vêtue en impératrice; son époux barbare portait le costume romain. Le mariage eut lieu dans la demeure d'un grand romain, Ingénuus. L'enfant qui naquit de leur union porta le nom de l'illustre grand-père Théodose. Il ne vécut pas. Le rêve de son père ne vécut pas davantage. Les desseins d'Athaulf étaient prématurés. Ils se heurtèrent à l'hostilité d'Honorius entretenue par son généralissime Constance, un Illyrien, qui eût voulu épouser Placidie, et, d'autre part, à l'inquiétude d'un parti gothique ennemi de Rome. Passé en Espagne, en Tarraconaise, Athaulf fut assassiné en août ou septembre 415. Son successeur, Wallia, entraîna les Goths jusqu'à Cadix, dans le dessein de passer en Afrique. Cette fois encore, la traversée ne put s'effectuer. Il était dit que la destinée des Visigoths devait se faire en Espagne et en Gaule.

Wallia, déçu, se rapprocha de l'Empire et se mit à son service. Il rendit Placidie, qui épousa, à regret, dit-on, Constance (1<sup>er</sup> janvier 417). Il extermina les Vandales Silingues, établis dans la région qui a gardé leur nom, Andalousie (pour Vandalicie), et affaiblit les Alains.

Il ne restait plus de Barbares en Gaule, sauf dans les régions rhénanes et une partie de la Belgique actuelle. En 418, Honorius crut faire acte de bonne politique en ressuscitant l'Assemblée générale des Gaules, qui se tint à Arles.

Mais le choix de cette ville, au lieu de Trèves, est significatif, et aussi la liste des provinces qui y furent convoquées : elles constituent le diocèse de Vienne. Dans ce diocèse même, on envisagea que les provinces d'Aquitaine et de Novempopulanie n'enverraient que peu de délégués « en raison de l'éloignement »<sup>35</sup>. Le « diocèse des Gaules », la Gaule du Nord, que devient-il ?

Il s'y passe, depuis l'année précédente pour le moins, des choses étranges.

Un chroniqueur grec, vivant loin des lieux, écrit :

« Toute l'Armorique et d'autres provinces des Gaulois, imitant les Bretons (de Grande-Bretagne), s'affranchissent de la même manière : après avoir chassé les gouverneurs romains, elles se donnent un gouverneur à leur guise. »

A quoi Zosima fait-il allusion ? Peut-être aux révoltes de Constantin, de Jovin et de leurs partisans en Bretagne et en Gaule. Mais il y a aussi autre chose. L'Armorique, c'est bien plus que le pays que nous appelons ainsi, sous une influence géographique et littéraire. Les cités « armoricaines », pour César, c'est toute la côte, depuis le Poitou jusqu'au pays de Caux. A la fin du IV<sup>e</sup> siècle, la « Notice des Gaules » appelle *Tractus Armoricanus* la région côtière allant de la Gironde à la Somme et même l'intérieur, en tout cinq provinces. Au commencement du V<sup>e</sup> siècle, l'Armorique forme un commandement sous les ordres d'Exuperantius, nous apprend Rutilius Namatianus, dans son poème *De reditu* (sur son retour de Rome en Gaule). Au milieu de cette région, un grand mouvement social apparaît, une jacquerie, une *bagaude*. La comédie anonyme du *Querolus* (le Grognon), composée à l'imitation de Plaute, vers cette époque, jette sur elle une lueur curieuse.

---

<sup>35</sup> Voir plus haut, p. 432.

## Le Grognon se plaint de son sort au Génie du foyer (Lare familial).

Q. — Si tu peux quelque chose, Lare, fais-moi particulier et puissant (en même temps).

L. — Quelle sorte de puissance veux-tu avoir ?

Q. — Qu'il me soit permis de dépouiller ceux qui ne me doivent rien, de battre ceux qui ne dépendent pas de moi, et, quant à mes voisins, de les dépouiller à la fois et de les battre.

L. — Ha! ha! ha! C'est le brigandage, ce n'est pas la puissance que tu réclames. Ma foi, je ne sais comment on pourrait te procurer ce plaisir. Ah! si! J'ai ton affaire! Va vivre sur la Loire.

Q. — Et après ?

L. — Là, les hommes vivent sous la loi de nature. Là, point de fauxsemblant. Là, on rend les sentences capitales sur un tronc de chêne et elles sont écrites sur les os (du patient). Là aussi, les paysans plaident et les particuliers rendent la justice. Là, tout est licite. Si tu es riche, tu seras appelé *patus*<sup>36</sup> : c'est ainsi que parle notre Grèce<sup>37</sup>. O forêts, ô solitudes, qui vous a dites libres ? Et il y a beaucoup plus grave que je tairai et, d'ailleurs, pour l'instant cela suffit.

Q. — Je ne suis pas riche (*patus*) et n'ai que faire de chêne. Je ne veux pas de cette juridiction des bois.

L. — Demande alors quelque chose de plus doux et de plus honnête, si ce genre de procès te fait peur.

Ce passage s'explique par le voisinage d'une *bagaude* installée sur la Loire et organisée en administration. L'œuvre est dédiée à Rutilius, qui semble identique à Rutilius Namatianus. Dans son poème du *Retour*, écrit en Gaule à l'extrême fin de 417 ou en 418, celui-ci parle justement des troubles qui ont agité les Armoriques, troubles qui s'apaisent, car son ami et parent Exuperantius enseigne à présent à ces contrées armoricaines à aimer le retour de la paix exilée; il rétablit les lois (remplacées par le droit de nature), ramène la liberté (pas celle des bois et des solitudes) et ne permet plus que (les maîtres) soient les serfs de leurs serviteurs. Il semble bien que Rutilius, dans les vers 213-216 de son poème, se souvienne de la scène du *Querolus* qu'on vient de traduire. En ce cas, les troubles d'Armorique (où est inclus alors le bassin de la Loire) ont été réprimés en 417-418.

<sup>36</sup> Mot inconnu. C'est un mot gaulois ou du latin de la Gaule.

<sup>37</sup> Ironique, car *patus* n'a rien d'attique.

Quoi qu'il en soit, la cour de Rome était tellement rassurée à cette date de 418 qu'elle ramena d'Espagne les Visigoths. Cette fois, on les installe loin de la Méditerranée, en Aquitaine seconde, où ils pouvaient, entre autres services, contenir les débarquements des Saxons qui, précurseurs des Normands, infestaient l'Atlantique.

D'ailleurs, ne nous représentons pas à cette date l'installation des Goths comme une conquête consentie. Ils sont « fédérés », c'est-à-dire qu'ils sont aux ordres de Rome et entretenus comme l'étaient hier encore les soldats de l'armée régulière : ils sont nourris par les produits de l'impôt en argent ou en nature et par l'annone déposée dans les magasins et celliers de l'État, le plus souvent le long des grandes routes, dans les *mansiones*. L'administration civile et financière de l'Empire subsiste. Quant aux inconvénients pour les populations de l'établissement des Goths, ils ne sont pas sensiblement différents de ceux que présentaient les troupes régulières qui, on l'a vu, étaient, depuis longtemps, en majorité d'origine barbare.

La chose grave, c'est que ces nouvelles forces au service de l'Empire ne sont plus commandées par des chefs romains ou des chefs germains romanisés, mais par leurs propres rois nationaux, et le danger se fera vite sentir.

Honorius mourut le 15 août 423. En sa personne, comme en celle de son frère, Arcadius, se montre un type nouveau d'empereur fréquent en Orient et en Extrême-Orient, inconnu jusqu'alors dans le monde romain, l'empereur cloîtré dans un palais, sans relation directe avec la population civile, même avec l'armée. Jusque-là, l'empereur est à la fois le chef de l'État et le premier soldat de l'armée : aux III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles, il ne quitte pas les frontières. Il séjourne peu ou pas à Rome où il apparaît très rarement, comme un provincial étonné. Les compétiteurs au pouvoir suprême savent ce qui les attend. Leur ambition se double du sentiment du suprême devoir qui leur incombe : défendre au péril de leur vie, tout de suite, dès la prise de pourpre, la *Romania*. L'usurpateur doit reprendre la fonction, la faction du prédécesseur qu'il vient de sacrifier. Tel le prêtre de Némi, tenu de veiller sur le Rameau d'Or, sur la Civilisation. La carrière de ces personnages qui sont moins des ambitieux que des instruments et des victimes des

agitations convulsives de l'armée, revêt de ce fait un caractère tragique, parfois même de grandeur.

Plus rien de tel à partir de la mort de Théodose. Quoi de plus répugnant que ces princes vivant d'une vie secrète, au milieu de leurs courtisans, des eunuques, des espions, faibles de caractère, parfois débiles de corps, complotant dans l'ombre contre leurs meilleurs serviteurs ou les sacrifiant lâchement à une intrigue de cour ou à une sédition!

Le parfait modèle de ce type de chef d'État, Honorius, aurait vite été balayé sans le respect dont était entouré le nom de son père, sans le hasard aussi qui fit mourir prématurément les grands chefs barbares, tel Alaric, tel Athaulf, enfin sans la bonne fortune que lui valurent les services de l'Illyrien Constance et son mariage avec sa sœur Placidie. Nommé Auguste, ainsi que Placidie (en février 421), Constance était destiné à succéder à Honorius, qui n'avait pas d'enfant. Il eût pu, peut-être, rétablir la situation de l'Empire, au moins partiellement. Si la Grande-Bretagne était abandonnée, si l'Illyricum était occupé presque en entier par les Barbares, si l'Espagne était plus qu'à moitié au pouvoir des Vandales, Suèves et Alains, l'Italie était délivrée des Barbares, l'Afrique soumise. Enfin, en Gaule, la situation était compromise mais nullement désespérée. Au Midi, les Visigoths étaient fédérés. Fédérés aussi les Francs et les Burgondes établis sur la rive gauche du Rhin et dans les Pays-Bas du *Belgium*. Que l'Empire disposât d'une armée romano-germanique de 25.000 hommes environ, comme Stilichon, et tout pouvait rentrer dans l'ordre, du moins pour un certain temps.

Mais Constance mourut le 2 septembre 421 et le fils qu'il laissait de Placidie, Valentinien III, n'avait que deux ans. L'enfant faillit ne pas régner. La hantise de la pourpre n'existait pas seulement chez les officiers de l'armée, mais chez les hauts fonctionnaires. Johannès, « primicier des notaires », c'est-à-dire chef de la chancellerie impériale, se proclama empereur à Ravenne. Placidie et son fils furent sauvés par la fidélité du comte Boniface, qui commandait en Afrique, et par l'intervention de l'Empire d'Orient. Valentinien III fut proclamé « Auguste » à Rome, le 25 octobre 425, et installé par son cousin Théodose II. Il avait sept ans. Sa mère régna donc sous son nom avec

les tolérances du cousin de Constantinople, la nouvelle Rome, qui désormais se considérera comme supérieure à la Rome antique.

[Retour à la table des matières](#)

## CHAPITRE II

AETIUS ET LA DÉFENSE DE LA GAULE. — LE RÉGIME DE L'HOSPITALITÉ. — LA BAGAUE ET L'ARMORIQUE. — INSTALLATION DES BRETONS. — LUTTE CONTRE LES FRANCS SALIENS. — INVASION DES HUNS. — MORT D'AETIUS ET DE VALENTINIEN III (425-455).

[Retour à la table des matières](#)

A partir de ce moment, le sort de la Gaule va s'identifier, ou presque, à celui du comte Aetius. C'était un Romain d'Orient, né à *Durostorum* (Silistrie), donc à la frontière de l'empire. Il appartenait à une famille noble. Son père, Gaudence, avait fait sa carrière en Occident, où il fut promu au grade de *magister equitum* (généralissime de la cavalerie). C'est précisément à la haute situation de son père qu'Aetius dut, dès l'enfance, d'être livré comme otage, d'abord à Alaric, puis à Rugas ou Rugila, par les autorités romaines, en gage des traités avec les Visigoths et les Huns. La rude éducation que reçut là Aetius en sa jeunesse fut pour lui et l'Empire un bienfait. Il apprit la tactique militaire des Barbares et noua chez eux des relations profitables.

Compromis dans la révolte de Johannès, il s'était accommodé avec Placidie et avait reçu le titre de « comte ». En 425, il eut la mission de défendre la Gaule en tant que « maître » (*magister militum*). Il était temps. Le Visigoth Théodoric I<sup>er</sup> avait déchiré la convention militaire (*foedus*) avec Rome et, profitant des troubles amenés par la mort d'Honorius, s'était emparé de la Narbonnaise première, enfin, assiégeait Arles, Aetius l'obligea à se retirer. En 432, il fut rappelé par Placidie. Le comte Boniface, malgré sa réputation, n'avait pas réussi à

empêcher la conquête de la majorité de l'Afrique du Nord par Genséric, roi des Vandales Asdingues et des Alains, et était rentré en Italie. L'antagonisme des deux hommes aboutit à une bataille rangée dans laquelle Aetius fut vaincu, mais où Boniface succomba. Aetius, qui avait fui jusqu'en Pannonie, revint l'année suivante avec une armée de Huns cédés par leur roi, Rugila. Nulle résistance ne put lui être opposée. Il fallut s'accommoder avec lui. Il fut nommé généralissime (maître des deux armes), décoré de la qualité de patrice (436). Selon une tradition peu sûre, il aurait épousé Pélagie, veuve de Boniface, et se serait ainsi garanti contre un parti rival. Quoi qu'il en soit, il fut le vrai chef de l'État gouverné en apparence par Valentinien III.

Son action se reporta aussitôt sur la Gaule. L'Italie, pour l'instant, était tranquille. L'Afrique était perdue sans espoir. L'Espagne tombait morceau par morceau au pouvoir des Suèves, seuls maîtres de la péninsule depuis le départ des Vandales et des Alains pour l'Afrique (429). Restait la Gaule, charnière et défense du monde romain. Et la situation de ce pays était devenue des plus graves.

L'attitude des Barbares admis sur le sol romain s'avérait de plus en plus hostile. Le Nord-Ouest était envahi par des réfugiés venus de l'île de Bretagne et leur conduite n'était pas moins inquiétante. Enfin, la lutte sociale des bagaudes, conjuguée avec la rupture des Armoriques avec Rome, avait repris, pire que jamais.

Parmi les Barbares, les Burgondes, jusqu'alors, n'avaient pas fait parler d'eux. En 413, on les avait laissés s'installer sur la rive gauche du Rhin, à Mayence, à Spire, à Worms. Cette dernière cité était le séjour préféré de leur roi Gundahar (Gunther). En 435, il voulut s'étendre vers la Belgique et en fut empêché par Aetius. L'année suivante, il recommença. Cette fois, le châtement fut terrible. L'armée burgonde subit des pertes considérables et leur roi périt (436). Le célèbre poème en haut-allemand, qui nous est parvenu dans une rédaction autrichienne des premières années du XIII<sup>e</sup> siècle, les *Nibelungen*, a conservé un souvenir de ce désastre, mais complètement déformé : les Huns qui mettent fin, en la personne du roi Gunther, à la dynastie des Gibiechingen, ne sont pas les Huns d'Attila, mais les Huns au service d'Aetius. Sept ans plus tard, Aetius déplaça le peuple burgonde. Il le transplanta loin du Rhin, dans la *Sapaudia*, la Savoie

de ce temps, qui allait de Grenoble à Yvoire sur le Léman (443). Le motif de ce transfert et son choix n'apparaissent pas clairement. La Gaule n'y gagna rien. Les Burgondes furent remplacés dans les régions abandonnées par les Alamans, plus dangereux.

Le régime auquel furent soumis les Burgondes fut celui de l'« hospitalité ». L'« hôte » barbare, qui est un chef, est installé avec sa famille, sa suite armée, ses esclaves, sur un des grands domaines de l'aristocratie gallo-romaine. Le Barbare reçoit les deux tiers du sol arable de ce domaine et le tiers des esclaves, la forêt et les pâturages demeurant communs. Ce mode de partage peut s'expliquer par le mode d'exploitation du grand domaine. On a vu <sup>38</sup> qu'il était divisé en deux zones : le maître se réservait une partie du sol arable, la moindre, le tiers environ, qu'il cultivait avec le secours des esclaves; la majeure partie était partagée en petites fermes, dites « manses », réparties en autant de familles de paysans qui payaient la jouissance, en fait héréditaire, de leur tenure, en versant des redevances en argent, surtout en nature, et en s'acquittant de corvées et main-d'œuvre sur le sol que le maître exploitait directement (en latin *in dominicatum*, en français « condamine », comme on dira plus tard). Dire que l'hôte barbare reçoit les deux tiers du sol, c'est dire qu'il touche les redevances des deux tiers des paysans-fermiers du domaine; s'il n'a que le tiers des esclaves, c'est qu'il n'a que le tiers de la réserve seigneuriale. En fait, « l'hôte » et le propriétaire romain se partagent également les profits du domaine. La Barbare n'a, du reste, que la possession de sa part (de sa *sors*), il n'en a pas la propriété au sens plein du mot *dominium* dans le droit romain. L'hôte peut entretenir ses serviteurs et guerriers sur sa part, à sa guise, soit à ses frais, soit en leur distribuant des parcelles de sa *sors*. Ce partage entre le propriétaire gallo-romain et l'hôte barbare est compliqué et cette complication est intentionnelle. On a voulu établir l'accord par la solidarité des intérêts. De part et d'autre, le régime de l'hospitalité a dû paraître avantageux. Il évite toute apparence de conquête et, en fait, il n'y a pas conquête au sens strict du mot. Francs, Burgondes, Goths, Alains ne sont pas des conquérants, ce sont des peuples qui, pressés en arrière par d'autres peuples, sont poussés sur le sol romain. Comme l'Empire n'a plus d'armée, force lui est de s'accommoder avec les nouveaux venus. L'hospitalité — le terme est

---

<sup>38</sup> Voir pp. 370-372.

significatif — est donc un procédé ingénieux pour tenter de faire vivre en bons termes indigènes et Barbares. A-t-il réussi ? Il n'est que trop évident qu'on n'a pu éviter les conflits qui sont dans la nature des choses, mais on a tenté un accommodement, on a évité même, par des moyens imparfaits, l'éviction brutale du Romain par le Barbare.

Avec les Burgondes et les Goths, il semble que le régime ait pu jouer, au moins quelque temps. Mais, avec les Alains, avec ceux d'entre eux qui étaient demeurés en Gaule, il ne réussit pas. En 442, on leur donna les campagnes désertes de la cité de Valence (c'est-à-dire le Valentinois). Deux ans après, un contemporain écrit :

« Les Alains, auxquels des terres de la Gaule ultérieure avaient été accordées par le patrice Aetius pour être partagées avec les habitants, maîtrisent par les armes leur résistance et, ayant expulsé les propriétaires, s'emparent de leur terre par la force. »

Il n'y demeurèrent pas. L'humeur aventureuse de ces sauvages Cauciens les entraîna en Italie où ils furent exterminés (464).

L'accord avec les Visigoths du Sud-Ouest ne pouvait être durable. Leurs chefs ne pouvaient supporter d'être écartés de la Méditerranée. En 436, leur roi, Théodoric I<sup>er</sup>, voulut mettre la main sur Narbonne. Ce projet échoua. Aetius, occupé au Nord, confia une partie de ses Huns au comte Litorius qui, par Clermont, vint de la Loire dans le Midi. Il força le Visigoth à lever le siège (436), mais, trois ans plus tard, il fut battu sous Toulouse et mourut prisonnier du Goth; l'armée de Litorius, composée de Huns, fut exterminée. Cependant, Théodoric ne reprit pas son attaque. L'intervention d'un riche sénateur d'Auvergne, Avitus, qui entretenait de bons rapports avec les Goths, ne suffit pas à expliquer cette modération, ce retour au *statu quo* antérieur. L'ambition de Théodoric se tournait d'un autre côté, du côté de l'Espagne. Il ne se sentait pas encore de force à l'enlever aux Suèves, mais il chercha pour l'instant à se créer des intelligences dans la péninsule. Il maria plus tard (449) une fille au roi suève Réchiaire.

Le Nord-Ouest de la Gaule cause à l'Empire des soucis pires peut-être que les Barbares. La bagaude a repris, plus virulente que jamais, sous la conduite d'un certain Tibatto. Elle est conjuguée à une nou-

velle révolte de l'Armorique (435). La « sécession » de la Gaule « ultérieure » prit fin deux ans après, quand Tibatto et autres chefs de la « sédition » eurent été faits prisonniers ou massacrés (437). C'est alors que Litorius, qu'Aetius avait chargé d'étouffer le mouvement, dut voler au secours de Narbonne, ainsi qu'on vient de voir.

L'agitation de la Gaule du Nord-Ouest ne fut calmée que pour peu de temps. Dès 441, Aetius dut, pour surveiller l'Armorique, engager au service de l'Empire l'Alain Goar et ses féroces Caucasiens. Ils réussirent à mater la révolte. Elle avait été grave. Majorien, le futur empereur, qui servait sous les ordres d'Aetius, défendit Tours assiégée par les rebelles. L'honneur du succès fut reporté au chef suprême Aetius, dans le panégyrique que Mérobaude, un Franc romanisé, composa à l'occasion de son troisième consulat, le 1<sup>er</sup> janvier 446 (et non 447).

Et puis, tout recommença. En 448, Goar s'apprêtait à étouffer dans le sang les rebelles lorsque saint Germain d'Auxerre, désireux d'épargner la contrée, se rendit à Ravenne pour intervenir en faveur des insurgés, auprès de Placidie et de Valentinien III. Il mourut pendant son séjour, le 31 juillet. Il semble que Goar punit alors la « perfidie » armoricaine.

\*\*\*

Vers cette époque, aux alentours des années 440-441, au plus tard, se place un événement considérable : l'installation des Bretons à l'extrémité occidentale de l'Armorique. Depuis l'année 408, les Bretons, réduits à leurs propres forces, luttèrent désespérément contre des envahisseurs accourus de toutes parts, non seulement contre les Angles, Jutes et Saxons, venus par mer du Holstein et du Jutland, mais contre les sauvages populations du Nord de l'île de Calédonie, les Pictes, enfin contre les Scots d'Irlande, qui s'emparaient des côtes occidentales. En 441-442, les Saxons opérèrent la conquête de la majeure partie de l'île et on suppose que l'émigration qui porta une partie des Bretons vers l'Armorique et même jusqu'en Galicie en Espagne, commença alors. Cependant, il est à remarquer que les émigrés vinrent du Sud-Ouest de la Bretagne notre Cornouailles tire son nom de la *Cornubia* (Cornwall) insulaire et la côte septentrionale de notre

Bretagne, depuis la baie du Mont-Saint-Michel jusqu'à la rade de Brest, a longtemps porté le nom de *Domnonée*, qui est celui de la péninsule Sud-occidentale de l'île : le Devon anglais actuel en conserve le souvenir. Or, cette région était plus que menacée, elle était occupée par les Scots d'Irlande, depuis la fin du IV<sup>e</sup> siècle. Il se pourrait donc que l'émigration bretonne soit antérieure au milieu du V<sup>e</sup> siècle et que les émigrés, du moins les premiers, aient fui les Irlandais plutôt que les Anglo-Saxons.

Il est décevant de n'avoir aucune information sur la manière dont s'est opérée l'installation des Bretons en Armorique. Furent-ils installés, étant encore juridiquement sujets de l'Empire, par les autorités romaines, désireuses de repeupler les côtes armoricaines dévastées par les pirates saxons, ou, au contraire, occupèrent-ils de force des régions où l'autorité romaine était minée par la bagaude et la révolte incessante des « Armoricains » gaulois ? On ne sait. Comment les émigrés se sont-ils comportés avec les indigènes qui ne pouvaient avoir disparu subitement ? Ce qui est certain, c'est que les nouveaux venus les dominèrent entièrement. La « langue romaine » avait détruit le celtique, le ligure, l'ibérique, et recouvert toute la Gaule, du Rhin à l'Atlantique, de la mer du Nord aux Pyrénées. Les émigrés, venant d'un pays où la langue latine n'avait pas encore eu le temps de supplanter le dialecte celtique insulaire, imposèrent ce dialecte. Si l'intérieur du pays fut colonisé un peu plus tardivement, les côtes le furent entièrement et le breton s'imposa depuis l'embouchure de l'Ille, sur la Manche, jusqu'à l'embouchure de la Vilaine, sur l'Océan; il y eut même quelques postes avancés à l'extrême pointe de l'embouchure de la Loire.

Si l'île de Bretagne ne fut pas romanisée de langue, sauf chez les classes supérieures, elle avait joui de la civilisation romaine : elle était sillonnée de routes, elle possédait une trentaine de villes dont l'une, Londres (*Londinium* ou *Augusta*), avait déjà de l'importance commerciale.

On peut relever, au Sud de la Tamise et de la Severn : *Durovernum* (Cantorbery), chef-lieu du *Cantium* (Kent), *Calleva*, chef-lieu de la tribu des Atrebates, passés en l'île (Silchester), *Venta* (Winchester), chef-lieu des Belges insulaires, *Regnum* (Chichester), chef-lieu des

*Regni, Durovaria* (Dorchester), chef-lieu des *Durobriges*, *Isca* (Exeter), chef-lieu des *Dumnonii* (Devonshire); au Nord de la Tamise : *Corinium* (Cirencester), chef-lieu des *Dobuni*, *Venta* (Caer-went), en Monmouth, chef-lieu des *Silures*, *Vroconium* (Wroxeter), chef-lieu des *Cornovii*, *Ratae* (Leicester), chef-lieu des *Coritrani*, *Isca* (Caister, près Norwich, en Norfolk), chef-lieu des *Iceni*. Au Nord de la Humber, on trouvait *Isurium* (Ald-borough, au Nord-Ouest d'York), chef-lieu des *Brigantes*. En outre, quatre cités étaient qualifiées *colonies* : *Camulodunum* (Colchester), chez les *Trinovantes*, *Glevum* (Gloucester), *Lindo* (Lincoln), *Eburacum* (York). La plupart ne le cédaient nullement en étendue à la plupart des villes de Gaule. Dans les campagnes, on trouve les fondations de somptueuses villas.

Les Bretons n'arrivèrent pas païens ou hérétiques (ariens), comme les Germains installés sur le sol de l'empire. Ils étaient chrétiens catholiques. La première mention qu'on trouve de leur séjour en Gaule est la souscription d'un certain Mansuetus qui se dit « *episcopus Brittonum* » au concile de Tours de 461.

Il semblait donc que les nouveaux venus se seraient rapprochés aisément de la population indigène de la Gaule, à laquelle ils étaient, au surplus, presque identiques ethniquement. Il n'en fut rien. Les Bretons firent bande à part dans leur nouvelle patrie. Ils apparurent aux Gallo-Romains, puis aux Gallo-Francis, comme des Barbares au même titre que les Germains, et pires encore peut-être. Et ce jugement n'est pas sans justification : avant le XII<sup>e</sup> siècle, la Bretagne ne participa pas, ou d'une manière très faible, à la civilisation de la France et de l'Europe. La raison demeure obscure. On serait tenté de croire que la barbarie des Bretons émigrés a dû tenir au fait que les classes supérieures de la société sont restées dans l'île, continuant la lutte contre les envahisseurs, parfois avec bonheur. Les émigrés ont dû être composés en majorité de pauvres gens demeurés incultes. Ils avaient bien des chefs, les *machtyerns*, mais sans doute de modeste origine. Quant au clergé, il se composait de clercs plutôt moines que prêtres et leurs évêques étaient des évêques ambulants, des sortes de missionnaires. Cette particularité de l'épiscopat celtique (breton et irlandais) devait contribuer à éloigner la classe des clercs et, par suite, leurs ouailles, du monde ecclésiastique de Gaule et d'Italie, et même à faire considérer les Bretons comme ennemis des règles, des catholiques douteux.

\*\*\*

Si Aetius n'a dirigé en personne ni la répression de la bagaude dans l'Ouest, ni la campagne contre les Visigoths, c'est qu'il était occupé à contenir les Francs, notamment les Saliens. Ce peuple se multipliait depuis qu'il était installé en Texandrie (Nord du Brabant), et la tentation, la nécessité même de s'étendre plus au Sud s'imposait à lui. Il n'est pas douteux que, au cours de la seconde moitié du IV<sup>e</sup> siècle et de la première du V<sup>e</sup>, le peuplement des Francs gagna la ligne de repli de l'autorité romaine jalonnée par les *castra* dont on a parlé plus haut. Chose significative, cette ligne s'est trouvée, depuis cette époque jusqu'à nos jours, identique, ou à peu près, à la ligne de partage du dialecte germanique parlé par les Saliens (le flamand) et le dialecte roman parlé par la population gallo-romaine (le wallon). Au-delà, plus au Sud, le peuplement franc n'a été que superficiel.

La faiblesse de l'Empire était une tentation pour les petits rois saliens d'étendre leur autorité même sur les portions du sol romain étranger à la zone de peuplement indispensable à leur tribu. Un d'eux, Chlogio, sans doute déjà maître de Tournai, s'empara de Cambrai, puis tenta de s'étendre jusqu'à la Somme. A une date qui se place en 448 (et non 428), il fut surpris par Aetius, avec Majorien sous ses ordres, au moment même où il célébrait ses noces, et fut mis en fuite. Le lieu de la rencontre, le *vicus Helena*, est soit Helesmes (Nord) ou Valenciennes (canton Denain), à mi-chemin entre Tournai et Cambrai, soit Vic-en-Artois, sur la voie romaine de Cambrai à Arras, à 15 kilomètres à l'Est de cette dernière ville. L'avance des Francs se trouva contenue, mais pas pour longtemps.

\*\*\*

Un danger bien plus grave et tout à fait inopiné va surgir, le danger hunnique. L'installation des Huns depuis l'Oural ou le Don jusqu'au Danube, et même au-delà en Valérie, constituait une menace perpétuelle pour l'empire d'Orient. Cependant, les khans hunniques n'avaient rien tenté d'efficace contre l'Empire sous le règne de Théodose II qui les pensionnait. Mais le chef principal, Rugila, mourut vers 435. Il eut pour successeurs ses neveux Bléda et Attila. Ce dernier le

prit tout de suite de haut avec l'Empire. Il exigea le doublement de la pension qu'il considérait comme un tribut. En 441, sous des prétextes spécieux, il attaqua. Après s'être emparé de *Ratiaria* (Widdin), sur le Danube, il mit à feu et à sang la péninsule des Balkans. Il fallut acheter la paix à prix d'or deux ans après. Attila se sentait gêné par son frère; il le fit assassiner. En 447, nouvelle attaque de l'empire, qu'il ravagea. On pourrait s'étonner qu'il n'ait pas tenté de le conquérir, ce qui ne lui eût pas été difficile, en raison de la faiblesse, presque de l'inexistence, d'une armée adverse. Mais sa politique, qui, à travers les âges, sera celle des conquérants mongols et turcs, était d'éviter de s'établir dans les villes et de se laisser amollir par la civilisation. La condition qu'il mit alors à tout accord avec Constantinople est significative. Il exigea que de *Singidunum* (Belgrade) à *Novae* (Chistova), soit sur une longueur d'environ 450 kilomètres d'Ouest en Est, et sur une largeur de trois jours de marche, jusqu'à Nisch (112 km.), toute la région au Sud du Danube fût réduite en désert, pour bien séparer l'empire hunnique de l'empire romain. Ainsi la peste de la culture romaine ne contaminerait pas son peuple pour qui le salut était la vie nomade dans la belle prairie d'entre Theiss et Danube où le khan s'était établi.

Jusqu'à sa mort (450), Théodose II ne cessa d'être le jouet des réclamations, menaces, chantages du khan. Sa sœur Pulchérie lui succéda, s'associant comme époux mystique un brave et pieux officier, Marcien. Écœuré, le nouvel empereur refusa de continuer de verser le tribut au khan. Il semblait qu'il allait payer cher cet accès de dignité auquel on n'était plus habitué. Et voici qu'on assiste à une saute de vent. Attila se tourne contre l'Occident. Le prétexte aurait été d'ordre romanesque. La sœur de Valentinien III, Justa Grata Honoria, furieuse d'avoir vu mettre à mort son intendant et amant, Eugène, dépêcha auprès d'Attila un eunuque avec des présents et un anneau. L'anneau était-il le sceau authentiquant une demande de secours ? Le khan lui donna l'interprétation d'anneau de fiançailles. Il réclama « sa femme » et une part de l'empire comme dot. La cour de Ravenne s'avisait, pour détourner l'orage, de marier Honoria à un sénateur complaisant et une ambassade dut expliquer au khan que l'empereur romain ne disposait pas de l'Empire comme d'une propriété particulière.

Ces habiletés n'auraient eu aucun succès si Attila, au lieu d'entrer en Italie, ne s'était avisé de s'en prendre à la Gaule. Il alléguait comme prétexte qu'il voulait châtier, dans la personne des Visigoths, des esclaves fugitifs, les descendants de ceux qui, fuyant les Huns, avaient passé le Danube en l'an 376. Le plus probable, c'est que, excité contre les Visigoths par Genséric, roi des Vandales d'Afrique, il comptait bien, après avoir écrasé la seule force militaire sérieuse de l'Occident, celle des Visigoths, dominer ensuite sans difficulté l'ensemble du monde romain. Avec la grossière et impudente fourberie qui lui était habituelle, il tenta de dissocier Romains et Goths en assurant à chacun qu'il n'en voulait qu'à l'autre.

Il assembla des forces considérables. Son armée, comme toutes celles des conquérants de ce type, était hétéroclite. Les Huns n'en formaient qu'une partie, la minorité. La majorité était composée de contingents des nombreux peuples germaniques que lui ou ses prédécesseurs avaient soumis : Ostrogoths, Gépides, Skires, Rugues, Hérules, même des Germains occidentaux : des Thuringiens, un groupe de Burgondes demeurés sur la rive droite du Rhin, des Francs (de la Hesse). Il ne faut pourtant pas s'imaginer que l'ensemble représentait un torrent d'hommes. L'état des routes, les difficultés d'approvisionnement, l'impossibilité de transmission des commandements à une armée trop nombreuse limitaient alors, comme dans le passé et dans la suite (jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle), considérablement l'effectif. Les chiffres donnés par des chroniqueurs très postérieurs à l'événement sont légendaires.

Attila n'en amenait pas moins des forces redoutables, moins par le nombre que par la difficulté de lui opposer des contingents égaux. D'armée romaine, depuis longtemps, un demi-siècle, il n'en existait plus en Gaule. Rome engageait et péniblement des Barbares, mais non encadrés comme au siècle précédent. Aetius n'avait pu lutter contre Burgondes et Visigoths qu'avec des cavaliers huns, et cette ressource lui était alors interdite. Au reste, il était pour lors en Italie. Lorsque Attila passa le Rhin, au printemps de l'année 451, nul rassemblement de forces n'était effectué en Gaule. Pour comble de malchance, le patrice était au plus mal avec le roi Théodoric, et cependant il fallait persuader celui-ci de ne pas attendre sous Toulouse, sa résidence, l'attaque hunnique.

Aetius passa tardivement, semble-t-il, d'Italie en Gaule, peu accompagné : la famine qui sévissait en Italie l'empêcha sans doute, faute d'argent, de lever quelques troupes. Il se tint en Gaule, attendant la tournure que prendraient les choses.

Attila avançait lentement. Le 7 avril, jour de Pâques, il avait enlevé Metz et ce ne fut que deux mois plus tard qu'on le trouve assiégeant Orléans. La prise de cette ville et de son pont sur la Loire lui assurait l'entrée en Aquitaine. Au cours de ces deux mois, Aetius put négocier. Il usa du crédit du sénateur Avitus, le futur empereur, auprès de Théodoric, pour persuader les Visigoths de marcher à la rencontre de l'envahisseur. Il noua certainement aussi des relations avec les Burgondes de la *Sapaudia*, les Alains de la Loire, les Saxons du Bessin, les Sarmates et Lètes installés un peu partout dans le Nord de la Gaule, les Francs (Ripuaires), même avec les Armoricains. Tout cela prit du temps. Orléans était prêt à succomber. Son évêque, Anianus (saint Aignan), dut courir à Arles supplier le patrice de presser le mouvement. Enfin, l'armée de secours parut devant Orléans, le 14 juin. Il semble bien que la place venait d'être emportée, mais Attila, surpris, ne se sentant plus en forces, évacua la ville et se mit en retraite, suivant la voie romaine Orléans-Sens-Troyes. C'est avant cette dernière ville, à une vingtaine de kilomètres à l'Ouest, au lieu dit *Campus Mauriacus*, qu'il fut rejoint et contraint de livrer bataille. Attila se tint au centre avec ses Huns; il mit à sa gauche les Ostrogoths, sous Valamir, à droite les Gépides, sous leur roi Ardaric, et le reste des Germains. Aetius opposa aux Ostrogoths leurs frères les Visigoths, aux Huns les Alains et sans doute les autres contingents, Burgondes, Francs, Armoricains. Lui-même avec les « Romains », entendons des Barbares servant dans les cadres réguliers, fit face aux Gépides. L'affaire commença tard, à none, c'est-à-dire vers trois heures de l'après-midi, et dura jusque dans la nuit. Le lendemain seulement, les alliés, voyant que l'armée hunnique demeurait à l'abri des chariots de transport, comprirent qu'ils avaient le dessus. Mais la victoire avait été chèrement payée : le vieux roi Théodoric avait péri; un de ses fils, Thorismond, avait failli demeurer prisonnier. On n'osa forcer le camp d'Attila; on se borna à observer sa retraite jusqu'au moment où il eut regagné la vallée du Danube, puis la Pannonie (été de 451).

Attila avait été repoussé plutôt que vaincu. Ce n'en est pas moins une très grande date, et symbolique, de l'histoire générale qu'une vague de fond, partie de l'Extrême-Orient au IV<sup>e</sup> siècle, soit venue expirer en Champagne dans l'été de l'année 451.

Il était à craindre un retour offensif de l'invasion hunnique. Ce retour ne se produisit pas en Gaule. L'année suivante, Attila se retourna contre l'Italie, qui s'en tira par la promesse de payer tribut. Rentré dans son séjour favori, entre la Theiss et le Koros, il mourut la nuit de ses noces avec une princesse germane (453). Il laissait « un peuple de fils » dont les différends facilitèrent l'écroulement de l'empire hunnique, qui fut immédiat.

Il eût semblé que la victoire des *Campi Mauriaci* eût dû raffermir l'autorité romaine en Gaule. L'honneur de la journée avait été aux Visigoths, mais la succession de Théodoric était pleine de difficultés et le vainqueur, Thorismond, dès le lendemain de sa victoire, avait regagné au plus vite Toulouse pour s'assurer le pouvoir. Le vrai maître de la Gaule semblait être Aetius. Dans la réalité des choses, l'autorité de l'Empire était minée. Les Barbares prenaient racine en Gaule Francs et Alamans repeuplaient la Belgique, la rive gauche du Rhin, l'Helvétie. Dans le Midi, l'établissement des Visigoths revêtait le caractère d'une installation durable, indéracinable. On n'entend plus parler des Armoricains, ce qui ne voulait pas dire que le danger qu'ils présentaient pour l'unité romaine eût cessé; au reste, même en ce cas, l'expansion des Bretons constituait un non moindre péril. Au lendemain de son triomphe sur Attila, Aetius apparaît plus faible que jamais. En 453, ce n'est pas lui qui sauve Arles encore assiégée par Thorismond, pas plus que l'année précédente il n'avait réussi à préserver l'Italie de l'invasion d'Attila. L'absence d'armée en est certainement la cause.

Son crédit baisse rapidement à la cour en même temps que la haine contre lui, latente depuis toujours chez Placidie et Valentinien III, grossit et s'exaspère. La première meurt en novembre 450. Son frère, privé de ses conseils, est la proie des eunuques et des courtisans. Il a dû consentir au mariage de sa fille, Eudoxie, avec Gaudence, fils aîné d'Aetius. Comme il n'a pas de fils, c'est réserver l'Empire au fils du patrice. Cette solution, qui est raisonnable et peut assurer le salut de

l'État, l'affole. Le patrice lui apparaît comme un nouveau Stilichon. Il l'attire au palais, à Rome, et l'assassine de sa main (21 septembre 454). C'est comme une loi de l'histoire que les régimes finissants ne haïssent rien tant que l'homme qui peut les sauver.

Aetius n'est ni un grand politique ni un grand capitaine. Son contact avec le monde barbare, continu depuis son adolescence, n'avait certainement pas contribué à le rendre de fréquentation agréable. Le « dernier des Romains », comme on a dit, nous semble moins romanisé que les généraux germaniques du siècle précédent et que le Vandale Stilichon. Mais ses relations mêmes avec les Germains et les Huns lui avaient valu une incomparable connaissance du monde barbare, qui, jointe à ses talents, faisait de lui l'homme indispensable. Les contemporains eux-mêmes ont eu le sentiment qu'en sa personne l'Empire était frappé à mort en Occident. Ils ne se trompaient pas. Six mois après l'attentat, Valentinien III succombait à son tour : deux officiers de la garde d'Aetius, des Goths certainement, si l'on en juge d'après leurs noms, Optila et Thraustila, s'acquittaient du devoir sacré incombant aux « fidèles », la vendetta : un jour que l'empereur se rendait aux courses de Rome, il fut assailli et égorgé par eux (15 mars 455).

[Retour à la table des matières](#)

### *CHAPITRE III*

#### AGONIE DE LA ROMANIA EN GAULE (455-481)

[Retour à la table des matières](#)

Dans l'agonie de vingt ans qui suivit ces tragiques événements, nous n'avons à retenir que ce qui peut intéresser la Gaule.

Tout d'abord, il sembla qu'elle pouvait jouer un rôle de premier ordre. Après le règne éphémère de Pétrone Maxime et le sac de Rome par Genséric (juin 455), nul candidat à l'Empire ne s'offrit en Italie. En Gaule, un riche sénateur d'Auvergne, Avitus, se laissa porter à l'Empire. Dans sa jeunesse, il avait participé à des campagnes variées, sous Aetius, contre les Juthungues, branche des Alamans, en Norique et Vindélicie (436), contre les Burgondes (436). Ensuite, il s'était entremis auprès des Visigoths chez qui il gagna un grand crédit; il aurait fait lever le siège de Narbonne par sa seule entremise, en 437, ce qui est exagéré. Pour prix de ses services, il est nommé préfet du prétoire des Gaules en 439. On lui devrait encore d'avoir apaisé le ressentiment du roi Théodoric après l'attaque de Toulouse par Litorius. Il se charge de l'éducation du fils homonyme du Goth, qui sera Théodoric II : il lui apprend à goûter Virgile et l'initie au droit romain. C'est à lui encore qu'a eu recours Aetius, en 451, pour ouvrir les yeux de Théodoric I<sup>er</sup> et le persuader de marcher à la rencontre d'Attila. Après la disparition d'Aetius, c'est lui que le fantoche Pétrone Maxime nomme « maître des deux armes », c'est-à-dire généralissime en Gaule. Il était traditionnel et comme normal qu'un généralissime de pure race gallo-romaine aspirât à l'Empire, appuyé sur la force armée. Mais les

« deux armes » n'existent que sur le brevet de nomination. En fait, Avitus ne dispose pas de troupes véritables. La force, en Gaule, réside dans l'armée visigothique et ce fut à son disciple, Théodoric II, qui avait succédé à Thorismond, assassiné en 453, qu'Avitus dut la possibilité de saisir le pouvoir. Une assemblée de « sénateurs », c'est-à-dire de « clarissimes », de Gaule, fut réunie à *Ugernum* (Beaucaire), le 9 juillet. Avitus y reçut la pourpre en présence de Théodoric II et de ses frères.

Il ne faut pas s'y tromper. Il n'était nullement question de constituer un empire des Gaules, répétition de l'état de fait qui s'était produit aux siècles précédents, au temps de Postumus ou d'Arbogast et Eugène. Avitus savait bien qu'on n'est vraiment empereur que lorsqu'on est reconnu par le sénat de Rome. Le 21 septembre, entouré de sénateurs de Gaule et de troupes visigothiques, il prit le chemin de l'Italie. Il y fut reconnu et, le 1<sup>er</sup> juin 456, revêtit le consulat. Avitus, qui se prenait au sérieux, se flattait de reconquérir l'Afrique sur les Vandales. Mais l'Occident, depuis longtemps, n'avait plus de flotte. Force était d'avoir recours à la partie orientale de l'empire qui, elle, avait des navires. Avitus engagea des négociations avec Marcien. Cependant, il lui fallait être reconnu par lui. L'antique principe de l'« unanimité » qui voulait que l'Empire continuât à être *un*, bien qu'administré par deux têtes, entraînait la conséquence que, si l'une des têtes disparaissait, celle qui demeurait administrait légalement l'ensemble, — mais il avait cessé de jouer passé Théodose I<sup>er</sup>. A la mort d'Honorius, en 423, Théodose II ne s'en était pas prévalu. Seulement, à partir de cette date, l'Orient avait fait accepter que nul n'était empereur légitime en Occident s'il n'avait son agrément.

Avitus ne fut pas reconnu par Marcien. Peut-être une tentative qu'il fit pour recouvrer la Pannonie a-t-elle indisposé l'Orient qui espérait rétablir une souveraineté, même théorique, sur cette province abandonnée aux Barbares depuis 380. Quoi qu'il en soit, Avitus n'ayant pas à compter sur la flotte de l'Orient ne pouvait rien contre les Vandales. Les espérances qu'avait pu faire naître chez le peuple de Rome le retour du blé africain s'évanouirent et avec elles le faible prestige du Gaulois. En Italie, on décida de s'en débarrasser. Les auteurs du complot furent Majorien et Rikimer. Le premier était Romain d'Italie, jadis compagnon d'armes en Gaule d'Avitus, sous le com-

mandement d'Aetius. Le second, fils d'un prince suève, petit-fils, par sa mère, de Wallia, commandait les quelques troupes barbares demeurées en Italie au service de Rome. On commença par sacrifier sous Ravenne le patrice Rémistius, nommé par Avitus (septembre). Avitus, qui était retourné en Gaule, repassa en Italie. Il était certainement peu accompagné. Son allié ou protecteur, Théodoric II, était occupé en Espagne, dans une lutte à mort contre les Suèves et leur roi Réchiaire. Sous Plaisance, Avitus fut capturé par Majorien et Rikimer. Ils épargnèrent leur prisonnier, mais à condition qu'il entrât dans les ordres (17 ou 18 octobre). Justement, le siège épiscopal de Plaisance était vacant. On le donna au sympathique captif. Avitus ne devait pas y demeurer longtemps. Il s'enfuit, mais mourut en route. Son corps fut porté à Saint-Julien-de-Brioude. En sa personne disparut l'unique et éphémère empereur que la Gaule ait donné à l'Empire. Son nom est conservé par le village et le petit lac d'Aydat, à 20 kilomètres au S.-O. de Clermont-Ferrand, où était situé un domaine nommé d'après lui *Avitacum*. Sa mémoire est célébrée dans le panégyrique que lui a consacré son gendre, le dernier des écrivains latins de Gaule, Sidoine Apollinaire.

D'origine barbare, le « comte » Rikimer ne pouvait aspirer à l'Empire. Il y poussa son complice Majorien. Marcien n'avait pu intervenir : il était mort le 26 janvier 457, après une longue maladie. L'Orient était sous l'autorité effective d'un Alain, le patrice Aspar. Pour la même raison que Rikimer, il ne pouvait aspirer à l'Empire; il y plaça un « tribun » qui avait servi sous ses ordres, Léon (7 février).

Celui-ci, vis-à-vis de l'Occident, observa les formes qu'on pourrait appeler « constitutionnelles », si elles n'étaient pas devenues une vaine parade. Rikimer fut décoré du titre de patrice, Majorien fut déclaré généralissime en Occident (27 février), puis, le 1<sup>er</sup> avril 457, près de Ravenne, proclamé « Auguste ». Pour bien manifester la solidarité des deux faces du monde romain, Léon et Majorien prirent simultanément le consulat le 1<sup>er</sup> janvier 458. Le sénat de Rome avait naturellement tout accepté et confirmé.

A l'occasion de son consulat, Majorien lui adressa son programme de réforme de l'Empire, touchant et chimérique. L'Empire s'en allait par morceaux. L'Italie restait pour l'instant indemne, le maître effectif

en était Rikimer. L'Espagne était le théâtre d'une lutte acharnée des Suèves contre les Visigoths, auxquels s'étaient joints des Burgondes. La Gaule, enfin, était en proie à des troubles violents, envenimés par l'inter règne qui suivit la déposition d'Avitus. Les Burgondes, jusque-là tranquilles, avaient profité de l'absence de toute autorité pour s'étendre au Nord, dans la Séquanaise, à l'Ouest, jusqu'au Rhône. Les grands propriétaires, loin de leur résister, les appelaient. C'est que la classe aristocratique des « sénateurs » gaulois n'avait pas vu sans regrets la déposition d'Avitus, un des siens. Elle songeait pour l'Empire à un certain Marcellin, dont on ne sait rien. Un ambitieux, Paeonius, s'était proclamé préfet du prétoire et agitait la jeunesse. Les Burgondes s'étaient installés près de Lyon, incommodes à force d'obséquiosité et de familiarité avec les grands propriétaires. La cité même restait aux Gallo-Romains, mais en pleine révolte contre l'Italie ou plutôt contre Rikimer.

D'accord avec lui, ou se croyant d'accord, Majorien projetait de passer en Afrique par l'Espagne et, pour construire une flotte et pour constituer une armée, faisait lever durement le *Tributum*, c'est-à-dire l'impôt foncier. Au Nord, les Francs s'étaient avancés jusqu'à la Somme. On fermait les yeux. Un de leurs rois, Childéric, de qui naîtra Clovis, se mettait, lui et ses hommes, au service du nouveau général des Gaules, Aegidius, nommé par Majorien, à la fin de 456 ou au début de 457. C'est lui, plus que probablement, qui fut chargé et de contenir les Burgondes qui se soumirent, on ne sait à quelle condition, et de châtier les Lyonnais, tâche dont il s'acquitta entre juin et novembre 458.

Majorien put alors passer en Gaule. Il franchit les Alpes en novembre ou décembre dans des conditions pénibles qui mécontentèrent l'armée uniquement composée de Barbares. Il emmenait avec lui le second maître de la milice, Népotien, et le nouveau préfet du prétoire des Gaules, Magnus, de très hauts fonctionnaires romains, le « questeur du sacré palais », Domnulus, le chef de la chancellerie (*magister epistolarum*), Petrus. Il s'arrêta à Arles. En sa personne, la Gaule, qui n'avait pas eu la présence d'un empereur légitime, entendons italien, depuis soixante-dix années, vit enfin un empereur, mais pour la dernière fois.

Majorien voulut faire son entrée dans la ville rebelle, si longtemps capitale de la Gaule. La répression y avait été impitoyable et laissait des haines dangereuses. Le chancelier Petrus partit en avant et arrangea les choses. Il s'acquitta si bien de sa mission que l'empereur fut accueilli dans la ville dévastée comme un sauveur. Il affranchit du tribut Lyon et le territoire environnant jusqu'à une distance de 3 milles (4.500 mètres) et cette immunité durait encore au temps de Grégoire de Tours, plus d'un siècle plus tard.

Il fallut ensuite tenir tête à l'ancien protecteur d'Avitus, Théodoric, de retour d'Espagne. Intimidé, le Visigoth renouvela le traité d'alliance, le *foedus*. Majorien passa ensuite en Espagne avec l'armée commandée par Népotien, auquel s'étaient joints des Visigoths fédérés. Tout semblait marcher à souhait. Mais la trahison rôdait autour de l'empereur. La grosse flotte, évaluée avec une exagération certaine à 300 navires, réunie à Alicante, fut capturée par les Vandales (mai 460). Majorien dut retourner à Arles et s'accommoda avec Genséric.

En Gaule, il y eut quelques troubles, suscités par les Alains. Aegidius en eut raison. En juillet 461, Majorien prit le parti de rentrer en Italie. Il était certainement peu accompagné. Aegidius demeurait en Gaule, Népotien en Espagne probablement. Alors se produisit un drame sanglant et mystérieux. Entre Gênes et Ticinum (Pavie), l'empereur fut soudain enveloppé par les troupes de Rikimer (2 août). Le patrice se contenta d'abord de le dépouiller des insignes du pouvoir impérial, puis, cinq jours après, il le mit à mort. Majorien nous apparaît comme un personnage énergique, tout pénétré du désir de bien faire, comme le montre sa législation. Il est, à vrai dire, le dernier empereur romain d'Occident.

A partir de ce moment, le pouvoir est aux mains de Rikimer.

Nous ne nous attarderons pas à parler des fantoches, reconnus ou non par l'Orient, auxquels il conféra la pourpre : Sévère, Anthémius, Olybrius. La mort de Rikimer, le 19 août 472, précipita l'agonie de l'empire d'Occident. Il subsistait en théorie partout, en fait, en Italie seulement. Le terrible faiseur d'empereurs disparu, il semblait que la fin était venue. Les grands rois barbares, le Visigoth, le Vandale, qui avaient eu leurs candidats à l'Empire, s'en désintéressaient. La *Res-*

*publica* fut prolongée de quatre années par un événement tragico-comique. Au moment où expirait Rikimer, un jeune Burgonde, Gondobaud, le futur roi, se trouvait à Rome. Rikimer, qui était son oncle, l'avait nommé « généralissime des Gaules », véritable sinécure, puisqu'il n'y avait plus d'armée romaine dans la Gaule. Mais ce titre et aussi la dignité de patrice conférée au jeune Burgonde lui donnaient un certain ascendant. Le futur oncle de Clotilde fit un empereur dans la personne de l'obscur Glycère, que, du reste, l'Orient ne reconnut pas.

L'empereur Zénon fit choix de Julius Népos. Bien qu'il fût fils de ce Népotien que nous avons vu au service de Majorien, Népos, qui n'avait pas quitté la Dalmatie, n'avait aucun appui en Italie. Après quatorze mois d'un règne nominal, il dut regagner la Dalmatie (28 août 475). L'homme devant qui il avait fui, Oreste, n'était autre que l'ancien secrétaire d'Attila. Bien que Romain de nation, celui-ci n'osa prendre la pourpre, sans doute en raison de son passé. Il entendit régner sous le nom de son fils, un enfant nommé Romulus. L'Orient ne le reconnut pas et l'appela par dérision « augustule ».

La connaissance du monde barbare était pour Oreste un avantage, comme jadis pour Aetius. C'est Oreste, plus que probablement, qui avait réussi à assurer à Rome une dernière force barbare. Libérés par la mort d'Attila, écrasés par les Ostrogoths, établis en Pannonie après les Huns, les débris de petits peuples germaniques, Skires, Rugues, Hérules, Turkilingues, n'eurent d'autre moyen de salut que d'entrer au service de l'Empire. Il semblait qu'Oreste aurait dû tenir bien en main une telle armée. Mais les temps étaient révolus. Cette armée, cantonnée comme par le passé entre Milan et Ticinum, ne se contentait plus, comme les troupes régulières romano-germaniques d'autrefois, d'être entretenue en nature par les magasins de l'État. Elle jugeait préférable le sort des « fédérés » burgondes, visigoths, ostrogoths, vandales, auxquels le régime de l'« hospitalité » valait la possession de la terre. Les officiers présentèrent en ce sens une demande qui indigna Oreste et fut rejetée. La sédition éclata. Oreste, pris dans Plaisance, eut la tête tranchée, le 28 août 476, juste un an après la fuite de Népos. Son frère Paul fut tué sous Ravenne (4 septembre). Romulus, bel adolescent, fut épargné. Dépouillé des insignes de l'Empire, le dernier empereur d'Occident vécut, avec sa mère, sur le golfe de Baïes, dans une somp-

tueuse villa, sous le titre de comte, pensionné par les princes barbares, maîtres désormais de l'Italie.

L'Empire d'Occident était mort. Mort pour nous qui pouvons fixer la date de son décès. Mais les contemporains ne virent rien de tel. On crut quelque temps à un simple interrègne — on en avait tant vu au cours du siècle! — Et plus d'un souhaita le retour de Népos.

D'ailleurs l'Empire, identifié à la civilisation et à la civilisation chrétienne, pouvait-il mourir? Le christianisme était né en même temps que lui et l'on se persuadait que tous deux coexisteraient jusqu'à la fin des temps. L'Empire n'avait donc pas le droit de mourir. Il devait conserver sa vie *imaginari*e, c'est-à-dire idéalement.

Rien de plus simple que de concilier l'idéal et le réel. La dualité de l'Empire était un expédient qui pouvait cesser avec les circonstances. L'Empire continuait, puisqu'il y avait toujours un empereur à Constantinople. C'est à cette fiction que s'attacha, pour légitimer son pouvoir, le nouveau maître de l'Italie, Odoacre.

L'homme qui avait donné le coup de grâce à l'Empire d'Occident était un Skyre, fils de cet Edéon dont Attila avait fait son conseiller favori. Fugitif, engagé dans la garde impériale vers 470, il dut à son ascendance royale, non moins qu'à sa valeur personnelle, l'influence sur les troupes germaniques au service de Rome qui le rendit maître du pouvoir. Il n'entendit nullement entrer dans les cadres traditionnels de l'armée et de la société, mais se faire considérer comme roi par le pêle-mêle des Barbares d'Italie et pour cela leur conserver leurs lois germaniques. Cela revient à dire que le rôle d'un Stilichon ou même d'un Rikimer n'était plus à la taille de son ambition. Il se voulait l'égal d'un roi des Burgondes, des Goths ou des Vandales.

Mais au regard des Romains d'Italie, que pouvait-il être? Légalement rien. Il comprit que la force à elle seule ne pouvait suffire à lui assurer une domination solide sur une population infiniment plus considérable que les pauvres débris de peuples qui le voulaient bien pour roi. La solution du problème était trouvée à l'avance, le recours au principe de l'« unanimité ». Que l'Orient le reconnût comme patrice et généralissime, lui, de son côté, reconnaîtrait le souverain de

Constantinople comme seul empereur désormais du monde romain. Après trois ou quatre années de négociations, on arriva à l'accord (480). Odoacre fit ériger à Rome des statues représentant l'empereur unique, celui qui régnait là-bas, sur le Bosphore, et il prit le prénom de Flavius qui l'apparentait vaguement, par une sorte d'adoption, à la race impériale. Ces fictions se prolongèrent quand l'Ostrogoth Théodoric eut abattu Odoacre.

Mais en Gaule, depuis longtemps, on ne se trompait plus sur la vraie situation. Rikimer et ses créatures ne furent pas reconnus du généralissime Aegidius. Rikimer, qui le craignait, mais n'était pas de force à envoyer une armée en Gaule contre ce compétiteur éventuel, eut recours à la complicité des Barbares. Aux Visigoths, il céda Narbonne. Il transforma le Burgonde en champion de Rome il nomma généralissime le roi Gundioc. De son côté, Aegidius riposta en rassurant sur ses intentions le Vandale très inquiet des projets de débarquement en Afrique, médités par Rikimer d'accord avec l'empereur d'Orient, Léon. Ainsi les défenseurs du monde romain s'alliaient aux Barbares dans leurs compétitions, comme les rois barbares s'alliaient à tel ou tel parti romain contre d'autres Barbares. La confusion des esprits, des politiques, était à son comble.

En 463, Aegidius battit et tua sous Orléans Frédéric, frère de Théodoric II. On a dit que sa force résidait dans ses auxiliaires francs. Une tradition recueillie un siècle plus tard veut même que les Saliens, exaspérés de la conduite de leur roi, Childéric, l'aient chassé et aient reconnu comme roi Aegidius; légende inadmissible sous cette forme, mais témoignant de la renommée laissée par ce personnage chez les Saliens. Aegidius mourut à la fin de 464, laissant un fils, Syagrius, en qui finira le nom romain en Gaule. Son successeur fut un « comte », Paul, qui, d'accord avec Childéric, au service de l'Empire, lutta contre les Anglo-Saxons, qui, précurseurs des Normands, s'installaient dans les régions côtières. Paul leur enleva Angers, mais fut tué. Childéric acheva de nettoyer des pirates les îles de la Loire (469).

Les efforts d'Aegidius pour sauvegarder quelque chose de romain en Gaule étaient vains. Les rois burgondes eux-mêmes qui, jusqu'à la fin, affectèrent beaucoup de révérence pour l'Empire, en prennent à leur aise. Après la mort de Majorien, ils s'étendent de tous côtés. Ils

mettent la main sur Lyon, sur Vienne. En 463, ils sont à Die, donc maîtres de la vallée de la Drôme et, peu après, arrivent jusqu'à la Durance. Au Nord, ils se rendent maîtres de la Séquanais (Franche-Comté et Suisse romande) et chassent les Alamans de Besançon. Ceux-ci sont également expulsés de Langres. Le roi burgonde étend son pouvoir jusqu'aux cours supérieurs de la Seine, de l'Yonne, jusqu'à la Nièvre.

Théoriquement, le *foedus*, l'alliance avec Rome, subsiste. En fait, l'autorité romaine, sous sa forme législative, s'évanouit : la dernière loi, une « nouvelle » de Léon et Sévère, contenue dans le code que le roi Gondebald fera rédiger pour ses sujets romains, vers l'an 590, la *lex romana Burgundionum* (titre 46), est de l'année 465.

Du côté visigothique, c'était pire encore. Théodoric II, à qui le meurtre de son frère, Thorismond, avait valu la royauté, périt vers 466, victime de son plus jeune frère, Euric. Aucune considération ne devait arrêter le nouveau roi dans son ambition.

« Voyant la rapide succession des empereurs et la dissolution de l'Empire, il entendit mettre les Gaules sous son pouvoir »,

dit un contemporain. Avant même son accession au pouvoir, la dernière disposition législative reçue au pays occupé par les Visigoths est de l'année 463, antérieure de treize ans à la chute de l'Empire.

Euric commença par combattre les Suèves d'Espagne, qu'il rejeta au Nord-Ouest, dans la Galicie (467-468). Puis il s'en prit à ce qui restait de romain au Centre de la Gaule. Il voulait le Berry. Rome, moins que jamais, n'avait d'armée. Elle lui opposa un contingent de Bretons, fort, dit-on, de 12.000 hommes, commandés par un certain Riothime, résidant à Bourges. Les Bretons furent battus par les Goths à Déols (Châteauroux). Riothime chercha refuge chez les Burgondes. Le Berry tomba au pouvoir d'Euric (470).

Les desseins de l'ambitieux Visigoth étaient favorisés par de grands personnages gallo-romains. Arvand, ancien préfet du prétoire, avait conseillé à Euric de chasser les Bretons de la Loire, de rompre avec l'empereur grec, c'est-à-dire Anthémius, à qui l'on reprochait

d'être trop hellène et pas assez romain, enfin de se partager les Gaules avec les Burgondes. Un autre Romain, un haut fonctionnaire des finances, Secundat, faisait aussi de la propagande en faveur d'Euric. Il y eut un sursaut d'indignation. L'assemblée des Sept Provinces, réunie à Arles, dénonça les deux collaborateurs. A Rome, Arvand se tira d'affaire ou à peu près : il fut seulement condamné à l'exil. Secundat fut décapité, mais c'est qu'il était aussi prévaricateur : agent fiscal, il avait été le fléau de l'Auvergne (469-471).

En dépit de l'indignation de l'assemblée d'Arles, il est significatif que des personnages comme Arvand et Secundat aient pu envisager, souhaiter même que les Gaules tombassent en entier au pouvoir des Goths et des Burgondes. Il y avait des gens perspicaces — et profiteurs — qui ne se faisaient plus d'illusion sur la durée de l'Empire quelques années avant sa chute.

Euric s'arrêta à la Loire. Il est probable que le comte Paul et Childéric le continrent. A l'autre extrémité de la Gaule, il trouva une compensation. Il réussit enfin à s'emparer d'Arles et d'une partie de la Provence, en dépit d'une armée qu'Anthémius envoya d'Italie. Mais ce qu'il lui fallait surtout, c'était l'Auvergne, demeurée au milieu de ses possessions comme une épine au cœur. Il s'en empara, morceau par morceau. Il est curieux que l'homme de guerre qu'il y employa, Victorius, soit un Romain rallié, si l'on en croit son nom. Ecditius et Sidoine Apollinaire, fils et gendre du feu empereur Avitus, réussirent quelque temps, en armant leurs clients, à préserver Clermont.

Néanmoins, la situation devenait intenable. Le futile, aimable et précieux écrivain Sidoine entra dans les ordres et, vers 471-472, fut élu évêque de cette cité. Des membres de l'aristocratie gallo-romaine, Félix, Ferréolus, bien d'autres, firent de même. Désillusionné, Sidoine, qui jusqu'alors ne semblait pas s'être rendu compte de l'agonie de l'Empire, écrit amèrement :

« S'il est vrai que l'État n'a plus de force à opposer aux Goths, s'il est vrai, comme le bruit en court, que l'empereur Anthémius a épuisé ses moyens, la noblesse gauloise n'a plus qu'à renoncer à sa patrie ou à sa chevelure » (epist., II, I).

L'épiscopat était, en effet, pour ces clarissimes, à la fois une sauvegarde, relative d'ailleurs, vu l'arianisme des Barbares, et plus encore une manière de continuer à jouer un rôle de premier ordre en un temps où l'évêque était devenu le centre, l'âme de la société tout entière.

Un dernier coup devait frapper Sidoine. L'empereur Népos céda l'ensemble de l'Aquitaine, dont Clermont, au Visigoth (475). L'année suivante ce fut, en Espagne, la dernière province demeurée romaine, la Tarraconnaise, qui fut livrée par l'empereur d'Orient Zénon. La déposssession de Romulus fournit enfin à Euric le prétexte de s'emparer de toute la Provence au Sud de la Durance.

Euric apparaît, au moment même où il disparaît, le dernier empereur en Occident, comme le maître d'un grand empire gothique, qui s'étend des Colonnes d'Hercule, à la pointe de l'Espagne, jusqu'à la Loire, de l'Atlantique jusqu'au Rhône, et même jusqu'aux Alpes maritimes. Euric est moins « romain » que ses prédécesseurs. Il rédige le premier code des lois gothiques : il entend donc que ses compatriotes ne se laissent pas absorber entièrement par le droit romain. Arien de confession, il n'hésite pas à persécuter, à exiler, les évêques catholiques. Il va sans dire que, depuis longtemps, il a mis la main sur les impôts dans les régions où légalement ses prédécesseurs n'avaient droit qu'au cantonnement. Quant à l'administration et à la justice, il serait vain de croire qu'il les a laissés s'exercer librement sous la lointaine autorité de Rome. En tout, Euric entend être le maître absolu.

Au lendemain de la disparition de l'Empire, nul doute que les esprits clairvoyants n'aient vu en Euric le futur maître de tout l'Occident. En Espagne, les Suèves, atrocement maltraités, refoulés au Nord-Ouest, étaient réduits à l'impuissance. En Gaule, les Burgondes, tout le monde le savait, n'étaient pas de force à tenir tête aux Goths. Il restait un représentant de l'idée romaine, Syagrius, fils d'Aegidius. Mais que pouvait-il, avec sa poignée de guerriers francs établis à Soissons ? Les Francs indépendants, les Saliens, étaient plus à craindre, mais ils étaient divisés en petites tribus dont les rois, bien que de même souche, ne s'entendaient pas. D'ailleurs, le seul puissant, Childéric, allait mourir, ne laissant qu'un fils d'une quinzaine d'années. Ne parlons pas des Bretons, incapables de tenir en dehors de leur repaire d'Armorique. L'Italie même n'était pas exclue des projets qu'on

peut prêter à Euric, car le prononciamento d'Odoacre pouvait paraître sans avenir. Cependant, une tentative de pénétration de ce côté fut malheureuse : les troupes d'Euric durent repasser les Alpes. On pouvait enfin entrevoir le châtement des Vandales d'Afrique, ennemis héréditaires des Goths.

Mais les pronostics sur l'avenir sont décevants. L'avenir n'existe pas. Euric mourut à Arles en décembre 484. Deux ans plus tard, une nouvelle puissance apparaissait à l'horizon, qui devait bientôt balayer de la Gaule presque entière le dernier Goth.

En 486, le fils de Childéric, Clovis <sup>39</sup>, a vingt ans. Il est déjà dévoré de cette ambition qui est un besoin comme physiologique des jeunes rois barbares, de batailler et d'étendre leur pouvoir aussi loin que possible. A qui s'en prendre ? A tout le monde, puisque Clovis veut dilater son domaine propre. Mais il est un voisin encore dangereux parce que son père a laissé des souvenirs chez les Francs, c'est Syagrius qui, de Soissons où il est établi, empêche toute expansion vers le Sud. L'autorité du fils d'Aegidius est une autorité de fait. L'Empire a disparu. Même quand il subsistait, Syagrius ne tenait de lui aucune nomination officielle, étant coupé de l'Italie et odieux, comme son père, aux derniers fantoches impériaux et à leurs protecteurs. Les Francs le qualifient, en conséquence, de « roi des Romains ». Jusqu'où s'étend ce pouvoir de fait ? Est-il accepté de bonne grâce ou supporté avec résignation par la population gallo-romaine ? Nul moyen de le savoir. Mais Clovis sait bien que, le chef abattu, l'inerte population ne lui opposera aucune résistance.

Mais, réduit à son petit État du Tournaisis, Clovis n'était pas en force pour espérer le succès. Il associa à son entreprise Ragnacharius (Régnier), roi de Cambrai, et un autre parent, Chararic, dont le siège est inconnu, peut-être Térouane. L'entreprise était téméraire cepen-

---

<sup>39</sup> *Clovis* est une forme inventée par les historiens modernes. Le nom germanique du fils de Childéric, Chlodo-vechus (combat de gloire), devenu Clodovechus, Lodovecus, Ludovicus, à l'époque carolingienne, a donné en vieux français Lodoïs, puis Looïs, ou Loëis (en trois syllabes), Louis (deux syllabes), prononcé aujourd'hui Lwi (d'une seule émission de voix). Clovis est en réalité Louis I<sup>er</sup>.

dant, car Chararic se tint à l'écart du combat qui eut lieu sous Soissons, prêt à se ranger du côté du vainqueur. Lorsque Syagrius vit fléchir ses hommes, il prit la fuite et se rendit à Toulouse demander asile au descendant des ennemis de son père. Clovis eut l'audace de réclamer le fugitif, en proférant des menaces. Alaric II, fils et successeur d'Euric, fut intimidé et livra Syagrius, grave indice de la faiblesse de cet empire gothique, en apparence si redoutable. Clovis emprisonna le vaincu, puis, lorsqu'il se fut rendu maître de ses possessions, le fit mettre à mort secrètement.

En la personne de Syagrius expire le dernier souffle de la *Respublica* en Gaule. Désormais la Gaule, tombée au pouvoir des Francs, n'aura plus le moindre rapport de dépendance avec l'Empire dit romain, dont la tête, Constantinople, est si lointaine. Les rois francs pourront dans leurs ambassades et leur correspondance user, ou plutôt laisser les scribes romains de leur chancellerie user de formules différentes envers le souverain byzantin, cela ne tirera pas à conséquence; tous les rois barbares en faisaient autant, l'empereur d'Orient étant considéré comme le chef honorifique de la chrétienté et du monde civilisé. Le roi franc pourra même, comme nous verrons, se parer de titres et décorations de l'Empire et en tirer vanité. De fait, il ne reconnaîtra jamais ombre d'autorité à l'empereur sur son *regnum* propre et la législation impériale, postérieure au Code théodosien, celle de Justinien et de ses successeurs, ne sera jamais reçue en France comme texte ayant force de loi.

La longue période romaine de l'histoire de notre pays, qui a duré plus de cinq siècles, a pris fin à jamais, alors qu'aux yeux des gens qui ont vécu même au V<sup>e</sup> siècle, dans la première moitié du moins, il semblait que l'Empire était destiné à se poursuivre indéfiniment.

Avant de prendre congé de Rome et de la *Romania*, il convient de revenir en arrière. On a dit tout ce que la Gaule lui a dû, en bien et en mal <sup>40</sup>. Il convient maintenant de dire ce qu'elle lui a donné en échange.

---

<sup>40</sup> Voir pp. 263-308.

## CHAPITRE IV

### L'APPORT DE LA GAULE À LA CIVILISATION ROMAINE : CE QUE ROME DOIT À LA GAULE

#### A) *Dans l'ordre militaire.*

[Retour à la table des matières](#)

La Gaule a donné à Rome des hommes pour ses armées. Les Gaulois les ont remplies, surtout comme cavaliers. On a rapporté plus haut <sup>41</sup> quelques exemples des contingents qu'ils fournirent pour la garde du Rhin. A partir de l'ère des Antonins, surtout, quand le recrutement des légions devint régional, la défense de la frontière fut confiée à des armées puisées dans les populations celto-germaniques, surtout du *Belgium* et de la rive gauche du Rhin.

Après les réformes militaires de Constantin et de ses successeurs, la Gaule du Nord fournit encore de bons contingents aux dernières armées romaines. On a remarqué que sur les 62 légions (cohortes en réalité) de l'armée d'Occident, à la fin du IV<sup>e</sup> siècle, il en est 36 dont le nom dénote l'origine et, sur ces 36, il en est 14 qu'on peut considérer comme gallo-germaniques. Sur la quarantaine d'unités d'infanterie qualifiées *auxilia*, s'il en est 15 formées de Barbares d'outre-Rhin (Bataves, Bructères, Francs Saliens, Tuhantes, Mattiaques, Hérules, Amsivariens), 11 sont encore constituées par des Gaulois, Nerves, Tongres, Séquanés, etc... Sur les 20 légions cantonnées en Gaule, 11

---

<sup>41</sup> Pages 263-308.

ont un nom ethnique gaulois. Sur 16 *auxilia*, 8 ont un nom ethnique gaulois ou germanique. Sur les 12 régiments de cavalerie, 6 sont déterminés par des ethniques dont 3 sont gaulois.

Mais, au V<sup>e</sup> siècle, il n'apparaît pas que la Gaule fournisse grand-chose à Rome, et pour la bonne raison que Rome n'a plus en ce pays de forces nationales. D'ailleurs Francs, Alamans, Burgondes s'infiltrèrent de plus en plus dans les régions où pouvait s'opérer ce recrutement.

Enfin, les Illyriens, aux III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles, les Germains à partir du règne de Constantin, ont joué un rôle militaire aussi important et même plus que l'élément gaulois dans les armées au service de l'Empire romain.

### *B) Dans la vie économique et les arts.*

[Retour à la table des matières](#)

Dans le domaine de la vie économique et matérielle, l'apport gaulois n'est pas négligeable (la charrue, le tonneau, le marnage, etc.), mais il se place, semble-t-il, à une époque antérieure à la conquête romaine. Et puis, il règne quelque incertitude sur ces emprunts de la civilisation méditerranéenne à la civilisation de l'Europe septentrionale.

Pour l'art, inutile de s'arrêter. Les Gaulois latinisés n'ont fourni au monde ni un artiste ni une œuvre de valeur. Les monuments qui subsistent encore sur le sol de France, à Orange, à Arles, à Vaison, à Nîmes, à Vienne, à Saint-Remy, à Autun et, au Nord, à Reims, à Paris, etc., hors de France à Trèves, à Mayence, à Cologne, ont été édifiés par des architectes romains transplantés en Gaule et les produits de l'art antique (statues, bas-reliefs, bustes, bijoux, etc.) sont dus à des artistes grecs attirés en Gaule et par les Romains et par les riches Gaulois, mais ils n'ont rien d'indigène. Quelques autels (Paris, Igel), de nombreux bas-reliefs funéraires reproduisant des scènes de la vie familiale, intéressent vivement l'archéologue et l'historien, mais non l'histoire de l'art. De la peinture, nous ne savons rien.

Dans les arts dits mineurs, la céramique du Rouergue, de l'Auvergne, des pays rhénans, a joui d'une grande vogue au I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles de notre ère. Mais ses produits ne sont que des contrefaçons des produits italiens d'Arezzo, eux-mêmes imités de la Grèce <sup>(42)</sup>. Vraiment l'apport gaulois est d'une stérilité complète au point de vue artistique.

Il ne faudrait pas trop s'en étonner. Rome vit de l'art hellénique : elle-même ne donne pas d'artistes. Et puis, à partir de la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle, nous assistons à un effondrement subit de la plastique antique. On cesse de se plaire à ces admirables copies des grandes œuvres helléniques qui avaient fait les délices des classes cultivées romaines pendant près de quatre siècles. L'Orient, l'Iran, avec son art entièrement nouveau, fondé sur le contour fantastique avec utilisation de la lumière et de la couleur, a conquis le monde romain à l'Ouest aussi bien qu'à l'Est. La sculpture est mortellement atteinte : on ne sait plus sculpter de statues ; on ne sait même plus faire de ces bustes, portraits admirables, à partir du milieu du III<sup>e</sup> siècle. Le bas-relief seul se soutient sur le flanc des sarcophages de pierre ou des cassettes d'ivoire, mais pour un temps. En Gaule, nous avons quantité de bas-reliefs où sont représentées des scènes de la vie journalière. Précieux pour l'archéologue et l'historien de l'économie, ces monuments échappent à l'histoire de l'Esthétique. Ils sont, comme a dit Focillon <sup>43</sup>, sympathiques et médiocres.

Mais il est un art où le génie romain triomphe : l'architecture. Cette architecture vaut surtout par la masse, mais cette masse produit des effets grandioses, même sous le Bas-Empire.

Nos villes de Gaule, rétrécies, minuscules, n'avaient aucune possibilité, nul besoin même d'édifices grandioses. Trèves offre la Porte Noire, mais Trèves est ville impériale. Bordeaux offre le temple de Tutèle, exemple isolé, et puis, il est plus que douteux qu'il soit l'œuvre d'un artiste indigène.

---

<sup>42</sup> Voir p.266.

<sup>43</sup> *Art des sculpteurs romains* (1931, 47-48).

Ne nous étonnons pas trop de la stérilité artistique de la Gaule, puisqu'elle la partage avec le reste du monde romain, du moins en Occident.

\*\*\*

Dans le domaine de l'art chrétien, la Gaule fera-t-elle entendre une note nouvelle ? Non et pour la raison que, dans l'ensemble, cet art chrétien n'arrive pas à se dégager des formules du passé. Le nombre des artistes, des artisans même, diminue et leur technique ne se renouvelle pas.

Pour célébrer le culte, l'art chrétien se borne à adopter dans ses édifices le plan basilical, soit romain, soit hellénique. Le baptistère octogonal est sur le plan du *frigidarium* des thermes.

La décoration des surfaces nues de ces édifices eût dû provoquer des innovations picturales et plastiques, non sans opposition, au surplus, car il y eut chez des rigoristes une grande répugnance à l'adoption de représentations figurées du Christ, des apôtres, des épisodes de l'histoire sacrée. On ne vint à bout de cette répugnance qu'en faisant valoir les avantages incontestables de scènes peintes pour instruire les illettrés.

Ce qu'il y a de nouveau dans ce qu'on appelle la « renaissance de l'art chrétien », au IV<sup>e</sup> siècle, c'est le changement des sujets figurés. Au lieu de représentations symboliques traduisant l'espoir d'une autre vie, comme aux trois premiers siècles, on peint des sujets comme *Adam et Eve*, *Joseph reconnu par ses frères*, *Moïse annonçant la loi*, etc., et il semble, d'après les dernières découvertes (à Doura-Europos), qu'on suive la tradition de la synagogue. On y ajoute naturellement la *Résurrection de Lazare*, la *Passion*, la *Vision de saint Pierre*, etc... Malheureusement, la manière dont ces sujets sont traités ne vaut pas mieux, quoique très différente, que celle de la période précédente. Si le Christ, par exemple, n'est plus représenté comme un jeune berger, mais en noble romain vêtu de la toge et du manteau (*palium*), on ne sort pas de la convention. Pour les scènes de l'histoire biblique, on s'approprie la manière dont est traité par les païens un

sujet mythologique : ainsi l'Arche de Noé imite la caisse où Danaé et Persée sont jetés à la mer, etc...

La sculpture se réfugie dans les bas-reliefs des sarcophages. Les mêmes types s'y répètent avec une accablante monotonie : Hercule et ses travaux, Bacchus, Mercure, la mort d'Hippolyte, la Victoire tenant le globe. Ici encore, les artistes ou artisans chrétiens imitent les attitudes de l'art païen quand ils représentent Moïse, les prophètes, le Christ au milieu des apôtres. La Gaule participe à cet art par l'atelier d'Arles.

La sculpture est représentée également par les tablettes et objets divers et bijoux faits d'ivoire ou d'argent et les chrétiens y inscrivent les sujets de l'histoire sacrée. Ainsi font-ils également sur les vases en verre.

Il est cependant une branche de l'art qui demeure florissante, c'est la mosaïque, non seulement pour le pavement du sol, mais pour la décoration des parois nues des murailles, rectangulaires ou courbes (absides, coupes). La mosaïque d'émail y obtient de beaux effets dans la représentation du Christ de gloire entouré des apôtres.

D'une manière générale, on ne peut que souscrire au jugement sévère, mais juste, que l'art chrétien apparaît comme « obsédé par le passé ».

### *C) L'apport dans la littérature profane.*

[Retour à la table des matières](#)

Dans les lettres, au contraire, l'apport, s'il n'est pas de premier ordre, est loin d'être négligeable.

Une première remarque, c'est la précocité de la participation des Gaulois aux lettres latines. Les Anciens ont remarqué que ces Barbares étaient intelligents et avaient une facilité d'assimilation remarquable. Mais il y a sans doute une raison plus sérieuse. Il y a une affinité certaine entre l'esprit latin et l'esprit gaulois, disons même l'esprit

français. L'adoration que nos ancêtres ont professée pour la littérature latine pendant dix-neuf siècles, qu'ils professent encore aujourd'hui, par tradition plutôt que par une connaissance réelle et sincère du latin, ne pourrait s'expliquer autrement. Il est vrai que, à d'autres moments de son histoire, tant artistique que littéraire, la France se rejette vers un tout autre idéal, plus original, plus conforme peut-être à sa nature profonde, oscillations inévitables et fécondes : la géographie esthétique et intellectuelle, aussi bien que physique, faisant d'elle l'intermédiaire, le pont, entre le monde du midi et le monde du Nord.

Comme il est naturel, les premiers Gaulois qui s'exercèrent dans les lettres appartiennent à la *Provincia*. Un Voconce, Trogue, surnommé Pompée, écrivit au I<sup>er</sup> siècle une *Histoire universelle* en 44 livres, estimée des Romains. Nous n'en avons conservé que quelques fragments et un sec abrégé dû à Justin.

Rien n'est demeuré de l'œuvre des poètes du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère : Terentius Varro, surnommé Atacinus parce qu'il était né dans la région de l'Aude (*Atax*), Cornélius Gallus, de Fréjus, Valerius Cato. La disparition de leur œuvre ne s'explique nullement par le dédain des Romains. Ces poètes étaient citoyens romains et entièrement romanisés. Le premier avait entrepris un poème en l'honneur de César vainqueur des Séquanes. Gallus fut ami de Virgile et eut une belle carrière administrative : la préfecture d'Égypte. Leurs productions ont partagé la mauvaise fortune qui a atteint quantité d'écrivains de l'Antiquité latine et grecque.

Mais c'est surtout vers l'art oratoire qu'étaient portés les Gaulois. Ils y brillèrent. Sous Auguste, le barreau romain fut illustré par des avocats d'origine gauloise, Vibius Gallus, Julius Florus, Vobienus Montanus. La maîtrise du latin était telle chez ces latinisés qu'ils ouvrirent à Rome même des écoles de rhétorique. L. Plotius et M. Antonius Gniphos furent renommés. L'acteur Roscius, admiré de Cicéron pour son éloquence, était également de Gaule.

Dans la génération suivante se distingue un très grand fonctionnaire, préteur, puis consul, puis curateur des eaux, Domitius Afer, de Narbonne, qui passe pour le plus grand orateur de son temps. Il était, paraît-il, très classique de goût, alors que son compatriote Marcus

Aper était moderniste et prônait les jeux de style de l'alexandrisme et de l'asianisme.

Naturellement, on trouve des Gaulois dans l'entourage des empereurs, qui sont tous des gens très cultivés, épris d'art et de littérature grecs aussi bien que latins. On cite, au I<sup>er</sup> siècle, Domitius Afer, de Nîmes, et Julius Africanus. Mais l'approche de la cour était délétère pour la moralité des écrivains : ce dernier, un délateur, se déshonora en félicitant Néron de ses crimes.

L'hellénisme a même séduit, au siècle des Antonins, Favorinus d'Arles, qui passa sa vie en Orient et écrivit uniquement en grec sur toutes sortes de sujets. A cela, rien d'étonnant quand on voit des empereurs tel Marc Aurèle, et plus tard Julien, parler et écrire le grec de préférence au latin.

Il faut dire ces noms pour prouver la profondeur de l'influence de la culture gréco-romaine sur la Gaule, particulièrement méridionale. Malheureusement, derrière ces noms, il n'y a pas d'œuvres qui nous soient parvenues.

Il en va différemment à partir de la fin du III<sup>e</sup> siècle. Parmi les panégyristes, il faut citer le nom d'Eumène, petit-fils d'Athénien, mais célèbre pour son enseignement aux écoles d'Autun. Nous possédons de lui au moins une sur les huit compositions de ce genre qui nous sont parvenues de l'époque de Dioclétien et Constantin. On a même tenté de lui attribuer la paternité de l'ensemble. En tout cas, le panégyrique d'Eumène partageait les défauts du genre : le peu de substance historique qu'on y trouve, en cherchant bien, est noyé sous un flot de louanges hyperboliques des princes, exprimées en style prétentieux et conventionnel. C'est un art oratoire accusant la plus basse courtoisie. Les Romains, cependant, jusqu'à la fin, se plurent à l'audition de ces discours d'une langue cadencée, aux savantes clausules (fins de phrase) métriques. Une production de ce genre valait à son auteur renommée littéraire et faveurs de tout ordre. Le professeur de rhétorique y gagnait même l'élévation à de hautes fonctions officielles, une préfecture, même une préfecture du prétoire, même le consulat.

En ce même siècle, le seul poète qui compte dans la littérature est un pur Gaulois, Ausone <sup>44</sup>, dont l'abondante production s'étend de l'année 335 à 393. Encore lui a-t-on attribué nombre de compositions qui ne sont pas de lui. Decimus Magnus Ausonius, né à Bazas, vers 310, nous a abondamment renseignés sur ses origines. Un grand-père d'Autun, chassé — du moins il veut le faire croire — par les usurpateurs Victorinus et Tétricus, se réfugiant à Tarbes, en Aquitaine, s'y marie. Son fils Arborius, enrichi par un mariage avec une jeune fille de Toulouse, est avocat, professeur, précepteur dans la famille impériale. Sa fille, la mère du poète, épouse Julius Ausonius, médecin à Bazas, où naquit leur célèbre fils, puis à Bordeaux. Cependant, ce n'est pas aux écoles de cette dernière ville qu'Ausone fit ses études, mais à celles de Toulouse, où professaient son oncle Arborius et aussi Minervius. Mais il est un fait qu'il importe de relever : il avoue lui-même que ses études grecques furent médiocres, alors que son père s'exprimait mieux en grec qu'en latin ou préférait littérairement le grec au latin. Chose non moins curieuse, Ausone, comme son père, savait encore du gaulois. La carrière d'Ausone fut tout d'abord celle du professeur, d'abord grammairien, puis rhéteur. Il illustra trente ans les écoles de Bordeaux. Sa renommée lui valut d'être nommé par l'empereur Valentinien précepteur du jeune empereur Gratien (vers 364). Appelé en conséquence à Trèves, résidence impériale, il reçut le titre de comte, fut nommé questeur, préfet du diocèse des Gaules (378). Avant 388, il est de retour dans Bordeaux où s'écoule sa vieillesse, honorée, opulente aussi, car sa fortune est considérable. Il meurt peu après 393.

Il ne peut être question ici de détailler son œuvre. Elle est surtout d'imitation. Veut-il manier l'épigramme satirique, il emprunte à Martial, à Juvénal, à Perse. Virgile, surtout, est son dieu, comme il l'est du monde lettré romain tout entier. Il trouva même moyen d'écrire un *Cento nuptiales* libertin dont les termes sont pris de droite et de gauche dans l'œuvre du cygne de Mantoue, et il se rend à peine compte de son inconvenance. Pis encore, il s'amuse à mettre en vers le système monétaire, le calendrier, etc... Dans son *Gryphus ternarii nume-*

---

<sup>44</sup> Sur Ausone et la société de son temps, lire le beau chapitre de René Pichon, *Les derniers écrivains profanes*, pp. 151-216, étude d'un grand professeur du passé par un grand professeur de rhétorique contemporain.

*ri*, il énumère ce qui dans la Fable ou l'Histoire de la nature peut se ramener au nombre trois. Il bavarde éperdument, il « développe » en bon professeur de rhétorique. Il use et abuse de toutes les recettes du métier qui aboutissent au plagiat, au pastiche, à l'enflure. Sa tête est « meublée d'expressions consacrées » et le lieu commun fleurit sous sa plume. Le pli professionnel est ineffaçable. Et, cependant, si l'ensemble de son œuvre est, pour notre goût, intolérable, on y trouvera, mais en cherchant bien, quelques « sentences bien frappées ». Il a des parties de vrai poète, surtout dans la *Moselle*, qu'il décrit le batelier se mirant dans l'eau ou le pêcheur. Dans ses lettres, que de jolis détails saisis au vol, les animaux (grives, pigeons, canards), la ville où l'on s'écrase, les rixes, les porcs qui s'échappent, etc.! La description de son domaine est bien connue : 200 arpents de terre de labour, 100 de vignes, 50 de prairies, 700 de bois. C'est un domaine de seigneur de village et un domaine héréditaire, d'où nous tirerons la conclusion que son aïeul n'était nullement un pauvre, ainsi qu'il dit. Et, cependant, il qualifie cette terre de « petit domaine » (*praediolum*) et il a raison, car ses contemporains sont habitués aux énormes dimensions de la propriété foncière de ces temps. Cette société, si Ausone nous en parle si bien, c'est qu'il en est lui-même le plus brillant représentant. Notons la place importante qu'y tient la femme : l'épouse, la mère, les filles, les sœurs y apparaissent traitées en égales par les hommes.

Ce qu'il y a de sympathique en lui, c'est la manière dont il nous entretient de sa famille — contraste avec les poètes du I<sup>er</sup> siècle, céliataires —, de ses amis, de ses maîtres, de ses élèves. Nulle parole blessante, jamais de « rosserie ». Nous avons affaire à une nature aimable, pondérée, à un « honnête homme » au sens de notre XVII<sup>e</sup> siècle. Il déteste les passions qui troublent l'âme, sauf la passion pour les lettres. Il aime la campagne, mais à condition d'y avoir de quoi lire et d'y travailler à la littérature.

Il est touchant de voir son amour pour la Gaule, et dans la Gaule pour l'Aquitaine, et dans l'Aquitaine pour Bordeaux, qu'il célèbre en vers pleins d'amour filial. Et ce patriotisme gaulois, de Gaulois du midi, se concilie le mieux du monde avec son respect pour l'Empire et son admiration pour Rome, qui lui a fait l'insigne honneur de l'élever au consulat.

« Bordeaux est une patrie, mais Rome surpasse toutes les patries. Je chéris Bordeaux, j'adore Rome. Ici mon berceau, là mon siège curule (*Ordo urbium nobilium*). »

On lui a fait grief de ne pas chanter le christianisme. Pourtant, il est chrétien, à n'en pas douter. Le recours à la mythologie païenne, dont il abuse vraiment, ne prouve absolument rien on retrouve le même travers chez les versificateurs français les plus pieux de notre période dite « classique ». Seulement, pour lui comme pour eux, les mystères chrétiens « d'ornements égayés ne sont pas susceptibles ».

Sur ce point, Ausone est cependant un attardé. Son disciple préféré, Paulin de Nole, prend le parti de s'arracher à la vie facile, confortable, du riche propriétaire bordelais et se retire en Espagne pour une « conversion » à la manière de quelques grands personnages, hommes et femmes, du XVII<sup>e</sup> siècle. Le bon Ausone n'y comprend rien, se lamente, supplie le disciple chéri de ne pas renoncer aux lettres. Aux lettres profanes, oui, et, aux siècles suivants, cette exception sera la règle du vrai chrétien de bonne naissance et de belle aisance.

Quant à la langue du maître et du disciple, elle est encore d'une correction irréprochable. Ils ne parlent pas, cela va sans dire, le latin qu'ils écrivent, mais avec le latin littéraire, classique, leur familiarité est telle qu'ils en usent sans effort appréciable pour nous.

Enfin, ce qui rend indispensable la lecture, autrement fastidieuse, des œuvres d'Ausone, c'est qu'on en peut tirer un aperçu de la société gauloise de son temps. Ces riches propriétaires qui s'allient au monde des lettres, lequel se confond alors, ou presque toujours, avec le monde des professeurs, nous apparaissent comme gens de bonne société, bons pères de famille, mais de mœurs peu rigoristes, aimant cette vie facile, opulente, qu'ils mènent dans leurs belles *villas* des champs, friands des honneurs officiels, dont les charges (*munera*) n'ont pas l'air, contrairement à ce que révèlent les lois, de les accabler, enfin tout dévoués à la patrie romaine, dont ils ne distinguent pas leur amour pour le sol natal.

Au V<sup>e</sup> siècle, une production plus originale s'offre à nous, une comédie, intitulée *Querolus*. C'est un étrange hasard que l'unique pièce

de théâtre comique qui se soit conservée de l'antiquité latine, en dehors des œuvres de Plaute et de Térence, ait été composée en Gaule aux alentours de l'année 417. Comme toutes les comédies de l'Antiquité, le sujet en est mince et les personnages sont conventionnels. Un homme affligé d'un mauvais caractère, atrabilaire, le Grognon (*Querolus*), ne cesse de se plaindre de son sort, qui, cependant, n'a rien de si fâcheux : il n'est pas riche, mais il jouit d'une modeste aisance : il pourrait être heureux s'il n'était le bourreau de soi-même. Tout de même, ses plaintes finissent par toucher le Génie du foyer, le *Lar familiaris*. Il lui apparaît et lui propose de satisfaire à ses vœux. Querolus aspire à de meilleures conditions sociales : le Lare lui montre railleusement qu'il perdrait au change. Désabusé, le Grognon demande de rester dans sa propre condition, puisqu'on ne trouve rien de mieux. Le Lare va-t-il triompher parce qu'il a établi par le raisonnement que son protégé est heureux ? Non ! Il sait bien qu'on ne procure pas le bonheur, et, avant de rentrer dans son immobilité et son silence de dieu du foyer, il révélera indirectement au Querolus qu'il est riche sans le savoir. Un trésor est caché chez lui, mais il n'a pas le droit de savoir où. Un autre le trouvera tout d'abord, et le Lare de terminer par ces recommandations mystérieuses :

« Tout ce qui sera contre ton intérêt, tais-le; si on le trompe, aie confiance, tombe dans les pièges qu'on te tend; si des voleurs viennent chez toi, accueille-les avec empressement. »

Le premier acte, qui est plutôt une introduction, se termine sur ces propos énigmatiques qui piquent la curiosité de l'auditeur. La comédie embrasse les actes II, III, IV. Le sujet est simple. Le père de Querolus, Euclion, un avare, avait caché un trésor dans une urne funéraire avec inscription, sans avertir son fils, puis était parti en voyage. Près de mourir, il s'était laissé aller à une confidence, d'ailleurs vague, à un certain Mandrogéronte, son parasite, dangereux écornifleur. L'aventurier s'introduit avec deux complices chez le Querolus en se faisant passer pour un magicien connaisseur du passé et de l'avenir. Involontairement, le Querolus suit les recommandations du Lare : il fait bel accueil aux filous. Mandrogéronte, qui met la maison sens dessus dessous, sous prétexte de la purifier, finit par trouver la cachette. A la vue de l'urne funéraire, il croit avoir été joué, et, de fureur, la jette à terre où elle se brise. Les pièces d'or s'en échappent en

présence du légitime propriétaire. Tout s'est passé comme l'avait prédit le Lare. Le cas de Mandrogéronte est grave. Il se tire d'affaire : il n'a pas volé en fait. Est-il coupable de sacrilège en portant la main sur des cendres humaines, crime puni de mort ? Non, puisque l'urne n'était vraiment pas une urne funéraire. L'heureux Querolus finit par pardonner : il acceptera même Mandrogéronte comme « parasite ».

Les défauts de la pièce sautent aux yeux : c'est une œuvre d'imitation et la composition laisse à désirer. Cependant, l'agencement des scènes est adroit, les entrées et sorties des personnages sont bien amenées. D'un bout à l'autre, l'action est continue. Sur-tout, l'auteur a de la verve et de l'esprit; le cliquetis des répliques sent l'homme qui aurait pu être, en d'autres temps, ce que nous appelons un « homme de théâtre ». Le premier acte est un dialogue excellent. Le Lare joue le rôle d'un philanthrope bienveillant et désabusé à la fois. Il n'est pas jusqu'à la scène I de l'acte III où Pantomalus, esclave du *Querolus*, exhale ses griefs contre son maître, conformément à la tradition de la comédie, scène inutile à l'action, qui ne soit un excellent morceau. L'esclave y dépeint les défauts et qualités de son maître c'est un « caractère » à la La Bruyère.

L'auteur du *Querolus* était donc un homme de talent. Naturellement, sa comédie n'est pas faite pour le grand public qui, même à Rome, se désintéressait de ce genre, si bien que la dernière pièce composée pour le théâtre ne dépasse pas le règne de Claude. Le *Querolus* est une comédie de salon, faite pour être jouée dans le *coenaculum* d'une belle villa où un noble personnage a convié des amis, comme lui connaisseurs en belles-lettres. L'auteur donne le nom de ce mécène dans sa préface : Rutilius. Il prétend s'être inspiré d'un *sermo philosophicus* composé par ce grand personnage en raillant ceux qui se plaignent de leur destinée. S'il a écrit cette comédie, c'est pour s'acquitter de ce qu'il lui doit. L'auteur est donc l'obligé et le commensal de Rutilius. Le passage que nous avons reproduit plus haut <sup>45</sup> du dialogue de Lare et de Querolus prouve que notre auteur est de Gaule et voisin de la Loire et qu'il écrit à un moment où sévit une « bagaude ». Mais quelle bagaude ? Ce n'est pas d'hier qu'on identifie, et c'est chose presque certaine, Rutilius avec Rutilius Namatianus,

<sup>45</sup> Voir pp. 472-473.

grand personnage ayant composé en 417-418 son poème *Du Retour* où une allusion à la révolte des Armoriques, liée à la bagaude, peut s'accorder à ce que nous dit le *Querolus* des gens de la Loire qui vivent d'après le droit naturel. Le *Querolus* daterait donc des environs de 417-418.

Il est écrit dans une langue excellente. Imiter la langue de Plaute et de Térence était impossible. Le temps avait fait son œuvre. Qui donc, même dans un asile lettré, eût pu goûter à l'audition cette prosodie antique, si délicate, alors que le public était capable de saisir l'emploi des voyelles brèves ou longues du septénaire trochaïque et de suivre, sans être déconcerté, la saute brusque de ce septénaire trochaïque (tétramètre catalectique) au septénaire iambique (tétramètre iambique catalectique) ou encore au sénnaire iambique (trimètre grec) ou au tétramètre anapestique ? Il use de longues périodes cadencées où l'on croit trouver de temps à autre des trochaïques catalectiques ou des tétramètres iambiques acatalectiques. On relève 223 exemples de ces deux systèmes partagés en quantité à peu près égale, mais, dans plus des quatre cinquièmes du texte, rien de pareil n'apparaît, à moins qu'on ne s'ingénie à restituer un texte hypothétique en retranchant, ajoutant ou transposant des mots. Le *Querolus* est en prose, mais dans l'étrange prose en vogue depuis longtemps, depuis Cicéron, prose dite *isokolon*, où l'on s'efforce de donner aux membres de phrase une étendue comparable à celle du vers hexamètre, si bien que les copistes de textes en prose comptaient l'unité de mesure indispensable à leur rétribution, la « pièce » (*pecia*), comme étant de 32 à 33 mots. Cette prose était soumise à des règles de cadence très strictes et la différence entre le vers et la prose était parfois difficile à saisir, même pour les contemporains. Si M. Jourdain faisait de la prose sans le savoir, l'écrivain en prose pouvait faire des vers, non sans le savoir, mais sans le vouloir. La prose du *Querolus* est, d'ailleurs, métrique, fondée sur l'agencement des voyelles longues ou brèves, et non rythmique, c'est-à-dire fondée sur l'agencement des voyelles accentuées, c'est-à-dire prononcées avec intensité ou non. L'auteur use donc encore d'une latinité savante et déjà archaïque.

Le patron probable de l'auteur de *Querolus*, Rutilius Namatiarius, est un grand seigneur ayant exercé de hautes fonctions; il fut maître des offices, puis préfet de Rome (414). C'est avec déchirement qu'il

se sépare de la Ville éternelle et s'il la quitte, c'est, il le dit lui-même, qu'il en est rappelé par les malheurs de sa patrie, la Gaule, qui réclame son enfant (*indigenamque suum Gallica rura vocant*, vers 20). Il se console en décrivant en distiques élégiaques son *Retour*. Il raconte son voyage par mer : il suit la côte d'Italie de près, énumérant les ports qu'il aperçoit du large ou auxquels il relâche. Parti de Porto, à l'embouchure du Tibre, le 31 octobre 417, l'auteur abandonne la voie de mer à Luni le 11 novembre, terme réglementaire de la navigation en ces temps, et poursuit son voyage par terre. La fin manque ou n'a pas été écrite.

Si l'on excepte le chant triomphal en l'honneur de Rome et de son avenir, admirable d'emphase et de confiance, en dépit de sa redondance et de ses *concelli* <sup>46</sup>, l'œuvre est froide. Elle accuse tous les défauts de l'éducation rhétoricienne de l'époque : l'amplification facile, intempérante, des rapprochements historiques, géographiques, mythologiques, hors de propos, morceaux de bravoure, balancements d'antithèses, abus des « sentences », etc., et tout cela exprimé dans une versification excellente, sans qu'on y décèle une seule faute de quantité ou de métrique, preuve irrécusable du sérieux des études de l'auteur.

On retrouve en lui tous les défauts d'Ausone. Ce qu'on y retrouve aussi, c'est l'urbanité, le goût des lettres, la passion de l'amitié, un très vif patriotisme romain uni à l'amour de la patrie gauloise. L'œuvre intéresse quelque peu le géographe. Elle montre à l'historien la place importante que jouait l'aristocratie de Gaule dans la vie de l'État. Les amis de Rutilius, comme lui-même, courent la carrière des honneurs et obtiennent les plus hautes charges de l'État, fussent-ils demeurés des païens endurcis comme notre auteur. Ces charges leur plaisent visiblement. Ils n'ont que de bons souvenirs pour leurs administrés et ils se persuadent que ceux-ci n'ont que des bénédictions à leur accorder pour leur gouvernement. Il semble parfois, à lire un Rutilius ou bientôt un Sidoine Apollinaire, que le temps s'abolisse et qu'on soit en présence d'un de nos meilleurs gouverneurs d'Ancien Régime, à cette différence près que nos grands seigneurs des XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> siè-

---

<sup>46</sup> Voir à la fin de ce volume, pp. 546-548.

cles sont sensiblement moins cultivés que leurs ancêtres des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles, tout en présentant avec eux certaines ressemblances de nature.

D'Ausone, de Rutilius Namatianus, on passe comme nécessairement à Sidoine Apollinaire. C. Sollius Apollinaris Sidonius, né à Lyon vers 430, appartient à la plus haute noblesse de la Gaule. Il est fils et petit-fils de préfets du prétoire des Gaules. Il épouse la fille du sénateur arverne Eparchius Avitus, lui aussi préfet du prétoire et qui sera un jour empereur. Avec une semblable ascendance et une semblable alliance, on imagine que l'instruction serait le moindre souci d'un noble du Moyen Age ou de l'Ancien Régime. Sous l'Empire romain, cette haute situation sociale oblige à se donner une culture approfondie. Sidoine ne manqua pas à cette règle. Il fit à Lyon, à Arles, aux « écoles » de ces cités, des études aussi poussées qu'il était possible, sauf pour le grec. Gendre d'empereur, il est en même temps, et on pourrait dire pour cette raison, le premier rhétoricien de son siècle. Son œuvre se compose de 24 poèmes et de 148 lettres. Plus encore que celle d'Ausone, cette œuvre nous fait connaître les goûts littéraires, la vie sociale du temps de l'auteur. Elle fournit, en outre, à l'Histoire, de précieux renseignements, surtout les *Panegyriques* où Sidoine célèbre Avitus, son beau-père, Majorien, son adversaire et successeur, Anthémius, enfin.

Sidoine nous apparaît dans toute son œuvre comme un esprit aimable, courtois, superficiel. Il y a en lui un optimisme naïf qui lui voile la tragique réalité du monde où il vit. Il brigue les « honneurs ». Qu'il est heureux d'être nommé préfet à Rome en 468 et, au sortir de charge, d'être décoré de la qualité de « patrice »! Vers la quarantaine (470 ou 471), l'admiration et l'affection de ses compatriotes le portent au siège épiscopal d'Auvergne (Clermont). Alors commence pour lui une vie nouvelle pleine de périls. Il s'oppose à Euric, roi des Visigoths, qui veut conquérir cette cité. Emprisonné à Livia, en Cerdagne, il est remis en liberté et quelques flatteries au roi de Toulouse lui permettent de reprendre la direction de son troupeau et de recouvrer une partie de ses biens. Il meurt à cinquante ans.

L'homme de lettres a été passionnément admiré de son temps et à travers le Moyen Age. C'est ainsi que, à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, Alain de Lille, le « docteur universel », trouve que son style

« brille de tous les feux du ciel, étincelle comme l'éclat des pierres précieuses, chatoyant comme la queue du paon ».

Pendant plus de dix siècles, la Gaule a pu passer pour avoir donné aux lettres latines un astre éclatant. Ce serait comme un splendide coucher de soleil.

Combien cet éclat est terni ! Il nous faut faire effort pour ne pas abandonner vite la lecture de l'œuvre de Sidoine. Tous les défauts de la « préciosité », héritée du passé, s'y étalent : goût des mots rares, jeux de mots, pointes, sentences, périphrases, métonymies, énigmes et mille autres fleurs aujourd'hui fanées, le tout encombré d'un bric-à-brac mythologique ridicule ou inconvenant sous la plume de l'excellent chrétien qu'était l'auteur. Non ! l'éclat du style de Sidoine n'est plus pour nous celui du pur diamant, mais celui du strass.

Ses défauts s'expliquent et par la détestable formation des « écoles » et par les goûts du public auquel ses productions sont destinées. Sidoine écrit pour la cour ses panégyriques, pour ses amis et connaissances, des lettres. Public trié sur le volet, restreint, difficile à contenir, comme tout public d'amateurs cultivés. La recherche est le seul moyen d'exciter l'intérêt des gens trop familiers avec les recettes de l'école.

Mais il y aurait de l'injustice à condamner ce public. A quelle époque a-t-on vu les classes dirigeantes de la société, maîtresses des fonctions officielles, propriétaires d'immenses domaines, se passionner pour les lettres et s'efforcer de les enrichir, elles aussi, par une contribution personnelle ? D'ailleurs, si l'on en croit Sidoine, aussi bien qu'Ausone, ces grands aristocrates sont doués de toutes les vertus. Ce qui paraît certain, c'est qu'ils sont sociables et de bonne compagnie, pleins d'urbanité. Il semblerait, à lire Sidoine, comme Ausone, qu'on ait alors le culte de l'amitié. En tout cas, dans leur œuvre, comme dans celle de Rutilius, pas trace de méchanceté, de perfidie. La discussion est parfois vive, mais toujours d'une parfaite tenue. On s'excuse du plus léger mouvement d'humeur ou de véhémence. Ce sont des gens parfaitement polis, d'une politesse qu'on ne retrouvera chez nous qu'à la fin de l'Ancien Régime. Sans ces bonnes manières, peut-on dire

d'une société qu'elle est civilisée véritablement ? Évidemment non. Sidoine, comme Ausone, comme Rutilius, comme Paulin de Nole, d'autres encore, nous fait connaître que nos ancêtres du Bas-Empire étaient éminemment cultivés et polis. Prenons congé de cette société en remerciant ceux qui nous l'ont fait connaître.

Le contraste entre la société décrite par Sidoine Apollinaire et celle que dépeint Salvien ne saurait être plus tranché. Le premier ne voit autour de lui que des grands ornés de toutes les vertus : bons époux, bons pères, bons maîtres, dévoués à l'État, adorés des populations qu'ils administrent. Pour le second, le monde où il vit, le monde romain, est un égout d'impureté où grouillent tous les vices.

Né à Trèves, semble-t-il, solitaire aux îles de Lérins, enfin prêtre à Marseille, Salvianus a passé à la postérité grâce à son traité du *Gouvernement de Dieu*, composé entre 439 et 451. C'est une œuvre de polémique, comme celle de l'Espagnol Orose, disciple de saint Augustin, écrite un quart de siècle auparavant et toutes deux ont pour objet de rassurer ceux que les malheurs de l'Empire portent à douter de la Providence. Mais, tandis qu'Orose veut justifier la Providence contre les attaques des païens dans son *Adversus paganos*, Salvien s'adresse aux chrétiens. Son argumentation est des plus simples les malheurs de l'Empire sont amenés par la colère de Dieu et cette colère est justifiée par les vices des Romains. C'est, au contraire, si ces vices n'étaient pas châtiés qu'il faudrait douter de la Providence. Et l'auteur d'entrer dans une sainte fureur contre ses concitoyens. Il attribue aux Romains tous les vices et il les énumère, ajoutant que les gens d'Afrique — il y avait résidé — sont pires encore : ils sont la sentine de l'univers. Ce tableau est un diptyque. Sur l'autre volet, peinture des vertus des Barbares. Parmi ceux-ci, il distingue païens et ariens. Des premiers, il ne saurait dire beaucoup de bien. Ils sont sans foi — nous aussi —, cupides, trompeurs, impudiques — nous aussi ! Au moins, ils ont une excuse, c'est de n'être pas chrétiens. Mais il est d'autres Barbares et qui sont chrétiens. Malheureusement, ils sont hérétiques. Ce n'est pas de leur faute; leur simplicité a écouté les premiers qui leur ont parlé du Christ et ils étaient ariens. Dieu pardonnera à leur bonne foi. Vient ensuite l'éloge de leurs qualités : la solidarité, l'amitié, la chasteté. Ils ne s'adonnent pas à la folie des jeux publics comme on fait à Trèves et à Rome. A la veille d'une bataille, ils implorent le

Tout-Puissant, ils le remercient au lendemain de leur victoire. Pourquoi s'étonner que l'Afrique soit au pouvoir des Vandales, l'Aquitaine au pouvoir des Goths ? S'échauffant de plus en plus, Salvien s'en prend à toutes les classes de la société. La petite noblesse des décurions, il la hait : « autant de curiales, autant de tyrans ». Les « négociants », cette classe qui tient lieu, très mal, de la bourgeoisie, sont des voleurs. Les fonctionnaires sont des prévaricateurs, les militaires, des « charpardeurs ». Il n'épargne même pas le monde ecclésiastique auquel il appartient : les clercs changent d'habits, non de conduite; ils se séparent de leurs femmes et convoitent celles des autres.

Il en arrive à excuser les bagaudes!

« Nous les qualifions de criminels et de rebelles, c'est nous qui les avons faits criminels. »

Enfin, le monde romain est si pervers qu'il en est qui ne trouvent d'autres remèdes à leurs maux que la fuite chez les Barbares.

Bien naïfs ont été ceux qui ont pris Salvien au pied de la lettre. Le contraste entre Romains et Barbares est d'une fausseté qui touche à l'impudence. Mais Salvien a un tempérament de polémiste, de logicien outrancier, et il met au service d'une thèse puérile les ressources de l'art littéraire du temps. Car — ne nous y trompons pas — son talent, lui aussi, sent « les écoles ». L'excellence de sa langue prouve qu'il a reçu une forte culture. Lui aussi est un rhétoricien, mais dans la rhétorique il a fait choix surtout de la déclamation. Il s'est appliqué et il a réussi à manier l'invective.

Cependant l'œuvre est précieuse. Elle avertit de ne pas se fier uniquement, pour connaître l'époque, aux thuriféraires tels qu'Ausone ou Sidoine. Des esprits chagrins comme Salvien, rendus perspicaces par leur haine des faiblesses humaines, sentent que la fin de Rome approche et insistent lourdement, péniblement, sur les humiliations qu'elle subit, alors que Rutilius entonne un hymne confiant en la pérennité de la Ville et que Sidoine n'a pas l'air de se douter, presque jusqu'à la fin de sa vie, de l'affaissement du monde romain. En excusant les Barbares, les Goths particulièrement, de pratiquer l'arianisme, en magnifiant leurs vertus, en vantant leur gouvernement, Salvien a pu contri-

buer à détacher les esprits et les cœurs de Rome et ainsi préparer le ralliement au monde nouveau, le monde barbare

« dont le rôle est de nous purifier de la souillure de nos turpitudes » (VII, 94).

Sans qu'il l'ait voulu expressément, son « Gouvernement de Dieu » est une œuvre de propagande gothique.

En fin de compte, l'apport de la Gaule à la littérature romaine, surtout aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles, offre de l'intérêt. Mais il faut bien avouer que c'est un apport à un florilège de fleurs artificielles. La littérature latine profane se mourait. Elle ne pouvait se revivifier, faute d'objet. La vie politique n'existant plus, impossible de composer des discours, des *orationes*. On se rabat sur les exercices de l'école, sur des sujets de pure extravagance, donc sans danger. On pose des cas moraux romanesques, extravagants, sans rapport avec la vie. Le théâtre est mort depuis longtemps, tué par l'effroyable concurrence du cirque et de l'amphithéâtre. L'histoire eût pu être cultivée. En fait, elle l'a été fort peu. Un seul historien mérite cette qualification, Ammien Marcellin, qui avait entrepris de continuer Tacite, mais c'est un Syrien. L'histoire n'est comprise que sous forme de biographie à la façon de Suétone. *L'Histoire Auguste* est la figuration ahurissante de ce que les gens du IV<sup>e</sup> siècle entendent par « Histoire », une suite de biographies impériales où il n'y a pas l'ombre d'une idée, mais des anecdotes plus que suspectes, des partis pris. On pourrait croire qu'il y a un souci de documentation, car des textes sont reproduits, mais les malheureux — ou le malheureux — cachés sous plusieurs pseudonymes qui ont rédigé cette pauvre chose, même s'ils ont eu accès aux archives, préfèrent inventer! Quant au style, il a tous les défauts de l'école. Ne parlons pas des auteurs d'épitomés, Eutrope, Aurélius Victor, et les auteurs des chroniques du V<sup>e</sup> siècle ils appartiennent à peine à la littérature.

Reste le genre élégiaque dont les Anglais au XVIII<sup>e</sup> siècle, les autres peuples au XIX<sup>e</sup>, ont fait l'instrument incomparable où l'âme humaine chante ses joies et ses peines, ses espoirs ou sa désespérance. Subjective, s'abandonnant aux flux et reflux sentimentaux des générations, cette lyre vivra tant que durera l'humanité. Les Anciens n'en ont senti que l'aspect « érotique », difficile à renouveler.

Le dédain ou l'incompréhension des systèmes philosophiques nous prive de toute œuvre sérieuse du genre, en prose ou en vers, sauf les essais de Macrobe, composés au V<sup>e</sup> siècle et en Orient.

A fort peu d'exceptions près, cette littérature latine profane, passé le milieu du II<sup>e</sup> siècle, souffre d'un mal fatal, inguérissable : la futilité. Pour la dissimuler, elle use d'un style recherché qui tombe dans la préciosité. La mode des lectures publiques ou privées devant un auditoire d'amis, de parasites, d'invités, aggrave encore cette tare.

La seule littérature qui mérite d'être lue, aux III<sup>e</sup>, IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles, c'est la littérature « sacrée ». Elle est grave, traitant des problèmes fondamentaux pour l'humanité. Elle est passionnée, éloquente, se heurtant à des résistances venues du passé païen, ou à des concurrences dogmatiques, ou aux persécutions des pouvoirs publics ou des doctrines rivales. Il est inconcevable que cette littérature, la seule vivante, ait été dédaignée des lettrés depuis la Renaissance jusqu'au milieu ou même à la fin du siècle dernier.

L'apport de la Gaule en ce domaine vaut-il le précédent ? C'est ce qu'on va tenter d'examiner.

#### *D) L'apport dans la littérature sacrée.*

[Retour à la table des matières](#)

La diffusion du christianisme dans l'ensemble de la Gaule s'étant produite tardivement, il n'y a pas lieu de s'attendre à aucune contribution de la part de ce pays à la littérature sacrée avant le IV<sup>e</sup> siècle. L'Italie elle-même ne donne rien encore au III<sup>e</sup> siècle, car Minutius Félix, auteur de *l'Octavius*, « bijou de la polémique chrétienne », est plus que probablement un Africain, et Novatien, qui agita Rome au milieu du siècle, venait, dit-on, de Phrygie. En ce siècle, la parole est aux grands Africains, Tertullien, Cyprien, Arnobe, Lactance, enfin Augustin.

Le premier nom qu'on rencontre en Gaule est postérieur aux édits de pacification de Constantin et Licinius, c'est celui de Reticus, évêque d'Autun, qui joua un rôle important aux conciles de Rome de 313 et d'Arles de 314; nous avons de lui des lettres, mais ses œuvres ecclésiastiques sont perdues.

Tout de suite après, vient un grand nom, le plus grand, celui d'Hilaire de Poitiers, mort en 367. Il a joué contre l'arianisme en Occident un rôle aussi important qu'Athanase en Orient. Ses écrits théologiques ont fait de lui le plus ancien des Pères de l'Église d'Occident. Relevons qu'il a eu le sens de l'histoire documentaire : il avait entrepris une histoire de l'Église par les textes en reproduisant lettres de papes, d'empereurs, actes conciliaires, lettres d'évêques, etc., ces pièces étant reliées par un texte explicatif. Enfin, il voulut mettre également au service de la foi sa connaissance approfondie des lettres latines en composant des hymnes. En Orient, Arius avait déjà composé des hymnes que chantaient gens du peuple et voyageurs. Si telle fut la préoccupation d'Hilaire, on peut affirmer qu'il échoua complètement. Rien de plus savant, de moins intelligible pour la masse des fidèles que des pièces composées dans le système dit « second asclépiade » (un vers glyconique suivi d'un asclépiade mineur). Elles ne peuvent être à la portée que de gens ayant étudié de près les lyriques de la belle époque. Rien d'étonnant si Hilaire eut peine à imposer le chant de son *liber hymnorum*, même à son clergé. Quarante ans plus tard, le plus grand poète latin dans le genre sacré, l'Espagnol Prudence, commettra la même erreur. C'est à se demander si l'enseignement de l'école ne voilait pas à ceux qui l'avaient suivi l'intelligence du réel en même temps qu'il pervertissait le goût. Un quart de siècle après Hilaire, saint Ambroise composera, lui aussi, des hymnes mais il les fera courtes, dans un mètre simple (le dimètre iambique). Aussi quatre d'entre elles auront-elles la bonne fortune d'être adoptées par l'Église.

Bien qu'Ausone fût certainement chrétien et chrétien sincère, le christianisme tient si peu de place dans ses écrits qu'il n'y a pas lieu de s'y arrêter.

Son disciple chéri et infidèle à l'idéal du maître, Paulin, présente avec lui le contraste le plus accusé. Jeune, marié, riche, Paulin renonça au monde, ainsi que sa jeune femme, Thérèse, et, au grand scandale

de la bonne société, passa en Espagne pour se consacrer à une existence de continence et de pauvreté. Il édifia si bien la population qu'elle exigea qu'il entrât dans le clergé : il fut prêtre, le jour de Noël 394 ou 395. Il se rendit ensuite dans l'Italie du Sud, à Nole, où il possédait un domaine. Il voulait prier sur le tombeau de saint Félix, à l'intervention duquel il attribuait son salut dans une circonstance mystérieuse et tragique de sa vie passée. Il ne devait plus quitter Nole, dont il devint évêque (409), jusqu'à la fin de sa vie, terminée le 22 juin 431. Il a été sanctifié. Son œuvre se compose d'un volume de lettres et d'un volume de vers. Sa correspondance fut admirée par ses contemporains, Augustin, Jérôme : il est pour eux égal à Cicéron. Cependant, cette correspondance ressemble peu à celle de ses grands contemporains dont les lettres sont en réalité des consultations sur des difficultés religieuses qui inquiètent leurs correspondants, hommes, femmes aussi et surtout. Paulin est médiocre théologien. Ses réponses sont d'ordre moral et leur rédaction trop verbeuse trahit le passé littéraire de l'auteur. Ayant vécu toujours au côté de Thérèse, il met en tête de ses lettres cette touchante suscription qui associe son épouse à ses travaux : « Paulin et Thérèse, pécheurs. »

Le recueil de ses *carmina*, composé de pièces de tout genre, dénote une connaissance approfondie des grands modèles, imités dans une langue et une prosodie irréprochables. Il fait honneur pour la forme au maître, à Ausone. L'inspiration est tout autre, profondément chrétienne. Cette œuvre, toute pénétrée de réminiscences de la Bible et des écrits des Pères, est encombrée de citations scripturaires, citations qui arrivent à être aussi fastidieuses que la défroque mythologique païenne d'Ausone que son disciple rejette avec dégoût.

Une place à part doit être faite à l'éloge de saint Félix de Nole. Félix était un saint fort obscur, mais que le peuple aimait parce qu'il était réputé protecteur du bétail. Il était souverain aussi pour guérir les possédés. C'est précisément cette dévotion populaire qui permit à Paulin par ses diverses manifestations de varier les pièces de vers qu'il composa, à treize reprises, le jour de la fête (*natale*), c'est-à-dire de la mort du saint (14 janvier).

Bien différent de Paulin de Nole, son compatriote et ami, Sulpice Sévère, Bordelais lui aussi. La perte d'une jeune femme le détacha du

monde. Attiré par la réputation de Martin, évêque de Tours, il se rendit auprès du personnage qui faisait connaître en Gaule cette vie ascétique de l'Orient et dont les échos parvenus jusqu'en Occident excitaient l'enthousiasme des uns, l'indignation des autres. L'essentiel de l'activité de Sulpice Sévère tient dans la description des vertus et des miracles de Martin, entreprise du vivant même du saint (mort vers 397), *Vita Martini*, complétée, en 403, par deux *Dialogues*, où les interlocuteurs, Galius, ancien compagnon de Martin, Posthumbianus, revenu d'Orient, et Sulpice s'entretiennent des merveilles opérées par l'illustre défunt et les comparent à celles des Pères du désert en Orient.

Passionnément admirée des contemporains, l'œuvre de Sulpice Sévère a été le modèle, jamais égalé, des vies de saints écrites par la suite. Alors que des œuvres capitales n'ont été conservées que par un seul manuscrit ou même ont péri, des centaines de manuscrits nous ont transmis l'œuvre de Sulpice. Cette réputation est méritée. Son style est clair, aisé. Il sait passer avec dextérité du dramatique au familier. Il est tantôt plein d'onction et de révérence, tantôt malicieux et moqueur. Les historiens, jusqu'à nos jours, ont puisé dans son hagiographie des renseignements sur Martin et son temps, réputés précieux. En ces derniers temps, quinze siècles après la mort de saint Martin, Bahut <sup>47</sup> a soudain tout remis en question. Il s'est aperçu que Sulpice a beaucoup emprunté, pour la forme — passe encore — mais aussi pour le fond il a attribué à saint Martin des traits puisés dans la *Vie de saint Antoine*, composée en latin par saint Ambroise. Les faits merveilleux de la vie de saint Martin sont pillés de droite et de gauche avec une tranquille impudence. Les protestations de l'auteur qu'il dit vrai, trop répétées, les invectives contre les incrédules, sont un aveu involontaire de culpabilité. Sulpice Sévère semble affligé de cette tare pathologique qu'est la mystification, tare qui se concilie on ne peut mieux avec le talent littéraire. Et puis quel contraste, à deux siècles d'intervalle, entre l'œuvre pleine de fables absurdes ou niaisées de Sulpice Sévère et l'*Octavius* de Minucius Félix, perle de l'apologétique chrétienne! Le niveau du public a baissé autant que celui des auteurs. Baissé intellectuellement, mais, par contre, quelle naïveté, quelle fraîcheur dans son avidité d'être informé des merveilles miraculeuses de

<sup>47</sup> *Saint Martin de Tours* (s. d.).

l'ascétisme! Sulpice Sévère, qui n'était pas peu vaniteux, en dépit de son affectation de modestie, nous apprend que le succès de sa *Vie de saint Martin* fut, comme nous dirions, « mondial ». Paulin (de Nole) l'a fait connaître à Rome où les libraires, qui sont des entrepreneurs de copies, s'enrichissent à vendre leurs exemplaires de cet ouvrage. A Carthage, Posthumianus le voit dans toutes les mains. De même à Alexandrie et dans les coins les plus reculés de l'Égypte (dialogue I, chap. 23).

Au reste, ce ne sont pas seulement des hagiographies, romans-feuilletons de l'époque, pas seulement des controverses théologiques, où le salut est engagé, qui se répandent dans le monde méditerranéen d'alors, ce sont les écrits de cénacle de la littérature profane. En dépit des difficultés de voyage, plus grandes qu'on n'imagine, il y a un incessant courant d'idées et d'écrits d'un bout à l'autre du monde romain et cela est à l'éloge des gens de lettres de ce temps et aussi de leur public.

Quantité d'écrits qui intéressent peu les lettres jouirent d'une grande influence en Gaule et au-dehors. Ainsi le *Commonitorium* d'Orientius, sans doute évêque d'Auch, au milieu du V<sup>e</sup> siècle, qui a la prétention d'indiquer, en distiques élégiaques, la voie du salut. Marius Victor, rhéteur à Marseille, qui paraphrase en vers élégiaques la *Bible*, depuis la création du monde jusqu'à Sodome. Un autre prêtre de Gaule, Évagre, vers 440, compose une *Altercatio* où un juif et un chrétien engagent un débat sur leur foi respective; elle est de faible valeur.

L'œuvre de Prosper d'Aquitaine est d'un intérêt capital pour l'histoire des controverses dogmatiques. Disciple fougueux de saint Augustin, dont il adopte aveuglément la théorie sur la grâce, Prosper, quoique laïque, a passé sa vie à combattre âprement le Pélagianisme et le semi-Pélagianisme. Son traité le plus important, *De ingratis* (peri acharistôn), un millier d'hexamètres, a eu une grande influence sur le sentiment de l'église catholique touchant le problème de la prédestination. Il a été consulté avec révérence jusqu'à nos jours. On doit aussi à Prosper une précieuse *Chronique* qui nous fait sommairement connaître les événements entre 421 et 455. Il mourut vers 463.

La doctrine de saint Augustin ne rencontra pas une adhésion universelle, loin de là. Les solitaires de l'abbaye fondée aux îles de Lérins par saint Honorat (évêque métropolitain d'Arles en 435), qui devint un foyer de théologie, firent des réserves. Vincent, dans son *Commonitorium*, professe que la vérité catholique, c'est ce qui a été cru partout, toujours et par tous. On lui doit aussi la théorie, peu conforme à la précédente, que le dogme n'est pas fixé pour toujours ou plutôt compris dès l'abord : c'est le grain qui enferme un fruit qui peut mûrir. En somme, on lui doit la première idée de l'« explicitation », qui opposera le Catholicisme romain à la Réforme en le présentant comme capable, par ce que nous appellerions l'évolution, de faire vivre d'une vie de plus en plus féconde la théologie dogmatique.

Faust, nommé abbé de Lérins en 434, compose entre autres deux livres (*de gratia*) contre la prédestination. Il mourra évêque de la petite cité de Riez, en Provence.

Au contraire, Paulin de Pella, quoique né en Macédoine, peut être revendiqué par la Gaule, car il semble bien être petit-fils d'Ausone et il a vécu en Aquitaine jusqu'au moment où il fut dépouillé de ses biens par les Goths et contraint de vivre pauvrement à Marseille. Il put cependant finir ses jours à Bordeaux. Le récit de sa vie agitée, composé en vers hexamètres, en 459, alors qu'il était octogénaire, et intitulé *Eucharisticon*, a surtout un intérêt historique : il retrace les misères que fit endurer l'installation des Visigoths en Aquitaine.

Claudien Mamert (Claudianus Mamertus), prêtre à Vienne, mort en 474, a écrit un *De statu animae* où il soutient, contrairement au sentiment d'Arnoobe l'ancien et de Fauste, qu'il n'est rien de corporel dans l'âme. Bien que disciple de Sidoine Apollinaire, il use d'un style tout différent, le style « sec », mis à la mode par Fronton, le maître de Marc-Aurèle, et l'artificial de sa langue s'accuse, en outre, par l'emploi de termes d'un archaïsme extravagant : il puise des mots et des formes verbales chez Plaute et Caton.

Salvien, dont on a parlé plus haut, appartient, lui aussi, aux lettres « sacrées », car son *de gubernatione Dei* ne vise qu'indirectement à la satire des mœurs de son temps; son but est de justifier la Providence.

Il a existé quantité d'autres traités, épîtres surtout, au V<sup>e</sup> siècle, émanés des évêques, abbés et pieux laïques du temps, qui ne nous sont pas parvenus. Peut-être la revue, si rapide soit-elle, qu'on vient de donner, n'incite-t-elle pas à en trop regretter la perte, du moins au point de vue littéraire.

Enfin, un prêtre de Marseille, Gennadius, a eu l'idée heureuse d'un traité des hommes illustres (*De viris illustribus*), continuant saint Jérôme, où il énumère et juge les auteurs de la littérature sacrée et leurs œuvres. Il mourut à la fin du siècle.

En fin de compte, l'apport de la Gaule aux lettres latines, tant sacrées que profanes, sans être aussi éclatant que celui de l'Afrique, est des plus honorables. Aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles, il dépasse celui de l'Italie elle-même, car elle peut revendiquer seulement saint Ambroise, né à Trèves, fils d'un préfet du prétoire des Gaules, bien qu'il ait fait en Italie sa carrière, d'abord civile (gouverneur de Ligurie), puis ecclésiastique (métropolitain de Milan).

Au reste, Gaule, Italie, Espagne, Afrique, Illyrie même ne sont considérées que comme des membres de l'Empire unis par une intime fraternité de culture. La formation de ces écrivains, païens ou Pères de l'Église, est identique. Elle implique de longues et dures études. Chez tous s'accuse une connaissance profonde de la langue classique. A une époque où l'oreille avait cessé de percevoir la différence des syllabes longues et des syllabes brèves, pas une faute de quantité dans leurs vers! Plusieurs se hasardent même à composer en des mètres savants, imités de la métrique grecque, mètres qui devaient déjà tenir en haleine les lecteurs d'Horace. En un temps où, dans la langue parlée, celle dont ils usaient avec leur entourage, la déclinaison et la conjugaison se dégradent, pas un solécisme! C'est merveilleux! C'est que, à la pureté de la langue, une langue archaïque, artificielle cependant, est liée pour eux la civilisation, la continuité même du monde romain. Le latin courant ne pouvait pas ne pas évoluer en des sens différents sur l'espace considérable de l'immense Empire. Assez vite, on en serait arrivé à ne plus s'entendre entre Romains — comme ce sera le cas vers les IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles au plus tard. Une langue commune est indispensable, notamment dans les lois, dans les controverses religieuses et

autres. Et alors autant vaut qu'elle soit la langue classique, illustrée par des chefs-d'œuvre. L'écueil, c'est qu'il faut passer de longues années à acquérir cette langue morte. Ce dur apprentissage ne rebute personne, pas même la classe opulente des « puissants », bien au contraire. La connaissance approfondie de la grammaire, la pratique de la rhétorique sont une preuve de noblesse. On va jusqu'à en faire une vertu, étant sous-entendu qu'il vaut mieux pécher contre la morale que contre la grammaire.

[Retour à la table des matières](#)

## CONCLUSION

[Retour à la table des matières](#)

Le trait le plus frappant, au point de vue historique, c'est le patriotisme romain de tous ces auteurs, tant sacrés que profanes. Salvien est une exception et peut-être apparente, car il vise à purifier le monde romain, non à le détruire. Nul particularisme provincial, pas plus au point de vue politique que littéraire ou artistique. Que la Gaule donne un empereur, elle s'en réjouit comme un des Etats des Etats-Unis en voyant un de ses fils nommé président. Tous les hommes libres de l'empire se sentent concitoyens. Du passé italique, gaulois, ibérique, punique, nul souvenir, sinon comme d'un passé barbare, d'une période fâcheuse de l'Histoire ancienne dont la conquête romaine a fait heureusement sortir les peuples. On doit de l'admiration, de la reconnaissance à Rome,

« l'unique ville de l'univers où seuls les esclaves et les Barbares soient des étrangers » (Sidoine Apollinaire, *epist.*, I, 6).

Rome a réussi un tour de force, un miracle, dont on ne retrouve l'équivalent nulle part en nul lieu. Ce n'a pas été sans peine. Ce n'a pas été de propos délibéré. Pendant de longs siècles, elle a eu vis-à-vis de ses voisins, de ses ennemis, la même politique agressive, implacable, que les autres peuples. Son attitude au II<sup>e</sup> siècle avant notre ère à l'égard des Italiotes, qui l'avaient tirée de plus d'un mauvais pas, Samnites, Ombriens, Campaniens, Lucaniens, Apuliens, etc., avait été odieuse d'ingratitude et de mauvaise foi. Elle faillit le payer de son existence, lors de la terrible révolte des Italiens de 90-88. Il fallut se

résigner à accorder le droit de cité aux Italiens en les faisant entrer dans le cadre des trente-cinq tribus, c'est-à-dire en les naturalisant. Rome se procura ainsi des renforts pour ses guerres extérieures, pour ses guerres civiles aussi. Puis ce fut le tour de la Gaule cisalpine, qui n'était pas considérée comme faisant partie de l'Italie; on l'accorda d'abord à la Cispadane, au Sud du Pô. César, pour des motifs militaires, l'étendit à la Transpadane. On a vu avec quelle ardeur les Gaulois de la *Provincia*, puis de la Gaule chevelue, sollicitèrent la naturalisation. Le Sénat ne voyait pas sans inquiétude cet afflux de nouveaux Romains. La politique impériale tendit, au contraire, à le favoriser. L'édit de Caracalla de 212, qui fit un Romain de tout homme libre vivant sur le territoire de l'empire, fut comme l'identification de l'univers à la « Ville ».

Dans ce grand phénomène d'assimilation, l'École a joué un rôle capital. Elle a façonné les esprits, leur a donné le sentiment d'une fraternité spirituelle et ils lui en ont été profondément reconnaissants.

Avant de prendre congé de cette longue période de la vie de notre pays qui s'identifie avec la vie romaine, il convient de reproduire quelques passages de l'éloge, et le plus beau de tous, qu'un Gaulois a élevé à Rome, cependant flétrie déjà par l'entrée des Barbares dans son enceinte. Écoutons Rutilius Namatianus :

#### LOUANGE DE ROME

« Écoute, reine si belle d'un monde qui est à toi, ô Rome, admise au nombre des astres! Écoute, mère des hommes, mère des dieux. Tes temples nous rapprochent du ciel. Nous te chantons, nous te chanterons tant qu'il plaira au Destin. Nul vivant ne peut t'oublier. Autant ensevelir le soleil dans un oubli impur que de laisser échapper de notre cœur l'hommage qui t'est dû puisque partout où atteignent ses rayons tu étends tes bienfaits, jusqu'aux bornes où l'Océan enserme la terre de ses flots. Phébus dans son orbite roule pour toi. Chez toi se lèvent, chez toi se couchent ses coursiers. Les sables embrasés de la Libye n'ont pas retardé ta marche. Défendue par ses glaces, l'Ourse ne t'a pas repoussée. Aussi loin que la nature vivante s'étend, d'un pôle à l'autre, aussi loin s'est étendue ta vertu (valeur). Aux diverses nations, tu as donné une même patrie. Elles te résistaient et elles ont gagné à ta domination. En offrant aux vaincus le partage de tes propres lois, tu as fait du monde la Cité (vers 46 et suiv.). Tes justes guerres ne sont pas suivies d'une paix arrogante (vers 66), Si tu règues, tu mérites en-

core plus de régner. Tes exploits dépassent les plus grands. Dénombrer les trophées, monuments de ta gloire, autant vouloir compter les étoiles. Re-lève le laurier sur ton front, son frais feuillage rajeunira, ô Rome, ta chevelure sacrée. Que la couronne d'or de ton casque lance des rayons, qu'un feu inextinguible jaillisse de l'*umbo* doré de ton bouclier. L'oubli total doit effacer un sinistre épisode <sup>(48)</sup>. Ferme la plaie par le mépris. L'adversité t'a préparé de grands succès et les feux du couchant annoncent ceux du Levant (vers 115). Ce qui ne peut être submergé remonte d'un élan accru. Incliné, le flambeau reprend sa force. Courbée à terre, tu n'aspirez que mieux au ciel. Propage tes lois qui vivront dans les siècles. Seule, ne redoute pas le fatal ciseau, bien que, à 1160 années écoulées, tu ajoutes une 9<sup>e</sup>. Les temps futurs ne te fixent pas de limite. Tant que subsistera le globe, tant que le ciel supportera les astres, tu vivras. Ce qui détruit les autres empires affermit le tien. La loi de la renaissance, c'est de puiser une force dans le malheur (vers 127-140) <sup>(49)</sup>. »

## FIN

[Retour à la table des matières](#)

---

<sup>48</sup> Allusion à la prise de Rome par Alaric en 410.

<sup>49</sup> Rutilius Namatianus. *De reditu suo*, éd. Vessereau et Préchac (Société Guillaume Budé.) La traduction qui y est jointe est fidèle, mais lourde. Celle de G. Bloch (*Gaule romaine*, pp. 406-407), plus élégante, s'écarte parfois quelque peu du texte. On a tenté de les concilier ici.

## BIBLIOGRAPHIE METHODIQUE

[Retour à la table des matières](#)

### AVERTISSEMENT

Une tentative de synthèse telle que le présent ouvrage ne saurait comporter une liste de livres et d'articles ayant la prétention d'être exhaustive. D'autre part, il est dangereux de se borner à indiquer le dernier ouvrage paru sur une question, car le dernier n'est pas nécessairement le meilleur, même s'il est, comme on dit, « au courant ». Et puis, ce procédé commode recèle une grave injustice, qui consiste à taire le nom des maîtres qui ont ouvert la voie au profit de continuateurs ou même de simples vulgarisateurs. Il faut donc se résigner à faire un choix méthodique, quitte à endosser des reproches inévitables pour certaines lacunes ou encore pour le maintien sur notre liste d'études que d'autres pourront juger vieilles, à tort ou à raison.

F. L.

Il ne saurait entrer dans notre dessein de donner un relevé des sources. Même sommaire, il constituerait un volume. Il suffit, au reste, de se reporter à l'œuvre d'Auguste Molinier, *Les Sources de l'histoire de France*, dont le t. I, malheureusement déjà ancien (1901), est consacré à l'époque primitive, aux Mérovingiens et aux Carolingiens.

On trouvera des renvois utiles à chaque page des grandes collections historiques suivantes :

Collection Gustave Glotz : *Histoire du moyen âge*, t. I, 2<sup>e</sup> édit. (1941), par Ferdinand Lot, Christian Pfister, François L. Ganshof; t. II, par Aug. Fliche.

Collection Louis Halphen et Philippe Sagnac, *Peuples et Civilisations* : le vol. intitulé Les Barbares, par L. Halphen, 4<sup>e</sup> édit., entièrement refondue (1940).

Collection Clio : vol. III intitulé *Rome*, par André Piganiol, et vol. IV intitulé *Le Monde féodal*, par Joseph Calmette. Dans cette collection, chaque notice bibliographique est suivie d'un « état actuel des questions » où les problèmes non résolus ou mal résolus sont signalés; c'est un précieux outil de travail présent et futur.

Collection *La Synthèse de l'Humanité* dirigée par Henri Berr. Chacun des volumes est suivi d'une copieuse bibliographie.

On trouvera aussi une ample bibliographie à la fin des vol. I, II et III de la *Cambridge mediaeval history*, rédigée par des savants anglais et étrangers.

## PREMIERE PARTIE

### LA GAULE INDÉPENDANTE

---

#### CHAPITRE PREMIER

##### *Ouvrages généraux.*

Sur l'ensemble du monde celtique, l'ouvrage capital est celui d'Henri Hubert en 2 vol. : I. *Les Celtes et l'expansion celtique jusqu'à l'époque de la Tène*; II. *Les Celtes depuis l'époque de la Tène et la civilisation celtique*, publiés en 1932. (Collection de la Synthèse de l'Humanité.)

*La civilisation des Celtes* de d'Arbois de Jubainville, qui forme le t, VI (1899) de son *Cours de littérature celtique*, est en réalité une suite d'études comparatives entre cette civilisation et la civilisation homérique.

Sur les Gaulois, plus particulièrement, il faut recommander Albert Grenier, *Les Gaulois*, 2<sup>e</sup> édit. 1945, ouvrage qui représente l'état actuel de nos connaissances.

*Le Manuel pour servir à l'étude de l'Antiquité celtique*, de Georges Dottin, malgré sa date déjà un peu ancienne (1906), demeure un précieux instrument de travail.

On doit un souvenir reconnaissant à Roget de Belloguet pour son ouvrage intitulé *Ethnogénie gauloise* (1<sup>re</sup> édit., 4 vol., 1858-68-73; 2<sup>e</sup> édit. 1875) où il traite de l'anthropologie, de la langue, des institutions, des croyances, etc. des Celtes. On ne saurait même dire que l'ouvrage soit périmé. Il peut rendre encore des services.

Les travaux relatifs au monde celtique se continuent et sont signalés dans la *Revue Celtique*, fondée par H. Gaidoz en 1872, continuée sous la direction de H. d'Arbois de Jubainville, remplacée par les *Etudes Celtiques*, revue fondée et dirigée par J. Vendryès.

Il existe aussi une *Zeitschrift für Celtische Philologie* et une *Celtic Review*.

### *Origine des Celtes.*

Les Celtes appartiennent à la grande famille des peuples aryens d'Europe. Installés tout d'abord au cœur de l'Europe, entre les Italiotes, les Hellènes, les Germains, les Slaves, ils s'étendirent sur l'Allemagne occidentale et méridionale, la Gaule, les îles Britanniques, conquièrent une partie de l'Espagne et de l'Italie. Vers l'an 400 avant notre ère, on les voit de l'embouchure du Tage à l'Occident, à l'embouchure du Dniestr et du Dniepr à l'Orient.

Le premier, sans doute, qui se soit fait une idée juste de leur empire est l'illustre fondateur de la grammaire comparée des langues celtiques, Caspar Zeuss, dans son ouvrage *Die Deutschen und die Nachbarstämme* (1837).

Les rapports avec les autres peuples de l'Europe sont étudiés dans les livres fondamentaux de Karl Müllenhoff, *Deutsche Altertumskunde* (1870-1900, 5 vol.; nouv. édit. 1891-1908) et H. d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe* (2<sup>e</sup> édit. 1894, 2 vol.). Ce dernier ouvrage est malheureusement déparé par un théorie attribuant un rôle démesuré aux Ligures qui auraient précédé les Celtes en Gaule. Camille Jullian, comme d'autres, en a subi l'influence dans son ouvrage monumental sur la Gaule. Les choses ont été remises au point par André Berthelot dans son opuscule, *Les Ligures*, extr. de la *Revue Archéologique* (1933).

Bon aperçu du sujet par Georges Dottin, *Les Anciens peuples de l'Europe* (1916).

Linguistiquement, tout au moins, les Celtes se rapprochaient plus des ancêtres des Aryens d'Italie (Latins, Ombriens, Osques) que des Germains. Voir A. Meillet, *Les Dialectes indo-européens* (1908); Holger-Pedersen, *Le Groupement des dialectes indo-européens* (Copenhague 1925).

Les textes concernant les Celtes sont passés en revue par d'Arbois de Jubainville. *Les Celtes jusqu'en l'an 100 avant notre ère* (1904), plus complètement par Weisgerber, *Die Sprache der Festland Kelten* dans le 2<sup>e</sup> rapport, pour l'année 1930 du *Deutscher archeologische Institut, Römisch-germanische Kommission*, p. 147226.

Les textes grecs, où il est question des Celtes, ont été rassemblés et accompagnés d'une traduction par A. de Cougny en 4 vol. publiés par la Société de l'Histoire de France.

## LIVRE PREMIER ANTHROPOLOGIE DE LA GAULE

Dans le domaine de l'Anthropologie de la France, il reste encore énormément à faire, en dépit des travaux des Broca, Collignon, Hervé, Hovalacque, Topinard, Mortillet, de bien d'autres encore, condensés, avec des vues personnelles, par G. Montandon, *l'Ethnie française* (1935) et Henri V. Valois, *Anthropologie de la population française* (1943).

Les recherches de ces savants comportent d'immenses lacunes. Il est impossible qu'il en soit autrement. Seul, l'Etat pourrait mener à bon terme l'enquête complète sur l'ethnie française. Rien n'est plus loin de ses préoccupations.

Les Celtes appartiennent à la grande famille indo-européenne. Sur leurs voisins d'Europe, voir W. Z. Ripley, *The races of Europe* (Londres, 1900); J. Deniker dans *Association française pour l'avancement des sciences*, 26<sup>e</sup> et 35<sup>e</sup> sessions (1897, 1906); Georges Poisson, *Le Peuplement de l'Europe, état actuel, origine et évolution* (1939). Id. *Les Aryens, étude linguistique, ethnologique et préhistorique* (1934).

Ne pas oublier que, dans l'état présent de nos connaissances, les systèmes des anthropologues reposant sur un très petit nombre d'exemples, d'une interprétation malaisée, contestable, sont à la merci

de fouilles nouvelles. Ils doivent être considérés comme des synthèses provisoires.

On a voulu et on veut encore que les Celtes aient présenté une grande ressemblance physique avec les Germains. En ce qui concerne tout au moins les Celtes de Gaule, rien n'est plus contestable. Ils ne devaient pas, à notre avis, différer sensiblement de leurs descendants, les Français d'aujourd'hui. Cf. notre livre *La France des origines à la guerre de Cent Ans* (1941), p. 6-9.

Les idées de Broca, Al. Bertrand, C. Jullian et autres au sujet de l'Ethnologie de la Gaule sont justement critiquées par Rice Holmes dans son livre *Caesar's conquest of the Gaul* (2<sup>e</sup> édit., Oxford, 1911), p. 310 et suiv.

On trouvera sur l'Anthropologie de la France et de la Belgique une copieuse bibliographie dans l'ouvrage, au reste tendancieux, de Fr. Petri, *Germanische Volksleben in Wallonien und Nord-Frankreich* (Bonn. 1937, t. I, p. 837-841).

### *Archéologie celtique et préceltique.*

L'ouvrage fondamental demeure celui de Joseph Déchelette, Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine : T. I : Archéologie préhistorique (1908). T. II : Archéologie celtique ou préhistorique : 1<sup>re</sup> partie : Age du bronze (1910) ; 2<sup>e</sup> partie : Premier âge du fer ou époque de Hallstadt (1913) ; 3<sup>e</sup> partie : Second âge du fer ou époque de la Tène (1914). La suite par A. Grenier (voir plus loin).

Les antiquités conservées au Musée national de Saint-Germain-en-Laye sont répertoriées dans le *Catalogue illustré* dû à Salomon Reinach, en 2 vol. (1911-21; nouv. édit. 1926).

Il est commode pour le préhistorique d'avoir recours au dictionnaire d'Ebert, *Reallexikon der Vorgeschichte* (1924-29).

Si tout le monde est d'accord sur ce point que la civilisation du second âge du fer, dit période de la Tène, qu'on fait commencer vers le

VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère, est essentiellement celtique, on se refuse généralement à se prononcer dans le même sens pour la période du premier âge du fer, dite de Hallstadt, qu'on reporte, pour l'Europe centrale et occidentale, vers l'an mille avant notre ère. M. Piroutet, dans une étude sur les caractères physiques des Celtes, conclut :

« En résumé, nous n'avons pas le droit d'employer le nom de Celtes avant la période récente de Hallstadt, et ce nom désigne alors une population certainement mélangée au point de vue ethnique, et les éléments de ce mélange varient comme origine et comme proportions, suivant les régions considérées (dans l'*Anthropologie*, t. XXXVIII, année 1920, p. 59-76).

Cependant, si l'on examine les tumulus avec leur mobilier funéraire d'une région bien fouillée, on ne constate pas de rupture entre le second et le premier âge du fer, ou même entre celui-ci et les quatre « âges » conventionnels du bronze, ainsi qu'on peut s'en rendre compte en se reportant à l'étude approfondie de Mlle Françoise Henry, *Les Tumulus de la Côte d'Or* (1932, in-4°). Aussi des archéologues et historiens prudents, tel Albert Grenier (*Les Gaulois*, 2<sup>e</sup> édit., p. 60 et suiv.), admettent-ils des poussées successives des Celtes en Gaule. Pour calmer des scrupules ou des préjugés, certains appellent les plus anciens Celtes des Proto-Celtes. Ne leur contestons pas cette innocente précaution.

Les découvertes provenant des fouilles exécutées, de toutes parts, ont été longtemps signalées par C. Jullian, puis par A. Grenier, dans la *Revue des études anciennes*, publiée par la Faculté des lettres de Bordeaux. Elles le sont maintenant dans la récente (1944) revue fondée par A. Grenier, *Gallia*.

## CHAPITRE II

### *Ce qu'on peut savoir de son histoire.*

Il faut avoir recours aux t. I à III de l'*Histoire de la Gaule*, de Camille Jullian.

### CHAPITRE III

#### *Tableau des peuples.*

Il suffit de renvoyer à C. Jullian, au texte de l'*Atlas historique de la France*, d'Auguste Longon, à la *Gaule indépendante et romaine*, de Gustave Bloch (t. I, 2<sup>e</sup> partie de l'*Histoire de France* de Lavisser).

### CHAPITRE IV

#### *La Société. L'Etat. Druidisme et religion. Mœurs et caractères.*

Sur l'ensemble du sujet, Georges Dottin, Manuel pour servir à l'étude de l'Antiquité celtique (1906).

D'Arbois de Jubainville, Etudes sur le droit celtique (t. VII et VIII de son Cours de littérature celtique).

Le même a cru établir que les Celtes ignoraient la propriété individuelle avant la conquête romaine dans ses *Recherches sur l'origine de la propriété foncière* (1891). Le contraire a été établi en divers travaux dûs à Fustel de Coulanges, à Ch. Lecrivain, etc. Il n'y a pas lieu de s'y arrêter.

Albert Bayet, *La Morale des Gaulois* (1930).

P. Lambrecht, Contribution à l'étude des divinités celtiques avec pl. et cartes (forme le fasc. 93 des Travaux de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand, 1942).

Sur le culte des sources, L. Bonnard et Dr Percepied dans leur ouvrage, *La Gaule thermale* (1932).

## CHAPITRE V

### *La vie économique.*

Sur la construction de la campagne dès les temps néolithiques, voir Gaston Roupnel, *Histoire de la campagne française* (1932).

Marc Bloch, *Caractères originaux de l'histoire rurale française* (Oslo-Paris, 1931, in-4°).

Sur l'industrie et le commerce, outre Camille Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. V (1920), Albert Grenier, ouvrage cité plus loin (Gaule romaine, chap. VI).

Sur le monnayage :

Henri de la Tour, *Atlas des monnaies gauloises* (1892, in-fol.).

Adrien Blanchet, *Traité des monnaies gauloises* (1905, 2 vol.).

## CHAPITRE VI

### *La langue.*

Longtemps, on n'a pas eu la moindre idée de la nature de la langue parlée par les Celtes et, au reste, personne ne se souciait de la connaître. Puis, quand l'intérêt pour la période pré-romaine de l'histoire de la France commença à s'éveiller, on crut trouver la continuation du celtique de Gaule dans le bas-breton parlé toujours à l'extrémité de la péninsule armoricaine. Cette erreur linguistique provenait d'une erreur historique : on s'imaginait que nos Bretons étaient les descendants des populations gauloises de l'Armorique, alors qu'ils représentent des Bretons de Grande-Bretagne émigrés en Gaule au V<sup>e</sup> siècle.

Au reste, on ignorait la parenté unissant un certain nombre de langues s'étendant de l'extrémité occidentale de l'Europe jusqu'à l'Inde septentrionale. Il fallut qu'elle fût établie par le génie de l'Allemand Franz Bopp, qui, à l'âge de vingt-cinq ans, fonda la grammaire comparée des langues indo-européennes, en 1816, en même temps que le

Danois Raske. Son traité, paru de 1833 à 1849, a été traduit sur la 2<sup>e</sup> édition (1857-1861) par Michel Bréal, de 1866 à-1872.

Alors, seulement, on put se rendre compte que les langues encore actuellement parlées dans les lies Britanniques, en Irlande, Ecosse, Galles, en France dans la péninsule armoricaine, appartenaient au groupe linguistique aryen, autrement dit, indo-européen. Bopp signala le fait particulièrement dans un mémoire de 88 pages lu à l'Académie de Berlin, le 13 décembre 1838.

Mais la différence entre les parlers celtiques actuels et les parlers anciens n'est pas moins grande qu'entre les langues romanes actuelles (italien, français, espagnol, portugais, roumain) et leur ancêtre le latin. C'est au Bavarois Caspar Zeuss que revint le mérite de signaler et (l'expliquer les plus anciens textes (VIII<sup>e</sup>, IX<sup>e</sup> siècles de notre ère) représentant les langues celtiques. Sa *Grammatica Celtica*, parut en 1853 (2<sup>e</sup> édit., par Ebel, 1871, in-4°).

Si Zeuss a pu produire un ouvrage décisif en ce domaine, c'est qu'il a eu l'idée d'avoir recours aux manuscrits transportés dans l'Allemagne du Sud par les religieux irlandais fuyant les Danois et les Norvégiens qui ont détruit dans leur patrie les églises conservant les livres anciens.

Sur ce qu'on peut savoir du gaulois : Georges Dottin, *La langue gauloise* (1920).

Les noms communs, les noms d'homme et de lieux celtiques ou préceltiques sont relevés dans le « Trésor du vieux celtique (*Altceltischer Sprachsehatz*) d'Alfred Holder, 2 vol., in-4°. (1896-1913).

Pour les Arts, voir plus loin, Gaule romaine, livre III, chap. IV B.

[Retour à la table des matières](#)

[Retour à la table des matières](#)

## LIVRE II LA CONQUETE DE LA GAULE PAR LES ROMAINS

Outre les t. I-III de l'ouvrage de Camille Jullian, et son *Vercingétorix* il faut recommander Rice Holmes, *Caesar's conquest of the Gaul* (2<sup>e</sup> édit., 1911), œuvre d'un esprit circonspect.

*La vie de César*, par Napoléon III (2 vol. in-4°), aujourd'hui vieillie, n'en marque pas moins un tournant dans l'histoire de ce grand événement.

Le *Précis des campagnes de César*, écrit à Sainte-Hélène par Napoléon I<sup>er</sup>, publié en 1838, renferme des observations militaires précieuses.

Le *Guide illustré des campagnes de César*, de L. A. Constans, publié en 1929, avec 8 pl. et une carte, est bien fait et commode.

La *Bataille de Gergovie*, par P. F. Fournier (2<sup>e</sup> édit., Clermont-Ferrand, chez l'auteur, archiviste du Puy-de-Dôme, 63 p. et cartes) est un modèle de précision topographique et renouvelle le sujet.

[Retour à la table des matières](#)

[Retour à la table des matières](#)

## DEUXIEME PARTIE

### LA GAULE ROMAINE

---

L'ouvrage fondamental, qui annule les travaux antérieurs, est celui de Camille Jullian, *Histoire de la Gaule* (t. III à VIII, 1908-1926). Il l'avait annoncé sous forme d'un petit livre, *Gallia*, paru dès 1892.

Albert Grenier a pris la suite du Manuel de Déchelette dans son *Archéologie gallo-romaine*; première partie : *Généralités, travaux militaires* (1931); deuxième partie : *L'Archéologie du sol*, I, *les Routes* (1934); II, *Navigation, occupation du sol* (1934).

Le même, sous le titre *La Gaule romaine*, a donné dans *An economic survey of ancient Rome*, publié par l'Université John Hopkins, à Baltimore (vol. III p. 379-664) un tableau particulièrement précieux de la vie économique.

*La Gaule indépendante et romaine* de Gustave Bloch (*Histoire de France* de Lavissee, t. I, 2<sup>e</sup> vol.), malgré sa date un peu ancienne (1900) demeure utile.

### LIVRE PREMIER LE HAUT-EMPIRE.

#### CHAPITRE PREMIER

#### *Réorganisation géographique, etc...*

Ernest Desjardin, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine* (1878-1893, 4 vol.).

C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. 1V-VI.

Gustave Bloch, *La Gaule romaine* dans *Histoire de France*, de Lavisse, t. I, 2 vol.

Auguste Longnon, *Atlas historique de la France* et texte (1885-1907).

Sur les colonies romaines et latines de la Narbonaise, voir Aug. Molinier dans l'*Histoire de Languedoc*, édit. Privat, t. II, p. 436-457.

Sur l'« apothéose de la ville » par l'Empire romain, voir C. Jullian, t. IV, p. 316-326; t. V, p. 33; A. Grenier, *op. cit.*, p. 357; G. Bloch, *op. cit.*, p. 197.

En dehors des colonies, les cités de Gaule du Haut-Empire ne sont pas fortifiées : voir C. Jullian, t. V, p. 50.

## CHAPITRE II

### *Les Magistratures urbaines.*

J. Declareuil, Quelques problèmes d'histoire des institutions municipales au temps de l'Empire romain, 1911 (extr. de la Nouvelle Revue historique de droit).

W. Liebenam, *Staatsverwaltung in römischen Kaiserzeit* (Leipzig, 1900).

Armand Houdoy, *Le Droit municipal*. Première partie : De la condition de l'administration des villes chez les Romains (1876).

## CHAPITRE III

### *Le Gouvernement et l'administration.*

Fustel de Coulanges, *La Gaule romaine* (1891).

Camille Jullian, *op. cit.*, t. IV et V.

L. Homo, *Le Haut Empire (Histoire romaine)*, Coll. Glotz, t. III, 1933).

J. Marquardt, *Organisation de l'Empire*, trad. A. Weiss et P. Lucas (t. IX et X du Manuel des Antiquités romaines de Th. Mommsen et J. Marquardt, traduit sous la direction de G. Humbert).

Sur le gouvernement par le culte de Rome et d'Auguste :  
Félix Mourlot, *Essai sur l'histoire de l'Augustalité dans l'Empire romain*, 1895 (fasc. 108 de la Bibliothèque de l'École des hautes études).

#### CHAPITRE IV

*Les charges de la population. L'impôt et le service militaire.*

Mommsen et Marquardt, *Manuel des Antiquités romaines*, t. XI, trad. Brissaud (1891).

Pour la Gaule, plus spécialement, Camille Jullian *op. cit.*, t. V; Gustave Bloch, *op. cit.*, p.157-165; Fustel de Coulanges, *La Gaule romaine*, p. 273 et suiv.

#### CHAPITRE V

*Les révoltes du I<sup>er</sup> siècle et le ralliement définitif à Rome.*

C. Jullian, t. IV, p. 83-223.

Fustel de Coulanges, *La Gaule romaine*, p. 71-84.

Gustave Bloch, *op. cit.*, p. 110-118.

#### CHAPITRE VI

*Ce que disent les noms de lieu, ce qui subsiste du passé.*

L'ouvrage fondamental. est celui d'Auguste Longnon, *Les noms de lieu de la France, leur origine, leur signification, leurs transformations* (1920-29).

Le sujet a été repris par Albert Dauzat, *La Toponymie française, buts et méthodes, questions de peuplement, les bases pré-indo-européennes, noms de rivières, toponymie gallo-romaine, etc.* (1939).

## CHAPITRE VI

*Ce que la Gaule a gagné à devenir romaine.*

Dans l'ensemble, voir C. Jullian, t. VI et VIII.

Albert Grenier, *La Gaule romaine* dans *An Economic survey of ancient Rome*, publié à Baltimore par la John Hopkins press (vol. III, p. 379-664).

Albert Grenier, Manuel d'archéologie gallo-romaine. Première partie : Généralités, travaux militaires (1931). Deuxième partie : L'Archéologie du sol, I. Les Routes (1934); II. Navigation. Occupation du sol (1934).

L. Bonnard et Dr Percepied, *La Gaule thermale, sources et stations thermales et minérales de la Gaule à l'époque romaine* (1932).

Sur l'imperfection des voies romaines et de l'attelage antique :

Commandant Lefebvre des Noüettes, *Le cheval de selle à travers les âges* (1931); *La force motrice animale à travers les âges* (1924), notamment p. 165-172.

Sur la vie économique du monde romain en général.

Michel Rostowtseff, *Social and economic history of the roman Empire* (Oxford, 1936).

Tenney Frank, *An Economic history of Rom to the end of the Republic* (Baltimore, 1920). Trad. italienne de Lavognini (Florence, 1921).

H. Gummerus, *Römische Industrie* (dans *Klio*, XV, 1918).

*L'Art gaulois et gallo-romain.*

Salomon Reinach, *L'Origine et les caractères de l'Art gallo-romain* dans sa *Description raisonnée du Musée de Saint-Germain* (1894).

Salomon Reinach, *Catalogue des bronzes de la Gaule* (t. II de sa *Description raisonnée* (1894).

Salomon Reinach, *Catalogue illustré du Musée des antiquités nationales au château de Saint-Germain* (1917-21, 2 vol., 2<sup>e</sup> édit., 1926).

Commandant Epérandieu, *Recueil des Bas-Reliefs de la Gaule romaine* (1907-1930, 9 vol. in-4°).

G. Déchelette, *Les vases ornés de la Gaule romaine* (1904, 2 vol. in-8°).

Morin-Jean, *La verrerie en Gaule* (1913, in-4°) avec figures.

R. Lantier, *La verrerie dans son Musée de Saint-Germain* (1929).

A. Blanchet, *Etude sur la décoration des édifices de la Gaule romaine* (1913) avec fig. et pl.

### *Ce que la Gaule a perdu.*

Les effets délétères pour la moralité des spectacles de gladiateurs et des expositions de criminels dans les jeux publics ont été dénoncés maintes reprises, entre autres par J. Carcopino, *La vie quotidienne à Rome* (1939).

## CHAPITRE VIII

### *La Gaule aux II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles.*

L'essentiel de son histoire est dans Camille Jullian, *op. cit.*, t. IV à V.

## LIVRE II LE BAS-EMPIRE

### CHAPITRE PREMIER

#### *Redressement et affaissement.*

Georges Goyau, *La Tétrarchie* (dans *Etudes d'histoire juridique*, offertes à P. F. Girard, t. I, 1917, p. 45-83)

M. Besnier (plus loin).

Camille Jullian, *op. cit.*, t. VII (1926).

Sur ce que nous apprennent, mieux que des textes rares et obscurs, les cachettes de trésors depuis le milieu du III<sup>e</sup> siècle, voir Adrien Blanchet : *Trésors de monnaie et invasions germaniques* 1900).

## CHAPITRE II

### *Des changements, etc.*

C. Jullian, t. VII (les empereurs de Trêves) et t. VIII, p. 70.

Fustel de Coulanges, *L'invasion germanique et la fin de l'Empire* (1891).

J. Bidez, *La vie de l'empereur Julien* (1930).

Maurice Besnier, *Histoire romaine*, t. IV, 1<sup>re</sup> partie, *L'Empire de l'avènement des Sévères au Concile de Nicée*, 1937. (Col. Glotz).

André Piganiol, *Histoire romaine*, t. IV, 2<sup>e</sup> partie, *L'Empire chrétien*, 1947 (même collection).

## CHAPITRE III

### *Les charges de la population. L'impôt.*

Gustave Humbert, *Essai sur les finances et la comptabilité publique chez les Romains* (1887, 2 vol.).

Ferdinand Lot, *De l'étendue et de la valeur du caput fiscal sous le Bas-Empire*. (Revue historique de droit, 1925.)

Ferdinand Lot, *L'impôt foncier et la capitation personnelle sous le Bas-Empire et à l'époque franque*, 1928 (fasc. 253 de la Bibliothèque de l'École des hautes études).

André Déléage, *La Capitation du Bas-Empire* (1945).

### *Service militaire.*

Robert Grosse, *Römische Militargeschichte von Gallienus bis zum Beginn der byzantinischen Themenverfassung* (Berlin, 1920).

Robert Grosse, *Rangordnung der römischen Armee der 4-6 Jahrhunderten* (dans *Klio*, t. XV, 1917, p. 122-161).

C. Jullian, *op.cit.*, t. VIII, p. 71-125.

Ferdinand Lot, *L'Art militaire et l'armée au moyen âge en Europe et dans le Proche-Orient* (t. I, 1946, chap. I).

#### CHAPITRE IV

##### *La crise économique et monétaire.*

G. Salvioli, *Le Capitalisme dans le monde antique*, trad. A. Bonnet (1906).

L. Homo. *Problèmes sociaux de jadis* (1922).

Ferdinand Lot, *La Fin du monde antique*, chap. IV (1927).

Sur les réformes monétaires à partir de Dioclétien. Giesecke, *Die Münzordnungen der Kaiser von Diocletian bis Honorius, 294-399 nach. Christ.*

#### CHAPITRE V

##### *La ville du Ras-Empire.*

Camille Jullian, *op. cit.*, t. VI (1920), p. 295-527.

Adrien Blanchet, *Les Enceintes romaines de la Gaule* (1907).

Albert Grenier, *op. cit.*, 2<sup>e</sup> partie.

Ferdinand Lot, *Recherches sur la population et la superficie des cités remontant à la période gallo-romaine*, t. I, 1945-47 (fasc. 287 de la Bibliothèque de l'École des hautes études).

#### CHAPITRE VI

##### *Sur les Castes.*

Camille Jullian, *op. cit.*, t. VIII.

Fustel de Coulanges, *La Gaule romaine*.

Ferdinand Lot, *La Fin du monde antique*, p. 115-146.

*La hiérarchie sociale.*

Ch. Lécrivain, *Le Sénat romain depuis Dioclétien* (1888).

J. Declareuil, *Quelques problèmes des institutions municipales au temps de l'Empire romain*, 1911. (Extr. de la *Nouvelle revue historique de droit*).

J.-P. Waltzing, *Etude historique sur les Corporations professionnelles des Romains*. (Louvain, 1894-1900, 4 vol.)

J. Sundwall, *Weströmische Studien* (Berlin, 1915).

*CHAPITRE VII*

*Les Puissants.*

Ed. Beaudoin, *Les Grands domaines dans l'Empire romain* (1909). (Extr. de la *Nouvelle Revue historique de droit*, 1897 et 1898.)

Fustel de Coulanges, *L'Alleu et le domaine rural* (1889).

Fustel de Coulanges, *Le Bénéfice et le patronat* (1890).

Ferdinand Lot, *La Fin du Monde antique*, p. 147.

*Sur l'intervention de l'Etat.*

Edmond Cuq, *Les Institutions juridiques des Romains*, t. II : *Le droit classique et le droit du Bas-Empire* (1902).

Henry Monnier, *Etudes de droit byzantin*, I : *De l'épibolè*; II : *Méditation sur la constitution ekaterô et le jus poenitendi* (1895-1900). (Extr. de la *Nouvelle Revue historique de droit*.)

J. Declareuil, *op. cit.*

Paul Guiraud, *Les Assemblées provinciales de l'Empire romain* (1887).

*Sur le colonat.*

Fustel de Coulanges, *Le Colonat romain dans ses Recherches sur quelques problèmes d'histoire* (1885), p. 3-186.

A. Schulten, *Das römische Kolonat* (dans *Histotrische Zeitschrift*, t. LXXVIII, 1897).

Michel Rostowtseff, *Studien zur Geschichte des römischen Kolonats*. (Leipzig, 1910.)

Ferdinand Lot, dans *La Fin du Monde antique* (1927), p. 124 et suiv.

Ferdinand Lot, *Le Caput fiscal* (loc. cit.). Ferdinand Lot, *L'impôt foncier et la capitation personnelle* (1928).

Paul Collinet, dans le *Recueil de la Société Jean Bodin*, t. II (1897).

Le dernier mot sur le problème, par F. L. Ganshof, *Le Statut personnel du colon au Bas-Empire* dans la revue *l'Antiquité classique* (t. XIV, Bruxelles, 1946).

## CHAPITRE VIII

### *La Crise morale et religieuse. Triomphe du Christianisme.*

Camille Jullian revient à plusieurs reprises sur la Société dans *Histoire de la Gaule*, notamment au t. VI, p. 235-298 et t. VIII, p. 126-241, 348.

Voir aussi Albert Bayet, *La Morale païenne à l'époque gallo-romaine* (1931). L'auteur traite du sujet sous tous ses aspects. Sa conclusion, c'est que « il n'y a pas dans la Gaule romaine une morale, mais des morales ». Faute de documents nous sommes réduits à l'étude des classes supérieures. Les concepts gréco-romains se sont adaptés sans peine à celles de la Gaule indépendante (cf. plus haut). L'auteur n'a malheureusement pas poursuivi sa tâche pour les périodes subséquentes, ainsi qu'il l'annonçait.

Samuel Dill, *Roman society in the last century of the Western Empire* (2<sup>e</sup> édit., Londres, 1899).

Gaston Boissier, *La Fin du paganisme* (1891, 2 vol.), d'une lecture toujours profitable.

Jules Toutain, *Les Cultes païens dans l'Empire romain* (1907-1917, 2 vol.).

Sur l'introduction du christianisme en Gaule :

Mgr. L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de la Gaule* (3 vol.), 1894-1900.

Camille Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. VIII (1926), p. 293-347.

T. S. Holmes, *The Origin and development of the christian church in Gaul during the first six centuries* (Londres, 1910).

Mgr. Emile Lesne, *La Propriété ecclésiastique en France* (Lille-Paris, t. I, 1910).

L'histoire du christianisme en Gaule ne saurait être séparée de l'histoire générale de l'Eglise.

*Histoire de l'Eglise*, publiée sous la direction d'Aug. Fliche et V. Martin, t. II à IV (1935-39); t. II (De la fin du II<sup>e</sup> siècle à la paix Constantinienne), par J. Lebreton et Jacques Zeiller; t. III (De la paix Constantinienne à la mort de Théodose, par J.-N. Palanque, G. Bardy, P. de Labriolle; t. IV (De la mort de Théodose à l'avènement de Grégoire le Grand), par P. de Labriolle, G. Bardy, Louis Bréhier, C. de Plinval. Voir aussi P. de Labriolle, *La Réaction païenne* (1934).

A. Piganiol, *L'Empire chrétien*, 1947. (Collection Glotz, *Histoire romaine*, t. IV, 2<sup>e</sup> partie).

Sur saint Martin et l'évangélisation de la Gaule, l'ouvrage de Bahut doit être confronté avec l'étude du P. Delahaye, 1920. (Extr. des *Analecta Bollandiana*.)

Sur le culte des saints et des reliques, voir Ernest Lucius, *Les Origines du culte des saints* (1908); Le P. Hippolyte Delehaye, *Les légendes hagiographiques* (2<sup>e</sup> édit., 1906, Bruxelles).

Sur le Monachisme Dom J.-M. Besse, *Les moines de l'ancienne France, période gallo-romaine* (106)

## CHAPITRE IX

### *L'organisation militaire et la défense de la Gaule à la veille des invasions barbares.*

C. Jullian, *op. cit.*, t. VIII, p. 71.

Ferdinand Lot, *La Notitia dignitatum utriusque imperii*, ses tares, sa date de composition, sa valeur (dans *Revue des études anciennes*, t. XXXVIII, p. 285-338).

Sur les légions du Bas-Empire, voir Parker dans *Journal of Roman Studies*, t. XXXIII, 1933, p. 189 et suiv.

LIVRE III  
RECU ET DISPARITION DE  
L'AUTORITÉ ROMAINE EN GAULE

CHAPITRE PREMIER

*Les germains — Leurs invasions*

Le nombre des ouvrages et articles consacrés aux Germains est accablant. A la fois, précieux et indigeste est l'énorme ouvrage en 16 vol. de Félix Dahu, *Die Könige der Germanen* (1861-1909). Plus accessible (du même) *Urgeschichte der germanischen und romanischen Völker* (1880-89).

L'ouvrage allemand le plus sûr et le plus objectif est celui de Ludwig Schmidt, *Geschichte der deutschen Stämme bis zum Ausgang der Völkerwanderung* (2 vol., 1904-18; le t. I en 2<sup>e</sup> édit., 1938). Les chapitres consacrés aux Francs seront l'objet d'une traduction française.

Un résumé commode a paru, en 1909, sous le titre *Allgemeine Geschichte der germanischen Völker bis zur Mitte des Sechsten Jahrhunderts*. Voir aussi (du même) *Geschichte der germanischen Frühzeit*, 2<sup>e</sup> édit., 1934.

On lira encore avec profit l'ouvrage du savant finlandais T. E. Karsten, *Les Anciens Germains*, introduction à l'étude des langues et des civilisations germaniques, préface de A. Meillet, traduction de F. Mossé (1931).

Ferdinand Lot, *Les invasions germaniques, la pénétration mutuelle du monde barbare et du monde romain*, 3<sup>e</sup> tirage, 1945.

Fustel de Coulanges, *L'invasion germanique et la fin de l'Empire* (1891).

Sur les Germains au service de Rome, l'étude de Martin Bang (Berlin, 1906) s'arrête malheureusement à l'avènement de Constantin.

Sur les régions rhénanes important ouvrage de Karl Schumacher, *Siedelungs-und-Kulturgeschichte der Rheinlande*. T. II : *Die römische Periode*. (Mayence, 1923, in-80 carré, il.)

## CHAPITRE II

### *Aetius et la défense de la Gaule, etc.*

Outre les histoires générales, déjà signalées, de J. B. Bury, E. Stein, etc., voir :

Georges Lizerand, *Aetius* (1910).

Sur le régime de l'hospitalité, Ferdinand Lot dans la *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. VII, 1928, 975-1011.

Sur l'établissement des Bretons en Armorique, Joseph Loth, *L'Emigration bretonne en Armorique du V<sup>e</sup> au VII<sup>e</sup> siècle* (Rennes, 1883); René Largillière, *Les Saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne* (Rennes, 1925).

Sur la « bagaude » *Histoire du Moyen âge* (Coll. Glotz), t. I, p. 61 et suiv.

Amédée Thierry, *Histoire d'Attila* (1864, 2 vol.), ouvrage vieilli, mais non remplacé en français.

Sur la lutte contre les Francs Saliens. André Loyen, *Recherches historiques sur les Panégyriques de Sidoine Apollinaire* (1942), p. 59 et suiv.

## CHAPITRE III

### *Agonie de la Romania.*

Amédée Thierry, *Derniers temps de l'Empire d'Occident, la mort de l'Empire* (6<sup>e</sup> édit., 1883) et surtout J. B. Bury et E. Stein, *op. cit.*

Ferdinand Lot. dans *Histoire du moyen âge* (Coll. Glotz), t. I, 2<sup>e</sup> édit. (1940), p. 77-100.

## CHAPITRE IV

*L'Apport de la Gaule.*

Jérôme Carcopino, *Points de vue sur l'impérialisme romain* (1934), p. 203-256.

A) *Dans l'ordre militaire.*

C. Jullian, *op. cit.*, t. IV et VIII.

G. Bloch, *La Gaule romaine*, p. 165 et suiv.

B) *Dans l'ordre économique.*

Voir plus haut 1. II, chap. VII.

C) *Dans l'ordre artistique, ibid.*

Ajouter : Van Berclien et Clouzot, *Les Mosaïques chrétiennes du IV<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle* (Genève, 1924, in-40).

D) *Dans les lettres et l'enseignement.*

René Pichon, *Etudes sur l'histoire de la littérature latine dans les Gaules; Les derniers écrivains profanes les panégyristes, Ausone, le Querolus; Rutilius Namatianus* (1906).

Camille Jullian, *Ausone et Bordeaux* (1893).

Camille Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. VIII, p. 242-292.

André Loyen, *Sidoine Apollinaire et l'esprit précieux en Gaule au dernier siècle de l'Empire* (1943).

Pierre de Labriolle, *Histoire de la littérature latine chrétienne* (1920).

F. J. E. Raby, *A History of Christian Latin Poetry, from the beginning to the close of Middle Age* (Oxford, 1927).

M. Roger, *L'enseignement des lettres d'Ausone à Alcuin* (1905.)

Theodor Haarhoff, *Schools of Gaul, a study of pagan and christian education in the last century of Western Empire* (Oxford, 1920).

Sur les méfaits de l'enseignement de la rhétorique, il est bon de relire aussi Gaston Boissier, *La Fin du paganisme* (1891), t. II, p. 181, et suiv., et 434 et suiv.

Sur les méfaits de la lecture publique des productions des auteurs par eux-mêmes, voir A. Loyen, *op. cit.*, introd.; Carcopino, *Vie quotidienne*, p. 232 et suiv.

### LES TRANSFORMATIONS DE LA LANGUE

Il suffit de renvoyer aux manuels de philologie romane et au t. I de l'*Histoire de la langue française* de Ferdinand Brunot.

*Sur la perte de la quantité et l'apparition de la rythmique accentuelle.*

Les innombrables travaux écrits à ce sujet sont rectifiés et dépassés par le philologue roumain Mathieu Nicolau : *L'Origine du cursus rythmique et les débuts de l'accent d'intensité* (1930) et *Les Deux sources de la versification latine accentuelle* (dans le *Bulletin Du Cange*, t. IX, 1934).

Ferdinand Lot, *A quelle époque a-t-on cessé de parler latin*, 1931, in-8°, 64 p. (Extr. du *Bulletin Du Cange*, t. VI, 1931).

*Sur la décadence de la littérature antique.*

Eduard Meyer, *Kleinere Schriften*, p. 147 et suiv.

Eduard Norden, *Die antike Kunstprosa*, t. II, p. 587 et suiv.

*Sur le passage de la littérature antique à la littérature médiévale.*

Esquisse d'Eduard Norden dans la collection de Hinneberg. *Die Kultur der Gegenwart*. 3<sup>e</sup> édit. (1912), 1<sup>re</sup> partie, 3<sup>e</sup> section, p. 483-512.

### FIN DE L'ANTIQUITÉ ET DÉBUT DU MOYEN AGE

L'ouvrage fondamental est celui d'Otto Seeck, *Geschichte des Untergang der antiken Welt*, 1895-1921, 6 vol. (le t. I en 2<sup>e</sup> édit. ).

Christopher Dawson, *Les Origines de l'Europe et de la civilisation européenne*, traduit sous la direction et avec un avant-propos de Louis Halphen (1934).

Ferdinand Lot, *La Fin du monde antique et le début du moyen âge* (1927) et dans l'*Histoire du moyen âge* (Coll. Glotz), t. I, 2<sup>e</sup> édit., 1940, chap. I à IV.

Le recours aux histoires d'ensemble est profitable, ainsi à J. R. Bury, *History of the later roman Empire : 395-565* (Londres, 1923, 2 vol.); p577 à Ernst Stein, *Geschichte des spät-römischen Reiches*, t. I, (1928).

A. Piganiol, *L'Empire chrétien* (1947).

Sur le passage de l'Antiquité à ce qu'on est convenu d'appeler le moyen âge, des idées suggestives de Camille Jullian, émises au cours de leçons professées au Collège de France, ont été recueillies, partiellement ou en abrégé malheureusement, et publiées sous le titre *De la Gaule à la France* (1922, in-12).

D'un point de vue plus général, Henry Osborn Taylor, *The medieval Mind, a History of the development of thought and emotions in the Middle ages* (Londres, 1911, 2 vol.).

[Retour à la table des matières](#)

Fin du document